

COYSIA (DE)

SEIGNEURS DE JARSAGNE, LESCHAUX, EXERTOUT ET DES DÉSERTS.



P. d'azur à deux pals courbés d'or mouvant des angles du chef aux angles de la pointe, accompagnés de trois croisettes du même, deux aux flancs, une en pointe.

Devise : VIRTUTE ET PATIENTIA.
(BESSON; Preuves de Malte, bis : dans une des versions les croisettes seraient d'argent).

GUICHENON (*Bresse et Bugey. Ind. Armorial*), dit *trois croix recroisettées*; mais dans son dessin met de simples croisettes. Sur plusieurs empreintes du sceau de Jean de Coysia (1622, Archives Thuyset), les croisettes sont distinctement recroisettées.



GUICHENON, dans son *Histoire de Bresse et Bugey*, III^{me} part., f^{os} 155 et suivants, a donné le commencement de la généalogie de

cette famille, originaire de Bresse, mais déjà de son temps transplantée en Savoie. Il en suit sommairement la filiation jusqu'à son époque. Cet auteur cite des personnages qu'il croit de cette famille. Ainsi, Pierre de Coysia, religieux Franciscain, témoin et exécuteur testamentaire de Yolande de Montferrat, comtesse de Savoie, 1342, et d'Aymon, comte de Savoie, en 1343 (*Histoire généalogique de Savoie*, I, f^{os} 384, 396). Humbert de Coysia, damoiseau, châtelain de Cordon et de Saint-Genis, pour le comte de Savoie, et depuis bailli du Bugey, de la Novalesise et du Valromey, en 1399; mais il n'a pu découvrir le lien de parenté qui les unissait à Guy de Coysia, vivant en 1499, par lequel il commence la filiation. Je me garde bien d'affirmer, comme le fait Guichenon, que ces trois personnages fussent du même sang, pas plus que les trois degrés isolés que j'ajoute à ce qu'il a dit. Il paraît même que leur véritable nom était anciennement Guichard.

Depuis leur établissement en Savoie, les Coysia ont eu une filiation très honorable, mais sans éclat, où l'on remarquera pourtant plusieurs membres de nos Cours souveraines.

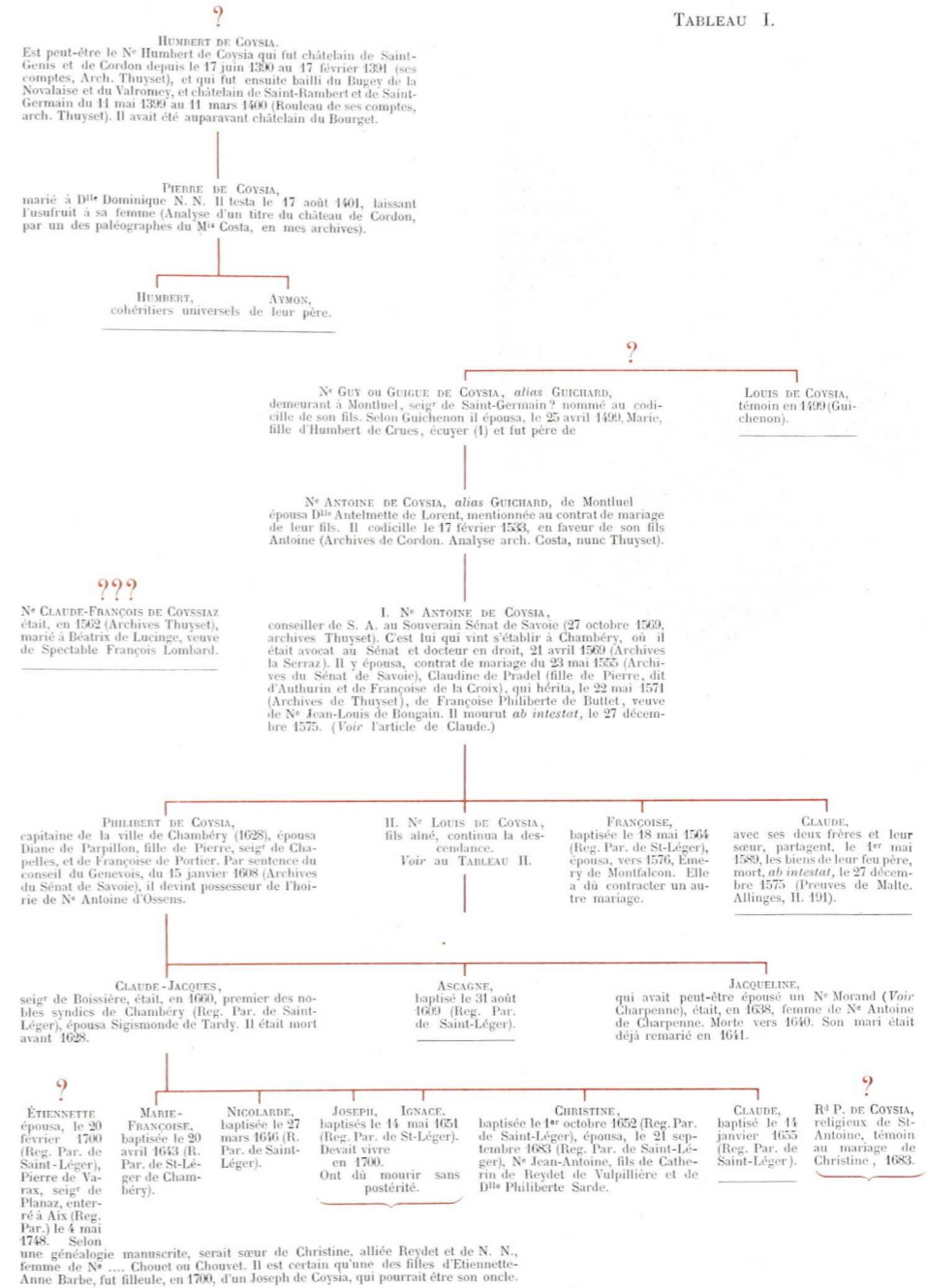
Louis de Coysia, seigr de Jarsagne, second président du Souverain Sénat de Savoie, eut l'insigne honneur d'être délégué avec Guillaume de Blancheville (du Coudrey), sénateur, pour aller prêter hommage et fidélité à Chrétienne de France, duchesse régente de Savoie, au nom du Sénat, « vestus en robes de pourpres avec les chappirons fourrés d'ermine ». Ils remplirent leur mandat par devant toute la Cour assemblée au palais de Turin, « dans la chambre « de parade, la duchesse siégeant en son siège royal posé sur un marchepied de trois degrés « dessous le daiz », le 10 novembre 1638.

Cette famille s'est éteinte sans que je sache précisément comment, peu d'années avant ou pendant la Révolution. Je n'en trouve plus mention dès lors. On ne voit aucun Coysia dans les nobiliaires de l'époque, c'est-à-dire parmi les nobles détenus dans les prisons de la liberté, de 1793, 1794, dont S. E. le cardinal Billiet a publié les listes (*Mémoires de l'histoire ecclésiastique*, Chambéry, 1865), ni dans les registres des arrêtés du représentant du peuple, Gauthier, du 27 fructidor an II au 13 frimaire an III (communiqués par M. E. Chaper).

Je n'affirme la généalogie que depuis Antoine, le premier venu à Chambéry (degré I). C'est jusqu'à Antoine, père de cet Antoine (I), et à Guigues, son grand-père, que remontent les preuves de 1723, faites par Claude de Coysia (degré V). Mais comme les deux premiers degrés (au-dessus de mon degré I) sont évidemment puisés dans la généalogie imprimée par Guichenon, il convient à un homme prudent d'en laisser la responsabilité à cet auteur.

[Suivent les Tableaux].

TABLEAU I.



(1) Suivant l'inventaire de la succession de François de Coysia, 1673 (Arch. Thuyset), où sont mentionnés les documents trouvés chez le défunt, cet acte, sur parchemin, du 25 février 1499, contient le contrat de mariage entre Louis de Coysia et Marie de Crousour. Est-ce le tabellion qui s'est trompé ou bien Guichenon ?
Je trouve encore porté dans cet inventaire le testament, sur parchemin, de Gabriel, du 23 juillet 1465, avec son contrat dotal, aussi sur parchemin, plus le codicille d'Antoine de Coysia, aussi sur parchemin, de février 1533.

(2) Voir, par exemple, Philibert, 5^e fils, au V^e degré ci-dessous.

(3) Le Livre de Raison, Truffon, de mes archives où sont inscrits, jour par jour, les événements de Chambéry, inscrit bien, au 10 février 1614, la mort du sénateur de Coysia.

(4) J'ai ce testament dans mes archives, très touchant dans sa naïveté et dans les recommandations qu'elle fait à son mari pour l'éducation de l'enfant qu'elle portait dans son sein. Très éprouvée dans sa grossesse et craignant de mourir, elle teste en faveur de son futur enfant et, à son défaut, de son mari, à Laysse « en temps de peste et de guerre. » Elle confirma ce testament le 28 novembre 1630, à Rumilly, où elle était probablement auprès de sa vénérable mère, Madeleine de la Forest, fondatrice du monastère de la Visitation de Humilly. Elle y accoucha, le 2 décembre 1630, d'une fille qui mourut le 4 suivant, précédant sa pauvre mère, de dix jours, dans la tombe. Elle fut enterrée dans l'église de Sainte-Agathe, au tombeau de ses prédécesseurs, le 14 décembre. (Attestation du vicare de Sainte-Agathe, Arch. Thuyset).

Tout ceci posé, qui est absolument authentique, il est inexplicable que Louis de Coysia, dans son testament de 1650, fasse abstraction de ce mariage et appelle tous ses enfants du troisième lit (du Tour), enfants du second lit.

(5) Le contrat de mariage d'Anne avec son premier mari Chabod étant du 28 novembre 1627 (Arch. du S. S. de Savoie), il n'est pas possible que son second mariage avec Coysia soit de 1614, comme le disent les Preuves de Malte. Anne était, en 1629 (Arch. Savoiron), remariée au seigneur avocat Vallot.

Tous du premier lit.



Premier lit.



dans l'église de Saint-Dominique, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle était fille de N^o André, seigneur de Rochefort qui, dans son contrat dotal du 22 février 1653 (Arch. Thuyset et Savoiron), lui donna la rente féodale de Sauterens et Montrotier, et de D^o Philiberte du Clos. Il mourut le 30 décembre 1673, et, dès le lendemain, 31 décembre (Arch. Thuyset), sa veuve fit prendre inventaire de ses biens, meubles et immeubles, titres, etc.

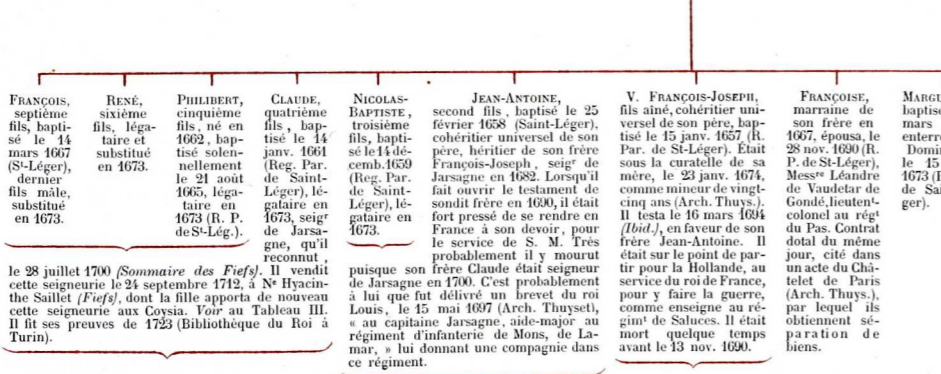


TABLEAU II.

II. LOUIS DE COYSIA « célèbre avocat, » puis sénateur au Sénat de Savoie (1), (Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I), nommé sénateur le 1^{er} janvier 1608. Il épousa : 1^o Françoise, fille de Mons^{rs} M^{rs} Jean Perraton, avocat général à la Cour du Parlement de Savoie. Elle testa, le 9 avril 1585 (Preuves de Malte), instituant son fils Louis héritier universel. Cette date est fautive ou bien la date de la naissance de son fils doit être reportée à deux ans au moins avant son baptême, en 1587, comme cela arrivait quelquefois pour en remplir les solennités (2). Il épousa : 2^o D^o Pernette, fille de N^o Sibuet Folliet ou Feuillet. Il teste, le 16 août 1600, encore avocat (Arch. Thuyset). Veut être enterré dans sa chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire, en l'église de Saint-Dominique. Son testament est déca-

(1) Les Preuves authentiques de 1723 se trompent en lui donnant la qualité de second président au Sénat de Savoie, qui appartient à son fils Louis Pernette, sa veuve, dans son testament, se dit veuve du sénateur de Coysia.

cheté le 10 février 1614 (3); il venait de mourir. Sa veuve testa le 19 mars 1626 (Ibid.); lègue ses biens propres, ceux que lui a laissés son mari et ceux provenus par la mort de N^o et Spectable Claude, son beau-fils (fils aîné de Louis), à N^o Jean de Coysia, son beau-fils, lui substituant Jean-François-Ignace, fils dudit Jean. Elle codicille le 25 juillet 1630 (Ibid.) confirmant ce testament et voulant que François (François-Claude), frère du substitué, partage avec lui.

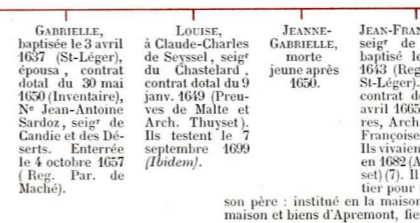
III. CLAUDE DE COYSIA,

fils aîné, avocat au Sénat de Savoie, cohéritier universel de son père en 1600, mort avant le testament de sa belle-mère, A du laisser un fils naturel nommé Jean-Gaspard, qui fut baptisé le 6 août 1620 (Reg. Par. de Saint-Léger).

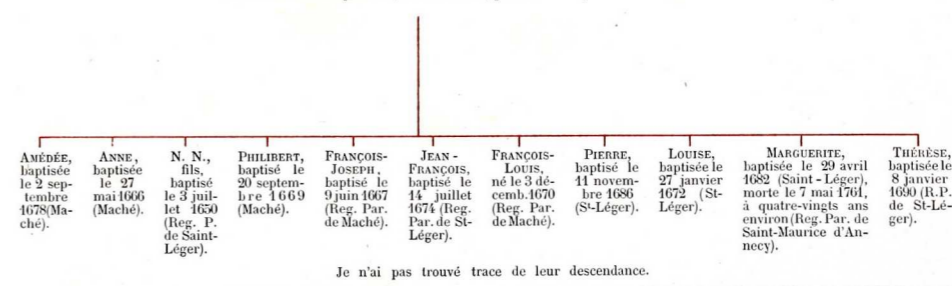
LOUIS II DE COYSIA,

seigneur de Jarsagne (acquis des Viry) et de Leschaux, baptisé le 10 janvier 1587 ?? (Reg. Par. de Saint-Léger; voir ci-dessus), conseiller et maître auditeur à la souveraine Chambre des Comptes, 6 septembre 1616; second président à ladite Chambre, 3 juin 1624 (Capré). J'ai ces deux patentes dans mes archives: la première est du 25 août 1616; la seconde du 13 juin 1624. Nommé second président au Sénat de Savoie, Patentes du 4 juillet 1635 (Arch. Thuyset), vérifiées au Sénat et à la Chambre, le 21 août suivant (Ibid.). C'est en cette qualité qu'il fut délégué par le Sénat, à Turin, en 1638. (Voir I^o 226). Cohéritier de son père en 1690. C'est lui qui fit Preuves de Malte, D^o Amée Gaudimon, qui teste le 14 décembre 1628; 2^o Antoinette, fille de N^o et Puissant Claude-François de la Fléchère et de Madeleine de la Forest. Elle testa le 24 août 1630 et mourut à Rumilly le 14 décembre suivant, des suites de couches (4). Il épousa : 3^o Anne du Tour de Villeneuve, veuve d'Alexandre de Chabod de Lescheraine (5). Il teste, le 22 janvier 1650 (6) (Arch. Thuyset), mourut le 9 et fut enterré le 10 août 1650, à Saint-Dominique, dans la chapelle du Saint-Rosaire, à main droite en entrant, au chœur, après vingt-deux jours de fièvre tuerie (Livre de raison, Loys, Arch. Thuyset). Sa veuve, Anne du Tour, obtint, le 22 janvier 1654 (Arch. de Cour), érection de la maison de Vermont, au village du Chanay, en maison noble et forte.

Troisième lit.



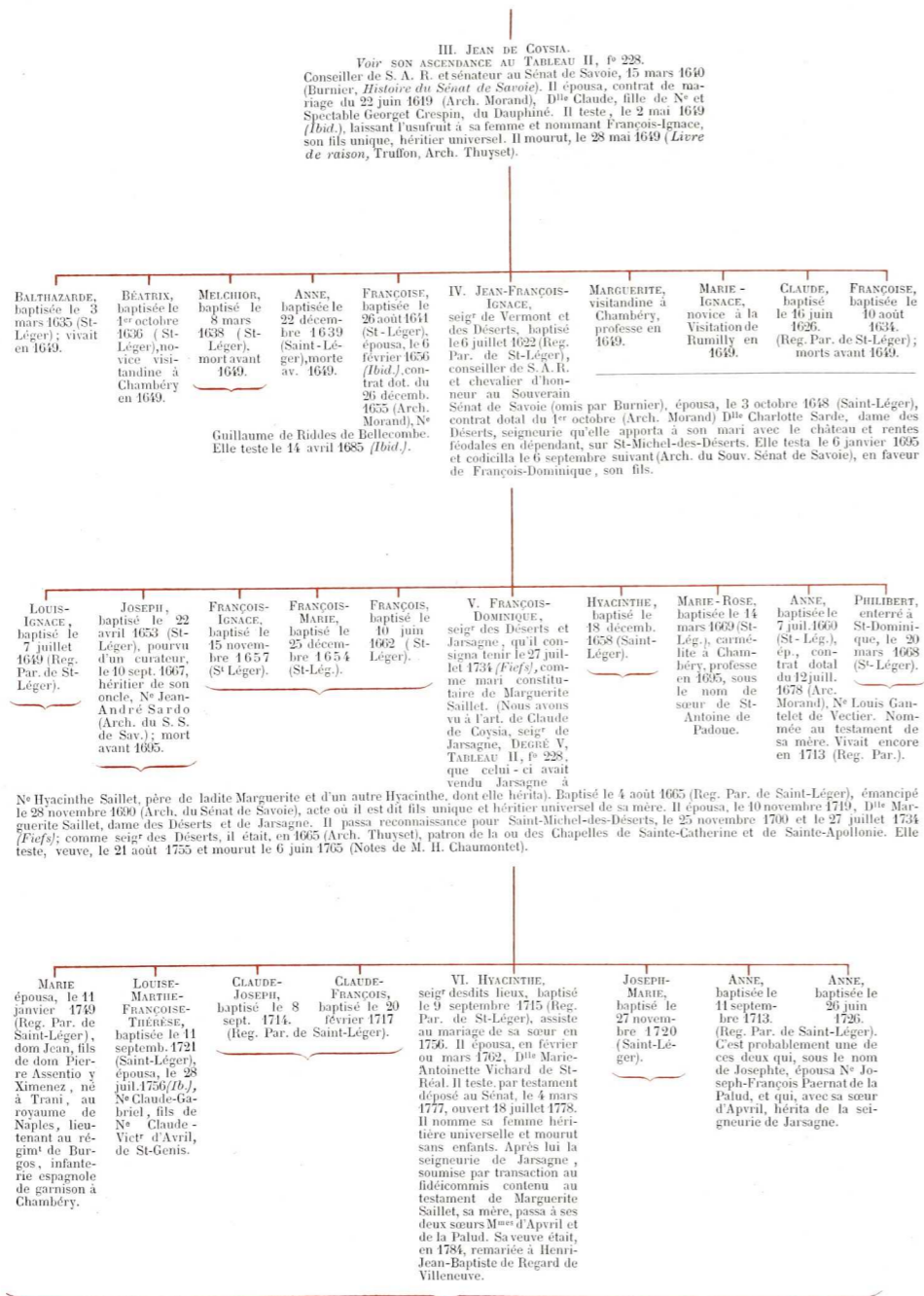
Deuxième lit.



(6) Dans ce testament il nomme encore sœur Marie-Séraphe, religieuse à la Visitation de Chambéry, sans dire qu'elle était ou non sa fille ni même son nom: il inscrit ensuite Béatrix de Coysia, demeurant à la Visitation de Rumilly, qu'il ne dit pas non plus sa fille. Elles l'étaient probablement: ce qu'il leur laisse est par institution particulière et il les exclut du reste de son héritier.

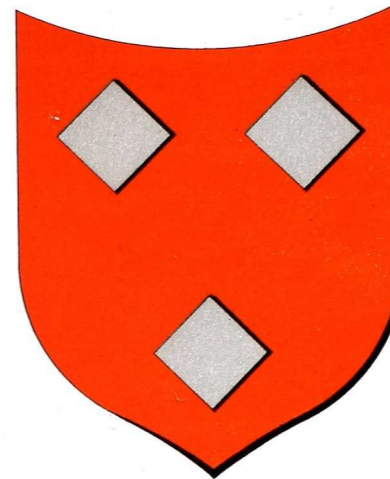
(7) Je ne pense pas faire équivoque entre ce Jean-François et Jean-François, son frère germain, baptisé le 23 mars 1619. Il est admissible que celui-ci mourut jeune puisque les mêmes noms de Jean-François ont été donnés à un autre fils de Louis II. En outre, Jean-François, seigneur de Vermont, 1665, doit être fils d'Anne du Tour, en faveur de qui Vermont fut érigé en maison-forte et noble, en 1654. Je n'ai pourtant pas de preuves authentiques que l'alliance avec Françoise d'Orlier et la descendance ne doivent pas être attribuées à l'autre Jean-François.

TABLEAU III.



CRANS (DE)

SEIGNEURS DE BAUSSE ET MÉRAL.



*P. de gueules à trois losanges d'argent.
Pourpris historique et Besson.
Selon les Fiori di Blasoneria, le champ
serait d'azur.*



ETTE ancienne famille possédait une maison haute et basse avec tour, aux Barattes, près d'Annecy, lieu dit au Clos ou au Clos de Crans. Elle a été possessionnée très anciennement à Passy en Faucigny où elle possédait la maison-forte de Bausse, probablement à cause d'un mariage avec Girard de Baucaz et des biens provenus en grande partie des nobles de Lucinge de Passy. Les Crans

avaient aussi une maison et des biens à la Roche, dès le commencement du xv^e siècle et des biens à Manigod; si bien que je n'ai pu découvrir précisément de quelle de ces localités ils sont vraiment originaires. Au dire du *Pourpris*, Guillaume de Crans était déjà bourgeois d'Annecy en 1377. Peut-être ont-ils pris leur nom au village de Crans, près d'Annecy, d'où ils seraient sortis.

A la mort de Michel de Crans, seig^r de Bausse, gentilhomme ordinaire de S. A., Françoise de Crans, sa veuve fit faire, en 1584, l'inventaire de ses titres. J'en ai tiré plusieurs indications, mais assez indéterminées sur les liens de parenté. Le notaire-rédacteur de cet inventaire était fort paresseux, puisque au lieu d'inscrire comme il l'aurait fallu dans l'intérêt des héritiers — et dans le sien — les titres, un par un, il met dans la même cote de très nombreuses et volumineuses liasses (il les appelle *glasses*) de vieux parchemins. Peut-être ne savait-il pas les lire! Armé de ces cotes exactement faites, nous aurions pu, sans doute, dresser la généalogie antérieure à cette époque et trouver de précieux renseignements sur l'histoire générale. Nous sommes obligé de nous restreindre et de naviguer avec prudence à travers des noms identiques, sans avoir la certitude qu'ils doivent se rapporter à un seul ou à plusieurs personnages.

Outre Michel de Crans déjà nommé gentilhomme de la Chambre de S. A., je dois encore nommer Charles de Crans, son petit-fils *ex filia* et héritier. Il fut gentilhomme de la Chambre de S. A., conseiller d'État et premier chevalier au Sénat de Savoie, en récompense de ses services diplomatiques en Hollande et dans la Valteline et de ses services militaires. Il combattit vaillamment dans l'escadron de Savoie et dans les gentilhommes archers de la garde, notamment au siège d'Asti (1615), où il fut estropié du bras droit par une mousquetade. J'ai dans mes archives quelques lettres à lui adressées par Charles Emmanuel, duc de Savoie, qui paraissait l'estimer beaucoup (1).

Depuis Eustache de Crans (1451) la filiation directe jusqu'à Philippe (1650) est prouvée; mais arrivé à ce point je n'ai pu découvrir quelle parenté l'unissait à Clériadus. Ce dernier eut des enfants chez lesquels la lignée a dû s'éteindre. Je n'ai plus trouvé trace des N^{es} de Crans, passé l'an 1721. (*Suit la généalogie*).

(1) Voici la teneur d'une de ces missives concernant des recherches héraldiques poursuivies par le duc :

« A nostre très cher bien aimé et feal gentilhomme de notre Chambre et chevalier au Sénat, le sieur de Bausse. Le duc de Savoie. « Tres cher bien aimé et feal conseiller d'Etat. En une carte que lon nous a envoyée de la Valteline et pais de Grisons il y a une armoyrie d'un gigant (géant) tenant une masse droite en main : autre de deux fleches croisées en sautoir : autre d'une chevre ou chevreux et autre avec une croix, le blason ou soit couleurs desquelles nous desirerions sçavoir. C'est pour sy vous en pourrez apprendre la certude (*sic*) et encores avoir des autres armoyries de ces endroits là avec leurs couleurs, vous me ferez plaisir bien agréable d'avoir a les faire retirer et nous les envoyer au plus tôt. Priant Dieu vous avoir en sa sainte garde. De Turin le 9 setembre (*sic*) 1629. C'est en conformité du livre que vous nous avez envoyé. » (Cette apostille après la date paraît être de la main du duc). Signé : Charles Emmanuel.

1
N° MICHEL DE CRANS, mort avant 1372; les biens de Jacquemet, son fils, albergés le 7 novembre (Inventaire, 1584), à N° Guillaume de Crans, reporté au f° 233.

1
N° GUILLAUME DE CRANS, bourgeois d'Annecy (damoiseau), vivant en 1377, est le plus ancien dont le *Pourpris historique* ait eu connaissance. Il est probable que c'est le même Guillaume inscrit ci-contre. Je trouve encore à appliquer à un N° Guillaume de Crans: témoin, le 29 novembre 1388 (Arch. Pensa), à un arbitrage du 14 octobre 1385 (Arch. Monthouz), à un arbitrage prononcé par Pierre, C^{te} de Genevois; fidéjusseur en 1375 (*Ibid.*) et en 1388 (Arch. Rubaud). On trouve, dans un acte du 21 novembre 1418 (Arch. Saint-Jorioz), mentionnés ses hoirs à Manigod. Selon une vieille généalogie, serait père des trois ci-dessous. Je n'en ai pas la preuve absolue, mais c'est fort possible. Un Guillaume de Crans faisait partie du Conseil de Genevois en 1335-1400 (Arch. Monthouz), et en 1370-1373 était receveur de Pierre, C^{te} de Genève et de Mathilde de Bologne (Arch. Thuysset).

1
N° AYMON DE CRANS, mort avant 1457 et 1458. Son fils, alors sous la tutelle de N° Eustache et Georges de Crans, ci-contre. Il épousa Jacquemet de Lucinge de Passy. (Voir ce nom).

1
N° MICHEL DE CRANS, avec N° Eustache (son frère?) ils reçoivent, par Patentes données à Bourg-en-Bresse, le 15 juin 1456 (Invent^{re} de 1584), affranchissement de la condition de mainmorte à laquelle la maison-forte de Bausse, située au mandement de Passy, était astreinte, suivant la coutume du pays de Faucigny. Un N° Michel avait passé, VI-hailli de Faucigny, conseiller de reconnaissance au C^{te} de Janus de Savoie, le 27 septemb. 1463 (Arch. Monthouz); maître aux comptes de la Chambre de Genevois, le 13 mai 1467 (Arch. Thorens). Il épousa Catherine de Duvy, fille de Robert, coseig^r de la Valdisère. Il mourut avant le 8 octobre 1519 (Arch. Thuysset), jour où le duc de Savoie demeurait à Annecy, dans la maison de ses hoirs. — Voir sa DESCENDANCE au folio 234. — Le 14 avril 1486 (*Ibid.*) il vendit à Jean d'Allinges des biens à Clermont provenant des nobles de Cevins.

1
I. N° EUSTACHE (d'Annecy), cotuteurs, en 1458, de Michel, f. f. de N° Aymon de Crans, le 15 juin 1456 (Invent^{re} de 1584), affranchissement de la condition de mainmorte à laquelle la maison-forte de Bausse, située au mandement de Passy, était astreinte, suivant la coutume du pays de Faucigny.

1
N° GEORGES, Exécuteur testamentaire de Rolet de la Rochette, le 22 mars 1415 (Arch. Morand). Vendit, le 21 mai 1426, des biens à Veyrier (Arch. de la Bruz), abornant des biens au C^{te} de Genevois, sous Miribel, le 12 décembre 1437 (Arch. Monthouz). Possédait une maison à Annecy, le 5 février 1441 (Arch. Morand), en commun avec les héritiers d'Antoine, son frère, dite Catherine de Duvy, fille de Robert, coseig^r de la Valdisère. Il mourut avant le 8 octobre 1519 (Arch. Thuysset), jour où le duc de Savoie demeurait à Annecy, dans la maison de ses hoirs. — Voir sa DESCENDANCE au folio 234. — Le 14 avril 1486 (*Ibid.*) il vendit à Jean d'Allinges des biens à Clermont provenant des nobles de Cevins.

1
N° ANTOINE, On trouve, dans un acte du 4 décembre 1406 (Titres Bonnefoy), présent Antoine de Crans, notaire. Il était mort avant 1441.

1
N° MICHEL, pupille de N° Eustache et Georges de Crans en 1458. N° Michel, f. f. de N° Aymon de Crans reçoit, le 7 octobre 1483 (Titres Bonnefoy) en albergem^t les biens dont lui avaient fait donation (le 28 mars 1469, l'autée le 21 juin 1477) les N° de Lucinge de Passy.

1
JACQUEMETTE, MERMETTE, filles d'Aymon de Crans (sœurs), épousa N° Jean Monon, de Quincy. Elle était veuve et tutrice de leurs fils le 15 juillet 1497 (Arch. Savoironx).

1
N° JEAN DE CRANS, Est-ce celui qui épousa, contrat dotal du 13 juin 1499 (Inventaire de 1584), D^{ne} Anne de Cornillon? Il fait une donation à ses fils Michel, le 3 mai 1553 (*Ibidem*).

1
JEANNETTE DE CRANS, femme de Nicod, seig^r de Monthouz, vers 1450.

1
N° MICHEL DE CRANS prête hommage, le 12 septemb. 1498 (Arch. de Cour), au duc de Savoie. Suiv^t une généalogie, serait fils d'Eustache.

MICHEL DE CRANS, seig^r de Bausse, chev^r, capitaine du château de Verzolo au marquisat de Saluces, le 10 décembre 1548 (Inventaire), gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A., par Patentes du 28 septembre 1570 (Arch. de Cour), vérifiées le 5 septembre 1571 (Inventaire). Il épousa: 1° Françoise, des C^{tes} de Borengo (1); 2° Françoise, fille de François-Philibert de Crans et de Philippine de la Forest (Voir au Tableau II) (1). Il testa, le 6 fév. 1582, établissant un fidéicommis pour la maison-forte de Bausse et nommant héritier universel Charles de Crans, fils de Pierre et de Renée de Crans, fille du testateur. Il vivait encore le 17 janvier 1583 (Arch. Cevins) et mourut peu de temps avant la confection de l'inventaire des titres de son hoire, en mars 1584 (Arch. Thuysset). Elle testa, le 5 septembre 1611 (Arch. Thuysset), nommant héritiers, par moitié, Charles de Crans, son petit-fils *ex filia* et neveu *ex fratre*, et Philippe (fils de Nicolas de Crans), son petit-neveu. Suivant un inventaire de 1630, aurait encore testé le 19 novembre 1624 (*sic* pour 1614 probablement) et inventaire après son décès en 1615 (ou 1625), avec rôle de ses meubles transportés à Bonneville chez la dame Bessonnet.

1
CLAUDE. Son frère lui fait donation de 2,000 florins, le 13 juin 1570 (Inventaire de 1584). Ses enfants substitués au testament de son frère en 1582.

1
BARBE, religieuse Clarisse hors les murs de Chambéry en 1582 et encore en 1667; novice en 1577 (Arch. Savoironx).

1
RENÉE (HERRENÉE ou REYNÈRE), fille aînée, épousa, contrat dotal du 5 ou 9 août 1573 (Inventaire), N° Pierre de Crans. (Voir f° 234).

1
CHARLOTTE épousa N° Jean-Jacques du Fresnoy. Quittances dotales de 1586-1587 (Inventaire).

1
ALEXANDRINE DE CRANS, femme de Gervais du Codrey. Quittance du 10 mai 1544 (Inventaire de 1584), en faveur de Michel de Crans, dernier décédé (celui de l'inventaire), et de ses frères.

1
CHARLES DE CRANS, seig^r de Bausse, héritier de son aïeul maternel. Voir au TABLEAU II.

TABLEAU II.

1
N° GUILLAUME DE CRANS, mort avant 1409. N° Girarde de Bauca, sa veuve, nommée avec ses enfants, dans l'acte ci-dessous, en 1409. Je trouve en l'inventaire de 1584, mention d'un hommage et fidélité par lui prêté au C^{te} Pierre de Genève, pour les biens à lui constitués en dot par D^{ne} Girarde de Bausse, par acte de M^e Pierre Tissot, notaire, le 16 août 1537 (*sic*). Le tabellion inattentif, en nommant Pierre, C^{te} de Genève, nous prouve qu'il devait dire 1337. Dans cette cote il nomme le reconnaissant Amé de Crans; mais dans la cote immédiatement suivante, sous la date du 7 novembre 1372, il inscrit un albergement fait par *ledit* comte, au profit *du dit* N° Guillaume de Crans (c'est donc Guillaume et non Amé), des biens de Jacquemet, fils de N° Michel de Crans.

1
N° ANTOINE, N° GEORGES, V^{te} M^{re} JACQUES, avec leur mère, ils donnent, le 18 août 1409 (Arch. Cohendier), des biens en albergement, situés à Rumilly-sous-Cornillon. Acte passé à La Roche, dans la maison desdits nobles frères. Fidéjusseurs à Annecy-le-Vieux, le 22 février 1424 (Arch. Monthouz).

1
MICHELLE, femme de N° Georges Forrier (*Pourpris historique*).

1
AIMÉE: 1° à N° Philippe Allegret, trésorier général de Savoie. Veuve de lui, elle achète des moulins à Queige, le 28 mars 1494 (Arch. Thuysset); à 2° Jean de Monbel, seig^r de Verel et Dullin.

(1) Françoise de Borengo, femme de M. de Crans, seig^r de Bausse. Selon l'inventaire de 1584, son mari donne des assurances pour la dot de Franchischino, fille d'illustre Perroud de Lucerne, le 4 octobre 1577. — Selon des notes généalogiques du temps (Arch. Thuysset), elle était fille de Jérôme de Borengo ou Borà, des C^{tes} de Lucerne (fils de Jacques) et de Renée Porporato, lesquels eurent: Madelaine, femme de François della Torre de Saluces; Agnès, femme de... Chialvoit (Voir plus loin); Angéline, religieuse à Saluces; Jeanne-Marie, à Pierre Pelasse (Voir plus loin); Constantine, à... (Voir plus loin) et Francisquie, à Michel de Crans. Dans les manuscrits de della Chiesa (Bibl. Thuysset) je trouve dans la généalogie des Borengis, dits de la race Piana, coseig^r de Campiglione et C^{te} de Lucerna et des Vallées, la confirmation de ces notes. Au lieu de Jérôme nous lisons *Peirone*, fils de Jacques. Alliance inconnue. Je rétablis les noms: Agnès, à Henri Chialverotto, contrôleur; Anne-Marie, à P. Palassa, gouverneur de Coni; Constantine, à Jérôme, des seig^{rs} de la Vallée de Saint-Martin. Enfin, notre Francisquie ou François.

1
N° AYMON DE CRANS, avait vendu des biens avec direct domaine de fief, indivis avec Michel de Crans, à Marguerite de Menthon, avant le 5 avril 1481 (Voir l'acte de 1487, cité à l'article de Michel ci-contre).

1
N° MICHEL DE CRANS, seig^r de Bausse, teste le 15 août 1551 (Inventaire de 1584).

1
N° MICHEL DE CRANS, seig^r de Bausse, rachète, le 30 mars 1487 (Arch. Thuysset), de Marguerite de Menthon, veuve de Georges des C^{tes} de Valpergue, des revenus, cens et tributs à elle vendus par N° Aymon et Pierre de Crans, et qu'il possédait, par indivis, avec ladite

1
MICHEL DE CRANS, seig^r de Bausse. D^{ne} Jeanne, fille de N° François de Verbois, seig^r de Chastel, sa veuve, fonde, le 29 mars 1503 (Minutaire Soudan, Arch. Thuys.), une messe perpétuelle dans la chapelle de St-Jean-Baptiste, dans l'église paroissiale de Passy.

1
dame, à cause d'une vente par lui à elle faite, le 5 avril 1481, avec droit de rachat pendant six ans, plus une dime qu'il avait vendue à Champullier, mandement de La Roche), sous grâce de rachat, à N° Jacquemet d'Arenthon, veuve de N° Rolet Pitt, le 23 décembre 1479, plus une maison avec places et curtil à la Roche, abornant des deux côtés la maison de ladite dame.

1
N° CLAUDE DE CRANS épousa D^{ne} Claudine de Boège, avant 1585. Elle, veuve, avec son fils, habitant à Viuz, vendit, à N° François du Clos, le 25 janvier 1607 (Arch. Thuysset), la grange et biens de Limagne, paroisse de Bonne, pour « six vingts et treize florins. » Elle avait été cohéritière au testament du 18 mars 1584 (Arch. Thuysset), de D^{ne} Pernelle de Chissé, veuve de N° Claude du Clos, qui appelle ladite Claudine sa *niece de fille*.

1
N° JEAN DE CRANS teste le 11 mars 1545 (Invent. de 1545).

1
N° PIERRE, fils naturel d'un N° Michel de Crans, témoin à un acte du 29 mai 1516; vivait encore en 1561 (Titres Bonnefoy).

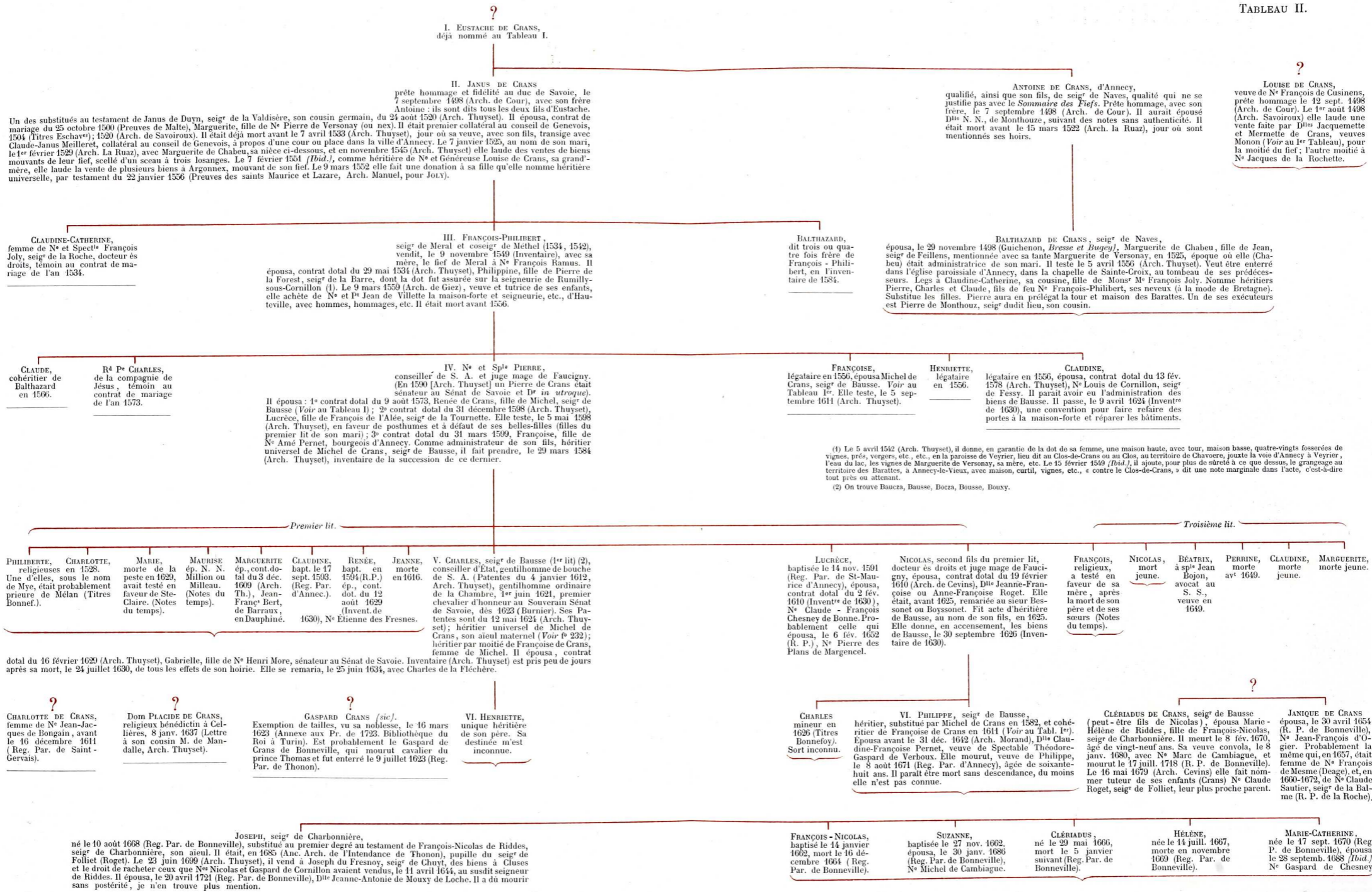
1
N° PIERRE DE CRANS, natif de Bonne, habitant Viuz. Le 12 mai 1610 (Titres Bonnefoy) il passe une quittance à Françoise de Crans, dame de Bausse, veuve de Michel de Crans, usufruitière de son mari, légataire au testament de Pernelle de Chissé, sa marraine, en 1584.

1
MARIE DE CRANS, épousa N° Claude de Bellegarde. Quittance dotale en faveur de Michel de Crans (Inventaire de 1584), du 8 décembre 1503.

1
CHARLOTTE DE CRANS, femme de N° Jean-Egli Allaman, seig^r de Vozerier. Quittance dotale sans date (Invent. 1584).

1
CHARLOTTE DE CRANS, femme de M^e Georges d'Entreremont. Quittance dotale de l'an 1568 (Inventaire 1584).

TABLEAU II.



CRESCHEREL (DE)

SEIGNEURS DE CRESCHEREL, CEVINS, SAINT-LAURENT-DE-LA-COTE, MARTHOD, THÉNÉZOL EN TARENTEISE, DES DÉSERTS EN SAVOIE.



P. d'azur au rencontre de cerf d'or (1). BESSON, della Chiesa, etc.

(1) Depuis l'apparition du *Dictionnaire du Blason*, il faut bien qu'il fasse autorité au moins pour moi. Aussi ne dirai-je pas que les CRESCHEREL portaient un *massacre*.

On prétend qu'on voit encore ou que l'on voyait naguère, sur l'hôpital d'Ugine, le blason martelé de cette famille, laissant encore apparaître une croix et une fleur de lys?

CRESCHEREL (DE OU DU) OU CRECHEREL

ON TROUVE DU CRESCHEREL.



IL fallait admettre les généalogies fantaisistes du xviii^e siècle, cette famille serait une des plus anciennes de Savoie, puisqu'elle serait venue s'y établir en 1248, amenée d'Angleterre par Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry. Son véritable nom serait *Becket*. Le chef de la race, Gilbert Becket de Hollande, aurait eu d'Amicte ou Amatilde, fille d'Aninthon, comte de Rochester, deux fils : l'un, Edmond, marié à Ethilde d'Hertford dame de Castel, continua la famille ; l'autre, saint Thomas Becket, chancelier d'Angleterre, puis archevêque de Cantorbéry en 1162, fut martyrisé, sous Henri II, en 1170 ou 1171.

Au dire de l'historien Hume, Thomas Becket fut le premier Anglais, né de parents honnêtes qui, depuis la conquête, parvint à de hauts emplois. Il faudrait donc révoquer en doute qu'il fut petit-fils d'un comte de Rochester, sans compter, si je ne me trompe, que Robert Carr fut le premier vicomte de Rochester, en 1611, et Laurent Hyde, des comtes de Clarendon, fut créé, en 1682, premier comte de Rochester. (Voir Moréri).

Je ne suis pas assez au courant de l'histoire de l'aristocratie anglaise pour m'aviser de trancher cette question. Pour me restreindre à mon sujet, cette parenté avec saint Thomas, cette origine, sont fort possibles, mais je ne saurais les admettre sans preuves ou tout au moins de solides inductions ; il est tout aussi possible qu'ils soient de la même souche que saint Thomas, l'incrédule apôtre, un de mes saints patrons.

Il est certain que sous le nom de Becket ils sont complètement inconnus dans nos documents savoyards. Quant au nom de Hollande, l'incorruptible Besson l'expliquait par le fait que cette famille était originaire de ce pays et ne dit mot de l'Angleterre. On ne sait donc pas si elle était originaire de la Hollande avant d'être anglaise, ou bien si elle est dite de Hollande parce qu'elle était originaire d'Angleterre.

L'insertion de Besson nous prouve pourtant que de son temps la tradition (1) faisait venir les Crescherel de l'étranger et c'est tout ce que nous devons retenir.

Quoi qu'il en soit, cette famille est connue à Ugine, dès le 18 septembre 1391, établie *apud lou Crescherel*. — Le 27 octobre 1323, Hugonet de Crescherel, damoiseau, prêta hommage au C^{te} de Savoie, pour les fiefs qu'il tenait en Tarentaise, hommage qu'il devait aussi à l'archevêque. Il n'est pas probable que cet Hugonet, auquel on attribue la fondation de l'hôpital d'Ugine, en 1296 (2), fut le premier noble de son nom, si bien que c'est incontestablement une très ancienne famille.

Il existe chez M. Berthet, notaire à Ugine, une généalogie de cette famille qu'il a bien voulu me communiquer. On en trouve plusieurs copies. Feu M. l'abbé Bonnefoy l'avait copiée, enrichie de plusieurs faits et rectifié le nom de quelques alliances. Je la possède dans mes archives. Je puis, à peu près, pour toute la filiation directe, la donner comme authentique, à dater d'Hugonet de Crescherel, par lequel je commence la numérotation des degrés. Ce qui n'a pas de marque de provenance est extrait des manuscrits de M. l'abbé Bonnefoy, et je ne le donne qu'à titre de simple renseignement. Cette famille s'est éteinte à la fin du xviii^e siècle, et le nom en a été porté par la famille Nicolle, substituée pour les biens d'une branche.

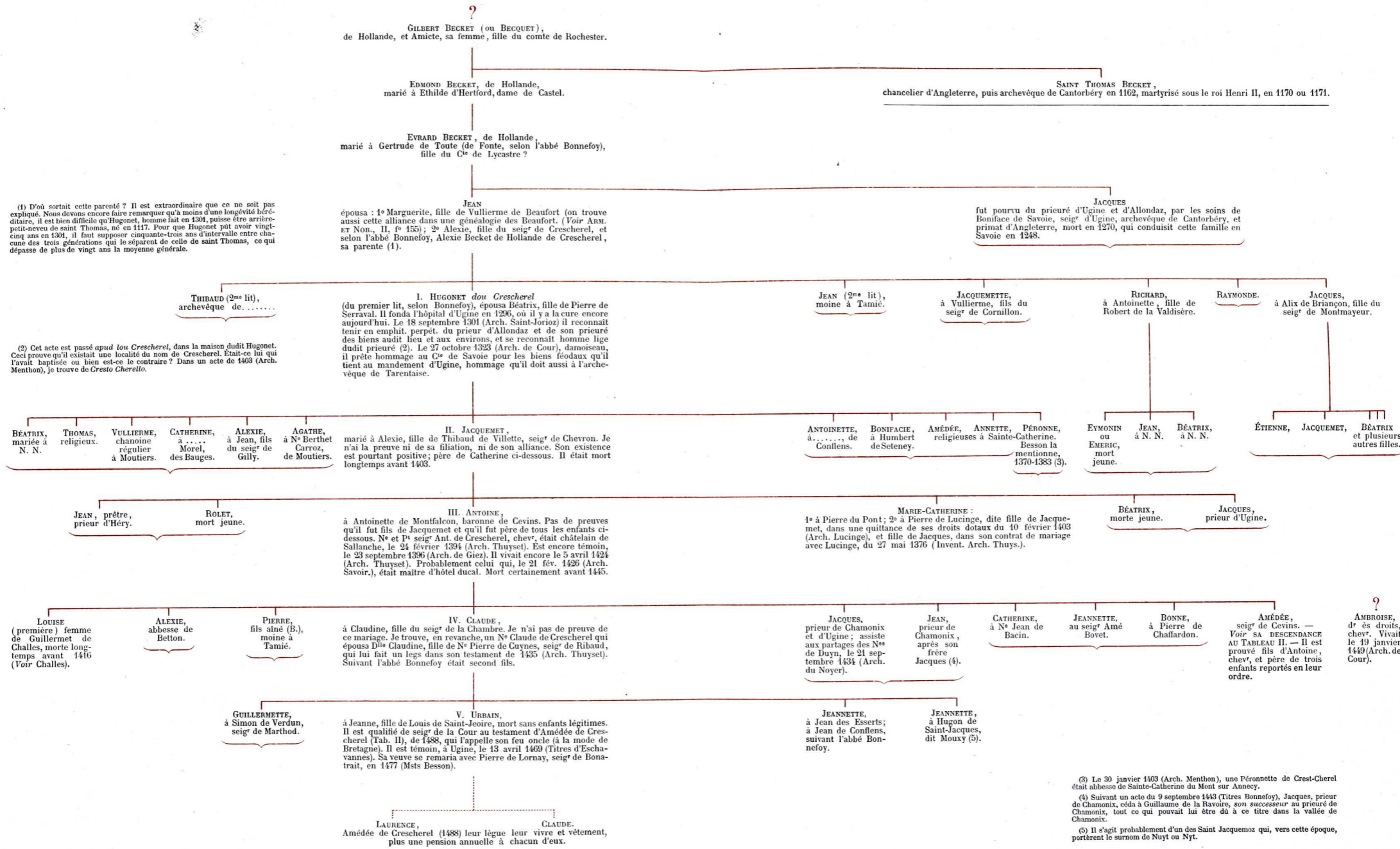
[Suit la généalogie].

(1) La tradition de saint Thomas de Cantorbéry existait aussi dans la famille. Voir la donation du 30 janvier 1680, à l'article de JEANNE-ANTOINETTE, degré X, p^o 240.

(2) Selon Grillet cet hôpital fut fondé avant l'an 1400, par la maison de Crescerel.

(3) Cette note se rapporte à Claude de Crescherel, degré VIII, Tableau II, qui, dans son testament de 1564, fait un legs qu'il est bon de mettre en vue. — « Item veult et ordonne que si l'on faisoit ung college dans la ville de Chambéry, d'ailleurs suffisamment « fondé, ses heretiers baillient et donnent au maistre regent dudit college des biens du testateur jusques a la somme de cent escuz sols « pour une fois tant seulement à la charge que ledict maistre regent soit tenu a une chescune feste saint Claude metre positions « et ouvrir publiquement les disputes, ainsi que lon fait à Paris. Legue a maistre Jehan du Verney recteur des écoles de Chambéry « une de ses grandes robes de soie, la meillieure ou une de drap noyr a son choix. »

TABLEAU I.



(1) D'où sortait cette parenté ? Il est extraordinaire que ce ne soit pas expliqué. Nous devons encore faire remarquer qu'à moins d'une longévité héréditaire, il est bien difficile qu'Hugonet, homme fait en 1301, puisse être arrière-petit-neveu de saint Thomas, né en 1117. Pour que Hugonet pût avoir vingt-cinq ans en 1301, il faut supposer cinquante-trois ans d'intervalle entre chacune des trois générations qui le séparent de celle de saint Thomas, ce qui dépasse de plus de vingt ans la moyenne générale.

(2) Cet acte est passé apud tou Crescherel, dans la maison dudit Hugonet. Ceci prouve qu'il existait une localité du nom de Crescherel. Était-ce lui qui l'avait baptisée ou bien est-ce le contraire ? Dans un acte de 1469 (Arch. Menthon), je trouve de Cresto Cherello.

(3) Le 30 janvier 1403 (Arch. Menthon), une Péronnette de Crest-Cherel était abbesse de Sainte-Catherine du Mont sur Amnecy.
 (4) Suivant un acte du 9 septembre 1443 (Titres Bonnefoy), Jacques, prieur de Chamonix, résida à Guillaume de la Ravoire, son successeur au prieuré de Chamonix, tout ce qui pouvait lui être dû à ce titre dans la vallée de Chamonix.
 (5) Il s'agit probablement d'un des Saint Jacquemoz qui, vers cette époque, portèrent le surnom de Noyt ou Nyt.

(1) Il eut deux bâtards de Pernelle Tache, Hector et Michel, légataires en son testament de 1554, voulant qu'ils soient mis aux écoles tant de grammaire, humanité, que aussi de musique pour s'en rendre bons ecclésiastiques. Thomas mentionne aussi en son testament un Aymé, bâtard, sans marque de parenté (son frère naturel peut-être), dont les biens devaient, en certains cas, passer aux bâtards du testateur. Cet Aymé ou Amé eut un fils, Louis, qui, avec sa mère Claudine, plaidèrent, en 1561-1564 (Arch. la Serraz), avec Philippe de Crescherel, pour une pension alimentaire.

GEORGE DE CRESCHEREL, naturel, possédait une maison à Faverges, procédée de N° Jean Forrier, le 17 juin 1450 (Arch. de Saint-Jorioz).

N° PIERRE DE CRESCHEREL, du diocèse de Belley. Est témoin à plusieurs des reconnaissances passées en faveur de Mess^{rs} Amédée de Crescherel ci-contre, 1443-1445. Un Pierre de Crescherel, notaire, reçoit l'acte de renonciation de Jacques, prieur de Chamonix, 1443 (Voir note 4, § précédent), qualifié de Sainte-Marie, demeurant à Varey, diocèse de Belley. Peut être un bâtard.

MARGUERITE épousa : 1° contrat dotal du 12 juillet 1444 (Arch. Saint-Jorioz), N° Pierre de Rigaud, de Puignos; 2° contrat dotal du 22 juin 1454 (Ibid.), passé à la maison-forte de Crescherel, en la paroisse d'Ugine, Claude de Beaufort, seigr de Villarchabod.

ANTOINETTE, à Rodolphe de la Croix, seigr d'Athurin (B).

JEANNE, à Jacques, fils de... Dyvone (Bonnef).

AMÉDÉE, coseigr de Cevins et de la Côte (Saint-Laurent).

Il épousa Jacquemine, fille de Pierre de Beaufort, de Salagine, avant 1483 (Arch. Saint-Jorioz). Du 1476, 25 septembre (Arch. Giez) oblig. en sa faveur et de son frère, tous deux fils de Pierre et petits-fils d'Amédée, par André de Chevron. Il teste le 23 mars 1488 (Arch. la Serraz). Veut être enterré dans l'église paroissiale d'Ugine, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, au tombeau de ses prédécesseurs. Parle de N° Urbain de Crescherel, seigr de la Cour, son *armançois* (à la mode de Bretagne). Substitue à son héritier universel N° Jacques, frère du testateur, et ses mâles, puis les filles du testateur et leurs mâles. Lègue l'usufruit de certains biens et la moitié de la maison-forte de Crescherel (où est passé le testament) à Jacquemine, sa femme. Celle-ci étant veuve et tutrice de Thomas, son fils, prête hommage au duc de Savoie, le 13 mai 1489 (Arch. de Cour).

LOUISE, à Aymé Polliact de Manigod. GEORGINE, à Claude de Mascot. URBAIN, à Jacques du Rouvenot, seigr de Compois. THOMAS, coseigr desdits lieux, héritier universel de son père, pupille de sa mère en 1489. Arbitre dans une transaction du 19 septembre 1513 (Arch. la Serraz), entre ses cousins germains Thomas, Jean et Claude. Il épousa Françoise, fille de Claude de Mareste, seigr d'Apremont (abbé Bonnefoy, msts Arch. Thuyset), mort en 1581 avant le testament de son fils. JEANNE, à Jean de la Ravoir, seigr de Tresserve (abbé Bonnefoy). LOUISE DE CRESCHEREL, veuve de N° Amé de Gento, jadis seigr de Trovex. Le 24 juin 1543 (Arch. Saint-Jorioz) Jacques de Viry, ci-dessous, seigr de Tornay, lui vend des biens audit lieu.

ANTOINETTE, à Gabriel de Duyn de la Valdisère (B.). Au testam^t de Laurent, 20 avril 1758 (B.), elle est dite femme du seigr de Charvel. LAURENT, seigr puis seigr desdits lieux, à Claudine, fille de Pierre de Gemilly (abbé Bonnefoy). A dater de celui-ci, toutes les copies de la généalogie ont des variantes pour les deux derniers degrés et notamment pour Sébastien, que les uns font fils de Philippe, les autres de Claude, et que d'autres ne nomment pas. Sous toutes réserves je suppose que Laurent fut père de Sébastien. FRANÇOISE, religieuse à Bonlieu (B.). CLAUDE, seigr de la Côte, fils aîné, mort sans enfants de Françoise de Mestral de Leschaux, avant ses frères (abbé Bonnefoy). Malgré cette affirmation il teste le 11 février 1554 (Anal. msts Bonnefoy), voulant être enterré dans l'église d'Ugine, dans la chapelle et le tombeau de ses prédécesseurs. Nomme héritier universel, par fideicommiss, Laurent, son frère, et, à son défaut, Thomas de Crescherel, seigr de Cevins. Fait dans la maison-forte de Crescherel-sous-Ugine. Dans ce testament il ne mentionne pas d'enfants. Il a dû pourtant avoir au moins une fille. Mort avant 1555. JEANNE, religieuse à Bonlieu (B.). MARGUERITE, à Jacques de Cluses ou de Chissé (B.). CLAUDE-FRANÇOIS, mort sous-lieutenant corpette des gardes de l'empereur d'Allemagne. CLAUDINE, à Etienne Favier, seigr de Villarrosset.

JACQUEMINE, légataire de son cousin Claude en 1564. CLAUDINE? (2). SÉBASTIEN, seigr de la Côte, peut être François-Sébastien (un François est nommé comme fils de Laurent). Il épousa D^{ne} Philiberte Bally, qui était déjà veuve le 9 septembre 1673 (Titres Bonnefoy, notaire) (4). ANTOINETTE, dame de la Côte et des rentes rière Cornillon et Marthod, femme de N° Philibert de Paypon, dite positivement fille de Claude, fait renover ses rentes en 1555 (Arch. du Noyer), renouvées auparavant en faveur de Thomas de Crescherel, seigr de la Côte, et auparavant, en 1461, en faveur d'Urbain, f. de Claude de Crescherel. Une Antoinette de Crescherel était, vers 1180, femme de N° Antoine-Balthazard de Maillant. (Guich., gén. Maillans).

X. FRANÇOIS-RAYMOND, patrons de la chapelle de l'hôpital d'Ugine (msts Bonnefoy), en 1659. Seigr de la Côte, coseigr de Cornillon et Marthod, garde du corps du roi de France des 1674; l'était encore en 1680, et absent du pays. Il est plus que probable qu'il n'y revint pas. En tout cas il mourut sans descendance. JEAN-BAPTISTE, Bonnefoy, en 1659. Mort sans enfants avant 1680. JEANNE-ANTOINETTE, dame de Crescherel, où elle vivait encore le 20 juillet 1689. Le 30 janvier 1680 (Arch. du Sénat de Savoie) elle (fille de Sébastien et de Philiberte Bally), fait donation de tous ses biens à François de Lescheraine, second président à la Chambre des Comptes. La donation sera nulle si son bien-aimé frère François Raymond n'est pas décédé et si lui ou ses enfants reviennent au pays. Elle teste (s. d. postér. à 1682) faisant beaucoup de legs pieux. Elle fonde, notamment, trois messes à perpétuité, en l'honneur de saint Thomas, de Cantorbéry, dans la chapelle de son château de Crescherel, outre les précédentes fondations, en l'honneur et gloire du saint de la maison (Voilà la seule preuve!) duquel ses prédécesseurs sont descendus (1). Nomme héritier universel son frère François-Raymond, au service de France. Elle lui substitue Joseph-Philibert de Lescheraine, son bien-aimé parent, à cause de l'ancienne alliance qui est entre les deux familles, à la charge de porter le nom et les armes de Crescherel. Elle codicille encore le 20 juillet 1689.

(1) L'honneur de saint Thomas, de Cantorbéry, dans la chapelle de son château de Crescherel, outre les précédentes fondations, en l'honneur et gloire du saint de la maison (Voilà la seule preuve!) duquel ses prédécesseurs sont descendus (1). Nomme héritier universel son frère François-Raymond, au service de France. Elle lui substitue Joseph-Philibert de Lescheraine, son bien-aimé parent, à cause de l'ancienne alliance qui est entre les deux familles, à la charge de porter le nom et les armes de Crescherel. Elle codicille encore le 20 juillet 1689.

TABLEAU II.

IV. AMÉDÉE DE CRESCHEREL, seigr de Cevins. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I. Chevalier, conseiller d'État et président de la Chambre des Comptes de Savoie, en 1451 (Capré, p. 254). Il acheta des biens féodaux, à Marlens, de N° Antoine Jossierand de Cons, le 27 avril 1440 (Arch. Saint-Jorioz). Comme seigr de Cevins, il reçoit les reconnaissances de ses tenanciers nobles, francs et taillables en juridiction omnimode (Vol., parch. Arch. Th.), de 1443 à 1445, où il est dit fils de feu de bonne mémoire, Mess^{rs} Antoine, chev^{er}, passées en partie dans sa maison-forte de Cevins. Au dire des généalogistes cités, il épousa Humberte, fille de Robert de Montmaveur, seigr de Boège et des Tours, bâtard de Savoie. C'est faux. Il épousa : 1° contrat dotal du 1^{er} avril 1424 (Arch. Thuyset), Humberte, fille de N° et P^{er} Robert de Montmaveur, seigr de Boège et des Tours, qui n'était point un bâtard de Savoie. L'acte est passé à Sallanche (où son père était chatelain ducal), dans la maison du duc de Savoie, appelée de *Gayo* (de Gex ?). Il épousa : 2° Guillermette (de Champion ?), veuve d'Hugonet de Montmayeur. Il était mort avant 1453.

LOUIS aurait été le fils aîné. Suivant Bonnefoy, chanoine à la Sainte-Chapelle de Chambéry.

V. PIERRE DE CRESCHEREL, seigr des maisons-fortes et seigneuries de Cevins et Crescherel, pour lesquelles il prête hommage et reçoit investiture avec juridiction haute, moyenne et basse, le 15 décembre 1453 (Arch. de Cour). Reçoit, le 28 janvier 1455 (Arch. St-Jorioz), reconnaissance pour les biens acquis par son père, à Marlens. Il reconquit, en faveur de l'archevêché de Tarentaise, le 21 février 1464 (Index raisonné); dit aussi fils de feu Amédée. Il épousa, selon l'abbé Bonnefoy, Louise, fille de Jean de Dyvone.

PERNETTE (2^{me} lit) épousa, contrat dotal du 4 janvier 1456, Jean de Chabod de Saint-Maurice. Elle teste, le 25 novembre 1483 (Commene).

VI. JACQUES, seigr de Cevins, etc. Il prête hommage le 26 novembre 1408 (Arch. de Cour). Il épousa Jeanne, fille de... de Menthon de Montrotier, selon l'abbé Bonnefoy. Mort av 1503. bre 1513 (Arch. la Serraz). Thomas eut la maison-forte de Cevins (dite aussi de la Roche-de-Cevins), avec tous les droits et biens en dépendant « a ponte hospitalis subtus Conflatum insuper tendendo contra civitatem Musterii tam a dextera quam a sinistra ». George eut la maison-forte, droits féodaux, etc., d'Ugine. Ils cèdent à Claude et Jean des biens au mandement d'Ugine, plus 30 florins de cense annuelle à chacun d'eux. Fait dans la salle de la maison-forte de Cevins.

JEANNE, dite fille de Petremand de Holl, de Crescherel, épousa N° Antoine Milliet, maître d'hôtel de Jean-Louis de Savoie, vers 1460 (Pr. mss. Besson. Arch. Costa).

PERONNETTE, femme de spectacle Claude Bernard, juge maj^e de Tarentaise et Maurienne, 20 avril 1503 (Arch. la Serraz).

VII. THOMAS, seigr de Cevins et des Déserts, épousa Aimée, fille de Pierre Bonivard, dame des Déserts, sœur de René B. qui, dans son testament du 28 décemb. 1523 (Arch. la Serraz), lui laisse le château et paroisse des Déserts et toutes dépendances, sa maison-forte de Chambéry et tous ses biens de Chambéry, Chignin, etc.; la substituant pour tous ses biens d'Evian, Féterne, Thonon, qu'il laisse à sa femme sa vie durant. Elle teste, le 25 décembre 1534 (Ibid.). Lui teste le 5 juin 1554 (Arch. la Serraz). Veut être enterré dans la chapelle de Sainte-Catherine, fondée par les Bonivard, en l'église de Lémenc, auprès de sa femme. Nomme héritiers ses deux fils, substitués l'un à l'autre, pour Laurent de Crescherel, seigr de la Côte, son neveu, pour Cevins, et les trois filles du testateur pour le reste, les substituant à Laurent, s'il meurt sans enfants. Elle avait légué à la paroisse des Déserts « une chappe que se fasse de sa robe de velleur tanys et au capchon dernier se botera la ressemblance de mousur saint Anthoine. Item ordonne que son heretier doive faire repincter et recouturer leur chapelle de les mens et que leffigie delle et de son mary soient pincte joute la « peinture auprès de ses prédécesseurs, etc., etc. » (1).

CLAUDE, JEAN, prêtres à Ugine (Bonnefoy).

GEORGE, mentionné au testament de son frère, 1554. Mort avant 1567.

PHILIPPE, seigr de Cevins, cohéritier universel de son père, légataire et substitué à celui de sa mère. Épousa, contrat dotal du 30 avril 1551 (Bonnefoy), Pernelle, fille de Gaspard de Lescheraine. Avec son frère Claude ils réclamaient, en 1565 (Arch. Lox), les biens d'Evian, Thonon et Féterne pour lesquels leur mère avait été substituée au testament de René Bonivard, son frère. Ils transigent, le 4 février 1565 (Ibid.), avec les détenteurs des biens, moyennant 900 écus d'or. Il vivait encore en 1571.

GEORGETTE épousa, contrat dotal du 12 mars 1541 (Arch. la Serraz), Jacques de Viry, seigr de Tornay, veuve avant 1554.

VIII. CLAUDE, seigr des Déserts, etc., cohéritier universel de son père, docteur ès droits, sénateur au Souv. Sénat de Savoie, héritier universel de sa mère (1534), chargé de porter les armes de Bonivard, écartelées avec les siennes. Il testa le 16 mai 1557, codicilla le 6 août 1562, et enfin les cassa par un nouveau testament du 4 avril 1564 (Arch. la Place). Voir une clause de ce testament, note 3, p. 237. Il était marié à D^{ne} Claudine de Belly (remariée au baron de Sonnaz). Eut un procès avec Philippe en 1571 (Arch. la Place, ex quo). Mourut sans postérité.

MICHELLE, légataire, 1534-54, religieuse au Béton, selon l'abbé Bonnefoy (3). BONNE épouse, contrat dotal du 3 janv. 1547, N° Humbert Nicolle. Substituée pour les Déserts et légataire, 1534-1554.

IX. JEANNE-FRANÇOISE DE CRESCHEREL, dame de Cevins, épousa Claude-Philibert de Seyssel du Châtelard, qui devint aîné seigr de Cevins. Elle transigea, le 14 mai 1563, avec Claude Nicolle de Crescherel ci-contre, pour les Déserts. Elle mourut avant 1626, laissant héritier Claude de Seyssel, son fils. Voir SEYSSEL.

CLAUDE NICOLLE DE CRESCHEREL, seigr de la Place et des Déserts, transige, le 14 mai 1593 (Arch. la Place), avec Jeanne-Françoise de Crescherel ci-contre, moyennant 650 écus d'or, faute de paiement desquels il se mettra en jouissance immédiate de la moitié de la seigneurie des Déserts. Il avait été substitué au testament de son oncle Claude, 1564, chargé de prendre les armoiries des père et mère du testateur et le nom du testateur. Il devait perdre l'hoirie, faute par lui d'être docteur ès droits dans le délai de dix ans. — Voir NICOLLE.

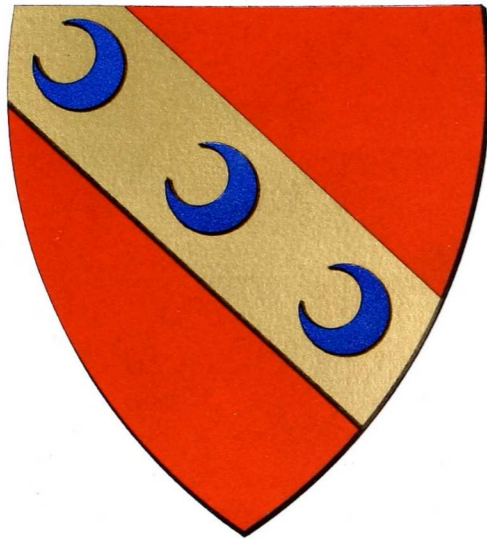
(2) Je trouve une Claudine de Crescherel qui épousa N° Claude de Cluses. Ils eurent un fils, N° Thomas de Cluses, qui, au nom de sa mère et de N° Sébastien de Crescherel, nomma un recteur pour l'hôpital d'Ugine. Nomination approuvée par le vicaire général du diocèse de Genève, le 5 juillet 1648 (Titre communiqué par M. Orsier).

(3) Je trouve une Michelle de Crescherel. Claude de Crescherel ci-dessus, dans son testament de 1563, prévoit qu'il pourra faire un codicille en sa faveur. Elle est dite dame de Confens. Une Michelle de Crescherel fut enterrée avec Laurent de Confens, dans l'église d'Aymé. Ils furent père et mère de la première femme d'Antoine-Gaspard de Riddes, qui la mentionne en son testament de l'an 1615 (Arch. Thuyset).

(4) Sébastien de la Côte de Crescherel est porté au rôle (1631) des anciens nobles du mandement d'Ugine (Arch. Thuyset), comme « donné de ladite maison et depuis légitime ».

CREST (DU), DE CRUSEILLE ⁽¹⁾

SEIGNEURS DE MENTHONNEX EN BORNES, DE CLERMONT EN FAUCIGNY, DE BECCON, A CRUSEILLE, ETC.



P. de gueules à la bande d'or chargée de trois croissants d'azur (Besson).

DANS les seconds traits de la maison de Lucinge, msts de D. Luc de Lucinge, on trouve ce qui suit : « Les til- « tres de ceste « maison (du Crest de Cruseille) « font cognoistre que le glorieux « avantage de noble a este ac- « cordé à Ayme du Crest l'année « 1220. Lon n'a pas neantmoins « encore treuvé la suite jusques a « Charles Auguste de Sales qui « dans ses memoires archiviques » commence la filiation de cette famille par N° Pierre du Crest, mort avant l'année 1431. Il aurait été père de N° Aymonet, qui continua, d'Aymonet et de Pierre.

Aymonet, citoyen de Cruseille, qui vivait en 1431, fut père de Pierre de Crest. Celui-ci vivant en 1450, aurait épousé une Mestral-Chenex et en aurait eu Pierre ou Perin. Celui-ci eut deux femmes : une de la maison de Charnex ou Charvex et l'autre N. N. de Viennois de l'Albergement, de Genève, et deux enfants on ne sait de laquelle : 1° Aymé, père d'un Rodolphe et de Jeannette, qui épousa Jean de Magnin ; 2° Aymonet, qui épousa une demoiselle de la maison de Cohendiers et continua la famille. Son fils Guillaume (2) épousa Michelette de Leydier, dont trois enfants : Louis du Crest, protonotaire apostolique, chanoine et vicaire général de l'église de Genève (3); Michelette du Crest, femme de Thibaud de Montmayeur, seigr de l'Aigle; Pierre, seigr de Clermont, écuyer de Philippe de Savoie, C^{te} de Genevois. Celui-ci eut deux femmes : 1° Bernardine, fille de Jean de l'Albergement; 2° Camille de Bruel (*alias* du Buy, de Milan) (4). Du premier lit serait issu Albert, qui continua, et Maxime, mort sans enfants.

C'est seulement à dater de cet Albert que nous pouvons étager de quelques titres la généalogie de dom Luc. Je rencontre auparavant un N° Aymon du Crest (celui ci-dessus) qui épousa Antoinette de Cohendiers, nommée au testament de Jeannette de Chissé, sa mère, 1461, et qui eut dudit Aymon trois fils : N°s M^{re} Michel, Rodolphe et François du Crest, substitués au testament de N° François de Cohendiers, leur oncle, 1491 (Arch. Cohendier). Mais cette indication fait naître des doutes sur la filiation ci-dessus et ne mentionne pas de Guillaume.

Je ne prends nullement la responsabilité, affirmative ou négative, de la filiation ci-dessus, et je ne la prends qu'à dater d'Albert, plus haut nommé. Ses petits-fils sont déjà inscrits en 1631, au rôle des anciens nobles du mandement de Cruseille. Divisés en plusieurs rameaux, qu'il m'est impossible de suivre en leur multiplication, plusieurs membres de cette famille ont fait leurs preuves de 1723. Aucun d'entre eux n'a pu remonter plus haut que le degré suivant immédiatement Albert.

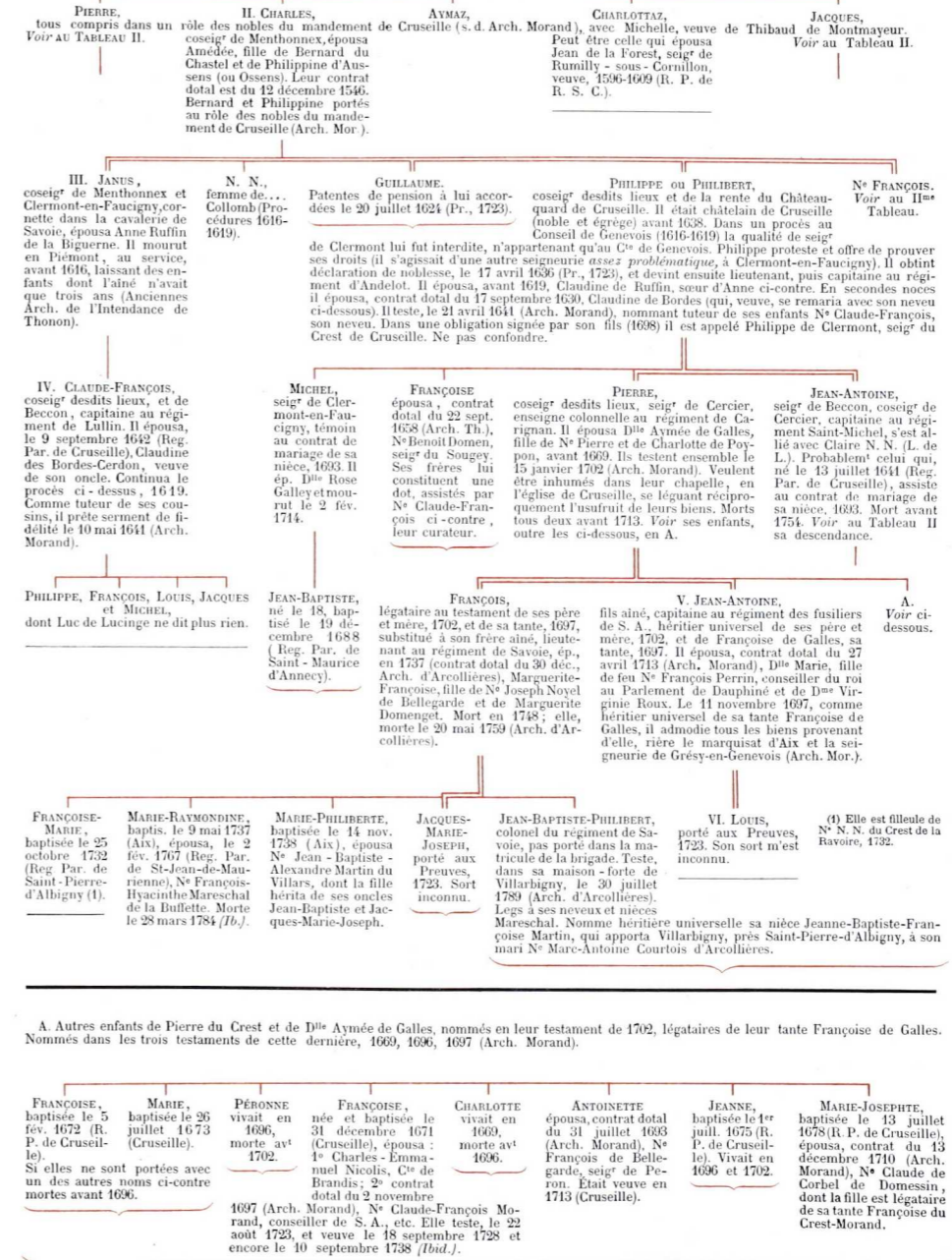
Cette famille doit être éteinte ou du moins privée de fortune; elle ne porte plus le titre de noblesse. On raconte qu'en 1821, lors de la dernière convocation des nobles, à Chambéry, par le roi Charles-Félix, un M^r du Crest de Clermont, simple cultivateur de son bien, vint, l'épée au côté, escorté de ses fils, prendre son rang dans la noblesse de Savoie. Il y a quelques années, le conducteur de la diligence de Genève à Bonneville était, dit-on, un du Crest de Clermont. Quand il passait sous Clermont, près Contamine, il ne manquait pas de sonner une fanfare en l'honneur de ses nobles aïeux.

(1) Il y a eu plusieurs autres familles en Savoie du nom de du Crest ou Ducrest ou Ducret. On trouvera ce que j'ai pu réunir sur elles au Supplément, et Du Crest, d'Ugine, en son ordre.
 (2) Guillaume du Crest était secrétaire comital de Genevois et témoin, à Annecy, le 15 février 1487 (Arch. Thuyset), et dans un autre acte du 29 septembre 1502 (Arch. Pensa).
 (3) Un N° Mes^r Louis du Crest, chanoine de l'église de Genève, était bien vicaire général *in spirit. et temporal.* de l'évêché de Genève, 12 janvier 1547 (Arch. Thuyset); mais je ne puis affirmer qu'il soit de cette famille.
 (4) De vieilles notes généalogiques aux Archives Thuyset mettent Bernardine de Mecorax, et Camille du Puy, veuve de N° Georges de Mouxy.

Tout ce qui n'a pas de marque de provenance revient à dom Luc de Lucinge. Les doubles traits indiquent la descendance des Preuves, 1723.

I. N° ALBERT DU CREST, chev^r (?), seigr de Menthonnex en Bornes, épousa : 1° en 1540, Barthélemy, fille d'Antoine de Beaufort, seigr d'Héry (inconnue dans la généalogie Beaufort); 2° contrat dotal du 13 sept. 1553 (Arch. Morand), Louise, dame de la juridiction de la Croix-en-Bornes, fille de N° et P^r Henri de Viry et de Michelle de Pelly. Témoin, le 2 nov. 1566, à Sallanches (Arch. Rubin). Il teste le 11 juin 1562. Il vivait encore en 1576.

FRANÇOIS DU CREST, chanoine de St-Pierre de Genève, aumônier ordinaire de Jacques de Savoie, duc de Nemours, C^{te} de Genevois (L. L.). Est peut-être celui qui fut abbé d'Abondance ??



A. Autres enfants de Pierre du Crest et de D^{ne} Aymée de Galles, nommés en leur testament de 1702, légataires de leur tante Françoise de Galles. Nommés dans les trois testaments de cette dernière, 1669, 1696, 1697 (Arch. Morand).

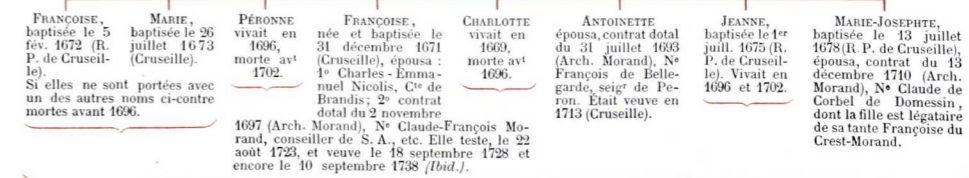


TABLEAU II.

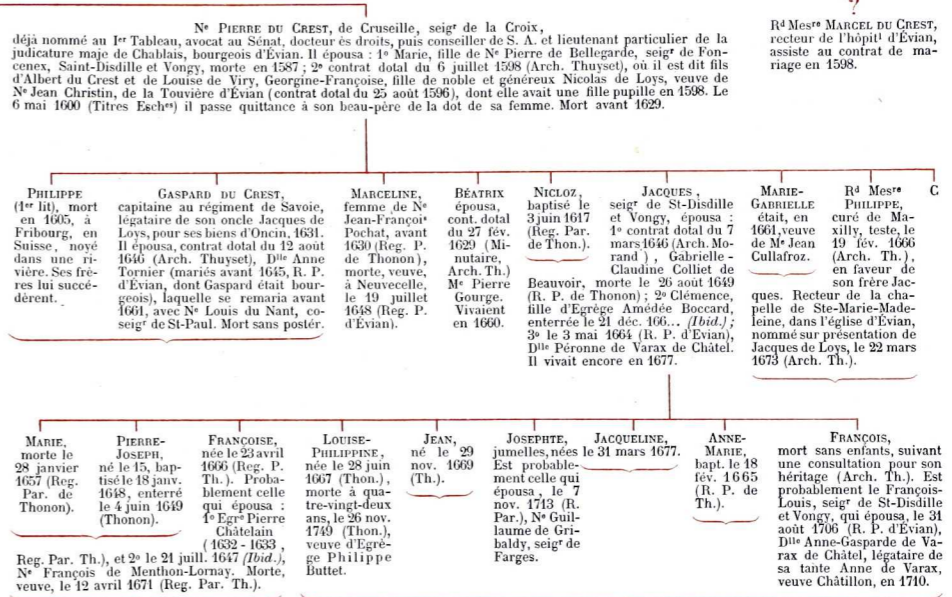
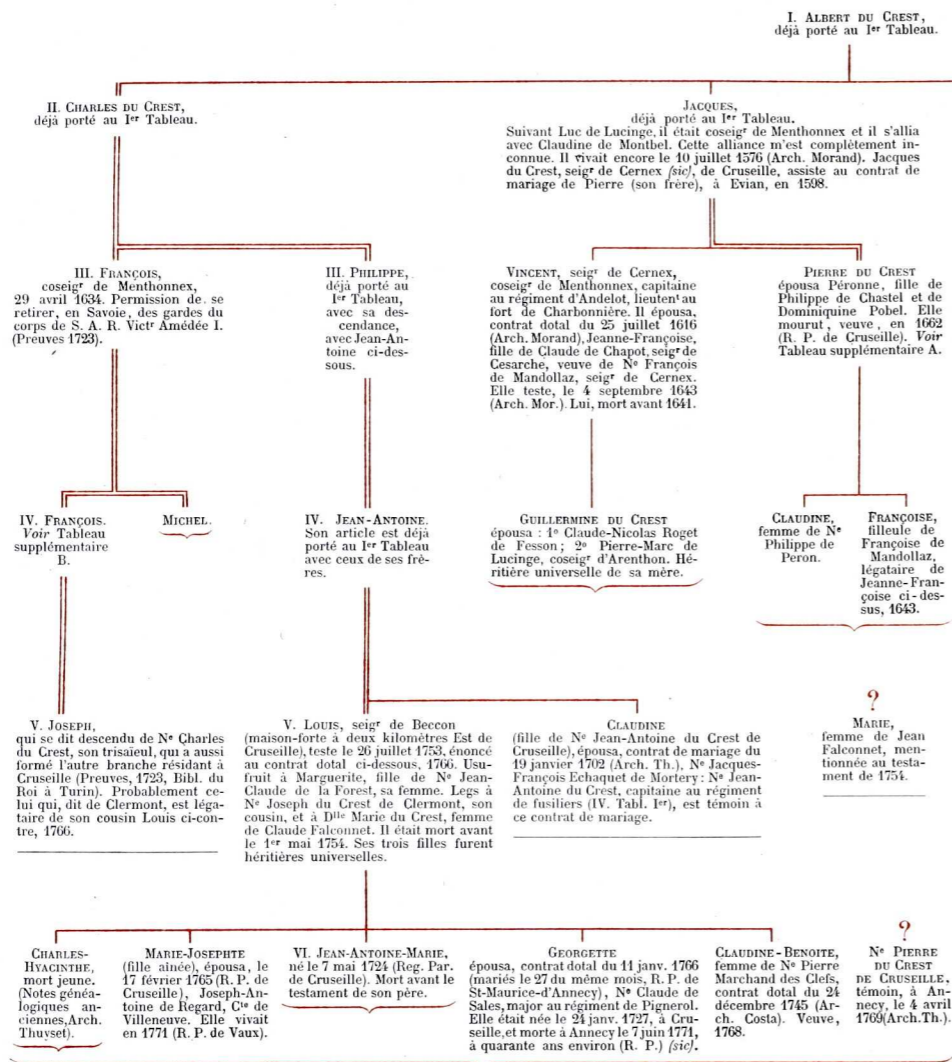


TABLEAU III supplémentaire.

A. Il est possible que ce Pierre soit le même Pierre du Crest, dit de la Ravoire (hameau de Cruseille) qui, avec N^o Jacques du Crest, son père, figurent aux Preuves de 1723, produisant une attestation que leur maison ayant brûlé ils ne peuvent justifier de leur noblesse par aucun titre. Un N^o Jacques du Crest de la Ravoire, à coup sûr contemporain (ou environ) de N^o Jacques ci-dessus, épouse D^{lle} Péronne Paulmes. Il en eut un fils, N^o Thomas, vivant en 1636-1639, avec ses sœurs, et une fille, D^{lle} Dominique, qui épousa, contrat dotal du 14 février 1651 (Arch. Rubaud), mariés le 14 (Reg. Par. de Cruseille), N^o François de Faulcon, qui, procureur de son père, vendit à Antoine de Lornay, seig^r d'Aviernoz, le grangeage de Maison-Rouge (procédé de N^o François Paulmes), et le 23 mai 1695 (Ibid.), au même, le grangeage de la Croix, tous deux situés à Groisy-en-Bornes. Je trouve encore un N^o Pierre-Antoine du Crest de la Ravoire, qui, de D^{lle} Marie Faccod, épousa Philippe, né le 26 novembre 1681 et Gaspard, née le 2 juillet 1687 (Reg. Par. de Cruseille). Un N^o François du Crest de la Ravoire épousa Pierrette Lachat, morte, veuve, en troisièmes noces, à soixante-neuf ans, le 1^{er} mai 1731, (Reg. Par. de Cruseille). Une D^{lle} Gasparde du Crest de la Ravoire, veuve de Claude-François Beccat, mourut le 10 octobre 1714, à soixante-neuf ans (Ibid.).

B. François (IV) et son fils Joseph (V) peuvent être identifiés avec N^o François du Crest de Clermont, qui eut, de Jeanne Colomb, un fils nommé Joseph. Celui-ci, dit aussi de Clermont (voir Joseph V), était marié, en 1695, à Anne Chatrier et mourut le 10 avril 1771 (Reg. Par. de Contamine-sur-Arve). Il eut Josephite, née le 19 juillet 1732; Claude, née le 15 juillet 1734; Andréanne, née le 6 avril 1740; Jeanne, née le 20 avril 1741; Françoise, née le 27 novembre 1742; Joseph-Marie, né le 9 juillet 1745; Jeanne-Françoise, née le 19 août 1748, tous à Contamine. N^o Jean-Charles du Crest de Clermont (fils apparemment ou neveu de Joseph ci-dessus) épousa Louise Monthon, et en secondes noces N. N. Du premier lit je trouve aux registres paroissiaux de Contamine: Aimé-Marie, né le 24 juillet 1777; Louis, né le 13 août 1779; Jean-Marie, né le 12 novembre 1782; Joseph, né le 27 octobre 1784; André, né....., qui mourut curé d'Anthy, près Thonon, en 18...; Aimé, né le 19 mars 1781, mort le 10 février 1828, et du second lit, Jacques, qui vivait encore en 1853. C'est à un de ceux-ci que se rapporte ce que je dis à la fin du n^o 242.

Je trouve encore, suivant toute apparence, de cette famille, un N^o Antoine du Crest (d'après des notes généalogiques, Archives Thuyset, serait Jean-Antoine IV), qui eut, de D^{lle} Jeanne-Claire de Pontverre (Quimier): Claude-François, baptisé le 1^{er} octobre 1674; François-Marie, baptisé le 30 décembre 1675; Louis, baptisé le 15 janvier 1678, et Louis-Périx, baptisé le 23 février 1679, tous dans l'église paroissiale de Cruseille. Il faut noter qu'à Cruseille même il y avait des Du Crest qui n'étaient pas nobles. M^e François Du Crest, greffier de l'évêché de Genève, mort avant 1629, eut Jeanne, qui épousa M^e Philippe Bessonis: M^e Philippe, bourgeois de Cruseille et d'Anney, qui teste avec N^o Pernette Fichet, sa femme, le 2 juin 1629 (Arch. Monthouz), et Françoise, qui épousa N^o Claude Marin, procureur fiscal du Chablais avant 1608. Un N^o Jean-Antoine du Crest, seig^r de Moisy, mort avant 1705, eut un fils, N^o Louis, qui signa une obligation à N^o Joseph de Cirace, le 23 avril 1705 (Arch. Morand). Un N^o Jean-Antoine du Crest, de Cruseille, mort avant 1720, fut père de D^{lle} Claudine, qui, le 21 mars 1729 (Arch. Thuyset), était veuve de N^o Jacques-François Echaquet de Mortery. Une des filles de celle-ci, N^o Françoise Echaquet, eut pour témoin à son contrat de mariage du 5 janvier 1725 (Ibid.), N^o Louis du Crest, seig^r de la rente de Châteaucourt, coseig^r de Cercier.

C. Il faudrait peut-être ajouter ici une D^{lle} Françoise qui épousa, contrat dotal du 14 septembre 1639 (Livre de raison, Loys), Spectable David Bernaz, bourgeois de Thonon, dont les enfants furent héritiers de N. N., mère de ladite D^{lle} Françoise.

CRISTAN (CRITAN, CRITAIN, CRETANT, CRYTAN, CHRISTAN).

SEIGNEURS DE MONTREGARD ET DE BELLECOMBE.



P. d'azur au cerf passant d'argent (P^{es} de N^{sse}, 1589).

PHILIPPE Cristan ou Cretant, de Thônes (probablement frère de R^d Mess^{rs} Pierre Cristan, plébain de Thônes en 1616, premier aumônier de François de Sales), était neveu de R^d Louis d'Arenthon, plébain de Thônes (je ne sais comment), et possédait la rente d'Arenthon et la maison-forte de Montregard en dessus de Thônes. Il ne prend pourtant pas la qualité de noble dans le contrat dotal du 7 septembre 1572 (1) (Titres Bailard), qu'il passa avec D^{lle} Philippine Juge. Il teste, à Rumilly, le 12 décembre 1601 (*Ibid.*), voulant être enterré dans l'église de Thônes, au tombeau de ses prédécesseurs; lègue, à sa femme, l'usufruit de sa maison-forte de Montregard, vignes à Menthon, revenus de la rente d'Arenthon et de Salle. Il codicilla le 17 juillet 1604 (*Ibid.*). Sa veuve testa, le 28 décembre 1620 (Titres d'Eschavannes), voulant être enterrée dans l'église de Saint-Maurice-de-Thônes, au tombeau de son mari. Dans ces actes on trouve le nom de leur fils et de leurs trois filles qui étaient substituées à leur frère. Il reçut des patentes de noblesse le 8 octobre 1589 (Reg. 18, *Pat. Sav.*, f^o 8, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

CLAUDINE-MAURISE, femme de N^o Hercule de Perron, légataire de son père, cohéritière universelle de sa mère, qui fait des legs à ses deux filles.

FRANÇOISE-MARINE, veuve de N^o Antoine Gallatin, cohéritière universelle de sa mère 1620.

N^o FRANÇOIS CRISTAN, seig^r de Montregard, coseig^r de la val des Clets, héritier universel de son père, cohéritier de sa mère. Il obtint, le 15 avril 1616 (Annexe : Preuves, 1723), rabais de tailles, vu sa noblesse. Il épousa : 1^o D^{lle} Charlotte de Michaille qui testa, le 19 avril 1630 (Titres Esch^{rs}), léguant l'usufruit de ses biens à son mari, avec lequel elle vivait à Ugine; 2^o contrat dotal du 14 août 1631 (*Ibid.*), D^{lle} Louise, fille de N^o Charles-François de Dalmaz (veuve de N^o Jean Brunet, seig^r de Doucy), dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants.

LOUISE épousa, contrat dotal du 9 fév. 1616 (Tit. Bailard), N^o Pierre Bayfaz, cohéritière universelle de sa mère. Vivaient en 1641.

MAURISE (fille aînée du premier lit), mariée au sieur de Grand-Fontaine, légataire de sa mère avec sa fille Charlotte et de sa grand-mère, 1620.

N^o BERNARD CRISTAN, seig^r de Bellecombe, de Thônes, coseig^r de la val des Clets. Héritier universel de sa mère : ses sœurs lui sont substituées, puis le baron de Menthon (beau-frère de la testatrice). Il épousa, contrat dotal du 3 février 1627 (Titres d'Eschavannes), D^{lle} Antoine, fille d'Egrège Pierre Gros, bourgeois de Bonneville, habitant au Petit-Bornand, et de N^o Jeanne-Françoise, fille de feu N^o Aymé Fichet. Ils constituèrent à leur fille une dot de 35,000 florins et son trousseau. Le 13 avril 1632 (*Ibid.*) D^{lle} Claudine de Michaille, dame d'Outreachaise, veuve de Bernard, baron de Menthon, etc., tutrice du baron de Menthon, son

CLAUDINE (premier lit), légataire de sa mère, de 5,000 florins, quand elle se maria.

fils, cessionnaire de Jacques de Menthon, B^{ns} de Confignon, seig^r de Beaumont, par acte du 15 décembre 1628, et de Jacques de l'Alcée, B^{ns} de la Tournette, coseig^r de la val des Clets, par acte du 19 déc. 1628, cède et remet audit Bernard Cristan, comme héritier de D^{lle} Charlotte de Michaille, sa mère, tous les droits qu'elle peut avoir sur tous les biens délaissés par feu N^o Antoine Gallatin, commis et échutés aux Menthon, ensuite de procès au Conseil de Genevois, à requête dudit seig^r de Beaumont, et de Jeanne de Charansonay, demandeurs, contre D^{lle} Marine Cristan, veuve dudit Gallatin, défenderesse. Ladite Marine est décédée ayant laissé N^o Bernard Cristan, son neveu, héritier universel, et ledit Gallatin est mort sans enfants ni codiviseurs. Cristan, pour obvier à plus grand procès avec la baronne de Menthon, sa tante, leur offre, contre lesdits biens, un pré situé à Ugine, appelé Bavellin, jouxte le chemin d'Outreachaise à Ugine, devant le moulin de ladite baronne. L'échange est fait par l'acte ci-dessus passé au château de Menthon.

N^o JEAN-LOUIS a testé le 7 décembre 1703, en faveur de R^d Pierre-Gaspard, son frère. Il assiste à la donation faite par son frère au M^o de Thônes. C'est dans cet acte qu'est énoncé son testament.

N^o et Rév^{ts} Mess^{rs} PIERRE-GASPARD, seig^r de Montregard. Le 15 juin 1704 (Titres Esch^{rs}) il fait donation de tous ses biens quelconques à Victor de Bertrand, M^o de Thônes, se réservant seulement les droits qu'il a contre N^o et Sp^o Daniel de Gros, son cousin, et les rentes qui lui appartiennent comme héritier de son frère ci-contre, plus une pension annuelle de 500 florins.

(1) C'est d'autant plus extraordinaire qu'il aurait pu le faire comme possesseur de biens nobles, sans compter que les bourgeois des villes se qualifiaient volontiers nobles. Le 24 mars 1572 (Titres Esch^{rs}) il acquiert de N^o Claude de Léval, la rente avec fief, hommages, etc., appelée la directe de Ferrières, rière les paroisses de Thônes et des Clets, pour 210 florins d'or. Dans cet acte il est dit fils de M^o Humbert, bourgeois de Thônes. — Un M^o Mamert ou Mermet *Cristani* était notaire et bourgeois de Thônes, les 7 avril et 23 septembre 1534 (Arch. Monthouz).

CROCHET. — Voir au SUPPLÉMENT.

CURIAL

BARONS ET COMTES DU PREMIER EMPIRE, COMTES ET PAIRS DE FRANCE, BARONS EN SAVOIE.



P. d'or au bouclier de sable bordé d'argent ayant pour emblème un foudre rayonnant du champ : au fleuve d'azur en pointe supportant un crocodile au naturel contourné, colleté et attaché par une chaîne de sable audit bouclier. Celui-ci posé sur deux lances d'argent passées en sautoir et accompagné de trois étoiles de même, une en chef, une à chaque flanc : au canton dextre du chef une tête de Borée au naturel soufflant d'argent.

L'écu d'armes posé sur la croix de saint Louis, entouré des colliers de saint Michel et du Saint-Esprit, placé sur un manteau de velours noir fourré d'hermines, frangé, bordé et lié d'or, sommé du bonnet de pair posé sur une couronne de comte.

Les armoiries du baron Curial (cousin germain du lieutenant-général) sont d'or à la bande de gueules chargée d'une épée d'argent. (Voir au folio 250).

Cimier : une main dextre de carnation empoignant une épée d'argent en pal.



ARMÉES les plus hautes illustrations militaires du premier Empire, la Savoie inscrit avec une légitime fierté le lieutenant-général C^{te} Curial, né le 21 août 1774, à St-Pierre-d'Albigny, d'une honorable famille. Engagé volontaire dans la légion des Allobroges, il commença une rapide et très brillante carrière, dont nous donnons un éloquent et authentique abrégé d'après ses glorieux états de services :

1793. 1 ^{er} janvier.	Capitaine au 1 ^{er} bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc.
1795. 10 août.	Passé à la 5 ^{me} demi-brigade provisoire.
1796. juin.	Passé à la 18 ^{me} demi-brigade de ligne.
1799. 16 mai.	Nommé provisoirement chef de bataillon sur le champ de bataille, par le général en chef Bonaparte.
1800. 23 septembre.	Nommé provisoirement chef de la 88 ^{me} demi-brigade de ligne, par le général Menon.
1802. 5 juillet.	Confirmé en ce grade.
1806. 1 ^{er} mai.	Major des chasseurs à pied de la garde impériale.
1807. 16 février.	Colonel de la garde.
25 juin.	Général de brigade.
1808. 20 janvier.	Commandant les régiments de chasseurs à pied de la garde impériale.
1809. 5 juin.	Général de division.
1813. 30 octobre.	Commandant en chef, par intérim, le 1 ^{er} corps de la jeune garde.
1814. 31 janvier.	— la 2 ^{me} division d'infanterie de la jeune garde.
1814. 41 mars.	Commandant la 1 ^{re} division d'infanterie de la jeune garde.
20 avril.	Membre de la commission du contentieux, près le ministre de la guerre.
6 mai.	— du conseil de la guerre pour l'infanterie.
18 juillet.	Colonel du corps royal des chasseurs à pied de France.
1815. 1 ^{er} avril.	A cessé ces fonctions.
25 avril.	Commandant la 19 ^{me} division militaire.
13 mai.	Mis à la disposition du maréchal Suchet, commandant en chef l'armée des Alpes.
12 juin.	Commandant la 22 ^{me} division militaire d'infanterie.
12 août.	En non activité.
1818. 1 ^{er} juillet.	Inspecteur général d'infanterie, pour 1818, dans la 1 ^{re} division militaire.
1820. 21 août.	— — — pour 1820, dans la 8 ^{me} —
29 novembre.	Président du comité consultatif de l'infanterie.
1821. 4 juillet.	Inspecteur général de l'infanterie, 16 ^{me} division militaire.
1822. 19 juin.	— — — 7 ^{me} , 19 ^{me} et 21 ^{me} divisions militaires.
9 octobre.	Commandant la division des Pyrénées-Orientales (3 ^{me} division du corps d'observation des Pyrénées).
1823. 12 février.	Commandant la 5 ^{me} division du 4 ^{me} corps de l'armée des Pyrénées.
15 août.	— supérieur du blocus de Barcelone.
1824. 2 janvier.	En disponibilité.
23 juin.	Inspecteur général de l'infanterie, 3 ^{me} division.
1825. 31 janvier.	Membre du comité des inspecteurs généraux d'infanterie.
1826. 1 ^{er} janvier.	Président de la commission de révision des manœuvres d'infanterie.
6 janvier.	Commandant supérieur du camp d'infanterie (Saint-Omer), 1826.
1827. 31 décembre.	— — — 1827.
1828. 3 janvier.	— — — 1828.
1828. 1 ^{er} octobre.	En disponibilité.
1829. 30 mai.	Décédé à Paris.

Campagnes :

1793-94-95 : Armée des Pyrénées-Orientales. 1796-97 : armée d'Italie. 1798 : armée d'Helvétie. 1799-1800-1801 : armée d'Orient. 1804 : armée des côtes de l'Océan. Vendémiaire [sic] an XIV, 1805-6-7 : Grande-Armée. 1808 : Espagne. 1809 : armée d'Allemagne. 1810-11 : Espagne. 1812 : Russie. 1813 : Saxe. 1814 : France. 1815 : armée des Alpes. 1823 : Espagne.

Blessures :

Coup de feu à traversé le bras gauche et pénétré dans la poitrine, à la bataille d'Alexandrie, le 21 mars 1801. Coup de feu à la tête, à la bataille d'Heilsberg, le 10 juin 1807. (Il fut aussi blessé à Saint-Jean-d'Acre, quoique les états ne mentionnent pas cette première blessure).

Décorations :

1803. 12 décembre.	Membre de la Légion d'honneur.
1804. 14 juin.	Officier —
1805. 25 décembre.	Commandant —
1814. 23 août.	Grand officier —
1815. 14 février.	Grand-croix —

1814. 1 ^{er} juin.	Chevalier de Saint-Louis.
1823. 20 août.	Commandeur —
1827. 13 juin.	Chevalier des ordres du Roi (Saint-Michel et Saint-Esprit).
1807. 23 décembre.	Chevalier de l'ordre de la Couronne-de-Fer.
1813. 20 novembre.	Grand-croix de l'ordre de la Réunion.
1815. 14 février.	Grand croix de la Légion d'honneur (Biogr. des h. viv. 1816).

Autorisé à accepter et à porter les décorations étrangères suivantes :

1807. 29 juin.	Chevalier de l'ordre de Saint-Henri de Saxe.
1823. 4 novembre.	Grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne.
1824. avril.	Cordon de l'ordre de Saint-Alexandre-Newsky de Russie.

Titres :

1808. 1 ^{er} mars.	Baron de l'Empire.
1813. 28 novembre.	Comte de l'Empire.
1814. 21 août.	Comte et pair de France.
1820. 27 novembre.	Gentilhomme de la Chambre du Roi.
1822. 5 mai.	Premier chambellan, grand maître de la garde-robe du Roi.

Dotations :

1808. 1 ^{er} mars.	Dotation de 30,000 fr. de rente annuelle sur les biens réservés de Westphalie.
1810. 16 janvier.	— 10,000 fr. — sur les domaines de Gallicie.

Il faut remarquer dans ces états de services que tous les grades du brave Curial ont été gagnés sur les champs de bataille, pour le prix de blessures ou d'actions d'éclat. Blessé au siège de Saint-Jean-d'Acre, il fut nommé chef de bataillon. Blessé à la bataille d'Alexandrie, d'Égypte, il fut nommé colonel. Pour s'être couvert de gloire à Austerlitz, il fut nommé, le lendemain, commandant de la Légion d'honneur, et, peu après, colonel-major des chasseurs à pied de la garde. Blessé à Eylau, il fut nommé colonel dans la garde, et après Friedland, général de brigade dans la garde; général de division après la campagne d'Autriche, pendant laquelle, à la tête des tirailleurs de la garde, il se distingua particulièrement les 21 et 22 mai, aux affaires de Gross-Aspern et d'Essling, bataille au gain de laquelle il contribua grandement. Organisateur des douze régiments de la Jeune Garde, il fit remarquer son énergie et ses talents pendant la campagne de Russie. Dès 1812, 1813, il l'avait reformée à Mayence et il fit, à leur tête, la campagne de Saxe. Il se signala, le 16 octobre, à la bataille de Wachau, où il emporta le poste de Doelitz et fit douze cents prisonniers, le général ennemi Meerfeldt y compris. Le 30 du même mois il contribua au gain de la bataille de Hanau, où, à la tête de quatre bataillons seulement, il culbuta trente mille Bavares, commandés par le général de Wrède, et assura la retraite de l'armée, après le désastre de Leipsick. Il reçut, comme récompense, la grande croix de l'ordre de la Réunion et la dignité de comte de l'Empire (il était déjà baron de l'Empire).

En 1814, comme général de division commandant la deuxième, puis la première division de la jeune Garde, il fut envoyé avec ses chasseurs au secours des frontières du Nord. Mais ses derniers efforts militaires furent inutiles à la cause qu'il servait (1).

Il se rattacha franchement au gouvernement de la Restauration, dont il fut un serviteur dévoué et éclairé. Le rôle indépendant qu'il joua dans le procès du maréchal Ney n'éloigna pas de lui les faveurs de Louis XVIII et de Charles X. Il commanda encore une division en Catalogne, où il se distingua au siège de Molinas-del-Rey. Il fut nommé successivement grand-croix de la Légion d'honneur, chevalier, puis commandeur de Saint-Louis et chevalier des ordres du Roi, comte-pair de France, gentilhomme de la Chambre, premier chambellan, et grand maître de la garde-robe du Roi, après la mort du célèbre général Rapp. Le C^{te} Curial qui, de 1793 à 1823 avait affronté mille fois la mort partout où les aigles du premier Empire avaient promené leur vol audacieux, mourut des suites d'une chute de voiture, au sacre de Charles X, à Reims. Cet accident raviva ses anciennes blessures. Il consacra ses dernières forces au camp de Sét. Général. Il mourut plein de gloire et d'honneur, à cinquante-quatre ans, le 30 mai 1829. Son nom est inscrit au côté est de l'arc de triomphe de l'Étoile.

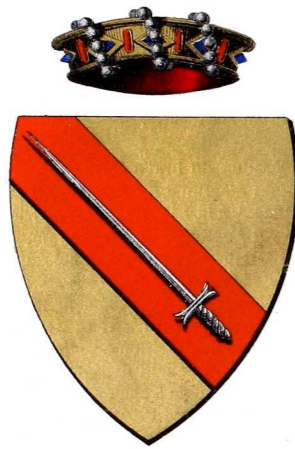
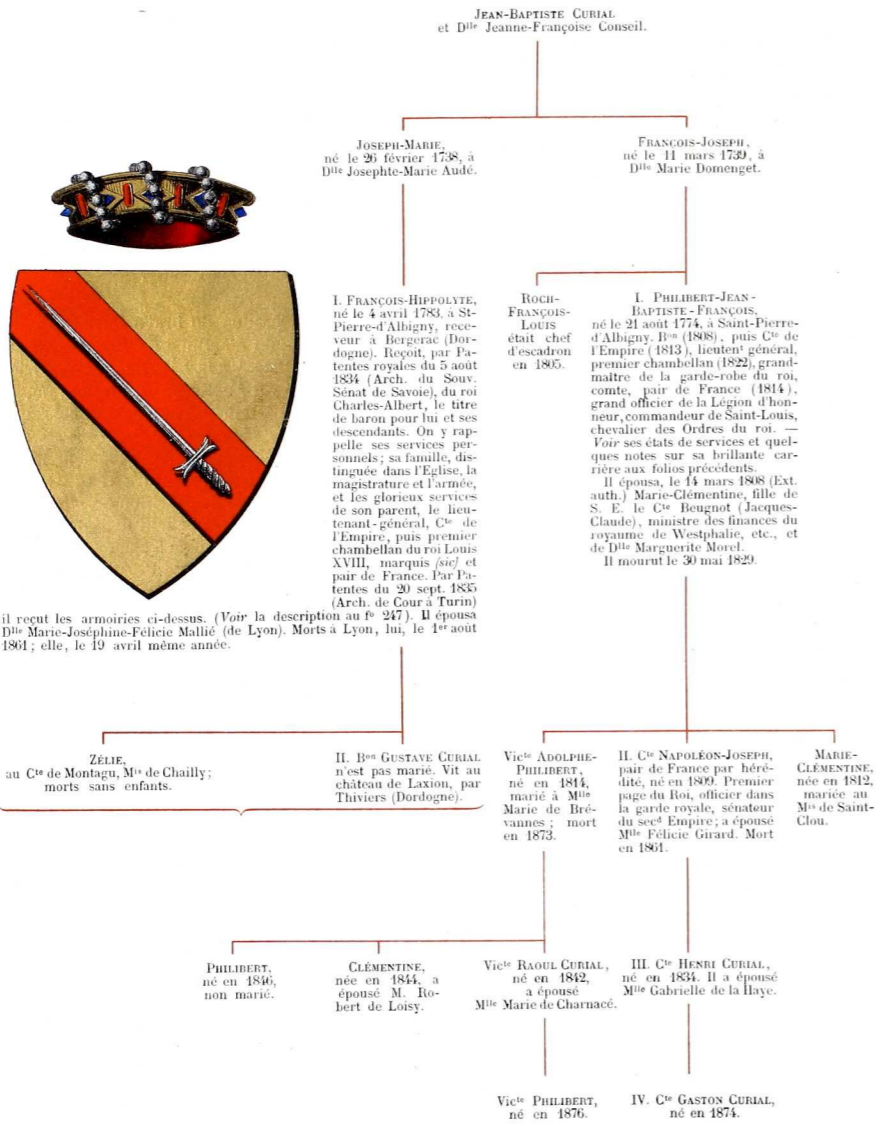
Il était fils de François-Joseph Curial, avocat au Sénat de Chambéry, qui fut, du 20 novembre 1792 au 23 mars 1793, régent du Sénat de Savoie, et par sa grand-mère paternelle, proche parent de monseigneur Conseil, évêque de Chambéry.

Cet article est extrait des états de service (authentiques) d'une Notice biographique sur le général Curial, parue dans le Moniteur du 7 juillet 1829, de la Biographie des hommes vivants, de Michaud (Paris, 1816, 1817), d'un Discours prononcé sur sa tombe par le lieutenant-général baron Berthezene, 1^{er} juin 1829. Voir la généalogie au folio suivant.

(1) Un article biographique paru dans le Moniteur du 7 juillet 1829 fait assister le général à la bataille de Waterloo. Ce serait lui qui, amené par le hasard sur la route que tenait Napoléon, vers Paris, lui apprit la capitulation d'un corps d'armée et l'entrée des « alliés dans la capitale. » Cette affirmation ne concorde pas avec les données historiques. La bataille de Waterloo a eu lieu le 18 juin. L'empereur était rentré le surlendemain à Paris. Il n'a donc pu être informé, en route, de l'entrée des alliés dans la capitale, qui n'eut lieu que le 6-7 juillet suivant. Du reste, le C^{te} Curial n'a pas assisté au glorieux désastre de Waterloo.

CURIAL

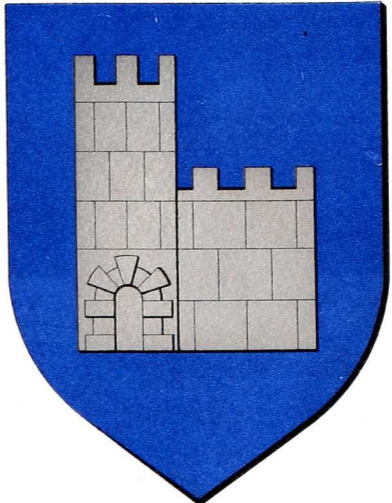
COMTES DE L'EMPIRE, BARONS EN SAVOIE.



il recut les armoiries ci-dessus. (Voir la description au p^o 247). Il épousa D^{lle} Marie-Joséphine-Félicie Mallié (de Lyon). Morts à Lyon, lui, le 1^{er} août 1891; elle, le 19 avril même année.

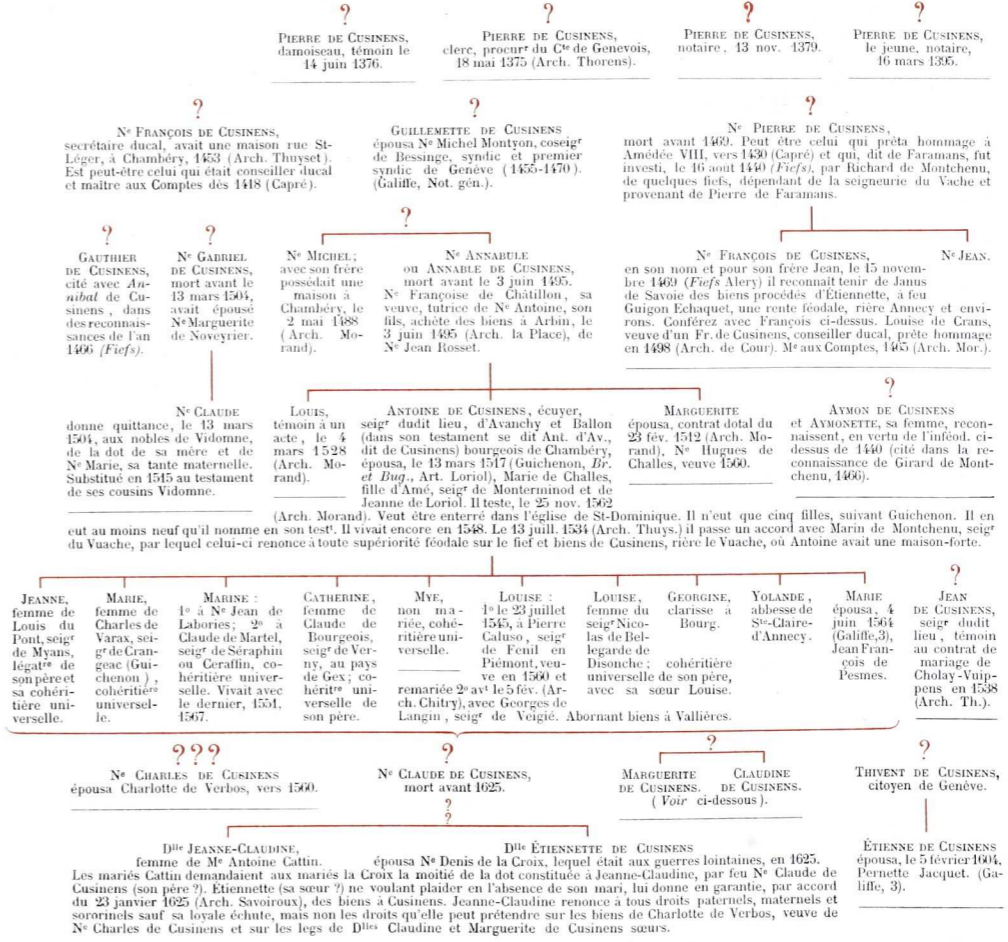
CUSINENS (DE)

P. d'azur à la tour d'argent senestrée d'un pan de mur de même (BESSON, GUICHENON, etc.). — Selon une vieille généalogie (Arch. Savoie.) d'argent à la bande d'azur... au chef de gueules chargé d'un croissant d'or. Cette version ne peut être exacte.



E n'ai que fort peu de renseignements sur cette ancienne famille. Le plus ancien que je trouve est Pierre de Cusinens, damoiseau, qui est nommé exécuteur testamentaire d'Hélinode de Greysier, le 14 juin 1376 (Titres Eschavannes). Peu d'années après je trouve un Pierre de Cusinens, notaire, qui reçoit un acte le 13 novembre 1379 (Arch. Thuyset). Plus tard un Aymon de Cusinens, clerc, 1383 (Arch. Thuyset); notaire, 1396 *[Ibid.]*; un Pierre de Cusinens, *junior*, qui reçoit un acte comme notaire, à Genève, le 16 mars 1395 (Arch. Fauc.-Luc.). Sont-ils de la même famille? On ne peut ni le

nier ni l'affirmer, quoique la dernière hypothèse soit au moins bien probable. Elle a dû s'éteindre au XVII^{me} siècle. Je n'en trouve plus mention dès lors.



CUYNE ou CUYNES (DE)

SEIGNEURS DE RIBOD (RUBAUD).



P. d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, à la bande de même, chargée de trois étoiles d'argent : [Ubique] à six rais, suivant Comnène.

On trouve aussi le lion complètement de sable, sans armé ni lampassé, et une cotice au lieu d'une bande (Guichenon : Pr. de Malte : Comnène).

Devise : J'ATTENS FORTUNE. (Msts Comnène).



ETTE noble famille est une des plus vieilles de la Maurienne, où elle est connue dès le XII^e siècle.

Aymon de Cuyne, chanoine de Maurienne, vivait en 1153 (Doc. Ac. Sav., f^o 26); Pierre de Cuyne garant pour le seigneur de la Chambre, en 1153, dans un acte où figure comme témoin Aymon ci-dessus (Besson, f^o 359); Vullielme de Cuyne, chanoine de Maurienne, 20 octobre 1188 (Doc. Acad. Sav., 37); Guillaume de Cuyne, témoin à une constitution de fidéjusseurs pour le C^{te} de Genevois, 2 mai 1227 (Wurstemberg.); Guillaume de Cuyne, témoin au testament d'Amédée IV, le 19 septembre 1252 (Wurstemberg.); Boson de Cuyne, témoin en 1252, à un accord entre Amédée IV et le chapitre de Maurienne (Angleys Hist., 135). Le 5 des kalendes de février 1275 (Arch. la Place), D^{me} Béatrix, veuve d'Aymon de Cuyne, tutrice de ses en-

fants, reçoit reconnaissances de ses feudataires; toutes ces indications suffisent à établir leur état, indépendamment de ce qui est consigné au tableau suivant, qui, sans nul doute, se rapporte à la même famille. — Elle est originaire des Cuynes, où, à Sainte-Marie, à Saint-Étienne de Cuynes et au Villard sur Cuynes, ils possédaient des maisons et des tours.

La seigneurie proprement dite des Cuynes, si elle leur a appartenu à l'origine, a passé fort anciennement aux puissants seigneurs les vicomtes de Maurienne. Les nobles de Cuyne, vassaux de Savoie, réservaient dans leurs hommages la fidélité due aux seigneurs de la Chambre : je ne crois pas qu'ils aient rien de commun avec Jean, dit la Mitre, seigneur de Cuynes (fils naturel de Pierre de Savoie-Achaïe), mort en 1348.

Malgré leur haute antiquité, les Cuyne n'ont pas joué un rôle historique important ni produit des personnages dont nos chroniques se soient particulièrement occupés. Au commencement du XIV^e siècle, la branche principale avait quitté la haute Maurienne et s'était établie au fief de Ribaud ou Ribot (*munc* Rubaud), près de Coysse.

Je possède dans mes archives la plupart des titres importants de cette famille : sa généalogie, du point où je la prends, est parfaitement régulière. Comnène, dans ses manuscrits (Arch. Thuysset), avait vu la plupart de ces titres; — suivant l'habitude de ce généalogiste consciencieux, ce qu'il en a tiré est vrai et régulier. — La branche aînée des Cuyne s'est éteinte vers 1620 : ses biens ont passé aux Mareschal-Duyn de la Valdisère.

Une autre branche, éteinte plus de deux siècles auparavant, eut également pour successeurs les Mareschal de Combefort.

Outre les noms déjà donnés ci-dessus et le tableau suivant, je donne plus bas un fragment sur la descendance de Boson de Cuyne déjà nommé en 1252.

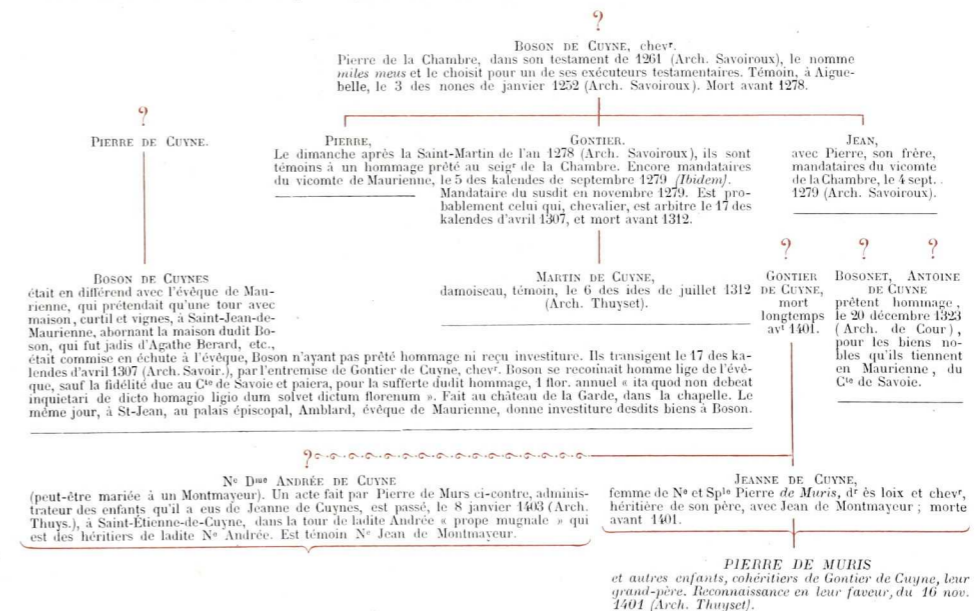
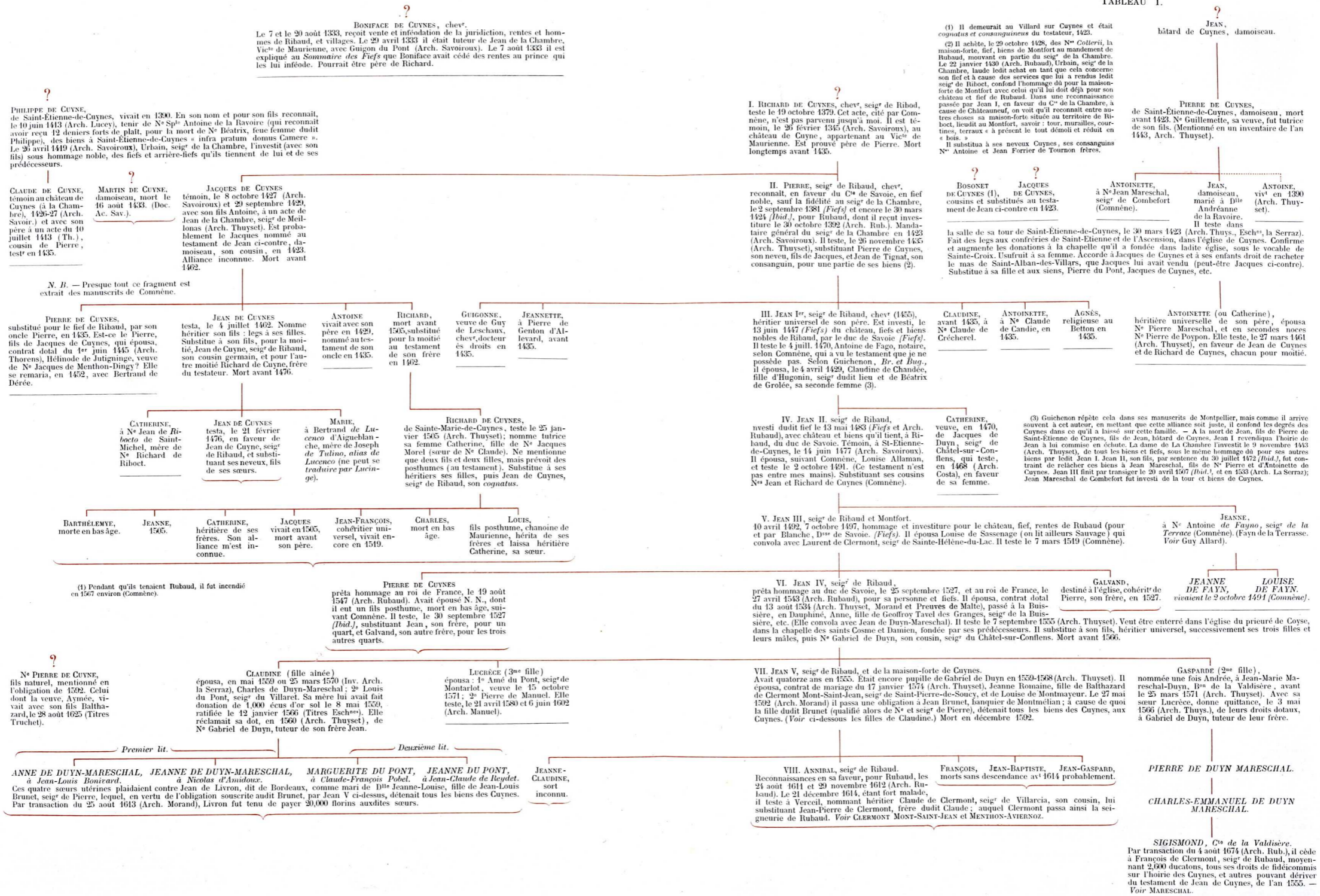
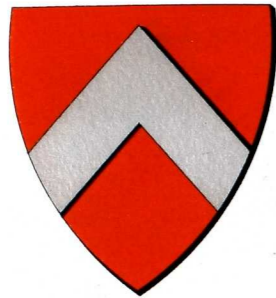


TABLEAU I.





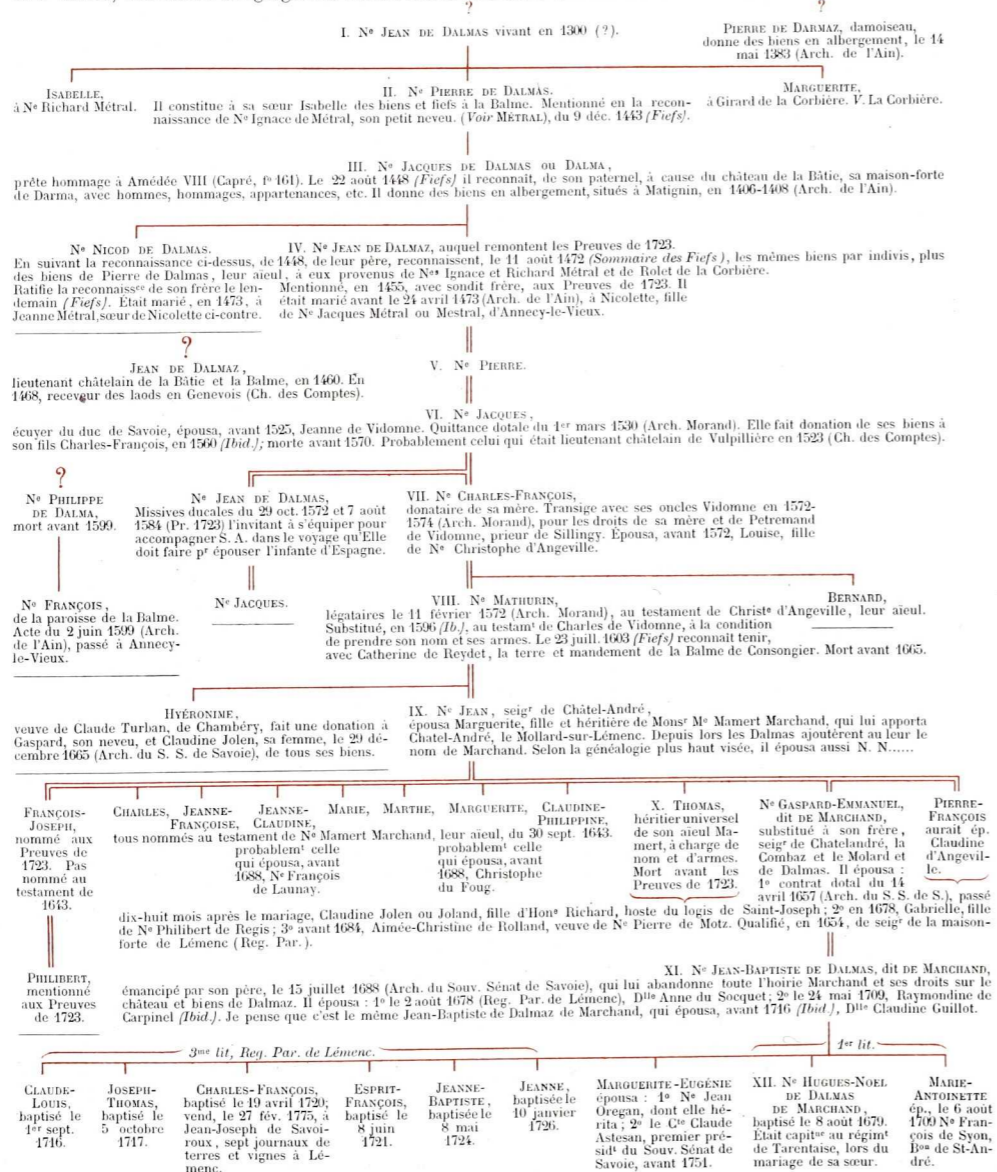
DALMAS OU DALMAZ (DE)

OU DALMA, DARMA, ETC. (DE DARMALLO).

P. de gueules au chevron d'argent. (BESSON.) — Ils ont écartelé de MARCHAND qui est d'argent au chef bandé d'hermines et de gueules de six pièces.



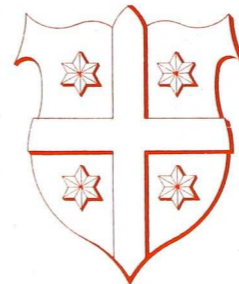
HEILLE famille du Genevois déjà qualifiée noble en 1383 (Arch. de l'Ain). J'ai trouvé aux archives du château du Colombier une généalogie que je dois croire exacte pour le premier degré, comme j'ai la preuve qu'elle l'est depuis lors. Je la publie donc, ne fut-ce qu'à titre de renseignement sérieux. Les Dalmas ont fait leurs Preuves de 1723, suivant le double trait de filiation. Je n'ai pu savoir si Jean-Maurice de Dalmaz, qui était, en 1845, hérald d'armes de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, a laissé des descendants. Au XVII^e siècle, des nobles et égrèges de Dalma étaient notaires à la Balme et à Cruseille.



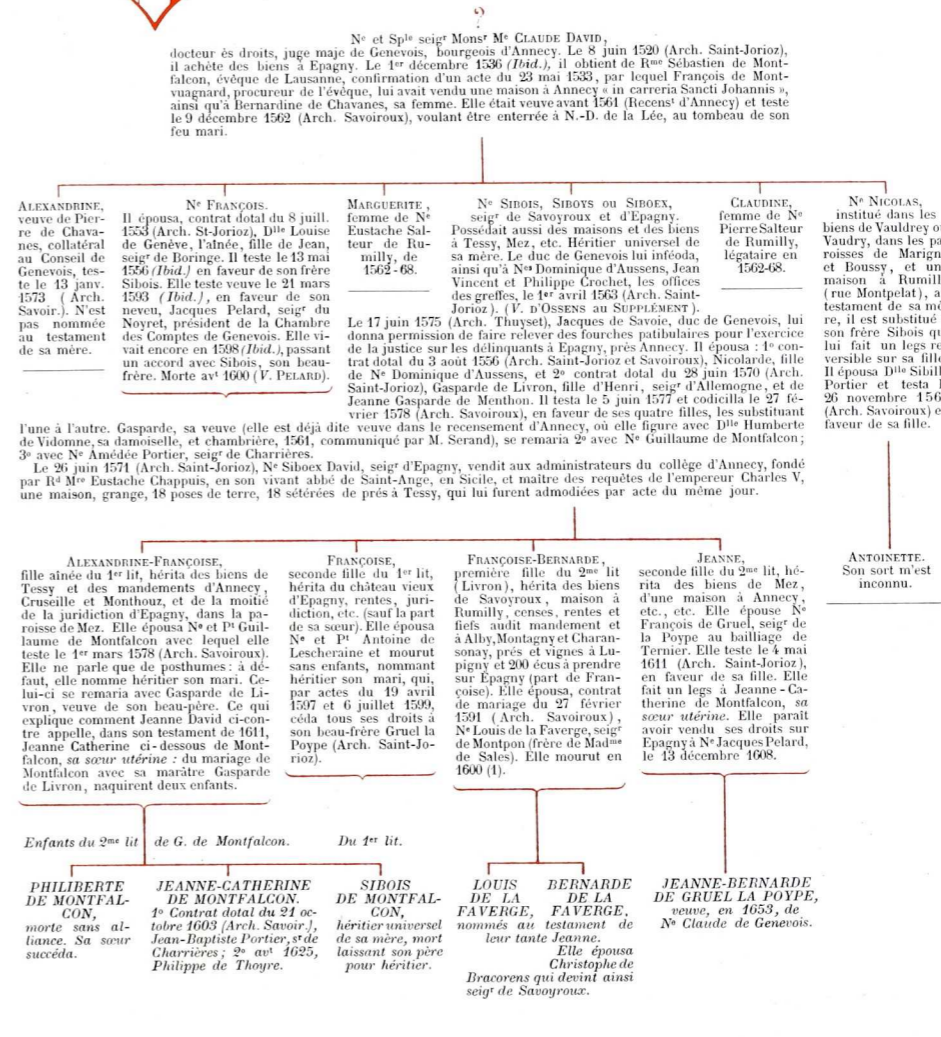
D'un de ces fils ou de deux de ces fils sont nés : Pierre de Dalmas, d'Anney, brigadier des gentilshommes archers de la garde, qui fut nommé, le 19 décembre 1781 (Gigns-Santi), hérald d'armes, en second, de l'O. S. de l'Annonciade; Jean-Maurice de Dalmas, major dans les armées royales, chev^e des SS. Maurice et Lazare, roi d'armes et hérald du susdit Ordre Suprême, en 1793. Il était encore en 1846. — Je trouve encore un N^o Claude de Dalmaz, seig^r de Châteaucourard, avant 1693, père de D^{ne} Françoise, légataire au testament du 4 septembre 1693, de Jeanne-Françoise de Chappuis, veuve de N^o François de Mandollaz, un N^o Gaspard de Dalmaz, qui épousa D^{ne} Françoise de Rochette, laquelle est marquée en 1717 Reg. Par. de Monthonnex, avec N^o Pierre-Joseph de Dalmaz, son fils.

DAVID, SEIG^{RS} D'ÉPAGNY.

P. de (gueules?) à la croix de... cantonnée de quatre étoiles de six rais de...

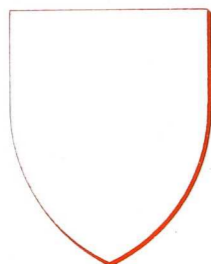


On trouve des nobles du nom de David en Faucigny dès le XIV^e siècle (Voir au SUPPLÉMENT). Je n'affirme aucunement qu'ils soient de la même famille ni prédecesseurs de la famille ci-dessous. J'ai rencontré ses armoiries dans deux actes de 1565 (Arch. la Ruaz) et 1576 (Arch. Saint-Jorioz), mais je n'ai pu en fixer les émaux avec certitude.

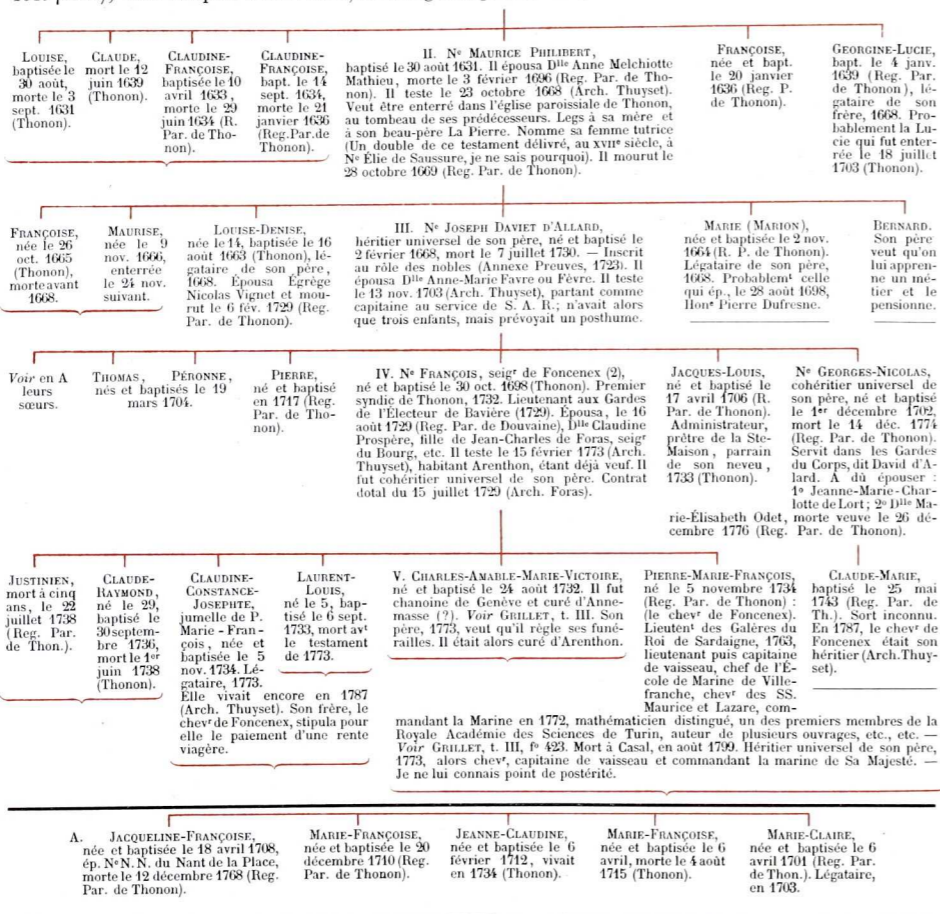


(1) Les héritiers de Françoise Bernarde, savoir Jeanne-Catherine de Montfalcon, Antoine de Lescheraine, Gasparde de Livron (dors troisième nees à N^o Amédée Portier, seig^r de Charrières), Louis de la Faverge, de ses enfants nés de la D^{ne} Françoise Bernarde sa femme, héritiers de leur mère, sont appelés en cause par François de Gruel, auquel la D^{ne} Françoise Bernarde avait vendu la quatrième partie des biens d'Épagny; l'appelant était aussi héritier pour un quart, les quatre faisant le tout, de M^o François David, etc. — Catherine de Montfalcon, héritière pour un quart de N^o Sibois David, par la médiateur personne de Sibois ou Sibuet de Montfalcon, héritier d'Alexandrine David, fille et héritière pour un quart dudit Sibois David, héritier testamentaire de N^o François David, son frère, est appelée première en cause, en octobre 1660 (Arch. Saint-Jorioz).

DAVIET DE FONCENEX



NOBLE Claude Daviet, seigr d'Allard (1), de Thonon. Il reçut, à cause de ses bons services militaires, pendant lesquels il eut un cheval tué sous lui, des Patentes de noblesse, le 15 janvier 1616 (Pat. Sav. Reg. 31, n° 184. Arch. de la Ch. des Comptes de Turin), l'anoblissant autant que de besoin, ses prédécesseurs ayant été déjà nobles (je n'ai pas eu le bonheur de les rencontrer), mais déçus. On lui confirme les anciennes armoiries de sa famille : *d'azur à trois pistons pommétés et poignés d'argent, un en pal deux en fasce*. Comme j'ignore complètement comment on figure les pistons dans le Blason, je m'abstiens de les donner. Cimier : *un dextrochère armé, tenant au poing une manche nue avec les mots* (en devise) : *VITA PRIVSQVAM MOTVS*. Il était capitaine au régiment du M^{rs} de Lullin. Il épousa, le 27 septembre 1627 (Reg. Par. de Thonon), D^{lle} Françoise, fille de N^o François Joly. Elle se remaria, le 19 février 1640 (*Ibid.*), avec Jacques de la Pierre, de Dougenaz près Annecy.



(1) ALLARD. Nom d'une ancienne famille noble de la paroisse d'Allinges possédant une localité de ce nom, dite maintenant Grange-Allard : seigneur épouvanté à propriétaire.
 (2) FONCENEX. Seigneurie que lui vendit, avec juridiction, le titre devant en rester aux seigneurs de Foras, Marie-Victorie de Foras, veuve de Gaspard de Baudry, en considération du mariage que François Daviet contractait avec Claudine-Prospère de Foras. — Voir Foncenex aux *Fiefs* et Foras.

DAVIET DU BOUCHET. — Voir PETHOZ.

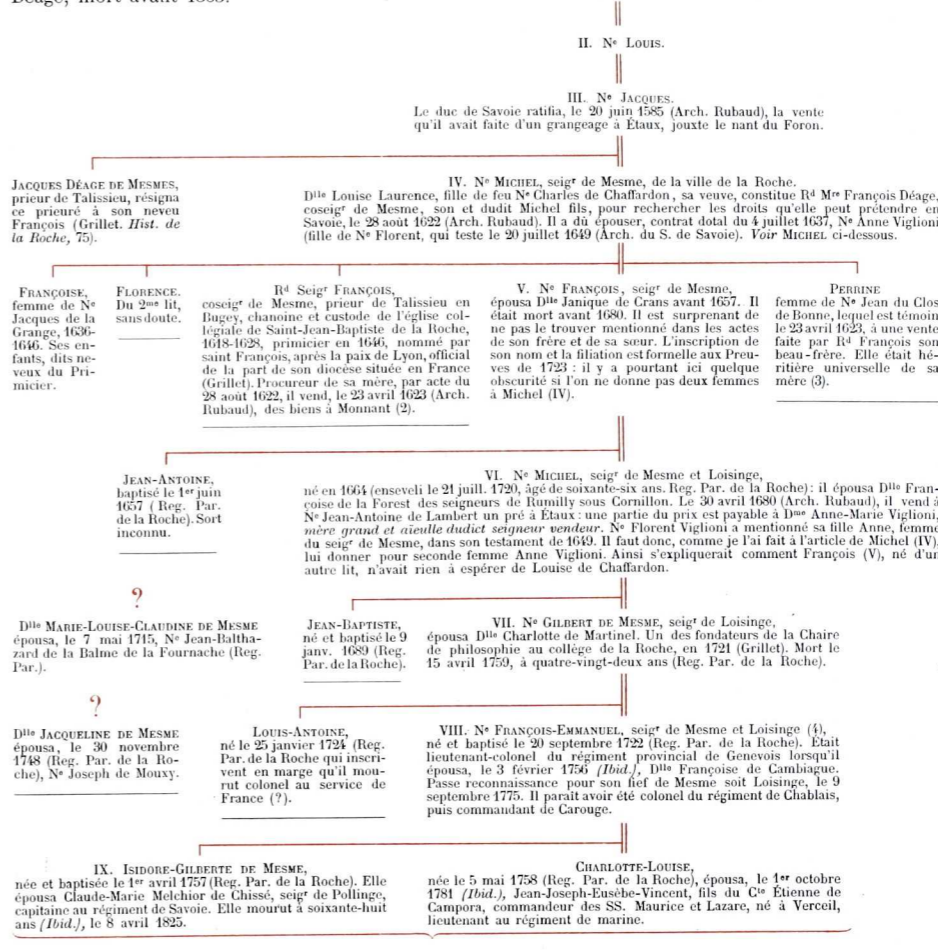
DEAGE, SEIG^{RS} DE MESMES ET LOISINGE



P. d'or au chevron d'azur accompagné d'un croissant de même en pointe (BESSON).



NOBLE Mamert Déage (1) (*de Agio* devrait faire de Age), d'une vieille famille de la Roche en Genevois, avait été déjà anobli par le duc de Genevois, le 15 août 1555 (Arch. de Cour); il reçut confirmation par Patentes du Duc de Savoie du 20 octobre 1565, inscrites aux Preuves, 1723, qui donnent la filiation marquée par de doubles traits. Acheta la juridiction de Mesme ou Loisinge procédée des N^{es} d'Amancy et vendue par les N^{es} Favre de Bignin (qu'il reconnut le 3 août 1563 (FIEFS) et les nobles d'Arenthon. Alliance inconnue. Mort avant 1579. Son nom est écrit parfois de Daage. Il était fils de Jean Déage, mort avant 1563.



(1) Voir au SUPPLÉMENT plusieurs degrés d'une famille Déage, issue de la présente, qui fut aussi anoblie en 1827.
 (2) Selon Grillet (*Hist. de la Roche*), le prieur de Talissieu eut pour autres neveux : Pierre, chanoine archidiacre de l'église collégiale de la Roche, marié et père de cinq enfants, son oncle François, 1623, mort en mars 1676; Michel, curé de Bernex, 1631, et probablement Gaspard, qui fut d'abord chancelier de la Roche, marié et père de cinq enfants, de l'un desquels descendaient les Déage qui vivaient à la Roche du temps de Grillet, et embrassa plus tard l'état ecclésiastique, devenu chanoine, 1659, quoique simple sous-diacre : les quatre autres fils de Gaspard furent prêtres, deux étaient curés, un troisième bernardin à Saint-Jean-d'Aulps.
 (3) Héritière, du moins comme prétention. Elle et IV^e François, son frère, cédèrent tous leurs droits sur l'hôrie Chaffardon à Jérôme de Fieschet, seigr de Monterminal, par transaction du 9 octobre 1631 (Arch. la Place). Elle céda au président d'Onçieu, en 1633 (*Ibid.*), les droits que le prieur prétendait comme héritier fidéicommissaire de D^{me} Julie de Castiglione.
 (4) Ce nom de Loisinge a été aussi porté par la famille des N^{os} MARIN de Thonon. — Voir ce nom. — MESMES s'écrivit aussi MESME.

DEAUSSENS OU DAUSSENS. — Voir OSSENS (D').



DE COUZ

BARONS DE L'EMPIRE.

P. écartelé : au 1^{er} d'argent au croissant de sable surmonté d'un cœur de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées en fasce; au 2^{me} des Barons militaires [de gueules à l'épée d'argent en pal]; au 3^{me} d'azur à la forteresse d'or maçonnée et bréchée de sable baignée d'une mer d'argent [a]; au 4^{me} de sable à la momie d'or en rencontre [!] posée en pal [b], accompagnée à dextre de six fers de lance, deux, deux et deux et à senestre de même [c].

[a, b, c] Les héralds d'armes du premier Empire n'auraient pas dû conserver l'ancien langage héraldique, ou bien ils auraient dû l'employer convenablement, c'est-à-dire : au 3^{me} d'azur au château d'or de deux tours jointes par un entremur, celle de dextre bréchée, le tout maçonné de sable, mouvant du flanc dextre et d'une mer d'argent passant en pointe; au 4^{me} de sable à la momie d'or en pal (rencontre est digne de celui qui l'a écrit), accostée de douze fers de lance de même, six par côté en deux pals.



DANS la pléiade d'illustres généraux que la Savoie a fournis, de 1793 à 1814, aux armées de Napoléon I^{er}, une place de choix revient au brave lieutenant-général, le baron Pierre de Couz, commandant une division de la Jeune Garde, né à Annecy, le 18 juillet 1775, de Jacques-Joseph De Couz et de Jeanne-Françoise Chabal. Les De Couz ou De Coux étaient d'une vieille famille de la bourgeoisie d'Annecy, ayant un blason (1) qui a été conservé au premier quartier des armes accordées par Napoléon I^{er} au général.

Voici les glorieux états de services du général, relevés sur les pièces originales, brevets et patentes que possède son fils et qui m'ont été communiqués :

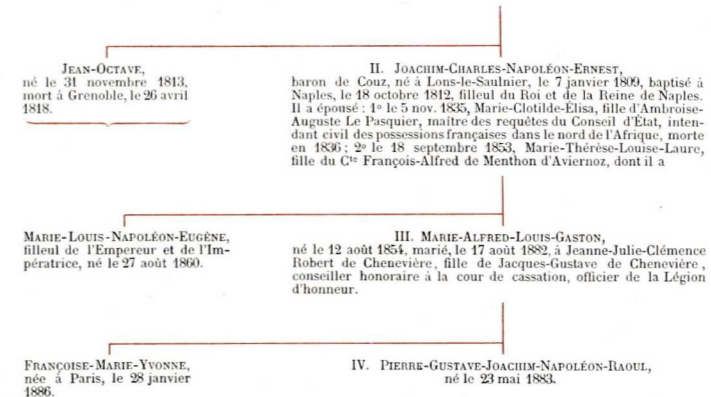
- | | |
|---|--|
| 1793. 1 ^{er} mai. | Sous-lieutenant au 2 ^{me} bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc. Procès-verbal d'élection par le bataillon avec l'assistance des autorités constituées. |
| 1794. 21 décembre (1 ^{er} nivôse an II). | Lieutenant au même corps, par scrutin épuratoire des sous-officiers et volontaires de la 22 ^{me} compagnie, en remplacement du lieutenant Joly promu capitaine. |
| — | Passé avec la même qualité dans la 69 ^{me} demi-brigade. |
| 1797. (An V). | Passé adjudant-général. |
| 1798. 30 septembre (9 vendémiaire an VII). | Nommé capitaine par le général en chef Bonaparte, sur le champ de bataille des Pyramides. |

(1) Tous les bourgeois d'Annecy, surtout ceux qui appartenaient par un lien quelconque à l'ordre judiciaire, ce qui était général, se prétendaient nobles et avaient des armoiries. Dans le rôle des nobles anciens et nouveaux du Genevois (1631), ils se prétendaient nobles, en vertu de la capitulation avec le Roi de France à la dernière usurpation de ce pays. Le commissaire enquêteur déclare cette qualité douteuse. — Antérieurement, et de beaucoup, à la capitulation, les bourgeois d'Annecy, Rumilly, Thonon, Sallanches, Bonne et autres villes, s'intitulaient souvent nobles et égrèges, à tort ou à raison. Voir COHENBIER, COPPIER. — Les de Couz ont été reçus bourgeois d'Annecy le 13 septembre 1621. Le père du général épousa, en deuxième noces, en 1783, D^{lle} Claudine de Maillard, d'où naquirent (entre autres), Sigismond et Étienne mentionnés au § suivant, note 3. A cette famille se rattachent les deux frères et sœur, R^{te} Pierre, chanoine de N.-D. d'Annecy, aumônier de S. A. R., Jean-Claude, vicaire de Saint-Sulpice, puis supérieur de la communauté de Saint-Sulpice à Paris, et Guicharde de Couz qui épousa le 3 octobre 1679, N^e Philibert de Sauvage. Ils sont tous trois mentionnés dans une cession faite aux RR. PP. Minimes de Thonon, du 23 juillet 1683 (Arch. départementales de la Haute-Savoie), acte qui m'est signalé par MM. Mudry et Dubouloz, auteurs d'un intéressant mémoire sur les Minimes de Thonon.

- | | |
|---|---|
| 1798. 4 août (17 thermidor an VII). | Nommé chef de bataillon sur le champ de bataille d'Aboukir, à cause de sa rare bravoure, chargé du détail de la division du général Lannes (1). |
| 1800. 26 mars (6 germinal an IX). | Nommé adjudant-commandant par le général en chef de l'armée d'Orient. |
| 1801. 6 janvier (17 nivôse an X). | Confirmé dans ce grade, inscrit à l'État-Major général de l'armée. |
| 1802. 4 novembre (14 vendémiaire an X). | Adjudant-commandant d'État-Major de la 7 ^{me} division militaire. |
| 1803. 25 janvier (16 pluviôse an XI). | Membre de la Légion d'honneur. |
| 1804. 14 juin (26 prairial an XII). | Officier de la Légion d'honneur. |
| — 4 septembre (18 fructidor an XIII). | Commandant d'État-Major au corps d'armée du maréchal Lannes. |
| 1805. 26 septembre (6 nivôse an XIV). | Colonel du 21 ^{me} régiment de ligne (2). |
| 1808. 19 mars. | Baron de l'Empire : titre transmissible. |
| 1809. 12 juillet. | Général de brigade. |
| — 21 septembre. | Commandant de la Légion d'honneur. |
| 1810. 26 janvier. | Dotation de 4,000 livres de revenu sur les biens réservés de Westphalie. |
| — 2 mai. | Désigné pour l'armée de Naples. |
| 1813. 8 mars. | Colonel des chasseurs à pied de la Garde impériale, en remplacement du général Grodel admis à la retraite. |
| — 4 août. | Général de division au corps d'observation de la Bavière : à cause de sa brillante conduite aux affaires de Lutzen et de Bautzen. |
| — 11 août. | Commandant la 3 ^{me} division de la Jeune Garde. |
| — 28 novembre. | Chevalier de la Couronne de fer. |
| — 21 décembre. | Commandant la 2 ^{me} division de la Jeune Garde. |

Comme on le voit, le général de Couz s'est distingué dans toutes les campagnes d'Italie, d'Égypte, de Syrie, d'Allemagne, Prusse, Pologne. Il eut des chevaux tués sous lui à Austerlitz, à Pultusk. Il termina glorieusement sa carrière. Grièvement blessé à Brienne, au commencement de l'action, il refusa de quitter le champ d'honneur : frappé de nouveau mortellement, il mourut peu de jours après à Paris, le 18 février 1814 (3).

Il avait épousé, à Grenoble, le 16 mai 1808, Louise Michel, veuve de Louis-Alexandre Grand-Thorane, fille de M. Jean-François Michel et de Marie-Anne Viard.



(1) Le général Lannes, dont de Couz était aide de camp, lui confia une mission importante en Syrie.

(2) Dans ce brevet, son nom est orthographié de Cous. C'est en commandant ce régiment qu'il se couvrit de gloire à Iéna, Friedland, etc. A Wagram, il enleva une des îles du Danube où il fit prisonnier un régiment de quinze cents hommes et prit un grand nombre de pièces d'artillerie. C'est pour avoir grandement contribué au succès de cette journée qu'il fut nommé général et commandant de la Légion d'honneur (Biogr. univ. des Contemp. Rabbe).

(3) Le général avait, entre autres, trois frères, tous trois morts glorieusement devant l'ennemi : Jean-Joseph, chef d'escadron au 2^{me} régiment de chasseurs à cheval (avait eu trois chevaux tués sous lui à Iéna), tué à la bataille de Raab (1809), âgé de trente-sept ans; Étienne, capitaine au 21^{me} régiment de ligne, tué à la bataille de Dresde, à l'âge de vingt-cinq ans; Sigismond, chef de bataillon dans la vieille garde, tué à la bataille de Waterloo.

DEGALLIS. — Voir GALLIS (DE).



DEL BENE

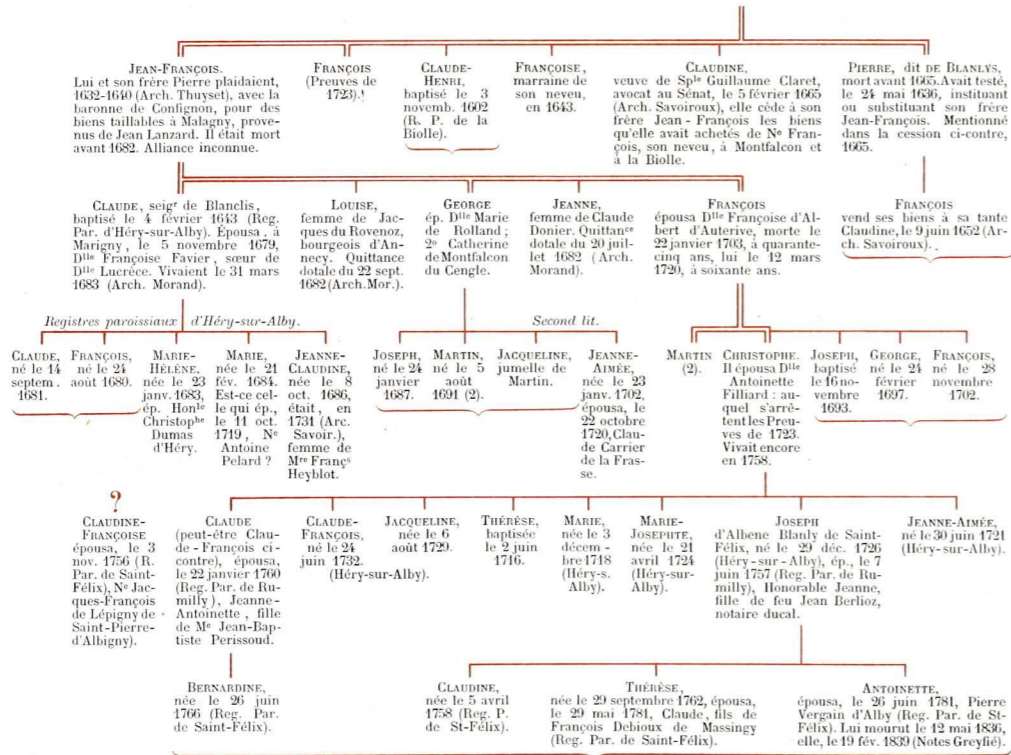
D'ELBENE, D'ALBENE, D'ALBENNE, DELBEYNE, D'ALBAINE, D'ALBENS, etc.

D'azur à deux bâtons fleurdelisés et enracinés d'argent (PALLIOT, etc.) (1).



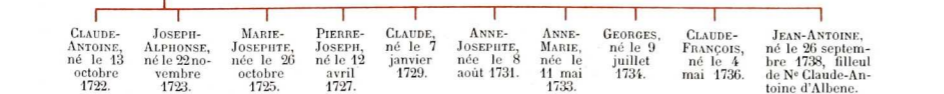
NOBLE Marc-Antoine Del Bene, dit Blanclys (d'où est venu Blanly, Blanlis, Blandlit, etc.), fils de Monsieur Alphonse Del Bene (famille florentine), archevêque d'Albi, puis abbé d'Hautecombe, légitimé par Patentes du 3 février 1594 (Preuves 1723, relatant avec celui-ci les trois degrés suivants. Bibl.

du Roi, à Turin). Il s'établit à Montfalcon où il épousa Sébastienne Lanzard. Il mourut le 23 juillet et fut enterré le 24 juillet 1625, à la Biolle.



(1) C'est le blason des Del Bene de Florence. — Je n'entends pas dire que nos Del Bene portassent ce blason pur. Menestrier l'assure. Je ne sais où j'ai trouvé qu'ils portaient d'argent à la branche d'olivier de sinople chargée d'un merle de sable. Suivant Laiolo, les Blandlis étaient d'une vieille maison éteinte passée chez les d'Elbene!! Suivant d'autres, ils portaient deux sceptres fleurdelisés.

(2) Un de ces deux MARTIN, mort le 22 avril 1758, eut de D^{lle} Marie-Antoinette Gantelet du Villard les enfants suivants (R. P. de Héry d'Alby).



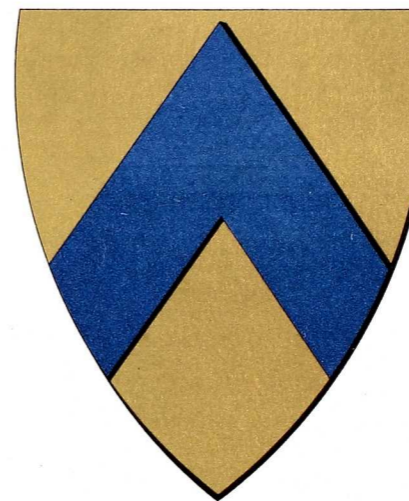
Peut-être cette famille continue-t-elle encore. Je trouve dans les notes du comte Greyfié un Jean Delbene, marié à Louise Dagand, qui mourut le 22 février 1838.

DELEAVAL. — Voir LEAVAL (DE).

DÉMOTZ. — Voir MOTZ (DE).

DEPORTES OU DESPORTES. — Voir PORTES (DE) OU PORTES (DES).

DEPREZ OU DESPRÉS. — Voir PREZ (DE).



DÉRÉE (DE)

En latin anciennement : DE DEREYAZ, DE DEREYER, DE DEREYA ou DE DAREYA,

SEIGNEURS DE DÉRÉE ET DU NOYRET PRÈS DUYN, DE BOISY ET DE GROISY EN BORNES, COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS.

P. d'or au chevron d'azur (BESSON).

On trouve aussi les émaux intervertis.



ETTE famille est fort ancienne. Vers la moitié du xiv^e siècle (en 1355), je la trouve pour la première fois intitulée noble, mais ayant déjà des biens de franc-alleu. Ils possédaient, dès 1350

— et probablement plus anciennement — la maison portant leur nom de Dérée, près Duyn : elle fut transformée au plus tôt vers le milieu du xv^e siècle (à en juger par l'architecture), en château, et qualifiée de seigneurie, ce qu'il faut prendre dans le sens étroit du mot, c'est-à-dire propriété (1).

Bertrand de Dérée, président de Genevois, et Louis, son fils, président de Genevois, puis de Savoie, sont les personnages les plus connus de cette famille. Le premier épousa Jeanne des Clets qui lui apporta la seigneurie de Boisy et Groisy et la coseigneurie de la Val des Clets (2). A dater de ce moment, ils s'allièrent avec les premières familles de Savoie, Menthon, Clermont-Mont-Saint-Jean, Chevron-Villette.

Bonaventure de Chevron-Villette, la dame aux quatre maris, veuve de Philippe de Dérée, dernier du nom, apporta la seigneurie de Boisy à son second mari Melchior de Sionnaz, aïeuls maternels de saint François de Sales, dans la famille duquel passa cette seigneurie et la plus grosse part des biens des Dérée.

Une autre partie des biens des Dérée passa aux Clermont-Mont-Saint-Jean, qui en portèrent pendant quelque temps le nom.

(1) Tout récemment, très artistiquement réparé par son propriétaire actuel, mon ami M. Francisque Frèrejean.

(2) Nous avons dit, à l'article de l'illustre famille des Clets, qu'il serait plus exact de dire coseigneurs dans la Val des Clets. Les Dérée étaient pourtant parmi les plus importants seigneurs de cette vallée, grâce à ce mariage et aux nombreuses acquisitions qu'ils y firent ensuite.

N. B. — Dans un fragment de généalogie laissé par Guichenon, dans ses manuscrits (vol. 16, n° 422), il inscrit un Guichard de Dérée, damoiseau, 1319. Il se présente ici une singulière coïncidence. Dans une charte du 6 des kalendes de décembre 1313 (Arch. Thorens), concernant un Guichard de Alaya, damoiseau, nommé tout du long dans le courant de l'acte, et Guichard de Leya dans une autre charte de 1326 (Ibid.), on a porté le nom de Alaya pour en faire de reya. Alaya (de ou de Leya), c'est d'Alex et je ne crois pas que le Guichard inscrit par Guichenon puisse figurer dans la généalogie des Dérée.

NICOLETTE DE DAREYA, morte avant 1350, avait épousé Guillaume Renguis dont les enfants Peronet et Guillelmet sont légataires au testament de 1350.

(2) Dans cet acte des archives de Thorens, avec ses fils Albert et Pierre, il vend, de son pur et franc-alleu, à Jean-Albert d'Alby, bourgeois d'Anney, 1° Aymon de Sales, homme taillable desdits vendeurs pour sa personne et pour ses biens avec la taille et l'hommage par lui dû; 2° une taille due par les héritiers d'Ulric de Sales; 3° autres tailles dues par Peronet et Jean Lombardorain de Sales, par Pierre, bâtard de Duyn, par Albert de Monthouz, etc. — Prix 102 livres genevoises. Par autre acte du même jour, Jean-Albert leur accorde droit de rachat (Ibidem).

PERONET DE DEREVA, mort avant 1407.

(3) Je ne pense pas que ce soit le Pierre de Deyeroy ou Derier, juriconsulte qui, le 22 mai 1359, possédait des droits à Cursinge (Arch. de Giez), et qui était juge de la terre de Beaumont, pour Pierre de Menthon, seigneur dudit lieu en 1365 (Arch. Thuis).

ROLET DE DEREVA abornant les biens vendus le 1er août 1407.

(5) Je ne peux m'expliquer cette date si grossièrement fautive dans un acte authentique, que par une distraction de ma part dans l'analyse que j'en ai faite. En 1503, il y avait longtemps que Bertrand était mort, et dans la donation il est question des enfants à naître de lui et de la sœur du donateur. Cette donation doit donc être de 1433 environ.

CLAUDE, bâtard.

JACQUES (1er lit), protonotaire apostolique et chanoine de N.-D. de la Lée (1484) est encore nommé dans une quittance du 20 juin 1497 (Arch. Thorens), avec ses frères Louis et Janus.

Sp^{le} M^{re} HUMBERT (1er lit), mort sans descendance avant 1527. Enterré dans le chœur de l'église de Saint-Dominique de Chambéry.

AMÉDÉE, femme de N^o Jacques Manuel d'Aigubelle, fils de N^o Claude. Quittance totale du 4 août 1475.

Sp^{le} D^{me} FRANÇOISE, femme de Sp^{le} Seig^r Odon de Clermont, seig^r de Mont-Saint-Jean, héritière particulière de son père pour 3,000 florins; ses fils sont substitués aux petits-fils du testateur, à condition qu'ils porteront le nom et les armes du testateur, pour la moitié de son hoirie (1527).

FRANÇOIS BALTHAZARD DE CLERMONT, DE MONT SAINT-JEAN, dit DE DÉRÉE seig^r de Saint-Pierre de Soucy. En vertu du testament de Philippe, etc., et de plusieurs arrêts du Sénat, de 1548, 1549, 1553, il fut mis en possession de tous les biens de la coseigneurie des Clêts, tels qu'ils appartenaient au défunt, dernier du nom. Voir CLERMONT MONT-SAINT-JEAN.

CATHERINE DE CLERMONT. Ses mâles étaient substitués successivement à ceux de Béatrix, sa cousine germaine.

(8) Il laissa, par le même testament, à N^o Jean Vincent d'Anney, son moulin de Sevrier avec ses dépendances: les vignes de Frontenay, paroisse d'Anney-le-Vieux, avec un cellier, plus toutes les terres aux Fins d'Anney.

PERONET DE DAREYA, exécuteur testamentaire d'Isabelle ci-contre.

PIERRE (3), substitué à son frère en 1350. Probablement celui qui, en 1398, est fidejusseur au contrat de mariage Lornay-Lucinge (Arch. Rubaud).

FRANÇOISE DE DÉRÉE. Albert de Dareya, damoiseau, son père, et Robert, son frère, lui constituent en dot, soit à Jean d'Étaux, notaire et bourgeois de la Roche, son mari, 240 florins que celui-ci hypothèque sur sa maison et 30 journaux de terre, au Quarruz (le Carre), près la Roche, par contrat du 12 décembre 1414 (Arch. Cohendier).

MICHELETTE, mentionnée avec sa mère et son frère en 1431.

I. MURISSET DE DAREYA PROPE DUYNZ (Muriest vient de Maurice). Sans titre de noblesse, mort avant 1370. Sa veuve Isabellone teste le 20 février 1350 (1) (Arch. Thorens), apud Deregum dans la maison des enfants dudit Muriest. Le 21 février suivant (Ibid.), elle ajoute un codicille pour les enfants de Nicolette qu'elle avait oubliés et leur laisse à chacun 60 sols. Les exécuteurs testamentaires prendront conseil de M^{re} Jordan Bonjour, juriconsulte, neveu de la testatrice.

II. MERMET DE DAREYA (sans titre de noblesse), cohéritier universel. Il est appelé damoiseau dans une vente du 25 juillet 1355 (2).

III. ALBERT DE DAREYA, petit-fils de la testatrice et son cohéritier universel. Il est qualifié de damoiseau (de Deregaz), dans un acte du 27 septembre 1399 (Arch. Thorens), par lequel, avec son fils Robert, il vend des servis et fiés au Villard et au Noyret. Son alliance est inconnue. Avec Robert, son fils, ils vendent, le 27 novembre 1399 (Arch. Thorens), des servis et revenus au Villard et au Noyret, de leur franc-alleu, à N^o Pierre de Duyn, habitant du Boulou.

IV. ROBERT DE DÉRÉE (de DEREAZ). Il achète, le 1^{er} août 1307 (pour 1407 évidemment, ce qui correspond à l'indiction 15^{me} énoncée dans l'acte), une pièce de terre à Dérée, juxta stagnum molendini, abornant les biens de son père Albert de Dérée. Il teste le 2 septembre 1429 (Arch. Thorens); clause en faveur de l'église de Seynod. N^o Étienne, sa veuve, alors remariée à N^o Guillaume Emvon, administratrice de Bertrand et Michelette, ses enfants, transige le 22 août 1431 (Arch. Thorens), au sujet de la vente du 27 novembre 1399: la vente est déclarée valable, mais Bertrand et les siens auront le droit de racheter les biens aliénés dans cet acte.

V. BERTRAND, seig^r de Dérée et du Noyret, Boisy, Groisy, coseig^r de la Val des Clêts, docteur en lois, président du Genevois (4). Il épousa: 1^o contrat dotal du 24 décembre 1452 (Arch. Thorens), Hélinode, fille de N^o Jean de Jugtignage et de Catherine d'Orlier. Hélinode était veuve: 1^o de Jacques de Menthon, seig^r de Dingy; 2^o de N^o Pierre de Cuyens; donataire universelle de V^o M^{re} Richard de Jugtignage (curé de Duyn, 1466), son frère, le 5 janvier 1503?? (5) par acte passé au Noyret dans la maison desdits époux, provenue parait-il des Jugtignage. Elle était auct^{re} M^{re} Richard, et c'est là que fut passé le contrat de mariage, 1452. Bertrand épousa 2^o Jeanne, fille de N^o et P^o Philibert des Clêts, dame de Boisy et Groisy en Bornes. Avant le 13 mai 1467 (Arch. Thorens), jour où son beau-père lui vend la maison-forte de Boisy avec ses fossés, biens, mère et mixte empire, pour payer notamment la dot de sadite fille. — Il achète des biens à Groisy et Boisy, 30 août 1464, 13 mars 1468, 6 mai 1468, 18 janvier 1470, 31 mars 1472, 2 septembre et 31 décembre 1473, 28 mai 1476 (Arch. Thorens). Le 13 décembre 1480 (Ibid.), comme possesseur du château et de plusieurs fiés de la Val des Clêts, il transige avec les N^{os} des Clêts. Le 11 avril 1472 (Ibid.), il achète de N^o Nicod de Monthouz, une maison à Anney, jouxta l'eau de Thion. Le 8 janv. 1484 (Ibid.), il achète des rentes et fiés des N^{os} Josserrand de Cons, etc., etc. Il teste le 10 août 1484 (Arch. Thorens). Mort avant 1497, époque où son fils l'avait remplacé.

VI. LOUIS, seig^r de Dérée et du Noyret, coseig^r de Groisy et Boisy et de la Val des Clêts, président et juge de Genevois, puis président de Savoie (du conseil résident, en 1513 (Burnier). Il l'était encore en 1519-1525 (Arch. Thorens). — Il était du 1^{er} lit. — Il épousa Guigonne, fille de N^o et P^o Claude de Menthon, seig^r d'Aubonne et Rochefort, morte et enterrée à Saint-Dominique de Chambéry avant le testament de son mari. — Il teste le 28 août 1527 (Arch. Thuiset). Veut être enterré avec sa femme, s'il meurt depuis Aix, en delà, et autrement, dans l'église de Saint-Dominique d'Anney, au tombeau de ses prédécesseurs. Après les substitutions ci-dessous, il substitue Etienne de Grolée et ses mâles: à défaut, Jean de Menthon, seig^r d'Aubonne, son cher neveu (6).

VII. AMÉDÉE, seig^r et coseig^r desdits lieux, héritier universel de son père et de son oncle Janus, avec ses mâles successivement, par ordre de primogéniture, auxquels sont substitués les enfants de Françoise, fille du testateur, etc. Il épousa N^o Jeanne, fille de Jacques, seig^r de Grolée. Le 14 juillet 1525 (Arch. Thorens), Louis, son frère, reconnaît avoir reçu 2,000 écus d'or pour la dot de Jeanne, sa belle-fille, de R^{me} Jean-Philippe de Grolée, archevêque et comte de Tarentaise, et d'Etienne de Grolée, frères de ladite Dame. Donataire universel de N^o Jean de Mionnaz, son oncle (7), 14 fév. 1519, 3 juin 1528 (Arch. Thorens). Il accense ses biens d'Hauteville, le 22 février 1529 (Ibid.). Il testa le 22 juillet 1532. Le 19 mars 1533 (Guichenon, Savoie, 1052), il portait le pennon de Genevois aux funérailles de Philippe, comte de Genevois. Il était mort avant 1546.

VIII. PHILIPPE, seig^r et coseig^r desdits lieux (appelé quelquefois Philibert). Il épousa, contrat dotal du 21 décembre 1538, Bonneventure de Chevron-Villette. Il teste le 15 octobre 1546 (Arch. Thorens), légant tous les biens des Clêts à François-Balthazard de Clermont. Nommé héritiers ses fils et, à défaut, comme héritière universelle Bonneventure, sa femme (8). Il mourut sans descendance. Sa veuve et héritière se remaria avec Melchior de Siennaz (etc.), auquel elle apporta la seigneurie de Boisy, qui passa peu après aux N^{os} de Sales.

(1) C'était peut-être une Duyn. Elle laisse ses obsèques à la volonté de Pierre, fils naturel de M^{re} Pierre de Duyn, coseig^r de Duyn, feu chevalier, chancelier de M^{re} Pierre de Duyn, chevalier. Se souvenant des services que le saidit chancelier a rendus audit M^{re} Pierre, lui lègue 60 sols, 20 sols à Perinet de Deregaz, autre exécuteur testamentaire, et à Dieullells de Duyn, notaire public. Muriest ou Muriest achète des servis annuels, par deux actes du 11 des kalendes de juin 1325 (Arch. Thorens). Il était au XIV^e siècle (Arch. Menthon) simple mistral de son seigneur Pierre, coseig^r de Duyn.

FRANÇOIS, substitué à son frère, 1370. Chanoine de Genève, il teste le 23 avril 1392 (Arch. Thorens). Veut être enterré dans l'église de Saint-Pierre de Genève, au tombeau de M^{re} Pierre Renguis, son consanguin. Nommé héritier universel N^o Robert de Dareya, son cher neveu. Fait à Genève.

JANUS (2^{me} lit), seig^r de Boisy en Bornes, coseig^r de la Val des Clêts. Avec son frère Louis, ils achètent tous les biens de Maurice des Clêts, aux Clêts et Boisy, 27 avril, 13 septembre 1502 (Arch. Thorens). Le 27 avril 1502, Maurice des Clêts renonce, en faveur de Janus, à tous ses droits sur l'hoirie de Philibert des Clêts. Il teste le 22 décembre 1525, laissant tous ses biens à Amé, son neveu.

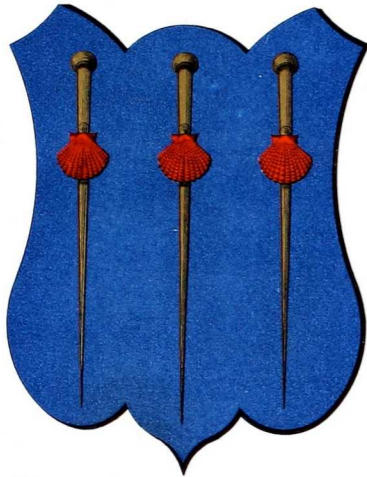
N^o LOUISE, épouse, contrat dotal du 6 décembre 1507 (Arch. la Ruaz), N^o Guillaume Vincent de Murat, paroisse de Veyrier, secrétaire ducaal.

BÉATRIX, héritière particulière de son grand-père pour 6,000 florins. Ses mâles sont substitués pour moitié (l'autre aux Clermont) aux fils de son frère — à charge de prendre le nom et les armes de Dérée. Elle épousa, contrat dotal du 31 décembre 1539 (Arch. Thorens), Michel de Villette, seig^r de Chevron. Son père lui laissa le château, biens, fiés de Sethenay. Elle testa le 10 mai 1575 (Arch. de Giez).

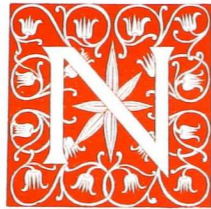
HECTOR DE CHEVRON-VILLETTE, dit DE DÉRÉE. (Voir CHEVRON-VILLETTE).

DES CHAMPS

BARONS DE JUIF EN DOMBES, MARQUIS DE CHAUMONT, COMTES DE MONTBEL, SEIGNEURS DE L'EPINE ET DE ROCHEFORT, EN SAVOIE.

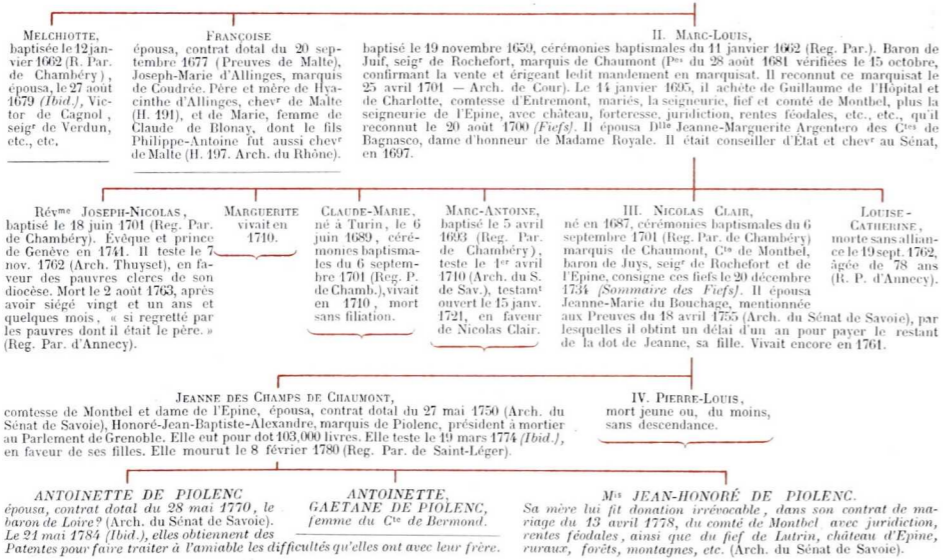


P. d'azur à trois bourdons d'or ornés chacun d'une coquille de gueules rangés en pals (Preuves de Malte, H. 191, H. 197. Arch. du département du Rhône).



NOBLE Nicolas Des Champs, baptisé à Villefranche en Beaujolais, le 8 janv. 1623, vint s'établir en Savoie — il y était conseiller de S. A. R. et gabellier général, dès 1653 (Minut^e Jaquilliard, Arch. Thuysset). Il fut nommé, par Pat. du 20 décembre 1657 (Arch. Thuys., 31 janvier 1658, selon Capré), maître auditeur à la souveraine Chambre des Comptes et président des Finances à la même Cour, par Patentes du 8 février 1672 [Ibid.]. Quoiqu'on le trouve, à cette époque, qualifié de baron de Juys ou Juif, il est certain qu'il est le premier noble de sa famille, anobli avec sa descendance par sa charge. Louis Hyacinthe d'Allinges, son petit-fils, postulant la croix de Malte, dut obtenir un bref du Grand-Maitre de l'Ordre (6 février 1716), pour être dispensé de prouver la noblesse des quartiers Des Champs et

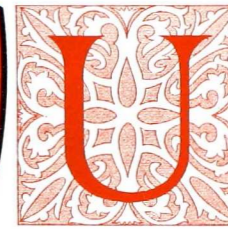
Fabry, bisaïeux paternels. — Par contrat du 30 janv. 1665 (Preuves de Malte), Nicolas acheta, du marquis de la Serraz, la seigneurie et château de Rochefort, avec juridiction haute, moyenne et basse (provenant de N^e Georges Louys), pour 7,500 ducats. Il obtint, le 25 janv. 1670 [Ibid.], du roi de France, la permission de continuer à demeurer avec sa famille en Savoie et de servir le duc comme maître auditeur. Il épousa, contrat de mariage du 4 mars 1658 [Ibid.], D^{lle} Louise Claudine, fille de N^e Jean-Louis Balland (1).



(1) Nicolas était fils d'Étienne des Champs et de Françoise, fille de Pierre Fabry et de Françoise Moudry. Étienne était fils de Claude des Champs et de Claudine, fille de François Trouillet et de Jeanne de la Coste. Claude était fils de Nicolas des Champs et de Françoise de la Barmondière (Preuves de Malte). N^e Nicolas des Champs nous fournit un exemple, entre quatre cents, d'un membre du Tiers-Etat parvenu très rapidement de rien à tout. Les hauts emplois, les faveurs étaient bien loin d'appartenir exclusivement à la noblesse de race. Nous n'avons pas besoin de 89 pour établir dans notre glorieuse patrie une saine égalité pour le mérite et le talent. Le fils de Nicolas, second noble de son nom, était marquis, comte, baron et seigneur de plusieurs fiefs, chevalier d'honneur au Sénat. Sa fille s'alliait avec le M^{re} d'Allinges, de la plus antique noblesse du monde. Son petit-fils était évêque et prince de Genève. Je trouve un N^e Isaac des Champs, seig^r de Rochefort [sic], qui épousa D^{lle} Jeanne du Coudrey. Ils étaient morts avant le 24 janvier 1646 (Arch. Saumont). Leur succession était alors en litige entre François-Anibal de Seyssel-Châtellard auquel N^e Charles de Prez et Claudine-Amédée de Clos, mariés, avaient vendu la seigneurie de la Martinière, et N^e Vincent du Coudrey, seig^r de Lutrin. Était-ce un frère de Nicolas? Mais celui-ci n'acquiesça Rochefort qu'en 1665. Il s'agit peut-être d'un autre fief du nom de Rochefort.

DESPINE (BARONS)

D'ESPINE, DE LEPINE, DE LESPINE. — EN LATIN : DE SPINA.



De gueules au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent boutonnées du champ (Armorial de la Chambre des Comptes de Turin).

Devise : NON SINE SPINIS.

UNE très vieille famille de ce nom existait en Tarentaise. Pierre de Spina, prêtre, témoin en 1215 à un acte entre l'archevêque de Tarentaise et les N^{es} de Chevron (manuscrit de ma bibliothèque). — N^e Antermet de Spina prêtre hommage au C^{te} de Savoie, le 27 octobre 1323 (Arch. de Cour), pour les biens qu'il tient en fief de lui, en Tarentaise. — N^e Guillaume de Spina, en Tarentaise, reçoit, le 20 janvier 1347 [Ibid.], investiture, par le C^{te} de Savoie, des fief, biens et droits féodaux, situés au territoire de l'Espine, Bellentre, Mont-Valesan, la Chapelle, etc. — N^e Guillaume de Spina, damoiseau, témoin à Cuyne, le 17 février 1383

(Arch. Savoiron) — N^e Guillaume de l'Espine, lieutenant, châtelain de Beaufort, en 1398 (Arch. de la Cour des Comptes) — N^{es} Antermet, Bon et Charles frères, fils de feu N^e Guillaume de Spina, reçoivent, le 10 août 1417 [Ibid.], des biens dont ils ont hérité dudit Guillaume. — C'est probablement ce même N^e Antermet, alors secrétaire ducal (4 janvier, 21 février, 8 juin 1426, qui, à cette dernière date, avait un frère du nom de N^e Bon. Arch. Savoiron), qui était, le 17 novembre 1441, *Thesaurarius gentium armorum* [Ibid.], *Thesaurarius guerrarum Sabaudie*, 1430, châtelain de Chambéry et receveur de la châtellenie du Châtellard en Bauges, 1445, 1446, châtelain de Tarentaise, 1447, 1451, année où il rendit ses comptes (Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

Je trouve aussi un N^e Jacques de l'Espine, lieutenant du Présidial de Genevois, 1484, 1485, un N^e Étienne de l'Espine, comptable des munitions de guerre à Annecy, en 1507 : un N^e Antoine de Spina de Bellentre, qui épousa D^{me} Jacquemette Rubod d'Yenne, laquelle étant veuve fit une donation, le 12 janvier 1507 (Arch. Lucey), à N^e Claudine de l'Espine, sa fille, femme de N^e Guillaume Eymin ou Henyn : celle-ci était veuve en 1528 [Ibid.].

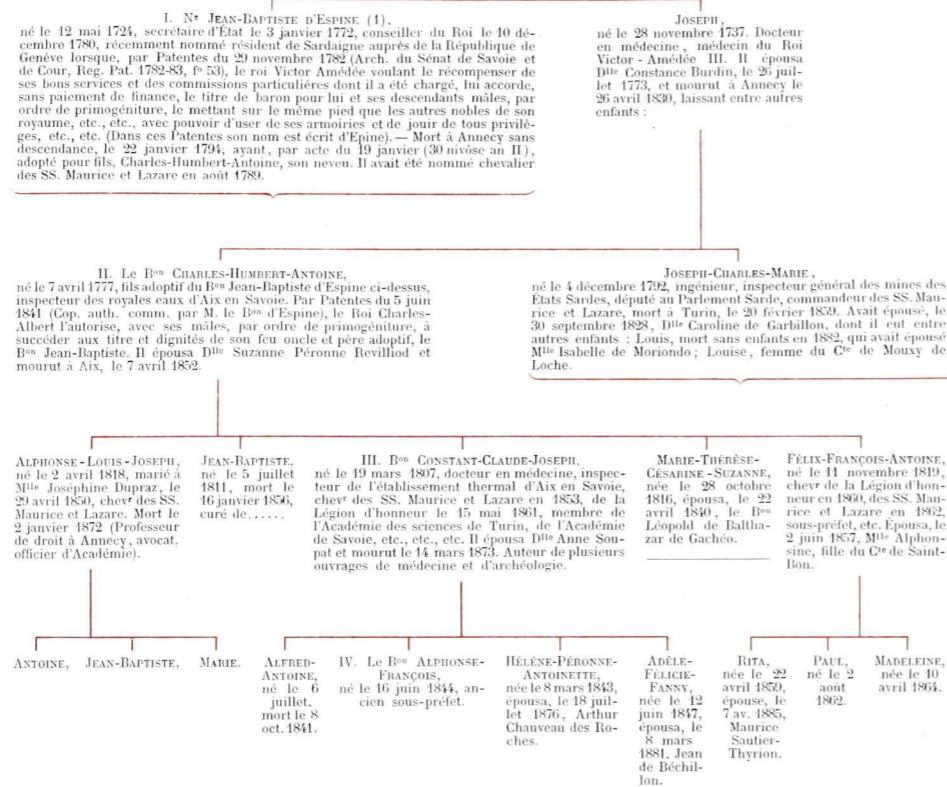
Les Despine actuels viennent-ils de cette famille? Cela est fort possible, mais n'est pas prouvé. Ce qui est certain, c'est que l'orthographe moderne Despine est vicieuse. On ne peut traduire régulièrement de Spina que par De l'Espine ou tout au moins D'Espine.

Leur généalogie remonte, par actes authentiques, à Guillaume D'Espine, notaire ducal au Châtellard en Bauges, qui vivait en 1515. C'était peut-être le fils, le petit-fils ou le neveu de N^e Antermet de Spina, qui, nous l'avons vu plus haut, était receveur de la châtellenie du Châtellard en Bauges, encore en 1446. Quoi qu'il en soit, ce Guillaume D'Espine, notaire ducal, eut un fils Guillaume, vivant en 1602, aussi notaire, qui fut père de deux autres notaires ducaux. L'un d'entre eux, M^e Claude D'Espine fut le grand-père de Jean-Baptiste D'Espine, avocat et secrétaire du roi Victor-Amédée II, en 1713, et plus tard, châtelain de Chambéry.

L'autre frère, M^e Jean-Claude, eut un fils M^e Claude, aussi notaire ducal et châtelain du Châtellard en Bauges, dont la femme, dite « la châtelaine Lépine », y mourut le 2 mai 1652 (Reg. Par.), (dans ses patentes de notariat de l'an 1651, son nom est orthographié D'Espine). Claude, entre autres enfants, eut Claude-François dont nous reprendrons la descendance continuant honorablement en Savoie; Jean-Baptiste, secrétaire du roi, à la Haye, en 1715, 1719 et 1720, et Pierre, médecin, qui s'établit à Saint-Malo, où sa descendance a continué, transportée depuis à Genève; Joseph, officier dans les troupes du roi de Sardaigne, etc.

[Suit tableau généalogique].

9
 CLAUDE-FRANÇOIS D'ESPINE (nommé à la page précédente),
 épousa Jeanne Charrost (cousine germaine de N^e Philibert
 Charrost-Horré de la Chavanne, fille de S^{te} Humbert).
 Il mourut le 11 février 1751, laissant entre autres enfants :



(1) Comme notaire de la Couronne, il dressa l'acte de mariage de la princesse Marie-Thérèse de Savoie-Carignan avec le prince de Lamballe et fit au Pont-Beauvoisin la remise de la princesse de Savoie, femme de Louis XVIII, roi de France.
 Cet arbre est dressé en grande partie sur des actes ou copies d'actes qui m'ont été communiqués en 1866 par feu le baron Constant d'Espine.



DESSAIX

COMTE DU PREMIER EMPIRE.



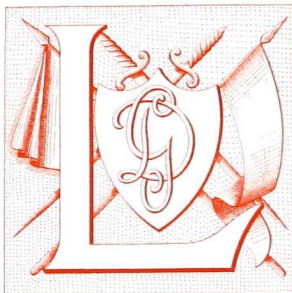
Armes concédées. Toque de velours noir retroussée de contre-hermines, avec porte-aigrette or et argent, surmontée de cinq plumes, accompagnée de quatre lambrequins, les deux supérieurs en or, les deux autres en argent. Franc quartier à dextre d'azur à l'épée haute en pal d'argent montée d'or. Au deuxième de gueules au cor d'or. Au troisième de gueules à une branche de chêne d'argent en bande et une branche de laurier d'or en barre, croisées par la tige. Au quatrième d'or à la rivière en bande de sinople sinistrée de trois pièces de canon de sable en position.

Je dois la figuration de ces armes à l'obligeance de M. le B^{on} de Rottembourg, qui les a relevées dans l'Armorial de l'Empire de Simon.

Sans cette figure, je ne me serais pas chargé d'interpréter par le crayon ce texte héraldiquement barbare, notamment les *trois canons en position*. Voici, étant donnée cette situation, comment on peut essayer d'adapter cette figure au texte :

Écartelé : au premier, le quartier des comtes de l'Empire tirés de l'armée (d'azur à l'épée d'argent en pal, garde et poignée d'or) ; au deuxième, de gueules à la trompe d'or (le cor héraldique n'a pas cette forme) ; au troisième, de gueules à une branche de chêne d'argent et une branche de laurier d'or, se croisant en sautoir ; au quatrième, d'or à la bande de sinople ondulée en guise de rivière, cotoyée en dessus de trois pièces de canon à leurs affûts de sable, en barres.

Le corps de la lettre ornée à la page suivante, représente le cachet du général, appartenant à M. Léon Charlot-Breissand.



récent biographe (1).

Le petit-fils de celui qui partit jadis pour la cour de Turin, afin d'implorer de la clémence royale la grâce des auteurs de l'échauffourée du 2 juin 1791, et porter en même temps aux pieds du trône la protestation d'inviolable fidélité des habitants de Thonon, doit laisser de côté les tristes souvenirs des dissensions politiques. Il rendra un hommage d'autant plus éclatant aux talents et aux qualités morales du général. Le comte Dessaix apporta dans les camps une rude franchise et une indépendance de caractère sans lesquelles Napoléon I^{er}, — toujours en défiance contre un homme qui n'avait pas voulu seconder le 18 Brumaire, — en eût très probablement fait un de ses maréchaux. Dessaix conserva toute sa vie des idées libérales qui furent bien loin d'être pour lui un marchepied, un vil moyen de parvenir. A portée, mieux que tant d'autres — grâce à ses hautes charges de gouverneur des pays conquis — de s'enrichir aux dépens des vaincus, il préféra l'honneur. Pauvre il vécut : pauvre il mourut !

C'était un caractère taillé à l'antique. Quel que soit le camp où se trouvent des hommes pareils, si l'on peut détester des principes dus, sans doute, à l'excitation du temps, on doit estimer des qualités qui ont été, à toutes les époques de l'histoire, le plus précieux apanage des cœurs noblement trempés (2).

Le général Dessaix appartenait à une vieille famille de Saint-Jeoire, en Faucigny, ramifiée à Marigny, Bonneville et dans les environs (3), dont une branche s'est transportée à Thonon

(1) Feu M. Joseph Dessaix (neveu du général), continué et augmenté par M. André Folliet, sous le titre de *Vie politique et militaire du général Dessaix* (Mém. de l'Acad. de Savoie. III^e série, vol. V). Ainsi, quand son biographe nous montre le capitaine Dessaix à la poursuite de l'armée piémontaise arrivant au sommet du Mont-Cenis, il s'exclame : « C'est ainsi que le condamné à mort venait de payer sa contumace en plantant le drapeau de la liberté sur les Alpes ! »

Pour moi, je trouve qu'il plantait le drapeau de l'asservissement de la Savoie, brutalement et révolutionnairement conquise et enlevée à ses souverains légitimes, en combattant contre ses propres amis et compatriotes. Toute préférence gouvernementale à part, je demande, au nom du bon sens, comment un écrivain de 1879 peut mettre sous le drapeau de la liberté les horreurs de la Révolution et les gloires militaires de l'empire autocratique — s'il en fut jamais — de Napoléon I^{er} !

(2) D'ailleurs, si Dessaix, par haine pour les Piémontais, a donné dans les idées révolutionnaires, il était trop généreux, trop humain et trop honnête pour être le jacobin que l'on voudrait en faire.

(3) Pour distinguer entre les généraux Desaix et Dessaix, que l'on confond souvent en France, le biographe de notre général dit : « Une seule lettre différencie les noms de ces deux hommes de guerre... Desaix appartient à la noblesse, Dessaix n'avait pas de blason, etc., etc. »

La différence orthographique est nulle. *Desaix* et *Dessaix* ont exactement la même portée. De *Sex*, du ou de *Saix*, *Desex*, *Desaix*, *Dessaix* viennent tous du latin *de Saxo*, et pour les écrire correctement en français, nobles ou non, il n'y a qu'un seul mode, De ou de Saix. Le nom des aïeux du général savoyard se trouve écrit bien plus souvent de *Sex*, *Dessex*, *Desex*, *Decex* que *Dessaix* ou *Dussaix*. On ne saurait attacher une importance à cette orthographe éminemment variable, si ce n'est en vertu de la très fautive idée que la particule peut avoir une influence nobiliaire sur un nom.

Quant au blason, les *Desaix* en avaient-ils un indépendamment de celui concédé au général par l'empereur ? Son biographe dit hardiment non : je n'en suis pas aussi sûr. Rodolphe de Saix possédait une maison à Bonne, où se tint le vendredi avant Noël 1325 (Arch. Thuysset), par-devant le bailli de Faucigny N^o Thyset Roero, une assemblée de noblesse. — Vénérable Messire Pierre de Saix (de Saxo) chapelain, Jacques et Jean de Saix, ses frères, Jean-Pierre et Claude de Saix, leurs neveux, de Saint-Jeoire en Faucigny achetaient des biens nobles, entre Cluses et Marigny, dont ils reçurent laod le 22 février 1560 (Arch. Thuysset). S'ils n'étaient pas nobles, ils participaient certainement aux droits et privilèges des nobles. — Le contrat de mariage entre Robert de Menthon de la Balme et Françoise de Montvagnard est passé le 27 novembre 1491 (*Ibid.*), à Bonneville, dans la grande salle de la maison de noble Guillaume de Sex. — N^o Jean du ou de Saix testa le 6 mars 1518, et eut de N^o Pernette, sa femme, une fille, D^{lle} Jacquemette du Saix,

au commencement du XVIII^e siècle. Ils y ont reçu les droits de bourgeoisie le 28 juin 1708, et ils y ont été dès lors médecins, avocats, conseillers et nobles syndics de la ville.

Le général C^{te} Dessaix est mort sans descendance masculine.

Voici la filiation directe de l'illustre général.

Sp^{ls} ou Egrège CHARLES-EUGÈNE-JOSEPH (Voir note ci-dessous), né le 14, baptisé le 16 février 1739 (Reg. Par. de Thonon), docteur en médecine, proto-médecin royal, 1769-1777, premier noble syndic de Thonon, 1781, épousa en premières noces D^{lle} Marie-Philippine Favrat de Bellevaux, morte le 14 décembre 1785 (*Ibid.*), dont il eut entre autres nombreux enfants (1).

I. Le C^{te} JOSEPH-MARIE DESSAIX, né et baptisé le 27 sept. 1764 à Thonon, étudiant en philosophie, 1778, puis lieutenant-général, comte de l'empire, etc. Voir plus haut. Il épousa D^{lle} Marie-Joséphine (Anne-Marguerite suivant le biographe du général) Viroz (Viroz ou Viraux), de Paris, dont il n'eut que trois filles. Mort en 1834, à Marclaz, près Thonon, le 26 octobre 1834.

MARIE-PÉRONNE, née et baptisée à Thonon, le 24 juin 1791 (Reg. Par.), morte jeune suivant toute probabilité.

II. CONSTANCE, née à Paris, le 17 septembre 1789, morte le 19 juin 1815. Épousa, en 1808, le colonel Bressand, plus tard général, B^{te} de l'empire, etc., tué à Dantzick, en 1813. De ce mariage sont nés le B^{te} Bressand, mort sans descendance, à Genève, il y a deux ou trois ans, et M^{me} Charnot, de Jussy.

CAROLINE-MARIE-ÉLISABETH, née à Thonon, le 10, baptisée le 12 décembre 1793 (22 frimaire, an XII), par le citoyen Michel Champoury, curé provisoire, épousa, en 1813, le B^{te} Frédéric Favrat de Bellevaux. Morte en 1873, sans enfants, laissant héritier M. Léon Charnot-Bressand, son neveu ex *sorore*.



qui épousa, contrat dotal du 13 septembre 1521 (Pr. de Malte), N^o Michel Guillet, seigr de Monthoux. — N^o et Spect^{le} François Dessaix, avocat au Sénat, lieutenant de la judicature mage de Faucigny, mort avant 1655, eut une fille, D^{lle} Jacqueline d'Essaix ou Dessaix, qui épousa, par contrat de mariage du 12 juin 1655, N^o Claude-Emmanuel de Ville, baron d'Epierre et de Villaret. Leur fils fit ses preuves de noblesse pour la croix de justice des Saints-Maurice et Lazare. Dans ces preuves, le quartier et les armes d'Essaix sont admis comme bons. Ces armes sont *d'azur à trois bandes d'or*. — Voir ci-contre.

Enfin, les *Desaix* ou *Dusaix*, à Marigny et ailleurs, étaient curiaux et notaires dès le XVII^e siècle. Ces fonctions étaient dans notre Savoie absolument limitrophes et très souvent source de la noblesse.

Cette famille de *Sex* ou *Dessaix* dont quelques membres ont été qualifiés nobles, ayant possédé des biens nobles, se trouverait exactement dans le même cas que plusieurs familles figurant dans le nobiliaire de Savoie, si, au lieu de la laisser tomber en désuétude, elle avait su changer une situation, peut-être douteuse, en noblesse officielle. La limite qui séparait la haute bourgeoisie de la noblesse naissante est tranchée seulement pour ceux qui n'ont pas approfondi la question. En tous cas, comme plusieurs maisons de bonne bourgeoisie, adonnée aux professions libérales, les *Desaix* avaient un blason bel et bien surmonté du heaume nobiliaire (nous avons vu qu'il a été admis aux preuves chevaleresques des Saints-Maurice et Lazare).

Je n'ai pas la preuve que Egrège Claude-Philippe Dessaix (*Desaix*, *Desex*, 1704-1707), médecin ou chirurgien, venu de Bonneville à Thonon, arrière-grand-père du général, fut de la même famille

de Saix ou Dessaix qui portait les armoiries *d'azur à trois bandes d'or* : mais cela est fort probable. Ce même blason servait de cachet, avec un heaume nobiliaire, à un *Desaix* de Bonneville, à l'époque où un rameau a quitté cette ville pour s'établir à Thonon. Egrège Claude-Philippe épousa D^{lle} Louise Gentaz (et non Gentoz), fille d'un notaire de la vieille bourgeoisie de Thonon.

Le grand-père du général, Egrège André-Joseph Dessaix, aussi médecin, épousa D^{lle} Elisabeth Wooten ou Wooten (et non Wootens), noble anglaise, d'Oxford, venue probablement à Thonon à la suite de Charlotte-Françoise d'Ogleterpe, marquise des Marches. Elisabeth se convertit à la foi catholique à Thonon : elle était veuve de Sir Thomas Fitz-Gerald, de Dublin. Il épousa en deuxième noces, le 5 (et non le 1^{er}) mai 1766, une fille noble, D^{lle} Jeanne-Marie Rebut (et non Rabut), de Saxel : il fut, à diverses reprises, noble syndic de Thonon. De sa première femme, Elisabeth Wooten, le Dr André-Joseph eut entre autres enfants :

1^o Egrège Charles-Joseph-Eugène, né en 1739, filleul du m^{re} de Bellegarde et de M^{re} des Marches : il fut aussi docteur en médecine, protomédecin royal de la province de Chablais, premier noble syndic de Thonon : il épousa D^{lle} Marie-Philippine Favrat, d'une famille dont la noblesse effective commençait à peine alors, mais qui remontait fièrement sa bourgeoisie au XIII^e siècle. La mère de Philippe était une fille noble, D^{lle} Thérèse de Ruphy. C'est de D^{lle} Favrat que naquirent le général et ses nombreux frères ;

2^o Claude-Louis-Victor, né en 1740, avocat au Sénat de Savoie, qui épousa une fille noble, D^{lle} Marie de Barral de Montaurand. On voit donc de plus en plus que si le général n'était pas noble, sa famille avait singulièrement frayé avec la noblesse. J'espère que cette infection ne diminuera pas, aux yeux de son biographe, la valeur morale de notre illustre compatriote.

(1) Parmi les frères du général, nous citons : 1^o François-Amédée-Lubin, chef de bataillon, chevalier de la Légion d'honneur, plusieurs fois blessé, longtemps aide de camp de son frère ; père notamment d'Edouard, chevalier de la Légion d'honneur, président du conseil général de la Haute-Savoie, etc., etc., mort sans descendance ;

2^o Jean-François-Amédée, retiré du service après une grave blessure, puis juge au tribunal de Genève : père notamment de Joseph, écrivain de talent, un des fondateurs de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, auteur d'une *Histoire de Savoie*, malheureusement inachevée ; sa descendance continue ;

3^o Joseph-Marie-Adolphe, médecin militaire, chevalier de la Légion d'honneur, dont la descendance continue encore à Thonon, Féternet et Chambéry.

Voici le résumé de la brillante carrière militaire du général comte Dessaix, extrait de l'ouvrage plus haut cité, auquel je laisse l'honneur et la responsabilité de ses recherches :

1792. 7 août. Capitaine à la formation de la Légion des Allobroges. Le 40 août suivant, il marcha contre les Suisses des Tuileries, à un grand nombre desquels il sauva la vie après le combat.
1793. 13 août. Chef de bataillon audit corps.
- 17 août. Colonel de la Légion. En cette qualité il prit part, en septembre-novembre 1793, au siège de Toulon, où il reçut une balle au côté droit (1); il se distingua très particulièrement en 1793, novembre, dans la guerre d'Espagne, par des prodiges de valeur et d'habileté.
1795. 7 novembre. Chef de la 4^e demi-brigade légère.
1796. Avril, mai. Blessé d'un coup de baïonnette à la tête; se couvre de gloire à l'enlèvement de la redoute de San-Giovanni et à la bataille de Lodi. 29 juillet: blessé d'un coup de feu à l'épaule à Salo. 3 août: entre le premier à Salo à la tête d'une compagnie. Blessé d'un coup de feu à Lonato.
- Il se fit beaucoup remarquer pendant toute cette campagne, où il fut toujours à l'avant-garde. Il fut encore blessé d'un coup de feu à Mori. Un tableau existant chez M^{me} veuve Édouard Dessaix, à Thonon, représente cette dernière action.
- 7 octobre. Colonel de la 27^e demi-brigade (transformation de la 4^e demi-brigade). Blessé deux fois, ramassé prisonnier sur le champ de bataille de Rivoli (17 novembre).
1797. 18 avril. Restitué, reprend son commandement.
1801. Commandant supérieur la place de Francfort, puis de la Haye, puis de Bréda.
1803. Commandant du duché de Lunebourg et Lawenbourg.
- 19 août. Général de brigade.
1804. 14 juin. Commandant de la Légion d'honneur.
- Brumaire. Commandant supérieur des côtes de Groningue, de Frise et des frontières de la Batavie.
1808. 12 avril. Chef d'état-major du 2^e corps de la Grande-Armée.
- 20 septembre. Commandant une brigade de la 2^e division de l'armée d'Italie.
1809. 10 avril. Blessé d'un coup de feu à la tête et d'un ricochet à la mâchoire.
- 7 mai. Commande l'avant-garde. Décide le succès de la journée de la Piave; se distingue à San-Daniele, Vinzone et au col de Tarvis.
- Passé au commandement des 62^e et 102^e régiments de ligne; il emporte la ville de Leoben; puis au commandement des 60^e et 62^e régiments de ligne, se distingue à Raab; blessé à la cuisse droite par un biscaien à Wagram.
- 9 juillet. Général de division (2^e de la Grande-Armée sous le maréchal Masséna qui l'avait demandé); trois blessures, trois chevaux tués sous lui.
- 15 août. Comte de l'Empire; doté de 10,000 fr. de revenu dans le pays de Hanovre.
1810. 15 février. Commandant la division française en Hollande.
1811. 5 janvier. Commandant la 2^e division de la Grande-Armée (Allemagne), puis la 4^e; chargé de la réorganisation; commandait plus de 20,000 hommes. (Thiers l'appelle un général du premier mérite.)
1812. 3 juin. Grand officier de la Légion d'honneur. Sa division se distingue au combat de Mohilem en soutenant presque seule tout l'effort de l'armée du prince Bagration.
- Septembre. A la bataille de la Moscowa commanda, outre sa division (la 4^e), celle (la 5^e) du général Compans, blessé au début de l'action, jusqu'à l'arrivée du général Rapp qui en prit le commandement. Dessaix, avec la 4^e, passe alors en première ligne. Rapp reçoit quatre blessures. Dessaix le remplace, mais un biscaien lui fracasse le bras droit (dixième blessure grave).
- 8 octobre. Nommé gouverneur de Berlin, où il arrive le 13 décembre 1813 et y séjourne jusqu'au 25 février. Le M^{te} de Saint-Marsan, ambassadeur de France à Berlin, écrit au général qu'il est chargé personnellement par le roi de Prusse de lui exprimer toute la satisfaction que ce souverain avait éprouvée de sa conduite loyale, probe et ferme pendant qu'il avait eu le gouvernement de la capitale. « C'est toute la fortune que Dessaix a rapportée de Berlin, » dit son biographe (2).

(1) Dans la ville assiégée se trouvait, commandant du corps piémontais, le colonel comte de Foras, le même qui avait fait l'impossible pour sauver Dessaix deux ans auparavant. Les guerres civiles ont souvent de ces tristes épisodes.

(2) Quelle plus belle fortune que celle de pouvoir forcer l'estime d'ennemis acharnés, qui tous ont rendu hommage à sa loyauté, à son désintéressement et à son humanité!

1814, 1815. Chargé de défendre le territoire français envahi, et notamment le Mont-Blanc et le Léman, Dessaix fit preuve de talents remarquables de guerrier et d'administrateur. Perclus de douleurs, criblé de blessures, il combattit comme un héros, aussi vaillant soldat que général habile. Il ne déposa les armes, le dernier, que le 23 avril, quinze jours après l'installation du comte d'Artois à Paris (1).

Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma gouverneur de Lyon, commandant la 19^e puis la 23^e division militaire; il commanda en chef toute l'armée des Alpes jusqu'à l'arrivée du maréchal Suchet et après le départ de celui-ci jusqu'au licenciement de l'armée, 19 août.

1817. 1^{er} octobre. Mis à la retraite avec une pension de 6,000 fr.

1834. 26 octobre. Mort à Marclaz.

Malgré des instances réitérées, je n'ai pas encore pu obtenir que l'on donne le nom de *Général Dessaix* à l'une des rues de sa ville natale.

(1) C'est uniquement grâce à son initiative et à son énergie que la ville de Genève n'a pas été bombardée, en mars 1814, souvenir que les Genevois célèbrent aussi le jour de l'Escalade.

SAIX (DE OU DU) EN MAURIENNE ET TARENNAISE. — Voir au SUPPLÉMENT.



DESTRÉS. — Voir au SUPPLÉMENT.

DEVILLE. — Voir VILLE (DE).

DIACÉTE — Voir au SUPPLÉMENT.

DICHAT. — Voir au SUPPLÉMENT.

DIEU-LE-FILS. — Voir MAGNIN.

DINGY. — Voir MENTHON. BOUTEILLER.

DIVONNE. — Voir DYVONNE.

DIVONNE. — Voir LA FOREST (DE).

DOMEN. — Voir ci-contre et folios suivants.

DON. — Voir au SUPPLÉMENT.

DONIER. — Voir au SUPPLÉMENT.

DONS. — Voir au SUPPLÉMENT.

DRAILLENS. — Voir GENÈVE-LULLIN et SUPPLÉMENT.

DROYSIER. — Voir au SUPPLÉMENT.

DOMEN

SEIGNEURS DU SOUGEY ET DE LA MARMOTTE.



(1) Titres des Arch. Thuysot.

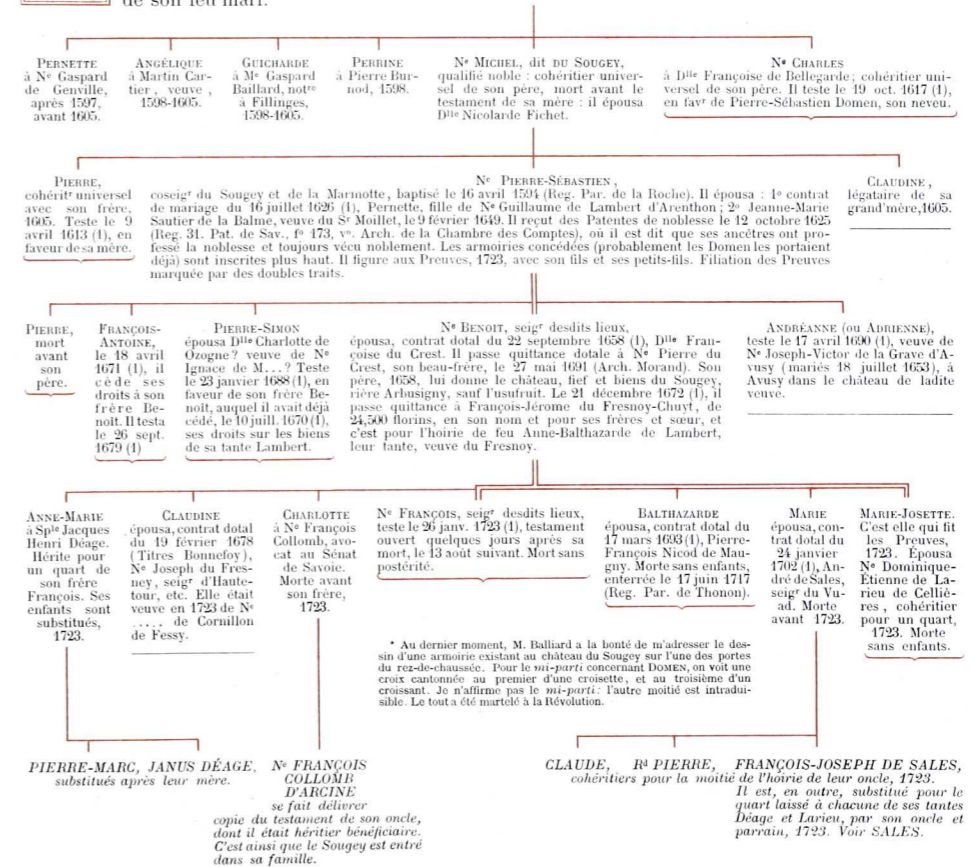
P. « *ung escusson parti en fasce d'argent et d'azur, charge d'une croix « fichée d'or sur une bande de sable sur l'argent accompagné d'ung « soleil de gueules au coin gauche et en pointe d'ung croissant mon- « tant d'argent.* » (P^{es} de concession de noblesse.)

J'essaye d'interpréter ce style héraldique officiel comme suit :

*Coupé : au premier, d'argent à la bande de sable chargée d'une croix au pied fiché d'or accompagnée en chef d'un soleil de gueules ; au second, d'azur au croissant du premier. Besson, au lieu d'un coupé a vu un chef ; c'est possible. On pourrait également traduire ce logogriphe par : coupé d'argent et d'azur à la bande de sable brochant sur le tout chargée d'une croix au pied fiché d'or et accompagnée en chef d'un soleil de gueules et en pointe d'un croissant d'argent. (Voir HÉRAUT D'ARMES, dans notre DICTIONNAIRE DU BLASON *.*

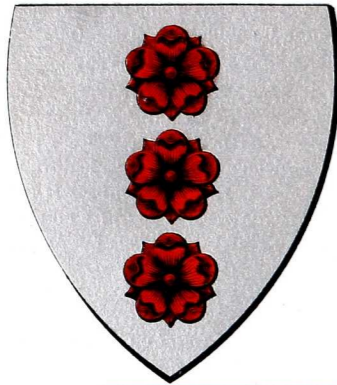
Devise : PER EOS CVNCTA VIVVNT.

NOBLE Jean-Louis Domen (on trouve aussi Domant, en latin toujours *Domeni* ou *Domenii*), fils de feu N^e Pierre, coseigr du Sougey, paroisse d'Arbusigny, teste le 5 novembre 1598 (1) ; D^{ne} Jacqueline, fille de N^e Pierre de Chamboux, sa veuve, teste le 7 septembre 1605 (1) au Sougey, dans la maison de ses enfants. Veut être enterrée dans l'église d'Arbusigny, auprès de son feu mari.



DOMEN

DE CUSY, PAROISSE DE REIGNIER.



P. d'argent à trois roses de gueules en pal (P^{es} de noblesse du 31 mars 1615). J'en ai un double original dans mes archives où les armoiries sont peintes par Bonnes-Nouvelles (Pompée Brambilla); les roses sont *pointées de sinople et boutonnées du champ*, quoique la description ne le dise pas.

Devise : NEC VI NEC METU. — Cimier : un lion issant d'or.

(*) Archives de Thuyset.

ALEXANDRE DOMEN, qualifié d'*Égypte* ou de *Maitre* et une fois de *Noble*, ce qu'il n'a pas été. Mort avant 1614.

M^{re} PIERRE. Le contrat de mariage, 1633, est passé au Crest, dans la maison appartenant à lui et à ses neveux. Il était religieux de Saint-Victor, 1617-1623?

I. N^o CLAUDE. anobli avec son frère, le 31 mars 1615 (Voir plus haut). En 1616 (*), Bertrand de Seyssel cornette blanche de la noblesse de Savoie atteste que ledit N^o Claude « s'est rendu sous la dicte Cornette sur « un bon cheval noir avec une cavale blanche et ung bidet rouge avec armes et pistoletz » et qu'il a logé au quartier de la noblesse. Il épousa, contrat dotal du 17 avril 1597, D^{ne} Philiberte Jaillot. Il teste le 31 oct. 1617 (Arch. Cevins et *), nommant héritier universel un posthume mâle, et, à défaut, les fils de son frère. Elle se remaria avec François de Baudry de Meyrens et testa le 14 mai 1638, en faveur de ses neveux (*ex marito et ex sorore*), N^{os} François, Georges, Claude et Louis.

N^o GEORGES (2^e fils), cohéritier universel de Massinge. Il épousa, contrat dotal du 18 janvier 1649 (Arch. Cevins), D^{ne} Philiberte Marin. Il teste le 15 décembre 1653 (*Ibid.* et *), en faveur de ses posthumes mâles; à défaut de ses trois filles, substituant ses neveux Georges et Claude et les mâles nés et à naître de N^o Louis, son frère. Sa veuve se remaria, contrat dotal du 1^{er} janvier 1658 (*Ibid.*), avec Égèze Jean-François Bally.

BALTHAZARDE épousa, contrat dotal du 13 octobre 1633 (*), M^{re} Henri, fils de M^{re} André Babuty. Quittances dotales, 22 mai 1636 (*Ibid.*), y compris 17 florins dus à D^{ne} Jeanne de la Barlie, sa mère (de Babuty), 17 mai 1647 et 15 novembre 1650 (*). C'est probablement par suite de ce mariage qu'est venue aux Babuty une maison à Annemasse où l'on voit sculptées sur pierre les armoiries des N^{os} Domén.

II. N^o FRANÇOIS (fils aîné), cohéritier universel de son oncle et de son père. Épousa, contrat dotal du 15 février 1632 (*), D^{ne} Péronne, fille de feu N^o Nicolas de la Ravoire et de D^{ne} Claudine Barbe du Fresney. Il était mort avant 1651. Il testa le 22 juin 1638 (Arch. Thuyset), au moment de partir pour le service en Piémont de S. A. R., en faveur de son fils George et de deux filles Andréanne-Françoise et Claudine-Antoine. Prévoit d'autres enfants. Leur substitue les frères du testateur. Sa femme sera tutrice.

MARIE. Elles partagent l'hoirie paternelle, le 14 novembre 1675 (Arch. de Cevins). Le 22 septembre 1688, avec son mari, N^o Gabriel Meynet, garde du corps de S. A. R., et sa mère avec son mari, le 21 octobre 1680 (Arch. Cevins), ils vendent leurs droits sur les hoiries Marin et Jaillot, à Claudine de Cambiague.

BALTHAZARDE. Veuve de N^o Jean-Baptiste d'Usillon, elle cède, le 2 nov. 1678 (Arch. Cevins), tous les droits de sa mère à Claudine de Cambiague. Elle teste le 27 août 1714 (*Ibid.*). Morte le 23 février 1720 (Reg. Par. de St-Julien).

JEANNE-FRANÇOISE. Née le 8 mars 1633 (Reg. Par. d'Esery). Épousa : 1^o contrat dotal du 30 juin 1675 (*Ibid.*), N^o Claude Roget; 2^o contrat dotal du 13 nov. 1696 (*Ibid.*) (avec dispense des 3^{es} et 4^{es} degrés), N^o Jacques de Bardouneche de la Tour. Morte veuve le 22 avril 1734 (Reg. Par. de Jussy Pers).

GASPARDE, femme de N^o Pierre-François de Baudry, légataire de sa grand-mère Jaillot, 14 janvier 1651.

III. N^o GEORGE, du Cré ou du Crest, demeurant à Massinge, paroisse de Reignier. Il épousa D^{ne} Claudine de Cambiague (ce la trouve nommée Conral de Cambiague et une autre fois simplement Conrad). Était veuve le 21 sept. 1703, comme cessionnaire de toutes ses filles, elle fait une cession à N^o François-Hyacinthe du Clos.

PÉRONNE, religieuse ursuline à Gex. Contrat d'entrée en religion du 23 mars 1695 (*).

CLAUDINE-FRANÇOISE, baptisée le 2 mars 1665 (Reg. Par. de Reignier), épousa N^o Cléradius du Maney. Elle teste le 12 décembre 1687 (où elle dit que son contrat de mariage est du 22 septembre 1681), en faveur de sa mère puis de ses sœurs Antoinette, Péronne et Marguerite.

IV. ANTOINETTE-CLAUDINE, baptisée le 4 décembre 1663 (Reg. Par. de Reignier), épousa, avant 1700, N^o François-Ferdinand Bucioz de Saint-Cergues, dont elle eut quatre enfants. Voir BUCIOZ, AU SUPPLÉMENT.



Les patentes de noblesse accordées pour leurs bons services militaires à N^{es} Claude et Jacques Domen le 31 mars 1615 (Reg. 26. Pat. de Sav. n^o 289, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin) ne mentionnent pas la communauté d'origine qui pourrait exister entre eux et les N^{es} Domen du Sougey. Ils étaient de Massinge, près Cusy, où je les trouve établis longtemps avant. Ainsi Jean *Domeni*, fils de feu Pierre, de Cusy, achète des biens à Cusy et environs le 21 mai 1521 (Arch. Cevins). Il y avait encore à Reignier des Domen, non nobles, ainsi qu'à Annecy, probablement de la même famille. Voir ci-dessous (à Rev^d Claude) l'acte de 1647, auquel est témoin Sp^{le} Jean-François Domen, avocat au Sénat. Le 28 octobre 1644 et le 31 décembre 1661 (Arch. Th.) Thomasse (fille d'Étienne et d'Huguette Peyssard), femme de Catherin Vel, d'Arculinge, paroisse de Reignier, cède des biens audit lieu à N^o Louis Domen.

Un Honnête Alexandre Domen (pourrait être le même que celui ci-contre, à la rigueur) reconnut des biens relevant de la seigneurie d'Arbusigny en 1556. Ces mêmes biens furent reconnus le 12 décembre 1609 (Arch. Rubaud) par un N^o Charles Domen. Or, nous trouvons au n^o 275 un noble Charles Domen, de l'autre famille, qui teste en 1617. On pourrait donc supposer que les deux familles ont la même souche, s'il n'était pas difficile que les P^{es} de noblesse de 1615 et de 1625 n'en eussent pas fait mention.

N^o JACQUES, anobli avec son frère, 31 mars 1615 (Voir plus haut). Il épousa, contrat dotal du 17 avril 1597, D^{ne} Françoise, sœur de D^{ne} Philiberte Jaillot, ci-contre. Il demeurait à Massinge, paroisse de Reignier. Il était gendarme de la troupe du M^o de Varsaye *[sic]*, lorsqu'il teste à Cusy, dans la maison de N^o Claude, son frère, étant commandé de partir pour ledit service, le 11 juillet 1614 (Arch. Cevins). Veut être enterré dans l'église de Reignier au tombeau de ses prédécesseurs. Legs à sa femme qui était alors enceinte. Elle teste le 14 janvier 1651 (*Ibid.*), cassant des testaments précédents, de 1636 et 1638. Dans son testament de 1617, son frère Claude dit que ses neveux et héritiers sont fils de feu N^o Jacques. C'est peut-être lui qui avait épousé, en premières noces, D^{ne} Claudine du Clos (?).

TTTTTTT
Cinq filles plus une sixième illégitime.

R⁴ CLAUDE (3^e fils), curé de Cessy en la terre de Gex, 1647-1653, puis de Divonne, pléban au clergé de Bonneville, 1655, curé de Saint-Maurice de Cornillon, le 19 juin 1680 (Arch. Cevins), jour où il fait une cession à N^o Claude Roget, seig^r de Fesson, son neveu. Il était déjà à Saint-Maurice de Cornillon le 9 juillet 1678 (*). Le 1^{er} février 1647 (*Ibid.*), R⁴ M^{re} Antoine Domen, prêtre, fils d'Hon^o Louis, bourgeois d'Annecy, lui cède tous ses biens à Cusy, paroisse de Reignier.

N^o LOUIS (4^e fils), baptisé le 21 septembre 1616 (Reg. Par. de Reignier), épousa, contrat dotal du 5 septembre 1645 (*), D^{ne} Françoise, fille de N^o Melchior Roget. Il teste le 6 avril 1655 (*), mort en novembre 1674. Elle teste le 10 mars 1684 (*), à Cusy, en faveur de son fils Alexis. Elle était sœur de N^o Jacques-Philibert Roget et de N^o Claude auxquels, veuve, elle passe quittance de ses droits dotaux le 16 juin 1676 (Arch. Thuyset).

JACQUELINE épousa, contrat dotal du 18 avril 1623 (*), M^{re} Michel, fils de feu M^{re} Jacques Donier de Mornex et de Claudine Questand, probablement frère ou neveu de R⁴ Claude-Antoine Donier, curé d'Esery, auquel N^o Claude, George et Louis Domen vendent une cense le 17 mai 1647 (*).

N^o CLAUDE, pas marié; il était manchot; cohéritier universel de sa grand-mère, 1651; fut, le 11 mai 1676 (*), nommé tuteur de ses trois nièces Antoinette, Péronne et Marguerite.

ANDRÉANNE-FRANÇOISE, baptisée le 27 octobre 1635 (Reg. Par. de Reignier), épousa N^o Abraham de Thoyre; légataire de sa grand-mère, 1651.

ALEXIS, baptisé le 2 février 1650 (Reg. Par. de Reignier), héritier universel de son père. Obtint, le 22 mars 1692 (Annexe Preuves, 1724. Bibl. du Roi à Turin), déclaration d'anci^e noblesse. Le 14 mars 1689 (*), il vend tous ses biens meubles et immeubles à Charles du Clos du Fresney, moyennant une pension annuelle de 4,550 florins, etc. Il fut enterré le 23 février 1695 dans la chapelle de Saint-Sébastien, de l'église de la Roche (Reg. Par.).

FRANÇOIS, baptisé le 11 juillet 1648 (Reg. Par. de Reignier). Était mort avant 1655.

CLAUDINE teste, non mariée, le 11 mai 1674 (*), en faveur de sa mère.

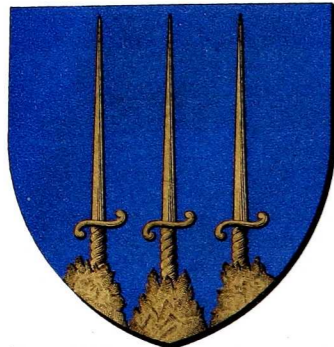
BALTHAZARDE, M^{re} MARIE, avaient cédé leurs droits à leur mère (dit au contrat de 1701), 22 septembre et 2 novembre 1678. Probablement mortes avant 1687.

MARGUERITE épousa, contrat dotal du 23 juillet 1700 (*), N^o André, fils de Jacques de Baudry d'Arthaz. Voir BAUDRY.

DRUJON

SEIGNEURS DES MAISONS FORTES DE BERGIN ET MATTET, DE BEAULIEU ET DE CURTILLES.

P. d'azur à trois monts d'or à trois lames d'épée naissantes de chacun aussi d'or (GUICHENON, Ind. Armorial).



1^{er} 3 décembre 1478, Claudine de Liasse de la Tour-du-Pin qui testa le 10 janvier 1504 et mourut sans enfants; 2^e D^{lle} Louise, fille de N^o Étienne Trypt (Voir PASSERAT). Il teste le 31 mars 1525.

A cette description ne correspond pas le dessin ci-contre (fourni par trois cachets de la famille, dont M. Girod a la bonté de m'envoyer des empreintes) qu'il faut blasonner : *d'azur à trois monts d'or rangés en fasces mouvants de la pointe, de chacun desquels est naissante une épée du même.*

I. N^o CLAUDE DRUJON (1), auquel remontent les preuves de 1723. Il épousa D^{lle} Jeannette (Alice-Étiennette) de Saumont, par contrat du 22 déc. 1420. Avec sa femme ils vendent des biens à Bergin à N^o Guillaume de la Forest, en 1440-1441 (Inv^o la Forest. Arch. Saumont).

II. N^o PÉTRÉMAND.

Enquête affirmative sur sa noblesse (Preuves 1723). Il épousa : 1^{re} D^{lle} Louise, fille de N^o Étienne Trypt et de D^{lle} Marguerite de la Forest; 2^e D^{lle} Louise, fille de N^o Étienne Trypt et de D^{lle} Marguerite de la Forest.

III. N^o JEAN, seigr de Bergin.

Arrêt de la Chambre des Comptes du 28 août 1563, qui les déclare lui et son frère anciens nobles. Ils prêtent hommage et serment de fidélité le 23 février même année (Preuves 1723). Il épousa : 1^{re} D^{lle} Gasparde de Bongan ou Bonjan (?), qui teste le 22 janvier 1546; 2^e en 1548, Marthe de Fistillieu, veuve de N^o Jean Ravier. Il teste le 26 mars 1576.

ANDRÉ épousa Guillemette de Fistillieu.

HUGUES, enseveli à Yenne, le 3 janvier 1536 (Reg. Par.).

JEAN, frère d'Hugues, chanoine de Belley.

GUILLAUME (3), prieur d'Anglefort, 1591 (Guich.). Teste le 16 avril 1641. Mort le 28 décembre 1647.

V. N^o CLAUDE, seigr de Bergin et de Mattet. Il épousa (alias 11 juillet 1599) (le 16 avril 1622), D^{lle} Madeleine du Plastre d'Ambléon (Guich.). Elle testa et codicilla les 29 janvier et 20 mai 1648. Il teste le 15 mars 1635 (Arch. Dr.). en faveur de ses cinq fils. Il fut enterré le 19 suivant, âgé de soixante-quatre ans.

PIERRE, neveu du précédent, prieur d'Anglefort, 1634-1648 (Guich.). Noyé dans le Rhône par accident, le 27 nov. 1648.

ADRIEN, mort capitaine, en Flandre, en 1638.

JEAN, capitaine d'infanterie au régiment de Semates. Testa le 6 avril 1641 et mourut à Lavour le 30 juin 1665.

VI. N^o CLAUDE, seigr desdits lieux, capitaine d'infanterie en Savoie, en 1626. Mort *ab intestat*, le 3 avril 1643, à soixante-sept ans, enterré à Saint-Jean de Chevelu. Épousa, par contrat dotal du 19 septembre 1638, D^{lle} Gasparde de la Mar. Elle testa le 25 avril 1682, morte à soixante-trois ans, en 1689.

PIERRE teste le 27 décembre 1676, mort en 1677, des suites de blessures reçues en Hollande, au service de la France. Entré à Lavour au tombeau de ses ancêtres.

SAINT-JEAN de Chevelu. Épousa, par contrat dotal du 21 avril 1676, D^{lle} Charlotte de Rossillon, fille de N^o César, seigr de Gemillieu, morte le 2 avril 1716. Il teste le 17 décembre 1692 (Arch. Dr.), en faveur de ses trois fils, les substituant l'un à l'autre et nommant sa femme usufruitière.

CLAUDINE, légataire de son père, 1692.

MARIE, légataire de son frère, 1719, et de son père, 1692.

CÉSAR, cornette de dragons, mort en Sicile, en 1715.

VIII. N^o FRANÇOIS, seigr de Bergin, épousa, par contrat dotal du 12 octobre 1710, Françoise-Charlotte, fille de N^o Melchior de Fraret de Comblavéron. Il teste le 14 septembre 1719 (original communiqué). Elle fut nommée tutrice de ses enfants par le juge mage de Savoie, le 26 février 1721. En suite de la mort de son frère César, il partagea avec son frère Joseph, le 15 janvier 1718 et 20 mars suivant. Il eut à son lot les biens de Savoie, Saint-Jean de Chevelu, etc.

GUILLAUME, lieutenant au régim^t de Tarentaise.

JEANNE-ANTOINE, légataire au testament de leur père.

MARIANNE, mort avant son père.

IX. N^o PHILIBERT, gentilhomme de la garde de S. A. R., puis lieutenant des invalides au fort de Montmélan, chev^e des Saints-Maurice et Lazare. Épousa, par contrat dotal du 7 mai 1754, D^{lle} Marguerite-Pierrette de Seyssel de la Charniaz. Donataire de sa mère pour tous ses biens, le 29 avril précédent. Blessé à la campagne de 1752. Emigra à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Mort en 1763. Ses biens furent confisqués. Il obtint par Patentes du 16 juillet 1773 (Arch. S. S. S.), immunité complète de charges et d'impôts, à cause du nombre de ses enfants (plus de douze). Je n'en ai trouvé que onze. Sa veuve mourut le 1^{er} décembre 1815 (Reg. Par. de Saint-Jean de Chevelu).

JOSEPH, mort à Turin, en 1791, célibataire, fils aîné.

GUILLAUME-FRANÇOIS, second fils, mort à Chandernagor, le 15 juillet 1805 (4).

CHARLES-ANTOINE, tué pendant la campagne de Russie, à Vigna, en 1812. Célibataire.

X. N^o GEORGES (4^e fils), né le 8 février 1759 (?), à Saint-Jean de Chevelu. Par Patentes du 13 mai 1817 (Origin. Arch. la Servette), à cause de ses bons services (il était alors colonel dans la brigade d'Alexandrie), il est nommé chev^e des Saints-Maurice et Lazare, major général et commandant la division de Savoie. Par autres Patentes du 15 novembre 1817 (*Ibid.*), il est nommé général commandant d'armes en Sardaigne et gouverneur de la ville et château de Cagliari. Il épousa Jeanne-Louise, fille de François de la Tour, C^o de Bonlieu et de Marie-Antoinette de Livonne. Mort à Gènes, laissant un fils unique.

XI. N^o SCIPION-JEAN-FRANÇOIS, dit le B^o de Drujon, unique héritier de son père, réclame avec sa tante Anne les biens confisqués à son père et à sa mère. Il était né à Crémieu, en Dauphiné, et habitait ordinairement en France où il était maire. Sa demande fut repoussée. Par lettre du 22 mai 1818 (Origin. Arch. la Servette), le Roi, en considération des services rendus à l'État par la famille du B^o de Drujon, lui accorde la décoration des Saints-Maurice et Lazare. Il épousa D^{lle} Félicité alias Aurore du Marest de Chassagny.

(4) Il passa aux Indes où il fut lieutenant de cipayes, puis colonel au service du Maha-Rajah des Marattes, enfin commandant de Dehli, gouverneur de Chah-Allum, empereur des Mogols. Mort à Chandernagor, le 15 juillet 1805. Il avait épousé, *more indiarum*, Choua Nepha Begum, dont il eut un fils naturel Jean-Henri, né le 31 juillet 1804, qu'il reconnut par son testament du 1^{er} mars 1805. Jean-Henri vivait encore en 1824, à Chandernagor.

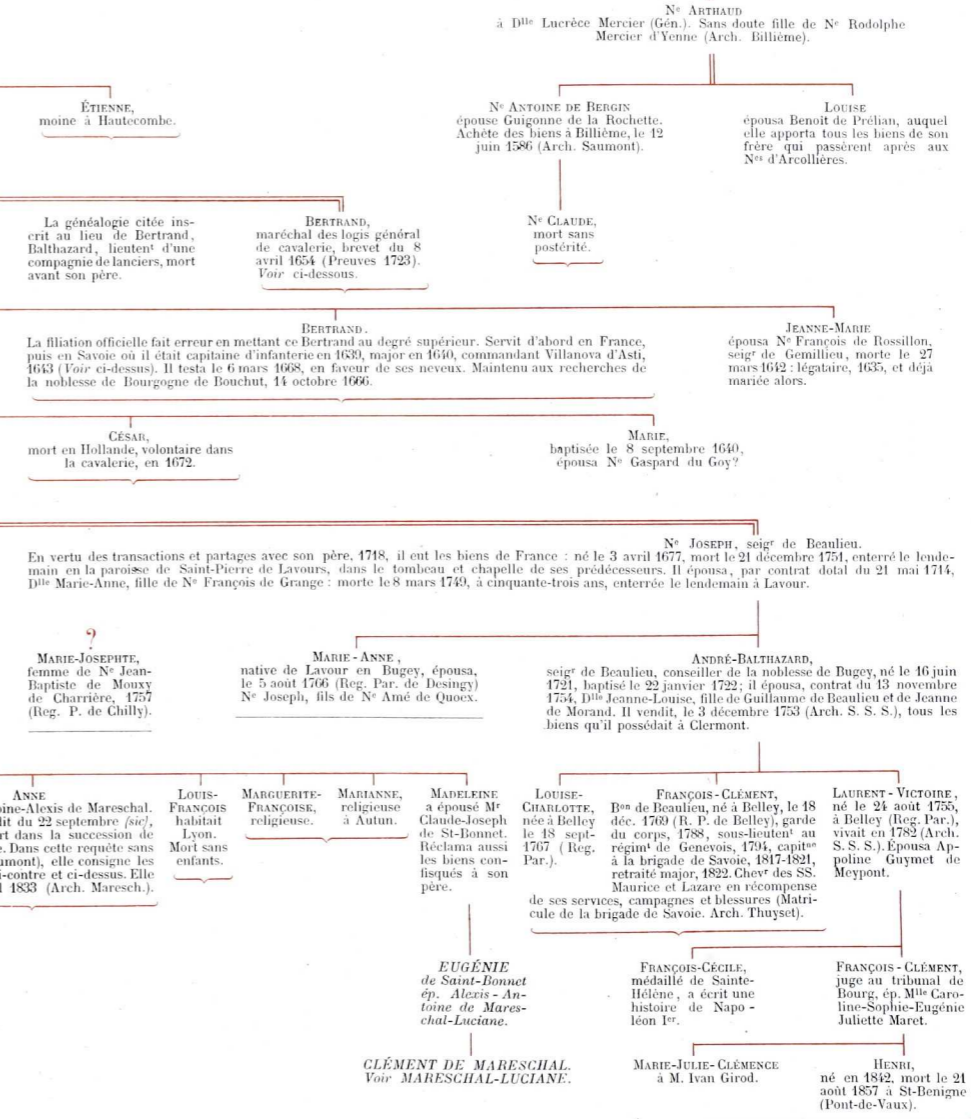
XII. LOUISE DE DRUJON, fille unique? A épousé M. Charles-Victor Compagnon de la Servette (Arm. du D. par M. de Riv. de la Bâtie).



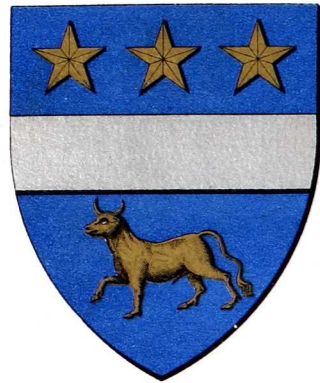
SCIENCE famille, originaire, paraît-il, de Belley, établie dès le commencement du xv^e siècle dans le Petit-Bugey, où elle possédait dans la paroisse de Saint-Jean-de-Chevelu, Bergin et Mattet. Elle a été, par arrêt de la Chambre des Comptes du 28 août 1653, reconnue d'ancienne noblesse après enquête provoquée à la suite de l'incendie qui détruisit le château et les archives de Bergin peu de temps auparavant. Je dois à l'obligeance de feu le général de Baillencourt communication des généalogies manuscrites de cette famille. La filiation est parfaitement conforme à celle que N^{os} Guillaume et Philibert Drujon ont fait établir sur preuves à la Chambre des Comptes ensuite de l'édit de 1723, remontant à N^o Claude Drujon, leur septième aïeul, par lequel je commencerai. Je pense donc pouvoir m'appuyer aussi, pour des faits moins importants, sur ces généalogies (pour ce qui n'a pas d'autre marque de provenance).

Cette famille, éteinte, était, en même temps qu'à Saint-Jean-de-Chevelu, établie à Lavour, en Bugey (part de France). Elle figure depuis 1651 aux assemblées de la noblesse de cette province.

(1) Il serait fils de Jean Drujon, écuyer, et de Claudine de Martel. Jean, fils d'autre Jean et de Marie de Châteauvert.
(2) Je trouve un Pierre Drujon de Bergin, notaire en 1560 (Titres d'Eschavannes), et 1558 (Arch. Thuyset). Cela ne fait peut-être pas double emploi. N^o Pierre, N^o Jean, âgé de soixante ans, est un des des déposants à l'enquête de 1797 sur la noblesse des Arcollières (Arch. d'Arcollières).
(3) Sans doute le Guillaume qui était, le 2 février 1590 (Arch. Morand), chanoine de la Sainte-Chapelle de Chambéry.



DU BOIN

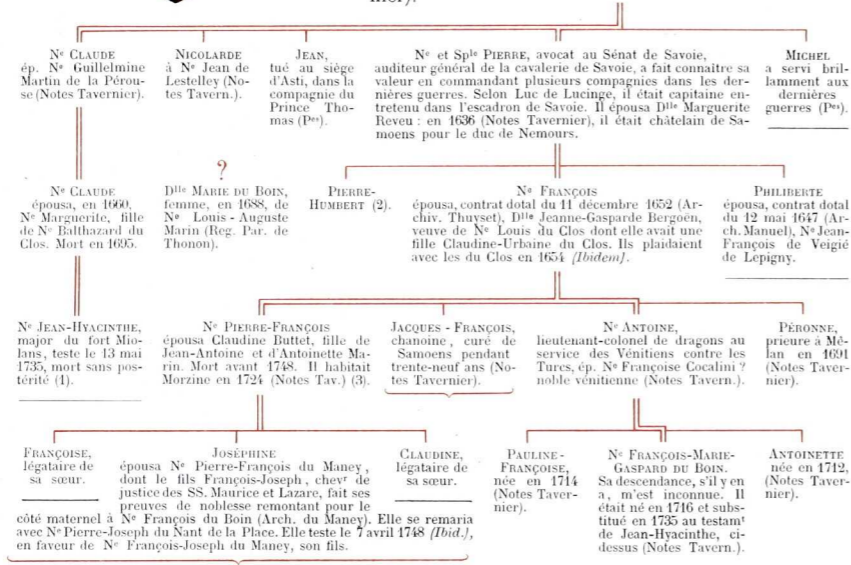


P. d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois étoiles d'or en chef et d'un bœuf de même en pointe.

Devise : LABORIS PRÆMIUM.
Patentes de noblesse, 1627.



NOBLE Claude Du Boin, de Samoens. Reçoit sans paiement de finances, en récompense de ses bons services et de ceux rendus par trois de ses fils dans les dernières guerres, des Pes de noblesse, le 15 avril 1627 (Reg. 32, Pat. de Sav. f^o 64, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin). Il figure aux Preuves 1723, faites par ses descendants (double ligne). Son alliance est inconnue. Il teste en 1643 (Notes Tavernier).



(1) Il nomme héritier N^o François-Henri, fils de N^o Isidore du Clos, son parent, lui substituant N^o François-Marie-Gaspard du Boin, son parent. Jean-Hyacinthe avait eu un frère Joseph, tué au siège de Verceil, en 1704, et une sœur Adrienne que l'on croit mariée à Jean de la Grange et mère du C^o Joachim de la Grange.
(2) D'après des notes obligeamment communiquées par M. Tavernier, juge, ce Pierre-Humbert, né en 1618, épousa N^o Jacqueline de Marignier, dont il eut Jacqueline, née en 1646, et Étienne-Joseph, né en 1647, dont la destinée est inconnue.
D'après un titre de mes archives, N^o Pierre-Humbert du Boin (probablement le même), épousa D^o Louise-Lucrèce des Andans, qui se remaria avec N^o Pierre-Marc de Lincinge, coseig^o d'Arrenthon, et qui testa, veuve du deuxième mari, le 24 janvier 1703, dans lequel acte elle nomme trois filles du premier lit, Françoise-Balthazarde, Péronne-Françoise et Marie du Boin.
(3) On trouve encore aux Preuves de 1723 (Annexe) un Pierre du Boin, de Morzine en Chablais, lequel produit un certificat du juge mage de Faucigny tendant à prouver qu'il descend de la même tige que les N^o du Boin, résidant à Samoens.

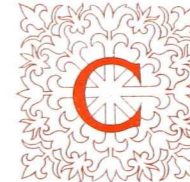
- DUBOIS. — Voir BOIS (DU).
- DUCLOS-FRESNOY. — Voir CLOS (DU).
- DUCLOS-LA-PLACE. — Voir CLOS (DU).
- DUCLOS. — Voir SUPPLÉMENT.
- DUCOL. — Voir SUPPLÉMENT et SIBUÉ.
- DUCREST DE CRUSEILLE. — Voir CREST (DU).
- DU CREST. — Voir SUPPLÉMENT.

DU CREST, C^{TES} D'UGINE

ET SEIGNEURS DE THÉNÉZOL.

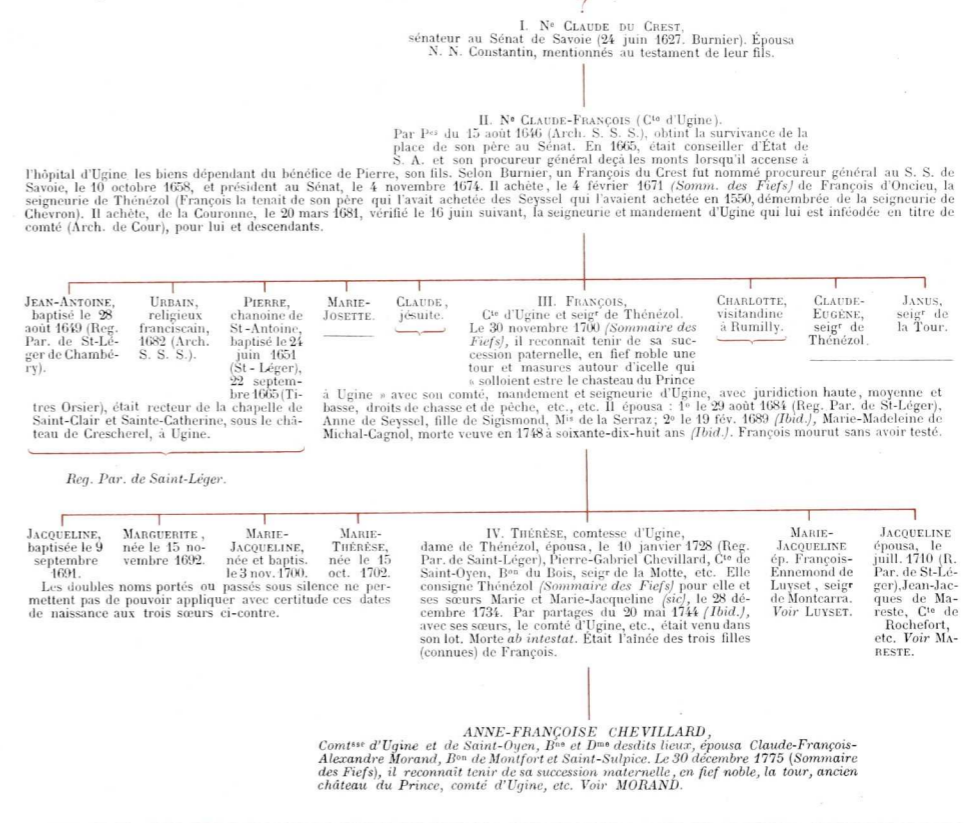


P. d'azur au lion d'or lampassé de gueules accompagné en chef de deux étoiles du second. (Pr. Saint-Maurice. MARESTE, Arch. la Batie.)



CETTE famille, anoblie, par une charge au Sénat, 1627, appartenait à l'ancienne bourgeoisie d'Ugine et leur nom s'écrivait de Cresto (1). Claude de Cresto, notaire et bourgeois d'Ugine, témoin 1469, 1477 (Arch. Th. Tes d'Esches); Antoine de Cresto, notaire à Ugine, 1603, 1607. M^e Bernardin Du Crest, notaire et bourgeois d'Ugine, fils

de feu M^e Urbain Du Crest, épouse N^e D^o Diane Le Blanc avant 1607. Elle figure dans un acte du 1^{er} avril 1622 (Minutaire Bisilliat, Arch. Th.) avec son fils Urbain, qui se disposait à aller trouver en Provence le R^d P. Ange, carme, son oncle. C'est sans doute de la même famille que descend le suivant.



(1) C'est par extrême condescendance pour mes contemporains infatués, bien à tort, de l'importance de la particule, que j'écris Du Crest, et que j'ai écrit Des Champs au lieu de du Crest ou des Champs, comme la grammaire et le bon sens l'exigeraient, ainsi que l'étymologie. Ce qui m'a décidé, c'est que ces deux familles sont de noblesse très récente et que leur nom est presque toujours écrit Ducrest ou Deschamps. Il est bon de le répéter : on peut être très noble ou très roturier en étant du Crest ou des Champs. Tout le monde rirait si l'on voyait écrit Dupontdeleure ou Mathieudeladrôme. Pourquoi ne rit-on pas en voyant écrit Ducrest ou Deschamps? Voir PARTICULE au Dictionnaire du Blason.
Je crois que l'on doit attribuer à cette famille R^d seig^r M^e Louis Du Crest, protonotaire apostolique vicaire de Genève, qui est témoin à Rumilly sous Cornillon, le 22 février 1546 (Arch. Cohendier), avec commendable Claude Du Crest, bourgeois d'Ugine.

DUFAUG OU DUFOUG.

Voir FOUG (DU).

DUFLON.

Voir FLON (DU).

DUFRAINE.

Voir au SUPPLÉMENT.

DUFOUR.

Voir FOUR (DU).

DUFRESNE.

Voir au SUPPLÉMENT.

DUFRESNEY OU DUFRENEY. Voir FRESNEY ou FRESNEY (DU).

DUFRESNOY.

Voir FRESNOY (DU).

DUGOY.

Voir GOY (DU).

DUING.

Voir DUYN.

DULAC.

Voir au SUPPLÉMENT.

DUMAREST.

Voir au SUPPLÉMENT.

DUMONAL.

Voir au SUPPLÉMENT.

DUMONT.

Voir au SUPPLÉMENT.

DUNANT.

Voir NANT (DU).

DUPAS.

Voir ci-contre.

DUPONT.

Voir PONT (DU).

DUPORT.

Voir PORT (DU).

DUPUIS OU DUPUY.

Voir PUIS ou PUY (DU).

DURAND.

Voir au SUPPLÉMENT.

DUROUVENOZ.

Voir ROUVENOZ (DU).

DUSOLLIER.

Voir SOLLIER (DE).

DUTOUR.

Voir TOUR (DU).

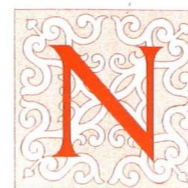
DUTRIN.

Voir TRIN (DU).

DUVERGER.

Voir VERGER (DU).

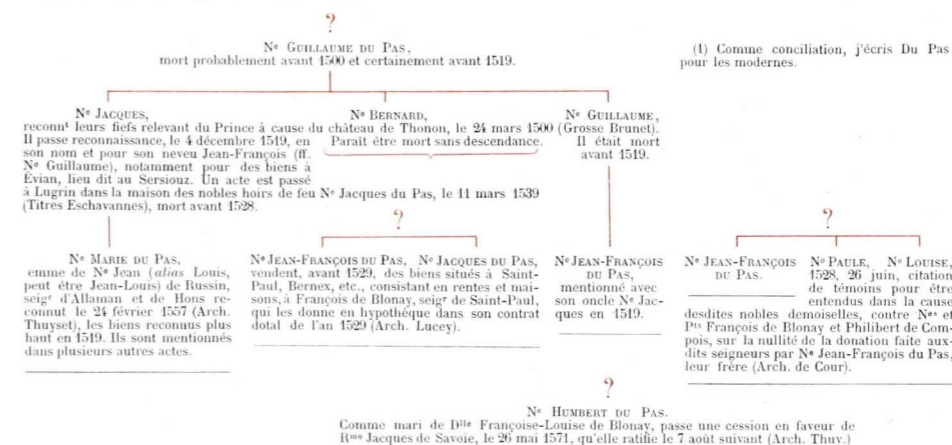
DU PAS, COMTES DE L'EMPIRE.



OUS avons eu en Savoie trois familles ou branches de famille du nom de *de Passu*, du Pas, qu'un très vicieux usage a transformé en Dupas (1). — V. au SUPPLÉMENT.

Mais de beaucoup les plus considérables sont les du Pas établis à St-Paul-sur-Évian, plus tard à Évian. Les plus anciens que j'ai rencontrés sont : Humbert du Pas, notaire, 1326 (Arch. Blonay); Amédée du Pas, notaire par l'autorité impériale, 1350 (T^{es} Esch^{es}), 1367 (Arch. Marin), sans doute le même (si ce n'est un fils du neveu du même nom) qui l'était encore en 1384 (T^{es} Esch^{es}) Guillaume du Pas, damoiseau, 1398 (Arch. Blonay); Girard du Pas, abbé d'Abondance en 1404 (Besson); N^o Charles du Pas, D^r en droit à Évian en 1430 (Arch. Th.); N^o Henri du Pas, qui possédait une maison commune avec François de Blonay, chevalier, dans laquelle fut passé un acte le 19 mars 1453 (Arch. Nernier); messires Jean et Paul du Pas, chanoines de Ripaille en 1458 (Arch. Lucey); messire Jean du Pas (peut-être celui déjà nommé), chanoine à Ripaille le 19 octobre 1464 (Arch. Morand).

Voici un petit fragment les concernant :



Depuis ce moment, cette famille paraît avoir éprouvé des revers de fortune, je ne la trouve plus qualifiée du titre de noblesse.

Selon toute probabilité c'est de cette famille, dont le nom s'écrivait encore, au xvii^e siècle, Du Pas ou Du Paz, qu'est issu Pierre-Louis Du Pas, un des héros des guerres du premier Empire, né à Évian le 7 février (et non le 13) 1761 (Reg. Par. d'Évian) du sieur Gaspard-Louis Du Pas et d'Antoinette Pellissier.

Son éclatante bravoure n'a pas reçu la récompense qu'elle méritait. Forcé par ses blessures de se retirer du service en 1813, il ne put conquérir que le grade de général de division. Il fut nommé comte de l'Empire par patentes du 10 février 1809 (Orig. Arch. Ripaille).

Les armoiries concédées traduites en style compréhensible sont : *d'or à la terrasse de sinople supportant un palmier de même sur lequel traverse un cheval effrayé de sable, allumé de gueules* (le dessin colorié annexé aux patentes ne reproduit pas cet attribut), *mouvant aussi de la terrasse; à la bordure d'azur chargée de quatorze étoiles (visibles) d'argent; au franc quartier des comtes de l'Empire tirés de l'armée, brochant sur la bordure.*

Voici les brillants états de service du général de division comte Du Pas, commandeur de la Légion d'honneur, par brevet du 25 prairial an XII (il était

déjà membre de droit de la Légion d'honneur dès le 1^{er} vendémiaire an XI), chevalier de la Couronne de fer, 25 décembre 1807, grand-croix de l'ordre du Lion d'Or de Bavière.

1775. 1 ^{er} mars.	Entré au service du roi de Sardaigne, au régiment de dragons de Piémont.
1784. 30 mars.	Passé au service de la République de Genève, qu'il quitte en 1786.
1787. 1 ^{er} août.	Entré au service de France dans le régiment suisse de Châteaueux, alors en Corse.
1789. 13 juillet.	Passé dans la garde nationale soldée de Paris.
— 3 septembre.	Passé aux grenadiers de l'Estrapade, médaillé garde-française.
1792. 1 ^{er} août.	Lieutenant-colonel de gendarmerie à pied pour le sixième arrondissement de Paris. Démissionnaire pour passer au service actif devant l'ennemi.
— 13 août.	Capitaine adjudant-major dans la légion allobroge.
1793. 1 ^{er} août.	Chef de bataillon des carabiniers de la légion allant au siège de Toulon.
An VI. 22 floréal.	Embarqué pour l'Égypte.
1798. 13 juin.	Chef de bataillon dans les guides à pied du général en chef Bonaparte, à la prise de Malte.
An VII. 23 nivôse.	Chef de brigade du 69 ^e régiment de ligne.
1799. 8 février.	Commandant de 1 ^{re} classe dans la citadelle du Caire, en Égypte.
An X. 1 ^{er} vendémiaire.	Débarqué à Marseille avec l'armée.
1802. 19 mars.	Adjudant supérieur du Palais.
1803. 2 mai.	Colonel des Mamelucks.
1804. 23 septembre.	Sous-gouverneur du château de Stupinis, en Piémont.
An XI. 11 fructidor.	Général de brigade.
An XII. 12 vendémiaire.	Commandant et inspecteur des côtes de la Seine à la Somme.
An XIV. 3 nivôse.	Général de division (après la bataille d'Austerlitz).
1810.	En disponibilité.
1812.	Général de division à la Grande-Armée.
1813.	Général de division au corps d'observation de Mayence (corps de Bavière).
— 25 novembre.	Retraité.

Il a fait toutes les grandes campagnes de 1792 à 1813; a reçu six blessures, dont une causée par une balle dans l'abdomen qui ne put être extraite; une autre par une balle qui traversa la cuisse droite de part en part.

Parmi ses plus belles actions d'éclat, nous rappellerons seulement qu'étant alors commandant il passa, lui premier, le pont de Lodi à la tête de ses deux cents carabiniers allobroges, contribuant grandement ainsi au gain de la bataille. Il reçut pour cette brillante affaire un sabre d'honneur par brevet du 13 floréal an X. C'est le seul officier supérieur — paraît-il — qui ait reçu cette distinction pour la campagne d'Italie. Il avait déjà reçu du général Bonaparte le 2 thermidor an IV, une lettre le félicitant, ainsi que son bataillon, de sa belle conduite devant Mantoue. Étant commandant supérieur de la citadelle du Caire, il soutint pendant trente-quatre jours avec deux cents éclopés ou amputés un siège contre dix mille Osmanlis (deux mille selon d'autres) qui avaient fait cause commune avec la ville; il leur prit trois queues de pacha, cinq drapeaux et des armes qui furent suspendus au dôme des Invalides. Le général a été cité dans les rapports sur la bataille de Friedland comme ayant rendu de grands services à l'armée. Il était encore en ligne le second jour de la bataille de Wagram avec 23 hommes du 5^e léger, *restant* de sa division. Il reçut à ce propos une lettre très flatteuse de l'Empereur.

Son nom est inscrit sur l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, côté Sud.

Il se retira dans l'ancienne chartreuse, château et parc de Ripaille, qu'il avait achetée en 1802, possédée actuellement par son fils, auquel il faut savoir gré d'avoir conservé autant que possible les restes d'un des souvenirs historiques de notre pays. Le général comte Du Pas mourut à Ripaille le 6 mars 1823.

De son mariage avec M^{lle} Marie-Anne-Antoinette Raymond, fille de M. Raymond, ancien commissaire des guerres (armée d'Italie), et de Anne-Adélaïde, sœur du général C^{te} Hulin, sont nés :

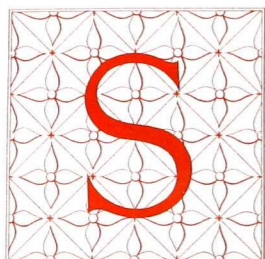


DUYN (DE)

SEIGNEURS ET COSEIGNEURS DE DUYN, DU CHATEAUVIEUX DE DUYN, BEAUVIVIER, SAINT-EUSTACHE, ETC., EN GENEVOIS; DU CHATEL SUR CONFLENS ET DE LA VALDISÈRE, ETC., ET VICOMTES DE TARENTEISE; DE VUFFLENS-LE-CHATEL, VUILLERENS, BEX, NOVILLE, AU PAYS DE VAUD ET ANCIEN CHABLAIS.



P. d'or à la croix de gueules (Undique). — Selon Monseign^r de la Chiesa, ils auraient porté précédemment *de gueules à deux bars adossés d'argent* (FIORI DI BLASONERIA). — Suivant des sceaux du xvi^{me} siècle des Mareschal, successeurs des Duyn, portant le blason pur de DUYN (Arch. Thuyset), ils avaient pour cimier *un aigle naissant... de sable*, probablement.



SUIVANT les anciens chroniqueurs, Bernoline de Duyn, femme de Richard, seigr de Menthon, donna le jour, en l'an de grâce 923, à notre grand saint Bernard. Elle était d'une famille issue d'Olivier, comte de Genève. Quant à cet Olivier, dont l'existence est fabuleuse, c'était un des preux paladins de Charlemagne.

Avant de laisser de côté le roman pour suivre les témoignages sincères de l'histoire, il faut écouter le vénérable *Pourpris Historique*. La famille des seigneurs de Duyn, dit-il, « ét une « des maisons qui remontent leur noblesse jûques au temps « des Roys de Bourgogne et plus haut. Il suffiroit de dire qu'il « y a eu de cette race quantité de chevaliers tant dorez que des ordres militaires et princii- « palement de Malthe et du Collier de Savoye. »

Il est incontestable que les Duyn sont une de nos plus vieilles familles chevaleresques de Savoie : il est donc très admissible qu'ils remontent aux rois de Bourgogne et même plus haut ; quant à le prouver, c'est plus difficile. Les plus anciens documents les concernant remontent au XIII^{me} siècle (1) ; aussi quand le *Pourpris* veut entrer dans le détail, il ne peut citer que des actes de 1239 et 1282, et nous avons mieux. Ont-ils eu des chevaliers de Malte ? C'est fort possible, mais il n'en résulte pas. Quant au « Collier de Savoye », il n'a honoré aucun Duyn, car il faut ne pas les confondre avec les Mareschal-Duyn, leurs successeurs, qui ont atteint une bien plus grande illustration.

Il se présente pour la famille des seigneurs de Duyn une incertitude singulière, celle de leur véritable nom patronymique. Dans un acte de 1296, Rodolphe de Duyn, qui vendit le château et mandement de Duyn aux C^{tes} de Genevois, est dit fils de Jacques de Conflens. Cela n'aurait pas une grande importance s'il n'y avait pas une famille au moins aussi ancienne et illustre, proprement dite de Conflens (*Voir ce nom*). Il n'y a qu'une solution possible, car admettre — sans preuves du reste — que les Duyn et les Conflens étaient de même souche, n'expliquerait rien : à cette époque, en supposant deux branches, elles étaient complètement sevrées. Nous avons en foule des documents établissant deux familles bien distinctes, et depuis longtemps, ayant des armoiries différentes, l'une, dite de Conflens, l'autre, dite de Duyn. Il faudrait admettre, jusqu'à preuve nouvelle, que les Duyn possesseurs du Châtel sur Conflens, portaient parfois ce dernier nom comme titre seigneurial et non comme patronymique.

Cette hypothèse nous servira pour Guillaume, évêque de Genève de 1287 à 1295. Nous ne savons sur quelle autorité Besson a établi que c'était un Duyn-Conflens : d'autres le nomment Guillaume de Conflens tout court. Aucune des nombreuses chartes de cet évêque (*Voir Mém. Soc. Hist. et Arch. de Genève*, t. 1), ne le nomment autrement que Guillaume. Un sceau de ce courageux prélat (*Voir Blavignac, Armor., Hist. Genev.*) ne nous donne aucun éclaircissement, car l'étoile et le croissant que l'on y voit ne sont pas un blason.

Nous avons déjà dit à l'article Conflens que le doute de savoir si l'évêque Guillaume était un Duyn ou un Conflens paraîtrait devoir se résoudre en faveur de Duyn. Rien ne démontre que Thomas de Conflens, châtelain de l'Île et vidomme de Genève pour le C^{te} de Savoie en 1296 (18 mai), ne le fut pas auparavant : les comptes de son prédécesseur, Hugues de Bocsozel, s'arrêtent au 12 avril 1295. Or, l'évêque Guillaume était remplacé sur le siège de Genève avant le 10 juillet 1295 (*Mém. Soc. Hist. Gen.*, VIII, 195) : Thomas de Conflens a donc pu être vidomme du vivant de l'évêque Guillaume, ce qui donnerait une certaine valeur à l'induction exposée à l'article Conflens, f^{os} 148-150 du présent volume. Nous pouvons ajouter ici un peu de poids à cette conjecture. Le 20 mai 1291 (*Mém. Soc. Hist. Genève*, t. I, doc. XIII, f^o 72), Guillaume, évêque de Genève, était au château de Duyn, où, en présence de plusieurs membres de cette famille, Jacques, prieur de Talloires, décline le périlleux honneur d'être

(1) Presque toutes nos familles les plus anciennes et les plus illustres ne peuvent pas remonter leur généalogie — par titres s'entend — plus haut que le XIII^{me} siècle. On ne peut excepter que les familles souveraines de Savoie, Genève, Faucigny et quatre à cinq autres familles patriciennes qui ne sont pas plus anciennes que les autres, mais pour lesquelles des circonstances particulières ont favorisé la conservation de documents.

arbitre entre l'Évêque et le C^{te} de Savoie. Pourquoi l'évêque était-il à Duyn ? A cause du voisinage de Talloires où il serait venu prier le prieur de Talloires de s'interposer entre lui et le C^{te} de Savoie ? Ou bien parce qu'étant de la même famille que les Duyn, son séjour dans le château patrimonial était tout naturel ? Quoi qu'il en soit, si nous inscrivons dans la généalogie Guillaume parmi les Duyn ou les Duyn du Châtel sur Conflens — ce qui est tout un — c'est uniquement comme un fait probable et non comme un fait prouvé.

En revanche, aucune indication ne nous autorise à y insérer Simon, dit de Duyn, évêque d'Aoste, 1277-1283 (Besson, 254). Il portait sans doute le surnom de l'endroit d'où il était originaire.

Nous ne pouvons croire que l'auteur de la vie de saint Bernard de Menthon, dont il fut le successeur à l'archidiaconat d'Aoste en 1008, puisse être un Richard de Duyn-la-Valdisère, puisque ce fief ne parvint aux Duyn qu'à plus de trois cents ans après.

En revanche, nous devons ranger parmi les faits étrangement controuvés, l'assertion de l'*Armorial du Dauphiné*, d'après lequel un Pierre de Duyn, vivant noblement en 1418 à Alleverd, se transporta en Savoie, où sa famille aurait été titrée du comté de la Valdisère, et en Bresse !!

La généalogie de cette famille est de « laborieuse tisseuse », comme dirait Charles-Auguste de Sales. Une foule de noms sans cohésion autre que la combinaison de dates et de probabilités ne saurait constituer une généalogie digne de mes lecteurs. Je ne peux suivre celle que dom Luc de Lucinge a laissée dans ses manuscrits, remontant à un Jacques de Duyn vivant en 1297, évidemment erronée sur plusieurs points : on ne peut commencer avec quelque certitude la filiation des Duyn-la-Valdisère qu'à dater de Richard de Duyn, père de François, le premier mort, le second vivant en 1360, et encore faut-il s'en rapporter aux assertions du *Pourpris historique*. Depuis François, plus haut nommé, la filiation est prouvée par titres. Quant aux Duyn, seigrs du Châtel sur Conflens, je ne puis en publier qu'un fragment sans attache avec le premier, à mon grand regret : ils ont dû s'éteindre peu après la branche de la Valdisère. Il faut noter qu'au XV^{me} siècle, cette dernière possédait aussi des biens à Conflens avec la maison-forte de la Cour, probablement à cause du mariage de Bertrand de Duyn avec Marie de Chevron, ou par achat.

Les possessions des Duyn (1) au bord du lac dit parfois de Duyn, étaient fort importantes (2) avant que le mandement fût partagé en deux portions par la cession faite au C^{te} de Genevois : l'autre moitié, dépendant du Châteaueux de Duyn qui formait encore une seigneurie considérable, passa aux Mareschal-Combefort par le mariage d'Urbaine de Duyn, sœur et héritière fidéicommissaire de Janus de Duyn, seigr de la Valdisère, vicomte de Tarentaise, seigr de Feysson, Outrechaise, Grignon, Nevaux (3), Châteaueux de Duyn, la Bâtie-Saint-Eustache, Beauvievier, etc. Les Mareschal prirent les armes et le nom de Duyn de la Valdisère.

Le nom fut aussi porté par des nobles de Thorens, en vertu du testament de Marie de Duyn, cousine germaine de Janus, plus haut nommé, qui nomma héritier Claude-Nicolas de Thorens, dit de Duyn, à charge de porter le nom et les armes de Duyn. Cette Marie, qui testa en 1565, a été la dernière du nom.

Outre les seigneuries de Duyn et environs, celles de Conflens et leurs vastes possessions en Tarentaise, les Duyn possédaient encore dans le pays de Vaud et dans l'ancien Chablais, les seigneuries de Vuflens le Châtel, de Vuillerens, de Bex et de Noville. Une vieille tour à Bex portait leur nom (4). Ces seigneuries entrèrent chez les Duyn par des alliances avec les Vuflens et les Blonay, et en sortirent par des mariages avec les Colombier et les Montrichier au XV^{me} siècle.

Suit la généalogie.

(1) De toutes les nombreuses manières d'orthographier Duyn, la moderne, Duingt, s'écarte étrangement de la véritable et n'est qu'une corruption de la latinisation de Duyn ou Duin, rendue par *Duyno* ou *Duinio* et estropiée avec *Duignio*.

(2) Voir un intéressant mémoire sur les châteaux de Duyn inséré dans les *Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne*, par M. l'abbé Lavanchy (T. VII). Il entre dans des détails exacts que mon cadre restreint m'empêche de pouvoir aborder.

(3) Une grande partie de ces biens parvenus aux Duyn par les Beaufort, au XIV^e siècle, soit la vicomté de Tarentaise et la seigneurie de la Valdisère, passa, comme nous l'avons dit, aux Mareschal — une autre partie aux La Forest, à cause du testament de Louise de Duyn, fille unique de Janus de Duyn, plus haut nommé.

(4) La seigneurie de Bex portait aussi le nom de Châtel de Bex : ajoutons Vuflens le Châtel et le Châtel sur Conflens. Ces trois Châtel ne donnent pas une grande clarté pour fixer l'état des seigneurs qui se décoraient de ce titre.

Il est à noter que les plus anciens documents sur les Duyn nous viennent du canton de Vaud. Je dois une bonne quantité de notes sur ce sujet à l'amabilité du savant archiviste cantonal, M. Aymon de Crousaz, auteur avec feu M. Martignier du *Dictionnaire historique du canton de Vaud*.

AYMON DE DUYN, chanoine de Lausanne, 1193 (Cr.), témoin, 11 septembre 1198 (Doc. et sig.).

AYMON DE DUYN, chanoine de Lausanne, 1193 (Cr.), témoin, 11 septembre 1198 (Doc. et sig.).

PIERRE, seigr de Duyn, chev., tenait des biens à Vuflens-le-Châtel, en 1239, de Vuillierne, seigr de Vuflens (Cr.). avec sa femme Beatrix, fille d'Aymon ou de Raymond de Vuflens, qui aurait apporté le fief de Vuflens-le-Châtel dans la famille de son mari (Dictionnaire du canton de Vaud), et leurs quatre fils, ils figurent dans un laod de 1241 (Cr.), d'une donation de cens et terres, en faveur de l'abbaye du Lac de Joux, mouvants du fief dudit Pierre de Duyn. Il passe un accord avec ses frères Henri et Jean, le 5 novembre 1225 (Mém. Soc. Rom., VII). Avait fait une fondation ou donation au chapitre de Lausanne, que Richard, son fils, confirme en 1237 (Cartul. de Laus.).

HENRI, nés à Vuillierens, demeurant à Dommarin, 1235.

RAYMOND (1244), teste (s. d., notes de M. de Cr.), XIII^e siècle. Entre autres nombreux legs sont cités ceux faits au prieuré de Saint-Jorioz, à l'église et léproserie de Duyn, aux églises de Provenche, Saint-Jorioz, la Thuile, Chevaline et Montyon.

AGNÈS à Raymond de Lucinge, damoiseau, quittance dotale du 2 des kalendes d'octobre 1293 (Arch. Th.).

PIERRE DE DUYN, avait fait bâtir, en 1308, un château à Vuillierens.

GUILLAUMETTE ép. Guillaume de Colombier, auquel elle aurait apporté Vuillierens (Dict. hist. du canton de Vaud).

MARGUERITE DE VUFFLENS, veuve d'Aymon, seigr de la Sarraz, remariée à Louis, comte de Neuchâtel, 23, 28 novemb. 1372 (Crousaz).

Jacquette, D^{me} de Vuflens-le-Châtel, qu'elle apporte à son mari Henri, fils de Humbert de Colombier: cessionnaires, en 1423, des droits des Montricher (Dict. et Crousaz).

JEANNETTE DE DUYN, veuve de Pierre de Beaufort, chev. Était, le 5 juin 1450 (Arch. la Place: charte trouvée après les articles Balleyson et Beaufort), tutrice des enfants d'Antoine de Balleyson et de Guigonne, fille de Pierre de Beaufort. Est probablement un Duyn Châteaueux (Arch. Thuyset).

RAYMOND DE DUYN, fidejusseur (avec Pierre, 10 mai 1219). Probablement celui qui, fidejusseur pour le C^o de Genevois, 10 octobre 1219 (Spon., 20), et qui était chev^e et marié à D^{me} Agnès, en 1238 (Mém. Soc. Suisse Romande).

JACQUES DE DUYN, fidejusseur pour le C^o de Genevois, 10 mai 1219. Probablement celui qui, fidejusseur à un traité de 1226 entre l'église de Lausanne (Cartul.) et Aymon de Faucigny, et témoin, 48 janvier 1226 (Mém. Soc. Suisse Romande).

(1) Selon Luc de Lucinge, il serait, avec Amphéise de Viry, père d'Agnès de Duyn, qui épousa Raymond de Lucinge, chev^e, quittance dotale du 11 des kalendes d'octobre 1203. Cette date n'est guère conciliable avec celles qui concernent Amphéise ou Amphéise de Viry. Si Agnès s'est mariée à vingt ans, Amphéise a dû naître, au plus tard, vers 1233: elle aurait ainsi testé à cent deux ans. Richard aurait eu d'Amphéise, suivant Luc de Lucinge, outre Agnès, ci-dessus, Richard, Pierre (et une autre fille, Perrinodo), auxquels il aurait fait donation du château de Beauviver, le 14 novembre 1309. Nous trouvons, en effet, un document du 18 octobre 1305 (Mém. Soc. Gen., XIV, p. 470), par lequel un Richard de Duyn fait donation du château de Beauviver avec biens, dépendances et moulins, à ses fils Pierre et Richard. Pierre ne devait pas avoir d'enfants puisque à sa mort Beauviver devait revenir à Richard (ce Richard ne doit pas être le fils d'Amphéise, porté plus bas au p. 288), qui, d'après le même auteur, aurait testé le 13 mai 1413, ce qui s'applique à Richard, III^e degré, II^e Tableau.

RICHARD DE DUYN, fidejusseur pour le C^o de Genevois, 21 janvier 1269 (Wurstemberger).

HUMBERT DE DUYN, 1277-1294, légataire de son frère et coexécuteur testamentaire.

PIERRE DE DUYN, dit de Conflens, de Guillaume de Genève, 9 nov. 1252 (Soc. hist. de Genève, VII, 305), témoin, 1253 (Ibid., p. 306).

JACQUES DE DUYN, dit de Conflens, mort avant le 2 des ides de mars 1297.

(2) Selon les DYNASTES DE GRANDSON, Hugonin serait fils de Richard de Duyn et de Marguerite de Champvent. Cela se rapporte peut-être à un autre Hugues de Duyn qui était, le 3 août 1349, prieur de Ste-Bénédict-Aoste (Crousaz). Notre Hugonin, seigr de la Motte, est nommé, avec sa mère Amphéise, dans un acte par lequel celle-ci, veuve, constituée, le 21 novembre 1339, des biens en garantie de deux bourgeois de Lausanne qui l'avaient cautionnée vis-à-vis du chapitre.

JEAN DE DUYN, témoin, 1275 (S. Gen., XIV, 143), probablement celui qui, légataire au testam^t d'Aymon, C^o de Genevois, 18 nov. 1280.

PIERRE DE DUYN, légataire au testam^t d'Aymon, C^o de Genevois, 18 nov. 1280.

PIERRE DE DUYN, témoin à Duyn, 1291 (Mém. Soc. Gen., I et Spon.).

AMBROISE, cède ses droits sur Duyn, en 1308, au C^o de Genevois (Menabrea, 320).

RODOLPHE DE DUYN, fait donation du château et mandement de Duyn au C^o de Genevois, le 11 nov. 1296 (Mss Luc de Luc.). Mort av. mars 1297. Probablement celui qui fut témoin à Duyn, en 1291 (Spon.).

GUILLAUME DE DUYN, dit de Conflens, chanoine de Lyon, évêque de Genève, 1297, mort en février 1295.

GUILLAUME DE DUYN, seigr de Duyn. Éloit encore prieur en 1301.

PIERRE DE DUYN, chev^e, teste le 3 des ides de mars 1314 (Comm. par M. l'abbé Brand). Veut être enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Jorioz, au tombeau de ses prédécesseurs. Fait un legs à la chapelle « que est in Castro veteri », château ou est passé l'acte. Nomme usufructière D^{me} Marguerite, sa femme. Est peut-être le même Pierre qui fit l'échange de 1311, que devait ratifier Peronet son fils: ce qui s'accorderait avec le nom du fils du testateur. Voir ci-contre, cet acte auquel sont témoins Guillaume et Girard, ci-dessus, frères.

GUILLAUME DE DUYN, prieur de Lusley, 1299, 1317 (Crousaz), coexécuteurs testamentaires de leur frère, 1314.

GIRARD, prieur de St-Sulpice, 1311, de leur frère, 1314.

JEAN, seigr de Duyn.

RICHARD DE DUYN, damoiseau, partage avec le C^o de Genevois, le 4 des nones de novembre 1313 (Voir texte dans les châteaux de Duyn).

RICHARD DE DUYN, chev^e, de Héren-gère, de Menthon; tante de Thomas, seigr de Menthon (Gen., Menthon).

PERONET DE DUYN, héritier universel de son père. Est-ce à propos de son héritage ou de celui de Pierre, son père, que plaidaient ses sœurs et neveux ci-contre?

AGNÈS à Jean de Pontverre, chev^e.

JORDANE à Mamerque d'Arlos.

NICOLETTE à... de Chevrou-Villette.

BÉATRIX à Peronet de Pontverre (selon Luc de Luc., à Aymon de Thoyre). Eux ou leurs descendants plaident, le 4 mars 1390 (Pourpris), à Annoy, pour l'héritage de M^{re} Pierre de Duyn, chev^e, contre François de Duyn, fils de feu Richard, chev^e, seigr de Conflens-le-Châtel (ne peut être que Vuflens-le-Châtel).

JEAN DE DUYN, chev^e, co-seigr de Duyn, seigr de Beauviver et de Vuillierens (Voir Thom. de Menthon, VI, Tab. D). Teste le 2 sept. 1390 (Arch. Morand), nomme héritiers ses fils. Leur substitue Thomas, seigr de Menthon, et après lui Robert et Rolet de Menthon, fils de Thomas. Peut-être le même Jean qui fut, en 1352 (Arch. Morand), caution de Pierre, seigr de Ternier. Mort avant 1395. Suivant Luc de Lucinge, il était marié, en 1350, à Marguerite de Niolans??

PIERRE DE DUYN, moine à Talloires, 16 novembre 1390 (Arch. Thuyset). En 1390, il est dit fils de Jean, co-seigr de Duyn (Arch. Départ. Invenaire).

JEAN DE DUYN, chanoine de Lausanne, 1350, 56 (Crousaz).

MARGUERITE épouse, avant 19 mars 1365, Perrod, damoiseau, fils de feu M^{re} Pierre Mayor de Lausanne, chev^e. Veuve, elle vend, en 1373 (Crousaz), à l'autel de Saint-Théodule de Lausanne (cathédrale), un cens annuel sur sa dime d'Oulens, morte avant 1399.

RICHARD (fils aîné) (3), héritier universel de son père. Mort sans enfants avant 1399.

PIERRE (jadis PERONET), co-seigr de Beauviver et Vuillierens, damoiseau, substitué à son frère Richard qui mourut sans enfants. Il teste le 16 nov. 1399 (Arch. Thuyset), ratifie les volontés de son père et, vu l'affecton qu'il a pour Henri, moderne seigr de Menthon (fils de Robert, substitué plus haut), et la proximité du genre qui les unit, il nomme ledit Menthon, son cousin germain, héritier universel; le testateur (qui était marié à Jeanette de Mionnax), n'ayant point d'enfants. En échange des aliénations faites par lui et son frère Richard, il assure à Henri de Menthon les acquisitions faites et tous les droits dans le diocèse de Lausanne, à cause de la succession de Marguerite Mayor, sa sœur. En qualité d'héritier de sa sœur, il avait été inféodé, le 4 nov. 1399 (Crousaz), de dimes en la chapelle de l'évêque de Lausanne, dans la juridiction de laquelle se trouvent les biens dudit Guonet, pour qu'il fasse observer un traité ratifié par le C^o Amédée, auel du C^o régnant « acento » maxime quon voluit esse displicibile quod contra facta et ordinata per dictum avum vestrum veniat et « fiat indebita ».

Pierre de Duyn, seigr de Beauviver, adressa une requête au C^o de Savoie (s. d., Arch. Monthouze), exposant comme héritier de sa sœur Marguerite, qu'elle avait passé un traité avec Guionet de Dailions, damoiseau, lequel ne voulait pas l'observer. Il supplie le C^o d'intercéder à l'évêque de Lausanne, dans la juridiction duquel se trouvent les biens dudit Guonet, pour qu'il fasse observer un traité ratifié par le C^o Amédée, auel du C^o régnant « acento » maxime quon voluit esse displicibile quod contra facta et ordinata per dictum avum vestrum veniat et « fiat indebita ».

PIERRE DE DUYN, chev^e, vivait 26 oct. 1380 (Mém. Soc. hist. Genève, XIV, 259).

(3) C'est de ce Richard que Luc de Lucinge fait naître Bertrand, Robert, Pierre et Gabriel portés au II^e Tableau, III^e degré, et de ce Pierre et de Jeanette de la Croix de Cusculles qu'il fait naître François, femme et Claude de Châtillon (d'où vient Étienne de Châtillon, femme de N^e Jean Forrier de Tournon), et Jeanette qui aurait épousé Robert de Duyn, son cousin germain. Ces alliances sont probables, mais ne peuvent s'appliquer à Richard et à Pierre, ci-dessus, qui moururent sans enfants. Le Pierre cité par Luc de Lucinge aurait testé le 22 mai 1419 et fut entré à Saint-Jorioz.

(4) Pierre de Duyn, seigr de Beauviver, adressa une requête au C^o de Savoie (s. d., Arch. Monthouze), exposant comme héritier de sa sœur Marguerite, qu'elle avait passé un traité avec Guionet de Dailions, damoiseau, lequel ne voulait pas l'observer. Il supplie le C^o d'intercéder à l'évêque de Lausanne, dans la juridiction duquel se trouvent les biens dudit Guonet, pour qu'il fasse observer un traité ratifié par le C^o Amédée, auel du C^o régnant « acento » maxime quon voluit esse displicibile quod contra facta et ordinata per dictum avum vestrum veniat et « fiat indebita ».

TABLEAU II.

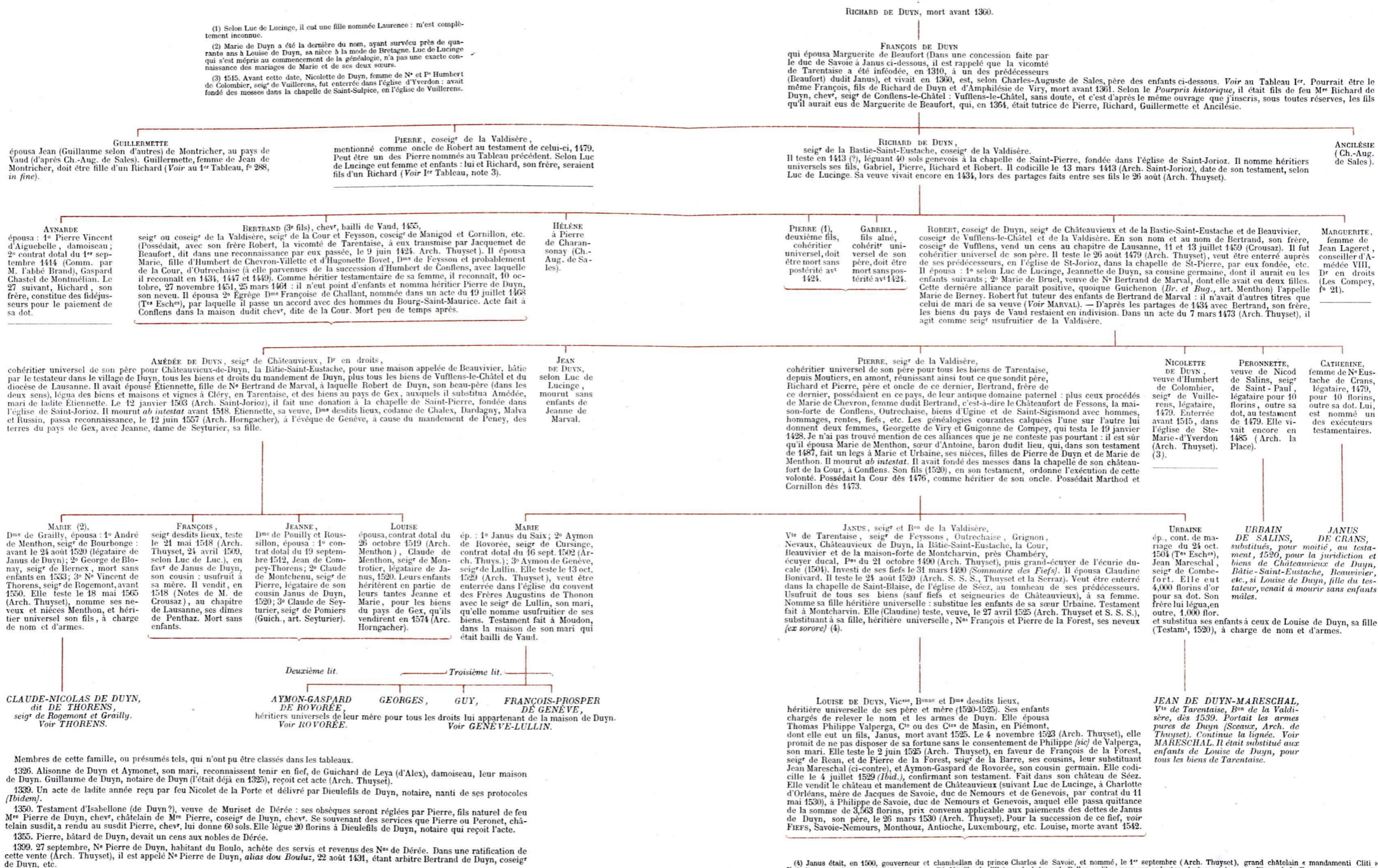


TABLEAU III.

LES SEIGNEURS DE CHATEL-SUR-CONFLENS.

ANTOINE DE DUYN, seigr de Châtel-sur-Conf lens.
 Le 4 avril 1365 (Arch. Thuyset), il reconnaît du C^e de Savoie son château de *Castro superiori Conflenti* avec son mandement dans les confins désignés, voir note 1 : plus la Motte, soit Molard, au delà du pont de l'Isère, près Favergette, ou sont érigées les fourches pour l'exercice de son omnimode juridiction, plus les biens qu'il tient dans la Tarentaise, Mascot, Ayme, Cors, etc., excepté une cense de 20 setiers d'avoine, mesure de Saint-Maurice, jadis donnée par D^{me} Ambroisie (de Beaufort?), mère de feu Rodolphe de Conflens, à Jean et Jacques, fils dudit Rodolphe, sur ses dîmes de Sécz (siège de la juridiction de la Valblère), plus les hommages nobles dus audit Antoine, depuis le Saix en-dessous. Item toute la juridiction qu'il a depuis le pont de l'Isère, allant vers Saint-Thomas-des-Éserts, se partageant au pied du mont de Rives, en montant jusqu'au crêt de Ulalouz, et depuis ce lieu au cours de l'Isère, en descendant jusqu'au pont de l'Isère. Il faut noter que pour une partie au moins de ces fiefs, Antoine agit comme « *novus tenementarius* ». Le nom de sa femme m'est inconnu. Il était récemment mort en 1381.

JEAN DE DUYN, seigr du Châtel-sur-Conf lens, de Bex et Noville.
 Le 17 avril 1381 (Arch. du Noyer), comme fils et seul héritier de son père, passe reconnaissance au C^e de Savoie, prête hommage et reçoit investiture. Autres investitures du 29 octobre 1392, 29 septembre 1424. Le 17 avril 1388 et 4 février 1405 (Ind. rais.), il prête hommage à l'archevêque de Tarentaise. Sa femme était N^e D^{me} Marguerite, mentionnée dans l'acte de 1409 ci-dessous. Elle était fille de Jean III de Blonay et de Catherine d'Oron : elle ne paraît pas pouvoir être fille de Jean de Blonay, seigr de Joux, comme le dit le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*. Jean de Blonay lui fait donation (elle avait alors douze enfants vivants) de tous ses biens de Bex et de Noville, par acte du 15 avril 1404, laudé par le C^e de Savoie en 1407 et 1427 (Note de M. A. de Crousaz, archiviste à Lausanne).

RAYMOND DE DUYN, alias du Châtel, moine bénédictin au prieuré de Chamonix; assiste aux partages de 1424. Le 16 octobre 1459 (T^e Bonnefoy), il fait donation, à son neveu Pierre, de tous ses droits sur l'hoirie de N^e Marguerite, sa mère. Il devint ensuite prieur de Marbois, conservant dans l'église de Chamonix le rectorat-bénéfice de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste. Ce bénéfice vacant par sa mort, fut conféré, le 31 décembre 1469 (*Ibid.*), à R^e Jean de Foug.

ANTOINE, seigr de Bex et Noville, en passe reconnaissance le 13 juillet 1409 (Note de Crousaz). On lui attribue le mariage avec Marguerite de Blonay, qui devait être sa mère et non sa femme, à moins que ce ne soit une autre Marguerite de Blonay. Avec ses cinq frères il passe reconnaissance en faveur de l'archevêque de Tarentaise (Ind. rais.), le 31 août 1423. Il était mort avant 1434 (année où Bex et Noville avaient déjà passé à son frère Gabriel), et très probablement sans postérité, au moins masculine.

FRANÇOIS, mort avant 1424. Avait cédé ses biens à Gabriel de Duyn, son frère.

(1) Confins de la juridiction de Châtel : « A nanto Bruent ultra petram seissam (Pierre cize) tendentem superius per combam de Passorio (ou Passorio, « Passieur) usque ad summitatem montium alti prati (Haut du Pré, Hautprat) existentium supra Conflentum inclusive et a dicta summitate dictorum montium alti prati descendendo inferius per locum dictum Toynd (ou Bogend) usque in testa (Testaz) tendendo inferius per nantum de Potau (Patin) et descendendo per nantum de Nantanay (Montaney) usque ad viam publicam Tarentasie inferius tendendo versus Conflentum usque ad portam Tarentasie dicte ville Conflenti, tendendo de dicta porta per retro domos dicte ville eundo versus viam per quam itur versus et subitus cruceam (sous la croix), tendendo per chancellum ecclesie Conflenti transiendo per subitas domum cure ecclesie Conflenti et eundo per retro domos dicte ville Conflenti usque ad portam Locie (Luce) et a dicta porta Locie tendendo per viam publicam tendentem versus Lociam usque ad vionum de Monsaniz descendendo inferius usque ad ymaginem pontis Arlie prope Conflentum et a dicta ymagine superius tendendo cursum aque Arlie usque ad aquam Daronis et a dicta aqua Daronis tendendo cursum ipsius aque Daronis usque ad dictum nantum Bruent » — (1365).
 Les variantes de noms de lieux se trouvent dans une autre reconnaissance de l'an 1462.

PIERRE, mort avant 1434 (Arch. du Noyer), ils procèdent à des partages entre eux : deux lots. Le premier consiste dans le château de Châtel-sur-Conf lens avec ses dépendances et appendances, qui appartiendra à Gabriel. Le second, composé des biens situés de la Roche-de-Covins, en sus, parvient aux deux frères Jean et Pierre. Ils conviennent entre eux que le legs fait par leur père à Gabriel, aîné, du château et maison-forte de Châtel-sur-Conf lens avec biens, fiefs et juridiction en dépendant, avec mandement, sera tenu pour irrévocable, ainsi que celles faites audit Gabriel par N^e M^{re} Raymond et feu François, leurs frères. Le premier lot comprend aussi les hommages nobles à eux dus, notamment par N^e et P^e seigr Urbain Bovey. Mentionné dans une reconnaissance du 17 mai 1459 avec ses neveux Jacques et Pierre, fils de feu Gabriel.

JEAN, mort avant 1434 (Arch. du Noyer), ils procèdent à des partages entre eux : deux lots. Le premier consiste dans le château de Châtel-sur-Conf lens avec ses dépendances et appendances, qui appartiendra à Gabriel. Le second, composé des biens situés de la Roche-de-Covins, en sus, parvient aux deux frères Jean et Pierre. Ils conviennent entre eux que le legs fait par leur père à Gabriel, aîné, du château et maison-forte de Châtel-sur-Conf lens avec biens, fiefs et juridiction en dépendant, avec mandement, sera tenu pour irrévocable, ainsi que celles faites audit Gabriel par N^e M^{re} Raymond et feu François, leurs frères. Le premier lot comprend aussi les hommages nobles à eux dus, notamment par N^e et P^e seigr Urbain Bovey. Mentionné dans une reconnaissance du 17 mai 1459 avec ses neveux Jacques et Pierre, fils de feu Gabriel.

N. N., fille, épouse N^e Antoine Vial, d'Aiguebelle, beau-frère des ci-contre, mentionné en leurs partages.

(2) Je trouve aux Annexes des Preuves, 1723 (Bibl. du Roi, à Turin) : « Bionet, les héritiers de Jacques de Conflens inscrits au rôle des nobles nouveaux, le 27 octobre 1645 » (?). Est-ce Jacques de Conflens ou Jacques de Conflens ?

JACQUES DE DUYN, seigr de Châtel-sur-Conf lens. Investi avec son frère le 21 juillet 1447 (Arch. du Noyer). Reconnaît pour Conflens, le 16 novembre 1462 (Arch. Thuyset), en suivant la reconnaissance ci-dessus, de 1365 (4 avril). Il épousa Catherine de Caynes, fille de Jean, seigr de Rubaud, qu'il nomma héritière, par testament de l'an 1468 (Notes, Arch. Costa). Il ne paraît pas avoir eu d'enfants, au moins mâles (2).

(3) Il était, le 20 décembre 1464 (Crousaz), coseigr de Bex, avec N^e Jean Tavel, tous deux ressortissant du duc de Savoie.

PIERRE DE DUYN, seigr de Châtel-de-Bex et Noville, coseigr de Bex et Châtel-de-Conf lens, investi avec son frère, le 21 juillet 1447. — Passe reconnaissance, le 3 février 1464, en faveur de Louis, duc de Savoie, pour les fiefs et juridictions de Bex et Noville (Notes de M. de Crousaz) (3). Il y est dit cause ayant des Blonay, par la médiate personne d'Antoine de Duyn, son oncle. Il fut également donataire de son oncle, R^e Raymond, en 1459. Son alliance est inconnue. Pierre de Duyn, seigr du Châtel-de-Bex, etc., mort avant 1500, fut père des enfants ci-dessous. Je pense que c'est lui qui fut témoin aux Urtières, le 13 novembre 1471 (Arch. Blonay), ou bien son fils Pierre.

GASPARD DE DUYN, seigr de Châtel (?), témoin à la Buisnière, en Dauphiné (1534), contrat dotal entre Caynes et Tavel (Gaspard est probablement mis pour Gabriel).

ANTOINE DE DUYN, seigr du Châtel-de-Bex. Constitue en dot à sa sœur (1500), ce qui lui a été légué par leur feu père. Le 26 avril 1528 (*Ibid.*), étant à Thonon, il passe quittance, comme seigr de Bex, de 1,200 florins que lui devaient, par acte de 1508, les nobles de Vidomme et Ravais. Il passa reconnaissance pour fiefs et ruraux dépendant du château de Bex, en 1531 (Notes de M. de Crousaz). Est probablement le père de Jean de Duyn, ci-dessous.

FRANÇOISE épouse, contrat dotal du 1^{er} juin 1500 (Arch. Thuyset), N^e Mermet de Vignier, de Langin-la-Ville.

PIERRE DE DUYN, représenté par son frère, figure au contrat de mariage de sa sœur Françoise, 1500. Est probablement le père de Gabriel ci-dessous.

JEAN DE DUYN, seigr du Châtel-de-Bex. En son nom et pour N^e Bernard des Balmes et du capitaine de Riedmatten, de concert avec N^e Pierre de Rovorée, seigr des Granges et N^e Jean et Guignes de Compois, était en procès, 1568-1574, avec les communes de Bex et d'Ollon, au sujet de la montagne d'Anzeindaz. L'inventaire des titres de ce procès produits par Duyn Rovorée (Notes de M. de Crousaz). C'est lui, sans doute, qui était mort avant le 6 novembre 1530, et le même que N^e Jean de Duyn, jadis seigr de Bex et père de N^e Françoise : dernier du nom.

GABRIEL DE DUYN, seigr de Châtel-sur-Conf lens, tuteur de Jean de Caynes, en 1560, 1566, 1572 (Arch. Thuyset). Est probablement celui qui prête hommage le 28 août 1547 (Arch. du Noyer), en faveur du roi de France. Substitué au testam^t de Jean (IV) de Caynes, son cousin.

GABRIEL DE DUYN, seigr de Conflens, mort avant 1585.

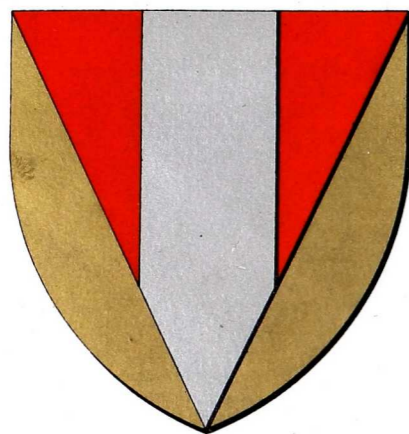
N^e FRANÇOISE, mariée à N^e Nicolas de Rovorée, lequel, au nom de sa femme qui apporta dans sa famille la coseigneurie de Bex, et avec N^e Pierre de Rovorée, seigr de Granges et coseigr de Saint-Triphon, sont affranchis le 6 novembre 1590 (Notes de M. de Crousaz), en leur qualité de nobles, des charges communales de Bex.

(4) Leur fille Anne de la Biolle, veuve Bahuty (?), petite-fille de Gabriel de Duyn, vendit la moitié de la juridiction de Châtel-sur-Conf lens avec les masures du château, le 47 mai 1629, à N^e François Rey, qui acheta l'autre moitié des N^{es} François, Jean-Baptiste et Louis Pelard, seigr d'Espagny, le 20 juin 1600 (à eux parvenue, je ne sais comment), le tout pour 3,000 ducats. Le tout érigé en baronnie, en faveur dudit Rey, par l^{re} du 25 avril 1624, vérifiées en Chambre le 31 juillet suivant (Reconnaissance par les N^{es} Favier du Noyer, successeurs de François Rey, B^e du Châtel; Arch. du Noyer).

PÉRONNE DE DUYN épouse N^e Jean de la Biolle, d'Héry (4). Au nom de leurs femmes, héritières de leur feu père, ils reconnaissent, en 1585, la rente de Châtel, rière la Montaz, Outrechaie, paroisse d'Ugine, trois maisons à l'Infernet, etc. Cette rente (dépendant de Châtel-sur-Conf lens) était passée, je ne sais comment, à 10^{me} Marguerite Durand, par laquelle elle passa à Charles de Rochette, C^e de Scionzier, qui la reconnaît le 2 janv. 1701 (Arch. Cohendier).

DYVONE

P. de gueules au pal d'argent; chaussé d'or.



(1) Dans l'Armorial historique Genevois, on chausse seulement le pal. Si l'on n'admet pas la ponctuation nécessaire dans les descriptions, il faudrait, pour éviter la confusion, blasonner : de gueules chaussé d'or : le premier, chargé d'un pal d'argent.

Suivant les mss. de Guichenon, Bibl. Montpellier, d'or au giron de gueules partant du chef et occupant les deux tiers de l'écu, ledit giron chargé d'un pal d'argent. — Évidemment le correspondant de Guichenon qui relevait ce blason dans la chapelle du grand Saint-Christophe (alors appartenant aux Beaumont-Carra), ne connaissait pas le terme de *chaussé* (1).

N° et ÉcR^e JEAN DYVONE, des receveurs à la Chambre des Comptes, témoin à Chambéry, le 19 août 1494 (Arch. la Place). Probablement le même qui fut arbitre dans une transaction de 1507 (Arch. Morand).
N° JEAN DU BOURGET, alias DYVONE, fit construire la croix de Maché, près de ses biens de Montgex, en 1467 (Chamb. au XIV^e s.).

N° GUIGUE DYVONE, alias DU BOURGET, possédait de grands domaines à Montgex, vers le milieu du XV^e siècle (Chamb. au XIV^e s.).
N° THOMAS DYVONE, vers le milieu du XV^e siècle (Chamb. au XIV^e s.).

GUIGUES DYVONE, alias DU BOURGET, qualifié de *commendable* dans un acte d'achat du 22 avril 1504 (Arch. la Place), de *noble et généreux* dans son testament et des deux au testament de sa fille. Il teste le 19 octobre 1511 (Arch. de Regnauld), prohibant l'aliénation de ses biens de Montgex « sub pena maledictionis paternalis ». Il a dû épouser probablement une Quinton, alias Burgonion. Il était mort avant 1514.

ÉTIENNE, fils donné de N° Dyvone, alias du Bourget, légataire au testament de 1514.

D^{ne} MARIE DYVONE, alias DU BOURGET, épousa N° Amé Rapier, héritière universelle de son père. Elle teste le 18 (alias 8) juillet 1514 (Arch. Regnauld), en faveur de son mari. Veut être entermée à l'église de Saint-Dominique, dans la chapelle de Saint-Alexis, devant l'autel, avec les prédécesseurs de son père. Legs à Denise, veuve de M^r Guillaume Quinton, alias Burgonion, sa tante, et à Jean et Claude, ses cousins, fils de ladite Denise : à N° Etienne Rosset, sa cousine. Legs à un domestique qui a longtemps servi Guigon du Bourget, son feu père et sa famille. Elle fait un legs à Jean de Dyvone, alias du Bourget, fils de feu Jean de Dyvoine, alias du Bourget, son neveu : après Amédée Rapier, son mari, substitue ses quatre fils par parts égales, les substituant l'un à l'autre. Voir RAPIER.

N° JEAN, fils naturel, transige avec son frère Philippe, le 23 avril 1517 (Arch. Morand). Il achète, le 13 avril 1524 (*Ibid.*), une place à Maché. Il possédait une maison à Saint-Jeoire, le 22 février 1545 (*Ibid.*). Dans tous ces actes il est dit *bâtard* et *noble* : dans les actes 1528, 1533, 1545 (de son frère Jean), il n'y en a pas vestige, sauf peut-être dans l'acte cité à la note 2. Si l'on pouvait les identifier, cela expliquerait les surcharges et l'héréditation de Marie.

N° PHILIPPE, le 23 avril 1517 (Arch. Morand), il transige avec son frère naturel Jean. D^{ne} Charlotte Noël, sa veuve (il l'avait épousée par contrat dotal du 15 mai 1522), transige, le 19 janvier 1525 (*Ibid.*), avec N° Claude Catinel des Echelles, oncle de son mari, avec lequel elle partage l'hoirie de son mari.



UICHENON, Palliot, Menestrier, écrivent ce nom d'Yonne ou d'Yvone. C'est celui d'une famille de la vieille bourgeoisie de Chambéry que les documents latins écrivent presque toujours *Dyvone* ou *Divone*. Elle avait pour surnom du Bourget : c'est sous cette appellation qu'ils avaient bâti ou restauré les croix de Maché et de la route de Cognin en 1467 et 1517 (*Chamb. au XIV^e siècle*). Ils possédaient des biens à Montgex, près Chambéry, et avaient deux sépultures de famille et deux chapelles, l'une dans l'église de Saint-Dominique (Saint-Alexis), et l'autre à Saint-François (Saint-Christophe).

Il y avait une famille de ce nom possessionnée à Divonne au pays de Gex : je ne crois pas qu'ils aient été les auteurs des Dyvone de Chambéry (*Voir* au Supplément). Plusieurs de ces derniers n'ont dû jouir de la noblesse qu'à titre de courtoisie, comme les anciens bourgeois de Chambéry qui se qualifiaient volontiers de nobles, ce qui n'empêche pas qu'ils étaient aussi appelés *Commendables* ou *Honorables*, titres que ne prenaient jamais les nobles. On verra dans le tableau que dans plusieurs actes le mot de noble n'existe que par interpolation ou surcharge d'écriture postérieure. Or, comment expliquer cela, puisque Jean Dyvone, en sa qualité de receveur à la Chambre des Comptes, était bel et bien noble avec sa descendance : un autre Jean eut aussi la même charge : les deux fils de ce dernier furent l'un écuyer ducal, l'autre général des monnaies. Pourtant le testament de l'écuyer (Claude) porte encore une qualification qui déplaisait, puisque l'on a voulu la faire disparaître. Jean (I) était-il *bâtard*? On peut le présumer, car Marie n'aurait pas été héritière universelle. Je ne crois pas que Jean (II) puisse être le même que Jean, son frère *bâtard*, cette qualification ne précédant pas le nom de baptême. Je laisse prudemment la question dans le doute. Les biens de cette famille sont passés chez les N^{es} Rapier et les N^{es} Beaumont-Carra.

GUIGUES DU BOURGET ne peut être celui ci-dessus, mort avant 1514, qui fit construire une croix sur la route de Cognin, le 20 mars 1517 (Chamb. au XIV^e siècle, Chapperon).

(4) Dans le testament de 1555, une encre, évidemment différente, a écrit quelque chose comme *nobles* devant les noms des héritiers. Dans trois autres actes de 1557 (*ibid.*) et 1560 (Arch. Morand), on a gratté et surchargé des mots, de manière à faire croire aux myopes qu'il y avait *noble* devant les noms d'Étienne et de ses frères. Il n'y avait certainement pas noble : je crois lire *honorable*, qualificatif ne se donnant jamais aux nobles.

N° JEAN DYVONE, alias DU BOURGET, mort avant 1514, bourgeois de Chambéry. S'il n'est pas frère de Marie (cela ne paraît pas probable), il est fils de son frère, suivant que la qualification de neveu s'applique à lui ou à son fils Jean, au testament de 1514. Mais souvent le titre de neveu s'applique dans un sens plus large. A dû épouser une Catinel.

N° JEAN DYVONE, des receveurs à la Chambre ducale. Il teste le 3 mai 1555 (Arch. Morand). Dans cet acte il se dit fils de feu N° Jean : pourtant le titre de noble devant son nom et surtout devant le nom de son père ne sont pas francs; on a gratté autour du mot pour en faire *noble*. Il veut être entermé dans la chapelle de Saint-Christophe, dans l'église de Saint-François de Chambéry au tombeau de ses prédécesseurs; il nomme héritiers universels ses trois fils, par parts égales. Le 7 juillet 1528 (*Ibid.*), il achète de Louis Chabert et de Bénédicte, sa femme fille de feu Claude de la Fontaine, un pré à Chignin, pour lequel il obtint, le 10 mars 1533 (*Ibid.*), des lettres d'attribution d'hommage (1).

PIERRE, conseiller du duc de Savoie, selon une descendance pour procès (Arch. Regnauld). Aurait épousé Marguerite du Bochet. Je n'en ai pas trouvé trace.

JEANNE, GEORGINE, filles naturelles, légataires, 1555, pour maisons et biens à Maché.

N° CLAUDE (deuxième fils), seig^r de la Bithieu, écuyer ducal, épousa D^{ne} Hermine de la Viesville ou Virville, avec laquelle ils achètent la maison-forte et biens de la Bithieu : malgré cela, le 7 janvier 1584 (Arch. Morand), elle déclare n'y avoir d'autres droits que l'assurance de sa dot. Le duc de Savoie lui accorda une pension de 200 écus, sa vie durant. La Chambre des Comptes, en entérinant ces patentes, le 7 juin 1578 (*Ibid.*), limita le *pouvoir absolu* du prince en ne l'accordant que pour neuf ans. Il avait testé jadis, croyant avoir des enfants, mais en ayant perdu l'espoir, il teste le 30 août 1584 (*Ibid.*), léguant l'usufruit à sa femme, nommant héritier son frère, N° Étienne (2). Il veut être inhumé dans l'église de St-François, chapelle de St-Christophe, au tombeau de ses prédécesseurs. Mort sans enfants. Elle teste le dernier mars 1600 (*Ibid.*).

N° ÉTIENNE ou JEAN-ÉTIENNE (fils aîné), nommé Général des Monnaies, deça les monts, par P^r du 1^{er} janvier 1561 (Arch. Morand). L'était encore en 1571 et 1584 (Arch. Monthoux). Il achète des biens à Chignin et à Saint-Jeoire, le 23 avril 1569, 30 avril 1569 (D^{ne} Françoise de Jeonzel ou Hierusalem, sa femme, agissant pour lui), 2 mai 1572 et 11 mai 1573 (Arch. Morand). Le 30 août 1585 (*Ibid.*), il achète une maison à Maché. Héritier universel de son frère Claude, 1584.

BERTHE, légataire de 6 sols au testament de son père.

N° JEAN ou PHILIBERT-FRANÇOIS (deuxième fils), cohéritier universel de son père. Mourut sans enfants mâles. Ses biens partagés entre ses deux frères, le 8 juillet 1572. Est probablement le père de Nicolarde.

(2) Ici encore une main, à l'intention de laquelle l'adresse n'a pas suffisamment répondu, a rielé la lettre s du mot *des* et de l'abréviation *mon* (monnaies), a voulu faire *Monsieur* (Général de Monseigneur!). En tête de l'acte, un canif qui n'a pas su imiter à la perfection la dent d'un rat, a coupé après le nom du père du testateur, soit N° Jean Dyvone, un mot qui ne devait pas plaire. C'est la seule indication pouvant faire supposer *bâtardise* dans la naissance de Jean (II). Voir texte ci-dessus, p 295. Si elle était prouvée, il faudrait probablement identifier Jean (II), avec Jean, son frère *bâtard*. Les mêmes noms de baptême étant fort souvent portés par des frères, je ne puis identifier sans documents à l'appui. Au commencement du XV^e siècle, des bourgeois de Chambéry s'appelaient Bouhat, alias de *Divone*.

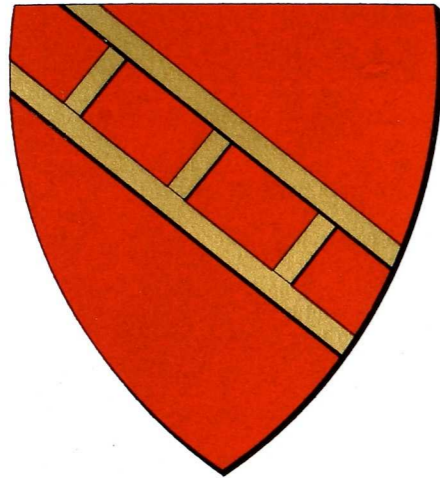
ANTOINETTE-CHARLOTTE épousa, contrat de mariage du 15 septembre 1580 (Pr. de Malte), N° Paul de Beaumont-Carra, auquel elle apporta les biens de sa famille. Elle teste le 4 juin 1622 (*Ibid.*, Pr. Pingon, H 196), en faveur de ses enfants (*Voir* Beaumont-Carra).

NICOLARDE, religieuse à Ste-Chaire de Chambéry. Son oncle Claude lui fait un legs de 20 écus, 1584. Sa cousine Charlotte lui lègue 30 ducats, dans son testament de 1622.

ÉCHALLON (D')

(ON TROUVE AUSSI CE NOM ÉCRIT D'ESCHALLON OU ESCHALON, DE CHALON, OU CHALONS.)

P. écartelé aux 1^{er} et 4^{me} de gueules à l'échelle de 3 passants d'or mise en bande qui est d'Échallon et aux 2^{me} et 3^{me} pallé et contrepallé d'or et de gueules de six pièces, qui est de Dons [Pourpr. Hist.].



Suivant cette description, l'échelle devrait être isolée. J'ai suivi le dessin d'un sceau de 1586 (Arch. Morand) qui doit être traduit par la description : de gueules à la bande formée d'une échelle à 3 passants d'or.

La description de DONS est vicieuse. Il faut lire : coupé : pallé d'or et de gueules, contrepallé de 6 pièces.

FRANÇOIS-PHILIPPE, chanoine-infirmier, en 1436, au monastère de Saint-Claude, ayant fait ses preuves de noblesse à la façon des comtes-chanoines de Lyon (P. hist.).

PIERRE, religieux à Saint-Claude (P. hist.).

PERCEVAL D'ÉCHALLON épousa Catherine de la Palud (P. hist.). Guichenon, V^o LA PALUD ne mentionne pas cette alliance, ce qui n'empêche pas qu'elle a pu s'effectuer en réalité.

François de Cholex, chev^r, les cens, servis, tributs avec fief et direct domaine en maison du Bois, jadis vendue par les N^{os} Trombert à N^o Claude Pecllet et Louise de Grailly, mariés par acte du 5 juillet 1487; prix 510 florins d'or. Elle (Amédée), fille de N^o et P^o Amédée de Grailly, seigr^r de Villelagrand, était donataire de ladite Louise, sa tante, D^{me} des Charmettes, de la moitié de ses biens, par acte du 21 mars 1503. Fait au village d'Échallon, sur la voie publique, devant la maison dudit N^o Claude. Il teste le 7 août 1537; elle, le 15 février 1554 (Pr. de Malte, Gruel, II 190. Arch. du Rhône).

PERNETTE, légataire de ses père et mère, 1537, 1554, épousa, contrat dotal du 6 décembre 1529 (Pr. de Malte), N^o Antelme de Gruel.

N^o FLORENT D'ÉCHALLON, alberge au seigr^r de Normier, le 5 juillet 1586 (Arch. Morand), des terres à lui échutées par la mort de Marguerite de Neuvecelle. C'est dans cet acte qu'il appose le sceau que j'ai figuré plus haut.

N^o LOUIS D'ÉCHALLON, cousin de la testatrice, qui lui fait un legs de 3 écus d'or (1586).

N^o D^{me} THIBAUDE D'ÉCHALLON teste le 2 mars 1586 (Arch. Saumont). Veut être enterrée dans l'église de Lanrens, au tombeau de ses aïeux. Elle teste à Ballon où elle avait maison haute, biens, rentes, etc.

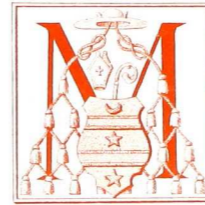
N. N. à N^o N. N. Carrier, dit de Lugin, dont la fille, D^{me} Jeanne-Françoise Carrier de Lugin épousa N^o Claude Morens. Leur fils, N^o Claude-Antoine Morens est héritier de sa grand tante Thibaude. Les du Plastre d'Ambléon étaient substitués.

Le seigr^r D'ÉCHALLON DE DONS.

CHARLOTTE épousa, contrat dotal du 9 juillet 1637, N^o Jacques Arnaud (invent.).

N^o FRANÇOIS D'ÉCHALLON cède à sa sœur une créance à lui due, comme donataire, 26 juin 1670, de D^{me} Françoise de Rouer, de Saint-Séverin, sa belle-mère (sic). Il épousa, contrat dotal du 21 novembre 1678, Jeanne-Françoise Balmens. Il teste le 17 août 1683 (inventaire).

N. N., fille, aurait épousé N^o Claude-François-Philibert Baytaz. Depuis ce moment (moitié du XVIII^e siècle), soit par ce moyen, soit en vertu du testament de R^o Pierre, les Baytaz se qualifient de seigr^r d'Échallon, de Dons, coseigr^r de Semine (Voir BAYTAZ).



ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales s'est occupé de cette famille dans son *Pourpris Historique* à propos d'une alliance assez problématique d'une demoiselle d'Échallon avec N^o Pierre Maillard, père et mère de Marguerite, femme de Jacques de Charansonay (f^{os} 389, 391). En publiant sa filiation (*Pourpr. Hist.*), je lui en laisse l'honneur et la responsabilité. Il dit que cette maison était originaire de la Semine.

Guichenon (*Bresse et Bugey, Fiefs*) dit que la maison-forte d'Échallon, dans le village de ce nom, a été bâtie par cette famille fort ancienne et noble, qui en devait hommage au prieur de Nantua. Il donne trois degrés de filiation

(Voir plus bas).

Je n'ai rencontré que fort peu de titres sur eux. Je pense pourtant que les deux fragments et les notes éparses se rapportent à une seule famille. On voit encore des N^{es} d'Échallon figurer aux assemblées de la noblesse du Bugey (1664, 1679, 1708, *Nobil. de l'Ain*). Un N^o Claude-François-Philibert Baytaz aurait épousé la dernière du nom : le fait est que celui-ci se qualifia dorénavant de Baytaz d'Échallon, seigr^r de Dons, etc.

Il y avait peut-être deux maisons-fortes du nom d'Échallon, l'une en Bugey, et l'autre en Semine, et deux branches de cette même famille, l'une en deçà, l'autre en delà du Rhône, à Échallon et à Dons.

R^o M^o BENOIT D'ÉCHALLON, moine et sacristain au prieuré de Chindrieux, témoin le 23 mars 1372 (Arch. Lucey).

N^o et P^o PHILIPPE D'ÉCHALLON, frère aîné de R^o François-Philippe et Pierre (P. hist.). Est sans doute celui qui avait fondé une chapelle sous le vocable des saints Christophe et Marie-Madeleine, dans l'église paroissiale d'Eschallon, où Jean de Gerbais veut être enterré, et à laquelle il fait un legs, testament, 1537 (Arch. d'Habères).

CLAUDE D'ÉCHALLON, écuyer, seigr^r de Dons. Un acte est passé dans sa maison à Bassy, le 11 oct. 1551 (Arch. Morand), étant témoin, N^o Jean d'Échallon, écuyer.

N^o JEAN D'ÉCHALLON, mort avant 1537. Un Jean d'Échallon est témoin à l'acte passé par Claude ci-contre, en 1513.

R^o M^o FRANÇOIS D'ESCHALLON, mort avant 1537. Un Jean d'Échallon, témoin au testament de Jean de Gerbais.

JEAN D'ÉCHALLON, seigr^r dudit lieu, épousa Jeanne de Verbos, vicairie du prieuré de Nantua, en 1522; son frère François de Verbos avait épousé D^{me} Florette Bonparis, peut être marraine de Ferrie (?), dont le nom devrait alors s'écrire Florita ou Fleurie.

N^o JEAN ép., contrat dotal du 27 mai 1554 (Anal., Arch. Th.), D^{me} Martine, fille de N^o Antoine de Bellegarde-Disonche.

PIERRE D'ÉCHALLON, fils donné, légataire de Jean de Gerbais de Vens, 1537.

D^{me} FERRICA ou FERRINA épousa, conventions matrimoniales du 14 janv. 1500 (Arch. d'Habères), Jean de Gerbais, seigr^r de Vens, qui teste à Echallon en 1537. Elle n'eut point d'enfants.

FERRIE D'ÉCHALLON, presque certainement la même que celle ci-contre, épousa, le 9 avril 1546, Jean de Cousy, seigr^r de Genisiva, auquel elle apporta la maison d'Échallon (Guich.).

N^o JEAN, Ils achètent des rentes féodales, le 18 janvier 1594 (inventaire ci-dessous). Mort avant le 11 mars 1627 (Arch. Manuël). Est-ce celui qui avait épousé, vers 1600, Jeanne-Françoise de Monthouz? (Généal. Monthouz).

N^o ANTOINE D'ÉCHALLON, seigr^r de Dons, vicairie ci-dessous.

MICHEL, curé d'Ar-champs, vivait 1619, 1627.

FRANÇOISE DE COUSSY, fille unique, D^{me} d'Échallon, qu'elle apporta à son second mari, Jean de Montjoutent, dont la postérité le possédait du temps de Guichenon (FIEFS).

N^o LOUIS, témoin au contrat de mariage de son frère, en 1627.

N^o MICHEL D'ÉCHALLON, seigr^r de Dons, Vidonne, Bassy, coseigr^r de Semine, épousa, contrat dotal du 11 mars 1627 (Arch. Thuysset), D^{me} Pernette, fille de George de Plonjon, seigr^r de Bellevive et de Jeanne de Pluviers. Il vivait encore en 1671, étant veuf.

ANTOINETTE-MARIE épousa Claude-François de Mouxy de Grévy. Son oncle, R^o Michel, lui avait constitué une dot. Elle teste en faveur de son mari, 20 décembre 1619 (Arch. S. S. S.).

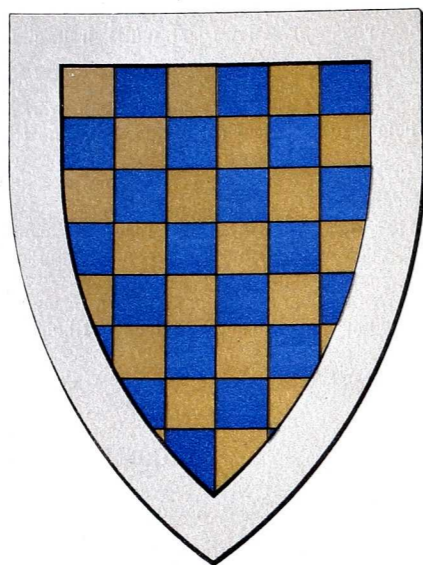
D^{me} PÉRONNE, donataire de son frère, R^o Pierre. Elle épousa, contrat de mariage du 1^{er} octobre 1671 (Arch. la Serraz), N^o Nicolas Joly, gouverneur du fort de Gluze en Grezin, fait à Bassy, dans la maison-forte de Dons.

N^o et R^o PIERRE DE CHALON, de Vidonne, seigr^r de Dons et autres lieux, prêtre et curé de Collonges, fait une donation à sa sœur. Son héritier universel fut N^o Claude-Melchior Baytaz de Doucy, en faveur de qui il avait testé. Mentionné, sans date, dans l'inventaire de son hoirie et de ses meubles, à Bassy et au château de Dons, que fait dresser son héritier, le 15 mars 1714 et 12 décembre 1715 (communiqué par M. C. Balliard).

ÉCHAQUET

EN LATIN : EXCHAQUETI OU ESCHAQUETI.

SEIGNEURS DE MORTERY ET D'ÉTAUX.



P. échiqueté d'or et d'azur à la bordure d'argent [Pourpr. Hist.].

On trouve aussi la bordure de gueules.

Devise : MVTAT DEVS QVADRATA ROTVNDIS.



ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris Historique* (nos 188, 189), a consigné quelques « remarques » sur cette vieille famille d'Annecy, à propos de l'alliance d'Étienne de Sales avec une Échaquet. On les trouvera plus loin avec d'autres indications chronologiques. Noble et Spectable Jacques Échaquet, juge maje du comté de Genevois, serait la souche de cette maison d'après le *Pourpris*. Il vivait en 1293, avec son frère Aymon, lequel était déjà mort [sic]. La fille de cet Aymon était, en 1303, femme du « scavant » médecin Brun. »

Jacques Échaquet, bourgeois d'Annecy, témoin le 16 novembre 1251 (Regeste Genevois), à un acte de Guillaume, C^e de Genevois. Pourrait être le même que le précédent, mais plus probablement son père, car nous voyons encore le juge maje (ou bien un autre des mêmes noms et qualité) figurer dans des actes de 1289, 1291 avec Mes^{rs} Étienne Échaquet, curé de Mee (Mez), 1293 (appelé chevalier, plus tard damoiseau), 1295, 1299, 1301, 1303, 1306 et 1311, cités au Regeste Genevois.

Pierre Échaquet. Un acte est passé le dimanche après la Saint-Michel 1294 (Arch. Thuysset), devant sa maison à Annecy le bourg. Mes^{rs} Étienne, curé de Mez, plus haut mentionné, y est témoin.

Mes^{rs} Étienne et Jacques Échaquet, juristes d'Annecy, jurés, arbitres 3 ides mars 1300 (Arch. Menthon). Ce Jacques est probablement le même qui était juge de la terre de Menthon, 15 kal. août 1339 [Ibid.]. Un autre du même nom juge du C^e de Genevois, 7 kal. septembre 1283 [Ibid.].

Mes^{rs} Jacquemet Échaquet, d'Annecy, juriconsulte, témoin le 5 des ides d'octobre 1318 et 6 des ides de mai 1322 [Ibid.].

N^e Étienne Échaquet fonde, en 1303 [Pourpr. Hist.], la chapelle de Saint-Nicolas, dans l'église paroissiale de Saint-Maurice d'Annecy. Est probablement le même qui, le samedi avant la fête de saint Jean-Baptiste de l'an 1293 (Arch. Savoie.), avait été constitué arbitre avec Jean de Malagny, par Amédée, C^e de Genevois, pour prononcer une sentence entre Vautier de Confignon et Uldric de Grères.

N^e Guigues Échaquet, nomme l'an 1314 [Pourpris].

Johannanton Eschaquet avait encouru des amendes dont le C^e de Genevois lui fait remise le 23 mai 1334 (Arch. Menthon), en considération de ce qu'il est frère de son cher conseiller, N^e Jacques. Johannanton ou Jehanton Échaquet, damoiseau, est encore témoin à Annecy le 21 novembre 1354 [Ibid.].

N^e Aymé, fils de feu N^e Rolet Echaquet, teste en 1340 [Ibid.].

D^{lle} Jacquemette, fille de N^e Jacques Échaquet, teste en 1346 [Ibid.], en faveur de N^e Jacquemet Échaquet, son frère.

N. N., fille de Jean Echaquet, damoiseau, épouse après 1360 [Ibid.] N^e Étienne de Sales.

D^{lle} Françoise Échaquet (fille de N^e Jean qui était fils de N^e Girard Échaquet, bourgeois d'Annecy), femme de Joseph Croyson d'Annecy, était le 1^{er} octobre 1351 (Arch. Thuysset), héritière universelle de N^e et discret François Croyson, son fils.

Mes^{rs} Henri Échaquet, juriconsulte, 1376 (Arch. Savoie.), 1382 (Arch. Thuysset).

N^e Nicolas Échaquet, témoin 1397 (Arch. Morand).

Jean Échaquet. Il était fils de Péronnette Bonivard, alors remariée avec Mermet de Veyrier, damoiseau. Elle teste le 15 novembre 1401 (Arch. la Ruaz), nommant héritiers universels ses fils Jean Échaquet et Jean de Veyrier, damoiseau.

Nicolas Échaquet, damoiseau, témoin à une transaction du 18 avril 1402 (Arch. Rubaud).

D^{lle} Étienne, fille de Mes^{rs} Guigues Échaquet, juriconsulte, était en 1409 [Pourpris], sous la curatelle de Pierre de Métral de Mons, damoiseau.

N^{es} Marquet et Jean Échaquet d'Annecy, fidéjusseurs 1412 (Arch. Thuysset) au contrat dotal Balleyson-Chignin.

Jean Échaquet, damoiseau. N^e D^{lle} Jeanne, fille de N^e Ambroise-Pierre de Arbicis (ce nom m'est inconnu), maître général des monnaies de Savoie, sa femme, teste 1420 [Pourpris], nommant héritière universelle Alexie de Monthouz de Premery, sa mère.

N^e Jean Échaquet, syndic d'Annecy, 1410, 1424, 1433, mort avant 1437 [Pourpris].

N^e Nicolas Échaquet, d'Annecy, vivait en 1454, mort avant 1466 [Pourpris]. Est sans doute celui porté au 1^{er} tableau suivant, duquel descendent les Échaquet de Mortery et d'Étaux, et probablement les Échaquet de Genève (Voir Galiffe, *Not. général*, t. I, 5, 23, 345), et une branche restée à Annecy.

N^e Guillaume Échaquet vivait dans sa maison de Veyrier, près Annecy, le 19 août 1490 (Arch. la Ruaz). Peut être le frère de N^e Charles, au 1^{er} tableau.

D^{lle} Louise Échaquet, veuve en 1551 [Pourpris] de N^e Jean de Conflens de Boège. C'est par elle que la maison de la Monnaie et de la rue de la Juiverie, proche de l'église de Saint-François, a été faite des appartenances de la maison de Conflens [Pourpris].

Tout me porte à admettre que le N^e Charles Échaquet qui, au dire du *Pourpris*, possédait plusieurs biens à Mortery en 1474, 1487, les acquit par son mariage (av. 1477) avec D^{lle} Marie Crestu, fille de N^e Étienne Crestu ou Cretu, bourgeois de Seyssel. Cet Étienne était fils de Nicolet Crestu, bourgeois de Seyssel, qui épousa, par contrat dotal du 6 février 1403 (Arch. Thuysset), Henriette, fille de Jean Vincent, qui possédait des biens considérables à Mortery. Je possède de nombreux actes sur ce N^e Étienne, de 1456 à 1482 (il épousa, en deuxième noces évidemment, par contrat dotal du 29 avril 1470, N^e Louise, fille de N^e Amédée de Montfalcon), dans lesquels il figure souvent avec son gendre, N^e Charles Échaquet, qui devint ainsi probablement possesseur des biens de Mortery ou Morteryer.

Cette ancienne famille possédait, outre la maison-forte de Mortery, dans la paroisse de Menthonnex, la maison-forte d'Étaux, dans la paroisse de Chilly au mandement de Clermont. Elle s'éteignit vers la moitié du XVIII^e chez les N^{es} d'Humilly, qui héritèrent de tous ses biens. N^e Jean-Claude d'Humilly, seigr de Mortery, héritier universel de N^e Jean-Baptiste Échaquet, n'eut que deux filles, dont l'aînée épousa M. Louis Ginet. Leur fils, M. Claudius Ginet fut autorisé, par billet royal du 26 juin 1858 (Arch. de Cour), à ajouter au sien le nom de Françoise de Mortery, sa mère, par laquelle il possédait la maison-forte de ce nom et les biens en dépendant. (Suit la généalogie).

TABLEAU I.

Tous les actes n'ayant pas de marque de provenance existent dans mes archives. Les doubles traits indiquent la filiation officielle des Preuves de 1723 (Bibl. du Roi, à Turin).

N° LOUIS, N° JACQUES, N° GUILLAUME, N° JEAN.
Avec leur cinquième frère, N° Charles Échaquet, pour payer les dots de N° Aimée et de leurs autres sœurs, non nommées, ils vendent, le 11 avril 1472 (Arch. Thorens), à Bertrand de Dérée, les hommes, hommages, cens, rentes et servis, qu'ils possèdent à Allonzon, Villy-le-Pelloux et environs. Lesdits frères, sauf Louis qui n'est plus nommé, font, le 26 mars 1474 (Arch. Thuyset), un accord à propos des partages entre eux faits, le 23 précédent.

N° BARTHÉLEMY était probablement l'aîné. Le 7 mars 1536, avec tous ses frères, il reconnaît avoir reçu la dot de N° Louise, fille de N° Catherine Marignier, sa femme. Il était encore commun en biens avec ses frères le 22 décembre 1547. Il vivait encore en 1555 et mourut probablement sans postérité.

ANTOINETTE ép. N° Ignace Durier de Bortolier, quittances dotales, 1549, 1523.

N° FRANÇOIS était, en 1543, à Nice avec M. de Montfort; cohéritier universel, 1545. Avec son frère, N° Girard, et au nom de leur neveu Georges, il prête serment de fidélité, comme noble, au duc Emmanuel Philibert, le 22 février 1563 (Pr., 1723, Bibliot. du Roi, à Turin). Il paraît être mort sans descendance.

GEORGINE épousa, contrat dotal du 25 mai 1533, Honorable Jean Bagniet de Seyssel.

N° AMÉDÉE, nommé seul ou avec ses frères dans une foule d'actes. Il teste le 25 décembre 1545. Legs à ses trois sœurs; nomme héritiers ses quatre frères, Barthélemy, Claude, Girard et François. Mort av^t le 1^{er} janvier 1546. Il avait nommé son frère Girard administrat^r des biens et personnes de ses enfants naturels.

N° GEORGES vivait en 1523, mort avant 1533. Avait fait un legs à sa sœur M^{re}, ci-contre.

N° FRANÇOIS, coseig^r de Mortery, reconnaît le 16 novembre 1634 (Notes Chaumontet), tenir des biens à Usinens du prieur de Chêne, en son nom et au nom de ses enfants. Pourrait être le François ci-contre, fils de N° Girard. Un N° de ce nom, coseig^r de Mortery, était, avant le 29 mars 1619, marié à D^{lle} Jacqueline, sœur de N° Pierre de la Croix (Minutes Delespine. Notes Chaumontet).

D^{lle} FRANÇOISE épousa, contrat dotal du 2 déc. 1607, N° Pompee de Ramus. Cité dans un procès de 1600 contre le chapitre de Genève.

N° PIERRE E. DE MORTERY vendit des biens, avant 1607, à son cousin, N° Georges E. de Mortery.

ANTOINETTE, PERNETTE, JEAN, CLAUDE, tous nommés au testament de leur père.

ANTOINETTE, femme de Claude Viallet, de Genissia. Elle passe, le 10 juillet 1536, quittance de sa dot à Barthélemy et Amédée, ses oncles.

CLAUDE, LOUIS, JACQUEMINE, CLAUDINE, vivants avec leur père en 1634.

LOUISE, femme de N° François-Marc Motta, légataire au testament de 1632.

CLAUDINE-ANTOINETTE, femme de N° Jarius Janet, légataire au testam^t de son père, 1632.

(1) Elle fit des legs à Louis et Charlotte, enfants de M^{re} Claude-Henri Desson, docteur en médecine, de Seyssel : ils vendirent tous leurs droits à D^{lle} Anne-Victoire, fille de N° Jean-Philibert Échaquet d'Étaux, ci-dessous, le 2 septembre 1761 (Arch. Savoironx).

(2) Ce testament était fait en faveur d'un N° Claude-François Échaquet de Mortery. Voir au Tableau suivant, note 1.

JEAN, fils aîné, né le 22 août 1681 (Chilly), mort très jeune.

HENRI, né le 27 oct. 1687 (Reg. Par. de Chilly), mort avant 1703.

JEANNE-GASPARDE, née le 20 fév. 1688 (Chilly), morte av^t 1703.

JEAN-BAPTISTE, né le 16 mai 1692 (Chilly). Sont tous morts, très probablement, avant le testament de leur père.

JEAN-FRANÇOIS, né le 28 janv. 1689 (Chilly).

CHARLES-EMMANUEL, baptisé en 1634 (R. P. de Chilly).

CLAUDE-FRANÇOIS, né le 26 juin 1696 (Chilly), avant le testament de son père.

ANNE-FRANÇOISE, fille aînée, nommée au testament de son père.

MAURICE-AMÉDÉE, né le 1^{er} septembre 1697, cohéritier universel de son père, mort le 31 octobre 1706 (Reg. Par. de Chilly).

ANNE-VICTOIRE, née le 9 février 1710 (Reg. Par. de Chilly), qualifiée, en 1768 (*Ibid.*), de D^{me} d'Étaux et de Chilly. Vivait encore en 1782. D'après des comptes et procédures (Arch. Savoir.), le sénateur de Savoironx paraît avoir hérité d'Anne-Victoire Échaquet, dernière de sa branche.

I. N° NICOLAS ÉCHAQUET.
C'est le premier par lequel je puis commencer une filiation suivie, que, faute de titres, je ne puis souder à la très ancienne famille dont il descend. Il épousa D^{lle} Jeanne de Ginessiaz ou Genissia. Ils étaient morts tous deux avant le 5 août 1489.

II. N° CHARLES ÉCHAQUET, d'Anney, habitant à Mortery. Reçoit, le 5 août 1489 (Arch. Thuyset), de N° Guillaume Chamossot, d'Anney, quittance de ce que lui devaient N° Nicolas et Jeanne, père et mère dudit N° Charles. Il était marié, avant 1477, à D^{lle} Marie, fille de N° Etienne Crestu ou Cretut, de Mortery, dont elle hérita. N° Charles devint ainsi possesseur (1474-1487 : *Poupp. hist.*), ainsi que par acquisitions du 11 août 1486, etc. (Arch. Thuyset), de Mortery. Il était mort avant l'an 1533.

N° AYMÉE, vivant en 1472.

Autres sœurs.

III. N° CLAUDE ÉCHAQUET.
Commun en biens avec ses frères, 1536-1547, cohéritier universel de son frère Amédée, 1545. Il était mort avant le 22 février 1543. Il avait épousé Jacqueline, fille de Claude Perret aînes Gallat, laquelle vivait lors de l'inventaire de l'hoirie de son beau-frère, N° Girard, commencé le 11 juillet 1573.

LOUISE, femme de Catherin de la Palud de Cruseille, légataire, 1545.

N° GIRARD ÉCHAQUET, seig^r de Mortery, nommé, seul ou avec ses frères, dans une quantité d'actes de 1533 à 1566, cohéritier universel d'Amédée, 1545. Prête serment de fidélité, comme noble, avec François, son frère, et Georges, son neveu, en 1563 (Pr. 1723). Il était mort avant le 11 juill. 1573 (Arch. Savoironx), jour où D^{lle} Melchionne, fille de N° André d'Arloù, seig^r de Picaraisin, sa veuve, fait dresser, comme tutrice, l'inventaire de ses biens. C'est dans cet acte qu'il est qualifié de seigneur de Mortery.

M^{re}. femme d'Hon. Louis Martel, de Doucy, quittances, 1536-1545.

IV. N° GEORGES ÉCHAQUET, de Mortery. Mentionné, avec ses oncles, dans le serment de fidélité de 1563. Reçoit, le 4 janvier 1604, avec son cousin germain François, reconnaissance des biens possédés auparavant par leurs père et oncles. Il accense, le 12 février 1607, les biens acquis à Mortery, de N° Pierre Échaquet, son cousin. Il teste le 9 juin 1632, dans sa maison-forte d'Étaux, précédée de D^{lle} Jeanne d'Étaux, sa femme. Il possédait la chapelle du Saint-Rosaire, dans l'église paroissiale de Chilly.

LOUISE, femme de François Blanchet, des Bauges, 5 juin 1572.

N° GUILLAUME, N° FRANÇOIS, pupilles de leur mère, lors de l'inventaire de 1573. Ils ont dû mourir tous deux sans postérité. Leur cousin Georges est qualifié de seigneur de Mortery. François vivait encore en 1604.

N° MARIN, donné de Mortery, était, en 1586, marié à Louise Morel.

V. N° IGNACE ou GEORGES IGNACE, fils aîné, cohéritier universel. Il épousa, le 16 janvier 1636 (Reg. Par. de Frangy), D^{lle} Claudine, fille de M^{re} Théodore Collomb. Fit un achat avec son frère, le 28 juin 1632 (Arch. Thuyset), et mourut avant 1678.

N° CHARLES-ANTOINE. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

VI. N° JACQUES ÉCHAQUET, seig^r d'Étaux et de la maison-forte de Manesny. Il épousa D^{lle} Anne de Vincent, fille de N° Jean-Philibert, seig^r de Fésigny, qui représente son genre dans un rôle de la noblesse de Genevois, du 29 octobre 1690 (Anc. Arch. de l'Intendance de Thonon). Il teste le 1^{er} décembre 1703 (Arch. Savoironx), voulant être entermé dans l'église de Chilly, au tombeau de ses prédécesseurs. Il ne nomme que deux fils (les autres morts auparavant sans doute), leur substituant ses filles, dans le cas où elles ne seraient pas mésallées : autrement Jacques-François Échaquet, seig^r de Mortery. Mort avant 1705.

THÉODORE, mort vicaire de la paroisse de Frangy, le 30 mars 1672 (Reg. Par.).

VII. N° JEAN PHILIBERT, né le 5 novembre 1682 (Chilly), seig^r desdits lieux et de la rente de Chilly; cohéritier universel de son père. Il épousa, le 7 avril 1709 (Chilly), D^{lle} Antoinette Bernard de Coussy, fille de N° Pierre-François, morte avant 1742. Lui mort le 18 janvier 1756 (Chilly).

AIMÉE-PAULINE ou APOLLONIE, née le 8 mai 1690 (Chilly). Elle teste le 19 décembre 1745 (Arch. Savoironx). Veuve de M^{re} Louis-Charles Levrier, docteur en médecine, de Seyssel (1).

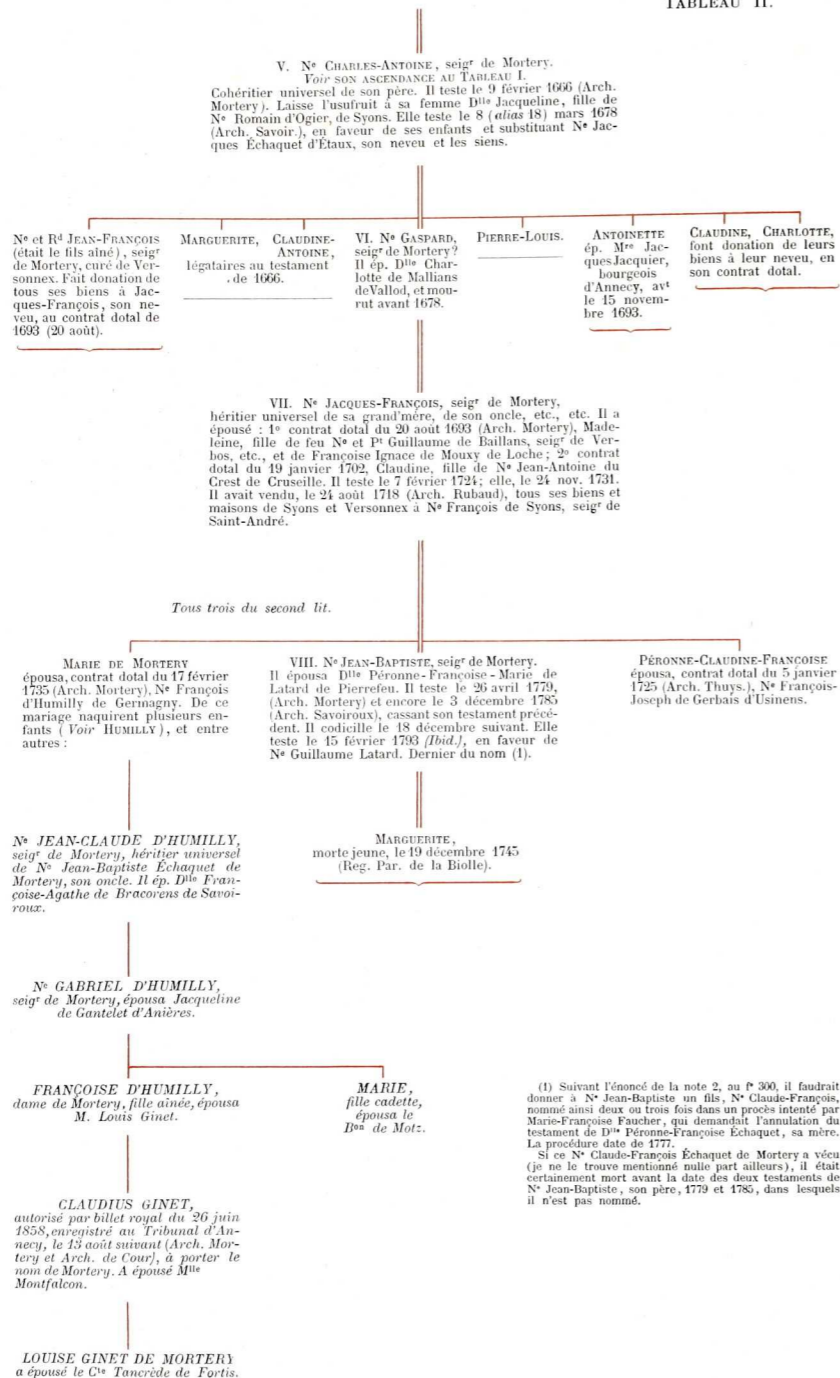
PÉRONNE-FRANÇOISE, baptisée le 15 avril 1687 (Chilly), morte à Rumilly, le 3 juin 1776. Elle eut de Pierre Faucher, contrôleur de la gabelle du Roi de France, à Seyssel, une fille illégitime, Marie-Françoise, qui épousa, contrat dotal du 21 juill. 1763, Philibert Court. Péronne-Françoise testa le 7 novembre 1759 (2). Testament ouvert le 5 juin 1776.

JEANNE-MARIE, née le 28 avril 1693 (Reg. P. de Chilly).

VIII. N° JACQUES-LOUIS, mort sans descendance à vingt-sept ans, le 26 septembre 1742 (Reg. Par. de Chilly).

N° JACQUES-JOSEPH, mort le 26 février 1751 (Reg. Par. de Chilly).

TABLEAU II.



EMPEREUR OU L'EMPEREUR

COSEIGNEURS DE MONDRAGON, SEIGNEURS DE MONGELAS.

P. de sable au chevron d'or accompagné de trois tierces-feuilles d'argent (Blason de Sav. Arch. Ch. des Comptes Turin).

Je ne sais où j'ai trouvé que l'on voyait au château de Treson un portrait du Président avec ses armes d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 coquilles d'argent.



N

ous avons eu en Savoie des familles de ce nom, en Tarentaise et dans le Bugey.

Claude Empereur (fils de feu Humbert, de Sainte-Foy, habitant au Bourg-Saint-Maurice), testa le 24 juin 1549 (Tit^{es} Eschavannes) en faveur d'un posthume possible et d'Antoinette, sa fille (à naître et née de Jeanne, sa femme), substituant François Empereur, son neveu, fils de feu François.

Honnête Jacques L'Empereur et Philippine Gatin, mariés (ils possédaient des biens aux mandements de Saint-Rambert et de Saint-Sorlin), eurent un fils, Noble (je ne sais comment), et Spectable Jean-François L'Empereur, avocat au Sénat de Savoie. Sa veuve transige le 18 mai 1593 (Arch. S. S. S.) avec Honnête Jean L'Empereur de Truay? cédant ses droits sur les hoiries de Jacques et Philippine ci-dessus. Dans cette pièce — où sont nommés plusieurs autres L'Empereur non nobles dans le Bugey, et d'un procureur à Lyon — elle agit comme tutrice (D^{lle} Antoinette Planche, veuve comme dessus) de ses enfants Balthazard, Jean-Claude et de Renée L'Empereur.

D^{lle} Sébastienne L'Empereur, fille de feu Jean-Claude (peut-être celui ci-dessus), bourg^s de Chambéry, fait, le 21 février 1675, une donation à D^{lle} Bonaventure Favre, femme de N° Claude-François d'Orlier (Arch. S. S. S.).

Je n'ai pu découvrir s'il faudrait rattacher le fragment suivant à l'une de ces familles.

N° et Sp^{te} JEAN-GASPARD EMPEREUR, docteur ès droits, avocat consistorial au S. S. S., avant 1575 (Arch. Thuyset). Il épousa D^{lle} Jeanne, fille de N° Pierre Favier, veuve de lui avant le 30 mai 1620 (Arch. Thuyset). Celle-ci se remaria avec N° Pierre de Bienvenu, qui fut tuteur de ses beaux-fils et fille, et transige avec eux pour la reddition de ses comptes de tutelle, le 2 décembre 1638 (Arch. du S. S. S.).

Il était fils de N. N. Empereur et de D^{lle} Jeanne Chana, aïeule paternelle et légataire de D^{lle} Jeanne-Gasparde, ci-dessous.

M^{re} FRANÇOIS EMPEREUR, prévôt de la cathédrale de Genève, nommé sénateur au Sénat de Savoie, le 31 décembre 1580 (Burnier). J'ai trouvé aux archives du Sénat des P^{rs} du 28 janvier 1580, le nommant conseiller d'Etat et deuxième président audit Sénat. Dans un acte passé à Anney, où il est témoin, il est qualifié simplement de sénateur, le 17 mai 1583 (Arch. Cevins). Par P^{rs} du 10 février 1584 (Arch. S. S. S.), il lui fut permis de continuer à exercer la charge de sénateur, malgré celle de deuxième président à la Chambre des Comptes, obtenue postérieurement. Il occupa encore ces deux charges le 4 février 1584, et il est qualifié alors de seigr de Mongelas (Capré). Il est arbitre dans un accord de l'an 1572 (Arch. Lucey), et qualifié de Monsieur Maître, docteur ès droits, Official du Décanat de Savoie et avocat au S. S. Son neveu paraît avoir été son héritier.

N° CHRISTOPHE EMPEREUR, docteur ès-droits, avocat au Sénat de Savoie. Voulat se faire religieux de Saint-Antoine, fait son testament le 10 décembre 1622 (Arch. du Sénat de Savoie). Il ne resta pas en religion et transigea avec sa sœur pour la restitution des biens dont elle jouissait, les 27 avril et 5 mai 1625 et 14 mai 1623 (Arch. S. S. S.). Il transige, en 1638, avec son beau-père Bienvenu, et déjà qualifié de seigr de Mongelas. Nommé maître auditeur à la Ch^{re} des Comptes et conseiller de S. A., le 13 oct. 1640, puis conseiller d'Etat et troisième président, le 15 nov. 1658 (Capré, f^{os} 292, 296), seigr des maisons-fortes de Mondragon et Mongelas. Il épousa : 1° le 6 oct. 1637 (Reg. Par. de St-Genis), D^{lle} Marguerite Langlois; 2° le 17 mai 1642 (*Ibid.*), Adriane, fille de N° Gaspard Bochart de Mareste, seigr de Montleury, qui donna audit Christophe (et à Claude de Bienvenu, seigr de Chassey et de Chillaz. Elle signe, le 21 janvier (*Ibid.*), avec Jean-Charles de Mareste, seigr de Montleury. Il épousa : 3° D^{lle} Anne de Barillet, avec laquelle il vivait lorsqu'il testa, le 21 février 1670 (Arch. S. S. S.), dans sa maison de la rue Saint-Antoine, en faveur de son neveu Pierre-Gaspard de Mouxy. Le testament fut ouvert le 19 septembre 1671, jour même de sa mort.

N° JEANNE-FRANÇOISE épousa, contrat de mariage du 15 déc. 1622 (Arch. Thuyset), N° Claude-François de Mouxy de Gresy. Elle teste le 16 déc. 1623, institue son posthume et, à défaut, son mari (*Ibid.*). En 1636, elle était mariée à N° Gabriel de Machard, seigr de Chassey et de Chillaz. Elle signe, le 21 janvier (*Ibid.*), avec obligation en faveur de N° Pierre de Galles, bourgeois d'Aix.

N° CLAUDE-LOUIS L'EMPEREUR, entré en 1643 (Reg. Par. de Saint-Genis-d'Aoste).

N° GASPARD, âgé de trois ans environ, mort le 11 août 1641 (R. P. de St-Genis).

JEANNE, religieuse professe visitandine à Rumilly, nommée au test^d de 1670.

PIERRE-GASPARD DE MOUXY, cohéritier de N° Christophe Empereur, son oncle.

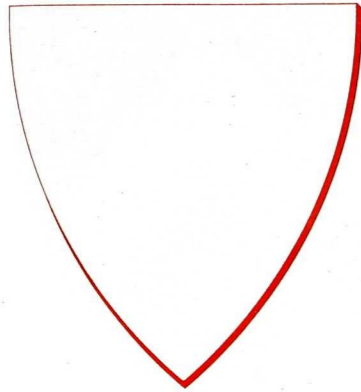
JOSEPH DE MOUXY, cohéritier de son grand-oncle. Voir MOUXY.

ENTREMONT. — Voir MONTBEL et au SUPPLÉMENT.

ÉPAGNY (D')

COSEIGNEURS DE MONTVUAGNARD (GENEVOIS)

N'ayant pu découvrir leur blason, je le laisse en *table d'attente*.



WILLELME MÉTRAL D'ÉPAGNY, mort avant 1245.

ALBERT MÉTRAL D'ÉPAGNY vend, en août 1245 (Mém. Soc. Gen. VI, 64), des hommes avec leur tènement, à Valleyry, au chapitre de Genève.

FRANÇOIS MÉTRAL D'ÉPAGNY, damoiseau, marié à Guillemette, fille de feu Amaury de Jonzier, alberge des biens à Jonzier, le 28 mai 1376 (Arch. Morand).

JEAN D'ÉPAGNY. Le 17 mai 1357, sa veuve, Béatrix de Copponay, fait son testament (inventaire de Bonlieu).

PIERRE D'ÉPAGNY, damoiseau, épousa D^{lle} Françoise Vidomme de Chaumont. Vivent en 1397-1398 (Arch. Rubaud), 1401 (Arch. Morand). Achète, avec le 11 février 1407 (Arch. Thuyset), de R^e M^{re} Guillaume de Novery, sa part dans l'hoirie de Jean de Novery, son frère, dont Pierre est investi ledit jour. Il était mort avant le 25 février 1412 (Arch. Morand), jour où sa veuve, tutrice de ses enfants, donne des biens à Chaumont en albergement.

JEAN, pupille en 1412. Il épousa Jeannette de Montvuagnard, filles et héritières d'Hugonin de Montvuagnard, avec les Blansy, pour une part du château et seigneurie de Montvuagnard, le 21 février 1470 (Fiefs), et encore le 1^{er} octobre 1471 (Ibid.), pour une rente féodale au mandement d'Alby. Il reconnaît encore, avec sa belle-sœur (alors remariée), le 20 juin 1481 (Ibid.), et avec son beau-frère Revel, le 17 avril 1498 (Ibid.). Il était mort avant le 17 avril 1499.

GIRARD, pupille, 1412. Il épousa Guillemette de Montvuagnard, fille et héritière d'Hugonin de Montvuagnard, avec les Blansy, pour une part du château et seigneurie de Montvuagnard, le 21 février 1470 (Fiefs), et encore le 1^{er} octobre 1471 (Ibid.), pour une rente féodale au mandement d'Alby. Il mourut sans enfants avant le 20 juin 1481, jour où sa femme était remariée déjà à N^e Jean de Revel.

PIERRE D'ÉPAGNY, fils aîné, pupille, 1412. Prête hommage à Amédée VIII, vers 1430 (Caprè, 161). Cohéritier, avec son frère Amédée, de N^e Pierre Vidomme de Chaumont, leur oncle (testament 16 février 1439). Mentionné dans plusieurs actes avec son frère Amédée, notamment dans l'investiture qu'ils reçoivent de ladite hoirie, le 23 octobre 1446 (Fiefs). Il épousa, contrat dotal du 14 avril 1430 (Arch. Thuyset), Françoise, fille de N^e Jacquemet de la Fléchère. Il eut au moins les trois fils ci-dessous. Il était mort avant 1459.

GUILLAUME, coseig^r de Montvuagnard, pupille, reconnaît, le 16 juin 1499 (Fiefs) en suivant la reconnaissance de son père, du 21 février 1470. Paraît être mort peu après sans descendance. La coseigneurie de Montvuagnard passée à ses cousins germains.

R^e PIERRE, moine, mort avant 1477. CLAUDE D'ÉPAGNY, nommé, avec ses frères, en 1459. Il était châtelain de Genève en 1477 (Arch. Thuyset). Par actes du 28 octobre et 14 novembre 1481 (Arch. Thuyset), passé à Miribel, diocèse de Lyon, dans sa maison, il nomme des mandataires pour vendre pour une valeur de 320 florins d'or de ses biens de Genevois. Le 10 novembre 1484 (Arch. Morand), il vend, à son frère Amédée, sa part de la dime d'Épagny et des biens au mandement de Chaumont. Il épousa D^{lle} Anne de Malons, qui ratifia cette vente, le 30 décembre suivant, avec son fils Philibert. Il est encore témoin, en 1491, à un acte passé dans sa maison à Épagny (Ibid.). Il était mort avant 1525.

AMÉDÉE D'ÉPAGNY, dit le JEUNE, nommé, avec ses frères, en 1459, le 23 juillet (Arch. Morand), communs en biens. Il achète, le 8 juin 1461 (Arch. Thuyset) (Amédée, fils de Pierre, peut se rapporter à son oncle), des biens à Mossy, de Jean de Foras, seig^r de Murs. Il acheta, de N^e Jean de Grossa, le 19 janvier 1481 (Arch. Morand), la dime qui le percevait à Épagny. J'ai trouvé encore de nombreux actes de vente ou achats ou obligations le concernant, 1461-63, 1471-72-77, 1480-81-86-87, 1493-94 (Arch. Morand). Alliance inconnue : peut-être a-t-il eu un fils légitime : à coup sûr il eut un bâtard (2).

PÉRONNETTE épousa, contrat dotal du 25 février 1487 (Arch. Leusse), N^e Claude de Syons, fils de N^e Girard. On lui constitue en dot tous les biens « extra Bressiae patriam » et la moitié de tous ceux du bailliage de Montluel et de la Bresse.

PHILIBERT D'ÉPAGNY, mentionné, avec son père et sa mère, dans la ratification du 30 décembre 1484. Doit être mort sans postérité, dont on ne trouve plus trace dans nos archives de Savoie. Suivant un acte du 3 janvier 1539 (Arch. Morand), toute la lignée issue de Pierre d'Épagny était alors complètement éteinte.

JACQUES D'ÉPAGNY. Dans un acte du 15 février 1524 (Arch. Morand), il n'est pas dit bâtard : peut-être y eut-il un fils légitime de ce nom, mort peu de temps après. Jacques, fils bâtard d'Amédée le Jeune, obtint dispense de bâtardise pour entrer dans les ordres, le 4 juillet 1478 (Arch. Thuyset et Morand). Mais il ne paraît pas en avoir profité. Achète des biens à Épagny et environs, 30 octobre, 26 novembre 1465 (Ib.), N^e Pierre Métral lui confirma, le 30 octobre, la possession de biens montant de son fief que son feu père avait achetés de N^e Claude et Jacques, ses frères. Comme donataire de N^e Amédée d'Épagny, il alberge des biens le 14 juin 1510.

(2) J'ai trouvé, dans une vieille filiation, qu'Amédée fut père d'une Étienne que l'on trouve souvent nommée d'Épagny. Elle épousa : 1^o Charles de Compey-Vulpillères; 2^o François de Ternier-Pontverre. Étant remariée à Jean de Châtillon, elle teste, le 13 octobre 1532 (Titres d'Eschavannes), se nomme de *Hispagnia* et, malheureusement, ne dit pas le nom de son père. Mais elle fait des legs à N^e Curival Gaspard, Enguibert et Antoine, ses frères, et à Isabelle, Mahauda et Joystine, ses sœurs, leur assurant tous ses biens paternels et immeubles. Ceci prouve, sans hésitation possible, qu'elle n'était pas Savoyarde. Cet Amédée est dit neveu d'Antoine de la Fléchère, prieur de Viens : ils sont tous deux arbitres le 5 novembre 1466 (Arch. Thuyset). Pour ÉPAGNY et le VUACHE (Voir VIENNE).



On trouve deux villages avec des nobles de ce nom très diversement écrit (Espagne, Espaigne, Espanier, Expagnier, de *Expagniac*, de *Espagniac*) dans le Genevois, l'un près d'Anney, l'autre près de Chaumont. Une troisième localité du nom d'Espagnier ou Expagnier existait en Chablais, tout près de Filly, et une famille de ce nom y résidait également : avait-elle eu des relations de parenté avec les deux premières qui paraissent de même souche? je n'ai pu m'en assurer, et je n'entends pas préjuger la question en les mettant dans le même tableau.

Peut-être le véritable nom était Mistral ou Métral d'Épagny; éteinte avant la première moitié du XVI^{me} siècle.

Mess^{rs} HUGUES D'ESPAGNIE, prêtre, témoin à Genève, le mardi avant la Saint-Georges 1320 (Arch. Thuyset).

JACQUEMET D'ÉPAGNY, damoiseau, juin 1388 (Arch. Savoiron), reconnaissances féodales en sa faveur pour biens au mandement de Gex, Fernex, etc. Nommé dans plusieurs autres actes de 1381 à 1397. A cette dernière date, le 22 février (Arch. Morand), il est fidéjusseur au contrat de mariage Vidomme Villier (1).

AYMON D'ÉPAGNY vend des biens, 17 juillet 1378, aux N^{rs} de Confignon. (Inventaire).

PÉRONNE D'ÉPAGNY, N. N., moine du mandement de Chaumont, où ils avaient des droits féodaux; mentionnés dans une charte du 18 avril 1550 (Arch. Morand).

PIERRE D'ÉPAGNY, N. N., moine du mandement de Chaumont, où ils avaient des droits féodaux; mentionnés dans une charte du 18 avril 1550 (Arch. Morand).

ISABELLE D'ÉPAGNY, veuve de N^e Jean de Mons. Comme donataire des fils de Jacquemet de Boncier, elle vend, le 9 septembre 1448 (Arch. Morand), des biens aux N^{rs} frères Pierre et Amédée d'Épagny, probablement ses neveux.

(1) C'est peut-être ce Jacques ou Jacquemet qui fut père de Nicolette, femme de Pierre de Conzié, seig^r de Vaucher, 1385, 1412.

Les deux frères Pierre et Amédée, comme héritiers testament^{rs} de Pierre de Vidomme de Chaumont, fait un échange avec N^e François de la Fléchère, mort par le duc de Savoie le 21 décembre 1452 (Arch. Thuyset).

AMÉDÉE, pupille en 1412, dit l'ancien (*senior*, par rapport à son neveu), cohéritier, avec son frère Pierre, de leur oncle Pierre Vidomme de Chaumont. Possédait des biens à Minzier, avec son frère, 4 juillet 1417 (Arch. Morand). Mentionné encore avec lui dans des actes de 1434 (Ibid.), transige avec lui en 1440 (Ibid.), et donne des biens en albergement, situés au mandement de Chaumont, avec le même, le 4 janvier 1445 (Ibid.), et avec ses neveux, le 23 juillet 1459 (Ibid.). Il est qualifié de châtelain de Chaumont en 1460 (Ibid.). Fait un échange avec son neveu, Amédée le Jeune, en 1469, et lui cède des biens, le 21 décembre 1475 (Ibid.). Alliance inconnue. Mort avant 1487. Il achète des biens de Jean de Foras, seig^r de Murs, le 8 juin 1461 (Arch. Thuyset, 32, B).

JACQUES (3) (fils de Pierre), nommé écuyer ducaal par P^{tes} du 20 juin 1496 (Arch. Morand), en récompense de ses bons services. Il vend, avec son frère Amédée, sa part des dimes d'Épagny et de Chaumont, le 22 septembre 1487 (Arch. Morand). Figure, avec ses cousins, dans l'acte de 1497, pour des biens à Épagny, indivis avec le duc de Savoie.

JACQUES, coseig^r de Montvuagnard, 1497, nommé, avec son frère Jean et son cousin germain Jacques, 26 fév. 1497 (Arch. Morand), et par P^{tes} du 12 avril 1475 (Arch. Thuyset), capitaine général de la ville de Genève. Substitué, en 1515 (Arch. Morand), au testament de N^{rs} Jacques et Philibert Vidomme. Alliance inconnue. Il pourrait être père du ci-dessous.

CLAUDE, nommé en 1509, aux Fiefs. Sort inconnu.

JEAN, coseig^r de Montvuagnard, investi, avec son frère Jacques, du fief et château de Montvuagnard, le 12 juillet 1497 (Fiefs). Reconnaît, le 13 décembre 1519 (Ibid.), en suivant la reconnaissance de son oncle Jean, du 17 avril 1498. Lui (ou son oncle Jean) était écuyer ducaal en 1487 (Arch. la Place). Il donne des biens en albergement indivis avec son frère Jacques, le 26 février 1497. Il teste le 9 février 1491 (Arch. Morand). Il épousa Marguerite de Monnas, qui était veuve et pupille de son fils, le 14 octobre 1502 (Arch. Morand), et vivait encore en juillet 1546. C'est dans sa maison, à Épagny, qu'est passé l'acte du 26 février 1497.

PÉRONNETTE ép. N^e Henri Bethon, d'Anney-le-Vieux. Quittances dotales du 5 mai 1468 et 1^{er} septemb. 1476 (Arch. Mor.).

JEAN D'ÉPAGNY (fils de Jacques), reçoit, le 5 septembre 1515 (Arch. Morand), des lettres de cléricature de l'évêque de Genève. Probablement celui qui était curé de Minzier et Jonzier, en 1532 (Arch. Morand), et en 1539 (Arch. Saint-Jorioz).

CLAUDE-JANUS, coseig^r de Montvuagnard, héritier universel de son père, 1491. Pupille de sa mère, 1502. Substitué (1515) au testament de N^{rs} Jacques et Philibert Vidomme. Il céda ses biens de Fernex et de la baronnie de Gex à N^{rs} Amblard, Pétremard et François Vincent Vidomme, le 27 juin 1524 (Arch. Morand), et aux mêmes, le 12 octobre 1523 (Arch. Thuyset), par un acte dans lequel il se dit de la paroisse d'Épagny « in monte Sidonis », et le 2 janv. 1529 (Ibid.), des rentes et servis (notamment la rente d'Épagny), et aux mêmes, le 1^{er} juillet suivant (Arch. Thuyset), le droit de rachat des nombreux biens qu'il leur avait vendus, à Épagny, Usinens, Franciens, Chaumont, Minzier, Jonzier et Clermont. Le 10 août 1537 (Ibid.), il fit, aux mêmes, donation de tous ses biens quelconques meubles et immeubles, sauf 100 écus qu'il se réserve pour constituer des dots à ses filles naturelles. Il paraît avoir testé peu après, en faveur de sa mère : il mourut sans avoir contracté d'alliance, vers cette dernière date.

LOUISE, femme de N^e Claude d'Arlo, substitué à son frère, 1491.

(3) Il était conseiller et maître d'hôtel de Jean-Louis de Savoie, administrateur de l'évêché de Genève, qui, en considération des services rendus par ledit Jacques, Claude, châtelain de Genève, et Amédée d'Épagny, ses frères, renonce, le 7 mai 1477 (Arch. Thuyset), en leur faveur, aux droits qu'il avait sur la succession de R^e Pierre, leur feu frère, moine et sacristain à Patery (dont Jean-Louis était commendataire), « tam ex juris dispositione quam laudabili consuetudine diutius observata ».

PÉRONNE, MAURISE, filles naturelles, reçoivent de leur père un legs de 300 florins.

Voici quelques détails sur les Épagny, établis ou possessionnés en Chablais :

Pierre d'Espagniez, damoiseau, en son nom et au nom de Louise sa femme, avec des hommes nommés des Cleys pour des biens aux Cleys (localité près de Brecorens), taillables de Mes^{re} Jean du Vernay, chevalier, pour une partie de ces biens, le 21 avril 1398 (Arch. Thuysset) : ces biens abornant des prés qui furent de D^{lle} Perrette de Jussier, avaient été albergés par lesdits époux, auxdits hommes le 22 juillet 1390, Jean de Marrigniens, notaire, devaient des cens à la mesure de Thonon. Acte passé à *Brecorens*, dans la maison d'Aymon de Loyes, damoiseau, qui est témoin avec d'autres chablaisiens.

N^o Claude d'Espagnier. Le 9 mai 1465, il donne en échange à Mermet Cornut, une maison avec pressoir et sept poses de vigne, terre et prés à Sciez, contre une maison et terres audit lieu. Le 21 juillet 1461, le 10 août 1466, le 29 janvier et le 18 février 1476 (avec sa femme non nommée), et le 18 septembre 1480, il vend encore audit Cornut des biens et vignes à Sciez. Une autre vente faite audit Cornut par Pierre La Rue, aliène une terre au-dessus de Filly, lieu dit *en Espagnier*, localité nommée aussi dans des ventes précédentes (Invent. Allinges, Arch. Thuysset).

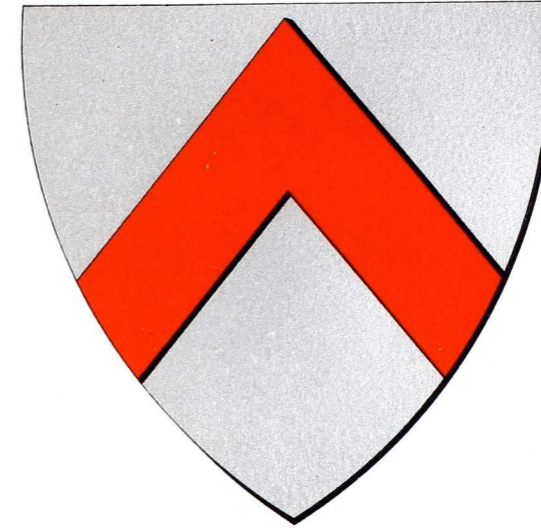
Nous avons au tableau précédent deux Jacques d'Épagny, cousins germains, l'un fils d'Amédée l'ancien, et l'autre fils de Pierre d'Épagny et frère d'Amédée le jeune. Ce dernier eut peut-être un fils légitime du nom de Jacques et certainement un bâtard de ce même prénom. J'ignore absolument quels rapports ils peuvent avoir avec les Épagny de Sciez et avec Jacques d'Épagny, établi à Évian, dont je vais parler.

N^o Jacques d'Épagny, bourgeois d'Évian, était marié avant 1471 (Arch. Thuysset) avec D^{lle} Michelette, fille de N^o Jacques de Riveria. Sans doute le même Jacques d'Épagny d'Évian qui est parrain d'un Loys le 15 août 1496 (*Livre de raison Loys*, Arch. Thuysset), sa fille Péronnette, dame de Charmoisy, étant marraine. — Un N^o Jacques d'Épagny fut enlevé en 1487 sur le rivage du lac, devant Évian, par six ravisseurs allemands qui le transportèrent à Saint-Sulpice (Vaud), *de mandato dominorum Bernensium pro quodam mercatore*. Suivant une enquête de 1489 (*Ibid.*), il aurait été tué par lesdits ravisseurs, mais comme il s'agissait d'une dette et d'une contrainte par corps, on aura conclu de son absence pour le croire mort : car je trouve ce Jacques d'Épagny à Évian, en 1490 (*Ibid.*), accordant à N^o Antoine de Compey prolongation de droit de rachat sur les biens qu'il lui avait précédemment vendus. Le 5 mars 1501 (*Ibid.*), à Évian, dans la maison desdits époux, ils fondent dans l'église paroissiale de Notre-Dame, une chapelle en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et de tous les Saints, sous le vocable de Saint-Pierre, à l'autel soit chapelle déjà fondée dans ladite église par les nobles de Riveria, prédécesseurs de la dame Michelette : le juspatronat de cette chapelle où étaient fondées des messes hebdomadaires appartiendra à leur héritier. Est témoin N^o Louis Ravais, seigr de Charmoisy (*Voir ci-dessus et plus loin*). Le 24 avril 1503 (*Ibid.*), comme N^o Péronnette, fille de N^o Jacques d'Épagny, jadis dame de Charmoisy, a donné verbalement une sienne chaîne d'or qu'elle avait laissée à son feu père pour doter une messe hebdomadaire; ladite N^o Michelette, veuve dudit N^o Jacques, nantie de cette chaîne, voulant accomplir la volonté de sa fille, remet la chaîne d'or à N^o et P^t Louis Ravais, seigr de Charmoisy, et Agnès de Gregliaco, mariés, qui la prennent pour 100 florins : ils les appliqueront à la fondation d'une messe à célébrer par le recteur de la susdite chapelle, outre celles déjà fondées par ledit feu N^o Jacques d'Épagny : ils assignent en garantie des cens, comme droits ayant dudit N^o Jacques. Fait à Évian, dans la maison desdits époux. En 1510, 11, 12 (*Ibid.*), Michelette et N^o Louis Ravais, coseigneur de Charmoisy, étaient en procès par devant le juge d'Évian, et Féterne avec N^o Louis de Compois (elle agissait comme usufruitière et lui comme propriétaire des biens dudit N^o Jacques : il s'agissait de biens situés au bourg du château de Féterne). Le 6 janvier 1507 (Titr. d'Eschavannes), ladite N^o et généreuse dame Michelette de Riveria d'Évian, veuve : 1^o de N^o Antoine de la Vallaz, et 2^o dudit N^o Jacques d'Épagny, étant dans sa maison à Évian, fait une donation de 200 florins d'or à prendre sur ses biens de Féterne et Vinzier, à Françoise, fille de feu N^o Aymon de Châtillon de Lugrin, cousin de la testatrice. Elle teste audit lieu, à Évian, dans sa maison, le 6 mars 1511 (*Ibid.*) : fait un legs à la susdite chapelle. Nommé héritiers universels N^{os} Sébastien et D^{lle} Pantaléone de la Vallaz, ses enfants du premier lit. Elle leur substitue N^o et P^t Jean-François de Blonay, seigr de Maxilly, son cher cousin, qui sera tuteur de Pantaléone. Un acte du 9 décembre 1519 (*Ibid.*) est passé à Bissinge, près Évian, dans la maison des héritiers (les Ravais, sans doute) de N^o Jacques d'Épagny.

Voir RAVAIS.

ESCRIVIEU (D')

SEIGNEURS D'ESCRIVIEU ET DE CHATEAU-BOCHARD EN BUGEY
ET DE LUTRIN EN PETIT-BUGEY (SAVOIE).



P. d'argent au chevron de gueules (GUICH.).



GUICHENON a donné la généalogie de cette famille dans son *Histoire de Bresse et Bugey* (continuation de la III^{me} partie, f^{os} 106, 107), d'une manière exacte. Elle était bugiste à proprement parler, car le château d'Escrivieu qui a pris ou donné son nom à ses seigneurs était dans la paroisse de Massignieu, sur la rive droite du Rhône, extrême frontière de la Savoie, avec justice haute, moyenne et basse (*Ibid.*, continuation de la II^{me} partie. *Fiefs*, f^o 56). Mais les nobles d'Escrivieu possédèrent des fiefs en Savoie et s'éteignirent dans des familles savoyardes. Comme d'ailleurs j'ai à ajouter plusieurs faits à ce que dit Guichenon, il me semble utile de publier la généalogie donnée par cet auteur (je marque d'un G tout ce que je lui emprunte), enrichie des notions que j'ai pu recueillir.

Lancelot d'Escrivieu, seigr dudit lieu en 1385, est le plus ancien connu par Guichenon : j'en ai trouvé plus de cent ans auparavant.

Leur nom en latin était *Exscriviaco*; les sept jambages (*scrivi*) mal lus dans les vieilles chartes, ont donné une orthographe très variable : Escurnieu, Escurneu, Esculveu, Escurvieu, etc., etc. Dans le *Sommaire des Fiefs*, on lit Exturnier (1).

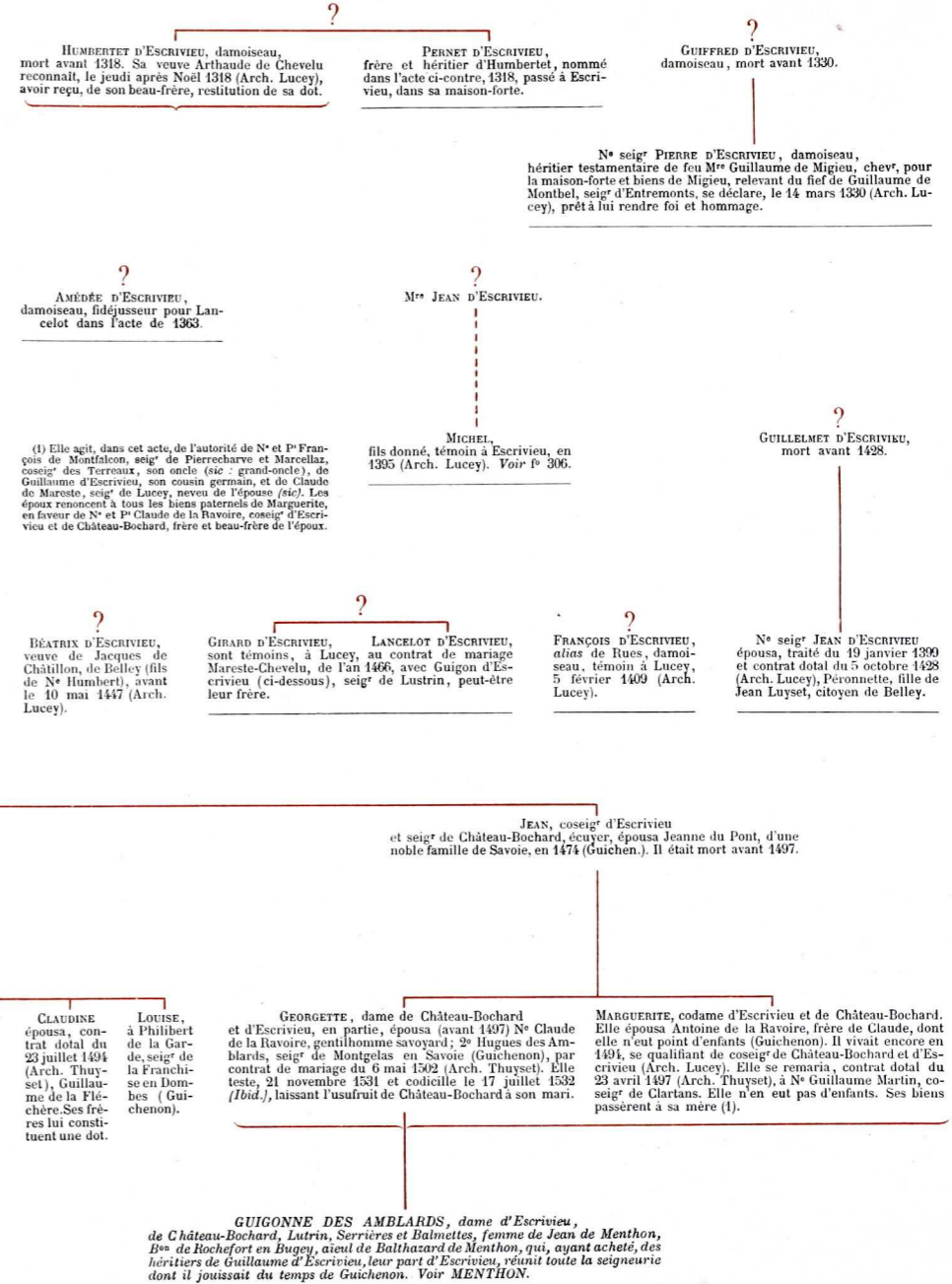
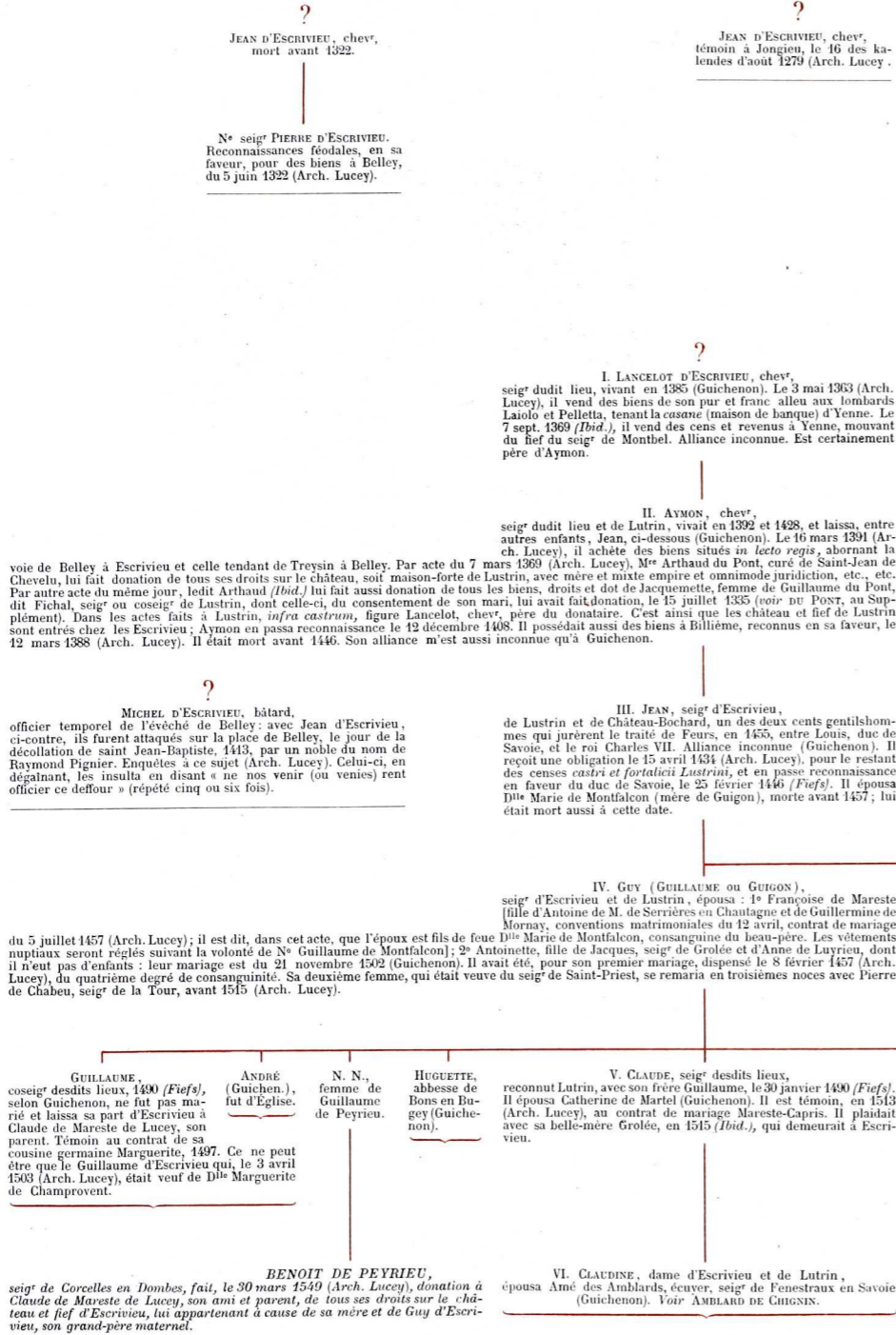
Ils se sont éteints au XVI^{me} siècle.

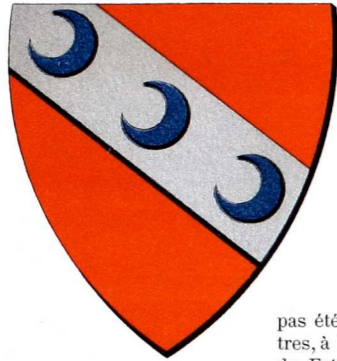
(Suit la généalogie.)

(1) L'orthographe *Escrivieur*, employée par Guichenon, est une anomalie vicieuse. La terminaison *acum*, très fréquente dans nos pays, se traduit du latin en français par *eu*, en Bugey et Dauphiné. *Viriacum*, *Amberiacum*, *Meyriacum*, *Ruffiacum*, *Peyriacum*, *Neyriacum*, *Migiacum*, *Latiniacum*, se traduisent : Virieu, Ambérieu, Mérieu, Ruffieu, Peyrieu, Neyrieu, Migieu, Lanieu. Nous avons vu plus haut Massignieu, en latin *Massigniacum*.

En Savoie, habituellement cette même terminaison se traduit par *ier*, *ie* ou *y* : *Viriacum*, Virier, Virie, Viry; *Lovaniacum*, Lovagnier, Lovanie, Lovany; *Rumilliacum*, Rumillier, Rumilly; *Annessiacum*, Annessy, Ancecy; *Camberiacum*, Chambéry, etc., etc.

Les rares localités que l'on trouve maintenant écrites par *eux*, si le nom provient du latin *acum*, se distinguent par une noble indépendance en fait de syntaxe.





ESTAUX ou ÉTAUX (D')

P. de gueules à la bande d'argent chargée de 3 croissants d'azur.

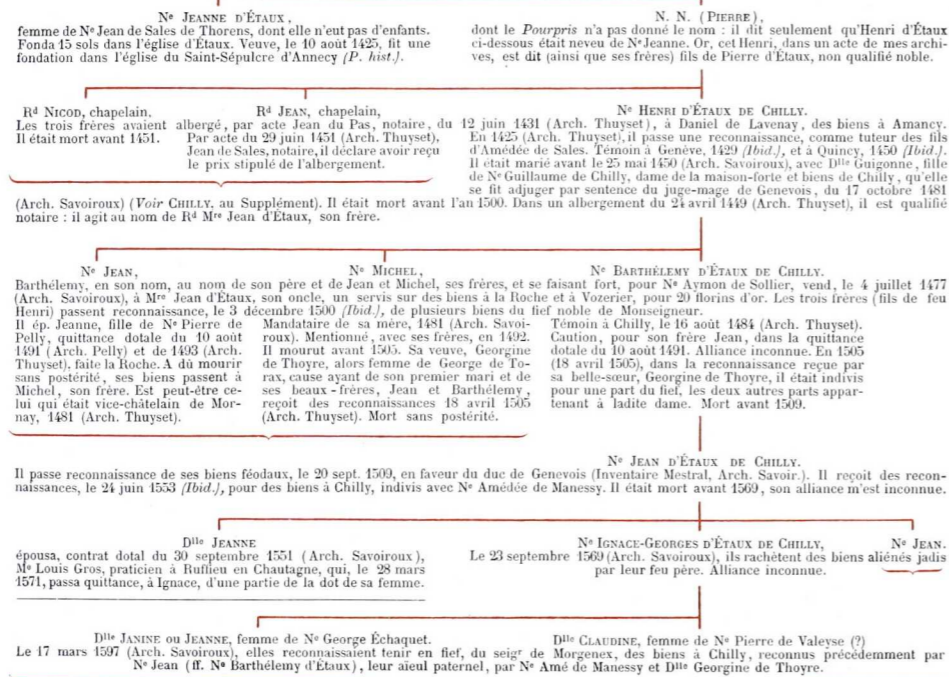
Le *Pourpris* ajoute qu'il n'a pu savoir pourquoi ils écartelaient d'or au sautoir de gueules. Probablement l'écart d'alliance de CHILLY.

Il existe près de la Roche en Genevois une commune du nom d'Étaux, très probablement lieu d'origine des nobles de ce nom. Par son mariage avec l'héritière des Chilly, Henri d'Étaux devint propriétaire de la maison-forte, connue aussi sous le nom des nouveaux propriétaires (Étaux), qui passa au XVIII^e siècle par mariage aux N^{es} Échaquet.

Les Étaux ne sont point d'origine chevaleresque; ils n'ont pas été anoblis; ils doivent sans doute leur noblesse, comme tant d'autres, à l'exercice du notariat et à la courtoisie de nos populations. Pierre de Estaux, clerc à Bonneville, où il est témoin le 3 avril 1376 (Arch.

Thuyset), est le plus ancien que j'ai trouvé. Pierre d'Estaux, clerc, reçoit un acte le 15 janvier 1336 (Arch. Blonay). Jean d'Étaux, bourgeois et notaire de la Roche, épousa, contrat dotal du 12 décembre 1414 (Arch. Cohendier), Françoise de Dérée. Jean hypothèque cette dot sur sa maison et trente journaux de terres, au Quarruz (le Carroz), près la Roche, et des biens à Amancy, à Vège et à Vulpillières. — Ces biens passèrent à sa fille Jeannette, qui épousa, contrat dotal du 12 décembre 1422, Aymon, fils d'Hugonin *Chevrencii* (Chevrens?) de Cruseille. Ils en firent donation, en 1425, à Pierre de Menthon-Montrotier, qui en reçut investiture le 18 mars 1426 (Arch. Cohendier). Dans la donation ci-dessus, du 12 janvier 1425, Jeannette avait cédé des biens à M^{re} Jean Falquet, prêtre, fils de feu Jean Falquet et d'Isabelle, fille de feu Jacquemet d'Étaux, mariés, plus des droits sur une maison à la Roche, située « loco dicto in castro de Medio », abornant la maison de Pierre d'Étaux et la voie publique, tendant de Valmerdier à l'église de la Roche et la voie « de alto fori », vers ladite église, par acte du 9 mars 1424. Jeannette n'étant pas payée du prix de la vente, reprit possession de ces biens qu'elle donna, comme il est dit ci-dessus, avec tous ses biens de la Roche, Rumilly sous Cornillon, Châtelet de Credoz et Mornay. Pierre de Menthon reçut remise par P^{es} du duc de Savoie, du 26 avril 1427 (Arch. Cohendier), données à Thonon » sub sigillo « dictarum laudum et vendarum majori quo pridem in dicto nostro Comitatu ante dicti nostri ducatus « creationem utebamur », de 14 livres dues pour les laods.

Tous les Étaux que nous venons de nommer ne sont pas qualifiés nobles. Il faut, sans doute, rattacher à l'un d'eux le fragment suivant.

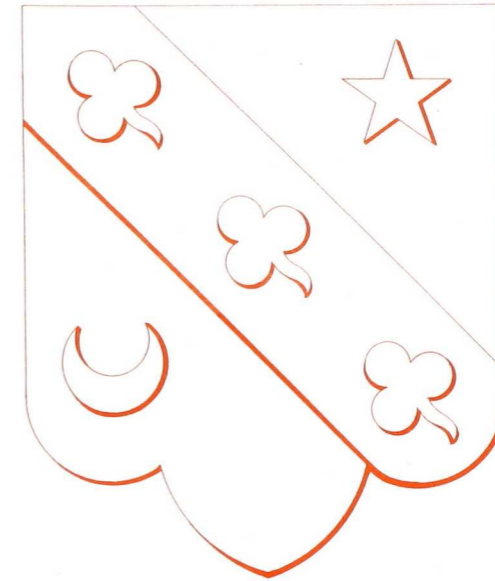


ÉVIEU. — Voir CORDON.

ÉVIEUX (D'). — Voir VIEUX.

EXCOFFON

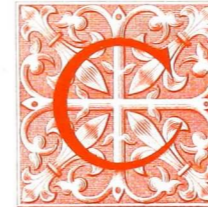
SEIGNEURS DE BELAIR ET MARCELLAZ.



P. [d'azur] à la bande [d'argent] chargée de 3 trèfles de [sinople] accompagnée d'une étoile de ... en chef et d'un croissant de ... en pointe.

Empreinte du cachet de N^e Jean-Dominique Excoffon apposé sur une enquête du 11 mars 1668, avec sa signature (Arch. Foras).

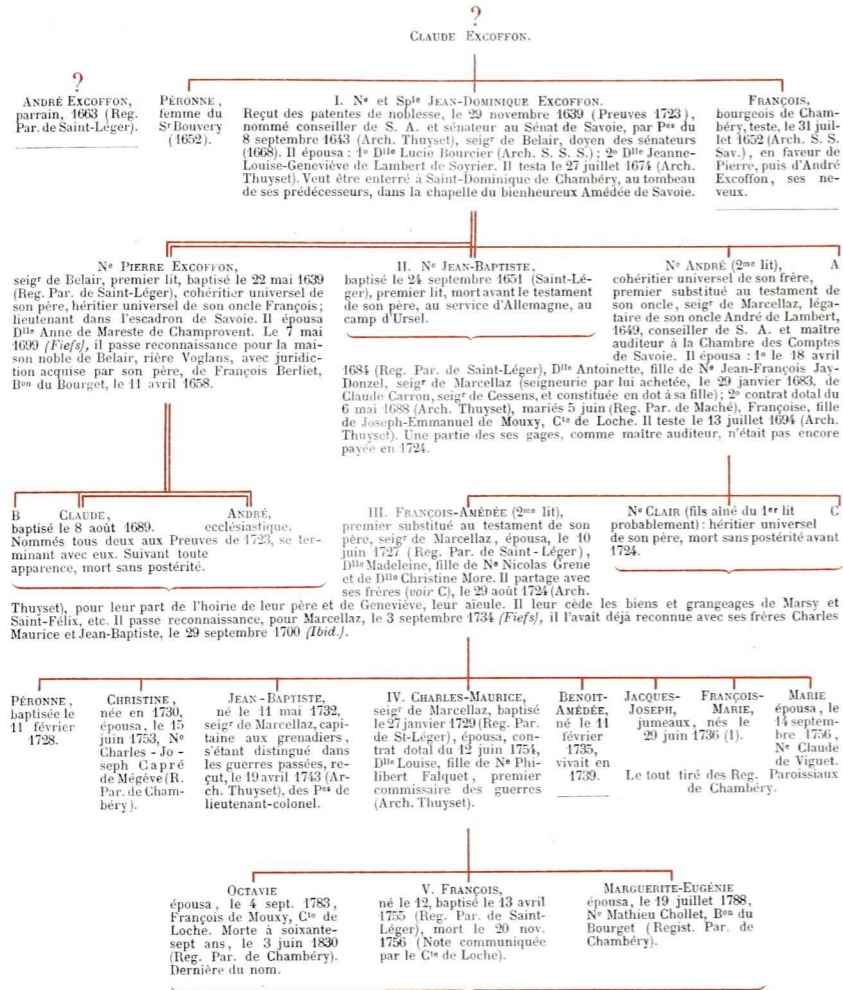
Après Jean-Dominique, la descendance abandonna l'étoile et le croissant, portant le reste comme ci-dessus, d'après des cachets de famille conservés par le C^{te} de Loche.



ETTE famille de Chambéry n'est pas ancienne et n'a fourni que cinq générations, où nous remarquons un sénateur au Sénat de Savoie et un maître auditeur à la Chambre des Comptes. Ce ne sont pourtant point ces charges qui ont procuré la noblesse à cette famille. J'ai trouvé dans les annexes des Preuves de 1723 (Bibliothèque du Roi à Turin) que Sp^{le} Jean-Dominique Excoffon, quatre ans avant d'être nommé sénateur, avait reçu des patentes de noblesse, le 29 septembre 1639.

Elle a possédé la seigneurie de Belair (démembrée de la baronnie du Bourget, en 1658) et celle de Marcellaz, entrée chez les Excoffon par une alliance avec les Jay-Donzel, en 1684 (démembrée de Cessens), qu'ils possédaient encore avant la Révolution.

(Suit la généalogie).



A Autres enfants de Jean-Dominique : François, substitué à André, 1652; Péronne et Marguerite (à cause des doubles noms, peuvent faire double emploi avec les filles mentionnées plus loin) avaient pour héritiers, en 1736, leurs neveux; elles vivaient en 1674-1694; Louis, baptisé le 10 décembre 1658; Silvestre, baptisé le 8 juillet 1663; Catherine, baptisée le 28 novembre 1664 (Reg. Par. de Saint-Léger); Alexandrine, vivante en 1674-1694; Françoise, vivante en 1674.

B Autres enfants de Pierre : Marie, baptisée le 20 décembre 1684, épousa N° ... Bret; Anne-Pauline, baptisée le 13 octobre 1690; Jacqueline-Charlotte, baptisée en 1692; Christine, née le 5 juillet 1694; Françoise-Michelle, née le 18 mars 1696; Jean-Baptiste, baptisé le 7 juillet 1697; Jeanne, baptisée le 26 février 1703; Marguerite, baptisée le 11 mars 1704 (Reg. Par. de Saint-Léger). Leur destinée n'est inconnue : probablement morts avant 1723.

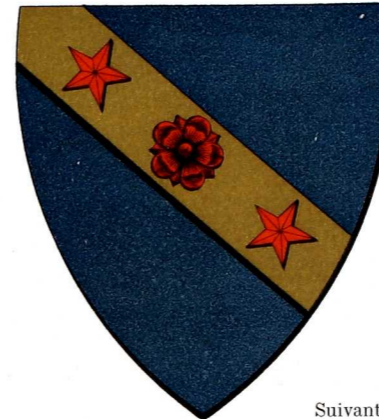
C Autres enfants d'André : Charles-Maurice, Jean-Baptiste, baptisés le 13 août 1694 (Reg. Par. de Maché), avec leur frère François-Amédée, reconnaissent, le 29 novembre 1700 (*Fiefs*), la juridiction et maison de Marcellaz : transigent avec leur dit frère, le 29 août 1724 (Arch. Thuyset). Charles-Maurice, capitaine grenadier au régiment de Savoie, teste en faveur de Jean-Baptiste, son frère, le 27 mai 1749. Celui-ci, capitaine au régiment des gardes, figure au contrat de mariage de son neveu Charles-Maurice (1754), lui constituant ses biens.

(1) François-Marie ou Maurice est probablement celui qui était détenu comme noble en 1793-1794, âgé de cinquante-huit ans. Voir Mémoires du cardinal Billel, n° 495.

EXERTIER. — Voir au SUPPLÉMENT.

FABRI-BIGNINS

DE LA ROCHE EN GENEVOIS.



P. d'azur à la bande d'or chargée d'une rose de gueules et de deux étoiles de même (BLAVIGNAC, *Armor. Hist. Genev.*, p. 246).

Suivant BESSON, GALIFFE, etc., les étoiles d'or accompagnaient et ne chargeaient pas la bande.



ALGRÉ la diversité de l'orthographe, les noms très répandus Fabri, Faivre, Favre, Faure, etc., viennent tous de *Faber* : elle ne peut donc servir à diversifier les familles qui les portent. Je donne ici quelques notions sur une famille dont le nom s'écrivait Fabri, et au XVI^e siècle Favre.

Suivant Grillet, la maison Fabri, une des considérables de la Roche, y a fondé la chapelle de Sainte-Catherine où l'on voyait son armoirie, une bande chargée d'une rose et de deux étoiles. Elle possédait la terre de Bignins au pays de Vaud (1), et leur maison à la Roche portait leur nom encore en 1790. N° Jean Fabri vivait à la Roche en 1300. Ses descendants furent bourgeois de Genève et la Roche. Elle a produit Pierre Fabri, évêque de Genève en 1377 (2) ; Adhémar Fabri, dominicain, élu évêque de Genève le 17 juillet 1385. C'est lui qui a publié les franchises de Genève, en 1385 (3) ; Henri Fabri, né à la Roche, prieur de Sevrier près Annecy, 1395, et Jean Fabri, bourgeois de Genève et de la Roche, seigneur de Bignins, secrétaire de Philippe de Savoie par P^{es} du 11 février 1441 (*Histoire de la Roche*, f^{os} 26, 27).

Les Fabri ou Fabry peuvent être très anciens bourgeois de la Roche, mais très certainement ils n'appartiennent pas à la vieille noblesse : elle n'a dû arriver chez eux que par la charge de secrétaire ducal, quoique comme bourgeois de Genève et de la Roche ils aient pu auparavant être qualifiés nobles par courtoisie.

J'aime à supposer que les Fabri, dont était le célèbre évêque Adhémar, étaient de la même souche que ceux dont je donne ici quelques degrés.

N° M^o HENRI FABRI DE BIGNINS, bachelier des lois, curé de Balleyson, témoin au testament de Pierre de Balleyson, 1418 (T^o Eschavannes). Probablement le même qui était, en 1431, chanoine de Lausanne et Genève, official de la dernière église.

N° JEAN FABRI ou FAVRE, alias DE BIGNINS, secrétaire du duc de Savoie (charge qui conférait la noblesse). D^{ne} Girarde du Verd ou du Vuad, sa femme, fille de feu Jacquemet du Vuad, fait une donation, le 15 octobre 1431, aux nobles de Lucinge, qui retrocedent cette donation audit N° Jean Favre (*P. hist.*). Il vend des biens, avant le 3 janvier 1442 (Arch. Morand). En 1449 (Arch. Thuyset), il était secrétaire et receveur des extentes de Genevois, notaire par conséquence. Il est fidejusseur, le 4 décembre 1458 (Arch. Cohendier), dans un acte passé à la Roche, dans la maison appartenant à lui et à Girarde de Vuado, sa femme. Mort avant 1499.

N° SÉBASTIEN FAVRE DE BIGNINS, le 15 mai 1499 (*Sommaire des Fiefs* : catégorie Mesme soit Loisinge), il reconnaît tenir du prince, en fief noble, les biens qu'il a acquis de N° Humbert d'Amancy, le 7 février 1493, au mandement de la Roche. Il est possible qu'il ait épousé une Gerbais. Avec sa femme N. N., il avait échangé des biens, à St-Cergues, avec Philibert de Gerbais, seigr de Mussel, qui légua ces biens à sa sœur Marguerite, veuve de Pierre de Châtillon, seigr d'Etrambières. Cette Marguerite, dans son testament du 10 novembre 1514 (Arch. d'Habères), légua à N° Jean, ci-dessous, 3 florins d'or, l'excluant de tous ses autres biens, ce qu'elle n'aurait probablement pas fait si Jean n'avait été son proche parent, son neveu par exemple. Mort avant 1514.

N° JACQUES FABRE DE BIGNINS, témoin à Arenthon le 13 janv. 1540 (Arch. Fauc. Luc.), tuteur de ses neveux, le 8 mai 1550 (Arch. St-Sixt). Il scelle un laod dudit jour de son sceau (4).

N° JEAN FAVRE DE BIGNINS (fils de feu N° Sébastien), reconnaît, le 6 mai 1524 (*Sommaire des Fiefs*), tenir du prince, en fief noble, des biens acquis par N° Jean Favre, son aïeul paternel, et Girarde du Verd (*sic*), sa femme, indivis avec les nobles d'Amancy, plus d'autres biens à Montagny. Mort avant 1550. Alliance inconnue.

N° PIERRE, N° URBAIN, pupilles de leur oncle, 1550, témoins au mariage de leur frère. Sort inconnu.

N° MICHEL (ou MICHAUD) FAVRE, coseigr de Bignins, seigr de Mesme ou Loisinge, au mandement de la Roche, vendit ces biens à N° Mermet Déage, avant le 18 septembre 1555 (*Sommaire des Fiefs*). Il avait cessé d'habiter la Roche et, par son absence, l'exercice de la juridiction avait cessé. Il épousa, contrat dotal du 5 octobre 1583 (Arch. Chuyt) [je pense, du moins, ce n'est le même Michel qui était aussi pupille en 1550], Claudine, fille de N° Amédée du Fresnoy, jadis Martin. Il a dû mourir sans postérité ou la transporter à l'étranger.

(1) Le *Dictionnaire historique* du pays de Vaud, p. 72, nous apprend que la seigneurie principale de Bignins, dite le Martheray, appartient d'abord aux N^{os} de Bignins, puis aux N^{os} Fabri ou Favre, qui la possédèrent jusqu'au XVI^e siècle. Jacques Favre de Bignins fut taxé à 15 couronnes dans la rançon imposée par les Bernois, au pays de Vaud.

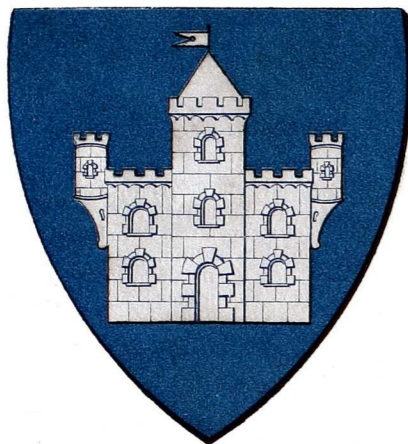
(2) Il n'a pas été évêque de Genève, mais de Riez en Provence (*Voir Mém. Soc. hist. Gen.*, t. I, p. 225). Il était de Filly près Douvaine. A moins que tous les *Favres* de l'époque ne fussent parents, rien ne démontre qu'il fut du même sang que l'évêque Adhémar.

(3) L'évêque Adhémar, qui mourut le 8 octobre 1388 (*Mém. Soc. Gen.*, t. II, p. 290 et suiv., et l^e série, t. I, p. 238 et suiv.), avait pour neveu Humbert Fabri, chanoine de Genève, qui était fils de Jean Fabri de la Roche et d'une Françoise. Mais cela ne prouve pas qu'il fut son neveu paternel, rien n'étant aussi élastique que la qualification d'*arunculus* ou *nepos* à cette époque. En définitive, nous n'avons, pour établir l'état civil d'Adhémar, que l'autorité — bien légère — de Grillet, et la tradition, ce qui vaut mieux, qui rattache l'illustre évêque à la famille Fabri de la Roche, la qualification de *Rupe* indiquant alors seulement son lieu d'origine.

Depuis la composition de cet article, deux hommes considérables, MM. Le Fort et Vuy, se sont occupés de l'état civil de l'évêque Adhémar. Le premier, s'appuyant sur les rares mentions documentaires, pencherait à croire que la qualification de *Rupe* serait celle de son nom patronymique. Le second est d'un avis contraire : j'avoue ne pouvoir trouver péremptoires, ni même plausibles, les arguments diplomatiques qu'il tire de l'*Obituaire*, etc. Tradition à part, je crois que, comme pour le cardinal de Brogny, la question sera difficilement résolue par titres d'une manière irréfutable. J'ai traité cette question avec des développements que je ne puis insérer ici, au deuxième tome, sous presse, des *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*.

(4) Assez confus : *Écartelé de ... à la bande de ...* (elle paraît simple, sans chargement) et *de gueules à la croix d'argent*. Ce dernier quartier (Gerbais-Châtillon) confirmerait la conjecture énoncée à l'article de Sébastien ci-dessus.

FABRY, DE SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT.



P. d'azur « à un chateau aux extrémités deux garites « au milieu duquel a une grande tour, sur le couvert une « girouette, le chateau ayant la porte fermée, le tout « d'argent maçonné d'azur. » Pes de noblesse 1597.

Interprétation : d'azur à une tour couverte et girouette flanquée de deux pans de mur se terminant chacun par une guérite (poivrière), le tout d'argent maçonné d'azur.

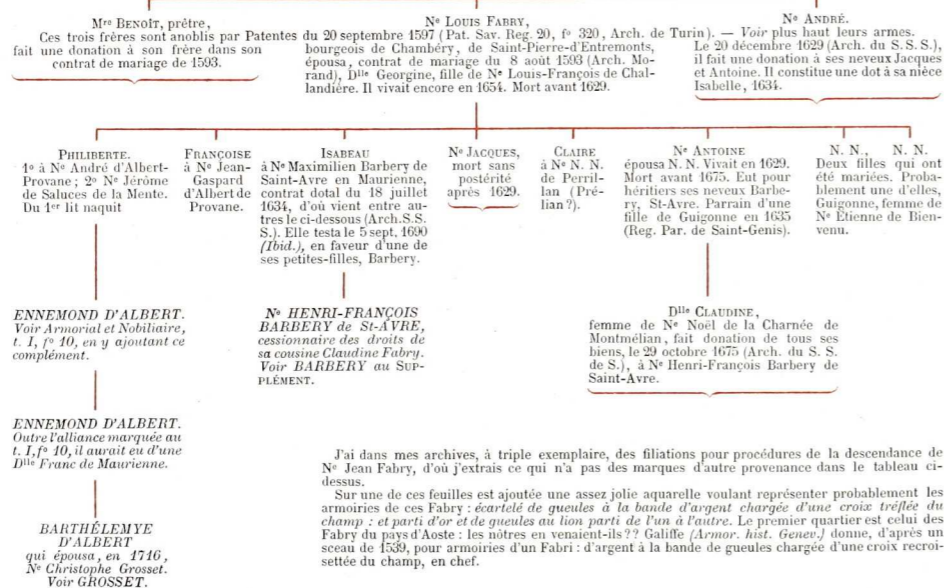
Ce maçonné d'azur prouve que le héraut d'armes aimait à se servir des mêmes couleurs.

Cimier : Trois pennaches d'argent, celui du milieu plus haut.
Devise : *PREST A ENDURIR.*



Nous n'avons point d'hésitation pour cette famille : nous savons quand elle a commencé et quand elle a fini ; l'orthographe est toujours Fabry. Elle a été anoblée en 1597, et était éteinte avant la fin du XVII^e siècle. Se rattachait probablement à une famille Fabry de Chambéry ou à une autre du pays d'Aoste. Voir au SUPPLÉMENT.

N^e JEAN FABRY, de Saint-Pierre-d'Entremont, ou d'Entremont le jeune. Déjà qualifié de noble. Mort avant 1629. Il possédait des biens au Bourget, la Motte, Cognin, Tresserve et des maisons à Chambéry. Il épousa N^e D^{lle} Louise du Châtel. Ce sont peut-être les armes de Louise qui ont été données à ses fils ci-dessous. S'il était d'origine noble, il y avait eu dérogeance pour motiver les lettres de noblesse de 1597 : à moins qu'il n'ait été qualifié noble à cause d'une fonction personnelle.



FABRI OU FABRY. — Voir au SUPPLÉMENT plusieurs familles de ce nom.

Conférez aussi avec FAVRE au même SUPPLÉMENT.

FALLETTI

COMTE DE CHAMPAGNY.

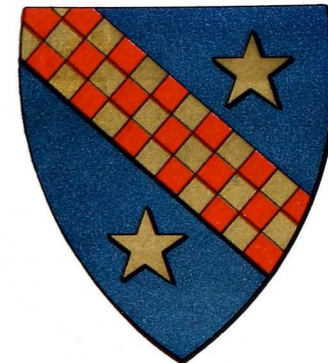
P. d'azur à la bande échiquetée de trois tires d'or et de gueules, accompagnée de deux étoiles d'or.

Cimier : Une colombe entre deux rinceaux de palmier et d'olivier.

Devise : INGENUOS DECET (*Armerista Franchi Verney*)

L'avocat Louis Falletti, résidant à Turin, reçut par Pes du 14 avril 1780 (Arch. de Cour), vente et inféodation de la terre et juridiction de Champagny en Tarentaise, avec le titre et dignité de Comté, en fief rect et propre, transmissible par une femme. Il reçut investiture dudit comté le 2 juin suivant (*Ibid.*).

C'est tout ce que j'ai trouvé sur cette famille qui n'a fait que passer en Savoie.



FANGON

BARON DE L'HORME, SEIGNEUR DE LA CHAVANNE.



Noble Pierre Fangon ou de Fangon n'a fait que passer en Savoie, mais il passa *benefaciendo*. Son origine m'est inconnue : peut-être était-il piémontais ? La première mention que j'ai de lui est un hommage qu'il prête au duc de Savoie, le 23 mars 1546 et encore le 19 août 1547 (*Somm. des Fiefs*), pour des biens féodaux à l'Horme (Planaise). Le 25 février 1567 (Arch. Thuysset et du Sén. de Sav.), il fut inféodé de la seigneurie de la Chavanne (déjà alors qualifiée de seigneurie de Lormoz), moyennant le prix de 520 livres, somme payée en trois mandats que Fangon avait sur Son Altesse.

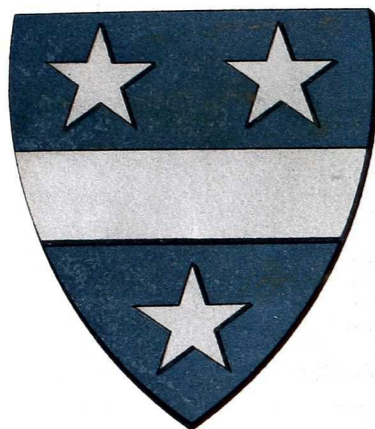
Le principal revenu de la seigneurie de la Chavanne consistait alors dans le *bâton de justice*. Le 4 décembre 1570 (Fiefs et Arch. S. S. S.), ladite seigneurie et celle de l'Horme furent érigées en baronnie en sa faveur. Il épousa Jeanne Provana, d'une illustre famille de Piémont (mariée à Jean-Claude de Mareschal-Duyn, seigneur de Combefort). Il testa le 2 août 1572 (Arch. Giez), léguant sa baronnie de l'Horme, juridiction sur Planaise, plus la rente de Sainte-Catherine, pour la fondation d'un hôpital à Montmélian, qui porta son nom et nous a conservé de lui un précieux souvenir.

On trouve dans les manuscrits de Guichenon, à Montpellier, parmi les notes qui lui furent adressées (peut-être par le P. Compain S. J.), les indications suivantes bonnes à conserver :

« Sur la porte de l'hospital de la ville de Montmélian, il y a les paroles suivantes, sur une pierre blanche au-dessous des armoiries du fondateur d'icelui hospital. » (Suit l'inscription latine datée de MDLXXIII que je ne rapporte pas parce qu'elle est dénaturée par les copistes). « Les armoiries de Pierre de Fangon, seigneur et baron de l'Ulme, dict vulgairement L'Orme, se voyent au pied du tableau du bienheureux Amédée, duc de Savoie, qui est sur l'autel de la chapelle dudit hospital et sont écartelées : savoir au 1^{er} et 4^e d'argent au chevron de gueules à un corbeau de sable becqué et membré et armé de gueules en pointe, au chef d'azur à une estoile d'or ; aux 2^e et 3^e d'or à un orme soit ulme de sinople soutenu d'un fond en pointe, ce qui doit estre vraisemblablement les armes de la maison et famille des de l'Orme ou l'Ulme. »

« Le chateau seigneurial appartenant au seigneur de l'Orme est à deux traits de mousquet de Montmélian, au delà de l'Isère, rière et proche de l'église paroissiale de Planeyse, qui a pour patron saint Sixte, pape. Ladite juridiction et biens consistant en 800 ou 1,000 florins appartiennent aux pauvres dudit hospital assés mal entretenus : il est tout proche le pont dudit Montmélian sur l'Isère, à main droite du costé du couchant (1). Le chateau s'en va quasi en ruines et rend ainsi tesmoignage de son antiquité ; il y avoit autrefois tout autour quantité d'ulmes ou ormes comme se vérifie aujourd'hui par d'autres encore tout entiers que j'ay veus, d'où je pense que le chateau et seigneurie a pris son nom. J'ay vu dans ledit chateau de l'Orme, sur un des fourneaux, les armes dudit seigneur de Fangon parties de celles de sa femme. » (Suit la description des armes bien connues des Provana, puis description de ces armes qu'il a trouvées avec l'alliance Mareschal-Duyn, mais avec des variantes) « et je ne scay si ce seroit point la faute du peintre ou fondeur n'ayant encores jusqu'à ce jour pu scavoir de quelle famille estoit ladite femme : ce que dans quelque temps je scauray par la voye des syndics de Montmélian (2). Et tout cecy je marque à Monsieur de Guichenon à cause que le P. Hilaire (Dom Leyat) me dit dernièrement qu'il luy avoit demandé le blason et les armes de Messseigneurs de l'Orme, où je fus exprès pour le susdict il y a six ou sept jours ».

(1) C'est sans doute le *Xenodochium Charitalis* porté dans la vue de Montmélian (si remarquable par les dessins et gravures de Hooge) dans le Theatrum Sabaudie. Suivant une note qui m'est transmise de Montmélian, Pierre de Fangon aurait déjà, en 1555, laissé les fermes de la Chavanne et de Planaise et le domaine de la Baytaz à la ville de Montmélian, pour la création d'une salle destinée au logement des pèlerins qui se rendaient à Rome. — (2) Nous avons vu que c'était une PROVANA.



FAUCHER (DE) OU FAUCHIER OU FOUCHIER

DITS DE LA CHAMBRE-SEYSSSEL,
MARQUIS DE LULLIN, COMTES DE MONTRÉAL,
BARONS DE MONTFORT ET DE MONTFALCON,
SEIGNEURS DE LONGEFAN, ETC.,
AU DUCHÉ DE SAVOIE
BARONS DE SAVOYEUX ET DE L'ÉTOILE
EN FRANCHE-COMTÉ.

P. d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois étoiles de même (PALLIOT).



ETTE famille a brillé d'un éclat peu commun mais bien passager en Savoie. Claude-Alexandre de Faucher hérita du marquisat de Lullin, d'Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin. Par son mariage avec Françoise-Paule de

Seyssel-la-Chambre (sœur aînée de Maurice, dernier de la deuxième race des la Chambre-Seyssel), une partie de la fortune de cette illustre famille passa aux Fauchier. Le dernier de ce nom n'eut pas d'enfants et eut pour héritier Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudrée, son cousin.

Illustre seig^r PHILIBERT-EMMANUEL DE FAUCHER
(il signait Fouchier), B^o de Savoieux, colonel de cavalerie pour le service de S. M. catholique, capitaine et gouverneur de la ville de Gray au comté de Bourgogne, épousa Marguerite de l'Auxerrois (ou l'Assaurois), fille de M^{re} Antoine.

Illustre seig^r CLAUDE-ALEXANDRE DE FAUCHER,
B^o de l'Étoile, plus tard dit de Genève, marquis de Lullin, héritier universel d'Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin, etc., etc., son cousin (1), chev^r de l'Annonciade, etc., en vertu de son testament du 30 avril 1669 (Arch. de Thuyset). Il épousa, contrat dotal du 29 août 1646 (*Ibid.*), Françoise-Paule de Seyssel-la-Chambre, fille aînée de Louis, M^o de la Chambre-Seyssel et d'Adrienne-Françoise de Grandmont ou Grammont et sœur de Maurice, quatrième marquis d'Aix, septième marquis de la Chambre, dernier marquis de la Chambre de ce nom, qui mourut sans enfants. Le 4 septembre suivant (*Ibid.*), Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin, ratifia ce contrat de mariage dans lequel il avait constitué aux terres et seigneuries de Rahon et Ranchaut (Fr. Comté), provenant des acquis par lui faits de la maison Fouchier. — Elle testa le 24 mai 1670 (*Ibid.*), nommant usufruitier son mari et son fils (unique), héritier universel. Son testament fut ouvert le 29 mai suivant, deux ou trois jours après sa mort. Le 6 octobre 1681 (*Ibid.*), en qualité d'héritier du marquis de Lullin, il transige avec la duchesse de Savoie, comme héritière de Marie de Genève, comtesse de Pancalier, comtesse de Mazin, par testament du 6 octobre 1675. Il resta propriétaire du marquisat de Lullin, fief, seigneurie et terre (sauf Charmois et la Tour de Draillans), produisant 392 ducats de revenu, le château et seigneurie de la Bâtie-Cholex (95 ducats de revenu), les ruraux de Thonon (114 ducats de revenu), les fiefs de Rahon ou Rans et Ranchaut ou Ranchot en Bourgogne. Il renonça à toute autre succession de la maison de Genève, S. A. R., restant chargée de ce qui concernait les RR. PP. Minimes de Thonon et propriétaire de la Bâtie de Thonon, vignes de Pré-Cergues, Charmois et Tour de Draillans. Le 30 mai 1683 (*Ibid.*), il vendit à Jacques de Loys, seig^r de Bonnevaux, la seigneurie et baronnie de la Bâtie-Cholex, rière les bailliages de Ternier et Gaillard, pour 26,000 florins. Le testament du marquis de Lullin, en le nommant héritier le chargeait de porter son nom et ses armes.

Illustre seig^r FRANÇOIS-EMMANUEL DE GENÈVE,
marquis de Lullin, dit de la Chambre-Seyssel, C^o de Montréal, B^o de l'Étoile, B^o de Montfort et de Montfalcon, seig^r de Longefan, Charrin, Rans, Ranchot, etc., etc., gentilhomme de la Chambre de S. A. R., héritier universel de sa mère. Après la mort de Maurice, marquis de la Chambre, son beau-frère, il revendiqua les fidéicommissaires des Seyssel-la-Chambre, notamment celui apposé au testament de Louis, son beau-père, du 20 septembre 1648. Par transaction du 11 juillet 1670 (Arch. Thuyset), il partagea avec Jacques d'Allinges (fils d'Henriette de la Chambre-Seyssel, sœur cadette de Françoise-Paule ci-dessus). On liquida l'hoirie de Françoise-Adrienne de Grammont, mère de Françoise-Paule, qui, par testament du 30 novembre 1637, ouvert le 29 juillet 1660, avait institué Angélique, héritière Maurice, son fils, et fait légataires ses trois filles, Françoise-Paule, marquise de Lullin; Henriette, marquise d'Allinges, et baronne d'Apchey. Les droits de Faucher estimés pour l'hoirie totale 278,468 florins, lui furent réglés par l'abandon des princes de seigneuries de Longefan et Montfalcon, etc., avec les biens en dépendant. Par transaction du 1^{er} juin 1681 (*Ibid.*), passée avec les Carignan et de Soissons, il renonça à toutes prétentions sur le marquisat de la Chambre et vicomté de Maurienne, moyennant 2,500 ducats de 4 livres et 15 sols pièce. — Le 26 juin 1696 (*Ibid.*), il vendit à Joseph de Gerbais de Sonnaz les droits de seigneurie et rentes dépendant d'Habères Lullin.

Par capitulation du 14 juillet 1664 (*Ibid.*), avec l'agrément de S. A. R., son mariage avait été traité à Turin avec Dorothee, fille aînée de Charles de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-Damien; ce mariage qui devait se conclure dès que la fiancée aurait l'âge requis n'eut pas d'autre suite.

Il épousa Catherine-Françoise de Beaumont avant 1673, 18 avril (*Ibid.*), jour où elle vend à M^{re} Antoine Bertier, châtelain du prieuré du Bourget, des mesures, places et verges en la ville du Bourget, lieu dit en Odinet. Il testa le 20 février 1699 (*Ibid.*), voulant être enterré chez les dames de Sainte-Clare, en ville (Chambéry, lieu où il testa). Legs à sa femme. Légué la seigneurie de Charrin à son cousin Gabriel de Grammont, B^o de Châtelain. Nomme héritier universel Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudrée, son cousin. Il mourut le même jour. Son testament fut ouvert le lendemain.

Sa veuve transigea avec le marquis d'Allinges pour ses droits dotaux le 3 avril 1699 (*Ibid.*).

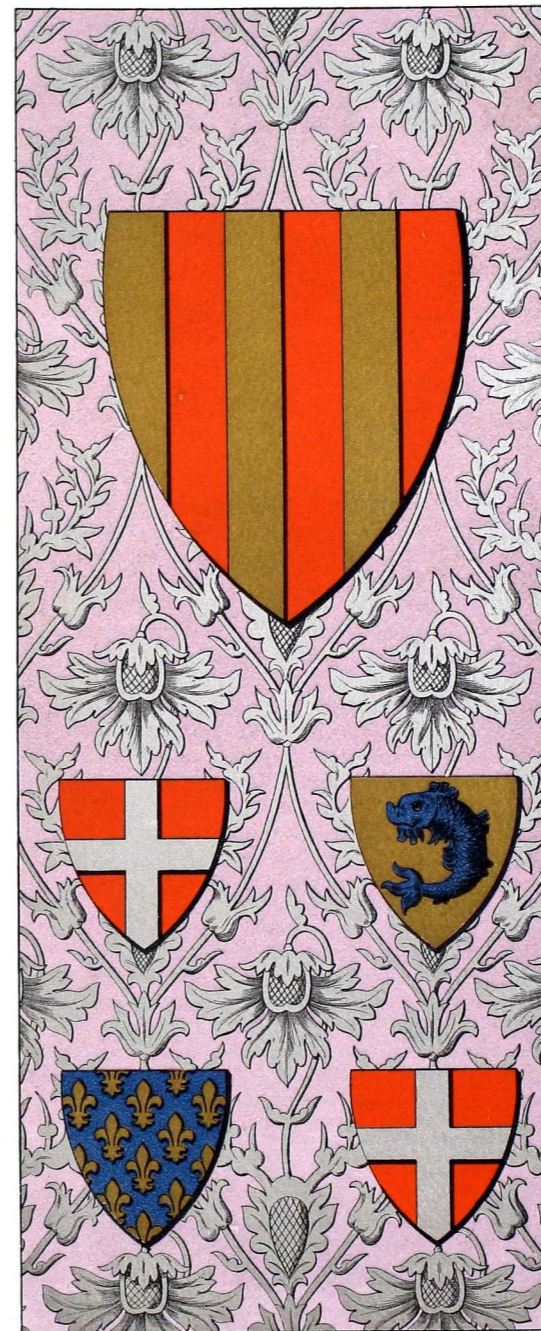
Voir GENÈVE-LULLIN SEYSSSEL LA CHAMBRE.

(1) Gaspard de Genève, marquis de Lullin, chev^r de l'Ordre, etc., aïeul d'Albert-Eugène, avait épousé, 23 février 1575, Antoinette de Faucher, fille de Claude, B^o de Savoieux, et de Claudine du Vernois.

FAUCIGNY (DE)

SIRES ET SOUVERAINS SEIGNEURS DU FAUCIGNY.

P. pallé d'or et de gueules (Voir blason principal ci-dessous).



Une version, ne reposant sur aucun sceau connu, leur donne pour armes primitives, de sable au lion d'argent; selon d'autres, contourné. — Voir le sceau (p. 325) des Lucinge issus de l'estoc Faucigny.

Antérieurement à 1212-1215, les sceaux de l'évêque Guy de Faucigny (*Armor. hist. Genev. Galiffe et Mandrot : Armor. Genev. Blavignac*) portent trois pals au lieu du pallé. Je reproduis plus loin (page suivante) un sceau d'Aymon, sire de Faucigny (1221) portant aussi trois pals billetés, dernière disposition correspondant au diapré, simple ornementation. Mais sur l'écu que le prince porte au bras gauche, on voit distinctement une croix.

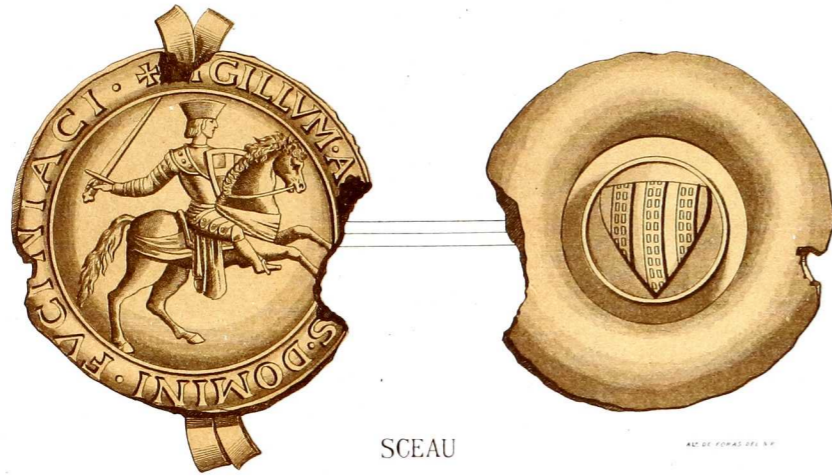
On trouve aussi quelques sceaux avec deux pals. On remarque encore cette indécision entre des pals et un pallé sur des pierres sculptées, dans les signes de notaire, d'origine plus moderne (1).

Le pallé (d'or et de gueules) a prévalu depuis que la Maison de Savoie l'a fait passer dans son écu d'alliances.

Le sceau d'Agnès de Faucigny, femme de Pierre de Savoie (1263), conservé aux Archives de Turin (Sig. dei Principi di Savoia) représente positivement un pallé.

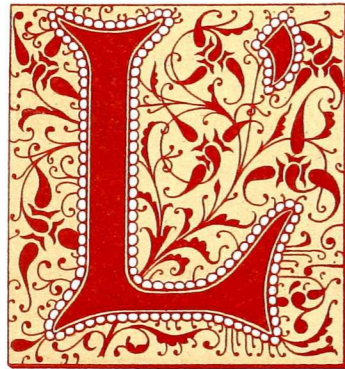
Les blasons secondaires figurant ci-contre sont ceux des maisons souveraines ayant possédé le Faucigny après l'extinction de la dynastie faucignenne, savoir : SAVOIE, VIENNOIS, FRANCE et SAVOIE.

(1) Il est utile de faire remarquer, avec des exemples de familles souveraines ou de la plus haute marque (Savoie, Genève, Faucigny, Seyssel, etc.), qu'au XIII^e siècle les blasons n'étaient point fixés. Dans le sceau plus haut cité (1263), Agnès de Faucigny est figurée couronnée et vêtue à l'antique, soulevant de chacun de ses bras un écusson : dans l'un la croix de Savoie, dans l'autre le pallé de Faucigny. La croix représente le blason de son noble époux. Mais ce même noble époux scelle aussi la même charte et son écu est chargé d'un lion.



SCEAU

D'AYMON SIRE DE FAUCIGNY (1291)



ORIGINE de la famille souveraine des sires de Faucigny est aussi inconnue que celle des comtes de Savoie et de Genève : elle se perd dans la nuit des temps.

Au moment de l'affaiblissement des rois burgondes, les Faucigny étaient les seigneurs les plus importants dans la province de ce nom. Il est bien difficile de caractériser les relations féodales qui les unissaient aux comtes de Genevois. Ceux-ci possédaient, en 1093, la vallée de Chamoni et d'autres terres en Faucigny, comme les sires de Faucigny en possédaient en Genevois et en Chablais; d'ailleurs le Faucigny faisait partie du *pagus Genevensis*. Faut-il admettre pourtant l'affirmation de Léon Menabrea (*Origines féodales*, p. 351) que « les seigneurs de Faucigny, bien qu'ils fussent « redoutables et puissants, se reconnaissaient hommes liges des comtes de Genevois? » S'il fallait suivre cet auteur, ce ne serait certes pas d'après les deux preuves qu'il croit en donner, constituant sans doute une vicieuse interprétation (1).

(1) Il cite : 1° le traité de paix de Seyssel de 1224 [sic], où Aymon, comte de Genève, figure « cum comitatu suorum virorum. Bosonis de Allingio, Rodolphi de Fulciniaco, etc. ». Or, ce n'est pas 1224 qu'il faut lire, c'est 1124, époque où le susdit Rodolphe n'était que le fils du sire de Faucigny et pouvait, étant bénéficié par le comte de Genève, son oncle, être nommé parmi ses nobles, sans que cela imputât, en aucune manière, pour le seigneur de Faucigny, vassalité vis-à-vis du comte de Genevois : on voit, du reste, dans cette même chartre, qu'Aymon, comte de Genève, en parlant de la troisième partie des dîmes — détenues par Willelme de Faucigny (son frère utérin), — consent à ce que l'archevêque de Vienne, par son légat, en puisse réclamer la restitution. La différence entre le sire de Faucigny et les feudataires du comte de Genève est facilement saisissable; 2° un titre du 8 mars 1228 (vieux style, revenant au 24 mars 1229), par lequel Aymon, seigneur de Faucigny, se serait reconnu « homme lige de Guillaume, C^{te} de Genève, à raison du château de Faucigny ». Or, cette chartre existant aux archives de Cour est imprimée dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'Archéologie de Genève*, t. VII, p. 291. On y voit qu'Aymon, seigneur (dominus) de Faucigny, pour terminer des débats avec le C^{te} de Genève, à propos du château de Langin, lui abandonne tous ses droits sur ledit château de Langin (il n'est pas question du château de Faucigny), et se reconnaît son homme lige. Sur quoi portait cette fidélité?? Était-ce pour toutes les terres possédées par Faucigny? Les deux hauts contractants se garantissent mutuellement leurs possessions « cum omnibus iuribus suis ». Il n'est pas admissible a priori qu'un acte bien limité dans sa puissance puisse, grâce à une clause obscure (et explicable par une possession sujette à fidélité), contenir un aveu de vassalité générale qui aurait été bien plus important que l'acte en lui-même.

En tournant la page du même volume, on verra Guillaume de Faucigny, de l'avis de ses barons et hommes, reconnaître, en 1302, qu'il a reçu d'Aymon, C^{te} de Genève, la garde et défense de la vallée de Chamoni : charge qu'il a acceptée également « in amore et fidelitate » de Guillaume, C^{te} de Genève, son oncle, à son lit de mort.

En 1229 (p. 293), Aymon, sire de Faucigny, donne, concède et remet à Guillaume, C^{te} de Genevois, tous les droits qu'il pouvait avoir sur Chamoni « undecumque » et aussi à cause de la garde confiée à feu Guillaume, sire de Faucigny, son frère, « et ipsum exinde corporaliter investivi ».

Ce vassal investissant son suzerain est une anomalie, même restreinte à Chamoni, l'objet de la cession. Elle indique clairement qu'il y avait là deux pouvoirs bien indépendants, quoique empiétant en quelque partie l'un sur l'autre.

Il faudrait un cadre plus vaste que ne le comporte mon travail généalogique pour approfondir cette question. Il me suffira d'en donner une idée. Dans une chartre de l'an 1119 (Bibl. Sebusiana, IV, 4), Guy de Faucigny, évêque de Genève (1), fait donation à Cluny du prieuré de Contamine. Il nous apprend que Rodolphe, son neveu (sire de Faucigny) et celui qui, lui succédant, aura la « principale dominationem in Castro Fulciniaci », sera avoué et défenseur dudit prieuré : s'il surgit des différends entre les hommes de celui qui sera le « dominus de Fulciniaco » et ceux du prieuré, la décision n'en sera remise à aucune autre personne séculière « nisi ad dominum de Fulciniaco et ad priorem Condominii, ita ut justitiam fiat apud « Fulciniacum aut apud Condominium » (2). De ce que Aymon, comte de Genevois, scelle cette chartre avec d'autres personnages, on ne saurait conclure qu'il fut suzerain de celui qui détenait la « principale dominationem in Castro Fulciniaci ».

On remarque, en tête du folio précédent, le sceau équestre de ce même Aymon, sire de Faucigny, qui aurait été homme lige du comte de Genevois (Voir note 1, p. 318) et la légende SIGILLVM A (YMONI)S DOMINI FVCINIACI. Ces attributs sont ceux d'un prince, suivant les principes de la sphragistique.

En 1250 (dans quatre documents du 10, 26, 28 et 29 juin), Guillaume, comte de Genevois, excepte de ce qu'il remet à Pierre de Savoie le fief du seigneur de Faucigny : en 1305 (29 avril), Amédée, comte de Genevois, dans l'hommage qu'il prête à l'évêque de Genève, — ce qui ne l'empêchait pas d'être prince souverain, — énumère les droits que le seigneur de Faucigny avait sur les pêcheries de l'Arve et du Rhône et les droits qu'il croyait avoir sur les collines où étaient bâtis les châteaux de Faucigny et de Châtillon (Cluses) de Faucigny. Ces témoignages, peu clairement énoncés, semblent admettre une espèce de suzeraineté générale par les comtes de Genevois sur les sires de Faucigny. Mais ils prouvent surtout — ils devaient être clairs pour les parties — que des actes de cession par vente ou alliance, ou de gagerie ou de conquête, — qui auraient expliqué cette obscurité — ne nous sont pas connus. Car Agnès, D^{me} de Faucigny, dans son testament de 1262, donne à Pierre de Savoie, son mari, le château de Faucigny avec mandement et juridiction avec tous les châteaux et droits qui en dépendaient : en 1263, elle déclare que c'est en suivant ses ordres que Pierre a construit ou fortifié les châteaux de Flumet, Sallanche, Châtillon, Faucigny, Credo et Pont-sur-Arve : cette même année (1263), Rodolphe, comte de Genevois, en prêtant fidélité et hommage à Pierre, comte de Savoie, excepte la fidélité qu'il doit à l'empereur, aux évêques de Genève et de Lausanne et au seigneur de Faucigny. Enfin, ce même Amédée, comte de Genève, qui, en 1305, croyait avoir droit sur les châteaux de Faucigny et de Châtillon, transigea, le 13 octobre 1305, avec Hugues Dauphin, seigneur du Faucigny. Celui-ci lui contestait le droit qu'il avait usurpé de bâtir le château de Gaillard, à ce qu'il disait, sur son propre alleu. Le comte soutenait que c'était bien son alleu : il faut croire que ce n'était pas exact, puisque par suite de transaction il fut convenu que Hugues, soit en paix, soit en guerre, pourrait librement se réfugier dans ce château, à l'abri de tous et spécialement du comte de Savoie. Ces droits mêmes sur les pêcheries d'Arve, exceptés dans l'hommage prêté (29 avril 1305) par le comte à l'évêque de Genève, étaient conservatoires et non préjudiciels pour le seigneur de Faucigny, car dans la transaction passée moins de six mois après (ci-dessus 13 octobre 1305), le sire de Faucigny donne au comte les îles d'Arve où devaient s'exercer lesdites pêcheries.

En résumé, dans l'état actuel des connaissances paléographiques, le fouillis inextricable de l'enchevêtrement féodal, les alliances entre Genevois et Faucigny, entre Faucigny et Savoie, la cession ou la conquête de territoires partiels peuvent présenter de l'obscurité, mais on ne saurait douter que les sires de Faucigny ne fussent princes indépendants, quoique astreints à l'hommage pour quelques seigneuries aux comtes de Genevois, tout comme ceux-ci l'étaient vis-à-vis de l'évêque, du comte de Savoie et même du seigneur de Faucigny.

Dans les premières années du XI^e siècle, vers 1002, Burchard de Bourgogne, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice d'Againe, donna en précaire des biens situés en Genevois et en Chablais, à un Heymerad ou Aymerard et à Aalgert, sa femme (*Monum. Hist. patrie.*,

(1) Pendant que Guy occupait le siège de Genève, ses deux neveux Gérolde et Amédée étaient évêques de Lausanne et de Maurienne. Son petit neveu Arducus fut également évêque de Genève. Quelle est la famille non souveraine, de nos contrées, assez puissante, au XII^e siècle, pour avoir réussi à mettre ses fils sur des sièges aussi importants?

(2) Condominium, Contamina, Contamina, Contamine-sur-Arve, prieuré où furent enterrés plusieurs membres de la famille et, notamment, Agnès, dame de Faucigny. Contamine est situé au-dessous des ruines de l'antique château de Faucigny, sur la rive droite de l'Arve. Toute seigneurie avait sa contamine. L'étymologie même si claire de ce mot Condominium, Campus domini, semble appuyer ma théorie. Ce n'est pas comme évêque, mais comme Faucigny, que Guy fait donation du prieuré élevé sur sa contamine, le champ du seigneur de Faucigny.

Chart. II, nos 65, 66). Cet Aymerard est généralement admis maintenant comme ayant été le premier seigneur connu du Faucigny en l'identifiant — il n'y a pas d'autres raisons que la communauté de nom et les probabilités — avec l'Aymerard dont nous allons parler, chef incontesté de la dynastie faucigneranne. Faut-il voir dans la donation de Burchard l'origine de sa puissance ? ou bien a-t-elle enrichi les descendants d'anciens chefs autochtones qui, lors de la formation des districts ou comtés dans nos contrées, avaient réussi à conserver, avec leur indépendance, une partie de leurs anciennes possessions patrimoniales ? Cette conjecture expliquerait si bien la nature de leur pouvoir que je me permets de l'émettre, en attendant que de nouveaux documents nous fournissent plus de lumière.

Ensermés dans les possessions féodales de leurs redoutables voisins, les comtes de Savoie et de Genevois, les sires de Faucigny nous présentent dans leur histoire une longue et perpétuelle lutte inhérente aux enclaves de leurs possessions réciproques. Agnès, dame de Faucigny, apporta cette subdivision du *pagus Genevensis* à Pierre de Savoie, le Petit Charlemagne, son mari. Leur fille, Béatrix de Savoie, la transporta aux Dauphins de Viennois, qui la cédèrent (1349) à Jean de Valois, plus tard roi de France ; celui-ci la céda, par traité du 5 janvier 1355, à Amédée VI de Savoie, le chevaleresque Comte Vert et à ses augustes descendants.

Deux précieux documents nous font connaître authentiquement les quatre premiers degrés de la filiation faucigneranne. Dans le premier, publié par M. de Gingins-la-Sarraz [*Indicateur d'hist. et d'antiquités suisses*], Guy (de Faucigny), évêque de Genève, faisant donation à Cluny de l'église de Contamine, le 1^{er} février 1083, mentionne son aïeul Aimerard, son père Louis, Widon, Gisebert, Otton et Villent, ses oncles (1). Dans le second, déjà cité plus haut, du 2 septembre 1119, le susdit Guy, évêque de Genève, confirme cette donation et nomme encore Aimerard, son aïeul, Louis, son père, Wulielme, sire de Faucigny, son frère, ses neveux, fils de ce dernier, Rodolphe (plus tard sire de Faucigny), Louis, Raymond, Gérard, évêque de Lausanne, Amédée, évêque de Maurienne, et Utilie, leur mère. Un autre nom se trouve encore après tous ceux que je viens d'énumérer, et les voici tous dans le texte latin : « Hanc donationem facio... pro anima patris mei Lodoici et avi mei Esmerardi et Willelmi fratris mei et filiorum eius Rodulfi, Lodoici, Raymundi et episcoporum Girardi Lausannensis et Amedei Maurianensis nepotum meorum et matris eorum Utilie et matris Terbergæ » (« Tetbergæ » selon Guichenon).

Ce point est délicat à traiter, puisque je me mets en opposition avec tous mes devanciers. En se fondant sur le témoignage de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny (« Gebennensis episcopus Guido... frater Aymonis eiusdem urbis Comitis »), des historiens, tels que Spon, Levrier, etc., ont cru que Guy, évêque de Genève, frère d'Aymon, comte, était fils de Gérold ou Gérard, comte de Genève. La filiation formelle tracée par l'évêque Guy est conciliable avec l'affirmation de Pierre le Vénérable. L'évêque et le comte de Genève étaient nés de la même mère : aussi, dans la charte de Chamonix (Besson, pr. 8), Willelme et Amédée de Faucigny sont dits, en toutes lettres, frères utérins du donateur Aymon, comte de Genève.

En vertu de cette parenté diplomatiquement certaine, faut-il également admettre que cette mère commune s'appelait Tetberge ou Terberge ? Cela est fort possible, car évidemment cette mère commune avait un nom de baptême, mais il me semble qu'on ne peut tirer une preuve suffisante du texte latin, plus haut cité, de 1119.

En effet, l'évêque Guy nomme son père, son aïeul, son frère, ses neveux et la mère de ces derniers, et, finalement, une Tetberge « et matris Tetbergæ ». Comment dit-il « patris mei, avi mei, fratris mei, nepotum meorum, Utilie matris eorum » et ne dit-il pas « Tetbergæ matris mee ? » Pourquoi cette qualité indéterminée de mère s'appliquerait-elle à l'évêque plutôt qu'à Utilie ? Pourquoi n'aurait-il pas nommé sa mère en son rang, au lieu de la reléguer après Utilie, sa belle-sœur ? (2).

(1) La prudence exige de ne pas prendre le mot *avunculi* dans le sens absolu, qu'ils étaient oncles paternels de l'évêque. Du moment où il y a un mot spécial pour marquer cette parenté (*patruus*), il y a même probabilité que Widon, Gisebert, etc., étaient ses oncles maternels, frères de la mère du prélat. Nous verrons plus loin qu'il n'est point sûr que celle-ci fut Tetberge, veuve de Gérold, C^{te} de Genève.

(2) Cette objection si visible n'a pourtant éveillé l'attention de personne. Grillet (*Dictionnaire historique*, t. II, p. 259), pour ne pas en être gêné, rétablit l'ordre désiré et dit que dans la charte de 1119 Guy rappelle son père Louis, sa mère Tetberge, etc. Les savants auteurs du *Régeste Genevois* (p. 60), cet indispensable vade-mecum de tout travailleur de nos pays, malgré leur exactitude habituelle, disent aussi comme le bon Grillet, que l'évêque Guy « fait connaître que son aïeul s'appelait Aimerard, son père Louis et sa mère Tetberge. Mais ce qui est plus grave dans l'analyse de la charte de 1119 (p. 71), ils placent Tetberge (nommée la dernière au second rang, après Louis, père du donateur. Menabrea (*Not. sur Vallon. Mém. Ac. Sav.*, II^e série, p. 247) fait aussi la même interversion.

Comme d'ailleurs ce n'est que sous la foi de cette mention douteuse que l'on attribue le nom de Tetberge à la seconde femme d'Aymon, comte de Genève, mariée également à Louis, sire de Faucigny, il me semble digne de mes lecteurs de marquer, dans ces deux généalogies, que je donne ce nom de Tetberge sous les réserves les plus expresses.

Le savant et regretté B^{on} Frédéric de Gingins ne s'est pas borné à identifier Aimerard, l'aïeul de Guy de Faucigny, avec l'Aimerard, mari d'Aalgert ou Aalgirt (transformation burgoise du longobard Agiltrude) ; — supposition admissible mais non prouvée. Se basant, en outre, sur des chartes de l'abbaye de Saint-Maurice, il crut pouvoir établir qu'Aymerard, aïeul de l'évêque Guy, était fils de l'autre Aymerard (celui de la charte de l'archevêque Burchard) et d'Aalgert, appelée plus haut. Or, ces chartes, à ma connaissance, se réduisent à celles (nos 65, 66) insérées dans les *Monumenta hist. patriæ* : elles n'établissent en aucune manière ce dédoublement. On ne saurait accepter, sans autres preuves, l'existence de ces deux Aimerard (I et II), dans le court cycle de 1002 à 1030, comme étant authentique. L'opinion d'un historien estimé comme Gingins-la-Sarraz est le seul appui de cette conjecture (1).

Ces appoints minutieux ne changent rien à la filiation directe et authentique depuis Aimerard de Faucigny à Agnès, dame de Faucigny (de l'an 1000 à 1234), femme de Pierre de Savoie, dernière de la branche souveraine.

Il nous semble inutile de discuter l'opinion fantaisiste qui fait descendre Aimerard de Sigefroi, Gonfalonier de l'Église romaine, préfet des royaumes d'Arles et de Bourgogne, frère du C^{te} Sulpicius, qui serait mort en 969. D'autre part, Sigefroi et Sulpicius auraient été fils de Conrad I, troisième comte de Genevois, qui vivait en 1019 ! Rien n'autorise diplomatiquement une communauté de race entre les Faucigny et les Genève.

De la famille des dynastes souverains du Faucigny sortent ou ont prétendu sortir une quantité de maisons : les Allamand de Saint-Jeoire, les Alleman du Bugey, de Valbonnais du Dauphiné, d'Aubonne et de Coppet au pays de Vaud (2). Nous avons déjà indiqué, à l'article de la famille de Blonay, que, selon toute probabilité, elle tire son illustre origine des sires de Faucigny, ainsi que les Arenthon (*Voir ces noms*). Les Fresney ont été reconnus par les sires de Faucigny comme issus de leur estoc (*Voir ce nom*).

Aymon I, sire de Faucigny, eut, entre autres frères, Rodolphe, dit le Teutonique ou l'Allemand, aux fils duquel il faut attacher les diverses branches des Lucinge, les Greysier et les Chuyt. Raymond, autre frère d'Aymon I, est considéré comme souche de la maison de Thoyre-Boussy. Sans entrer ici dans les détails relatifs à ces familles, que l'on trouvera à la suite de cet article ou en leur ordre alphabétique, nous ne parlerons que d'une de ces maisons, la seule existant encore, celle des Faucigny-Lucinge, descendant authentiquement de la souche souveraine.

Après avoir longuement étudié les premiers degrés de la généalogie des Lucinge, j'ai dû me convaincre que je ne pouvais, — même en leur laissant la responsabilité de leur travail, — suivre aveuglément les traces de mes devanciers. En effet, on rencontre, dans les trois premiers degrés des Faucigny-Lucinge, des Faucigny-Greysier et des Faucigny-Chuyt, une telle multiplicité de Rodolphe et de Guillaume contemporains, privativement ou simultanément qualifiés d'un surnom ou d'un nom de terre, Allemand, Lucinge, Greysier, Chuyt, la Chambre, qu'il est difficile d'admettre chez les généalogistes autre chose que des combinaisons de dates. Or, certaines de ces combinaisons sont douteuses, d'autres inexactes. Je suis loin de vouloir contester la valeur des travaux de Dom Layat (3) :

Voir la suite au folio 324.

(1) Elle n'a pas été admise par le *Régeste Genevois* (Tabl. Gen. de Faucigny), qui donne à Louis, sire de Faucigny, Aimerard comme père et Aalgert comme mère.

Nous devons encore signaler une divergence d'interprétation du texte ci-dessus, dans le mémoire de M. de Gingins (p. 2 du tiré à part). Il dit que Guy « dans un voyage qu'il fit à Cluny, pour obtenir de l'abbé Saint Hugues l'absolution de ses péchés, prit l'engagement, etc. ». Les termes latins cités « considerans me... multis modis deliquisse et ob hoc pergens ad limina beatorum apostolorum Petri et Pauli ad locum Cluniacensem cui dominus Hugo abbas preest, donavi, etc. » ne peuvent, à mon avis, être traduits que dans le sens suivant : « pendant que j'allais (à Rome) aux seuils des Saints Apôtres Pierre et Paul, pour obtenir l'absolution de mes nombreux péchés, j'ai donné à Cluny, dont M^{re} Hugues est abbé, etc. ».

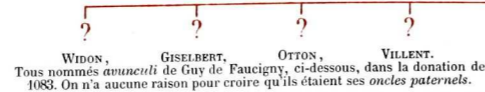
Il ne s'agit plus que de savoir de quel endroit partit le repentant évêque pour se rendre à Rome en passant par Cluny.

(2) Nous avons dit qu'il ne nous semblait pas admissible de reconnaître les Alleman ou Allamand comme issus de la famille de Faucigny. *Voir Armorial et Nobiliaire*, t. I, p. 8. Cette descendance n'a jamais eu pour base que le seul fait de la ressemblance du surnom Allemand avec le nom patronymique des Allamand : elle est possible mais uniquement conjecturale.

(3) Dom Hilaire Layat, prieur d'Abondance et correspondant de Guichenon, a laissé en manuscrit : *Tableau généalogique des princes de la maison de Faucigny avec celui des familles qui en descendent*. Il a servi de base à Dom Luc de Lucinge, prieur des Dominicains d'Annecy, pour son manuscrit sur le même sujet. Il existe quelques copies de ces manuscrits.

TABLEAU I.

(1) Gingins a probablement été induit en erreur par le texte amphibologique de 1119. S'il fallait croire, parce que Guy ordonne des prières pour l'âme de son frère Willelme, que celui-ci fut déjà mort, il faudrait que le mot *omino* se rapportât également à tous les fils de Willelme. Nous voyons, dans cette charte de 1119, figurer, outre Girard, évêque de Lausanne, et Amédée, évêque de Maurienne, certainement neveux de l'évêque de Genève, Willelme et son fils Rodolphe, sans doute le même Rodolphe, neveu de l'évêque Guy, que celui-ci mentionne comme étant celui qui avait « principale domination in Castro Fulciniano ». Rodolphe était donc, dès cette date, associé à la principauté de son père Willelme, qui vivait encore en 1121.



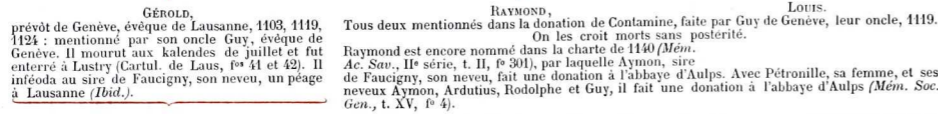
Guy (Wido ou Wido). chanoine de Lyon, puis évêque de Genève, de 1078 environ à 1120. Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, l'appelle « vir magna nobilitatis ». Voir l'intéressant mémoire sur cet évêque, dans les *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève*, t. I, pp. 127 et suivantes. — Il fit deux donations à Cluny de l'église de Contamine, etc., en 1083 et 1119 (voir texte, p. 320), où il énumère son aïeul, son père, ses oncles (maternels?), ses frères et ses neveux, authentiquant ainsi les quatre premiers degrés de la filiation des sires de Faucigny, mais ne disant pas que Tetterge est sa mère.

I. AIMERARD (de Faucigny) est père de Louis, ci-dessous, et grand-père de Guy, évêque de Genève, qui le nomme son aïeul (*avus*) dans les deux chartes de Contamine (1083-1119). Peut-être le même Aimerard, marié à Aalger, auxquels Burchard, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Maurice, concéda des biens en précaire, par les deux chartes (1002 environ) citées au p. 321.

II. LOUIS, sire de Faucigny (1030-1060). Sa veuve qui s'appela ou pouvait s'appeler Tetterge (?) et que l'on croit avoir été fille de Rodolphe de Rheinfelden, l'anti-César, se remaria, avant 1061, avec Gérold, C^e de Genève, dont les fils étaient certainement frères utérins des fils de Louis, ci-dessous, tous nommés dans la donation de Contamine (Voir au p. 320, pour cette Tetterge).

III. WILLELME I ou GUILLAUME, sire de Faucigny, frères utérins d'Aymon, C^e de Genève (charte de Chamoni, 1090), qualifiés de « principale dominationem in Castro Fulciniano semper habentiam Condominii ». Frère germain de l'évêque Guy. Les généalogistes lui donnent le surnom de le Sage, parce que, dans le cartulaire des évêques de Lausanne, Gérold ci-dessous est dit fils de « W. Sapiens de Fulciniano ». Gingins le fait mourir avant 1119; à tort, puisqu'il vivait lors de l'accord de Seyssel de l'an 1124 (Spon. Pr., p. 4) (1). Il ép. Ulric, dit mère des neveux de l'évêque Guy, dans la charte de 1119.

GUY (Wido ou Wido). chanoine de Lyon, puis évêque de Genève, de 1078 environ à 1120. Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, l'appelle « vir magna nobilitatis ». Voir l'intéressant mémoire sur cet évêque, dans les *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de Genève*, t. I, pp. 127 et suivantes. — Il fit deux donations à Cluny de l'église de Contamine, etc., en 1083 et 1119 (voir texte, p. 320), où il énumère son aïeul, son père, ses oncles (maternels?), ses frères et ses neveux, authentiquant ainsi les quatre premiers degrés de la filiation des sires de Faucigny, mais ne disant pas que Tetterge est sa mère.



ARDUTIUS, prévôt de Lausanne, évêque, prince de Genève, 1135, où il siège cinquante ans. Mort le 8 des kalendes d'août 1185. Il est cité dans un grand nombre de chartes (*Régeste Genevois*).
PONCE, premier abbé de Sixt, en 1144. On s'accorde à le croire frère de l'évêque Arducius, quoique ce fait ne soit, à ma connaissance, énoncé dans aucune des nombreuses chartes de l'époque. Avant d'être abbé de Sixt, il était religieux d'Abondance, dont il fut plus tard (1171-1172) le troisième abbé. Il se retira à Sixt, où il mourut en odeur de sainteté vers 1178. Voir l'*Histoire de l'abbaye d'Abondance*, par M. le chanoine Mercier.

IV. RODOLPHE I, sire de Faucigny. Lors de la charte de 1119, Guy, évêque de Genève, son oncle, donne Contamine à l'ordre de Cluny, à condition que « Rodolphus nepos meus et illi qui habuerint » principale dominationem in Castro Fulciniano semper habentiam Condominii » (Besson, 350). Peut-être était-il alors associé à la domination de son père (voir note 1) : à coup sûr, lors de la donation à Aulps par le C^e de Savoie, en 1094 (*Ibid.*, 347), à laquelle il assiste comme témoin, il n'était pas sire de Faucigny comme l'affirme Menabrea (*Notice sur Vallon*). Son alliance est inconnue.

V. AYMON I, sire de Faucigny, chev., principal bienfaiteur de la chartreuse de Vallon, après 1138 (*Mém. Acad. Sav.*, t. II, II^e série, p. 272) (2), fondateur de la chartreuse du Reposoir, 22 janv. 1151 (Besson, Pr. n° 24). Avec sa femme Clémence (on suppose que c'était un Briançon, parce que dans une charte, entre 1179 et 1192, Aymon de Briançon, arch. de Tarentaise, appelle Henri, ci-dessous, son « consanguineus ») et son fils Rodolphe, il fait, après 1160 (*Mém. Acad. Sav. passim*, p. 273), une donation à la chartreuse de Vallon. Il y mentionne aussi son frère Raymond.

WILLELME, AYMON, MARCHIS. Sont trois nommés avec leur frère Henri, sire de Faucigny, par leur oncle Arducius, en 1178. On les croit morts sans postérité.
HENRI, 7^e sire de Faucigny. Suivant une opinion peu fondée, il aurait été d'abord prévôt de l'église de Genève. En 1178 (Besson, Pr. 35), dans une charte de Contamine, son oncle Arducius le nomme déjà sire de Faucigny et frère de Willelme, Aymon et Marchis. Il épousa Contesson (*Comitissa*), dame de Clermont, fille d'Amédée I, C^e de Genève, nommée dans une donation à l'abbaye d'Aulps, en 1188, selon les généalogies Genève et Faucigny du *Régeste Genevois*. L'acte *Mém. Soc. Gen.*, t. XV, II^e partie, n° 5, ne fait que la nommer *Comitissa*. On a ajouté les qualités ci-dessus à cause de l'acte 1202 cité à l'article de Guillaume II, ci-dessous. Sans contester cette alliance, je remarque qu'Aymon II, ci-dessous, était, en 1208 (*Notice sur Vallon*, p. 279), sous la tutelle d'Antelme de Molans : ce qui, suivant toute probabilité, prouve qu'il y avait un lien de parenté très rapproché entre eux.

VI. RODOLPHE II, C^e sire de Faucigny, mentionné, avec son père, dans l'acte ci-dessus, après 1160. Suivant la généalogie du *Régeste Genevois*, il était sire de Faucigny en 1168, ce qui n'est appuyé sur aucun document. En 1178, il était très probablement mort et certainement remplacé sur le trône de Faucigny. On ne lui connaît pas de descendance.

BÉATRIX. Selon le *Régeste Genevois* (Général), elle épousa Berlion, Vic^e de Chambéry. Dans une confirmation des donations faites, à Sixt, par Aymon, son aïeul, et Henri, son père, Aymon II mentionne (septembre 1234, *Mém. Soc. Gen.*, t. XV, n° 3) Gui-gon de Chambéry, son neveu, et Béatrix et Agnès, ses filles.
AYMON II, 9^e sire de Faucigny, dès le 9 octobre 1202, jour où il confirme les donations faites à la chartreuse du Reposoir (*Mém. Soc. Gen.*, t. XIV, n° 20). Mais, dans un acte de 1192 (Wurstemb.), on voit figurer Turembert de Lucinge, sénéchal d'Aymon, sire de Faucigny, lequel devait partager la domination de son frère. Il épousa Béatrix, fille d'Etienne II, C^e de Bourgogne et d'Auxonne, qui se remaria avec Simon, B^e de Joinville, sénéchal de Champagne. Voir au *Régeste Genevois* l'intéressante discussion des p^{os} 218, 219, expliquant comment on a attribué à Aymon II une troisième fille, qui aurait épousé Simon de Joinville. Aymon testa en février 1234 (Wurstemb., n° 91), il n'avait pas de fils alors. Il fit encore une donation générale du Faucigny à sa fille Agnès, le 13 des kalendes de septembre 1251 (Guich., Pr., p. 78). Il mourut entre avril et novembre 1253.

VII. GUILLAUME II, 8^e (?) sire de Faucigny, figure en cette qualité et comme neveu de Guillaume, C^e de Genève (son aïeul), dans la charte de protection de Chamoni, du 19 septembre 1202 (*M. Soc. G.*, t. VII, 292). Il paraît être mort peu de jours après. En octobre 1202, son frère Aymon (voir son article) est sire de Faucigny. Guichenon lui donne pour fille Marguerite, femme de Thomas I, C^e de Savoie. Les auteurs modernes n'admettent pas cette alliance. Voir le II^e Appendice, p^{os} 327 et 352.

AYMON DE FAUCIGNY, très probablement fils illégitime; n'est pas nommé ni en 1234, ni en 1251. A cette époque Aymon II n'avait pas de fils légitime, mais il se réserve le droit de faire des donations à ses serviteurs et « etiam a non uxore susceptis ». Pierre de Savoie, dans son testament de 1298, recommande Aymon à sa sœur, la D^e de Faucigny. C'est probablement lui qui forma une famille du nom de Faucigny (Voir SUPPLÉMENT), dont on trouve des traces jusqu'au XIV^e siècle : ainsi Pierre de Faucigny, évêque de Genève, 1312-1314, lequel avait pour frères Jacques et Rolet de Faucigny, vivants en 1318 (Besson, p. 361). On trouve, dans deux chartes de Vallon antérieures à 1103 (*Notice passim*, 297, 298), un Savin, fils d'Augeron de Fulciniano, qui ne semble pas appartenir aux sires de Faucigny.

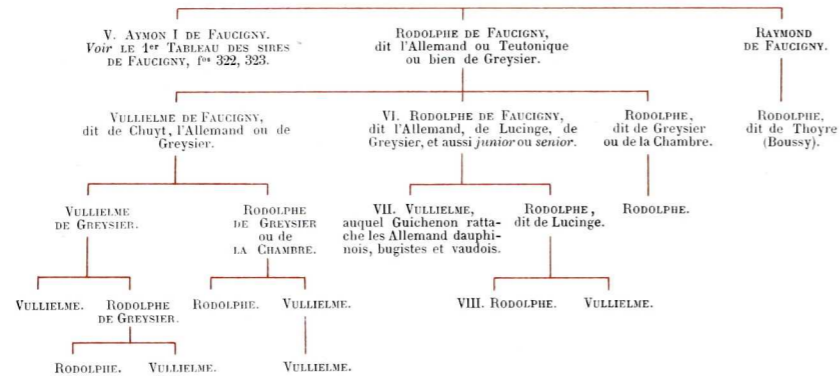
MARGUERITE, femme de Thomas I, C^e de Savoie. C'est au moins fort douteux.

(2) Il y a un quart de siècle, j'ai adressé (en 1860) un mémoire à l'Académie de Savoie proposant la rectification de quelques dates de l'intéressante *Notice de Menabrea sur la Chartreuse de Vallon* (*Mém. Acad. Sav.*, t. II). Je maintiens, contre mon contradicteur (M. Chappéron), tout ce que j'ai dit (*Ibid.*, II^e série, t. V, Comptes rendus, p^{os} XVII et suiv.), et voici ma réponse. En attribuant : 1^o à la donation faite, à Vallon, par Aymon de Faucigny, une date postérieure de plusieurs années à la fondation réelle de 1138, soit celle de 1170 ou 1172 environ; 2^o à la mort d'Aymon (arrivé, selon Menabrea, peu après 1161), une date bien postérieure, j'étais dans le vrai autant qu'on peut le discerner dans les documents connus. On a répondu mes critiques avec les raisons suivantes : « La mort d'Aymon est antérieure à 1168, puisque son successeur, Rodolphe II, paraît « déjà dans des actes à cette époque; impossible de le reculer jusqu'en « 1172, s'il est vrai, comme l'atteste Menabrea, que ce Rodolphe lui-même « fut déjà mort et remplacé par son frère Henri, en 1171 ». Sans invoquer le fait, alors fréquent, de frères associés l'un après l'autre ou même ensemble à la domination de leur père (voir, par exemple, Willelme I et Rodolphe I, Guillaume II et Aymon II), pourquoi l'attestation gratuite de Menabrea, en l'absence de documents, devait-elle avoir plus de poids que ma critique? Sur quelle autorité appuyait-il la mort d'Aymon I, la mort de Rodolphe II et leur remplacement par Henri, avant 1171? Ce n'est qu'en 1178 que nous avons un document établissant la domination d'Henri. Le *Régeste Genevois*, dans sa généalogie, insère Rodolphe II comme successeur d'Aymon I, en 1168, et Henri, successeur de Rodolphe II, en 1178. Mais, dans le corps de l'ouvrage, au p^o 111 des documents, il fait remarquer qu'Henri étant, pour la première fois, nommé sire de Faucigny en 1178, « on est conduit à supposer que la mort de son père, Aymon, eut lieu dans les premiers mois de la même année ». Le « s'il est vrai » de Menabrea, essentiellement conjectural, demandait donc des corrections. Je n'ai donc pas à retirer dans ma vieillesse une affirmation de ma jeunesse.

Continuation du folio 321.

pourtant, presque tous les documents par lui cités nous ont été conservés, et nous croyons pouvoir affirmer que s'il a cité des faits incontestables, il les a groupés conjecturalement autour de tel ou tel nom de baptême, avec plus ou moins de probabilité.

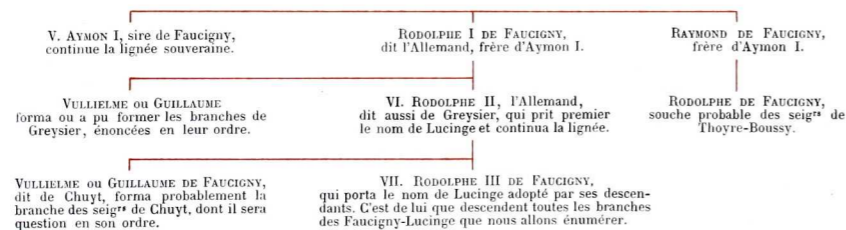
Voici, réduit à la simple filiation (*in parte qua*), le thème de Dom Leyat, suivi, modifié ou compliqué par Guichenon (1), Dom Luc de Lucinge et, en partie, par le *Régeste Genevois*, ouvrage de haute valeur.



Nous ne le suivrons pas plus loin, car, d'une part, pour ce qui concerne les Greysier, D. Leyat est positivement dans l'erreur, d'autre part, la généalogie devient certaine pour les Lucinge avant le moment où je laisse mes devanciers.

Je donne, plus bas, un tableau d'assemblage qui me semble beaucoup moins compliqué. En effet, il est bien difficile de pouvoir se reconnaître dans ce dédale de *Vullielme* et de *Rodolphe*. Plusieurs d'entre eux font presque certainement double emploi. Aussi, sans dédaigner Leyat, à défaut d'autres plus sûrs répondants, je m'en sers, mais avec des notions plus précises et sur les points où il est permis d'affirmer raisonnablement la filiation. Je n'entends aucunement, pour l'assemblage des trois premiers degrés, que l'on prenne ma version pour diplomatiquement certaine. Quant aux Greysier, je renonce à donner un point précis de rattachement à la souche princière. Je ne veux même pas affirmer que ce point de soudure existe pour tous les Greysier. Il y avait, en effet, Greysier près Féterne, Greysier près Langin, Greysier près Cusy, sans compter Greysier en Savoie. Ces localités ont eu des seigneurs qui en portaient le nom. Il serait téméraire de vouloir assurer que toutes elles sortent ou ne sortent pas de la souche princière de Faucigny.

Voici le thème d'après lequel je distribue les diverses branches des Faucigny-Lucinge.



Aucun document à moi connu n'autorise l'introduction d'un frère de Rodolphe (VI), nommé aussi Rodolphe. Les titres sur lesquels on s'appuie peuvent s'appliquer à un seul Rodolphe ou à un autre Rodolphe des branches collatérales. Il en est de même pour les degrés suivants.

Hâtons-nous de dire que s'il peut y avoir quelques fausses attributions de documents à tel

(1) Guichenon a donné, dans ses Tables généalogiques (t. III, p. 311), l'extraction de Marguerite de Faucigny, femme présumée de Thomas I, C^{te} de Savoie. Sa table est pleine d'erreurs les plus graves à tous les points de vue.

ou tel nom, l'origine des Faucigny-Lucinge est certaine par Rodolphe I (frère d'Aymon, sire de Faucigny), qui fut père de Rodolphe II, qui fut père de Rodolphe III de Faucigny, dit de Lucinge.

Même cette origine souveraine et indiscutable à part, les Lucinge ont formé depuis le XII^e siècle une des plus illustres races du vieux duché de Savoie. Rien n'a manqué à leur grandeur : ni l'antiquité, ni la puissance, ni les plus belles alliances, ni les charges relevées, ni les services rendus à la patrie. Il serait fastidieux et trop long de les énumérer ici.

Les Lucinge ont formé plusieurs branches en Savoie que nous suivrons en leur ordre. Celle qui a acquis le plus d'illustration historique est la cadette des barons d'Arenthon (Tabl. IX), devenus marquis de Lucinge en 1671, etc., dont le dernier mâle, Prosper, M^{is} de Lucinge et de Ternier, etc., chevalier de l'Annonciade, était gouverneur de la ville et province de Turin. Il n'eut que deux filles dont l'aînée transporta le marquisat de Lucinge, en 1699, à Charles-Emmanuel de Compois, baron de Féterne (*Voir ce nom*).

Elles sont maintenant toutes éteintes.

Un rameau formé par Bertrand de Lucinge (XIV, Tabl. XI), coseigr de Lucinge et d'Arenthon, se transporta en Bugey où il possédait, par mariage, la seigneurie des Alymes. C'est de cette branche que descendent directement, en remontant jusqu'à Rodolphe, frère d'Aymon I, sire de Faucigny, les princes actuels de Faucigny-Lucinge.

Outre dom Leyat, dom Luc de Lucinge et Guichenon, dans leurs manuscrits, ce dernier, dans son *Histoire de Bresse et Bugey*, a donné la généalogie de la branche des Alymes, dont je viens de parler. Chérin, généalogiste du roi, a dû faire aussi la généalogie des Faucigny-Lucinge : je n'ai pas eu connaissance de ce travail. Je ne mentionne qu'en passant un imprimé (s. d. et s. n. d'auteur) « Extrait de la généalogie de la maison de Faucigny-Lucinge » qui brille par son inexactitude. Le *Pourpris historique* fait également de la fantaisie suivant son habitude. Enfin, Besson a laissé aussi des fragments trop rares sur les Lucinge. J'ai utilisé ces matériaux quand ils m'ont paru bons, avec sobriété. C'est d'après des quantités de documents de mes archives et de celles que j'ai analysées, que j'offre le résultat de recherches dont les connaisseurs seuls pourront apprécier l'immense difficulté. Ils voudront bien m'en tenir compte s'ils découvrent quelque lacune dans cet énorme travail.

Les Faucigny-Lucinge portaient avant 1221 un *lion contourné* pour armes, comme le prouve le sceau que je reproduis ici, de Rodolphe II de Faucigny, dit l'Allemand, sénéchal du Faucigny. Légende : † S. RODVLFI FVCIGNIACI SENESCALCI.

Il était apposé à une charte de la chartreuse du Reposoir, de l'an 1221, et a été reproduit au bas d'un vidimé de cet acte, par Jean-Baptiste Decret, dessinateur, suivant certificat, après due collation, délivré, signé, scellé par N^o Claude-Benoit de la Balme, juge majo de Faucigny, par Claude-François Vuy, commissaire, François Muffat-Saint-Amour et Michel Jacquier, notaires royaux, et par Bally, secrétaire et notaire, le 8 mars 1782 (Arch. Fauc.-Luc.), visé et scellé par le B^o de Choiseul, ambassadeur de France près le roi de Sardaigne (1).

Un autre vidimé de la même provenance, d'un acte de l'an 1233, nous donne encore le sceau dudit Rodolphe II de Lucinge. Il est identique de forme, d'armes et de légende avec celui ci-contre; de quelques millimètres de moins en dimension : une rose ou quartefeuille remplace la croix dans la légende (2).

Ce Rodolphe II a été le dernier à porter un *lion contourné*, qui était *peut-être* le plus ancien symbole héraldique de la maison de Faucigny (*Voir* p. 317), déjà abandonné par elle en 1221 (*Voir* le sceau équestre du p. 318).

Nous avons la preuve certaine que Guillaume de Lucinge, sénéchal de Faucigny, petit-fils



(1) Ce vidimé reproduit intégralement quatre précieux titres du Reposoir de 1231 et trois de 1233. Deux d'entre eux sont analysés dans le *Régeste Genevois*, 505 bis et 658 bis. Ils établissent trois degrés de la filiation. Les originaux de ces chartes paraissent avoir disparu pendant la Révolution, mais les vidimés que j'ai eus entre les mains, les remplacent de la manière la plus authentique.

(2) Peut-être est-ce une distraction du dessinateur. Ce sceau doit être du même moule et non seulement à peu près identique.

de Rodolphe II, portait déjà, en 1262 et 1263, un *bandé* pour armes. Il appose ce sceau au bas de deux chartes conservées aux archives de Turin. Légende : † S. VULLIELMI DE LUCINGIO. Ce dessin est reproduit dans deux copies délivrées par les archivistes royaux dans les formes les plus authentiques, visées également par l'ambassade de France (Arch. Fauc.-Luc.). Tous nos auteurs sont unanimes pour les émaux de ce blason, savoir : *bandé d'argent et de gueules* qui est de Lucinge. Au commencement de ce siècle, les Faucigny-Lucinge ont repris les armes de leur nom et portent : *écartelé de Faucigny* (qui est pallé d'or et de gueules) *et de Lucinge* (comme ci-dessous), ou bien : *parti de Faucigny et de Lucinge* (Voir f° 348). Couronne de prince. Devise : VSQVEQVO. Cimier : un bras armé, brandissant une épée d'argent. Tenants : deux sauvages d'or.



Les diverses branches de Lucinge ont porté des brisures que l'on trouvera en leurs tableaux.

Outre la sénéchallie du Faucigny (1), les Faucigny-Lucinge possédaient aussi la sénéchallie de Lausanne (Voir APPEND. III, f° 353), et des biens en cette ville et dans le Chablais Vaudois. Le quartier dit maintenant du Singe, à l'Est de Lausanne, tire son nom des Lucinge. En 1399, Henri, fils de Robert de Menton, mari (ce dernier) d'Isabelle de Lucinge, reconnut devoir à l'autel de saint Jacques, deux coupes de froment données jadis par Godefroy de Lucinge, chantre, puis évêque de Lausanne, assignées par Humbert et François de Lucinge, oncles d'Henri de Menton, sur certaines vignes situées juxta la voie par laquelle on va de Lausanne vers Palayères. Or, ces mêmes vignes sont, en 1502-1518,

nommées *Clos de Lucinjoz*, *Clos de lous Singio*, et plus tard *le Singe* (*Mém. Soc. hist. Suisse Rom.*, XXVIII, 248. *Dictionnaire du pays de Vaud.*, Albert de Montet).

Les principales seigneuries ayant appartenu à la famille dont nous allons dérouler les longs anneaux pendant vingt-quatre générations, sont : Lucinge, Châteaublanc et Châteaurouge à Lucinge, Arenthon, Greysier, Chuyt, Vallon, Arcine, Saint-Cergues, Boringe et Genevrey, Drusilly, Allaman, Rumilly-sous-Cornillon, Brison, Scientrier, Ternier, etc., etc., en Faucigny, Genevois et Chablais, les Alymes, Gières, la Motte, etc., en Bresse et Bugey. Lucinge fut érigé en marquisat en 1671 ; Arenthon en baronnie en 1615.

[Suivent les Tableaux généalogiques aux f°s 328 et suivants].

(1) Ce n'est point par l'estoc Faucigny, mais par celui de Lucinge que la charge héréditaire de sénéchal du Faucigny est entrée chez les Faucigny-Lucinge. Elle appartenait, avant de leur parvenir, à Turembert de Lucinge (Voir ce nom). Il nous paraît utile de publier ici quelques détails sur cette charge, tels que nous pouvons les extraire d'une charte de 1263, conservée aux Arch. de Turin.

Pierre, C^{te} de Savoie, et Agnès, D^{me} de Faucigny, sa femme, en suite d'un arbitrage, s'accordent, à ce propos, avec Guillaume de Faucigny-Lucinge, plus haut mentionné, chev^e et sénéchal. Il jouira des droits afférents à la sénéchallie dans toute la terre de Faucigny « a nemore Aricingii » (du côté de Genève, sans doute) jusqu'à Flumet, et de 8 l. de revenu annuel. Quand le Seigneur sera dans ses États, Guillaume aura droit à deux paires de vêtements, à trois chevaux et aux cuirs de tous les animaux « qui exoriabuntur in hospicio domini et domini de Fucignaco » : il recevra aussi les gages « fidejussionem duellorum . . . et hominum nobilium ». Mais il sera obligé de tenir un garde, pour les moissons et les vendanges, dans la vallée de Châtillon (ce qui prouve qu'il y avait des vignobles au XIII^e siècle), et de fournir le sel pour la cuisine de l'hostel du Prince en toutes les fêtes annuelles.

Ce même Guillaume fut pourtant, de son vivant, frustré de la sénéchallie. Il fut en débat à ce sujet avec Béatrix, D^{me} de Faucigny, et mourut avant d'avoir pu le régler. Ses fils, Humbert et Aymon (Voir leur article, degré IX, II^e Tableau), renoncèrent, en 1276, à toutes leurs prétentions sur cette charge.

APPENDICE I. — De l'alliance d'un Rodolphe de Lucinge avec Alix, fille d'Humbert, C^{te} de Genève ; Voir degrés VI et VII au f° 328.

Cette alliance est appuyée sur une charte insérée au t. XV des *Mém. de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Genève*, page 7, datée d'entre 1190 et 1212, et de 1210 environ dans le *Régeste Genevois*. En voici l'analyse que je divise par paragraphes pour être plus clair.

(a) Turembert de Lucinge, sénéchal du sire de Faucigny, en suivant le conseil d'Arducius, évêque de Genève et avec le consentement d'Aymon, son frère (*Aymonis fratris sui*, ce qui peut se rapporter à Aymon, sire de Faucigny, frère d'Arducius [Voir degré V, Tableau I] ou à Aymon de Lucinge, frère de Turembert [Voir LUCINGE], qui paraît avoir existé) a donné à l'église de Sixt (Siz) (1), où était enterré son père, tout ce qu'il possédait à la Tour.

(b) Longtemps après, étant malade à Faucigny, il a confirmé et augmenté cette donation, assisté par Nantelme, évêque de Genève (il l'a été de 1185 à 1206), du consentement de Wullielme de Faucigny (*Wullielmi Fulciniacensis*, comme seigr de Faucigny en 1202), de M^{re} Rodolphe de Greysier, de Wullielme de Sallanche, son neveu, qui était surnommé *Francigena*, de sa nièce (*neptis* : nièce ou petite-fille) Keberge et des fils de celle-ci, Anguison et Rodolphe.

(c) Enfin, dans sa dernière maladie à Sallanche, il a souvent rappelé et confirmé cette donation.

(d) Mais Rodolphe de Greysier, auquel étaient passés les droits de Turembert à cause de l'affinité du fils (fili sui) qu'il avait eu de Keberge, nièce ou petite-fille dudit Turembert, contestait la valeur de cette donation qui avait été faite sans son consentement. Moyennant 4 livres pour lui et 18 deniers (nummos) que reçoit Rodolphe, son fils, ils confirment tous deux cette donation. Ont été témoins à ce dernier acte, Amaldric, abbé de Sixt, avec plusieurs autres prêtres et nobles. Immédiatement après et sans que l'on sache à quel titre, on lit : « Alisia uxor eiusdem Rodulfi et Gauderata pedesqua eiusdem Alisie filie Humberti Gebennensis « comitis. »

Suivant le *Régeste Genevois*, Alix serait femme de Rodolphe II, le même qui aurait épousé, en premières noces, Keberge de Lucinge, plus haut mentionnée. Mais s'il faut s'en rapporter à la seule mention existante de cette alliance, Alix serait femme *ejusdem Rodulfi*, le dernier mentionné, c'est-à-dire Rodolphe III. La confirmation, paragraphe b, faite du temps de l'évêque Nantelme, soit de 1185 à 1206, mentionne Rodolphe de Greysier (Rodolphe II) Keberge, femme de celui-ci et leurs fils Anguison et Rodolphe.

La dernière confirmation (d) est faite du temps d'Amaldric, abbé de Sixt, qui siégea de 1190 à 1212 et certainement était remplacé en 1215.

En plaçant la donation (b) en moyen terme, entre 1185 et 1206, à l'année 1196 environ, nous avons une date fixe où Rodolphe II figure avec Keberge et Rodolphe II, son fils.

En plaçant la dernière confirmation (d) entre les termes extrêmes 1190 et 1212, soit 1201 environ, nous concluons que Rodolphe III avait alors au moins vingt ans, puisqu'il figure comme ratificateur de l'acte et reçoit une somme d'argent en compensation.

Or, s'il n'y a aucune impossibilité que Rodolphe II, marié avant 1196 environ à Keberge de Lucinge, fût remarié, en 1201 environ, à Alix de Genève, rien n'empêche non plus que Rodolphe III fût le mari d'Alix de Genève, et les termes de la charte semblent approuver cette dernière opinion : Alix, en ce cas, serait morte peu d'années après, car, en 1229, Rodolphe III avait déjà des enfants de sa femme Marguerite.

Tout ceci, en admettant que la phrase « *Alisia uxor ejusdem Rodulfi* » ne soit pas une interpolation. Si l'on ne sait pas à quel titre figure la fille du C^{te} de Genève, on peut demander comment Gauderate, suivante de ladite dame, vient authentifier cette donation.

APPENDICE II. — Guillaume II, sire de Faucigny, a-t-il été, oui ou non, père d'une Marguerite qui aurait épousé Thomas I, C^{te} de Savoie ?

Guichenon inscrit cette alliance dans son *Histoire généalogique*, page 253, où il donne conjecturalement à ce prince, pour première femme, Béatrix de Genève, qui serait morte sans enfants, et pour deuxième femme Marguerite, fille de Guillaume de Faucigny.

Dans ses Tables généalogiques, t. III, p. 11, Guichenon se trompe gravement en donnant trois

[Voir la continuation au f° 352].

(1) Siz : en cette veut dire lieu fermé, clôture, d'où le mot *siza*, qui, en patois savoyard, veut dire haie. Pour les chercheurs d'origines, il est bon de noter que nos paysans prononçaient naguère, sur les lieux, *hija*, en aspirant gutturalement et fortement le *h* et en prononçant le *j* ou *z*, comme le *jota* espagnol. *Hijeran* (Sizeran), habitant de Siz. Cette prononciation traduite en latin est devenue *Siztus* : il est probable que ce mot n'a aucun rapport avec le martyrologe romain.

ARDUTIUS,
évêque de Genève,
1185-1188.

RODOLPHE I (de sa branche) DE FAUCIGNY,
dit l'Allemand ou de Greyser, ou le Teutonique « Rodolphus de Faucigny qui dicebatur Alamans », 1155-1178, mort
avant 1233. Il épousa Emma, fille de Guignes Aynard (Monteynard), de Domène. Guignes fait, en 1155 (*Mém. Acad.
Sav.*, II, 302), une donation au prieuré de Domène, laudée par sa fille Emma, femme de Rodolphe de Faucigny. Il
vivait encore en 1209, (*Chartes inédites* de Jules Vuy) : autorise une donation à l'abbaye d'Alp, faite par Rodolphe
de Lucinge, son fils.

VI. RODOLPHE II DE FAUCIGNY, dit de Lucinge et de Greyser, dit aussi *Junior*
(probablement à cause de Rodolphe, fils d'Aymon, sire de Faucigny, son cousin germain), seigr de Lucinge et d'Arenthon, sénéchal de Faucigny,
épousa : 1^o Kéberge ou Tetherge, niece ou petite-fille de Turembert de Lucinge (Voy LUCINGE), sénéchal de Faucigny, dont Rodolphe hérita. Il paraît
avoir épousé : 2^o Alix, fille d'Humbert, C^o de Genève, d'après le texte assez ambigu d'une charte rapportée par Hesson et insérée au t. XV, p. 7 des
Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (Voy APPENDICE aux nos 327 et suiv.). Le 1^{er} janvier 1221 (Vidimus authentique des Arch. de
Turin), il fait donation à la chartreuse du Reposoir de sa vigne de la Crestaz (Crète ?) Cette charte est scellée par Aymon, sire de Faucigny (voir la
reproduction en tête du n^o 318), et par ledit Rodolphe, donateur, ici surnommé de Lucinge (Voy la reproduction de ce sceau au bas du n^o 325,
figurant un lion contourné). Dans trois autres actes d'avril 1233 (*Ibid.*), qui ne sont que des ampliations ou ratifications de la donation de la vigne de Crète
et de biens à Theyez, en faveur du Reposoir, il mentionne ensuite ses fils, Rodolphe de Lucinge et Willelme de Chouis (Chuyt), sa femme à lui, les
femmes de ses fils (sans donner le nom de baptême) et Rodolphe de Greyser, dit de la Chambre, son neveu, comme abornant les biens donnés. Un
de ces actes est donné au t. XV des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, n^o 9, d'après un vidimus authentique des Arch. de Turin que j'ai
eu entre les mains également. Mais j'en ai un double plus complet. C'est l'acte par lequel Aymon (de Grandson), évêque de Genève, notifie et laude
la donation de Crète et des biens de Theyez. Outre le sceau de l'évêque (seul mentionné dans le vidimus), mon titre porte que Rodolphe (II) appose
son sceau, ainsi que Rodolphe (III), son fils, et que Willelme de Chuyt, son autre fils, n'ayant pas de sceau, a fait apposer le sceau de l'évêque. Ce
qui prouve que deux de ces actes, au moins, ne sont que des ampliations du même document (*substantia non mutata*). Le 4 avril 1234 (Arch. Thuy-
set), avec son fils Guillaume, il fait encore une donation au Reposoir, mentionnant Rodolphe de Theyre, son cousin germain (1).

VII. RODOLPHE III DE FAUCIGNY.
Portait, avant 1229, le nom de LUCINGE, qui devint le nom héréditaire. Dit parfois *Fainé* : était l'aîné de Rodolphe de Faucigny, son neveu, sénéchal
de Faucigny, héritier, chev^r. Avec sa femme Marguerite et ses fils Guillaume et Aymon, il fait une concession à l'abbaye d'Alp par un acte
passé à Lucinge en 1229 (*Mém. Ac. Sav.*, II^e série, n^o 12). Mentionné, avec son père et avec Willelme de Chuyt, son frère, dans les chartes de
Reposoir, ci-dessus. Voy l'APPENDICE I, n^o 327. Il était mort avant 1289.

VIII. GUILLAUME OU WILLELME DE LUCINGE
« Marescallus domini » (Wurtemberg), seigr de Lucinge et d'Arenthon, sénéchal de Faucigny, 1262 (Voy son sceau, n^o 326), apposé à l'acte daté
du lendemain de la fête de la Chaire de Saint-Pierre (Arch. de Turin), par lequel il vend à Pierre de Savoie et à Agnès de Faucigny son chosal (casale)
de Faucigny avec les édifices y contenus « quod vocatur de Fraxino et contiguum domui de Festerna » (nom probablement mal lu), pour 30 l. gene-
voises. Il appose encore le même sceau (un bande) à la transaction passée à Genève, le jour de la Saint-Laurent, 1263, à propos de la sénéchalie
de Faucigny, que nous avons analysée au bas du n^o 326. Fidjusseur, avec son frère Aymon, pour le Dauphin, le 21 janvier 1263, et, avec lui, arbitre
le 3 août 1271. Suivant Leyat, il épousa Eleonore de Pallio, de l'Astesan en Piémont. — Il fut en longs différends avec Béatrix, D^{me} de Faucigny,
qui lui reprochait d'avoir exercé des droits de haute justice dans le mandement d'Arenthon, droits qui appartenaient à ladite dame. Comme bailli
de Faucigny, il avait exigé plus de 4,000 l. genevoises, dont elle demandait compte : en outre, malgré la défense de M^{re} Aymon, sire de Faucigny
et de Pierre de Savoie, père de Béatrix, Guillaume avait fait bâtir un « fortalicium » à Lucinge : en outre, il possédait indûment le château et biens de
Rovorée, appartenant à Béatrix. Guillaume répondait que Béatrix avait extorqué 100 l. genevoises à M^{re} Guillaume de Greyser, qu'elle l'avait spoliée
de la sénéchalie de Faucigny et en demandait restitution. Béatrix lui reprochait aussi d'avoir, par sa négligence, pendant qu'il était bailli, laissé prendre
les lieux de Chevron² et de Gotrouse³. Guillaume, avant d'avoir pu régler ces débats, mourut. D^{me} Elyonor (pas dite de Pallio), sa veuve, avec tous
ses enfants, ci-dessus nommés, le 8 mars 1276 (*Mém. Soc. Gen.*, XV, 47 et suiv.), transige avec la Dauphine. Il est fort possible qu'Eleonore fut
une Pontverre ou une Compey, avec lesquels Humbert et Aymon, ci-dessus, avaient une proche parenté.

IX. HUMBERT, seigr de Lucinge, chev^r (fils aîné).
Le 8 mars 1276 (*ut supra*), avec D^{me} Elyonor, leur mère, et au nom de leurs frères et sœurs, ils remettent à la D^{me} de Faucigny le château de
Rovorée et biens en dépendant : ils reconnaissent lui devoir un hommage pour les biens de Lucinge et d'Arenthon, dans tout le Faucigny ; ils
remettent aussi la « senescalciam quam genus de Lucingio habet et habere debet in albergo seu baronia Faucigniaci », que leur père possédait
de plein droit. Béatrix leur fait remise de toutes ses prétentions, à cause de la gestion de leur feu père, comme bailli de Faucigny, moyennant 200 l.
Le 15 juillet 1296 (*Ibid.*, n^o 31), pour eux et leurs frères, ils cèdent encore à Béatrix, D^{me} de Faucigny, moyennant 100 l. genevoises, tous leurs droits
sur la succession d'Aymon de Rovorée, père de feu Jean de la Maille.
Voy son ARTICLE et DESCENDANCE AU TABLEAU IV.
FORMA LA DEUXIÈME BRANCHE DEVENUE AÎNÉE,
DES SEIGNEURS DE LUCINGE.

Le nom de sa femme est resté inconnu. Mort peu avant 1302.
CONTINUA LA LIGNE AÎNÉE. Voy sa DESCENDANCE AU TABLEAU III.

TABLEAU II.

IV. RODOLPHE I, sire souverain de Faucigny.
Voy son ASCENDANCE AU PREMIER TABLEAU. 1119-1125.

V. AYMON I, sire de Faucigny.
Continue la lignée de la maison souveraine, 1138-1160.
Voy au premier Tableau.

RAYMOND DE FAUCIGNY
serait la souche des seigr^s de
Theyre-Boussy. Voy ce nom.

(1) Fidjusseur avec ses deux fils, Rodolphe et Willelme, le 24 mars 1229,
pour le sire de Faucigny (*Mém. Soc. Gen.*, t. VII, 291). Déjà fidjusseur
pour le sire de Faucigny, le 19 septembre 1202 (*Ibid.*, 292).

(2) A mon grand regret, au moment de mettre au net ce que j'ai réuni sur
eux, je me trouve dans un véritable labyrinthe. Dans l'espoir de trouver le
fil conducteur qui m'éviterait l'ennui de publier des notions très considérables
mais confuses, je mets à plus loin la publication de ce qui concerne les
Greyser-Chuyt, dans l'ordre alphabétique.

WILLELME OU GUILLAUME, chev^r, dit de GREYSIER.
Il confirme, en 1180 (*Mém. Acad. Sav.*, II^e série, 2^e vol., p. 302),
au monastère d'Abondance, une donation faite par Emma, sa
mère, de biens à Marnaz et à Prissinge. Agnès, sa femme, ratifie
cet acte. Selon Leyat, il serait la souche des Faucigny-Greyser,
qu'il me semble pouvoir rapporter avec plus de probabilité à Wil-
helme ci-dessus, son neveu *ex fratre*. Sous toutes réserves.

AUGERON
(Oger ?) mentionné, avec sa mère Tet-
berge, entre 1185 et 1206. Est probabe-
ment mort sans descendance avant 1233,
date des chartes du Reposoir.

WILLELME OU GUILLAUME, dit de GREYSIER ou de CHUYT.
A dû former les branches de Greyser et de Chuyt (2). Fils de Rodolphe (II),
frère de Rodolphe (III), oncle de Guillaume ci-dessus, 1276. La parenté
est donc certaine : il n'est pas aussi certain que ce soit lui et non son
oncle, de même nom, qui ait formé les susdites branches.

AYMON DE FAUCIGNY-LUCINGE
forma la branche des seigr^s de Drusilly
en Chablais. — Voy son ARTICLE et sa
DESCENDANCE AU TABLEAU VII.

FRANÇOIS DE LUCINGE, seigr d'Arcine,
chanoine de Genève, doyen de Sallanche, 1275-1279, prévôt de l'Église de Genève, 1290-1307.
Le 19 avril 1275 (*Mém. Soc. Hist. Genève*, XIV), il reconnaît que ce qu'il achètera de Rodolphe,
dit Larbanes (Voy TABL. SUPPL. XIII), à Salaz, appartiendra à l'évêque de Genève, excepté un alber-
gement à Ville en Salaz « quod ad albergom de Lucingio ab antiquo dicitur pertinere. » Le 16 mars
1301 (*Ibid.*), il reconnaît que les biens tenus jadis par Rodolphe II Arbanes, feu damoiseau, sont
du fief de l'évêque, comme l'a reconnu ledit Rodolphe, quoique ce dernier, par crainte, ait aussi
reconnu les tenir de la Dauphine Béatrix. Le 16 octobre 1301 (*Ibid.*, 295), il fait donation à l'évêque
de biens situés à Viuz et Ville en Salaz. Le 6 des kalendes d'avril 1296 (Arch. d'Arcine), il est inféodé
du château et terre d'Arcine et de la juridiction, sauf le dernier supplice. Le samedi avant la
Saint-Luc Évangéliste, 1307 (*Ibid.*), il est inféodé des droits qu'il avait à Arcine, d'autre part, moyennant
300 livres genevoises. Son neveu, Guillaume, lui ayant remis en gage, pour 30 livres genevoises,
les dîmes de Fryrier, le prieur de remettre ces droits à Aymon de Lucinge, son frère (de Guillaume),
ainsi que les droits qu'il peut avoir (Guillaume) sur les biens de sa mère, non nommée « in rebus
« de Magnie » (Magny) : le prévôt, par acte du lundi après Reminiscere 1297, fait abandon de ces
droits audit M^{re} Aymon de Lucinge, chev^r, son neveu.

AGNÈS, 1276-96.	MARGUERITE, 1276-96, légataire de son frère, 1320.	ÉLISABETH ou ISABELLE, 1276-96.	AMPHILÉSIE, 1276-96.	BÉATRIX, 1276-96.	ALIX, 1276-96, légataire de son frère Raymond, 1320.	GUILLAUME, 1276-96. VOY LEURS ARTICLES AU TABL. IV SUIVANT.	FRANÇOIS, 1276-96. V. SON ARTICLE AU TABL. V. SUIVANT.	RAYMOND, 1276-96. V. SON ARTICLE AU TABL. IV.	JACQUELINE. Selon Leyat, aurait épousé Aymon de Sales. Lui et l'autre sont inconnus (3).
--------------------	--	---------------------------------------	-------------------------	----------------------	--	---	--	--	--

(3) Le *Pourpris historique* (n^o 160) marie Jacqueline de Lucinge avec Guy de Sales, environ 1235, et dit qu'il y a grande apparence qu'elle était fille
d'Aymon de Lucinge et de Guillemette de Saint-Jeoire. « Si cela est (cela n'est pas), l'alliance est très-illustre parce que cet Aymon était fils de Messire
« Guillaume de Lucinge, sénéchal de Faucigny ». Dernière supposition inexacte.

Nous avons le testament de cet Aymon (fils de Pierre : degrés X et XI, Tableau V), de l'an 1318. Il ne mentionne aucune Jacqueline parmi ses neuf
enfants. Parmi ses filles figure Phéisonne, qui épousa Jean Cohendier, à propos de laquelle le *Pourpris* s'est également trompé. Voy COHENDIER.
L'alliance d'une Jacqueline qui n'a pas été fille de Guillaume de Lucinge, avec un Aymon de Sales, est purement imaginaire.

TABLEAU V.

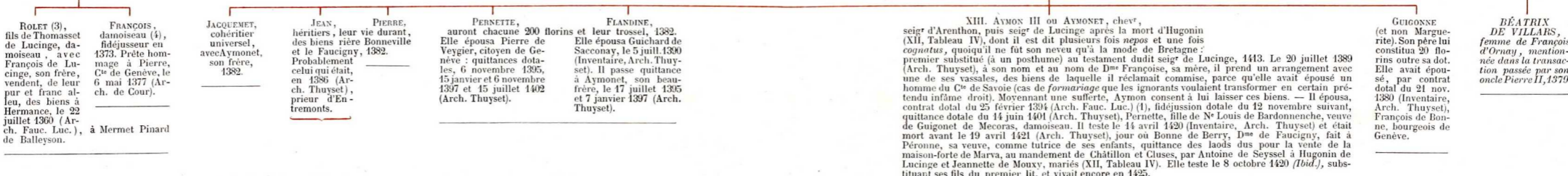
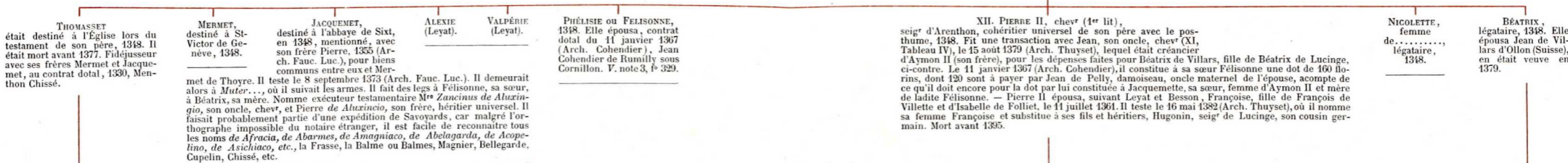
DES SEIGNEURS D'ARENTHON, COSEIGNEURS, PUIS SEIGNEURS DE LUCINGE.

(1) Il est fort possible qu'Aymon III ait contracté un autre mariage, dont seraient nés des enfants. Dans son testament de 1454, Claude appelle Perceval, son frère, ex utroque parente : ce qui ferait supposer qu'il avait des frères seulement germains, à moins qu'il n'ait voulu le distinguer des N°s de Meccoras, ses frères utérins.

(2) C'est peut-être celui qui, par lettres de Jacques de Challant, écuyer du duc d'Orléans, eut concession de porter l'Ordre du Camail, « auquel pend le port espy » (port épée), données à Nevers, 1444, signées Challant, 1442 (Inventaire Luc., Arch. Thuyset). Il vivait encore le 23 septembre 1467 (Arch. d'Arenthon), jour où, en son nom et au nom de ses neveux, fils de feu Pierre, son frère, il passe reconnaissance pour ses biens de Lucinge et d'Arenthon.

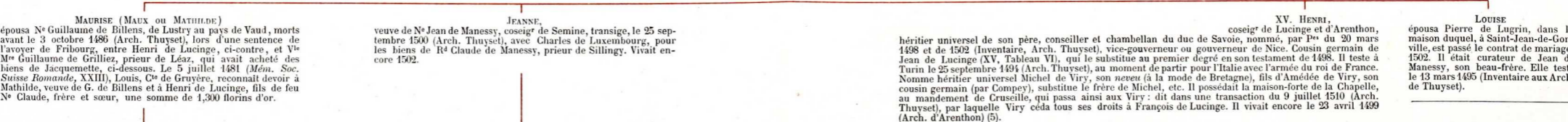
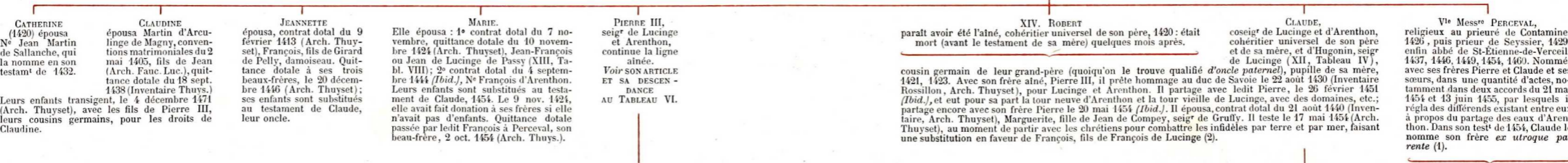
XI. AYMON II, seigr d'Arenthon et coseigr de Lucinge. Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU IV. Partage avec son frère Jean, le 8 août 1345 (Arch. Thuyset); le château et seigneurie d'Arenthon lui appartient pour moitié; ils avaient reçu en commun les reconnaissances pour leurs biens, le 16 avril 1337 (Arch. Fauc. Luc.). Il épousa : 1° Guillemette (fille, selon Leyat, d'Aymon, seigr de Saint-Jeoire et d'Ulille N. N.), morte avant 1348. Des biens provenant de son hoirie furent reconnus, le 23 septembre 1467, par Claude, ci-dessous, son arrière-petit-fils. 2° Jacquemette de Pelly, dont il eut Félisonne ci-dessous. Il teste le 27 octobre 1348 (Arch. Thuyset), prévoit un posthume; mentionne ses deux femmes par leurs noms de baptême. Lui et Jacquemette étaient morts avant 1367.

THOMASSET DE LUCINGE, témoin à Bonne, le 15 des calendes d'août 1304 (Arch. Menthon).



(3) Le 3 mai 1333 (N° Bonnefoy), il reconnaît devoir 100 sols, légués par Vuillermine, fille de feu Viffred de Chissé « amitam dicte Rolet ». — Comment Vuillermine pouvait-elle être sœur du père de Rolet??

(4) Il vendit des biens à Charosse, à Rodolphe de Chissé, archevêque de Tarentaise, que celui-ci donna, le 27 septembre 1390 (Ibid.), à l'église de Sallanche. Il était tuteur, le 9 septembre 1385 (Mes. Besson), d'un fils de N° Henri de Ferritères, né d'une Léone, qui était probablement sœur de François, puisque ce pupille est dit *neveu* de François, fils de feu Thomas de Lucinge.



JACQUEMETTE DE BILLENS épouse N° Jean Maillardoz, de Fribourg. FRANÇOISE DE MANESSY épouse, contrat dotal du 1^{er} février 1502 (Arch. Cohendier), Michel de Cohendier, autorisés par son oncle Henri, etc. Michel possédait, en 1513 (Arch. Thuyset), une maison-forte à Contamine, probablement du chef des Lucinge.

(5) Le 20 mars 1498, devant se transporter « ad partes a ditone ducali Sabaudie plurimum remotas ad causam guberni Nycie », il nomme un mandataire qui, le 7 juin 1499 (Arch. d'Arenthon), passe reconnaissance au duc de Savoie, pour Arenthon indivis, avec Jean et M° Hugonin de Lucinge, ses cousins (Tableau VI).

TABLEAU VI. DEUXIÈME BRANCHE DES SEIGNEURS DE LUCINGE, CONTINUATION DE LA LIGNE AÎNÉE.

XIV. PIERRE III, chev., seigr de Lucinge et d'Arenthon, Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU V. Prête hommage au duc de Savoie (avec son frère Claude) le 22 août 1430. Partage avec son frère Claude : eut pour sa part la tour neuve de Lucinge et l'ancienne tour d'Arenthon, avec moulins, étangs, fiefs, biens, etc. (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset). Il épousa, 26 avril 1436 (Arch. Thuyset), Jeannette, fille de Marquet de Thoyre et d'Angélique de la Balme. En 1462, le 15 avril (Voir Robert ci-dessous), il avait quatorze enfants, huit mâles et six filles (je n'en trouve que douze). Mort avant 1467.

MICHELLE, religieuse (Leyat). XV. JEAN, coseigr de Lucinge et d'Arenthon, substitué avec tous ses frères, au testament de Claude de Lucinge, leur oncle, en 1454 (XIV, Tabl. V). Il épousa, le 19 janvier 1493 (Arch. Thuyset), Louise, fille de Claude de Menlhon-Montrozier, veuve de Jean de Rovorée. Il teste le 12 mars 1498 (Ibid.), substituant à son fils et à sa fille Henri de Lucinge, son cousin germain (XV, Tableau V), et ses mâles, puis les mâles de Marie, sa sœur, puis ceux d'Antoinette, son autre sœur, enfin les N^{os} de Thoyre; mort avant 1503. Avec son frère Hugonin, il passe reconnaissance de tous leurs biens dépendant de la coseigneurie de Lucinge et d'Arenthon, le 23 avril 1499 (Arch. d'Arenthon), plusieurs de ces biens indivis avec Henri de Lucinge, leur cousin (XV, Tableau V).

XVI. FRANÇOIS I, seigr de Lucinge, d'Arenthon et de Brison (fief qu'il acheta avec Montsaxonnex et Pontchy, de George, B^{is} de Menlhon, le 4 janvier 1511 (Arch. Thuyset). Le 9 juillet 1510 (Ibid.), représenté par ses oncles Hugonin (dont il était pupille en 1503) et Vincent, assistés de Jean-Louis Almond, seigr de Vozzier, son curateur, il acheta de Bertrand de Lucinge, seigr des Alymes, tous ses droits sur les biens de Jean, fils de feu Jean de Lucinge, dit Boquerand. Avant d'être marié, il avait testé à Genève, le 24 septembre 1512 (Ibid.), au moment de partir pour la guerre, faisant des legs à ses oncles et à ses cousins maternels et nommant héritier ledit Bertrand, dont il épousa plus tard la fille, Marguerite (XV, Tableau XI), le 6 juillet 1510 (Ibid.). Elle testa, veuve, le 1^{er} septembre 1576 (Ibid.), nommant tous ses enfants. Lui mort avant 1576 (2).

CLAUDINE, religieuse à la Salette, 1576. XVII. FRANÇOIS II, seigr de Lucinge, coseigr desdits lieux, fils aîné, épousa, contrat dotal du 26 août 1565, Marguerite, fille de Philippe de Gerbais, seigr de Mussel (Inventaire). Il teste le 26 mars 1595 (Arch. Thuyset). Elle testa, veuve, le 19 mars 1598 (Ibid.). JEAN-FRANÇOIS, 2^e fils, mort jeune. GASPARD (3^e fils), coseigr desdits lieux, gentilhomme du duc de Genevois, ép., contrat dotal du 8 avril 1570 (Arch. Thuyset), Antoinette Danyans ou Danyens, fille de Michel, écuyer, seigr de Bachumont. Il teste le 19 déc. 1568 (Arch. Th.), en faveur de son frère Michel (4).

XVIII. GASPARD, seigr et coseigr desdits lieux, fils aîné, épousa, contrat de mariage du 24 avril 1594 (Arch. Thuyset), Gasparde, fille de Jacques Achard, seigr du Rosey, et de Marguerite de Châteaufort. Mort ab intestat, selon une vieille généalogie; suivant l'Inventaire (Ibid.), testa le 21 mai 1603. LOUIS, 1595, 1598, teste le 28 avril 1603 (Inventaire). Mort sans postérité. PIERRE-JEAN, 1595, 1598, 1607. Fait donation de ses biens à Philippe de Lucinge (XVIII, Tableau IX) le 29 août 1606 et teste en sa faveur le 4 mai 1645 (Inventaire).

XIX. MARGUERITE, épouse, contrat dotal du 19 novembre 1608 (Arch. Thuyset), Jacques de Sales, seigr du Vuad. Règlement de sa dot le 9 juin 1627 (Arch. Thuyset). ROSE, épouse, contrat dotal du 7 janvier 1611 (Arch. Thuyset), Melchior de Foras, seigr de Foras et Bourgneuf de Bainsvion. Quittances dotales, 1612, 1616 (Inventaire). CLAUDE (1^{er} lit), seigr de Monturban et d'Amancy, épouse avant 1610 (Arch. Thuyset) : 1^o Jeanne, fille de Pierre de Rochette, seigr de la Croix, morte sans enfants; 2^o contrat dotal du 5 juin 1612, Claudine d'Arenthon d'Alex. Il teste le 20 février 1663 (Arch. Loex). Il est certain qu'il épousa aussi Jeanne-Françoise de Leydier, morte avant 1676, mère de ses quatre enfants.

MARIE à N^o Jean-Charles de Benevix, fils de N^o Pierre. XX. JEAN-CHARLES-HENRI (5), gouverneur de Nice, où il forma une branche, épousa Claudine-Catherine, fille d'Honorat de Roquenlaure, seigr de Châteaufort. Mort à Nice en 1697. CLAUDE-FRANÇOIS, officier au service de Lorraine, mort sans alliance avant 1676. GUILLAUME (5), épouse François, alias Gabrielle, fille de N^o Gaspard de Sauvage, seigr de Verny.

LUCRÈCE, épouse Agapit Martini (Combetti). XXI. PIERRE-OCTAVE DE LUCINGE, officier au régiment de Nice, vendit tous ses biens de Savoie à son cousin Dominique, en 1728. Consigna la seigneurie de Châteaufort en 1734. Suivant une généalogie de l'archiviste Combetti, il eut un fils Charles-Victor de Lucinge, seigr de Châteaufort, qui continua la descendance. Tombée dans la plus extrême pauvreté, elle s'est éteinte vers la moitié de ce siècle. Sic transit gloria mundi. FRANÇOIS-NICOLAS, mort sans alliance. CLAUDE, ANTOINETTE. DOMINIQUE-ÉTIENNE, seigr d'Amancy, gouverneur du château de Crémone, épousa Marie-Madeleine du Clos, fille de Jean, seigr d'Hauteville. Il teste le 27 octobre 1740 (Arch. Loex). Mort avant 1741. Elle est nommée tutrice de ses filles le 22 mars 1741 (Anal., Arch. Thuyset).

XXII. MARIE-GABRIELLE épouse, le 24 octobre 1758 (R. P. de Saint-Martin), Joseph-François-Marie de Cornillon. JEANNE-MARGUERITE à Joseph-Antoine de Thoyre de Cholex.

(5) Les deux frères, fils de feu N^o Claude de Lucinge, seigr de Monturban, coseigr de Lucinge et d'Arenthon, en leur nom et comme héritiers de feu N^o Claude-François, leur frère, vendent, le 7 avril 1684 (Arch. Chuyt), à N^o Pierre Planchamp, trésorier de Faucigny, leur part de moulins, batarion au-dessus de Marignier, de biens à Pontchy, plus leur part des leydes, langues et hauchages perçus sur les foires et marchés de Bonneville. Les deux frères, héritiers de leur frère, et Jean-Charles de Benevix, comme mari de Marie de Lucinge, sœur desdits Guillaume, Jean-Charles et feu Claude, frères et sœurs, héritiers universels de D^o Jeanne-Françoise de Leydier, leur mère, vendent, le 7 novembre 1676 (Arch. Thuyset), à N^o Claude Roget, seigr de Folliet, la maison-forte de Leydier, soit Villy à Bonneville, avec toutes ses dépendances. (6) Suivant les mss. de Besson, Pétremande (fille de Pierre) épousa, contrat dotal du 6 février 1456, François, fils d'Antoine de Monthouz.

(1) Il teste le 15 avril 1473 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Philippe, à Vercell. (2) Lui ou son fils François II ont acheté, le 27 septembre 1543 (Arch. Thuyset), de N^o Claude de Cohendier, la maison-forte de l'Échelle à la Roche. (3) C'est probablement de l'un des hôtaris partis au degré XVI que descend un N^o Louis de Lucinge, mort avant 1594, dont le fils Hon^o Claude prit en alignement des biens du prieur de Contamine, le 27 mars 1594 (Arch. Thuyset). Un N^o Jacques, donné de Lucinge, peut-être celui ci-dessous, épousa Aymée, fille de N^o Michel de Sarsonnex, qui céda tous ses droits à N^o François de Sarsonnex, le 17 janvier 1567, vendus par Claude de Sarsonay (sic) à Philippe, seigr de Lucinge, le 28 avril 1606 (Inventaire, Arch. Thuyset).

LOUIS, 1460 à 1483. ROBERT, chanoine de Vercell et curé de Saint-Étienne-de-Dingy. Le 15 avril 1462 (Arch. Thuyset), il cède, pendant douze ans, à son père les revenus de sa cure, pour l'aider à maintenir son rang et entretenir ses quatorze enfants (1). R^o GUILLAUME, 1471, 1485. Mort av^t 1512. Prieur de beate Marie de Breanco, 1490. MARIE, veuve de Jacques de Folliet, damoiseau, 1498. Parait épousé : 2^o N^o Jean de Thoyre. HUGONIN, curé d'Étaux et de la Tour, 1501, 1510. Tuteur de François et Pernelle, ses neveu et nièce, en 1503. Était aussi recteur de la chapelle de Saint-Antoine dans l'église de Montsaxonnex, en 1498 (Arch. Thuyset). PHILIPPE, religieux ou ecclésiastique, 1464, 1485. VINCENT, religieux à Contamine. Fait donation de ses biens à son neveu François, le 11 décembre 1511 (Arch. Thuyset).

N^o PIERRE, N^o GEORGES, légataires de François ci-contre (leur cousin germain), en 1512. N^o PHILIPPE-JACQUES, N^o NICOLAS, N^o GUILLAUME, légataires de François I ci-contre, 1512. Mentionnés dans plusieurs actes d'achat avec leur père, 12 mai 1500, 15 avril 1501, 13 janvier et 11 novembre 1502, 29 avril 1503, 25 novembre 1504, 23 novembre 1506, 5 février 1507 (Arch. Thuyset) (3).

(4) Elle était dame d'honneur d'Anne d'Est, duchesse de Genevois. Étant veuve, le 3 novembre 1570 (Arch. Thuyset), elle céda tous ses droits sur l'horie Lucinge et la châtellenie de Bonneville (à elle donnée par le duc) à Michel de Lucinge, son beau-frère.

MICHEL, 4^e fils, forma une branche. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU IX. CLAUDINE, veuve, en 1576, de François du Pellous, seigr de Gourdans, gouverneur du Vivarais. LOUISE-FRANÇOISE, veuve, en 1576, de N^o Jean Portier, seigr de Charosse, qu'elle avait épousé avant 1538 (Inventaire). PÉRONNE, épouse, contrat dotal du 13 janvier 1540 (Arch. Thuyset), François de Lavigny au pays de Vaud. Vivait en 1576. LOUISE, épouse, 20 mai 1550 (Arch. Thuyset), quittance dotale du 15 octobre 1553 (Ibid.), Jean de Cervens, seigr de Bullavent. FRANÇOISE-MARIE, veuve, en 1576, de Grégoire Achard, seigr de Rosey. Quittance dotale du 3 janvier 1588 (Arch. Thuyset).

MELCHIOR, 1598. Teste le 3 octobre 1607 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Balthazard-Humbert. Mort sans postérité. BALTHAZARD-HUMBERT, coseigr desdits lieux, Scientrier et Monturban, devenu, après la mort de son frère Gaspard, le chef de la branche aînée. Il épousa : 1^o Louise d'Angeville, morte le 18 octobre 1608; 2^o contrat dotal du 26 novembre 1609 (Arch. Thuyset), Claudine, fille de Philippe de Thoyre, seigr de Boussy, et de Marie de Walwick. Elle testa, veuve, le 10 janvier 1637 (Notes, Arch. Thuyset). Il aurait eu vingt-cinq enfants de ses deux femmes : je ne lui en connais que douze. Il demeurait et mourut à Annecy dans une maison qu'il y possédait.

Premier lit. ANTOINE, mort sans alliance. PÉRONNE, JEANNE, LOUISE, JEAN-FRANÇOIS, mort en naissant. BERNARD, mort en Italie. JEAN-GEORGE, mort à quinze ans. PIERRE-MARC, seigr de Monturban, coseigr desdits lieux, né en 1614. Nommé lieutenant dans le cadron de Savoie, dans lequel il se distingua au siège de Vercell, en 1637. Il épousa : 1^o Guillemette du Crest; 2^o Louise-Lucrèce des Andans, veuve de N^o Pierre-Humbert Du Boin. Il teste à Sallanche le 21 août 1683 (Arch. Loex). Mort à quatre-vingt-deux ans en 1697. Elle testa le 24 janvier 1703 (Anal. Arch. Thuyset), en faveur de ses trois filles.

Premier lit. MARIE-PHILIBERT, religieuse. PÉRONNE, ursuline à Sallanche. FRANÇOIS-NICOLAS, primicier de la collégiale de la Roche, 1695, 1700, 1707. CHARLOTTE, 1707 (Arch. Thuyset), Alexandrine Sautier de la Balme. Teste le 3 août 1740 (Arch. Loex), en faveur de ses cousins Dominique et Claude de Lucinge. Mort le même jour âgé de quarante-six ans (Arch. Thuyset). JEAN-PHILIBERT, seigr de Châteaublanc, né en 1661, épousa, contrat dotal du 4 juin 1707 (Arch. Thuyset), Jeanne-Benigne à Jean Philibert de Regard de Chanay. Veuve en 1717. FRANÇOIS-HYACINTHE, garde du corps de S. A. Mort à Genève le 8 mai 1701, sans enfants. JEANNE-PÉRONNE, épouse, 7 janvier 1707, Amédée de Launay. Elle testa le 16 septembre 1713 (Arch. Loex). CLAUDINE, épouse, le 20 août 1716, Victor-Amédée de Thoyre. Elle testa le 2 août 1718 (Arch. Loex).

BERNARD. CLAUDE-FRANÇOIS, page de D. Antoine de Savoie, mort sans alliance. JEANNE-GASPARDE à Jacques-François de la Rieu, seigr de Cellières, veuve en 1720.

Je trouve, aux Registres paroissiaux de Thonon, mention de la mort de N^o Pierre-Marc, fils de N^o Melchior de Lucinge, enterré le 17 avril 1664. N^o Nicolarde de Lucinge, femme d'Egrèze Maurice Carron, 1631, 1646, morte veuve le 17 octobre 1673. N^o seigr Charles de Lucinge fut parrain d'un de ses enfants, en 1631. N^o Claude, fils de feu François de Lucinge, natif de Cranves, est témoin à un acte du 26 septembre 1732 (Arch. Thuyset). Suivant les mss de Luc de Lucinge, Anne de Lucinge, fille de Pierre et de Jacquemette de Chissé, épousa N^o Guillaume Martin de la Pérouse : serait prouvé par des actes du 13 novembre 1508 et 18 octobre 1515. Me sont tous inconnus.

N. B. CE TABLEAU PRÉSENTE PLUSIEURS INCERTITUDES.

VIII. AYMON (ou Amé) DE FAUCIGNY-LUCINGE.

Voit SON ASCENDANCE AU TABLEAU II. Nommé avec son père Rodolphe (III), sa mère Marguerite, son frère aîné Guillaume, dans l'approbation de la donation faite à l'abbaye d'Aulps en 1229. Avec son frère susdit et Rodolphe et Guillaume de Greysier (leurs cousins germains), ils sont arbitres dans une transaction du 19 mai 1260 (Reg. Genev.): il est encore fidéjusseur avec lui le 21 janvier 1269 et arbitre en 1270 (Ibid.). Il épousa Pétronille (fille et héritière de Girold de Margencel, selon Leyat) de Margencel. Le 13 des kalendes de décembre 1256? (Inventaire de l'abbaye d'Aulps, où, par erreur évidente, on a daté de 1256), Aymon et Pétronille affranchissent et rendent allodiaux tous les biens que l'abbaye possédait du fief de N° Amédée de Rovorée, que celui-ci tenait du fief de ladite Pétronille. Selon toute apparence, c'est elle qui apporta les biens de Drusilly ou Dusilly à rence, c'est elle qui était mort avant 1391. S'il fut chevalier, c'est lui probablement qui est fidéjusseur en 1263 (Arch. Menthon), au contrat dotal Chevron-Menthon. D'après la comparaison des dates, ce serait encore lui qui mourut avant le 5 des kalendes de mai 1289 (Mss. Besson) laissant D^{ne} Antoinette sa veuve, dame de Chevron, fille d'Anne, dame du château de Conflens. — Voir MENTHON-BEAUMONT.

IX. AYMON DE LUCINGE, dit DE DRUSILLY, damoiseau, seigr ou coseigr de Drusilly.

Fidéjusseur avec Humbert et Aymon de Lucinge (ses cousins germains) au contrat dotal Pontverre-Compey, le 8 des kalendes d'octobre 1289. Sans doute celui qui, le jeudi après la Nativité de la sainte Vierge 1293 (Arch. Fauc. Luc. : le vidimus authentique des archives de Turin porte 1093, par erreur manifeste), reconnait tenir du C^{te} de Savoie ses biens de Concise, plus les droits que le C^{te} avait sur les boucheries de Thonon, plus des biens à Tully, etc., que le C^{te} lui avait assignés pour 100 sols de revenu annuel, en augmentation du fief qu'il possédait déjà dans la paroisse de Concise. Il est témoin, décembre 1328, janvier et février 1329 (Mém. Soc. Hist. Suisse Romande, XXII, 10), pour Pierre III, C^{te} de Gruyères. Il épousa D^{ne} Alexie, qui, étant veuve, vend, le 25 février 1346 (Arch. Thuyset), avec son fils François, des rentes et servis à Margencel.

X. FRANÇOIS, coseigr de Drusilly.

Le mercredi avant la fête de la Chaire de Saint-Pierre 1320 (Arch. Thuyset), il vend des biens, dîmes et rentes avec jurid, omnia, à Cranves et Lucinge, à Don Jacques de Lucinge, curé de Cranves, ou l'acte est passé. Comme coseigr de Drusilly, il laude, le 14 avril 1347 (Ibid.), une vente de biens sous Savay (?), paroisse de Margencel, faite par Girard Cochon de Jouvenay à Jean de Margencel, damoiseau. Descendance inconnue.

XI. JEAN DE LUCINGE.

Étaient coseigr^s de Drusilly en 1339, selon Leyat, celui-ci fils de Jean de Lucinge, pour tous les biens du Genevois. Ce Jean était peut-être (?) un frère de Vaucher, et aurait ainsi substitué ses petits-neveux directs avant de substituer les neveux de sa femme, si la qualité de nepos attribuée à Jacquemet de Magnier peut s'expliquer ainsi.

N. B. — Je ne donne que sous toutes réserves tout ce qui n'est appuyé que sur la généalogie de Don Leyat. Elle pourrait bien renfermer quelque confusion. Pour favoriser des rectifications possibles, si l'on découvre de nouveaux titres, je dois avertir que Guillaume et Mermet sont un seul non diversément traduit ou écrit par les tabellions.

(2) Au premier degré de substitution, après Aynarde, sa propre fille, figurent Jean et Mermet de Lucinge, frères, fils de Mermet, celui-ci fils de Jean de Lucinge, pour tous les biens du Genevois. Co Jean était peut-être (?) un frère de Vaucher, et aurait ainsi substitué ses petits-neveux directs avant de substituer les neveux de sa femme, si la qualité de nepos attribuée à Jacquemet de Magnier peut s'expliquer ainsi.

HUMBERT DE LUCINGE. Son oncle Jean, coseigr d'Aubonne, le substitue, dans son testament du 18 mai 1354, après ses propres fils (Hist. des Gr^{es} de Gruyères).



A



B

Vevey ont porté deux blasons : 1° Écartelé d'argent à deux fasces de sinople, et d'argent à trois bandes de gueules; 2° de sinople à trois bandes d'argent. Dans la deuxième édition de cet ouvrage (Lausanne, 1880) le même auteur ne donne plus que la deuxième version : (B) de sinople à trois bandes d'argent.

MERMET DE LUCINGE, damoiseau.

C'est dans sa maison, à Drusilly, que le 3 des nones de septembre 1301 (Arch. Fauc. Luc.), lui et ses frères Aymon et Pierre se constituent fidéjusseurs au contrat dotal du 14 des kalendes de septembre passé, entre Rodolphe de Langin et Isabelle de Pontverre.

HENRI DE LUCINGE, damoiseau.

Il épousa, en 1291 (Leyat), Françoise de Dulina (?). Elle est pour héritiers ses deux fils Jacquemet et Vaucher, qui transigent, le 4 mai 1360 (Arch. Thuyset), avec N° seigr Pierre de Gumoens, relativement à un legs fait par Françoise, leur mère, à Catherine, sa sœur.

(1) Je trouve dans ce même terrier les mentions suivantes, assez confuses et qui ne concordent pas exactement avec ce que dit Leyat. N° Pierre de Lucinge : les biens de Drusilly furent à lui et à Alexie de Mures, sa femme, et ensuite à N° Guillaume de Mures de Clarafont; achetés plus tard de N° Antoine de Mures par Jean de Menthon (Voir BEGON IX de la généalogie des Menthon, fils d'Henri, VIII) et Guillemette, sa femme. Il est encore fait mention d'un Etienne de Lucinge, dont les biens (à Drusilly, puisque le terrier est pour cette seigneurie) sont aussi passés à Henri de Menthon.

MERMET DE LUCINGE, vicair de... témoin à Cranves à l'acte ci-contre de 1320.

CATHERINE à N° Jacques de Loys, selon Leyat.

NICOLETTE à N° Albert de Quoex (Quoqui) de Duyn. Elle teste le 14 juin 1360 (Arch. Thuyset et Fauc. Luc.), en fav de sa sœur. Substitue son oncle Vaucher et ses mâles : à défaut François de Lucinge, son cousin.

ALEXIE DE QUOEX, héritière de sa mère, morte sans alliance avant Van 1301.

JACQUEMET DE LUCINGE, damoiseau.

Sans doute celui qui, en 1317 (Arch. Thuyset), vend des biens à Anthy; mentionné, avec son oncle Pierre, dans des abornements de biens entre Jussy et Margencel, en 1318 (Ibid.). Le 2 avril 1317 (Arch. Thuyset), il vend des cens dus à Anthy, notamment en pains, fougues, etc.; est dit fils de feu Henri, damoiseau.

ALEXIE hérita de sa sœur Nicolette, après Alexie de Quoex, sa nièce.

(3) Selon une généalogie communiquée par M. de Mestral de Combremont, une fille de Vaucher de Lucinge aurait épousé, en 1422, Pierre de Tavel et s'appelait Alexie. Elle n'est pas nommée au testament de 1360; la date 1422 ne peut guère concorder d'ailleurs avec un mariage pour une de ses filles, soixante-deux ans après.

VAUCHER DE LUCINGE, damoiseau.

épousa D^{ne} Catherine (de Magnier, selon Leyat). Il teste à Vevey le 7 septembre 1360 (Arch. Fauc. Luc.). Veut être enterré à Vevey dans l'église de Saint-Martin, au tombeau de feu Catherine, sa femme. Parmi ses substitués (2) figurent Jacquemet, son neveu (nepos), fils de Pontet ou Poncet de Magnier, et Thomasset Fabri, pour les biens de Nyon, Gossonay, Prangins, Vevey et Corsier et Hugonet « alumpnus fratris mei » (3).

MERMET, nommé au testament de sa sœur.

Est sans doute le Nicolas de Lucinge de Vevey, qui est arbitre à Ripaille, le 25 juin 1360 (Mém. Soc. Suisse Romande, XXIII, 650), à une transaction entre les seigr^s de Grandson et de Gruyères.

PERUSSONNE, légataire de 200 livres de Lausanne.

Est sans doute le Nicolas de Lucinge de Vevey, qui est arbitre à Ripaille, le 25 juin 1360 (Mém. Soc. Suisse Romande, XXIII, 650), à une transaction entre les seigr^s de Grandson et de Gruyères.

NICOLAS, fils aîné, cohérit^r universel.

Étant sous la tutelle de Jacquemet de Magnier, ils sont, par Lettres du 27 février 1391 (Arch. Fauc. Luc.), mis en possession de l'hoirie de Nicolette, leur cousine germaine; Alexie, première héritière, et Vaucher, premier substitué, étant déjà morts.

Est sans doute le Nicolas de Lucinge de Vevey, qui est arbitre à Ripaille, le 25 juin 1360 (Mém. Soc. Suisse Romande, XXIII, 650), à une transaction entre les seigr^s de Grandson et de Gruyères.

JACQUES DE LUCINGE, curé de Cranves (déjà 1301, Arch. Fauc. Luc.); acheteur des biens de François ci-contre, en 1320.

XII. GUGONNE, ALEXIE, sont filles d'Aymon, selon Leyat, et ont vendu la seigneurie de Drusilly aux N^{os} de Menthon, en 1433. Cette mention est portée aussi dans le terrier de 1544 : la vente aurait été faite à Henri de Menthon. Conférez avec ce qui est dit à la note 1, présent folio. Selon Leyat, elle épousa... de Mures.



Cette branche, au dire de D. Leyat, brisait Lucinge d'une étoile à huit rais d'or sur le premier bandé de gueules en chef.

(1) Je prie mes lecteurs de prendre bonne note, en passant, de ce fait que je pourrais appuyer d'une quantité d'autres exemples éparés dans ce livre. La main-morte s'appliquait en plusieurs endroits et notamment en Faucigny, aux seigneurs les plus qualifiés — ainsi les Lucinge — comme aux manants, mais pas à tous. C'était une condition apposée à l'inféodation, une clause résolutoire d'une emphytéose. Qui songerait à trouver oppressive cette condition de main-morte, comme nous le voyons faire dans les deux albergements du 7 octobre 1485? Le serait-elle davantage si cette inféodation sous condition datait de 1300? Est-on libre, de nos jours, de louer une ferme avec la réserve que, si le preneur meurt sans enfants mâles, les biens reviendront au bailleur? On a donc grand tort de lier indissolublement cette clause de main-morte à une idée de servilité, et de faire une chose monstrueuse de ce qui était très naturel à cette époque et ne régnait pas à la nôtre.

VITFRED, mentionné dans un acte du 6 janvier 1379. On ne lui connaît pas de descendance (Leyat).

JEAN (second fils) (2). Substitué, avec son frère aîné, au testament d'Hugonin, seigr de Lucinge, 1413. Il épousa Marie, fille d'Aymon III de Lucinge, seigr d'Arenthon, contrat dotal du 7 novembre 1424. Quittance dotale du 10 suivant, à ses beaux-frères, et du 13 mars 1439 (Arch. Thuysset) à Peromette de Bardomenche, sa belle-mère. Il teste le 17 février 1443 (Ibid.), substituant à son fils François, ses neveux, fils de Jacques, puis les enfants d'Aymon III de Lucinge. Suivant Leyat, il épousa : 2° Simonne de Chissé. Impossible, puisque Marie de Lucinge, sa veuve, était, avant 1454, remariée à François d'Arenthon.

FRANÇOIS, héritier universel de son père. Épousa D^{lle} Marie N. N. Selon Leyat, vivante en 1478. Lui mort avant 1494.

CLAUDINE, mortes sans enfants. Leurs dots furent commises à Janus de Savoie, C^{te} de Genevois « ratione manus mortue et consuetudinis in mandamento « Charossie observate » (1). Nicod de Thury, clerc de la châtellenie de Charosse, prélève sur l'hoirie de leur père, 808 florins, le 22 août 1478 (T^{re} Bonnefoy). Le C^{te}, par P^{re} du 9 novembre 1478 (Ibid.), en remet la moitié à Michel de Crans ci-dessous.

ANSELMINE à N^o Henri, fils de Pierre Burdet de Taminges, le 1^{er} juillet 1443 (Leyat).
JACQUEMETTE à N^o Aymon de Crans.

XV. PIERRE DE LUCINGE, seigr de la maison-forte de Marlioz, épousa Jacquemette (Marie, selon Leyat), fille de Jacques de Chissé. Il vivait encore en 1492 et 1494; le 5 avril (Arch. La Serraz), il vend des tailles, cens et servis aux N^{os} frères Berchat.

JEAN, JACQUES. Ne paraissent pas avoir été mariés (Leyat).

N^o MICHEL DE CRANS réclama 200 flor. à Pierre et Jean de Lucinge ci-contre, à cause des partages faits entre ses oncles, puis la possession de tous leurs biens, comme donataire de Louis de Lucinge, resté le dernier d'entre eux. Voir l'article de Jean de Lucinge, ci-contre, qui le concerne aussi. Ensuite de la renonciation de ses droits, Janus de Savoie, C^{te} de Genevois, lui albergea, sous condition de main-morte (1), une grange à Champet, des vignes, prés et bois ayant appartenu à feu N^o Jacquemette de Lucinge, par acte du 7 octobre 1485 (T^{re} Bonnefoy). Il avait vendu des biens de l'hoirie de Lucinge à N^o Jean Solliard, et la quatrième partie du clos de Marlioz à N^o Jacques et Guillaume de la Ravoire. — Voir CRANS.

XVI. JEANNE à Guigues, fils de Louis de Neuvecelle, seigr de Thollon, le 13 novembre 1508 (Leyat).

CLAUDINE. Sort inconnu (Leyat).

ANNE à N^o Guillaume Martin, seigr de la Pérouse (Leyat).

PHILIPPINE à Anselme, fils de N^o Aymon de Bouteiller.

TABLEAU VIII.

LUCINGE, DE PASSY, SEIGNEURS DE MARLIOZ.

X. JACQUES DE LUCINGE OU JACQUEMET. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU IV. Il a formé la branche de Passy. Partage avec ses frères Pierre (Perret) et Mermet, le 30 mai 1306 (Mém. Soc. Gen., XV, 37), l'hoirie de feu Aymon leur père, chevalier. Il eut pour sa part tous les hommes, hommages et biens de la vallée de Châtillon; tout ce que son père possédait à Valons, et depuis le pont de Bonneville jusqu'à Sixt, et à Aysse, Arcine, Vourey, Arbanays, maison de Bonne, les hommes et hommages d'Arcine, etc. Il prêta hommage au C^{te} de Genevois, sauf une fidélité à un autre seigneur, etc. Son alliance est inconnue. Il teste le 8 octobre 1373 (Leyat et Invent^{re} arch. Thuysset), où il n'y a que l'indication de la date de ce testament.

XI. JEAN DE LUCINGE épousa Jeannette d'Hauteville. Il vivait en 1349, 1350 (Arch. Thuysset). Je n'ai d'autre autorité pour le dire fils de Jacques et père de François, que la généalogie dressée par Dom Leyat.

(2) Les deux frères Jacquemet et Jean (fils de feu François) de Lucinge partagent leurs biens le 26 février 1406 (Arch. Fauc.-Luc.), seulement pour les maisons-fortes et biens en dépendant, tout le reste restant en commun entre eux. Jacquemet eut la maison-forte de Marlioz et Jean, celle de Thoyre, touchant la voie allant de la maison-forte de Marlioz, vers Bossey. Ce Jean (fils de François de Lucinge), est probablement celui qui figure parmi les trente-huit lances qui firent, en 1409, sous la bannière d'Henri, seigr de Monthon, l'expédition contre le duc de Bourbon, à la suite du C^{te} de Savoie.

XII. FRANÇOIS DE LUCINGE. Il épousa Marie, fille de Guillaume, fils de Jacques Métral de Marlioz de Passy et de Jeannette, fille d'Humbert de la Croix. Marie apporta à son mari la maison-forte et seigneurie de Marlioz (Leyat). Avec Marie, sa femme, fille de feu Guillaume de M. des Métraux de Passy, il transige le 29 décembre 1306 (Doc. Chamonix) avec M^{re} Guillaume Bochart, prieur de Chamonix. Mort avant 1465.

XIII. JACQUES II OU JACQUEMET, damoiseau (2), coseigr de Marlioz; il épousa Jacquemette de Montfort (de Crans, selon Leyat) avec laquelle, le 25 septembre 1443 (T^{re} Bonnefoy), il achète de N^o Simon Métral de Chamonix, la mestraterie du mandement, prieuré et juridiction de Chamonix (qui resta chez ses descendants jusqu'en 1495, 1496, vendue alors aux N^{os} de la Ravoire), par acte passé à Passy dans la maison de Vuillielme de Folliet. Il teste le 25 juin 1433 (Leyat).

PERONNETTE, à N^o François Ogier (Leyat).

JEANNETTE : 1^o à N^o Claude de Serraval; 2^o à Pierre, fils de Girard de Monthon, seigr de Dingy, contrat dotal du 29 juillet 1385 (Arch. Monthouz). Y sont mentionnés les droits qu'elle a provenant de son premier mari. Son père lui promet une dot « incluso palafredo suo equo supra quem « dictus Franciscus prefatam Johannetam dicto Petro « ducet. »

MATHIEU, cohéritiers universels de leur père et de leurs sœurs. Ont partagé l'hoirie de leur père. Sont restés indivis entre eux pour trois parts. Guillaume et Georges sont morts, laissant héritier Mathieu leur frère. Après avoir succédé à ses frères; il mourut ne laissant point d'enfants, ayant fait donation universelle à Jean, fils naturel de Jean, son frère. Ses biens, frappés de mainmorte, furent commisés au C^{te} de Genevois (1).

JEAN, Est mort laissant un fils bâtard.

LOUIS, Il resta indivis avec son frère Jean, pour deux parts, et survécut à tous ses frères. Il fit donation universelle de tous ses biens à Michel de Crans, son neveu, le 28 mai 1469. Cet acte fut laudé par le C^{te} de Genevois, le 21 juin 1477 (T^{re} Bonnefoy).

N^o JEAN DE LUCINGE, fils naturel, donataire de son oncle Mathieu, droit ayant de Georges et Guillaume, ses autres oncles, fut investi par le « sigillifer » de la terre de Faucigny, outre certains droits provenant de Jean de Lucinge, son père. Mais le procureur fiscal mit opposition, réclamant la commise de tous ces biens à cause de la clause de mainmorte qui les grevait. Jean de Lucinge et Michel de Crans « sano utentibus consilio », renoncèrent à toutes leurs prétentions sur l'hoirie de Jacquemet de Lucinge de Passy, au mandement de Charosse, leur auteur commun, et s'en remirent à la décision du suzerain. — Janus de Savoie lui albergea et à ses enfants légitimes, sous condition de mainmorte (1), deux maisons à Marlioz, avec dépendances et ruraux et biens audit lieu et à Bogève, le moulin de Marlioz avec tous ses droits, etc., moyennant 400 florins d'introge. Jean ne pourra disposer de ses biens que pour l'assent de la dot de sa femme, s'il en prend une. Par acte du 7 octobre 1485 (T^{re} Bonnefoy), en ayant obtenu permission par lettres du 5 mai 1495 (Ibid.) il fit donation de tous ses biens à lui albergés aux N^{os} Amédée, Guillaume et Angelin de la Ravoire frères, à cause de l'amitié qui les unit et des services qu'ils lui ont rendus, par acte daté de Turin, le 6 mai 1495 (Ibid.). Il avait déjà rétrocédé le 22 février ou mars 1488 (T^{re} Bonnefoy), audit N^o Angelin, la mestraterie de Chamonix, et par testament du 26 août 1496, il la légua à N^o Claude de la Ravoire, seigr de Châteaubochar. Mort sans enfants.

LOUISE, à N^o Louis de Cornillon (aïeules N^{os} Amé. f. de Jean, fils de Claude de Cornillon).

TABLEAU X.

DES COSEIGNEURS DE LUCINGE, SEIGNEURS D'ARCINE : PORTAIENT DE LUCINGE PLEIN.

IX. FRANÇOIS DE LUCINGE, chev. seigr de Châteaublanc, Vallon et Arcine. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU II, p. 329. Je ne suis pas absolument sûr que François, chef de cette branche, soit bien le François, vivant en 1276, le même que nous savons certainement avoir été fils de Guillaume de Faucigny-Lucinge, sénéchal de Faucigny. Mais il est hors de doute que cette branche était « propinquier in genere Lucingii arma Lucingii ferens ».

(1) Les généalogistes, mes devanciers, donnent pour frère à Jean I, dit Boquerand, un autre Jean qui aurait été chanoine et comte de Lyon : même Besson (182), si exact d'habitude, qui le fait fils de François de Lucinge, seigneur d'Arcine et d'Hippolyte de la Rocqua. Je trouve aux Preuves des comtes de Lyon (Arch. du département du Rhône) mention de M^{re} Jean de Lucinge d'Arenthon, chanoine et C^{re} de Lyon, reçu le 23 décembre 1381, qui serait fils de François de Lucinge et de Fracatte (sic) de Serraval et portait bandé d'argent et de gueules. Ceci ne cadre pas avec les données de ce Tableau, ni avec celles du Tableau IV, où l'on trouvera une alliance Lucinge-Serraval. J'ai le regret de ne pouvoir fixer l'état civil de ce chanoine de Lyon. Voir au TABLEAU SUPPLÉMENTAIRE un autre François, chev, seigr d'Arcine, qui devrait être frère de notre Jean.

(2) Ils ajoutent aux enfants de Jean I une Jeannette qui épousa Jean de Conzié, chev. Elle n'est nommée ni dans l'acte de 1375, ni dans celui de 1381. Il me semble évident qu'elle est à sa place, où je l'ai mise, au degré XII du Tableau IV. Voir CONZIÉ.

(3) Il est surprenant que dans cette transaction-partage il ne soit pas question d'Étienne (XI, Tableau III), frère de M^{re} Humbert et François qui devait avoir des droits sur leurs hoiries. Quel qu'il en soit, cet Étienne qui était seigneur (ou coseigneur) de Lucinge, dans son testament du 9 novembre 1394, substitua à ses propres fils, Hugonin (XII) de Lucinge et notre Jean (XI), chacun pour moitié et après eux « PROPINQUIORES IN GENERE LUCINGII ANIM LUCINGII FERENTES ». — Notre Jean II (XI, Tableau X) fut substitué par le susdit Hugonin, chev, seigr de Lucinge (28 avril 1413), dernier de la deuxième branche aînée.

Jean II, avec ses fils Étienne, Louis, Jean et Claude, cède, le 29 avril 1429 (Arch. Fauc.-Luc.), à spectacle M^{re} Claude du Saix, leurs droits sur le château de la Roche, leur provenant de l'hoirie d'Hugonin de Lucinge (XII, IV). Celui-ci, dans son testament, avait laissé en viager ses biens à Jeanne de Mouxy, sa femme : la laissant libre de bailer cette maison-forte (de Lucinge à la Roche), à son choix, à Aymonet (XIII, V.) de Lucinge ou à Jean de Lucinge dit Boquerand. Aymonet étant mort, Jeanne de Mouxy laissa ladite maison-forte audit Jean, accordant à Claude du Saix, son second mari, de la prendre moyennant juste compensation. (Voir plus bas la note 5).

En 1423, 1424 (Comptes des trésor. généraux, extr. auth., arch. de Turin) Jean II paie 120 écus d'or pour les droits de rémission d'échute des biens (probabl. droits de mainmorte), fiefs, hommes et hommages à Lucinge, Cranves, Salaz, etc., qui furent de Félioune de Lucinge, sa veuve, et qu'elle détenait sous charge d'hommage lige et noble du prince. Item pour les biens que Jean détenait, provenus de M^{re} François, Humbert et Étienne de Lucinge, chevaliers, et de Jacquemet et Mernmet de Lucinge, hommes liges et nobles du prince. Le tout lui est remis, laudé et confirmé en augmentation des autres fiefs qu'il tient déjà sous hommage noble à cause de l'hoirie de feu Jean de Lucinge, son père, par lettres patentes données à Éviand, le 15 février 1424 (Arch. Fauc.-Luc.). Il avait déjà reçu investiture du fief d'Arcine, par Clément VII (Robert des comtes de Genève), le 7 novembre 1393 (Ibidem). Suivant Guichenon (Er. et Burg., Gén., Lucinge), il est certain que Jean II eut, outre les fils plus bas nommés, M^{re} Perceval de Lucinge, abbé de Saint-Étienne-de-Vercell, etc. Il est, au contraire, certain, que ce Perceval est bien à sa place au degré XIV, Tableau V, ainsi que Pierre de Lucinge qui, selon le Pourpris historique, était frère de ce Perceval.

(4) Les quatre frères (Ét., L., J., et Cl.) reçoivent, dès le 2 novembre 1447 (Arch. Thuysset), reconnaissances féodales pour leurs biens de Lucinge. En suite d'un accord passé avec le C^{re} de Savoie, à Genève, le 24 mai 1447, ils payent comme subsidie pour leurs hommes sur lesquels ils ont juré. omnip. m. et m. emp. et dern. supplie 40 florins. (Extr. auth. des arch. de Turin, Comptes trésor. génér., 1447, 1448).

En vertu de l'acte plus haut cité de 1447, Étienne cède, le 11 septembre 1449 (Arch. Fauc.-Luc.), à Boniface du Saix (fils du susdit Claude), ladite maison-forte de Lucinge à la Roche, avec les biens, rentes et dépendances, moyennant 350 florins d'or. Acte passé à Ripaille dans la maison dudit Claude du Saix (un des premiers chevaliers de saint Maurice retirés avec Amédée VIII au château de Ripaille).

(5) Claude était, le 9 août 1460, lieutenant gouverneur de Vercell (Invent^{re} arch. Thuysset).

(6) Un Jean, fils de Jean de Lucinge, dit Boquerand, vendit, le 3 janvier 1398 (Arch. d'Arcine), le château, biens, fiefs, hommes, hommages d'Arcine, à M^{re} François de Verbos et à Louise, sa femme. Il était mort avant 1414. Ces dates conviennent aussi bien à Jean II qu'à Jean son fils. Je trouve à l'Index raisonné un Jean de Lucinge, marié à Peronnette, fille de feu N^{re} Amédée des Gouttes, qui reconnaît, le 2 avril 1462, les biens qu'il tient en cette qualité de l'archevêché de Tarentaise. Est-ce ce Jean ??

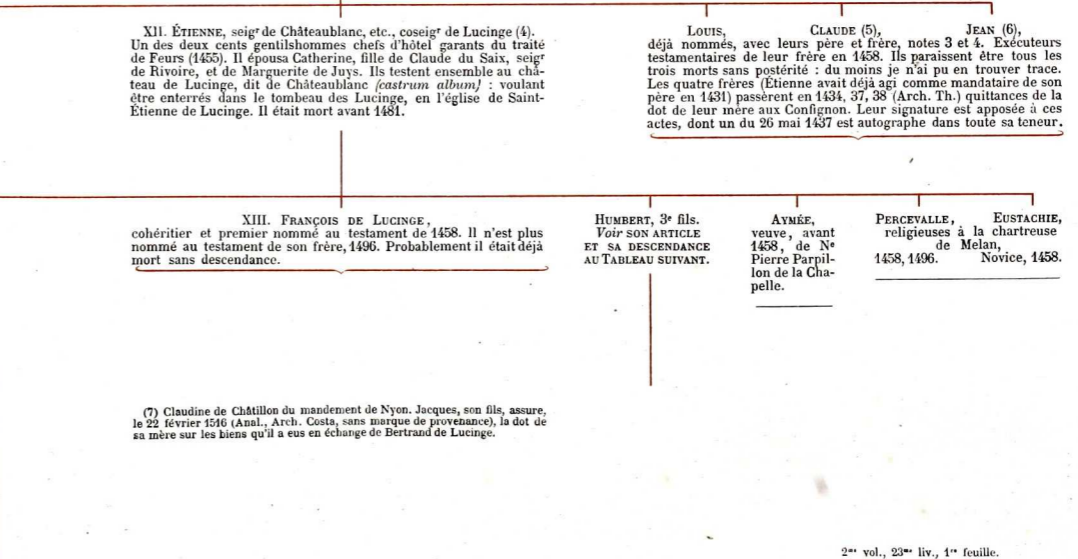
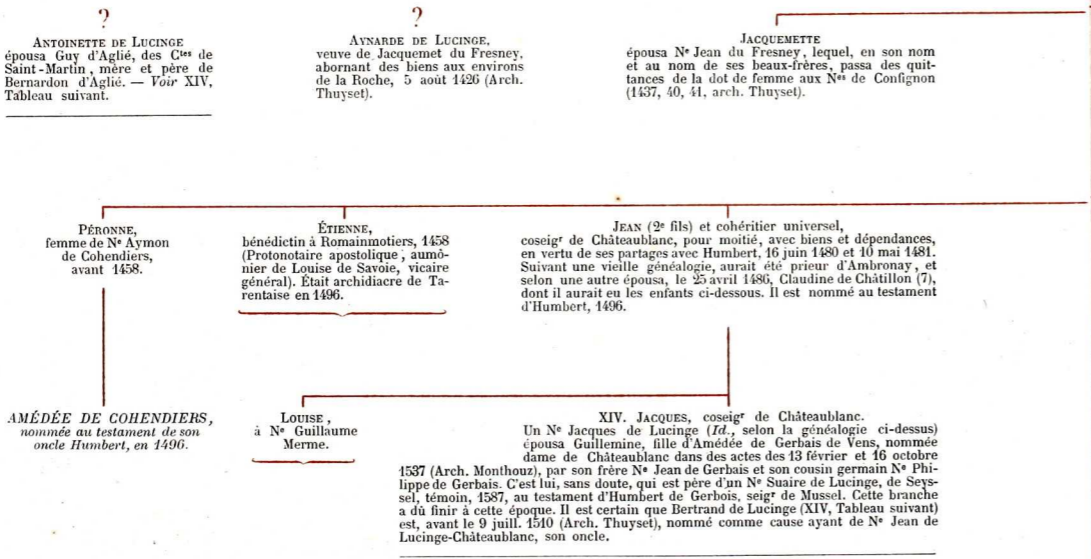
X. JEAN I DE LUCINGE, dit BOQUERAND, damoiseau (1), seigr desdits lieux : trisaïeul paternel (abaïus) de Bertrand, cité dans une transaction de l'an 1510. Un acte du 25 oct. 1362 (Arch. Thuysset), par lequel Humbert de Lucinge, chev (XI, TABL. III), achète des hommes taillables, est passé à Vallon, dans la maison de Jean de Lucinge, dit Boquerand, damoiseau. Dans le second testament dudit Humbert, du 5 juillet 1367, on voit que dans son premier testament il avait substitué au premier degré ledit Boquerand, mais que celui-ci étant mort des lors (avant 1367), il change l'ordre de substitution. Il épousa Félioune de Lucinge, fille de Nicod (XII, Tableau III?? et Tableau supplémentaire). Elle, veuve, au nom de Jean et de Marie, ses enfants, transige le 4 juin 1381 (Arch. Thuysset), avec Hugonin, fils de feu Jean de Lucinge, chev (XII et XI, Tableau IV). Elle avait, jadis, cédé audit chevalier, tous les droits qu'elle et ses enfants susdits avaient sur les hoiries de Humbert et François de Lucinge, chev^{re} (XI, Tableau III) et seigr^{re} de Lucinge, moyennant certaines terres, Hugonin, comme héritier dudit Jean, son frère, réclamait l'effet de cette cession. Félioune renouvela la cession, se réservant les biens desdits Humbert et François, tenus alors par le seigr de Menthon, pour la dot d'Isabelle de Lucinge, sa femme, sœur desdits Lucinge. Il était mort avant 1368 : elle fut nommée tutrice, le 17 janvier 1368 (Arch. Thuysset), ayant pour cautions Étienne de Lucinge, chev, et Humbert de Thoyre.

XI. JEAN II, dit BOQUERAND, seigr desdits lieux (2). Au nom desquels agit Félioune de Lucinge, leur mère, dans la transaction du 4 juin 1381. Ils étaient représentés par Jean de Thoyre, dit Jocerand, dans un acte du 9 janvier 1375 (Arch. Thuysset et Fauc. Luc.), par lequel, avec Jean de Lucinge (XI, Tableau IV) et Étienne de Lucinge (XI, Tableau III), ceux-ci agissant en leur nom et au nom de leurs enfants, ils procédèrent à une transaction-partage avec Robert de Menthon et Isabelle de Lucinge (XI, Tableau III), mariés. Les premiers réclamaient les hoiries de feu M^{re} Humbert et François de Lucinge, chev^{re}, frères (XI, Tableau III), et d'Étienne (XII), fils dudit M^{re} Humbert, récemment mort sans postérité, frères et neveu d'Isabelle : en outre, l'hoirie de M^{re} Jean de Lucinge, chev, feu frère d'Isabelle. Les premiers (dans le cours de l'acte, Boquerand ou Boquerand est écrit Bequerant) prétendaient que, grâce aux testaments desdits défunts, les nommant ou substituant héritiers, tous leurs biens par la mort dudit Étienne (XII), récemment mort sans descendance, devaient leur être dévolus et non à Isabelle, qui avait d'ailleurs fait quittance de tous ses droits. Mais celle-ci n'avait pas été payée entièrement de ses droits dotaux : il lui est donnée, en garantie ou hypothèque, une partie des biens et du château de Lucinge, dont les autres parts appartiendront auxdits Jean et Étienne (XI, TABL. IV et III) : les Bequerant auront, sans conteste, le château, biens et fiefs d'Arcine. [NOTA. Jean fut pendant quelque temps propriétaire du château de Lucinge en vertu d'une sentence comitale citée par Besson.] Tous les autres biens et juridiction appartiendront pour moitié à Isabelle, l'autre moitié auxdits Jean et Étienne, et aux hoirs de Jean I de Lucinge dit Boquerand, soit le quart de l'hoirie Lucinge réservé aux derniers (3). Elle épousa, en 1381, Hugues d'Orlier, chev, seigr de Cengle et d'Orlier (Leyat). Quittances dotales, 1388, 93, 1415, 17, 31, 33, 34 (Arch. Thuysset).

XII. ÉTIENNE, seigr de Châteaublanc, etc., coseigr de Lucinge (4). Un des deux cents gentilshommes chefs d'hôtel garants du traité de Feurs (1455). Il épousa Catherine, fille de Claude du Saix, seigr de Rivoire, et de Marguerite de Juys. Ils testent ensemble au château de Lucinge, dit de Châteaublanc (castrum album) : voulant être enterrés dans le tombeau des Lucinge, en l'église de Saint-Étienne de Lucinge. Il était mort avant 1481. LOUIS, CLAUDE (5), et JEAN (6), déjà nommés, avec leurs père et frère, notes 3 et 4. Exécuteurs testamentaires de leur frère en 1458. Ils paraissent être tous les trois morts sans postérité : du moins je n'ai pu en trouver trace. Les quatre frères (Étienne avait déjà agi comme mandataire de son père en 1431) passeront en 1434, 37, 38 (Arch. Th.) quittances de la dot de leur mère aux Confignon. Leur signature est apposée à ces actes, dont un du 26 mai 1437 est autographe dans toute sa teneur.

XIII. FRANÇOIS DE LUCINGE, cohéritier et premier nommé au testament de 1458. Il n'est plus nommé au testament de son frère, 1496. Probablement il était déjà mort sans descendance. HUMBERT, 3^e fils. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT. AYMÉE, veuve, avant 1458, de N^{re} Pierre Pappillon de la Chapelle. PERCEVALLE, religieuses à la chartreuse de Melan, 1458, 1496. EUSTACHIE, Novice, 1458.

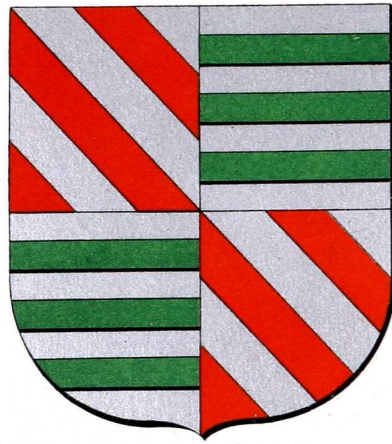
(7) Claudine de Châtillon du mandement de Nyon. Jacques, son fils, assure, le 22 février 1516 (Annal., Arch. Costa, sans marque de provenance), la dot de sa mère sur les biens qu'il a eus en échange de Bertrand de Lucinge.



TABEAU XI.

LUCINGE-LES-ALYMES,

COSEIGNEURS DE LUCINGE, SEIGNEURS DE SAINT-CERGUÉS, ETC.



P. écartelé de Lucinge, et des Alymes, qui est d'argent à 3 fasces de sinople.

(2) Il transige le 24 août 1508 (Arch. Thuyset), avec ses hommes de Saint-Cergue, Boringe et Genevrey « in quibus locis obtinet locum principis » : en vertu de sa juridiction omnimode il leur demandait les aides (6 cas) 1° pour la construction d'un château; 2° pour la chevalerie à acquérir; 3° pour accomplir un vœu à Jérusalem ou au delà des mers; 4° pour la rançon de prisonniers de guerre; 5° pour la dot de ses filles. Il disait à cet effet pour les « talliare et collectare », ce que lesdits hommes n'aiment, se refusant à payer « tales inassuetas condituras », ne l'ayant pas fait depuis que le duc de Savoie a aliéné ses seigneuries. Du reste, quand le duc de Savoie « cum subsidium generale est sibi concessum » l'exige par les mains de leur dit seigneur, ils consentent à payer à Bertrand personnellement la moitié de ce subside quand il sera imposé, puisqu'il est le seigneur desdits lieux. Pour tous les arrérages, aides, prétentions, ils payeront par feu, les uns 13 sols, les autres 9, les autres 4, pendant huit ans, moyennant quoi ils ne devront plus rien. Bertrand s'engage à les « protegere, custodire, defendere et non opprimere... et eis honam et brevem justiciam ministrare et cetera facere que bonus dominus bonis juridicalibus suis facere debet ».

(3) En considération de ce mariage et de ses bons services, le duc de Savoie, dans ce contrat, lui donne 2,000 écus et 1,000 écus à Anne, à laquelle Marguerite d'Autriche donne autres 1,000 écus. Anne était fille de Pierre de Gaure, seig' de Bougnies ou Vougnies, et de Jozine de Nylverne (ou Njeverne). Celle-ci, veuve, demeurant à Chierves (avait perdu un fils Adrien de Nylverne) et avait une fille Françoise, religieuse à l'abbaye de Ghislenghein, teste le 1^{er} février 1530 (Arch. Thuyset). Nommé héritiers Amblard de Lucinge, son petit-fils, et Claudine de Lucinge, sa petite-fille (fille de François, seig' d'Arenthon, et de Marguerite de Lucinge, fille de la testatrice), chacun par moitié. Tous ses legs sont faits en monnaie du Haynaut.

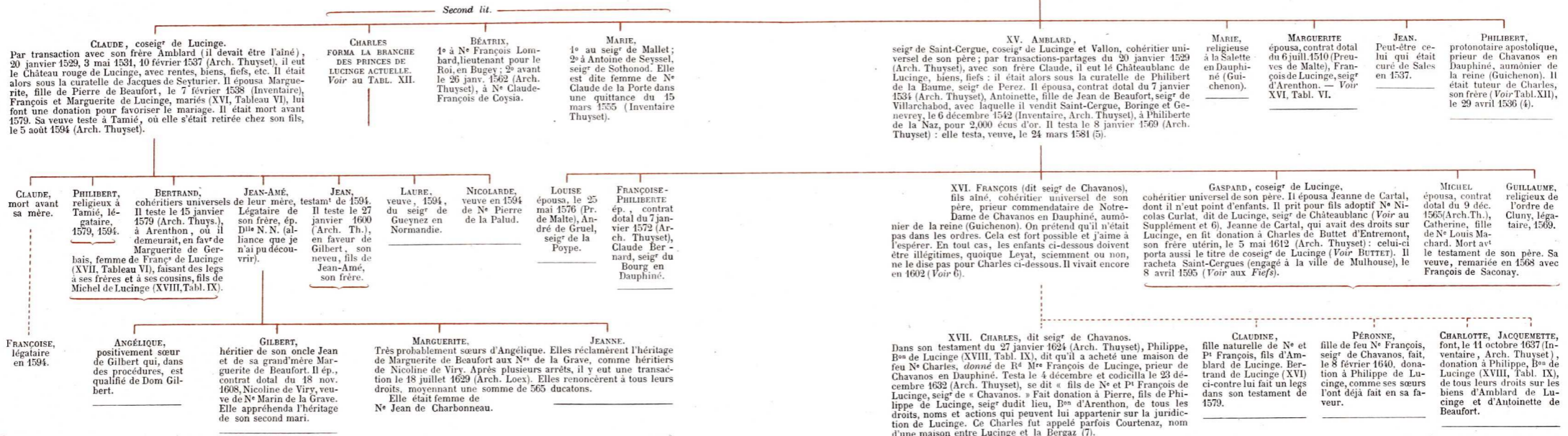
Bertrand recut, en 1516 (Arch. Thuyset), des passeports (avec Gabriel de Laudes, présid. patrim.) pour aller à Rome, comme envoyé ducal, avec vingt personnes et autant de chevaux.

XIII. HUBERT, chev.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU X.
3^e fils d'Étienne, cohéritier universel de son père et de sa mère, seig' de Châteaublanc de Lucinge, des Alymes, du chef de sa femme, de Saint-Cergues, Boringe et Genevrey, qu'il acheta des N^{os} de Saint-Michel, le 11 septembre 1486 (Sommaire des Fiefs), et dont il fut inféodé le 16 avril 1487 et investi, avec sa femme, les 4 avril 1497 et 23 avril 1498 (Ibid.). Il épousa, le 8 mai 1477 (Guichenon), Claudine, fille unique et héritière d'Amédée FRANÇOIS, seig' des Alymes, et de Louise de Marsy. Il fut investi, avec sa femme, du château, juridiction et biens des Alymes, le 16 septembre 1477 (Arch. de Cour). Il écartela ses armes avec celles de sa femme, qui portaient d'argent à trois fasces de sinople (voir ci-contre). Il fut ambassadeur en France en 1478, et envoyé en Bresse pour pourvoir à la sûreté du pays, le 16 juin 1482 (Guichenon). Il testa le 14 juin 1496 (Guichenon et Arch. Fauc. Luc.) (1).

(1) Il possédait les trois quarts du château de Châteaublanc et du château bastide Lucingii (son frère Jean possédait le reste), par succession, donation ou acquisition de Louis, Jean et Claude, leurs oncles, et à cause de leurs droits sur les hoiries de Jean et d'Hugonin de Lucinge, chev^s, père et fils (XI et XII, Tableau IV). Par leurs partages du 10 mai 1481 (Arch. Fauc. Luc.), Hubert eut la moitié de Châteaublanc avec la tour haute et carrée et tout le château de la Baie de Lucinge, avec juridiction, hommes, hommages, terres, etc., etc.

XIV. BERTRAND, chev.
héritier universel, seig' des Alymes, desdits lieux, et coseig' d'Arenthon et Lucinge (1516), donataire de sa mère, 21 septembre 1503, laudé le 4 janvier 1504 (Arch. Fauc. Luc.). Inféodé de Saint-Cergues, 25 janvier 1499 (Sommaire des Fiefs), le duc renonçant en sa faveur au droit de rachat sur cette seigneurie, qu'il avait gardé jusqu'alors : il prête hommage noble aux seig's de Berne, en 1542 (Ibid.), pour ledit fief, etc., avec juridiction haute, moyenne et basse, droits de justice, etc. Par transaction du 9 juillet 1510 (Arch. Thuyset), il cède, moyennant 3,000 florins, à François de Lucinge, seig' d'Arenthon (XVI, Tableau VI), son cousin et beau-fils, tous ses droits sur les hoiries de Jean et Hugonin de Lucinge père et fils, seig' de Lucinge (XI et XII, Tableau IV), provenant de Jean de Lucinge, son trisaïeul, dit Boquerand, aux mandements de Châtelet de Credoz, Bonneville, château de Faucigny, Châtillon de Cluses, la Roche, Rumilly sous Cornillon, Sallanche, Montjoye, etc. (2). Il était conseiller et chambellan du duc de Savoie, capitaine du palais, etc. Il épousa : 1^o contrat dotal du 25 novembre 1502 (Arch. Thuyset), Anne de Gaure (3), dame d'honneur de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie : elle testa le 26 janvier 1520 (Ibid.); 2^o contrat dotal du 19 décembre 1522 (Arch. Fauc. Luc.), Guigonne de Carlotta, fille de Gonzales, seig' dudit lieu en Portugal, dame d'honneur de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie, gouvernante des enfants de la duchesse, morte avant 1531 (Arch. de Cour). Il testa le 25 février 1527 (Arch. Thuyset), mort avant 1530.

CHARLOTTE, PÉRONNE, religieuses à la Salette, en 1496 (Guichenon).



(4) Ce Jean et ce Philibert ne font peut-être qu'un seul personnage. Jean-Philibert, ainsi nommé en 1536. C'est peut-être le Philibert de Lucinge qui obtint, le 9 décembre 1513 (Arch. Thuyset), collation de la cure de Saint-Étienne de Lucinge, y incorporant la cure, sans charge d'âmes, de Saint-Georges de Veyrier, qu'il possédait en commende. Il était clerc et alors âgé seulement de onze ans. En 1565, un R^e Jean, donné de Lucinge, curé de Sales, fut témoin au contrat de mariage de Michel, fils d'Amblard ci-dessus.

(5) Amblard eut encore un troisième fils nommé Sarsi ou Sarse (?), cohéritier universel (1569), qui, presque certainement, mourut sans postérité, et trois autres filles dont je n'ai pu trouver les noms.

(6) Le 18 mars 1602 (T^o Bonnefoy), étant âgé de soixante ans et sans enfants, et ayant reçu de grands services d'Hon^{or} Nicolas Curlet, soldat de la compagnie de cavalerie du seig' de Bordes, et maintenant dans celle du B^{is} de Watteville (il avait fait pour lui son service militaire auprès de S. A. et lui avait prêté 500 écus pour l'aider dans ses affaires), l'adopte pour fils par-devant le juge majeur de Faucigny. Cette adoption fut ratifiée le 15 septembre suivant (Ibid.), par François de Lucinge, coseig' dudit lieu, son frère. — Gaspard testa le 13 juin 1614 (Ibid.), faisant des legs à sa femme, à son frère François, et nommant héritier universel N^o Nicolas de Lucinge de Châteaublanc, son fils adoptif. Il y a apparence que ce Nicolas Curlet était fils naturel de Gaspard (voir CURLET). — Je dois dire que dans les deux actes, 1602 et 1614, François n'est qualifié que de coseig' de Lucinge : on croit qu'il avait épousé Maurice Pelletat de Boège, mère de ses enfants, dont Charles seul aurait vécu.

(7) C'est sans doute le N^o Charles de Lucinge qui épousa D^{ne} Françoise de Villien. Celle-ci, remariée à N^o Prosper de Livron, vint, le 1^{er} novembre 1647 (Arch. Thuyset), des biens situés à Lucinge et Curtenaz, qu'elle possédait pour ses droits dotaux, à Dom Gilbert de Lucinge, chev^e de Saint-Jean de Jérusalem.

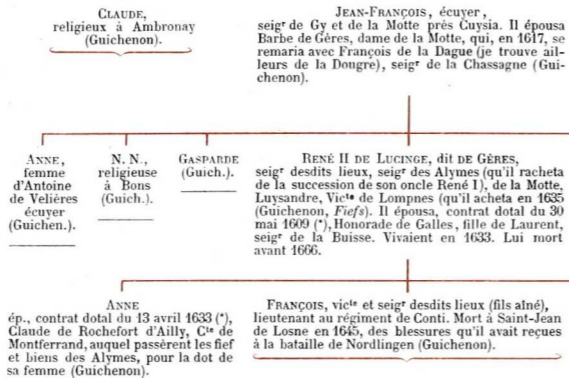
(*) L'astérisque indique des titres authentiques qui m'ont été communiqués.



P. parti de Faucigny et de Lucinge.

(1) Dans ce contrat, le C^e de Coligny, D^{uc} de Beaupont, Roysia, Chevigna, Rheinfeld, Goux, Seton-cour, etc., autorise sa fille, avec Eléonore-Charlotte de Sandersleben, douairière de Wurtemberg-Montbelliard, tante de l'époux, et Ferdinand Eberhard, C^{te} de Sandersleben-Coligny, seig^r de Baldenstein, Botesenhausen, etc., oncle de l'épouse. Il se réserve l'usufruit des biens et titres constitués à sa fille, ainsi que des rentes réglées par arrêt du roi, le 10 mars 1750.

Par l^{re} du 10 juin 1786 (*), Louis, roi de France, est informé que le feu roi, son aïeul, pour récompenser la D^{uc} princesse de Montbelliard, veuve du C^{te} de Coligny, des services rendus à l'État par ses ancêtres, lui a accordé, par arrêt de 1750 (10 mars, voir plus haut), une rente viagère de 2,500 livres sur les domaines du comté de Bourgogne (de l'hoirie Coligny) : les mêmes motifs ont déterminé le roi à assurer, le 15 juillet 1785, au C^{te} de Faucigny-Lucinge, son petit-fils (de ladite princesse), la jouissance de cette rente après le décès de ladite dame. Celle-ci étant morte le 25 mars dernier, le roi ordonne qu'à date de cette date ledit C^{te} de Faucigny-Lucinge jouisse de ladite rente sa vie durant : données à Versailles.



C^{te} de Lucinge (connu sous le nom de la Motte de Lucinge), vic^e de Montherthod, D^{uc} de Saint-Christophe, seig^r desdits lieux, premier syndic de la noblesse de Bresse, 1714 à 1739 (Voir Baux, Nobiliaire de Bresse). Il épousa : 1^{re} contrat dotal du 27 novembre 1697 (*), Claudine de la Crose, fille unique et héritière de M^{re} Étienne, D^{uc} de Saint-Christophe, chev^e des Saints Maurice et Lazare, etc. Elle mourut sans enfants, nommant héritier son mari, par testament du 27 juillet 1708 ; 2^e contrat dotal du 22 juillet 1717 (*), Madeleine, fille de M^{re} Christophe Boesse, B^{uc} de Saint-Nectaire, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité de Lyon. Elle eut un seul fils.

(2) Le contrat est arrêté en présence et de l'agrément de S. M. Louis XVIII, roi de France et Navarre, de son Altesse Royale Monsieur, frère du roi, de L.L. AA. RR. Mesdames les Duchesses d'Angoulême et de Berry, etc., etc.

(3) Par lettre du 7 mars 1828 (*), Charles-Félix, roi de Sardaigne, exprime au prince de Lucinge la satisfaction qu'il éprouve de la faveur que S. M. T. Chrétienne lui a accordée, partageant le bienveillant intérêt que ses prédécesseurs ont toujours pris à l'ancienne famille de Faucigny. Lettre d'accompagnement et de félicitation du ministre Barbaroux, du 22 mars suivant (*).

(4) Sans contester l'autorité royale, ni la légitimité de ces titres, je dois dire que ces deux derniers ne m'ont pas été justifiés diplomatiquement. Ils seraient venus de l'héritage du prince Pie d'Ornano, bailli de Malte, sur lequel je n'ai pu obtenir de renseignements positifs.

(5) Dans ces patentes royales, le prince-chevalier est qualifié de « degno rampollo dell'illustre casato dei principi di Faucigny di Lucinge, una delle più antiche case della Savoia. »

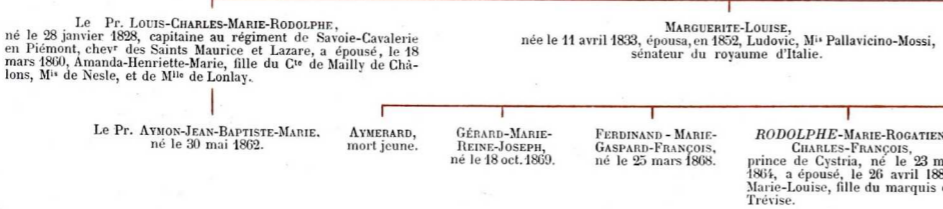
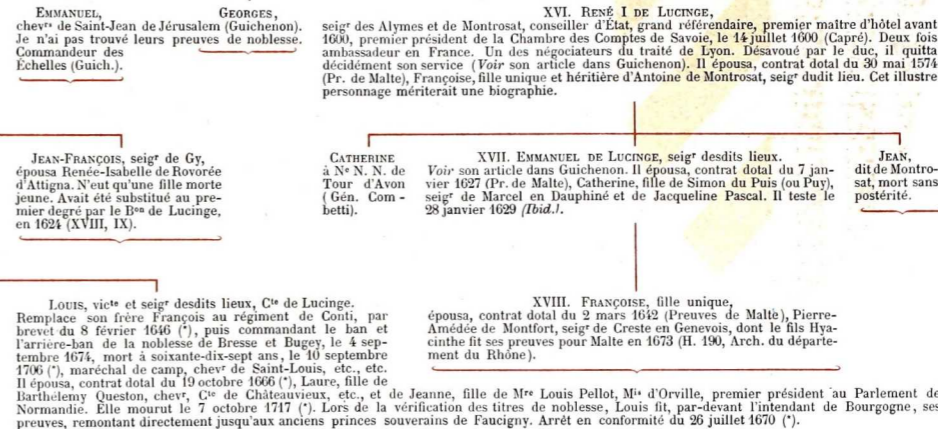


TABLEAU XII. DES PRINCES DE FAUCIGNY-LUCINGE.

XV. CHARLES DE LUCINGE, fils de Bertrand et de Guigonne de Cardosa. — Voir son ascendance au tableau précédent. — Son père (testament de 1527) lui lègue tous les biens de Bugey, Valromey, Bresse, Saint-Germain d'Ambréon, etc. Chev^e, seig^r des Alymes. « Un des hardis et vaillants hommes de son siècle : pour servir le « duc Emmanuel-Philibert, son prince naturel, l'entreprit de surprendre Lyon en 1557. Mais l'entreprise fut découverte. . . le Parlement de Cham- « béry (alors français) procéda à sa condamnation à mort par contumace. . . Ses biens confisqués et le château des Alymes démolit. Après la restitution « de ses états au duc de Savoie, celui-ci rétablit le seig^r des Alymes en ses biens » (Guichenon). Il épousa : 1^{re} Péronne de Beauvoir ; 2^e contrat dotal du 15 juillet 1550 (Arch. Fauc. Luc.), Anne, fille de Claude de Lybard, seig^r du Châtelard, et d'Isabelle de Châteauneuf-Lascaris. Il teste le 2 juillet 1564 ; elle (veuve), le 31 mai 1574 (Jancc), en faveur de ses cinq fils.



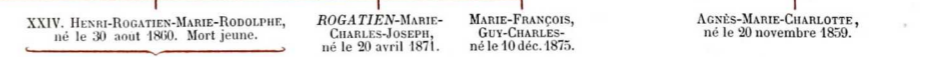
XIX. BARTHÉLEMY, fils aîné. Mort jeune. LAURENT, dit le B^{uc} de Luysandre, lieutenant-colonel d'Albret-infanterie, tué en 1704 au siège d'Hochstaedt. ANNE-LOUISE, femme de Claude-Joseph de Bourcia, seig^r de Bourcia. JOACHIM-ANDRÉ-MAURICE, abbé de Notre-Dame-la-Grande, vicaire général de Poitiers. Mort évêque élu de Mâcon. JEANNE-MARIE, femme de Seyturier, C^{te} de Beost.

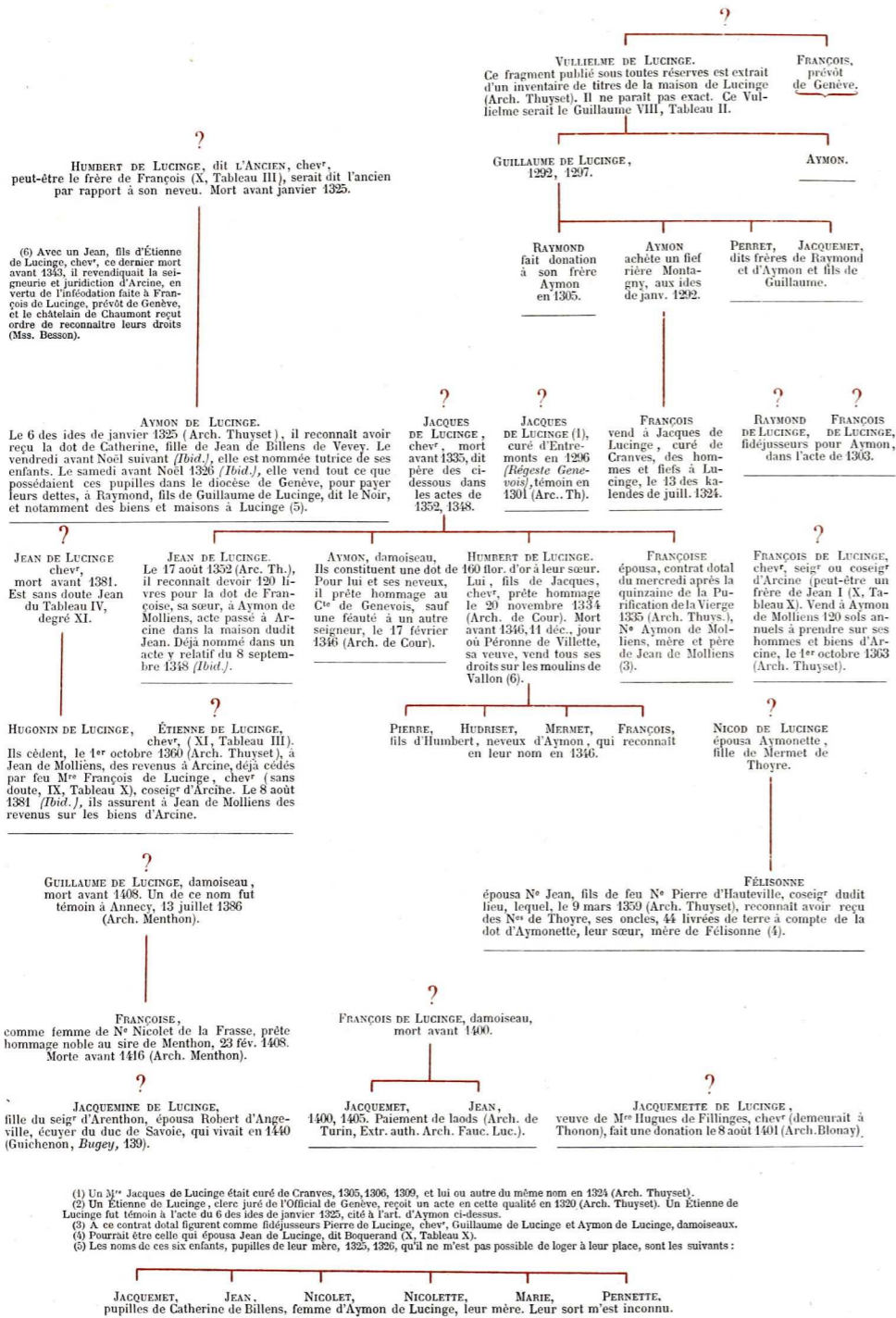
XX. JOSEPH-LOUIS-CHRISTOPHE (second lit), C^{te} de Lucinge, seig^r desdits lieux, né le 4 août 1731 : du corps de la noblesse de Bresse, 1754 (Baux, Nobil.). Il épousa, par contrat dotal du 4 avril 1752 (*), au château de Coligny (où résidait le père de la mariée), Eléonore-Charlotte, fille aînée de Charles-Léopold, C^{te} de Sandersleben-Coligny, et de Léopoldine-Eberhardine de Wurtemberg-Montbelliard (1). Elle se constitua tous ses biens présents et à venir, tant par substitution que par le décès de sa mère « biens qui seront réputés biens anciens et de ligne pour elle et ses successeurs, comme s'ils avaient fait tronc de sa famille ». Il était mort avant 1781.

XXI. LOUIS-CHARLES-AMÉDÉE DE FAUCIGNY-LUCINGE, C^{te} de Lucinge, seig^r desdits lieux, C^{te} de Coligny, comme héritier de sa mère et intitulé d'une quantité d'autres titres énumérés dans l'Almanach de Gotha, chev^e des Saints Maurice et Lazare, major au régiment royal Roussillon, 1789 (Baux, Nobil. de Bresse) (avait été précédemment capitaine de cavalerie au régiment royal de Normandie, 1778), né le 25 août 1755 (*). Il épousa, contrat dotal du 21 février 1781 (*), Judith-Pauline-Zoe-Bernarde de Sassenay, comtesse, chanoinesse d'Alix, fille de M^{re} François Bernard, vic^e de Châlons-sur-Saône et de Sassenay, etc., président à mortier au Parlement de Bourgogne, et d'Henriette Feydeau de Brou. Il figure à l'assemblée de la noblesse de Bresse, du 23 mars 1789 (Baux, passim., p. 486), sous les noms de C^{te} de Lucinge de Faucigny, né C^{te} et M^{re} de Coligny, B^{uc} de Beaupont, etc. Il a été le premier à reprendre le nom de ses ancêtres directs de Faucigny. Il mourut à l'armée de Condé le 21 décembre 1801 : elle en 1829.

XXII. FERDINAND-VICTOIRE-AMÉDÉE, comte puis prince de Faucigny-Lucinge, etc., né le 8 septembre 1789 (Voir pour les titres l'Almanach de Gotha). Il épousa, contrat dotal des 27 et 28 septembre 1823 (*), Chevrier et Champion, notaires, lui C^{te} de Faucigny-Lucinge, officier supérieur aux gardes du corps, chev^e de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, etc., Charlotte-Marie-Augustine, fille mineure, née à Londres, le 13 juillet 1808, de Mistress Amy Brown et de Charles-Ferdinand (le duc de Berry, qui la reconnut à son lit de mort), à laquelle ont été accordés des L^{rs} de naturalité, par le roi de France, le 9 juin 1820, et le titre de C^{tesse} d'Yssoudun, par l^{re} du 10 juin 1820 (2). Par L^{re} données aux Tuileries le 27 janvier 1828 (*), Charles X, roi de France, voulant donner à Ferdinand de Faucigny-Lucinge et Coligny, C^{te} de Lucinge et du Saint-Empire romain, aide de camp de son petit-fils, le duc de Bordeaux, une preuve de sa bienveillance spéciale, vu le rapport de la commission chargée d'examiner les titres et la généalogie de la famille de Faucigny, présentés par le Ministre des Affaires étrangères : vu le rapport du garde des sceaux, autorise Ferdinand de Faucigny-Lucinge à prendre en France le titre étranger de prince, porté par ses ancêtres et qui lui est échu héréditairement (3). Par brevet du 13 mars 1829 (*), le roi de France accorde à son cousin, le prince de Faucigny-Lucinge et Coligny, prince de Lucinge, de Cysria et du Saint-Empire romain (4), et à la C^{tesse} d'Yssoudun, sa femme, les honneurs et les entrées au Louvre ; la princesse devant jurer du tabouret en la présence royale et celle des enfants de France. Il mourut le 10 mars 1866 : elle le 13 juillet 1886, à soixante-dix-neuf ans, à Turin.

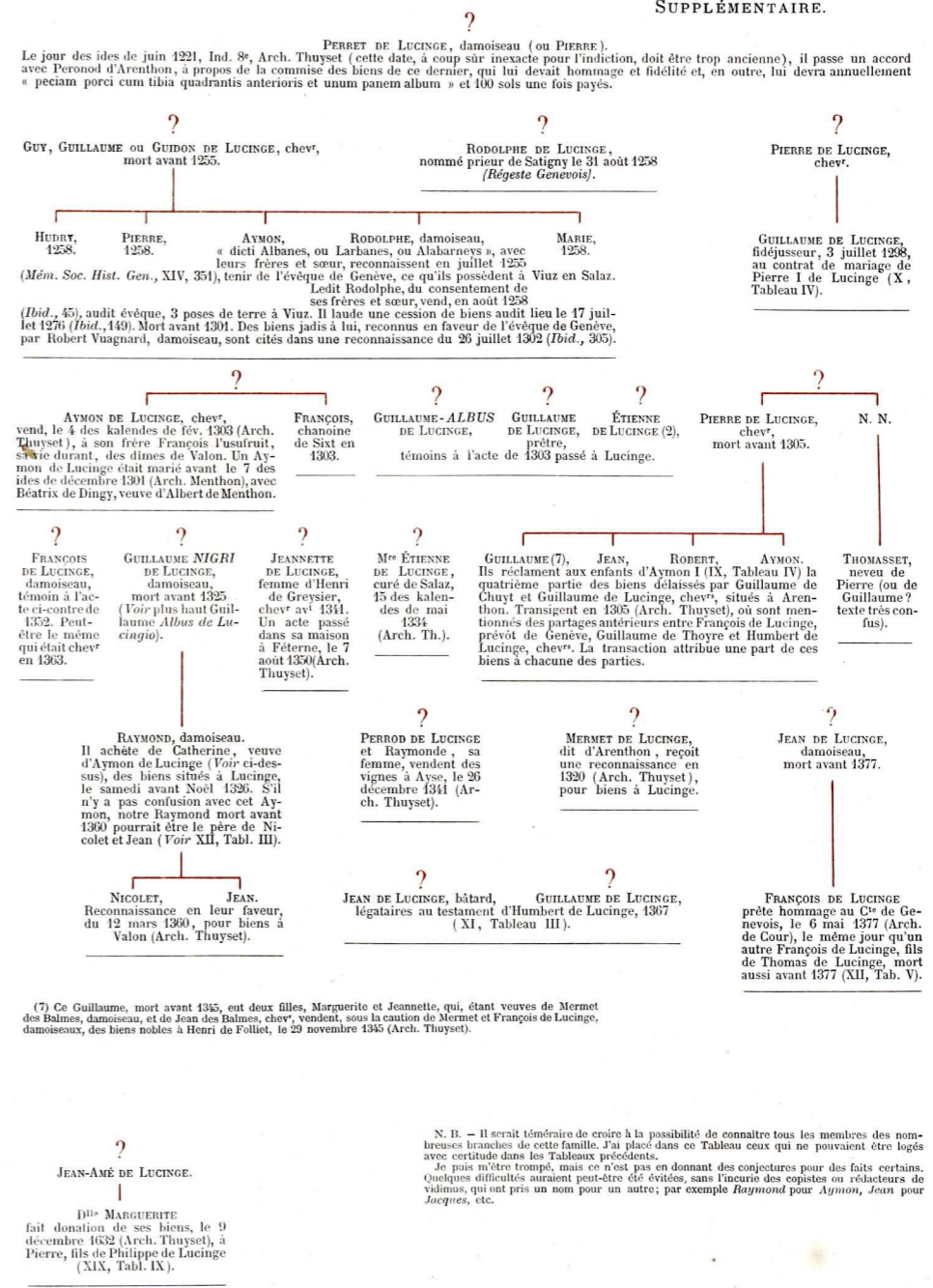
XXIII. CHARLES-MARIE, prince de Faucigny-Lucinge, né le 16 août 1824, épousa, le 1^{er} août 1859, Françoise-Marie-Raphaëlle, fille du C^{te} Robert de Semailsons et de Blanche-Cécile de Kergorlay, chev^e de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, par l^{re} du 19 juillet 1850 (*) (5). Le Pr. RENÉ, né le 4 nov. 1842, officier de marine en Italie. Le Pr. HENRI-LOUIS, né le 26 nov. 1831, officier au régiment de Savoie, Cavalerie en Piémont, épousa, le 8 janvier 1859, Noémie-Gabrielle-Antoinette-Charlotte, fille du M^{re} de Chavaudon de Ste-Maure et d'Émilie du Hamel.





(1) Un M^e Jacques de Lucinge était curé de Cranves, 1305, 1306, 1309, et lui ou autre du même nom en 1324 (Arch. Thuysset).
 (2) Un Étienne de Lucinge, clerc juré de l'Official de Genève, reçoit un acte en cette qualité en 1320 (Arch. Thuysset). Un Étienne de Lucinge fut témoin à l'acte du 6 des ides de janvier 1325, cité à l'art. d'Aymon ci-dessus.
 (3) A ce contrat dotal figurent comme fidéjusseurs Pierre de Lucinge, chev^r, Guillaume de Lucinge et Aymon de Lucinge, damoiseaux.
 (4) Pourrait être celle qui épousa Jean de Lucinge, dit Boquerand (X, Tableau X).
 (5) Les noms de ces six enfants, pupilles de leur mère, 1325, 1326, qu'il ne m'est pas possible de loger à leur place, sont les suivants :

TABLEAU XIII. SUPPLÉMENTAIRE.



R^e JEAN DE LUCINGE, sous-prieur claustral de Contamine, témoin à la Bergaz, le 3 juin 1612.
 N^{es} JACQUES et CHARLES, donnés de Lucinge, témoins à Lucinge, le 15 septembre 1602 (peut-être fils de François (XVI, Tableau XI).

Continuation de l'appendice du n° 327.

autres filles à ce Guillaume, savoir : Béatrix, Agnès et Éléonore. Béatrix et Agnès sont nièces de Guillaume II et filles d'Aymon III, degré VII, p. 323 de ce volume.

Les auteurs modernes paraissent unanimes à ne donner qu'une seule femme au C^{te} Thomas, en la personne de Béatrix de Genève. Quelles sont les bases de cette opinion ? Je n'en connais d'autres que les documents : nous allons les passer rapidement en revue.

Thomas I, en 1189 et 1191, était encore mineur sous la tutelle du M^{is} de Montferrat (Wurstemb. Peter der Zweite, IV. Urkunden, n°s 33, 34, 35, 36). Dans les franchises de Suze, en 1198 (n° 41), il figure avec sa femme NICOLE, fille du C^{te} de Genève. Les *Monumenta hist. patriæ (Leges municip., I, 5)*, en rapportant ces franchises, d'après une copie du XIV^e siècle, mettent en note après cette mention : « hic error librarii, nam prima Thomæ comitis uxor, » gebennensis comitis filia non Nichola, sed Beatrix appellabatur. » Sur quelle autorité est appuyée cette affirmation ? Elle n'est pas citée et l'on préjuge ainsi la question : Nicole serait une erreur et Béatrix de (Genève) était la première femme de Thomas.

En 1200 (n° 42), Thomas figure déjà avec son fils Amédée ; en 1217 (n° 47), avec ses fils Amédée et Humbert ; en 1218 (n° 48) il fiance sa fille, non encore nubile, il est vrai, à Hartmann, C^{te} de Kibourg ; mais, en 1219 (n° 49), il marie sa fille Béatrix à Raymond, C^{te} de Provence.

Thomas n'a guère pu (mineur en 1191) se marier avant 1190 au plus tôt. Les quatre enfants plus haut nommés devaient donc être encore mineurs en 1219 (1). S'il avait déjà alors perdu une femme et convolé en secondes noces, de laquelle des deux étaient nés ces enfants ? Dans l'acte 1219, figure A, sa femme, comtesse de Savoie. Les savants collecteurs des *Documenti e sigilli* (p. 123), en reproduisant ce document, d'après une copie authentique et synchrone, déclarent que « A doit être une erreur du copiste : peut-être aurait-il fallu lire B, l'initiale A ne pouvant convenir à aucun des noms des deux femmes de Thomas, Béatrix de Genève et « Marguerite de Faucigny. » Ici encore la question est préjugée contrairement à la lettre du document cité, quelle qu'en soit la juste valeur, et il ne faut pas oublier que c'est une copie.

En 1221 (Wurstemb., n° 53) la donation à l'hôpital du Mont-Cenis, faite par Thomas de Savoie, est confirmée par MARGUERITE (en toutes lettres), sa femme. Cet acte authentique existe aux archives de Turin. Dans les *Preuves* de Guichenon (55-56), deux chartes de Meyria, et dans un autre document authentique aux mêmes archives (rapporté également par Guichenon), de l'an 1227, M (ainsi nommée deux ou trois fois dans l'acte d'une manière absolument certaine), fait une donation à la Grande-Chartreuse, avec Amédée et Aymon, ses fils (à elle) : « filii sui, loquitur comitissa » (Wurstemb., n° 67).

En 1228 (n° 68) cet Amédée, fils de la susdite M et de Thomas de Savoie (lequel était encore mineur en 1191, n° 36), marie sa fille Marguerite à Boniface, M^{is} de Montferrat.

En 1230 (n° 74) le nécrologe d'Hautecombe inscrit, à la date du 6 des ides d'avril, la mort d'une comtesse de Savoie. En tête de son analyse, Wurstemberger, partant toujours d'une idée préconçue, met : « Beatrix comitissa » ; car, au bas, il ajoute : « desideratur nomen comitissæ ; forsan lapsus calami scriptoris. »

Wurstemberger (n° 80) cite, d'après un vidimus rapporté dans les mélanges de Pingon — donc copie de copie d'une copie — un acte de donation faite par le C^{te} Thomas à Hautecombe, le 3 mars 1232, laudé par M, comtesse de Savoie, et ses sept fils. Pingon a écrit en marge : « nota quod erat Beatrix de Gebennis et vide M. »

Le *Régeste Genevois*, citant ce même document n° 80, dit que « le sceau porte BÉATRIX en toutes lettres. Il n'en est rien. Mais au n° 83, Wurstemberger inscrit la confirmation de l'achat de Chambéry, faite en 1232, par BÉATRIX (en toutes lettres), comtesse de Savoie, et ses deux fils, Amédée et Aymon. Cet acte est conservé dans les « Zibaldoni » de Pingon, qui ajoute que l'on voyait dans le sceau clairement écrit : † SIGILLVM BEATRICIS COMITISSE SABAVDIE.

Nous voudrions pouvoir nous en rapporter à la clairvoyance de Pingon. Il résulte pourtant, des deux énoncés des actes de 1232, cette singularité que, d'après cet auteur, l'initiale du nom de la femme de Thomas était M : ce nom, en toutes lettres, s'écrivant BÉATRIX.

Enfin, le 23 mai 1233 (n° 86), Amédée, C^{te} de Savoie, fils et successeur du C^{te} Thomas, confirme les donations faites à Novaleise, ratifiées par BÉATRIX, comtesse, et les frères du comte.

Nous avons donc les données chronologiques suivantes pour le nom de la femme ou des femmes de Thomas.

1 En 1197 (1198), NICOLE, fille du comte de Genève.

2 En 1219, A.

(1) Deux d'entre eux, savoir Amédée et Humbert, prêtent serment (*juraverunt*) dans cet acte. Ils étaient donc déjà à l'âge de raison.

3 En 1221, MARGUERITE.

4 En 1227, M, répété plusieurs fois d'une manière absolument certaine.

5 En 1230, mort d'une comtesse de Savoie : le nom n'est pas marqué, mais Wurstemberger admet que c'est BÉATRIX. Dès lors, ce nom devrait disparaître, mais nous le retrouvons (1).

6 En 1232, M, comtesse de Savoie, avec ses sept fils. Pingon a lu M, mais il dit que c'était BÉATRIX, sans doute la même qui, selon Wurstemberger a été enterrée à Hautecombe en 1230 !!

7 En 1232 (confirmation de l'achat de Chambéry), BÉATRIX, tout au long, suivant Pingon (2).

8 En 1233, dans un document authentique, *jusqu'à preuve contraire*, BÉATRIX est nommée tout au long. Mais rien ne prouve qu'il ne s'agisse pas d'une autre Béatrix, par exemple, la C^{ss}e de Provence.

Quelle conclusion tirer de ces appoints contradictoires ! Tant que les chartes de la Royale Maison de Savoie seront reproduites d'après des copies douteuses ou fautives — au dire même de ceux qui les invoquent, — tant que l'on s'appuiera sur des documents copiés et recopiés avec des erreurs d'impression ou de lecture, en dehors d'un texte absolument certain, des affirmations positives sont fort aventurées.

Supprimer à Thomas de Savoie une femme du nom de MARGUERITE me semble impossible. D'après le calcul des probabilités données par des documents certains, mises en regard d'affirmations basées sur des documents contestables, s'il fallait donner deux femmes à Thomas, il me paraît hors de doute qu'il faudrait intervertir l'ordre donné par Guichenon et mettre : 1^o MARGUERITE ; 2^o BÉATRIX (3).

La solution par laquelle le C^{te} Cibrario (Gén. de la R^{te} M. de Sav.) donne pour unique femme à Thomas, C^{te} de Savoie, BÉATRIX-MARGUERITE (de Genève), est un faux-fuyant. Ce savant historien a peut-être proposé cette conciliation à cause de la difficulté de savoir de laquelle de ses deux femmes — s'il en a eu deux — seraient nés ces enfants.

Une de ces femmes figure, en 1232, avec ses fils. Si nous devons prendre au pied de la lettre ce possessif *ses* et ne pas se rapporter aux fils de son mari (*ses* beaux-fils), il est clair que c'était la première femme du C^{te} Thomas : en deux ans, sa seconde femme n'aurait pu lui donner sept fils en âge de figurer dans des actes publics.

La publication impatiemment attendue du *Codex diplomaticus Regiæ Sabaudicæ Domus*, permettra peut-être de trancher la question quand j'arriverai, par l'ordre alphabétique, à la généalogie de la Maison Royale de Savoie.

Pour le moment, il me suffit d'établir ici la presque certitude que la première femme de Thomas a été une Marguerite, *s'il a eu deux femmes*. Rien ne prouve, malgré le dire des vieux généalogistes, que cette Marguerite ait été fille de Guillaume II, sire de Faucigny.

Les termes formels des franchises de Suze (1198), où l'on a pu mal lire le nom de Nicole, mais où il n'est pas permis de supposer qu'on ait inventé les mots « fille du comte de Genève », ou lu *Faucigny* au lieu de *Genève*, semblent, au contraire, contredire absolument cette alliance avec une Faucigny.

APPENDICE III. — *La Sénéchallie de Lausanne.* — Le *Dictionnaire historique* du canton de Vaud est très sobre de détails sur la sénéchallie de Lausanne. Il nous apprend seulement, au fol. 499, que cet office fut inféodé, au milieu du XII^e siècle, aux nobles d'Ecublens.

Voici quelques notes que j'ai pu réunir sur ce sujet :

Un Jacques de Escublens, damoiseau, vendit tous les hommes, droits et terres qu'il possédait à Crissier, moyennant 68 livres lausannoises, à Mes^{re} Pierre de Chesaut (plus loin Chesauz), chevalier. En mars 1292 (Arch. Menthon), Jacques et Jean d'Escublens, père et fils, reconnurent avoir reçu le prix de cette vente, par les mains de Willelme de Chesauz, damoiseau, petit-fils (par Pierre, son père), dudit Mes^{re} Pierre, vendeur. Mes^{re} Girard de Orons, chantre de Lausanne, du fief duquel meuvent lesdits biens, acquitte de tout devoir

(1) Cette inscription mortuaire semble concerner Béatrix de Vienne, mère de Thomas I : il faut donc dégager notre discussion de cet embarras.

(2) Les deux affirmations de Pingon (6 et 7), d'ailleurs contradictoires, sont d'un auteur trop moderne pour pouvoir être admises en opposition avec des documents.

(3) Je suis ici en contradiction directe avec M. Mugnier, qui a publié des observations sur cette question dans son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Catherine*. Mon appendice a été communiqué à M. le B^{re} Carutti, l'éminent président de la députation royale d'histoire nationale de Turin, avant l'apparition du livre de M. Mugnier. M. Naz, dans ses *Franchises de Saint-Genis (Mém. Soc. Sav. Hist. et Arch., t. II, p. 218, etc.)*, a aussi traité cette question. Mais, pour lui, le fait des deux alliances du C^{te} Thomas : 1^o avec Béatrix de Genève, et 2^o avec Marguerite de Faucigny, est admis sans ombre de doute.

de fief ledit Willelme, moyennant 25 livres de Lausanne. Cette indication pourrait peut-être concerner indirectement la sénéchallie.

Antérieurement à cette date, un Mes^{re} Willelme, chevalier, sénéchal de Lausanne, reçut, en décembre 1280 (Arch. Menthon), avec Rodolphe de Billens, chevalier, que le four et la maison avec fonds et appartenances, situés à Lausanne, *in vico de palude*, juxta la maison de Jean de Arcuncy et la maison des hoirs *Parisii*, étaient, tels qu'il les tenait, du fief du sénéchal, lequel acheta encore des biens en avril 1282 [*Ibid.*] (1). Ce Willelme, sénéchal de Lausanne, dont le nom de famille n'est jamais donné, testa le 9 juillet, vendredi après la Saint-Martin 1309, nommant exécuteur testamentaire Aymon de Blonay, chanoine de Lausanne. Il nomma héritières ses trois filles, Isabelle (I), Jacquemette et Béatrix (qui épousa Guillaume de Thoyre, dont elle eut un fils, Rolet de Thoyre), et sa petite-fille Isabelle (II), née de Jean, chevalier, son feu fils, et de dame Matellione. Cette Isabelle II, autorisée par Willelme, son grand-père paternel, épousa par promesses de mariage du mardi après Pentecôte 1306, François (fils de feu Humbert) de Lucinge. C'est ainsi que la sénéchallie de Lausanne passa à François de Lucinge. Celui-ci n'eut qu'un fils, associé à la sénéchallie avec son père, en 1330, qui mourut sans descendance avant 1339.

Lucinge était déjà sénéchal le 3 août 1313 (Arch. Menthon) et figure avec sa femme dans un acte féodal de l'an 1320 [*Ibid.*]. De concert avec elle, le jour de la saint Barnabé 1323 [*Ibid.*], à Lausanne, ils laudent la vente d'un pré, situé à *Oschie* (Ouchy), s'étendant à *pascuis propre pascua turris de Oschia usque ad rippam lacus*, mouvant de leur fief. Avec elle ils donnent des biens en fiefs, le mercredi avant la Purification de la Vierge, 1321 [*Ibid.*]. La veille de la Saint-Martin d'hiver 1318 [*Ibid.*], Johannod, fils de feu Wulielme de Chesaux, damoiseau de Lausanne, autorisé par Alcande ou Artaude (de Saint-Jeoire), sa femme, lui vend une maison à Lausanne, lieu dit *Covalouz*. Le même Johannod lui emprunte 50 sols lausannois, le samedi avant Noël 1324 [*Ibid.*]. Le dimanche après Pâques 1325 [*Ibid.*], le même Johannod, dit de Chessaux, damoiseau, reconnu à Lausanne lui devoir 44 livres lausannoises pour les édifices élevés par le sénéchal dans la maison dudit Johannod, demeure du sénéchal, dans la cité de Lausanne, lieu dit *en Covalouz*. Le sénéchal est encore nommé, seul ou avec ladite Isabelle, sa femme, dans de nombreux actes de 1324, 1325, 1327 (2), 1330 (avec leur fils Étienne), 1335, 1337, 1338. Il codicilla le vendredi après la chaire de saint Pierre 1338, faisant notamment des legs à Matellione, mère de feu Isabelle, sa femme [*Ibid.*]. Après sa mort, Guillaume de Compey, seigr de Thorens, revendiqua la sénéchallie comme plus proche parent des enfants de dame Béatrix (de Thoyre), fille dudit Willelme, qui avait été substituée avec la mère dudit Compey (probablement Isabelle I ou Jacquemette) à Isabelle II et à ses héritiers (de Lucinge). Il intervint un accord le 2 mai 1339, par lequel les arbitres Jean-Eugène de Lausanne, Berard d'Ivrée, doyen d'Aubonne, etc., adjugèrent à Compey la sénéchallie avec ses obventions et 10 livrées de terre de revenu annuel dans le territoire de Lausanne ou de Lustry ou 160 livres lausannoises pour une fois. Il prêtera hommage à l'évêque dont les droits furent déclarés par serment par Hudric des Merceries, François d'Aubonne et Perrod, fils de feu Bosen de Panterea. Les autres biens de Willelme *senescallus* ou *dapifer* furent adjugés aux héritiers des susdits François et Étienne de Lucinge, père et fils, c'est-à-dire Godefroy de Lucinge, chanoine de Lausanne, et Henriette, veuve d'un autre Étienne de Lucinge, chevalier, frère du sénéchal, (*Voir X*, Tableau III) comme tutrice de ses enfants. Ces derniers transigèrent, le 27 octobre 1340, avec Rolet de Thoyre (de Thoria) à son nom et au nom de ses frères et sœurs, comme héritiers de feu Guillaume de Thoyre, chevalier, leur père, auquel Willelme, sénéchal, avait constitué des revenus à Nyon, etc., pour la dot de Béatrix, sa fille, femme dudit Guillaume.

Le 10 juillet 1341 (Valbonnais, 334), Guillaume de Compey, chevalier, seigr de Thorens, était encore nanti de la sénéchallie de Lausanne, et promit de ne se défaire de cette charge qu'en faveur d'Humbert, dauphin.

CHATEAU DE LUCINGE. — Se rapporte à la note 6 du fol. 331 et à Jean, seigr de Lucinge. (XI, Tabl. IV.) A cause des droits, dont quelques-uns étaient réels, d'Isabelle de Lucinge, femme de Robert, seigr de Menthon, celui-ci occupait le château de Lucinge. Jean de Lucinge obtint une sentence contre le seigr de Menthon et son fils. Le comte de Savoie avait enjoint à Jean du Vernay, maréchal de Savoie et chevalier, de réduire *manu militari* entre les mains du comte le château et forteresse de Lucinge. Celui-ci, pour exécuter ce mandat, a requis les hommes et sujets de la châtellenie et mandement de Monthoux, ce que ceux-ci ont fait. Mais peu après, les seigneurs de Menthon ont défié (diffidaverunt) ledit maréchal et ensuite ont conclu une trêve avec lui jusqu'à la Saint Jean-Baptiste prochaine. Les hommes de la châtellenie de Monthoux (où siégeait le maréchal de Savoie), craignant que la guerre ait lieu entre les parties, et comme leurs biens sont en dehors de la forteresse, dans la plaine, et comme il appartient à un bon prince « *subditos in terra sua tenere securos* », ils supplient le comte d'ordonner qu'à cause de ladite guerre, les biens de ses loyaux et fidèles sujets de Monthoux ne soient pas consommés, autrement ils seraient indûment exhéréchés.

[Extrait d'une supplique sans date, vers 1380, aux Archives de Menthon].

(1) En 1260 (*Mém. Soc. Hist. Rom.*, t. XXX, p. 42), Mess^{rs} Pierre était sénéchal de Lausanne.

(2) Le mercredi après le dimanche des Bordes, à Lausanne, il donne en accensement sa vigne de la Creste, du consentement « *nobilis domine mee Marcellae (ou Martellione) uxoris quondam nobilis Johannis dapiferi Lausannensis militis* » et d'Étienne de Lucinge, son fils.

FAUSSONE-BOTTEGA

COMTES DE VILLANOVA (DE MONDOVI), COMTES DE MONTMAYEUR,
BARONS DE VILLARDSALLET, SEIGNEURS DE MONTMAYEUR (AYME), DU CREST, DE L'ÉTOILE, ETC.
EN SAVOIE.



P. de gueules à trois pals d'argent (Sceau 1701, Arch. Thuysset).



FAMILLE piémontaise. Théodore Faussone ou Fauzone, gentilhomme de la Chambre, majordome et gouverneur de Chieri, épousa Catherine, fille aînée d'Étienne Bottega, lequel Bottega avait été inféodé de Villanova de Mondovi, le 22 juin 1626, en titre de comté, moyennant 7,000 écus d'or (Arch. Thuysset), transmissible à ses trois filles par ordre de primogéniture. Ce comté passa ainsi par transmission directe et par la volonté d'Étienne Bottega, à charge de nom et d'armes, à Jean Faussone, né de Catherine ci-dessus.

Jean Faussone, comte de Villanova, épousa Jeanne-Marie de Montmayeur (sœur de François-Gaspard, C^{te} de Montmayeur, dernier du nom), C^{tesse} de Montmayeur, B^{arne} de Villardsallet, etc. (1). Par testament du 10 décembre 1664 (Arch. Thuysset), elle laissa toutes ces seigneuries à Blaise-Amédée Faussone-la-Botega, comte de Villanova, son fils, qui devint ainsi comte de Montmayeur, et transmit ces seigneuries à Jean-Gaspard-Jérôme, son fils. Celui-ci mourut sans enfants avant 1745. Éléonore-Françoise Faussone, sa sœur, apporta Montmayeur au C^{te} Radicati de Brozolo, son mari, dont le fils aîné Charles-Amédée, C^{te} de Brozolo et de Montmayeur, vendit le fief de Montmayeur [*Voir MONTMAYEUR aux Fiefs.*]

(Suit la généalogie in parte qua).

(1) Elle épousa en secondes noces Marc-André, C^{te} de Piassasco Scalenghe, dont elle eut Claire-Isabelle, femme du M^{rs} de Bueil et Jean-Baptiste de Piassasco, C^{te} de Scalenghe, auquel, par le testament ci-dessus de 1664, elle laissa le château de Bardassan, Faudineto et tous les biens que les Montmayeur avaient en Piémont.

(1) Elle avait deux autres sœurs, Pauline, femme du C^{te} Pompée de Robella, et Laurence, femme du C^{te} Louis Tana. Selon une généalogie de mes archives, Théodore aurait épousé Violante de San Giorgio.

Théodore était fils de Reynier Faussone, trésorier général, qui fut nommé héritier universel par testament du 6 décembre 1638 (Arch. Thuyset), par D. Siméon, fils de feu François de Lorcarno, citoyen de Turin, trésorier du duc de Savoie, alors malade à Bellinzona. Il veut que Reynier porte ses armes et son nom, soit qu'il s'appelle *Reynierius Fossonus de Locarno*.

THÉODORE FAUSSONE ou FAUZONE, gentilhomme de la Chambre, majordome de S. A., gouverneur de Chieri, par P^{re} du mois d'octobre 1622 (Arch. Thuyset). Il épousa Catherine, fille et héritière d'Etienne Botega, C^{te} de Villanova (1). Il testa le 5 octobre 1632 (*Ibid.*). Veut être enterré dans la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, dans l'église de Mondovi.

JEAN FAUSSONE, C^{te} de Villanova. Substitué à ce comté, en vertu de l'érection de 1626, et héritier de sa mère, dit Faussone-Botega, comte des gardes de corps de S. A. et gentilhomme de la Chambre. Il épousa Jeanne-Marie, comtesse de Montmayeur, baronne de Villardsallet, de Bardassan et Silans, dame de l'Étoile, du Crest, etc. (1645, 1646. Arch. la Serraz). Elle testa, veuve alors de Marc-André, C^{te} Piassasco de Scalghe, le 10 décembre 1664, léguant tous ses biens de Piémont à Jean-Baptiste Piassasco, son fils du second lit, et tous les biens de Savoie à Blaise-Amédée Faussone, son fils du premier lit. Elle vendit, le 16 mars 1650 (*Ibid.*), aux N^{rs} de Montfalcon, pour 13,000 livres, les rentes d'Allod et Chatillon, dans la Val d'Aoste. Voir MONTMAYEUR.

GEORGES aurait formé la branche des M^{rs} de Clavesana.

BLAISE-AMÉDÉE FAUSSONE-BOTEGA, C^{te} de Villanova en Piémont et de Montmayeur en Savoie, B^{ne} de Villardsallet, seigr des maisons-fortes de l'Étoile et du Crest, gentilhomme de la Chambre, gouverneur de Carmagnola, héritier des biens des Montmayeur en Savoie. Il épousa, contrat dotal du 11 février 1667 (Arch. de Cour), Lucrèce Solaro, fille de Jérôme, C^{te} de Massello. Elle testa le 7 avril 1690 (Arch. Thuyset). Il agit comme héritier universel d'Etienne Botega, C^{te} de Villanova, son bisaiel maternel, dans un acte de septembre 1683 (*Ibid.*). Le 22 septembre 1676 (*Ibid.*), il vend à M^{re} Jean Varembon et consorts d'Ayme, la maison-forte de Montmayeur située à Ayme, avec dépendances

CHRISTINE-MARIE-FRANÇOISE, femme de Dominique Provana, C^{te} de Beynette, testa, le 7 juin 1686, en faveur de son frère Blaise-Amédée (Arch. Th.).

quelconques pour le prix de 50,600 florins. Dans un acte du 18 octobre suivant (*Ibid.*), fait à la décharge des acheteurs, on voit qu'il se proposait « de desmollir ou lasser desmollir et ruyner la dicte maison forte de Montmayeur et les autres bastiments en dépendant « pour estre desjaz le tout fort caducque et en pouvre estat et ruyne et a point de tumber et desmollir en divers endroits : outre « que estant le tout menassé d'inondation par la rivière d'Isare qui s'en approche fort par dessous et les auroit desjaz inondé « sy a ce il n'eust esté pourveu avec quantité de ramparts faits et posés contre la dicte rivière ». Dans un acte du 20 mars 1701 (*Ibid.*), par lequel il constitue une pension à M^{re} André Pillet, son procureur, il scelle de Faussone, de gueules à trois pals d'argent. Dans plusieurs pièces de mes archives, son père Jean scellait de Montmayeur plein. Lucrèce testa le 7 avril 1688 (Arch. Thuyset).

ÉLÉONORE-FRANÇOISE au C^{te} Robert Radicati de Brozolo, légataire de sa mère, 1698.

JEANNE-MARIE, religieuse à Mondovi, 1698.

JEAN-GASPARD-JÉRÔME, C^{te} de Montmayeur, B^{ne} de Villardsallet, né à Turin, émancipé par son père le 26 octobre 1703 (Arch. Thuyset), C^{te} de Villanova en Piémont. Il venait de contracter mariage avec III^{me} D^{me} Anne-Josephette-Gertrude, fille d'III^{me} et Sp^{te} Guillaume Leoni ? premier président au Sénat de Turin, et de la C^{te} Thècle-Camille Provana de Frossasco. Le 6 et 16 janvier 1700 (*Sommaire des Fiefs*), il reconnaît (en suivant les reconnaissances de Jacques, S^{re} de Montmayeur, du 12 mai 1435, etc.) le comté de Montmayeur (château en masures au sommet d'une montagne au mandement de Montmélian), baronnie de Villardsallet, aux paroisses de Villardsallet et la Trinité, qui s'appelaient autrefois Moutiers, biens, fiefs, etc.

CHARLOTTE-THÉRÈSE-GABRIELLE, épouse promise au C^{te} Louis-Emmanuel Faussone, des M^{rs} de Clavesana, légataire de sa mère, 1698.

Il testa à Chambéry, le 2 octobre 1744 (Arch. Thuyset). Usufruit à sa femme (Léon ou de Léon ou Don?), comme héritier universel le seigr Frangia, troisième fils du seigr chev^{er} et commandeur Frangia et de D^{me} Tapparelli de Genola, sa femme et filleule du testateur, de Mondovi, duquel le testateur ne sait pas le nom de baptême, voulant qu'il vienne demeurer à Villardsallet. Mort avant le 3 décembre 1745. Ce testament, pour un motif que j'ignore, n'eut pas d'effet. Montmayeur passa aux Radicati.

Le C^{te} CHARLES-AMÉDÉE RADICATI DE BROZOLO, fils aîné, légataire de sa grand'mère Lucrèce Solaro, 1698.

CÉSAR-OCTAVE-LÉON RADICATI DE BROZOLO. Le 17 septembre 1758 (*Fiefs*), vend (pas dit comment à lui parvenu) le comté de Montmayeur et baronnie de Villardsallet, avec juridiction commode, etc., à Laurent-Justinien-Gabriel-Sylvestre, M^{re} d'Arvillard. Vente approuvée par S. M. le 2 février et entrée à la Chambre des Comptes le 26 février 1759.

FAVERGE (DE LA)

SEIGNEURS DE CORMAND ET DE MONTPON.



P. d'azur à la croix d'or chargée d'une croix de gueules cantonnée aux 1^{er} et 2^{me} d'une ancre d'or et aux 3^{me} et 4^{me} d'un calice de même (Preuves de Malte).

Selon d'autres la croix serait fichée : la croix de gueules bordée d'or : les ancres seraient d'argent et cantonneraient aux 1^{er} et 4^{me} : les calices aux 2^{me} et 3^{me}, etc., etc.

Ils auraient écartelé de RICHARD-MONTPON qui est de gueules au chef d'or à la bande d'argent brochant sur le tout chargée de trois sautoirs d'azur.



E ne puis remonter d'une manière certaine la généalogie de cette famille plus haut que N^o Jean de la Faverge, docteur ès droits, de Saint-Jeoire en Faucigny, bourgeois de la Roche, vivant en 1552 : suivant un pennon existant aux Archives de Monthouz, il serait fils de N^o Louis de la Faverge, et je l'inscris sous

toutes réserves. Je ne pense pas qu'elle soit beaucoup plus ancienne (1), car j'en aurais presque certainement rencontré des traces au xv^e siècle et au xvi^e siècle : en revanche, je trouve des de la Faverge (de Fabrica) à Doucy, dans la Semine et à Genève, notaires, dont un est probablement la souche de la famille. Je n'ai pas trouvé leurs patentes de noblesse (2).

Les la Faverge de Montpon ont fourni une femme à Gaspard de Sales, seigr de Brens, cousin germain de Saint François : ceux de Montpon ont pris une femme aux Chevron-Villette. Permette de Chevron était, paraît-il, une femme de haut mérite, puisqu'elle fut honorée de l'amitié de Saint François, qui l'appelait sa tante (2), d'Antoine Favre, le célèbre jurisconsulte, qui l'appelait sa sœur, et lui écrivit pour lui adresser ses condoléances à propos de la mort de Janus de la Faverge (mari de Permette), qu'il appelle « son bon père ».

René Favre de la Valbonne, Claude Favre de Vaugelas lui adressèrent aussi des lettres en la qualifiant de tante : parenté toute spirituelle (3).

Cette famille s'est éteinte dans ses deux branches possessionnées des seigneuries de Cormand et Montpon, vers 1750, et Montpon passa alors dans la famille de Thiollaz, qui le possède encore. Une troisième branche, dite de Bevy, paraît exister encore, mais je n'ai pu avoir des renseignements précis sur ce qui la concerne.

(Suit la généalogie).

(1) A la rigueur, ce Louis pourrait être fils d'un N^o Louis de la Faverge, qui épousa D^{lle} Alexie, fille de N^o Claude de Challes, laquelle testa le 23 novembre 1492, nommant ses fils Claude et Louis et Guigonne, sa fille, qui épousa Hon^{or} Pierre Lyonnet de Belley.

(2) Si elles ont existé, elles datent de 1552. Voir III^e degré, Tableau suivant.

(3) François, le cadet, de la Faverge, frère de Janus, avait épousé Françoise de la Fléchère, fille de Jacques de la Fléchère, frère utérin du grand-père de saint François. Ce Jacques l'avait eue de Bonaventure de Chevron-Villette, sa seconde femme : M^{re} de la Faverge était donc tante, à la mode de Bretagne, de saint François. Je crois pourtant que c'est à la femme de Janus que se rapportent les lettres citées plus haut.

(4) Toutes ces lettres existent dans ma collection d'autographes. Il me semble intéressant de reproduire une des lettres de Vaugelas l'académicien.

A MADAME DE LA FAVERGE, MA TANTE, A LA ROCHE.

Madame ma tante, Je viens seulement d'apprendre la mauvaise nouvelle (la mort de Janus de la Faverge), de laquelle je me suis informé mal volontiers pour la frayeur que j'avois d'oïr la réponse qu'on m'en a faite. Ceste peur a esté la cause que jusques a ce matin je n'en avois rien sceu. Si j'ay senti du soulagement en ce que j'ay retardé d'oïr le malheur que je craignois, je resens aussy maintenant tant plus de mescontentement en ce que j'ay retardé par mesme moyen le devoir que je vous ay et que justement vous devez attendre de moy ; la qualité que je porte de vous estre bien humble serviteur et des plus affectionnés et assurés que vous avez m'obligé d'estre le premier à me condoiloir avec vous de vostre perte. Je dis condoiloir et non pas consoler, d'autant que vostre prudence et sagesse ordinaire, la langueur et longueur de sa maladie, qui avoit esteinte en luy toute espérance de santé, l'ennuy qu'il avoit luy mesme de sa propre vie, attendant ce sembloit les plaisirs éternels d'une autre meilleure, le bel age qu'il a vescu, comblé d'honneur, de vertu et de réputation singulière, les beaux gages qu'il vous a laissés quasi tous élevez esquels il commence desia heureusement à revivre et ou vous trouverez le ferme et agréable appuy de vostre viduité, tout cela suffit pour vous disposer, Madame, à vous conformer à la volonté de Dieu, qui a esté telle, sans que je sois si téméraire que de vous y vouloir inviter par ceste lettre laquelle j'escris pour servir plustost à moy de tesmoignage de mon devoir, qu'à vous de consolation. Le vœu que je luy avois fait solennellement dans mon ame de le servir, se joindra avec celui que je vous ay fait particulièrement et à Messieurs vos enfans et s'il se peut faire je seray encore de plus fort, à vous et à eux - De Nicy 4 juillet 1666. Très humble obéissant et affectionné serviteur Claude Favre de Vaugelas - (P.-S.) Mon père n'est pas icy, il est à Hautecombe avec Monsieur de Genève, il n'eusse pas manqué au devoir qu'il vous a (*).

(*) Le Président lui avait déjà écrit le 28 juin précédent une lettre de condoléance (*Ibid.*).

TABLEAU I.

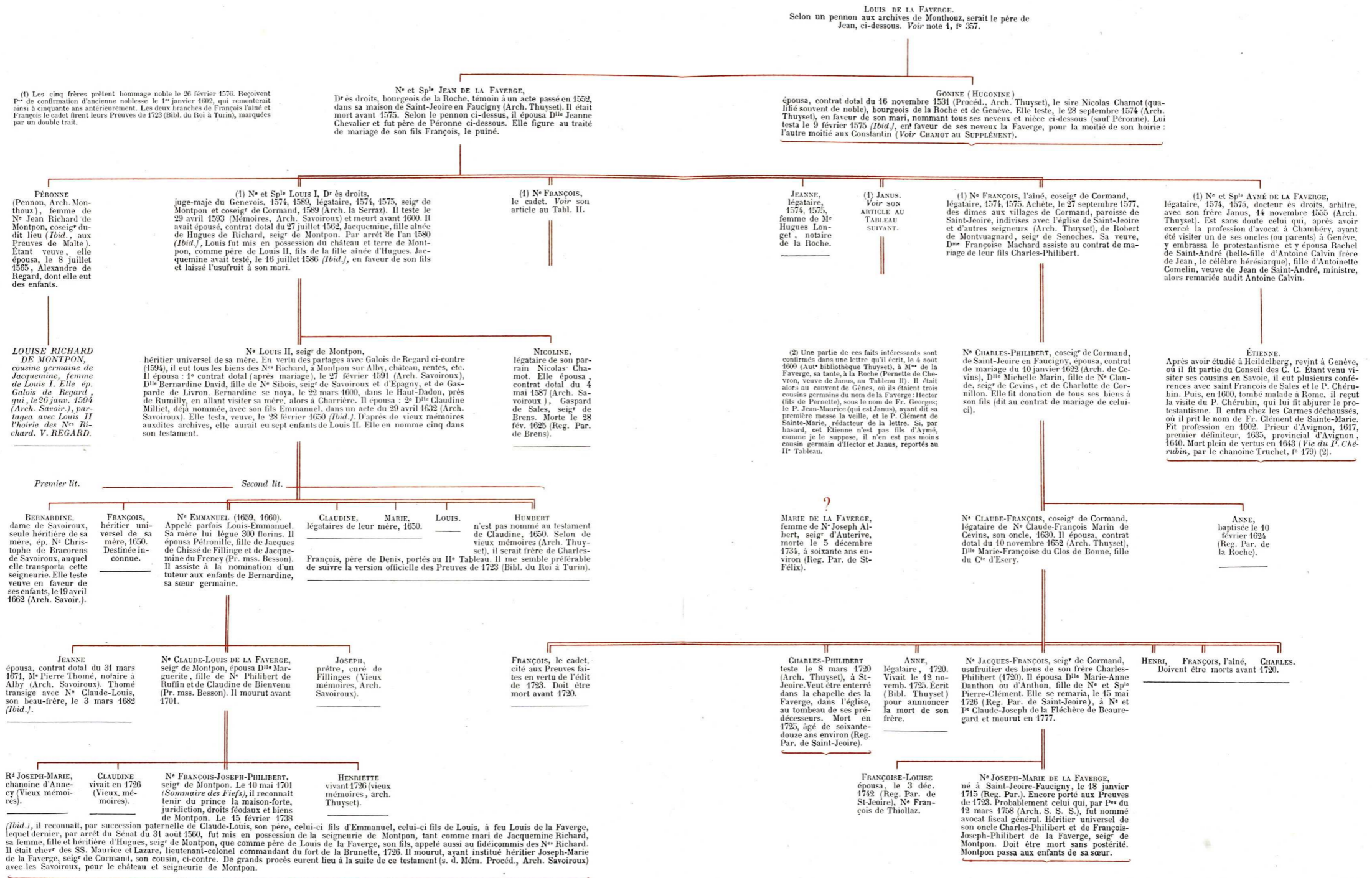
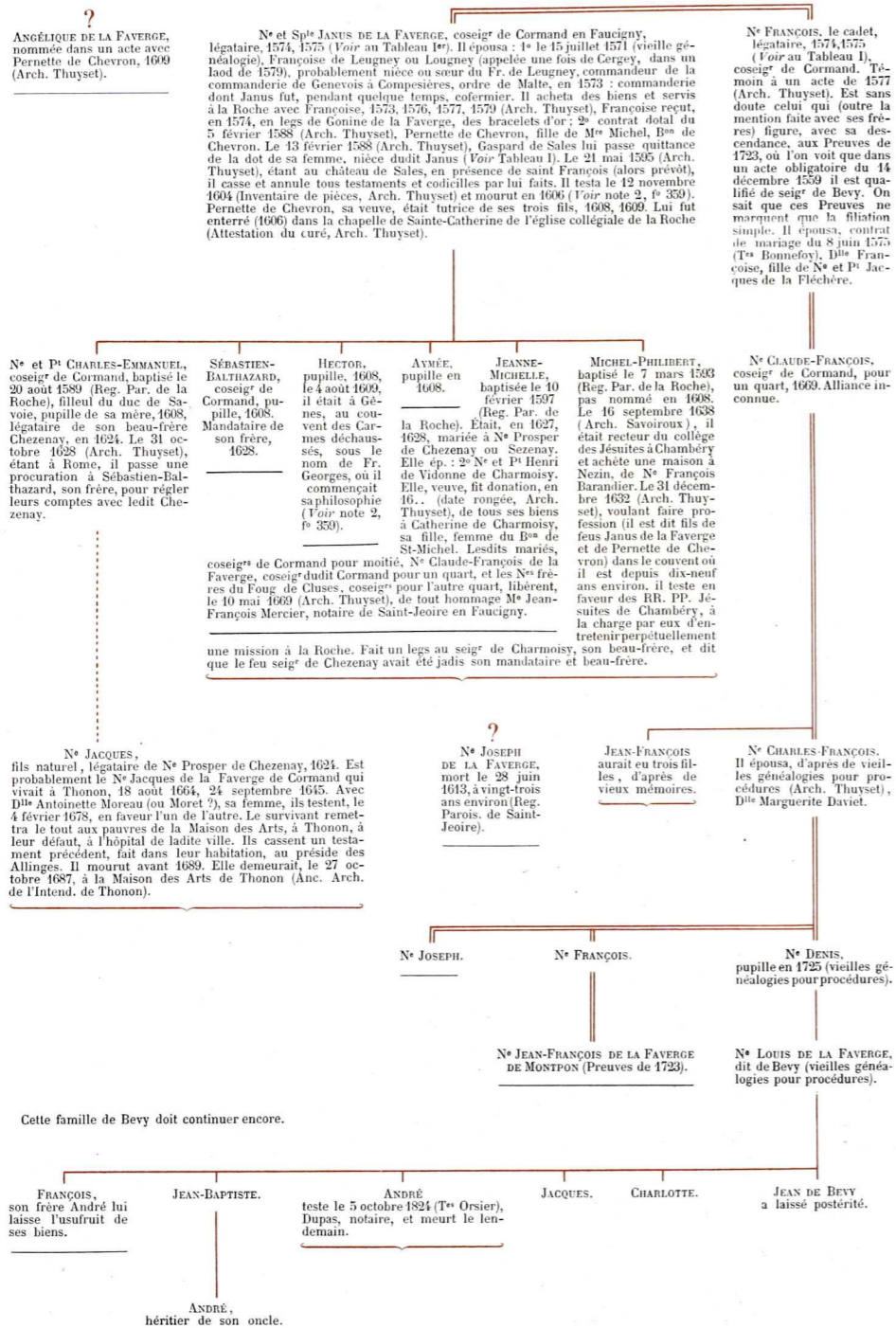


TABLEAU II.

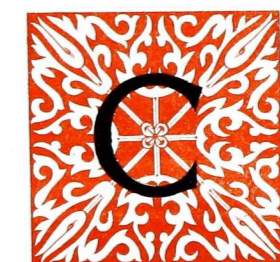


FAVIER DU NOYER DE LESCHERAINÉ

BARONS DU NOYER, DU CHATEL SUR CONFLÈNS, SEIGNEURS D'ALEX, CHEZENAY, MINJOUX, DE LA BIGUERNE ET ST-MAURICE DE ROTHERENS, COSEIG^{NS} DE MARTHOD ET CORNILLON, ETC., EN SAVOIE, TARENTAISE ET GENEVOIS, MARQUIS DE LESCHERAINÉ EN BAUGES (1).



P. de gueules à la vigilance d'argent, au chef d'azur chargé de trois bandes ondées du second. Voir mon DICTIONNAIRE DU BLASON. Si cette description paraît trop novatrice aux routiniers, nous blasonnerons de gueules à la grue d'argent tenant sa vigilance de même, etc.



ETTE famille a eu pour source très honorable de sa noblesse l'exercice de la magistrature dans notre Souveraine Compagnie du Sénat de Savoie. N^o et Sp^{le} Pierre

Favier, conseiller de S. A. R., nommé, le 6 mars 1600, avocat général, puis le 12 juin 1610, président au Sénat, est le chef de cette maison. Il appartenait à une vieille et notable famille de Curienne au mandement de la Bâtie-Seysse, dont j'ai suivi la filiation sur titres depuis la fin du xv^e siècle : elle avait sa sépulture dans l'église dudit lieu, où notamment M^{re} Claude Favier, notaire ducal (oncle, à la mode de Bretagne, de N^o Pierre), par son testament du 24 février 1580, voulut être enterré au tombeau de ses prédécesseurs, et ordonnant une « aumosne generale à tous venants en sa maison le jour de sa sepulture comme « a este de costume fere quand les chiefz de notre maison sont decedez. »

Depuis lors, les N^{es} Favier, soit par leurs charges au Sénat, leurs services dans les armées, soit par d'heureuses alliances qui les mirent en possession de belles et importantes seigneuries, titrées ou non, ont acquis une place très distinguée dans notre noblesse, place qu'ils gardent encore.

Le chef actuel du nom est Frédéric, B^{ne} du Noyer, M^{is} de Lescheraine, décoré de la Légion d'honneur pour brillants faits d'armes pendant la guerre de 1870.

(Suit la généalogie).

(1) Le décret impérial du 3 mai 1864, qui a autorisé le B^{ne} du Noyer à joindre au sien le nom du feu M^{re} de Lescheraine (Félix), son oncle, ne dit rien du titre. Or, comme le nom patronymique de Félix était du Coudrey (voir ce nom); comme il portait le surnom de Lescheraine, en qualité de successeur de Jacques-Louis du Coudrey, C^{te} de Blancheville, son aïeul — lequel le tenait comme héritier de Paul, troisième et dernier M^{is} de Lescheraine, son oncle — ce surnom, essentiellement incorporé au titre, forme un tout indivisible; Marquis de Lescheraine. Je sais que le Conseil du Seau, à cheval sur des moulins à vent, aurait cru faire une concession en mentionnant le titre. Erreur ! L'État ne ferait une concession en créant et en m'accordant le titre de C^{te} de Jenaisquoï. Mais le titre de M^{is} de Lescheraine n'appartient pas à l'État : son légitime propriétaire en mourant sans enfants, l'a laissé à ses neveux avec le reste de son hoirie. Suivant le sens commun, le droit naturel et la coutume immémoriale invariablement observée dans notre duché, cela n'aurait soulevé, anciennement, aucune difficulté : notre loi libérale croyait bonnement que la disposition de ses biens appartenait à leur propriétaire. Dans la condition actuelle des choses, on se croit obligé de demander une autorisation. Si l'État l'accorde, c'est donc qu'il aurait droit de refuser, et l'on se demande pourquoi. Mais, enfin, s'il l'accorde, c'est un enregistrement de la volonté du testateur, un simple reconnaissance. L'État ne peut partager cette volonté, accorder le surnom, laisser en désérence le titre, qui seul le motive. Le Nobiliaire de Savoie, dans la plénitude de son indépendance, doit affirmer hautement l'existence d'un droit supérieur aux protocoles, en vertu duquel le B^{ne} du Noyer est M^{is} de Lescheraine.

TABLEAU I.

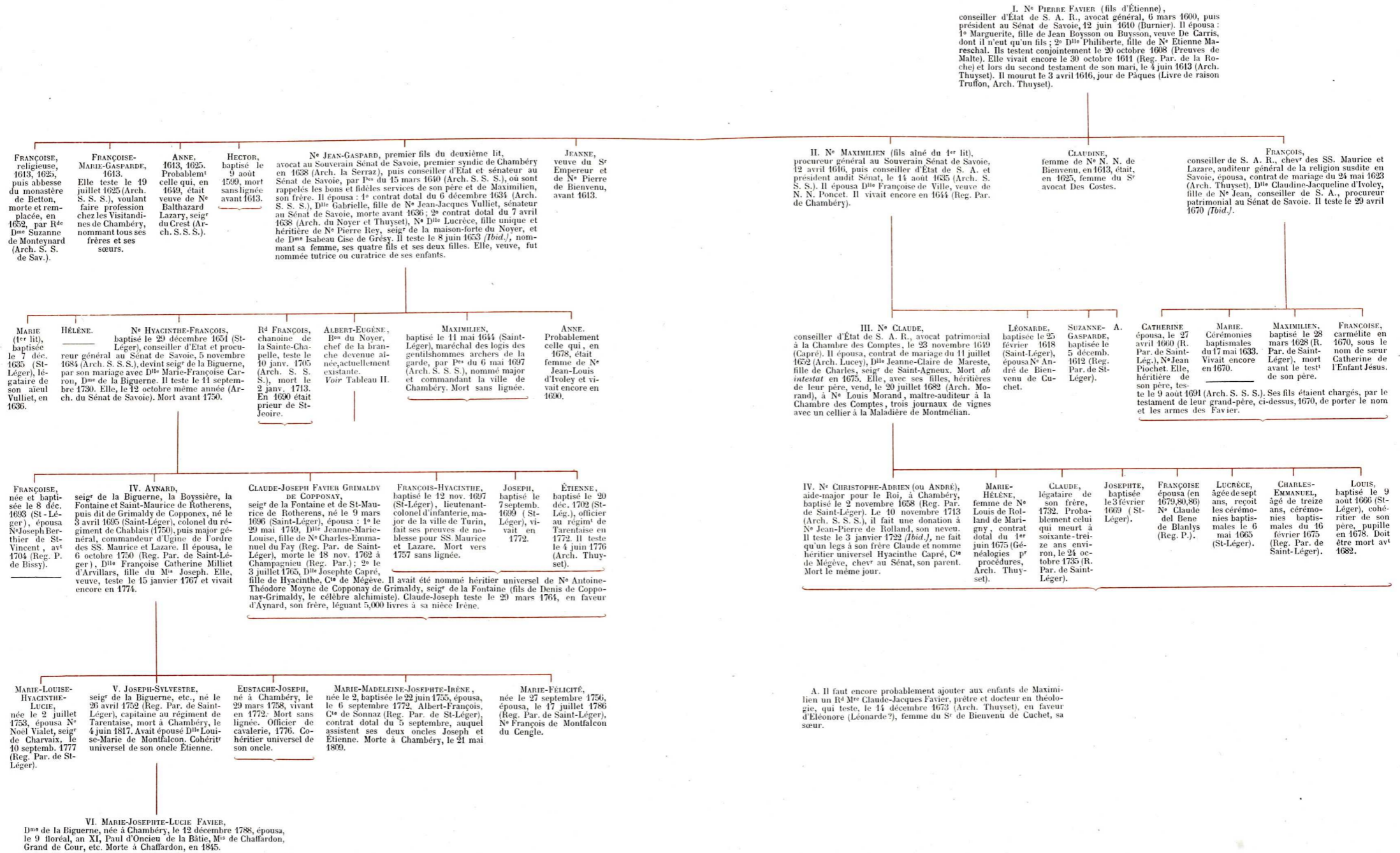


TABLEAU II.

III. ALBERT-EUGÈNE FAVIER DU NOYER.

Voit SON ASCENDANCE AU TABLEAU I^{er}. Né ou baptisé le 7 juin 1660 (Reg. Par. de Saint-Léger), fils aîné, filleul du M^{re} de Lullin, héritier universel de N^o François du Noyer, par testament du 10 janvier 1630 (Arch. S. S. S.).

ANNE, 1710, morte en 1766. CLAUDINE, 1710, religieuse à la Visitation d'Anney, 12 août 1714, supérieure à Carpentras, puis à Anney, où elle mourut le 18 fév. 1772 (La mère Chantal fut canonisée pendant son supériorat).

LUCIE, née en 1747, morte religieuse à la Visitation d'Anney, en 1783. FRANÇOISE, née à Saint-Pierre d'Albigny, le 25 août 1739, épouse, le 10 fév. 1774 (Reg. Par. de Saint-Léger), Jacques Chollet, B^{on} du Bourget, morte sans enfants, ayant testé en faveur de Stéphanie du Noyer, sa petite-nièce.

MARIE-JOSEPHITE-CLAIRE, née le 23 novembre 1774 (Reg. Par. de Saint-Pierre d'Albigny), épouse, le 16 avril 1792 (Reg. Par. de St-François), Claude-François-Gaspard de Menthon, C^o d'Aviernoz, B^{on} de Lornay, etc. Morte à Chambéry, le 16 mai 1840.

TANCRÈDE, B^{on} du Noyer, né en 1808, officier aux gardes, gentilhomme de la Chambre de S. M. la reine Marie-Adélaïde, gouverneur du château royal d'Hautecombe, grand officier des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, chev^{er} de la Légion d'honneur. A épousé Félicie de Savoiroux. Mort à soixante-sept ans, le 5 décembre 1875, sans enfants.

VIII. EDITH, née à Bassens, le 2 août 1835, épouse Tancredé de Chambost, C^o de Lépin, morte à Montreux, le 23 février 1876. — Voir RIVERIEUX.

CAMILLE, né à Chambéry, le 23 octobre 1865. EUGÈNE, né à la Motte, le 16 avril 1868. ALBERT, né à la Motte, le 26 septembre 1872. MARGUERITE, née à la Motte, le 19 juill. 1870. IX. ROBERT, né à Chambéry, le 24 mai 1864. MARIE, née à Chambéry, le 10 mai 1877.

(1) Il consigne ses fiefs à la Chambre des Comptes en 1731 (Arch. Thuysset) : 1^o la juridiction du Châtel et du Noyer, qui s'étend dans les paroisses de Confens et Venthon, érigée en baronnie par P^{ape} du 23 avril 1663, vérifiée le 31 juillet suivant, avec omnimode juridiction haute, moyenne et basse, dernier supplice, etc., ainsi que les rentes féodales dépendant de ladite baronnie, quant au Châtel, situées aux paroisses de Venthon, Tours, Mercury, Saint-Sigismond, la ville de Confens (province de Savoie) et Queige (Tarentaise) reconnue en faveur de S. M., par le père du suppliant, le 25 novembre 1700. En vertu de sa rente féodale du Noyer, il est cossig^{er} de Marthod et Cornillon : elle s'étend dans les paroisses de Confens, Mercury, Cezarche, Tours, les Millières, Grignon, Montyon, Saint-Hélène des Millières, l'Hôpital, Saint-Sigismond, Marthod, Thénéol, Allonias, Saint-Jean de Palud et Queige. Item la rente féodale de Goncelin et Veigé, qui comprend les paroisses de Sainte-Hélène des Millières et de Notre-Dame des Millières, Montyon, Bonvillard, Saint-Vial, Cléry, Tournon, Verrens, Gilly, Plancherne, plus la rente dite de Bursin, rière Marthod et Thénéol ; 2^o la rente féodale de la Palud et Revel, dans les paroisses de Saint-Pierre d'Albigny, Grésy, Fréterive, la Croix d'Aiguolle, Saint-Jean de la Porte et Aylon, avec deux autres rentes sans dénomination, rière Verrens, Tournon, Saint-Vial, Plancherne, Saint-Jean d'Arvey, Montagny, Barberaz soit Chanaz, Vimines et Chambéry. Desquelles rentes et seigneuries il est possesseur, comme héritier de N^o François Rey du Noyer (Voir Rey) ; 3^o la seigneurie de Minoux (paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny), acquise par ledit N^o Rey, de N^o Hyacinthe de Saluces, B^{on} de Molans, par contrat du 9 juin 1674, et démembrée de la baronnie de Molans ; 4^o la seigneurie d'Arenthon, veuve du Président d'Alex (Arch. Thuysset). Il consigna tous ses fiefs encore le 10 septembre 1734 (Arch. de Noyer).

MARGUERITE, baptisée le 13 avril 1688 (Saint-Léger). MARIE, née en 1684, religieuse à la Visitation d'Anney, 11 juillet 1700, fonde le couvent de San Vittorio d'Albigny, (États de Venise), où elle meurt le 7 juin 1737. LUCRÈCE, baptisée le 11 septembre 1682 (St-Léger), épouse, le 6 novembre 1717, N^o Joseph, fils de N^o Antoine Rebut de Saxel (Ibid.). JOSEPH-AVNARD, baptisé le 25 octobre 1693 ou 1695, vivait en 1705. Est-ce le Joseph, B^{on} du Molard, qui assiste au contrat de mariage de son frère, en 1728? THÉRÈSE, 1710, femme de N^o Jacques-François Rebut de Saxel, contrat dotal du 20 janvier 1714 (Arch. S. S. S.). Elle teste, veuve, le 5 octobre 1751 (Ibid.). Morte le 25 janvier 1759 (Reg. Par. de Thonon). JOSEPH, né à Chambéry, le 10 août 1700, préfet du chapitre de Saint-Joier en 1739, mort en 1763.

CLAIRE-JOSEPHITE, baptisée le 16 avril 1734, morte le 9 janvier 1806 d'Albigny, mort avant le testament de son père. JACQUES-ALEXIS, né le 21 octobre 1735 (R. Par. de St-Pierre d'Albigny), mort avant le testament de son père. JEANNE-FRANÇOISE-CHRISTINE, baptisée le 12 novemb. 1736, religieuse à la Visitation d'Anney en mars 1765. JEANNE-JOSEPHITE-LOUISE, née le 17 janv. 1748, religieuse à la Visitation d'Anney en mars 1765. PÉRONNE-POLYXÈNE, née le 6 juillet 1742 (Reg. P. de St-Pierre d'Albigny), morte, religieuse à Bonlieu, en mars 1764. FRANÇOISE-LOUISE-GEORGINE, née le 15 nov. 1740, femme de Thomas Dominique du Noyer, puis, seig^{er} de Montagny, morte à Anney, le 23 nov. 1820. CHARLES-FRANÇOIS, né à St-Pierre d'Albigny, le 9 mars 1750, officier au régiment de Savoie, puis passé au service d'Autriche, le 5 nov. 1774, cadet au 1^{er} dragons, major commandant en 1796, lieutenant-colonel en 1797, colonel en 1800 ; fit toutes les campagnes contre la France. Des 1802, prit le titre de C^o du Noyer. Le 26 août 1805, après trente-quatre ans de services dans le même régiment, retraité avec le grade de général. Il était chambellan et chev^{er} des SS. Maurice et Lazare (P^{ape} du 26 avril 1782, lui permettant de faire ses preuves de noblesse pour la chevalerie de justice susdite). Les Preuves sont du 21 juin (Arch. du Noyer). Il mourut à Vienne, le 21 mai 1818. Il avait épousé, en 1788 ou 93, Josephine, fille du colonel B^{on} Spindler von Tuberg. Elle avait une pension de 500 florins sur la cassette de l'Empereur et mourut à Vienne, le 13 juillet 1821.

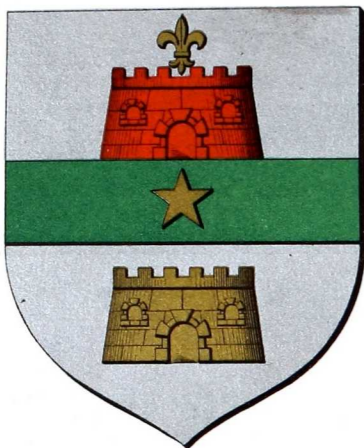
MARIE-MAURICE, né et baptisé le 18 septemb. 1772, mort à St-Pierre d'Albigny, le 31 juillet 1777. JULES-AUGUSTE-LADISLAS-CHARLES-JOSEPH, C^o du Noyer, né le 30 novembre 1807. Entré le 11 janvier 1819 à l'Académie du Theresianum. Mort le 4 octobre 1823 (note émanée du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, aux Arch. du Noyer).

MARIE-ANTOINETTE-CHRISTINE-STÉPHANIE, D^u du palais de S. M. la Reine Marie-Thérèse, épouse, le 15 mai 1827, Charles-Jean-Dominique de Menthon, C^o d'Aviernoz, général, etc. Morte à soixante-cinq ans, le 20 novembre 1871. SÉBASTIEN-CAMILLE DU NOYER DE LESCHERAINÉ. Obtient, par décret impérial du 3 mars 1864, d'ajouter à son nom celui de Lescherainé, éteint dans la personne de son oncle Félix, M^{re} de Lescherainé (Voir note 1, p 361), né à Saint-Pierre d'Albigny, le 5 décembre 1810 (Reg. Par.), officier dans la brigade de Savoie, épouse, le 24 janvier 1839, Séraphie-Valérie, fille d'Henri de Crouzaz-Cretet et d'Emilie de Breheret de Coussilly. Mort à Chambéry, le 4 novembre 1867.

VIII. FRÉDÉRIC, né à Chambéry, le 21 octobre 1839, B^{on} du Noyer, M^{re} de Lescherainé, officier à la brigade de Savoie, puis au 103^e et au 87^e de ligne en France, capitaine au 1^{er} bataillon des mobiles de Savoie, décoré de la Légion d'honneur pour sa belle conduite, 1870. A épousé, le 24 juin 1863, Adèle de Boigne, morte le 23 décembre 1886, à 45 ans. ALBERT, né à Chambéry, le 26 avril 1841, épouse, le 28 novembre 1870, Éléonore Broch d'Hotelans. MARGUERITE, née le 12 décembre 1843, épouse, le 2 janvier 1864, César de la Barge de Cer-teau. MAX, né le 5 janvier 1846, capitaine au 1^{er} bataillon des mobiles de Savoie, campagne 1870, épouse, le 8 février 1873, Hélène Lestrat de Prandières.

GERMAINE, née à la Motte, le 5 août 1879. TANCRÈDE, né à Chambéry, le 26 mars 1874. HENRI, né à Chambéry, le 26 mars 1875. EDITH, née à Chambéry, le 11 mars 1876. ISABELLE, née le 21 février 1876. MARTHE, née à Chambéry, le 31 déc. 1877. GENEVIÈVE, née le 13 mai, morte le 9 août 1879. FRANÇOISE, née le 11 avril, morte le 27 sept. 1881. MAURICE, né à Saint-Jean de la Porte, le 6 juin 1884. JOSEPH, né à Chambéry, le 10 novembre 1880. FRANÇOIS, né le 16 juin 1887. CHRISTINE, née le 4 février 1889, à Chambéry.

FAVRAT DE BELLEVAUX



P. d'argent à la fasce de sinople chargée d'une étoile d'or supportant un château (ou tour) de gueules surmonté d'une fleur de lis d'or et accompagné en pointe d'un autre château d'or (Vieil arbre de famille. Clos d'Aulps).

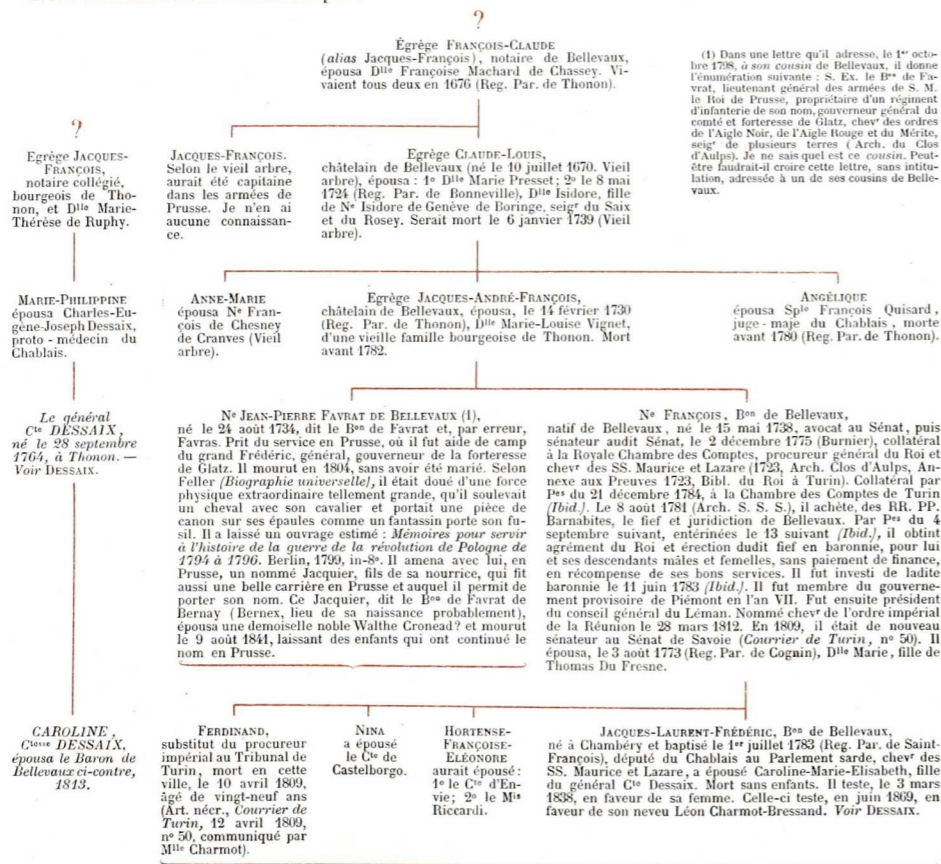
Le général prussien de ce nom portait ces armoiries : on les voit au bas de son portrait (Clos d'Aulps). Mais, dans des lettres (*Ibid.*), son cachet ne conserve que la pointe de l'écu ci-contre. La fasce est de gueules chargée d'un aigle couronné de... La partie du chef contient sur champ d'azur un soleil de... accompagné à dextre d'un croissant de... tourné à senestre et d'une étoile de... à senestre.

On trouve aussi qu'ils portaient d'azur à l'enclume d'argent accompagnée en chef d'un dextrochère de même (de carnation selon l'Armerista) mouvant du flanc senestre, empoignant un marteau de même, en attitude de frapper sur un besant d'or posé sur l'enclume, et en pointe de trois besants du dernier rangés en fasce (deux et un selon l'Armerista).



ORT vieille famille ayant joui depuis des temps reculés du droit de bourgeoisie à Thonon, Évian et Allinges. Elle possédait un arbre dressé par P. Pinget, notaire, remontant jusqu'à 1283, que je suis, à défaut d'autres indications. Les Favrat ont été châtelains de Bellevaux, notaires, commissaires d'extentes et se sont souvent alliés à des familles nobles, Seyssel, Ruphy, Machard, Genève et aux meilleures familles bourgeoises du Chablais.

Nous commencerons seulement par :



FAVRE



BARONS ET SEIGNEURS DE PÉROGES, DOMESSIN, DES CHARMETTES, DE FÉLICIA, VILLARET, PREMERY, BETONET, AIGUEBELLETTE, COMTES DE CHANAZ ET BARONS D'ARENTHON.

Portaient : d'argent au chevron d'azur accompagné de trois têtes de Maure (de sable) tortillées du champ. — Ubique.



UICHENON a donné la généalogie de cette famille dans son *Histoire de Bresse et Bugey* : il la fait remonter à Antoine Favre, secrétaire de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, en 1395. Il ne manquerait donc même pas l'ancien-

neté à cette famille devenue illustre par ses mérites : mais je laisse à Guichenon l'honneur et la responsabilité de ses découvertes. S'il faut s'en rapporter aux *Remarques critiques* de Ph. Collet (*Armor., Hist. de Bresse et Bugey*, par Ed. Révérend du Mesnil, n° 253), la famille du Président n'était pas noble avant lui et... « constamment le père du Président Favre n'était « point noble et n'a point acquis la noblesse par la charge d'avocat fiscal à Bourg ». Sans être aussi affirmatif, je dois pourtant exprimer quelques doutes sur la noblesse de cette famille antérieurement au Président. Tout ce que j'ai rencontré sur elle n'est pas cité par Guichenon : N° Guillaume, fils de N° Humbert Fabri de Peroges, conseiller ducal, épousa, par contrat de mariage du 15 janvier 1460 (Arch. de Cour), Christine, fille naturelle de Louis de Lusignan, cardinal de Chypre, à laquelle Anne de Chypre, duchesse de Savoie, assigna une dot de 1,000 florins (1). Nous commencerons donc par Philibert Favre, père du Président : à dater de ce dernier, nous pouvons voler de nos propres ailes.

Antoine Favre, B^{ne} de Péroges et Domessin (suivant Guichenon), premier président au Souverain Sénat de Savoie, commandant général du duché, un des premiers membres de l'Académie florimontane, fut un des plus grands hommes de son temps, jurisconsulte célèbre, auteur notamment du *Codex Fabrianus*, le meilleur et le plus profond de ses ouvrages, poète à ses heures, ami intime de saint François de Sales — ils s'appelaient frères — esprit aussi porté aux négociations diplomatiques qu'aux travaux les plus subtils d'érudition. Sa vie est donnée par Durandi (*Piemontesi illustri*), Taisand (*Vie des plus célèbres jurisconsultes*) et par le sénateur Avet (*Éloge historique*, Chambéry, 1844).

Le Président, devenu complètement savoyard après la cession de la Bresse à la France, refusa, pour rester des nôtres, la première présidence du Parlement de Toulouse aux instances du Roi de France, qui avait été à même d'apprécier ses talents et ses mérites. C'est un des plus grands hommes dont la Savoie s'honore, et la ville de Chambéry lui a érigé un monument sur la place du Palais de Justice (2).

Trois de ses fils, notamment, ont continué l'illustration de leur père. Claude Favre de Vaugelas, un des ramoneurs les plus renommés de notre langue, membre de l'Académie française — et auparavant de l'Académie florimontane, fondée bien avant l'Académie française — collaborateur actif à la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie*, auteur des *Remarques sur la Langue française*, où il s'est montré grammairien novateur et raisonné. René Favre de la Valbonne, formé à la haute école de son père, est l'auteur du *Bien public pour le fait de la Justice*, ouvrage de haute valeur (3), qui portait la pioche aux vieilles démodées de la jurisprudence. Claude Favre des Charmettes, auteur de l'*Abrégé méthodique de la science du Blason*, un des meilleurs traités de l'époque.

Je renvoie, pour les détails bibliographiques, aux ouvrages spéciaux que l'on rencontre partout.

La belle et nombreuse descendance de l'immortel Président, riche de biens et de vertus, ne devait pas se prolonger : elle s'est éteinte avec les arrière-petits-fils du Président. Ses biens se sont éparpillés dans plusieurs familles, les Riddes, les Cornillon, les La Place et notamment chez les Conzié, d'où ils sont passés aux Sonnaz, qui possèdent ainsi la baronnie d'Arenthon (4).

(S'uit la généalogie).

(1) Suivant Avet (*Éloge historique d'Antoine Favre*, n° 5), une filiation authentique conforme à celle de Guichenon était conservée aux registres du Sénat de Savoie, dans un acte de notoriété du 13 juillet 1757. Je ne l'ai pas rencontrée : du reste, elle aurait été rédigée après l'extinction de la famille.
 (2) Les armoiries du Président y sont estropiées.
 (3) Récentement réimprimé (Lyon, Scheuring, 1807).
 (4) La baronne de Livet, née Sonnaz, conserve encore le portrait du Président, d'après lequel il a été gravé.

N° et Sp^{le} FRANÇOIS ou JEAN-FRANÇOIS, de Bourg en Bresse, avocat au Sénat de Savoie, épousa D^{ne} Claudine Bergier, morte avant 1614. Elle avait testé le 30 juin 1598 (dit au contrat de sa fille), léguant 15,000 florins à Jeanne-Marguerite. S'appelait François-Gaspard, d'après les Reg. Par. de Bourg, et serait né, dixième enfant de Philibert et de Bonne, le 11 janvier 1569 (M. Alliod).

JEAN-ANTOINE, frère du Président, selon Avet, né le 10 avril 1575 (onzième enfant). Sa descendance continuait encore, représentée par la famille de Gévaudan (Alliod).

SUZANNE, née le 22 avril 1586 (Alliod), morte avant 1614.

R^{ne} JEAN FAVRE, prieur d'Allondaz, vicairé général et official et chanoine du diocèse de Genève. Assisté sa sœur au contrat de 1614. Déjà mort lors du testament du Président.

JEANNE-MARGUERITE épousa, contrat dotal du 14 juillet 1614 (Arch. Thuysset), N° Claude-Antoine de Chablaière. Assistée par son père et en présence de M^{rs} Antoine Favre, B^{ne} de Pérogés, etc., premier président, etc., et de M^{rs} Jean Favre (ce dernier son frère), elle se constitue les biens de D^{ne} Claudine Bergier, sa mère, et cède tous ses droits sur l'honneur de Suzanne à son père et à N° Antoine Favre, son frère.

N° ANTOINE FAVRE, frère de l'époux, 1614.

(2) Antoine Favre eut-il une troisième femme? Le 21 septembre 1621, avec D^{ne} Claudine Daniel, sa femme, ils tiennent sur les fonts baptismaux de l'église de Saint-Maurice d'Anney leur petit-fils Charles Christin, au nom de LL. AA. de Savoie. Ce doit être un lapsus de copiste. Antoine ne mentionne que deux femmes en son testament de 1624, Benoîte et Philiberte. Cette Philiberte Martin de la Pérouse doit être celle qui épousa (en premières nocces) N° Claude Daniel, qui testa en 1663. En admettant cette double alliance (elle ne m'est point prouvée), D^{ne} Claudine Daniel, ci-dessus, serait la fille de la femme du Président, sa belle-fille : de là à pa venir peut-être la confusion.

ALEXANDRE (Gén. ms^e, Arch. Soc. Florim.).

CLAUDE FAVRE DE VAUGELAS, né à Meximieux, le 5 janv. 1585. Son père le nomme cohéritier universel pour la baronnie de Pérogés (avait eu Vaugelas de M^{rs} Claude Favre et Jacqueline Guinet, ses aïeux maternels, et c'est sous ce nom qu'il est connu). Gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans. Fit partie de l'Académie française, créée par Richelieu. Travailla au dictionnaire : auteur des *Remarques sur la langue française*, traduit de *Quinte-Curce*, inimitable selon Balzac. C'était le premier bon livre écrit correctement en français moderne, et c'est encore à présent le travail d'un des plus excellents auteurs français. Il mourut en 1649 ou 1650.

LUGRÈCE, enterrée à Sainte-Marie Egypte avant 1624.

PHILIBERT FAVRE DE FELICIA, B^{ne} de Domessin, cohéritier universel de son père pour les biens paternels de Felicia, etc., cohéritier avec Jean-Claude, son frère, de Philiberte Martin, leur belle-mère. Conseiller de S. A. R., sénateur au Souverain Sénat de Savoie, nommé juge-maje de Chablais vers 1622 (L^r aut^r de son frère, Arch. Thuysset), (le 22 octobre, M. Alliod). Testa, le 19 novembre 1650 (Arch. Thuysset), en faveur de ses neveux Gabriel-Philibert et Joseph-Philibert, peu de jours avant sa mort (Alliod). Enterré le 19 novembre 1650 (Reg. Par. de Thonon). Avant acheté, le 18 mai 1636, des biens près de sa maison, soit tour à Brecorens, et, le 18 juillet suivant (Notes de M. Alliod), une vigne sous Thonon, dessous la maison dudit Philibert. Il légua tous ses biens du Chablais (sauf sa maison de Thonon et sa vigne Servagnine de Concise) à l'hôpital de Thonon, plus 1,000 ducats, testament de 1650. Il fut, comme engagé, seig^r d'Yvoire du 9 août 1626, et seig^r réel à dater du 12 avril 1627. Il la vendit, le 31 mai 1634, à N° Antoine Fournier. Voir FORESTIER et FOURNIER.

ANTOINE, conseiller et aumônier de Madame Royale, doyen de la Sainte-Chapelle de Savoie, 1635-1650, élu doyen lors du testament de son père, 1624, qui le nomme cohéritier universel, prieur de Saint-Pierre d'Entremonts et de Notre-Dame d'Allondaz, official pour l'évêque de Grenoble au doyenné de Savoie. Il testa le 6 mai 1653 (Notes de M. Alliod), nommant Antoine-François d'Aiguebelle, Joseph-Philibert du Villard, Christine de Puigros, Bonaventure de Moyron, Sébastienne de la Grossaz, ses neveux et nièces. Nomme héritier universel Joseph-Philibert, son neveu.

PIERRE, dit du CHESNE, baptisé le 30 décembre 1587 (Alliod), mort avant 1624.

CHARLES-EMMANUEL, 3^e fils, affligé d'in-dispositions (Gén. ms^e à la Soc. Florim.).

CHARLES-CHRISTIN, baptisé le 27 sept. 1621, par saint François de Sales, (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Anney), filleul de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et de Christine de Bourbon, duchesse de Savoie (Voir note 2).

MARIE-AGNÈS, née le 22 mai 1622 (Saint-Maur.), supérieure de la Visitation de Paray-le-Monial en 1656 (Notes de M. Alliod).

GABRIEL-PHILIBERT, B^{ne} de Pérogés et Domessin, seig^r de Felicia (comme héritier de Philibert, son oncle) et de Vilaret. Il donna Domessin en achemens le 29 mai 1682 (M. Alliod). Il épousa, contrat de mariage du 8 octobre 1654 (se fait décider un curateur pour être autorisé le 1^{er} octobre, Arch. Thuysset), Anne-Marie de Mareschal-Duyn, fille de feu Philibert, B^{ne} de la Valdissère. Elle testa, veuve, le 10 janvier 1665 (*Ibid.*), veut être enterrée à Saint-François avec son feu mari, à Anney. Elle nomme héritier universel le fils aîné d'Antoine de Domessin, son fils aîné. Elle fut enterrée le lendemain 11 janvier (Notes de M. Alliod). Passa reconnaissance pour Domessin, le 18 février 1700 (*Fiefs*).

N° et Sp^{le} PHILIBERT FAVRE (1), conseiller et avocat fiscal en Bresse. Épousa Bonne de Châtillon, contrat de mariage de l'an 1551 (Guichenon, *Hist. Bresse et Bugey*).

(1) Selon les Reg. Par. de Bourg (Notes de M. Alliod), il eut onze enfants. L'un d'eux épousa la sœur de Gaspard Bachel, seig^r de Mezonan (*Vie de saint François de Sales*, Paris, 1687, livre 5, chap. 9). Ce serait Jean Antoine marqué ci-dessous. Suivant M. Révérend-Dumesnil, il n'eut que six enfants, ce qui n'est pas exact : je trouve aussi quelques différences au début de sa généalogie.

ANTOINE FAVRE, B^{ne} de Pérogés, seig^r des Charmettes, né à Bourg en Bresse le 4, baptisé le 5 juillet 1577 (Taisand). M. Alliod (d'après les Reg. Par. de Bourg) dit 5 octobre 1557 (il avait soixante-sept ans, en 1624) ne pouvait être que petit-neveu de René de Lyohard, premier président au Sénat de Savoie, élève des Jésuites à Paris, puis de l'Université de Turin. Nommé juge-maje de Bresse, P^{re} du 3 novembre 1584 (Avet), sénateur au Souverain Sénat de Savoie (restand conseiller et sénateur), 24 décembre 1596 (*Ibid.*). Il passa quatorze ans à Anney, où il composa la plupart de ses ouvrages. Premier président du Sénat de Savoie, 20 juin 1610 (*Ibid.*), gouverneur civil et militaire général du duché de Savoie en 1617 (*Ibid.*), ambassadeur de Savoie à Rome et à Paris, arbitre des princes. Proclamé au Parlement de Paris le plus grand magistrat du monde (Taisand) les avocats ne devaient pas citer l'opinion de Favre sans mettre la main au bonnet. Mort à Chambéry, dans sa maison de la rue Saint-Antoine, le 1^{er} mars 1624. Je ne sais où Guichenon a pris qu'il était B^{ne} de Domessin, seigneurie qui fut acquise par un de ses fils. Il acheta, le 13 mai 1596 (Arch. S. S. S.), les Charmettes, près Chambéry, de Charles-Emmanuel de Gorrevod, et le 13 décembre 1608 (Arch. Savoie), de N° François de Gruel, des biens démembrés d'Épagny (peut-être à Premery ?). Il épousa : 1^{re} Benoîte Favre, dame (lisez propriétaire) de Vaugelas, fille de M^{rs} Claude Favre et de Jacquemine Guinet (dit au testament d'Antoine, qui mentionne la maison et rente de Vaugelas par eux légués à leur petit-fils Claude); 2^e Philiberte Martin de la Pérouse, qui testa, le 20 octobre 1612, en faveur de son mari (testament juridiction). Il testa le 21 février 1624 (Taisand), le 15 février 1624 (copie aux Arch. de la Soc. Florimontane), voulant être enterré à l'église de Sainte-Marie Égyptique de Chambéry, au tombeau qu'il y a fait bâtir et où sont déjà les corps de ses deux femmes (2). On y voit qu'il avait acheté la seigneurie et baronnie de Pérogés des deniers de sa première femme, dont il laissa l'usufruit à la D^{ne} Guinet, sa belle-mère, et la grangerie de Gillion, près Anney, du seig^r de Miribel de Sallanche, et Aiguebelle, de René de Chabod. Il avait été institué héritier par sa deuxième femme, par testament du 29 octobre 1612 : il mentionne N° et Sp^{le} Philibert Favre, son père, avocat fiscal à Bourg, « qui a eu le soin extrême de m'enseigner lui-même les principes de la jurisprudence, etc., etc. ». Selon Avet, il eut, de sa première femme, sept fils et quatre filles et vécut vingt-deux ans avec sa deuxième femme. Selon d'autres, vingt-cinq ans avec sa première femme et dix-huit ans avec la seconde.

RENÉ FAVRE (fils aîné), né à Bourg, le 8 septembre 1583 (Alliod), B^{ne} d'Aiguebelle (édrection du 12 février 1660, *Fiefs*), seig^r de la Valbonne, Villaret, Premery et Betonet. Son père (1624) lui légua Aiguebelle, Omein, Gillion : il pourra retenir le nom de la Valbonne qu'il a porté jusqu'ici, quoique la Valbonne (village et péage) appartienne à Pérogés, laissée à Claude. Il était conseiller d'État de S. A., premier sénateur au Souverain Sénat de Savoie et président du Conseil de Genevois, et eut encore, de son père, la grande maison de la rue Saint-Antoine. Il avait quarante-trois ans environ en mars 1628, quand il épousa, contrat dotal du 18 juin 1611 (Arch. Thuysset), D^{ne} Andrée de Nicole de Crescherel, veuve de N° Jean-Philibert de Genton. Il testa le 23 mai (Gén. Soc. Florim. et Arch. Thuysset) 1656, ouvert le 28 septembre suivant. En 1624, avait trois fils et deux filles dont Antoine ne savait le nom.

ANTOINE, né le 17 avril 1588, mort le 18 août suivant (Notes de M. Alliod), à Meximieux.

JEAN-CLAUDE (5^e fils), cohéritier universel de son père pour la maison-forte, biens et juridiction des Charmettes. On le trouve aussi qualifié de seig^r de Moyron, Ville, Puigros, conseiller et premier maître d'hôtel de S. A. R., premier chev^r d'honneur au Souverain Sénat de Savoie (auteur de l'*Abrégé méthodique de la science des Baux*). Il épousa Jeanne-Françoise, fille de N° François Paquellet, seig^r de Moyron et de Jeanne-Isabelle de Tardy. Il testa le 21 avril 1650 (Notes de M. Alliod), nomme sa première fille Marie : avait alors un fils et quatre filles. Était mort avant 1664.

MARIE-JACQUELINE, née en 1589, religieuse de la Visitation, supérieure à Dijon, en 1624.

(3) En religion Françoise-Madeleine, supérieure du premier monastère de la Visitation d'Anney, en 1706 (elle fut encore supérieure cinq fois). Entreprit de préparer la basilication de sainte Chantal. Morte à Anney le 2 février 1736, âgée de soixante-neuf ans (*Année sainte*).

(4) En religion Anne-Marie. Professe au monastère de la Visitation de Thonon, dont elle fut huit fois supérieure (notamment 1713, 1714). Morte à soixante-huit ans (*Année sainte*).

ANTOINE-FRANÇOIS, B^{ne} d'Aiguebelle, fils aîné, baptisé le 15 novembre 1615 (Reg. Par. de Saint-Léger), filleul de saint Antoine Favre, son aïeul, et de saint François de Sales. Son aïeul lui avait légué (1624) une maison à Anney, rue du Saint-Sépulchre. Chev^r d'honneur au Conseil de Genevois, cohéritier universel de son père. Transige avec son frère G. Ph. le 9 janvier 1657 (Alliod). Mort il y a un mois environ, 30 nov. 1690 (Alliod), sans postérité.

CHRISTINE, DONAVENTURE, SÉBASTIENNE, baptisées toutes trois le 4 oct. 1637 (R. P. de St-Léger). Femme de François Puigros, Innocent, contrat dotal du 22 août 1665. Elle testa le 25 mars 1697 (Arch. S. S. S.), légataire de son oncle Philibert, quittance du 4 juin 1667.

JOSEPH-PHILIBERT, héritier universel de son père, C^{te} de Chanaz (édrection du 16 mai 1680, *Fiefs*), baptisé à Saint-Léger, le 13 septembre 1641. Épousa, le 27 décembre 1664 (*Ibid.*), contrat dotal du 17 (Arch. de Beauregard), Aimée-Madeleine de Lucinge, fille de Melchior, B^{ne} d'Arenthon. Par ce mariage, la baronnie d'Arenthon passa aux Favre. Il était aussi B^{ne} ou seig^r des Charmettes, coseig^r de Puigros, dont il passe reconnaissance le 3 mars 1701 (Arch. Thuysset). Dans son contrat de mariage, il se qualifie aussi de B^{ne} de Domessin.

CLAUDE, baptisé le 4 oct. 1637.

CLAUDE-ANTOINE, baptisé le 13 juillet 1634. (R. P. de St-Léger). Morts jeunes.

BARBE, baptisée le 10 oct. 1635.

JACQUELINE, née le 30 octobre 1671 (Reg. Par. d'Anney) : 1^{re} à N° Joseph-Benoît Magdelain d'Ugine, contrat dotal du 21 novembre 1676 (Inventaire, Arch. Thuysset), N° Joseph de Riddes, dont vinrent plusieurs enfants dans une maison religieuse ; 2^e N° N. N. de Launay.

MARIE-VICTOIRE, cérémonies baptismales du 23 mai 1659 (Reg. Par. de St-Maur.), épouse, contrat dotal du 25 novembre 1676 (Inventaire, Arch. Thuysset), N° Joseph de Riddes, dont vinrent plusieurs enfants dans une maison religieuse ; 2^e N° N. N. de Launay.

MARIE-FRANÇOISE-ANNE, baptisée le 8 mai 1668, morte le 23 août 1775 (Reg. Par. d'Anney), épouse, contrat dotal du 21 août 1687 (Gén. ms^e Soc. Florim.), N° Claude - Gaspard de Cornillon.

JEAN-FRANÇOIS, cérémonies baptismales du 27 août 1664 (Reg. Par. d'Anney), doit être mort avant 1695.

CHARLES, cérémonies baptismales du 27 août 1664 (Reg. Par. de St-Maurice), doit être mort avant 1695.

MARC-ANTOINE, B^{ne} de Pérogés, seig^r de Domessin, Aiguebelle, Villaret et Premery. Fit une donation à sa mère Marie, 10 janvier, confirmée le 3 juin 1737, 10 janvier, Parat être le dernier du nom. Je ne lui connais ni alliance ni postérité. Mort le 6 juillet 1744 (note a). Ils vendirent Vaugelas, 6 mars 1712, à Humbert Du-four (Révér. Dum.). Vendit Aiguebelle, 15 juin 1744 (*Ibid.*). Vendit Domessin, 7 mai 1710 (*Fiefs*).

SIGISMOND-CURÉTIEN, baptisé le 20 février 1667 (Reg. Par. de St-Maurice d'Anney), chanoine de la cathédrale, prieur de Grésy, par-rain, en 1659, d'un de ses neveux de Cornillon.

JOSEPH-VICTOR-AMÉ (Victor-Emmanuel), dit de Villaret, puis de Vaugelas, baptisé le 8 décembre 1669 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Anney), lieutenant aux dragons du Roi, puis dans les gardes du corps, épousa, le 25 septembre 1707 (*Ibid.*), Marie-Angélique de Menthon de la Balme, veuve de N° Joseph d'Albert. Elle testa, veuve, le 12 septembre 1739 (Arch. Monthoux). Mort avant 1737 et sans enfants légitimes. Il eut une fille naturelle de Marie Bugnard.

GASPARD-ANTOINE, dite de Villaret, puis de Vaugelas, baptisé le 15 octobre 1674 (Reg. Par. de St-Léger).

ANNE-MARIE, baptisée le 5 août 1670 (St-Léger), épouse, le 2 juillet 1708 (*Ibid.*), France-Gaspart, B^{ne} d'Avise (Aoste). Elle vivait à Aoste, veuve en 1734. Elle testa le 19 mai 1747 (Arch. d'Arenthon), en faveur des Conzié.

MARIE-THÉRÈSE (5), baptisée le 10 mai 1672 (St-Léger).

ANNE-FRANÇOISE (3), baptisée le 9 mars 1667 (St-Léger).

CLAUDE-FRANÇOIS, C^{te} de Chanaz, B^{ne} des Charmettes, etc., baptisé le 21 juillet 1673 (Reg. Par. de St-Léger), héritier, 1690, 1736, de ses cousins de Puenset, de leurs biens à Bassens. Mort sans héritiers, le 13 août 1733, à Bourg en Bresse, chez les Favre de Longry (Alliod).

FRANÇOISE (4), baptisée le 12 décembre 1677. (Manuel), Edouard de Conzié, M^{rs} d'Allemogne, etc., Voir Conzié. Elle lui apporte les Charmettes et Chanaz.

(5) En religion Marie-Agnès. Professe au monastère de la Visitation d'Anney, plusieurs fois supérieure. Morte le 30 septembre 1743, à soixante-huit ans (*Année sainte*). Elle devait avoir soixante et onze ans, si c'est bien Marie-Thérèse ci-dessus. Ces dates se rapportent plus probablement à Françoise sa sœur.

JOSEPH DE LAUNAY (Gén. ms^e, Arch. de la Florimontane).

ANTOINE-PHILIBERT DE RIDDÉS.

SIGISMOND, JOSEPH-FRANÇOIS DE CORNILLON, vivants en 1713.

Une MARIE-FRANÇOISE FAVRE DE VAUGELAS est enterrée, à soixante-dix ans environ, le 15 mars 1748 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Anney).

Une MARIE FAVRE DES CHARMETTES épousa Jacques-Gabriel de Livron, seig^r d'Allemogne, veuve avant 1682 (Baux, *Nob. du Dugey*).

MARIE, dite de VILARET, baptisée à Saint-Léger, le 14 décembre 1703, reconnue par son père, qui la garda quelque temps auprès de lui à Anney. Puis elle vécut avec Marc-Antoine, son oncle, qui, en reconnaissance de ses bons déportements et par amitié, lui fit une donation le 10 janvier, qu'il confirma encore le 3 juin 1737 (Notes de M. Alliod). Elle épousa Sp^{le} Claude-Gaspard de la Place, auquel elle apporta tous les biens de Premery, passés maintenant à MM. de la Grange (Voir LA PLACE).

FAVRE DE MARNIX ET MONTANT

SEIGNEURS D'ANNEY-LE-VIEUX ET DE SAINT-ÉTIENNE.

P. d'or à l'aigle de sable armé et becqué de gueules, accompagné à chaque canton du chef d'une étoile de même (BESSON).



Dans un sceau de 1684 (de mes archives) et un autre de 1698, dont une empreinte m'est donnée par M^e M. Cimaz, notaire à Termignon, des FAVRE de ce nom portaient : *parti au premier comme dessus et au second de... au chevron de... accompagné en pointe d'un croissant de... au chef de... chargé d'une figure indéchiffrable, quelque chose comme une fleur de lis à pétales très ouverts, issante.*

I. N^o MICHEL FAVRE.

né à Bramans, le 19 septembre 1599, conseiller de S. A., maître auditeur à la Chambre des Comptes, le 16 novembre 1634 (Capre), et effectif le 23 février 1637 (a), trésorier général le 22 février 1633 (recuit, en cette qualité, un mandat à payer du duc, en 1634. T^e Eschavannes). Épousa, le 28 août 1633 (a), D^{lle} Philiberte-Philippe. Il fit son testament le 5 juin 1650, ouvert en 1670 (Arch. S. S. S.), on voit qu'il avait eu une première femme morte sans enfants. Il fut enterré dans l'église de Saint-François, en septembre 1664 (Reg. Par. de Maché), étant mort le 10 (a).

Le 12 décembre 1634, il recut un arrêt de la Chambre des Comptes portant privilège de noblesse (ce dont il n'avait pas besoin comme maître auditeur à la Chambre), Preuves 1723. Elles contiennent quatre degrés de sa descendance, lui compris : marquée par des doubles traits.

CHARLES-EMMANUEL, fils aîné, né le 7 juillet 1634, mort le 2 juillet 1643 (a).

MARGUERITE, ont chacune 2,000 écus et trousseau en Née le 19 novembre 1638 (a), religieuse aux Bernardines de Rumilly, le 15 août 1655, morte le 9 octobre 1702 (a).

ANTOINETTE, 2,000 écus et trousseau en Née le 16 septembre 1641, morte le dernier fév. 1654 (a).

SINTEA, Née le 19 mars 1643, religieuse à la Grande Visitation d'Anney, le 28 août 1659, morte le 24 janvier 1673 (a).

CHARLOTTE, se mariant. Née le 26 mai 1645, religieuse à la Grande Visitation d'Anney, le 4 mai 1662, morte le 17 avril 1683 (a).

II. N^o CLAUDE-EMMANUEL, né le 6 juillet 1637, fils aîné des vivants, cohéritier universel de son père, conseiller de S. A., maître auditeur à la Souveraine Chambre des Comptes, le 29 mai 1664. Il épousa D^{lle} Marie Philibert (fille d'un banquier de Lyon), le 3 novembre 1707. Il était seigr d'Anney le Vieux (2). Il hérita de son frère François avant le 30 juillet 1676 (Arch. S. S. S.). En 1673 (Prixat, Arch. Thuyset), il fit refaire la muraille maîtresse de sa maison à Chambéry, sous le château, contre la rivière d'Albane : fondations sur pilotis et arcades en pierre de roche. Il mourut le 30 septembre 1717 (a).

FRANÇOIS, cohéritier universel de son père, né le 19 novembre 1646 (a), 1648, mort le 23 nov. 1656 (a).

IGNACE, cohéritier universel, né le 23 nov. 1656 (a).

MADELEINE, née le 15 nov. 1635 (a), morte avant 1650.

JEANNE, née le 25 avril 1682, morte le 25 mai 1689 (a).

JACQUELINE, la cadette, née le 14 janvier 1684, morte le 21 juil. 1686 (a).

JACQUELINE, aînée, née le 19 déc. 1682, morte le 9 mars 1697 (a).

FRANÇOISE, née le 9 février 1681, morte le 24 juin 1693 (a).

MARIE-JEANNE-BAPTISTE, née le 14 nov. 1670, religieuse bernardine à Rumilly, 1713.

GENEVIÈVE, née le 5 juin 1686, épousa, le 1^{er} août 1706, le C^{te} Charles-Joseph de Castagnery d'Urtières. Elle teste le 27 août 1713 (Arch. S. S. S.), substituant à ses fils N^{os} Gabriel et Melchior Favre, ses frères. Fait un legs notamment à Philiberte Favre, sa cousine. Elle avait cédé tous ses droits à ses deux frères, plus haut nommés, le 15 juin 1706 (Arch. Thuyset). Elle mourut en septembre 1713 (Arch. S. S. S.).

SILVESTRE, né le 28 mai 1677, mort en juillet suivant.

III. N^o GABRIEL, seigr d'Anney le Vieux, né le 21 août 1669, conseiller, maître auditeur à la Chambre des Comptes, le 4 nov. 1700 (a), épousa, contrat dotal du 2 novembre 1707 (Arch. S. S. S.), passé à la sénéchaussée de Lyon, D^{lle} Lucrèce, fille de N^o Antoine Constant, ex-consul de Lyon, et de D^{lle} Anne Moliens, sœur de Jean-Baptiste, chev^r, procureur général au bureau des finances de la généralité de Lyon. Il teste le 9 septembre 1716, ouvert le 12 octobre 1717 (Arch. S. S. S.). Mort le 30 septembre 1717. La tutelle de ses enfants est décernée à sa veuve, le 12 octobre 1717 (Arch. S. S. S.).

CHARLES-AURICE, né le 9 novembre 1688, mort le 22 août 1690.

MELCHIOR, né le 30 mars 1673, mort en 1674 (a).

MELCHIOR, coseigr d'Anney le Vieux, né le 24 mai 1690. Partage avec son frère Melchior, 26 mai, 28 mai 1715 (Ar. Thuyset), renonce à tous ses droits moyennant 120,000 florins, soit 60,000 livres. Le 15 janvier 1720 (Arch. Thuyset), il vend à N^o Joseph Favre, son cousin, une cense de 640 florins.

JEAN-BAPTISTE, né le 25, baptisé le 26 janvier 1712 (Maché), mort le 8 octob. 1718 (a).

ANNE, baptisée le 22 septembre 1709 (Maché), relig^{se} ursuline en 1730 (a).

ANNE-MELCHOTTE, baptisée le 18 sept. 1710 (Maché), religieuse ursuline d'Are? avec sa sœur, en 1730 (a).

PIERRE-HYACINTHE-GABRIEL, baptisé le 4 septembre 1713 (Maché), mort le 13 novembre suivant (a).

IV. N^o ANTOINE, né le 17, baptisé le 18 août 1708 (Reg. Par. de Maché) : dit Favre de Montant, épousa, le 1^{er} octobre 1741, D^{lle} Françoise-Lucrèce de Pradel, fille de Maurice, B^{is} de la Croix. Il était lieutenant au régiment de Tarentaise, en 1736 (Arch. Thuyset), figure avec sa mère D^{lle} Lucrèce Constant.

ANNE-MARIE, née et baptisée le 3 sept. 1717 (Maché), de Chamb., était mariée à N^o Jacques de Droz, noble du St-Empire

JEANNE-PHILIPPINE, pupille en 1717, née le 7 octob. 1716 (Reg. Par. de Maché). Très probablement celle qui, en 1742 (R. P. de Chamb.), était mariée à N^o P. P. Lucrèce Constant.

V. MARIE-PÉRONNE-PROSPÈRE, née et baptisée le 19 déc. 1746 (Reg. Par. de St-Léger), filleule de Pierre-Hyacinthe Favre de Marnix. Leur destinée m'est inconnue.

FRANÇOISE-ANNE-AURICE, née le 11 mars 1749 (Reg. Par. de Saint-Léger).



DOMINIQUE Favre, de Bramans en Maurienne, mort avant l'an 1650, est le père de plusieurs enfants, dont deux formèrent des branches nobles. Il était maître de poste pour S. A. R., à Saint-Michel, le 4 janvier 1627 (Arch. Thuyset), jour où il achète, des N^{es} Mareschal-Luciane, des biens à Saint-Michel.

GEOFFROY FAVRE, marchand et bourgeois à Chambéry, dont le fils Michel est parmi les substitués au testament de 1650.

I. N^o DOMINIQUE FAVRE (fils aîné), conseiller de S. A. et général des monnaies en Savoie. Il l'était en 1641 et figure au bilan général de Savoie de cette année (Arch. Thuyset). Il épousa D^{lle} Etienne Gagnières, de Saint-André. Il assiste à la nomination d'un curateur aux enfants de son frère Michel, le 17 septembre 1654 (Arch. S. S. S.). Il teste le 12 avril 1655 : testament ouvert le 4 février 1659, établissant un fidéicommiss.

JEAN-BAPTISTE. ESPRIT-FRANÇOIS, demeurant à Bramans, substitués en 1634. C'est de l'un d'eux sort primitivement qu'est né Dominique Favre de Bramans, mort avant 1719, dont les trois fils, Jean-Nicolas, Pierre et Claude, renoncèrent, en faveur de N^o Pierre-Hyacinthe ci-dessus, à tous droits sur l'hoirie de N^o Dominique, leur grand-oncle, et aîeul dudit N^o Pierre-Hyacinthe, le 15 juillet 1719 (communiqué par M. Cimaz, notaire à Termignon).

SILVESTRE, cohéritier universel de son père, né le 4 janvier 1640, pourvu d'un curatier en 1657, épousa, en 1681 (a), D^{lle} Antoinette Philibert, probablement sœur de la femme de N^o Claude-Emmanuel. Il paraît avoir eu plusieurs enfants. Les Preuves de 1723 n'en donnent qu'un. Mort av^t 1719 : habitait dans la paroisse de Saint-Léger à Chambéry.

ANNE, née le 4 janvier 1640 (a), morte av^t 1650.

HENRI-FRANÇOIS-AMÉDÉE, né le 4 oct. 1652, se fit capucin en 16... le 9 novembre et mourut le 29 août 1707 (a).

II. N^o ESPRIT-FRANÇOIS FAVRE, seigr de Marnix (1), conseiller de S. A., maître auditeur à la Souveraine Chambre des Comptes de Savoie, substitué par son oncle Michel en 1650. Mort avant 1706. Il épousa, contrat dotal du 18 juin 1661, D^{lle} Anne-Gabrielle, fille de N^o Antoine Gaud. Elle teste le 6 mars 1715, veuve ; ouvert le 31 juillet 1719 (Arch. S. S. S.), en faveur de son fils, nommant ses filles déjà mariées.

(3) Les registres paroissiaux de Saint-Léger en enregistrant sa mort ajoutent « seigr très pieux et très charitable. Il a peu donné à ses nombreux parents. Il a fait hôpital général héritier, a donné aux autres hôpitaux, a fait des fondations dans plusieurs églises de la ville et, en particulier, a fondé un vicaria pour desservir au faubourg Montélian, si ce n'y érigé une paroisse, et, en attendant, ce vicaria doit servir à Saint-Léger. »

PHILIBERTE ép., contrat dotal du 26 janv. 1717 (Arch. S. S. S.), N^o Henri de Gondé. Morte avant 1724.

N^o JOSEPH FAVRE. Il épousa, contrat dotal du 11 novembre 1713 (produit au procès), D^{lle} Marthe-Françoise, fille de N^o Hyacinthe Saillat. Elle fut nommée tutrice de ses enfants le 27 mai 1721 (Arch. S. S. S.), lui étant mort le 17 précédent. Elle plaide en cette qualité avec D^{lle} Lucrèce Constant, veuve de N^o Gabriel ci-contre, à cause de la vente inscrite ci-contre, à l'article de Melchior. Il était capitaine au régim^t de Savoie en 1717.

D^{lle} JACQUELINE épousa, le 31 juillet 1704 (Reg. Par. de Saint-Léger), N^o François Pelard, seigr d'Epagny.

ANTOINE, religieux de Saint-Antoine, à Chambéry, en 1715.

MARIE n'est pas nommée au testament de sa mère.

III. N^o PIERRE-HYACINTHE, maître auditeur à la Chambre des Comptes en 1715 (Arch. S. S. S.). Enterré le 10 av. 1748, à Ste-Claire (Reg. Par. de Maché) (3).

JACQUELINE-ROSE épousa, contrat dotal du 7 septembre 1706 (Arch. Manuel), N^o Pierre Mareschal de la Bullette ; mariés le même jour à Saint-Léger. Elle teste, veuve, le 4 mars 1765 (Arch. Manuel).

MARGUERITE-DÉLIE épousa, le 22 septemb. 1700 (Reg. Par. de Saint-Léger), N^o Jean de Piochet. N^o François Martin de Sallière, B^{is} de St-Marie de Cuyens.

N^o FRANÇOIS-HYACINTHE, oncle et parrain en 1762 (Reg. Par. de Saint-Léger).

N^o JOSEPH-HYACINTHE-PHILIBERT, seigr de St-Etienne et Marigny (?), épousa D^{lle} Françoise-Madeleine de Luyset, fille de François-Emmanuel, seigr de Montcarra, de Belley, et de D^{lle} Jacqueline du Crest d'Ugine. Témoin le 9 octobre 1756 (Arch. Regnaud).

D^{lle} JOSEPHITE.

MARIE-LUCRÈCE, née le 18 mai 1704 (Reg. Par. de Saint-Léger).

N^o MARC-FRANÇOIS, né et baptisé le 18 nov. 1762 (Reg. Par. de St-Léger). Je ne lui connais pas de postérité.

MARIE (MARTHE-ANTOINETTE), née le 13 novembre 1765 (Reg. Par. de Notre-Dame de Chambéry), épousa, le 31 janvier 1782, François-Marie (alias Joseph-Marie) de la Grange, M^e de Chaumont et du Vuache (Reg. Par. de Lemenc). Habitait à la Croix-Rousse, où, dans la chapelle domestique de sa maison, fut donnée la bénédiction nuptiale. Morte le 13 mai 1858. Doit être la dernière du nom.

FAVRE

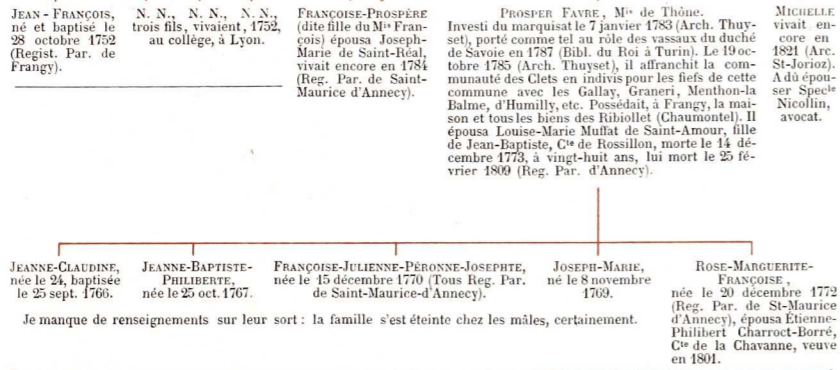
MARQUIS DE THONE

P. d'or au rencontre de bœuf de sable enclos dans une chaîne du même, les deux bouts passés en sautoir, selon Laiolo, qui appelle cette chaîne accolé.



Spl^e JOSEPH FAVRE D'ANNEY, avocat, mort avant 1765, fut père de François Favre ci-dessous.

N° FRANÇOIS FAVRE fut le premier noble de sa famille, sur laquelle j'ai des renseignements insuffisants. Il était capitaine au régiment de Tarentaise et reçut des patentes de noblesse le 16 février 1748, sans paiement de finance (Annexe, Preuves de 1723, Bibl. du Roi à Turin). Il épousa, à Frangy, Péronne, fille de Pierre Ribiollet et de D^{lle} Jeanne Gallay. En 1752, il avait trois fils au collège des Jésuites, à Lyon, et une fille âgée de dix à onze ans nommant héritier universel. Déjà, en 1767 (Reg. Par.), il est qualifié de M^r de Thône, marquisat dont il avait acheté les trois cinquièmes du C^{te} Jean-Baptiste Muffat de Rossillon, par acte du 19 septembre 1765 (Arch. Thuysset) : il demanda et obtint investiture de ce fief le 4 janvier 1782. Il testa le 8 janvier 1781 et mourut le 8 janvier 1782.



FAVRE OU FABRY, DE CULOZ. — Voir au SUPPLÉMENT.

FAVRE OU FABRI DE FAVERGES. — Voir au SUPPLÉMENT.

FAVRE, FABRI OU FAURE, D'YENNE. — Voir au SUPPLÉMENT.

FAVRE, DIVERS. — Voir au SUPPLÉMENT.

FAVRE D'USILLON

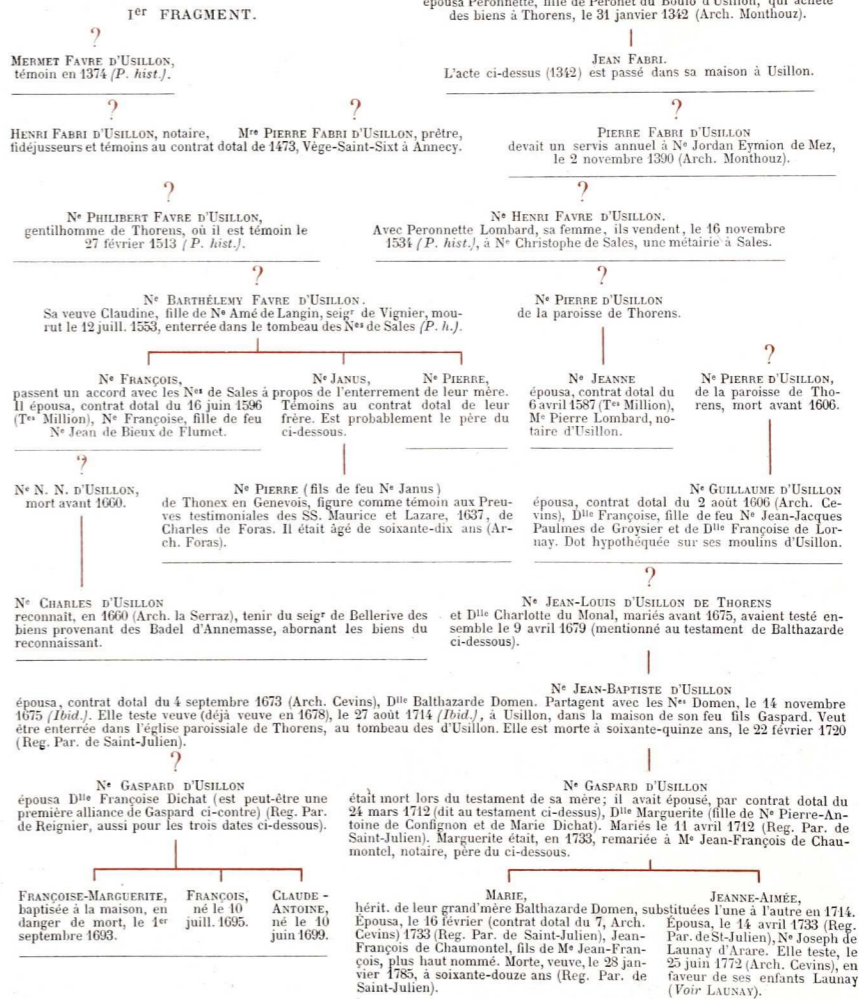
(FABRI)

P. de gueules à la croix potencée d'argent (Blason de Savoie, Arch. de la Ch^{re} des Comptes de Turin).

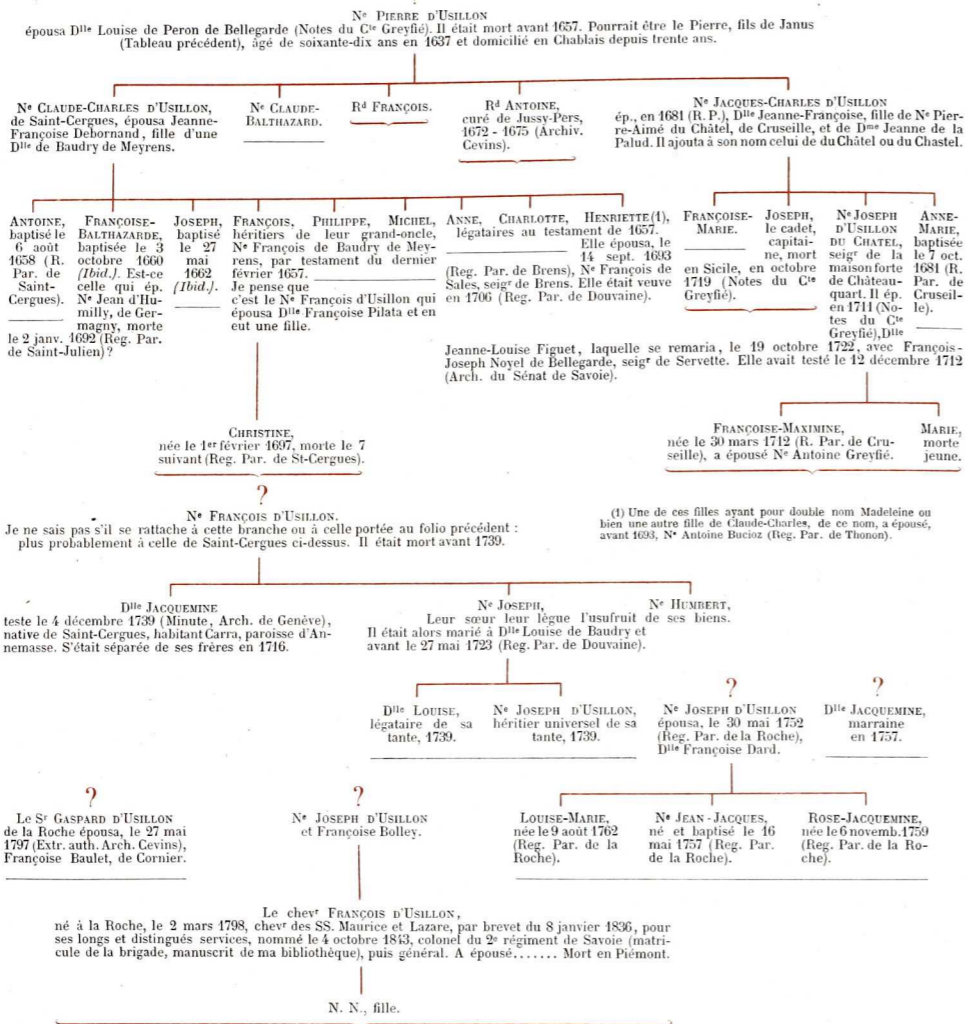


ANCIENNE famille dont le nom patronymique Favre, en latin *Fabri*, est tombé en désuétude au XVI^e siècle. Je trouve fort peu de choses sur elle; les plus anciennes mentions sont extraites du *Pourpris Historique de la Maison de Sales*.

Usillon est un hameau de la paroisse de Thorens, où les Favre étaient possessionnés. Ils se sont répandus dans les environs, à Cruseille, Reignier, Saint-Cergues. Le dernier du nom, à ma connaissance, a été le chev^r François d'Usillon, colonel du 2^e régiment de Savoie, puis général, mort en Piémont ne laissant qu'une fille.



II^e FRAGMENT.



FERNAY (DE) OU FERNEY OU FERNEX (Orthographe moderne).



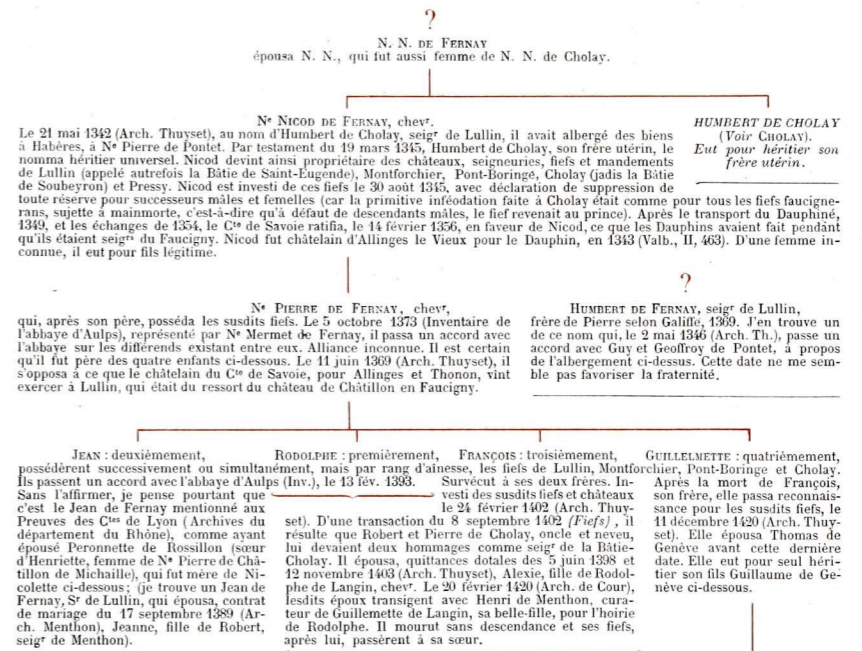
ORT vieille famille, probablement originaire de Ferney au pays de Gex. Je n'ai jamais découvert ses armoiries. Selon l'Armorial historique Genevois, ils porteraient d'argent au lion de gueules, écartelé, de gueules au lion d'argent. En mettant que ce dernier lion fût d'or et que cela pût être le blason des Cholay, ce serait une induction légitimant le blason de l'Armorial; car ce ne peut être qu'un écart d'alliance (1).

(1) Selon Laiolo (Bibl. Costa), ils portent d'azur au sautoir d'argent cantonné de quatre losanges d'or : sous toutes réserves.

M. Galiffe, dans ses *Notices généalogiques* (T. II), s'est occupé de cette famille. Je ne puis employer qu'en faible partie ses notices, car elles partent surtout du moment où cette famille, issue ou non des seig^{rs} de Lullin, n'est plus restée savoyarde. Le *Régeste Genevois* nous donne les plus anciennes notions sur les Fernay. Hugues et Guillaume de Fernay sont fidéjusseurs pour le C^o de Genève, entre 1128 et 1178; — Humbert de Fernay, châtelain de Moudon, 1233-1240 : témoin à Évian, à un traité de 1244, entre le C^o de Savoie et l'évêque de Lausanne; — Humbert de Fernay, chev^r, témoin à la cession dotale faite à Agnès de Faucigny, le 20 août 1251; — Gérold de Fernay, témoin à un acte du 20 avril 1236; — Pierre de Fernay, un des chevaliers qui prirent part à l'expédition de Flandres et qui reçut mandat de paiement des subsides à lui dus le 30 septembre 1264; — Jean de Fernay, chev^r, un des trois chevaliers dont Aymon, C^o de Genève, ordonne en son testament du 18 novembre 1280, l'envoi en Terre-Sainte.

J'ai trouvé, aux Preuves des Comtes de Lyon (Arch. du département du Rhône), M^{re} Guichard de Fernay, chanoine et C^o en 1269; — M^{re} Geoffroy de Fernay, chanoine et C^o en 1371, en remplacement de Guillaume de Rossillon : ce qui me porte à supposer qu'ils étaient de notre famille.

Voici d'une manière très authentique comment s'est éteinte cette famille.



NICOLETTE DE FERNAY, qui épousa N^o Claude Bourgeois, seig^r de Vernay.

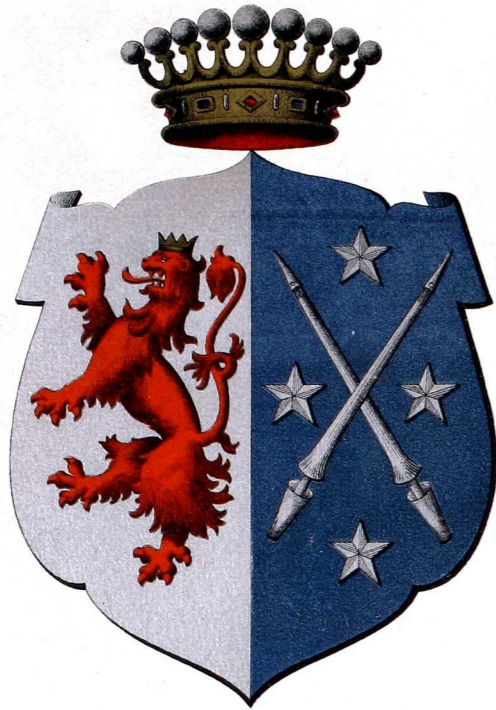
GUILLAUME DE GENÈVE, seig^r de Lullin, Montforchier, etc., seul héritier de sa mère, avant le 16 mai 1429. Le procureur fiscal de Savoie, se basant sur la condition de succession masculine directe et légitime apposée à l'inféodation faite à Humbert de Cholay, prétendait que Lullin et les autres fiefs concédés audit Cholay étaient tombés en échute et commis en faveur du prince. Je possède un vidimus des lettres du 16 mai 1429 (vidimus du 4 juin 1438, Arch. Thuyset), par lesquelles le C^o de Savoie ayant reçu production de toutes les pièces (citées dans ce fragment généalogique), constatant le droit évident de Guillaume à succéder à sadite mère, elle-même ayant succédé, par Rodolphe, Jean et François, ses frères, à Pierre, leur père, celui-ci héritier de Nicod, celui-ci d'Humbert de Cholay, son frère utérin, lequel avait déjà obtenu de pouvoir disposer, sans aucune réserve, de ses biens, reconnait que son procureur fiscal a été mal informé et le plein droit de Guillaume de Genève. Le lendemain 17 mai, Guillaume reçut investiture des susdits fiefs. Voir GENEVE.

N^o JACQUES BOURGEOIS, seig^r de Vernay et de Fernay au pays de Gex, épousa Jeanne de Sacconay, dont il eut :

M^{re} GUY BOURGEOIS, savoyard (sic), chanoine et C^o de Lyon, reg^t, sur Preuves, le 14 juin 1480, maître de char^r, 21 novembre 1483, sacristain, 1^{er} juillet 1485, mort en janvier 1511, enterré à Saint-Jean (Lyon), devant la chapelle de Saint-Thomas, apôtre, au tombeau d'Henri de Sacconay, son oncle maternel [Preuves des C^o de Lyon, Arch. du Rhône].

Il est fort probable que cette famille a laissé des descendants en ligne collatérale. Ainsi, un Pierre de Fernay vendit ses droits sur la Bâtie-Cholay, le 6 janvier 1546, à Guillaume de Genève, seig^r de Lullin.

J'ai déjà mentionné Nicolette de Fernay, veuve de Galvand de Candie, en 1548 (Voir CANDIE). On trouvera encore d'autres Fernay à Greysier et ailleurs : mais je ne suis pas certain de leur extraction de la famille Fernay-Lullin.



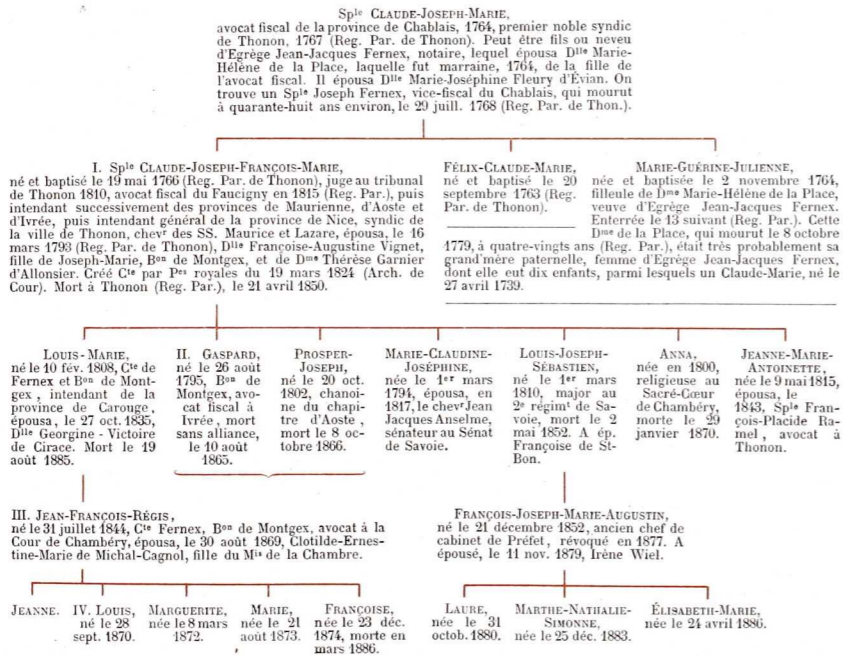
FERNEX (COMTES)

BARONS DE MONTGEX.

Portent : parti d'argent au lion de gueules couronné d'or : et d'azur à deux lances d'argent en sautoir accompagnées de quatre étoiles de même, deux en pal, deux aux flancs.
On trouve aussi une couronne d'olivier de sinople remplaçant les étoiles et chargeant les deux lances.

FAMILLE originaire de Mégevette, jouissant de la bourgeoisie de Thonon dès le commencement du XVII^e siècle. Adonnée au notariat et à la magistrature : ainsi Nicolas Fernex, notaire et commissaire du prieuré de Montjoux (marié à N^e D^{lle} Péronne Tournier), bourgeois de Thonon, qui publia la vie de saint Bernard de Menthon (Thonon, Marc de la Rue : *Voir Grillet*, t. III, p^o 420); Sp^{le} Charles-René Fernex, conseiller de S. A. R. et procureur fiscal de la province de Chablais, par P^{es} de 1663 (Arch. S. S. S.), en remplacement de Sp^{le} Jean-Baptiste Marin. Il l'était encore en 1668 (Arch. Thuys.); Claude-Joseph-François-Marie Fernex, inten-

dant général à Nice, a reçu le titre de comte. Il épousa D^{lle} Françoise-Augustine, fille de N^e Joseph Vignet, B^{on} de Montgex. Ce titre étant réversible par les femmes, en vertu des P^{es} d'investiture du 16 juin 1789 (*Voir VIGNET*), il passa ainsi aux C^{tes} Fernex.



FERRIÈRES (DE OU DES)

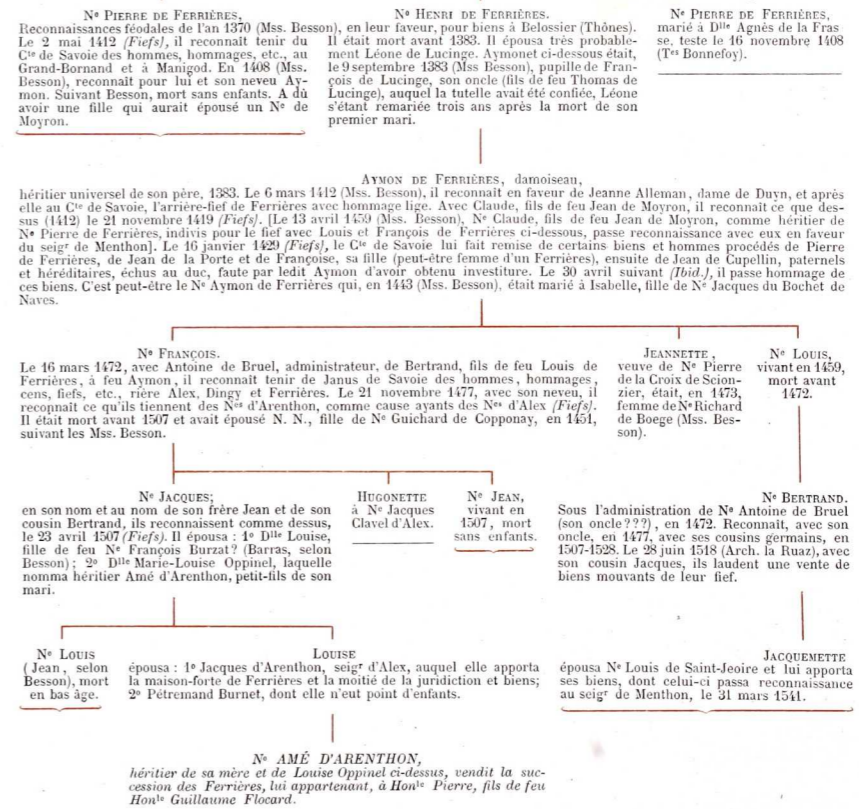
P. d'azur au léopard d'argent couronné d'or, selon le Dictionnaire de Laiolo : blason donné sous toutes réserves.



ANCIENNE famille qui possédait la maison-forte et la rente de ce nom, située à Manigod, au Châtelard, au Grand-Bornand et une autre rente de ce nom aux mandements de Duyn et d'Annecy, s'étendant sur les Petites-Usses. Elle devait hommage aux seigneurs de Duyn et de Menthon. Les archives du château de Menthon contiennent une vieille filiation des Ferrières, datée de 1625, qui appuie tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance dans ce qui est inscrit ci-dessous.

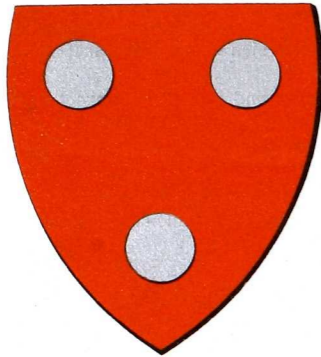
La plus ancienne mention que j'ai trouvée sur cette famille est un acte des ides de mai 1299 (Arch. Menthon), par lequel Nicolet de Ferrières, habitant les Moulins sous Menthon, fils de feu Pierre de Pellionay, fait donation à Henri de Menthon, damoiseau, de tous ses biens dont il se réserve l'usufruit et exceptant les fiefs qu'il tient du C^e de Genevois et de Jacques de la Porte, aux Moulins. Ce Nicolet est peut-être la souche de la famille. Elle paraît avoir duré plus longtemps, dans une autre branche peut-être, que ne le porte le Tableau ci-dessous. Claudine, fille de Georges de Menthon, seigr du Marest, est portée dans le testament de celui-ci, de l'an 1521, comme femme de François, fils de N^e Pierre de Ferrières.

Voici les quelques degrés suivis que j'ai pu établir.



Voir au SUPPLÉMENT plusieurs nobles du nom de Ferrières, qui ne peuvent trouver place en ce Tableau.

FESTI, DE SALLANCHE

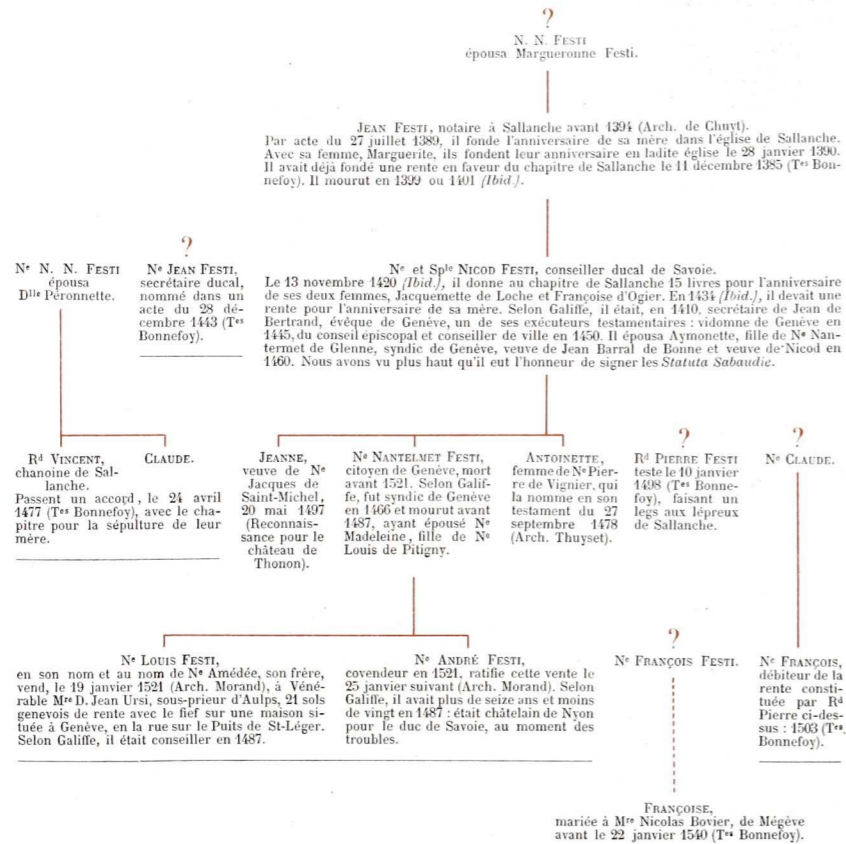


P. de gueules à trois besants d'argent (Galiffe).



ES Festi n'étaient pas originaires de Genève, comme le laissent supposer les *Notices généalogiques* de Galiffe. Ils y possédaient bourgeoisie et maisons, mais ils ne s'expatrièrent pas de Genève au commencement des guerres : ils se bornèrent à y vendre leur maison et à rentrer en Savoie.

Selon Grillet, Nicod Festi est le rédacteur des célèbres *Statuta Sabaudie* : c'est peut-être empiéter sur les fonctions du Conseil ducal. Nicod Festi signe, en effet, les *Statuta*, mais probablement comme secrétaire ou notaire, en tout cas comme simple collaborateur. Cette famille a dû s'éteindre vers le milieu du XVI^e siècle.



FÉTERNE (DE)

ANCIENS SEIGNEURS DUDIT LIEU EN CHABLAIS.

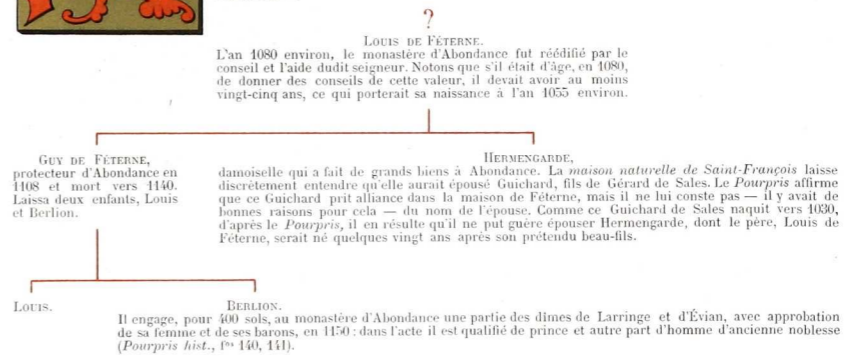


AMILLE de la plus haute antiquité, mais sur laquelle on sait fort peu de choses.

Selon Charles-Auguste de Sales, elle portait *d'or au lion de gueules* ou bien *de gueules au lion d'or*. Comme la filiation qu'il en donne se termine en 1150, on se demande comment il a pu connaître ce blason à une époque où rien n'était fixé à cet égard.

Selon le *Dictionnaire* de Laiolo (Bibl. du M^{is} Costa), recueil compilé surtout d'après le *Blason de Savoie* (Arch. de la Chambre des Comptes à Turin), ouvrage auquel on ne saurait accorder une grande valeur, les Féterne portaient *d'argent au lion de sable tenant de sa patte dextre un gobelet d'or*. Cette croyance commune à un lion, comme emblème héraldique des Féterne, n'est peut-être pas fortuite. Elle a pu se perpétuer dans les familles qui ont succédé aux Féterne, et nous voyons encore les Compois, seig^{rs} de Féterne, porter un *lion issant* dans leur *chef*. On peut donc admettre comme induction la version du *Pourpris*. Quant aux émaux, ils sont justes, si par hasard il les a devinés.

Le *Pourpris* donne la filiation suivante de « la très noble maison de Féterne ».



La remarquable histoire de l'Abbaye d'Abondance, par M. le chanoine Mercier, enregistre, sans trop y insister, les énonciations du *Pourpris*. Les Féterne, par la position topographique de leur château, étaient les seigneurs les mieux placés pour protéger Abondance. Antérieurement à 1108 — époque où ils étaient avoués héréditaires de ce monastère — un Louis de Féterne a dû être bienfaiteur des premiers moines qui vinrent fonder une pieuse colonie dans la belle vallée d'Abondance : si le monastère a été réédifié en 1080, il a pu y concourir et le fait ne serait pas inconciliable avec les documents connus.

Le 6 des nones de mai 1108 (Guichenon, Preuves, p. 29), le prévôt et chapitre de Saint-Maurice d'Agaune, du consentement d'Amédée, fils du C^{te} Humbert de Savoie, fait donation à Herluin, prieur des chanoines réguliers de Sainte-Marie d'Abondance, de toute la vallée d'Abondance depuis Morgins au Pertuis (*nunc* Bioge, probablement). Cette donation est faite à la demande de Guy de Féterne, avoué de ladite église d'Abondance, dont les héritiers continueront à avoir l'avouerie tant qu'ils resteront possesseurs de Féterne. Abondance paiera à perpétuité à Saint-Maurice une livre de cire le jour de la fête dudit saint.

En 1127, suivant l'inventaire des titres de l'abbaye d'Aulps, Anselme, Boson et Guy (Vuido) de Féterne firent une donation à l'abbaye d'Abondance du lieu appelé *sur régale*. Rapporté d'après un acte cité de l'an 1232.

Aux nones de décembre 1170, Willelme de Féterne est témoin à une renonciation faite par

le C^{te} de Savoie en faveur d'Abondance : il est nommé second après Gautier de Blonay (Guichenon, Preuves, p. 42). Peut-être le même Willelme qui est témoin en 1184 (*Régeste Genevois*), à un acte entre l'évêque de Genève et le C^{te} de Genevois.

Il est nécessaire de supposer que les seigneurs qui possédaient, avec le château et fief de Féterne, l'avouerie d'Abondance, se sont éteints vers la fin du XII^e siècle. Dès 1203, nous voyons figurer, dans un document cité par le M^{is} Costa (*Fam. histor. de Savoie*), parmi les témoins à l'inhibition faite par Thomas, C^{te} de Maurienne, au châtelain d'Allinges, de molester l'abbé d'Abondance, Pierre de Compey, châtelain de Féterne (pour le C^{te} de Maurienne, certainement), puis au huitième et dernier rang, Amédée, vidomme de Féterne, et son frère Guillaume. Amédée et Guillaume étaient-ils des Féterne ? rien ne l'indique. En tout cas, ils n'étaient plus de la lignée directe des anciens avoués d'Abondance, Amédée était simplement officier du prince. Nous savons, du reste, qu'en 1224 (Guichenon, *Hist.* I, p. 249), la seigneurie de Féterne appartenait, en toute propriété, à Thomas I, C^{te} de Savoie, malgré les contestations d'Étienne, sire de Thoyre-Villars. En 1268 (Guich., *Pr.*, p. 75), Pierre, C^{te} de Savoie, légue, par son testament, à Agnès de Faucigny, sa femme, le château et seigneurie de Féterne, pour en jouir sa vie durant.

Dans un acte de 1208 (*Ibid.*, *Pr.*, p. 50), Thomas de Savoie confirme les donations faites jadis à la maison d'Abondance, par Berlion et son fils Willelme, seigrs de Féterne, et aussi par Girold de Langins, l'ancien, *sicut in cartis domus sigillo munitis continetur*. Il est évident qu'il agissait comme seigr de Féterne, approuvant des donations faites par les anciens seigrs dudit fief. En 1208, la postérité de Guy de Féterne, qui devait jouir de l'avouerie du monastère d'Abondance, tant qu'elle posséderait la seigneurie de Féterne, d'après l'acte de 1108, était éteinte.

Mais, dans un acte du 15 mars 1203 (*Doc. Valais.*, I, 154), par lequel Thomas de Savoie reconnaît que le lieu de Saint-Gingolph appartient à l'abbaye d'Abondance, nous voyons figurer, outre le châtelain, le vidomme de Féterne et son frère Guillaume, déjà nommés, un N^o Louis de Féterne. La famille, en ligne collatérale, légitime ou illégitime continuait donc quoiqu'elle ne possédant plus la suprématie à Féterne et déchue de son ancienne splendeur.

Dans une transaction passée à Évian, en 1210 (*Régeste Genevois*), figurent comme témoins, au huitième rang, Pierre Gargaus de Féterne, au dixième et dernier, Amédée de Féterne, chevaliers.

En 1229, Pierre de Féterne, abbé d'Aulps, selon Besson (99), fait une donation à l'abbaye susdite d'une terre à Mayserier, paroisse de Publier (Inventaire).

En 1274, le 15 octobre (*Sommaire des Fiefs*), Utilie, fille et héritière de Guillaume de Féterne, fait donation à Philippe, C^{te} de Savoie, du lieu de Féterne. Il faut interpréter : donation des droits qu'elle pouvait avoir sur Féterne, seigneurie qui, nous l'avons vu, appartenait certainement, plus de cinquante ans auparavant, à la maison de Savoie.

En 1287 (*Régeste Genevois*), figurent comme témoins, à Genève, au seizième rang, Rodolphe et Girard de Féterne.

En 1290 (*Ibid.*), Thomas de Féterne était chanoine de Filly.

Avant 1307 (*Inventaire de l'abbaye d'Aulps*), D^{me} Companie, veuve de N^o Amédée de Féterne, avait fait héritier R^d Henri de Compey, lequel, le mercredi avant la fête de Saint-Barnabé, 1307, assigne à l'abbaye d'Aulps une rente de 5 sols, qu'elle avait léguée à ladite abbaye pour le repos de son âme.

En 1307 (*Ibid.*), Dom Amédée de Féterne était religieux et procureur de l'abbaye d'Aulps et cellerier en 1329.

En 1316 (*Ibid.*), Dom Henri de Féterne, religieux de l'abbaye d'Aulps, auquel l'abbé relâche des terres et prés avec maison à Clegnians (Clénant), en échange d'autres biens acquis par ledit Dom Henri, qui vivait encore en 1320 (*Ibid.*).

En 1319, Amédée de Féterne était chanoine d'Abondance (T^{es} Bonnefoy).

Je ne rencontre plus ce nom à dater de ce moment. Les Compois de Féterne (*Voir CE NOM*) paraissent avoir succédé aux anciens seigneurs, au moins en quelque partie. Ils y possédaient un château autre que celui du prince.

Voir AUX FIEFS.

FICHET

COMTES DE PONTCHY,
SEIGNEURS DE NEUVETOUR, ÉPERNEX,
COSEIGNEURS DE SANXIA ET LARAY.

P. d'azur à la colombe d'argent.

CIMIER : Une colombe de même tenant dans son bec un rameau d'olivier.

DEVISE : PAR VERTU.

(P^{re} de noblesse, 20 septembre 1594, Reg. 19, Pat. de Sav., p^o 58, Arch. de Turin).



ETTE famille est originaire du Crest, dans la paroisse du Petit-Bornand. Dès la fin du XV^e siècle, je trouve des Fichet, notaires, curiaux, receveurs d'extentes, fonctions dans lesquelles ils se sont enrichis, si j'en juge par les nombreuses acquisitions de biens qu'ils ont faites à cette époque. Malheureusement, il ne m'a pas été donné de retrouver, dans d'assez nombreux parchemins, trace du célèbre Guillaume Fichet, recteur de l'Université de Paris, le premier introducteur de l'imprimerie en France. Il était pourtant du Petit-Bornand et, selon toute probabilité, de cette même race.

Dans des Preuves pour la chevalerie de justice des SS. Maurice et Lazare de 1671 (Arch. Thuyset), Claude-Marc-Antoine Fichet, C^{te} de Pontchy, pour prouver l'ancienneté de sa famille, produisit une at-

testation de l'an 1653, signée Boveaut, prêtre, professeur à la Faculté de théologie de Paris, établissant qu'un N^o Guillaume Fichet était recteur de l'Université de Paris en 1459, lequel fut envoyé à Rome, ambassadeur du roi Louis XI, au pape Sixte IV, où il se comporta à la satisfaction du pape et du roi. Après quoi, s'étant retiré de France à Rome, il fut fait chancelier du même pape. On y cite Gagain (Robert Gaguin, probablement dans son ouvrage *La mer des croniques et miroir historial*, etc.), un des plus anciens historiographes de France, lequel, dans un livre imprimé en 1521 (édition inconnue, à moins que ce ne soit celle de Regnault-Chaudière. Paris, sans date, finissant en 1520. — *Voir Brunet, Manuel du libraire*) lui donne cet éloge par ce dystique latin :

Felix illa quidem tali sabaudia alumno
Cujus erit Gallis perpetuatus honor.

Le même auteur, dans une histoire de France, sous le règne de Louis XI (?), en a parlé dignement, ainsi que Duplex, dans son tome III de l'*Histoire des rois de France*, et César Barónius, dans ses *Annales ecclésiastiques* de 1465. Guichenon, dans sa préface (*Hist. géneal.*, p^o xxiii), parle de l'*Histoire de Savoie* que « Guillaume Fichet, savoisien, docteur de Sorbonne et recteur de l'Université de Paris, dédia au bienheureux Amé IX, du mérite de laquelle je « ne doute pas, parce que cet auteur était illustre en doctrine et en piété, qui semblent « héréditaires dans sa famille ». En outre est produit l'original d'une visite faite par Mess^{re} Mamert Fichet, évêque d'Hébron, de la cure du Petit-Bornand, dont il était originaire, du 3 juillet 1471, et un autre, extrait de l'évêché de Genève, constatant qu'il (Mamert) a conféré les ordres et consacré des autels à Genève, dans les églises de Sainte-Marie et des Frères Prêcheurs. (*Voyez* Grillet, t. I, 398 et suivantes).

Puisque, en 1671, on a négligé ou l'on n'a pas pu nous informer du lien de parenté qui unissait Guillaume Fichet à N^o Jean Fichet, premier anobli de cette famille, un hasard seul pourrait nous l'apprendre maintenant.

Henri Fichet du Crest, du Petit-Bornand, receveur des extentes de Janus de Savoie, pour les mandements de Thorens et Richemont, reçoit, en cette qualité, les laods dus à cause de la vente de certains biens faite par acte reçu par Hugonin Fichet du Crest, du Petit-Bornand, le 4 février, le 20 février 1482 (Arch. Thuyset) : ils étaient donc contemporains tous deux de l'illustre docteur de Sorbonne, s'ils avaient alors une cinquantaine d'années.

Jean Fichet, notaire, curial de l'abbaye d'Entremonts (1540, 49, 63, 77, etc., etc., Arch. Thuyset), fut anobli le 20 septembre 1594 et a laissé une descendance dont on trouvera les titres d'honneur dans le Tableau suivant. Elle s'est éteinte dans les mâles, en 1736, et ses biens sont passés, par mariage, dans la maison des M^{is} d'Arvillars et des N^{es} More.

(Suit la généalogie).

(2) Les deux frères (Pierre-Sébastien et Claude-Marc-Antoine) achètent, le 4 janvier 1700 (Arch. Thuyset), de Gilbert et François-Emmanuel de la Forest, père et fils, C^{tes} de Rumilly sous Cornillon, les hameaux de Prola, Delevia et le Sara? dépendant, pour le spirituel, de la paroisse de Saint-Pierre de Rumilly et clevent du mandement dudit Rumilly. Ces frères furent unis à la paroisse de Pontchey et hameaux de Maclenex et Fessy, avec juridiction et revenus de Brison au mandement de Bonneville, expédiés à François-Emmanuel de la Forest, qui était en ami lesdits frères Fichet. Ceux-ci furent investis desdits biens par l^{re} du 25 janvier 1700, en titre et dignité de comté, vérifiées en Chambre le 11 mai suivant (Arch. Thuyset). Ils rétrocédèrent à François-Emmanuel de la Forest leurs droits sur le hameau de Toisinge et à N^o Pierre Daniel de Gos leurs droits sur Maclenex et Fessy, le 8 août 1705 (*Ibid.*), ratifiant une cession déjà faite par main privée.

(3) Dans l'inventaire de sa librairie, composée de deux cent huit numéros, avec estimation faite par le libraire Dufour, de Chambéry, je remarque : « Guillermes Fichetus parisiensis theologus doctor. En velin in-folio » et une vie du bienheureux saint François de Sales en vers : deux volumes in-octavo. Œuvre qui m'est totalement inconnue.

C'est lui qui fonda et dota la chapelle du Calvaire, au Petit-Bornand, et la fit enrichir de nombreuses indulgences.

D^{ne} NICOLARDE,
femme de N^o Michel Domen,
avant 1594 (Reg. Par. de la Roche).

PHILIPPINE,
légataire de R^o P. Alexandre,
leur frère consanguin (1621).

N^o PIERRE-FRANÇOIS-ANTOINE,
baptisé le 25 mai 1603, après le testament de son père, conseiller
d'Etat, procureur patrimonial à la Chambre des Comptes, puis
président au Souverain Sénat de Savoie (10 octobre 1638, Burnier).
Il épousa, contrat dotal du 25 novembre 1644 (Pr. de Malte), mariés
le 26 (Livre de raison par lui tenu, Arch. de Thuyset), D^{ne} Louise,
fille de N^o Jacques de Chalandière et de D^{ne} Isabeau d'Isuard. Elle
fut entermée à Saint-François (Reg. Par.), le 12 mai 1665. Lui était
mort avant 1682.

PIERRE-SÉBASTIEN, C^o de Pontchey (1).
né le 15 octobre 1649 (Livre de Raison), baptisé le 8 janvier 1651
(Reg. Par. de Maché), dit de Châtelet, conseiller d'Etat, maître
auditeur à la Chambre des Comptes, chev^e d'honneur au Conseil
présidial de Genevois, par P^{re} du 23 août 1681 (Arch. S. S. S.). Il
se démit de cette charge en faveur de son frère en 1684 (*Ibid.*),
chev^e d'honneur au Sénat de Savoie le 13 août 1682 (Burnier). Il
testa, le 4 juin 1735 (Arch. Thuyset), en faveur de ses deux nièces
ci-dessous. Il codicilla le 27 janvier 1736 (*Ibid.*). Ayant réuni tous
les liens de sa famille, il mourut, dernier mâle du nom, sans avoir
contracté d'alliance (2).

N^o JOSEPH (ALEXANDRE),
baptisé le 6 octobre 1646 (Reg. Par. de Maché). Son père voulait
aussi l'appeler Alexandre, mais il ne le fit pas, le curé ayant défense
de bailler deux noms au baptême (Livre de Raison). Il n'est pour-
tant connu que sous ces deux noms. Seig^r de Neuvetour, d'Epemex,
coseig^r de Saxia, Laray et Trombert, du chef des Chalandière. Il
épousa, le 30 juin 1682, Marie, fille de Claude-Emmanuel Milliet,
M^{re} de Faverges, veuve : 1^o de Joseph de Hôdles; 2^o de Félix de
Barillet, contrat dotal du 14 juin 1682 (Arch. Thuyset). Mort sans
enfants avant le 28 août 1684 (Arch. Thuyset).

MARIE-JOSEPHTE-IGNACE-EUSEBE,
comtesse de Pontchey, des D^{nes} d'honneur de la
Reine. Epouse, contrat dotal du 9 mai (Pr. de
Malte), mariés le 27 août 1718 (Reg. Par. de Saint-
Léger), S. E. Joseph, M^{re} d'Arvillars. Elle testa le
12 septembre 1741 (Arch. Thuyset).

MARIE-IGNACE-JEANNE-BAPTISTE,
épousa, contrat dotal du 28 mai (Arch. Thuyset),
mariés le 11 octobre 1735 (Reg. Par. de Saint-Lé-
ger), Jean-François More, seig^r de la Tour de Loze.
Dans cet acte, elle est, par erreur, dite fille de
Pierre-Sébastien. Légataire de son frère en 1730.
Cohéritière de son oncle Pierre-Sébastien (1735).

FRANÇOISE-ANTOINETTE-NICOLARDE,
baptisée le 6 décembre 1714 (Reg.
Par. de Maché). Destinée inconnue.

JOSEPH-JEAN MILLIET D'ARVILLARS,
chev^e de Malte, octobre 1753. Ses preuves, II 194,
remontent, pour le côté maternel, jusqu'au
premier degré des Fichet (Arch. du département
du Rhône).

I. M^{re} JEAN FICHET, notaire,
du Petit-Bornand, où il demeurait dans sa maison du Crest. Il était curial de l'abbaye d'Entremonts, lorsque Jacques de Savoie, abbé d'Entremonts, lui
donne en albergement, le 10 novembre 1540 (Arch. Thuyset), des biens échus à l'abbaye. Il achète une part de la montagne d'Ayolaz, le 4 septembre
1549 (*Ibid.*), trouvant du fief de l'abbaye : le 18 octobre 1543 (*Ibid.*), des biens devant une rente à la chapelle de Saint-Michel et à celle du Benoit
Saint-Suaire, dans l'église du Petit-Bornand. Il avait concouru à la fondation de la chapelle des Fichet (du saint Nom de Jésus et de Notre-Dame
de Compassion), dans l'église plus haut mentionnée (dit au testament de Galois, son petit-fils. Il reçut des Patentes de noblesse le 29 septembre 1594,
voir au 1^o 383). Il épousa D^{ne} Françoise Levet (Elle portait de gueules à la barre d'or accompagnée de deux étoiles de même au chef d'azur au croissant
d'argent, Pr. des SS. Maurice et Lazare), avant 1545 (Arch. Thuyset). Il testa le 15 juillet 1600 (dit au testament de son fils) et mourut avant 1603.

II. N^o AIMÉ FICHET,
châtelain de la seigneurie et mandement de Bonneville, fermier de ses revenus, par P^{re} du 12 décembre 1577 (Arch. Thuyset). Anobli avec son père.
Il épousa : 1^o Jacqueline Vernaz (probablement de Saint-Jeoire); 2^o D^{ne} Jeanne, fille de N^o François du Martrey, de la Roche, et de D^{ne} Marguerite
Déage. Il testa le 19 avril 1603 (Pr. de Malte) et fit un legs à sa femme. Elle testa le 30 août 1635 (*Ibid.*), veuve dudit N^o Aimé et, en deuxième nocces,
de N^o Henri Ouvrier, en faveur de son fils Pierre-François-Antoine (Pr. de Malte, H 194).

Premier lit.

JEAN-
BAPTISTE,
mort
jeune.

III. N^o GALOIS (fils aîné du 1^{er} lit).
Il testa le 16 janvier 1620 (Arch.
Thuyset), voulant faire profession
chez les Jésuites à Lyon; fit un
legs pour la réparation de leur
chapelle du saint Nom de Jésus
et de Notre-Dame de Compassion,
dans l'église du Petit-Bornand.
Nomme héritier Pierre-François-
Antoine, son frère.

JEANNE-
FRANÇOISE,
femme de
M^{re} Pierre
Gros, légat-
aire de ses
frères, 1620
et 1621.

FRANÇOISE,
femme de
M^{re} Jean Fi-
chet, légat-
aire de son
frère, 1621
et 1629.

FRANÇOISE-
CLAUDINE,
femme de
Gervais Mo-
lin, légat-
aire, 1621
et 1629.

PÉRNETTE,
femme de
M^{re} Philippe
Ducret
d'Anney,
légataire,
1621. Tes-
tent ensem-
ble le 2 juin
1629 (Arch.
Monthouz).

ALEXANDRE,
jésuite, auteur de plusieurs
ouvrages (Voir Grillet, I
401). Il testa, le 2 oct. 1621
(Arch. Thuyset), en faveur
de son frère Pierre-Fran-
çois-Antoine. Était alors au
collège de Chambéry. As-
siste au cont. de mariage de
son dit frère (1644), avec le
R. P. Mathieu Compain (1),
aussi jésuite à Entremonts.

N. N.
à Hon^o
Jean-Bap-
tiste
Garbillon.

IV. ALEXANDRE,
né vers la Saint-Martin 1645, mort
peu après son baptême, fils aîné
(Livre de Raison).

Dom CLAUDE-MARC-ANTOINE,
né le 4 septembre 1654 (Livre de Raison), baptisé le 27 juin 1652 (Reg. Par. de
Maché), C^o de Pontchey (2), gentilhomme de bouche, 4 avril 1681 (Arch. Thuyset),
lieutenant-colonel du régiment de Saluces, 6 mai 1690 (*Ibid.*), chev^e d'honneur au
Souverain Sénat de Savoie, 27 mai 1687 (Burnier), maître d'hôtel de Madame
Royale, major de la ville et province de Verceil, 2 mars 1697, aide de camp général
dans les armées de S. M., colonel d'infanterie, chev^e de justice des SS. Maurice et
Lazare en 1672 (Preuves, Arch. Thuyset). Avant d'être chev^e au Sénat, avait été chev^e
d'honneur au Conseil présidial de Genevois. Il épousa : 1^o contrat dotal du 21 (Arch.
Thuyset), mariés le 30 janvier 1690 (Reg. Par. de Maché), Anne-Marguerite Milliet
de Faverges; 2^o contrat dotal du 26 (Arch. Thuyset), mariés le 30 avril 1709 (Reg.
Par. de Saint-Léger), Jacqueline-Charlotte Milliet d'Arvillars (elle se remaria avec
Claude-Philibert de Montfalcon). Il testa le 20 mai 1716 (Arch. Thuyset), annulant
des testaments de 1682, 1690 (Arch. Thuyset) et 1704. Il mourut le 25 février 1718,
jour de l'ouverture de son testament (Arch. S. S. S.) (3).

PÉRNETTE,
nièce, filleule
et légataire de
D^{ne} Pernette,
ci-dessus.

Premier lit.

Second lit.

VICTOR-AMÉDÉE-JEAN-BAPTISTE,
né et baptisé le 8 avril 1714 (Reg. Par. de la Roche),
filleul de LL. Altesses de Savoie. Mort avant le
testament de son père.

V. PIERRE-PAUL-IGNACE-SECOND, C^o de Pontchey,
cadet au régiment de Genevois, héritier universel
de son père. Il testa en Piémont, le 1^{er} novembre
1730 (Arch. Thuyset), en faveur de Pierre-Sébas-
tien, son oncle. Mort sans lignée.

PÉRONNE,
fille donnée.

(1) Le P. Compain s'occupa de généalogies et de blason.
Il fut un des correspondants de Guichenon.



FIGUET

P. d'azur au chevron d'argent accompagné de trois demi-vols d'or.

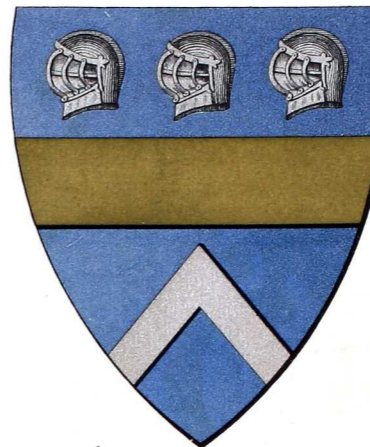
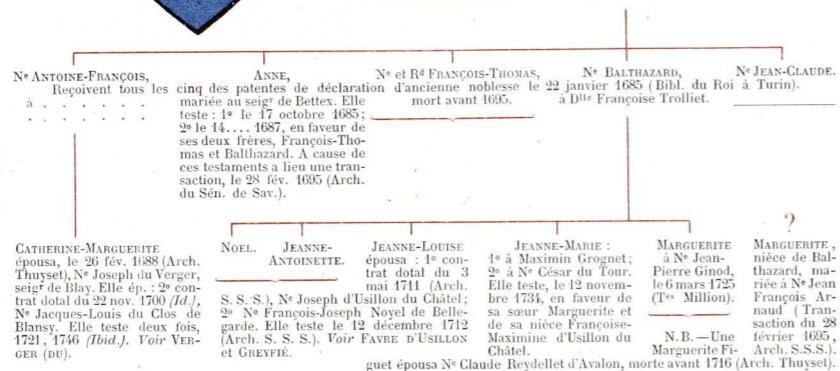
Cimier : un vol d'or.

Devise : SEMPER IN ACTVM.

(P^{es} de noblesse. Voir ci-dessous).



ATHIEU FIGUET, de Moutiers en Tarentaise, reçut des P^{es} de noblesse le 22 octobre 1632 (Pat. de Savoie, Reg. n° 35, f° 58, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin), lui accordant les armoiries ci-dessus. Il épousa D^{lle} Marguerite Dunand et testa en 1684 (Notes communiquées par le C^o Grevillat, sur lesquelles je n'appuie pour tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance).



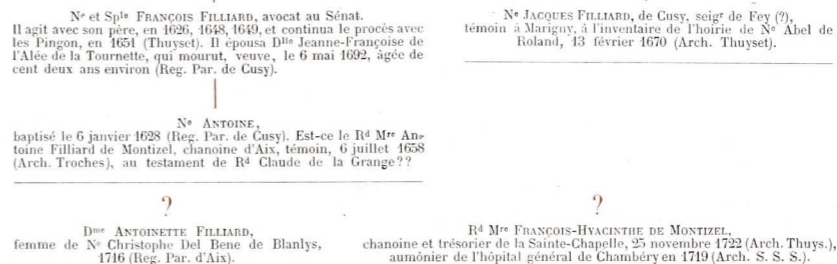
FILLIARD, DE CUSY

P. d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois heaumes clos d'argent en chef et d'un chevron (de même) en pointe (Lettres de noblesse).

Cimier : « un faulcon au naturel avec ses glets et sonnettes tenant au bec un rouleau avec cette devise : PLAISIR GOUVERNE » (Ibid.).



ICHEL FILLIARD, de Cusy, fut anobli par P^{es} du 1^{er} mai 1595 (Arch. Turin, Reg. Pat. Sav., 20, 76). Il était fils de François, qui vendit des biens à Cusy le 13 janvier 1569 et mourut avant 1649. François était fils de Pèremand FILLIARD, dit Pujat (fils de François), qui reconnut, le 19 novembre 1530, tenir des biens de Sébastien de Luxembourg, comme seigr de Cusy (Arch. Thuyset). N^e Michel fut en procès, en 1648-1649 (Ibid.), avec les N^{es} de Pingon, seigr^s de Cusy, à propos de la juridiction qu'ils avaient, en cette qualité, sur tous les nobles demeurant dans ledit fief. Il avait épousé D^{lle} Claudine, fille de N^e et Sp^e Jean Perrod, qui possédait aussi des biens à Cusy (Voir Perrod). Ils sont père et mère de François et peut-être aussi de Jacques ci-dessous.

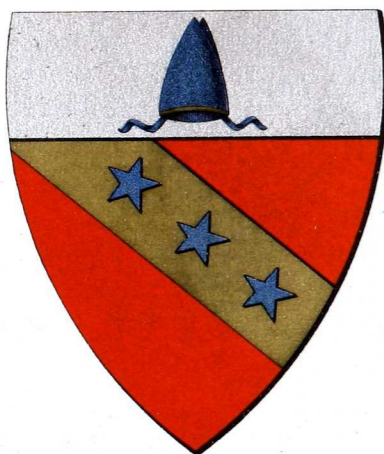


FILLINGE (DE)



IEILLE famille possessionnée, dès le XIII^e siècle, à Fillinge. Voici sur elle les mentions chronologiques que j'ai pu rencontrer :

- Aymon de Fillinge, fidéjusseur pour le sire de Faucigny, 1225 (Régeste Genevois).
- Guillaume de Fillinge, chev^r, témoin, 1262-1282 (Ibid.).
- Jean de Fillingio, damoiseau, fils de M^{re} Vullielme de Fillinge, chev^r, eiusdem loci vicedomni, avec et au nom de son père, reconnaît, le mercredi après l'Octave de Saint-Luc 1263 (Arch. Thuyset), tenir de M^{re} Vullielme de Lucinge, chev^r, des moulins ou battoirs sur la Menoge et sur le Foron, des biens à Fillinge, une maison audit lieu, etc., pour lesquelles choses il prête hommage audit Lucinge, qui lui donne, en corespectif, 45 livres genevoises.
- Aymon de Fillinge, garant pour le sire de Faucigny, 1269 (Régeste Genevois).
- N^e Pierre de Fillinge, à son nom et au nom de N^e Guillaume de Fillinge, son père, passe un accord, le mardi avant la Sainte-Lucie 1306, avec l'abbé d'Aulps (Inventaire), par lequel il relâche à l'abbaye tous droits et prétentions sur la mestralerie de la paroisse d'Habères et environs, moyennant 31 livres genevoises. Une ordonnance d'Hugues, dauphin, de l'an 1321 (Ibid.), mande à son bailli d'empêcher Pierre de Fillinge de s'immiscer dans la mestralerie de Poche.
- N^e Hugues de Fillinge, fidéjusseur, 12 décembre 1348, au contrat de mariage Lucinge-Soyrier.
- Jean de Fillinge, abbé d'Entremont. Donation à lui faite vers 1350 (Pourpris hist.), en présence de N^e Étienne de Fillinge. Jean était encore abbé, 3 juin 1395 (Arch. Thuyset). Cet Étienne est peut-être le même qui fut fidéjusseur, 9 juillet 1398 (Arch. Ruband), au contrat de mariage Lornay-Lucinge et arbitre dans une transaction du 18 août 1402 (Ibid.).
- Françoise de Fillinge, femme de N^e Louis de Bardonnenche, vers 1350 très environ (Mss. de Lucinge).
- M^{re} Hugues de Fillinge, chev^r, témoin à Lucinge, le 18 mai 1366 (Arch. Thuyset).
- M^{re} Jean de Fillinge, chev^r, fidéjusseur, 27 juin 1373, contrat de mariage Les Clêts-Fresnoy.
- R^e M^{re} Jean de Fillinge, abbé d'Abondance, 1380-1383 (Inventaire de l'abbaye d'Aulps et Arch. Thuyset).
- Jacquemet de Fillinge, damoiseau, fils de M^{re} Jean, chev^r, achète, le 3 septembre 1394 (Arch. Thuyset), des biens à Vignier des N^{es} Étienne et Nicod de Lucinge père et fils. Fidéjusseur, 1396, contrat de mariage Langin-Compey.
- Hugues de Fillinge, chev^r. N^e D^{lle} Jacqueline de Lucinge, sa veuve, fait donation, le 8 août 1401 (Arch. Blonay), à Pierre et Rodolphe de Blonay, frères, d'un hommage dû par Girard de Corsier, damoiseau.
- N^e Jacquemet, fils de feu M^{re} Jean de Fillinge, chev^r, vend à N^e et P^e seigr Hugonin, seigr de Lucinge, le 3 septembre 1394 (Arch. Thuyset), une cense taillable par lui acquise de N^e Nicod de Lucinge.
- Hugues de Fillinge, chev^r. D^{lle} Jacqueline de Lucinge, sa veuve, fait une donation aux N^{es} de Blonay, le 8 août 1401 (Arch. Blonay), dans sa maison de Thonon.
- N^e Étienne de Fillinge, témoin à Genève, le 29 février 1409 (Arch. Pensa).
- Étienne et Jacquemet de Fillinge avec Pierre, fils de ce dernier, prêtent hommage au duc de Savoie en 1430 (Capré, 163).
- Marie de Fillinge, femme de Guillaume de Chissé, 1495-1497, a dû apporter, au moins en partie, les biens de Fillinge aux N^{es} de Chissé. Voir CHISSÉ, f° 57.
- La famille a dû s'éteindre à cette époque. Je trouve pourtant encore un V^{le} M^{re} Jean de Fillinge, prêtre, témoin à Boège, le 27 octobre 1507 (Arch. Thuyset), qui pourrait être un Chissé aussi bien qu'un descendant des N^{es} de Fillinge.



FLAMEN

DIT DE FLAMME OU FLAMES



LAUDE Flamen d'Annecy reçut des P^{es} de noblesse le 28 septembre 1603 (Reg. 23, Pat. de Savoie, f° 258), lui accordant pour armoiries : de gueules à la bande d'or chargée de trois étoiles d'azur au chef d'argent chargé d'une mitre d'azur ornée d'un filet d'or. Cimier : une flamme de gueules. Devise : OMNIA MVNDAT. Par P^{es} du 20 janvier 1604 (Ibid., f° 270), il fut autorisé à prendre le nom de de Flamme.

Il était maître d'hôtel de l'évêché de Maurienne (1613) et gentilhomme de bouche de S. A. R. (1643). Il fut enterré le 5 avril 1646 et le

chapitre assista à la cérémonie (Reg. Par.). Dans cet acte, il est qualifié de chevalier.

Il avait épousé D^{lle} Dominique Gagnères, qui se remaria, le 16 décembre 1647 (Reg. Par.), avec N^e et Sp^e Jean-François d'Avrieux, docteur en droit, juge corrier. Dans son testament du 15 novembre 1648 (T^{es} Truchet), elle lègue aux Bernardines de Saint-Jean son portrait avec celui de feu Mons^r de Flames, son premier mari.

L'ancien hôtel de ville de Saint-Jean de Maurienne était l'hôtel de Flames, on y voyait son écusson, où l'on a cru voir, à tort, un aigle dans le chef au lieu de la mitre, au service de laquelle il avait gagné sa noblesse. Avant d'être au service de l'évêché de Maurienne, il était maître d'hôtel de l'archevêque de Turin. Mort sans postérité.

FLÉCHÈRE (DE LA)



P. d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre aiglettes d'argent. BESSON, GUICHENON, etc...

FLÉCHÈRE (C^{TES} DE LA)

SEIGNEURS DE LA FLÉCHÈRE EN SEMINE, BEAUREGARD, ROVORÉE, SENOCHÉ,
BELLEGARDE SUR SALLANCHE, MOLLIENS, VANZY, PICARAISIN, HAUTEVILLE, CHATILLON, ETC.,
EN GENEVOIS ET EN FAUCIGNY,
SEIGNEURS DE LA FLÉCHÈRE EN CHABLAIS, ETC.,
COMTES D'ALEX, COMTES DE VEYRIER-CHATILLON, ETC., ETC.



VOIQUÉ je possède un grand nombre de chartes sur cette famille et que j'en aie rencontré un certain nombre dans diverses archives, il est heureux que Besson ait pu en dresser la généalogie, sur titres originaux, avant l'incendie patriotique du château de St-Jeoire, en 1793 (1).

On croit généralement que les la Fléchère (Flesher) sont venus d'Écosse vers la fin du XIII^e siècle, avec les Mareschal (Marshall) et les Portier (Porter). Rien au monde ne démontre le bien fondé de cette tradition — admise pour les la Fléchère, même par Besson — : en tout cas, elle n'augmenterait en aucune manière l'illustration de ces familles. Voir MARESCHAL et PORTIER.

Cette maison n'a fourni aucun personnage ayant occupé les premières charges

de l'État, mais elle présente une suite non interrompue d'hommes distingués dans l'armée et dans l'Église : je ne veux citer ici que François de la Fléchère, prieur de Sillingy, qui eut l'honneur d'être le parrain de saint François de Sales. Cette constante distinction, jointe à la haute ancienneté, à la possession de nombreuses seigneuries, aux belles alliances avec Vuagnard, Menthon, Lucinge, Saint-Jeoire, Lornay, Châtillon, Rovorée, Chevron-Villette, la Forest, Blonay, Mareschal-Duyn, Arenthon, Gerbais, Seyssel, Genève-Boringe, etc., justifie la place que feu le M^{rs} Costa de Beauregard a assignée aux la Fléchère parmi les familles historiques du duché de Savoie.

Le plus ancien que j'aie trouvé de ce nom vivait en l'année 1302 (2). Depuis Hugues de la Fléchère, chev^r, qui testa en 1370, jusqu'à nos jours, la filiation est parfaitement authentique. Il était déjà établi à Beauregard (Saint-Jeoire), qui paraît avoir été leur premier fief. Par le mariage de trois N^{es} de la Fléchère, frères, avec les héritières des anciens seig^{rs} de Molliens, ils acquirent de nombreux biens dans la Semine et dans le Genevois.

Ils se sont divisés en plusieurs branches dans notre pays et dans le canton de Vaud. La branche aînée, la seule restante dans l'ancien duché, subsiste encore avec la plus grande distinction. Une branche cadette, issue des la Fléchère de Chablais, établie à Nyon (Vaud) au XVII^e siècle, s'est divisée en plusieurs rameaux dans cette localité et à Lyon.

[Suit la généalogie].

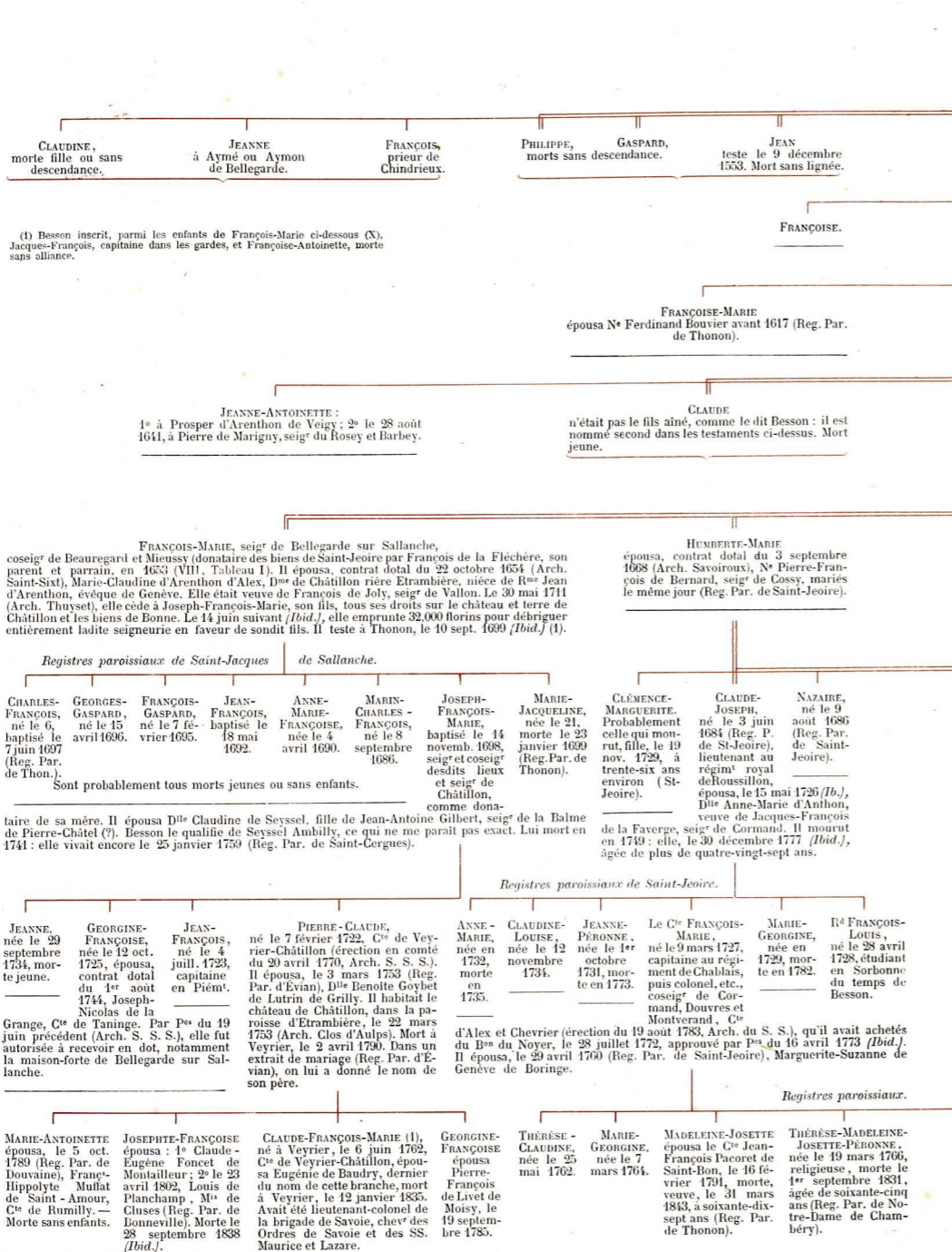
(1) Besson s'est trompé souvent, comme tout le monde se trompe, mais il était incorruptible et incapable de dénaturer la vérité dans un but de lâche complaisance ou de vénalité. C'est un des rares généalogistes sur lequel — quand l'occasion s'en présente à défaut de titres, j'aime à m'appuyer. Si je me trompe avec lui, je le fais en compagnie d'un homme savant et parfaitement probe. La généalogie des la Fléchère, dressée par Besson, existe en manuscrit au château de Saint-Jeoire en Faucigny : tout ce qui, dans les tableaux suivants, n'a pas d'autre marque de provenance est extrait du travail de l'excellent auteur des *Mémoires ecclésiastiques*, l'un de nos plus sérieux ouvrages d'histoire.

(2) Je n'ai rien trouvé de plus ancien dans les innombrables chartes formant la base de cet ouvrage. Le *Régeste Genevois* cite pourtant un Pierre de la Fléchère qui fut témoin, le 10 des kalendes de décembre 1236, à un acte d'Aymon-Jean de Faucigny. Quoique je répugne à la tradition écossaise ou anglaise, je dois pourtant dire que cette absence de documents sur une famille déjà en possession seigneuriale alors, serait une induction en sa faveur. Il n'en est pas de même pour les MARESCHAL et les PORTIER, comme je le démontrerai à l'article de ces deux très anciennes familles.

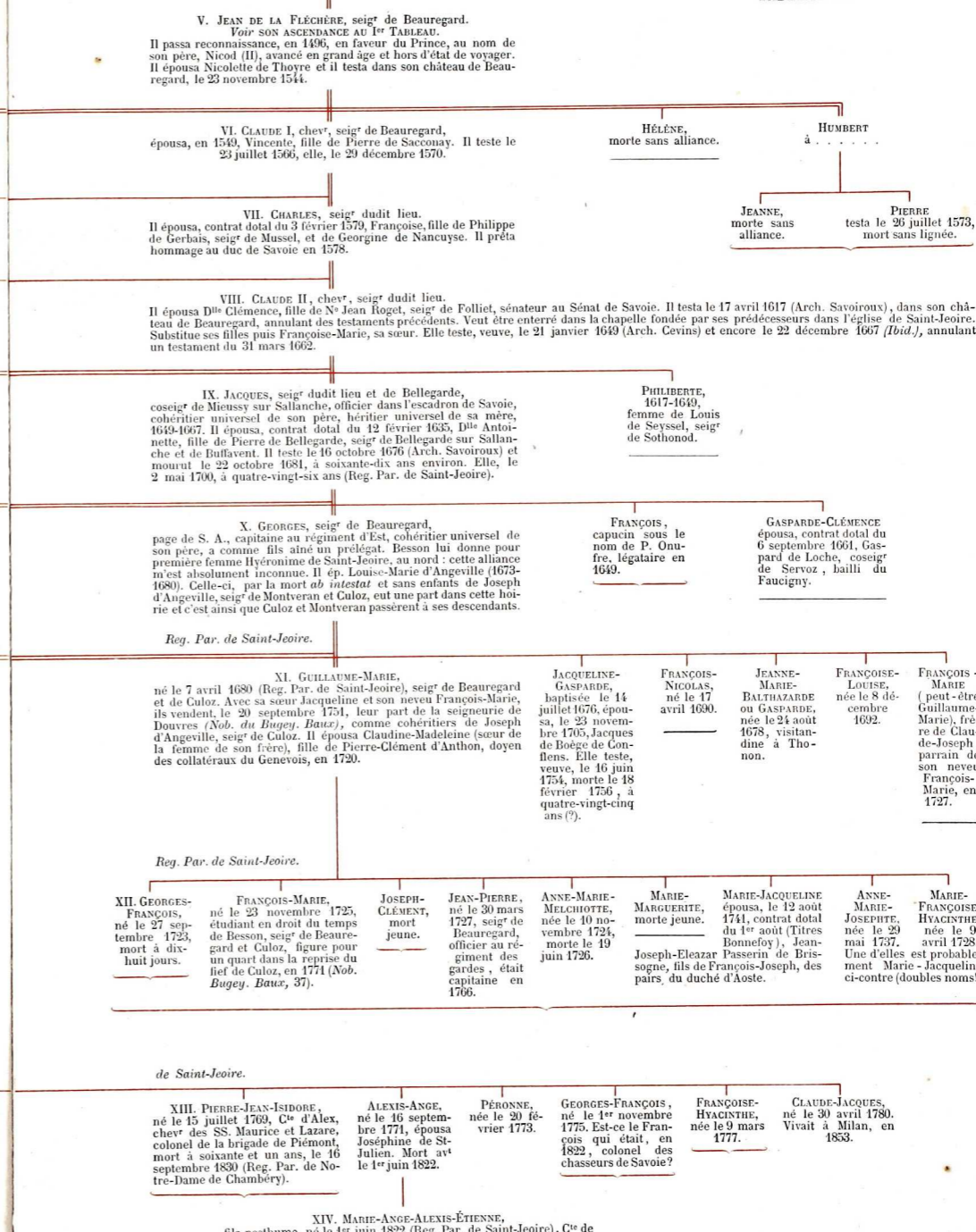
TABLEAU I.



TABLEAU II.



(1) Autres enfants de Pierre-Claude de la Fléchère, C^o de Veyrier : Claude-François, mort à Veyrier, le 20 février 1755, âgé de deux mois. Antoine, né à Veyrier, le 26 février 1768, mort officier dans l'armée sarde. Joséphite-Françoise, née à Veyrier, le 14 mai 1764. Joséphite-Françoise, née à Veyrier, le 26 septembre 1765. C'est sans doute celle dont les deux mariages sont portés plus haut. Je suis redevable de plusieurs de ces dates à l'obligeance de mon ami le B^o Philibert d'Yvoire. Le château de Veyrier, maintenant propriété de M. Truchot, ingénieur du P.-L.-M., a été bâti en 1769, par Pierre-Claude de la Fléchère.



(1) Besson inscrit, parmi les enfants de François-Marie ci-dessous (X), Jacques-François, capitaine dans les gardes, et Françoise-Antoinette, morte sans alliance.

TABLEAU III.

HENRI DE LA FLÈCHÈRE.
 écuyer ducal, châtelain de Mornex (1444), du château de Faucigny (1447). Il épousa, avant 1406, Françoise de Molliens. Il testa, le 17 juillet 1440 (Arch. Thuyset), en faveur de ses neveux Aymon et Nicod (fils d'Humbert, voir Tableau I). Elle, déjà veuve, vend, le 17 mars 1452 (Ibid.), à François ci-dessous, son neveu, la quatrième part des rentes, servit, hommes, hommages, biens féodaux et allodiaux provenus des N^{os} de Molliens. Fait dans la maison-forte de Beuregard, appartenant à N^{os} Aymon et Nicod, ses neveux. Il mourut sans enfants.

III. JACQUEMET, seigr de la Flèche en Semine, Vanzy, etc., écuyer ducal.
 Voir son ascendance au Tableau I. Il épousa, avant 1406, Jeannette de Molliens (sœur des deux autres dames de la Flèche). Par P^{re} du 23 janvier 1410 (Arch. Thuyset), « étant de bonne noble et ancienne race », le C^{te} Amédée le nomma châtelain et péager de Saint-Maurice d'Agaune et vidomne d'Ollon, donnant la survivance à ses fils Guillaume, François et Antoine. Le 15 avril 1426 (Ibid.), le C^{te} reconnut lui devoir 1623 florins, lui laissant, jusqu'à remboursement, les revenus desdits vidomnat et châtellenie. Il testa le 30 septembre 1439 (Ibid.). Elle, le 24 octobre 1438, en faveur de son fils François. Besson lui donne une seconde femme, dont je n'ai pas connaissance. Il voulut être enterré dans la chapelle de Notre-Dame, fondée dans l'église de Saint-Jeire.

- JEANNE à N^{os} Jean du Villard, de la Sarraz au pays de Vaud, contrat dotal du 26 novembre 1442 (Arch. Thuyset).
- JEAN, sacristain et moine de Contamine.
- FRANÇOIS, prieur de Sainte-Hélène (Besson).
- AMÉDÉE achète des biens avec son frère Guillaume, 1419-1420. Avait racheté la maison haute de Collonges, près Thonon, avec biens et dépendances, qui passeront à Amédée, son neveu (Trans., 1465, Arch. Thuyset).
- FRANÇOISE ép. N^o Pierre d'Epagny, contrat dotal du 14 avril 1421 (Arch. Thuyset), légataire, 1438-1439.
- FRANÇOIS, tige de la Flèche de Semine. — Voir son article et sa descendance au Tab. IV.
- PIERRE, prieur de Vions, 1439-1444.
- ANTOINE, prieur de Vions après son frère, 1465 (Arch. Thuyset).

IV. GUILLAUME, fils aîné, se planta en Chablais, seigr de la Flèche de Concise :
 légataire en 1438, cohéritier universel en 1439, toujours nommé avant ses frères. Transactions partages entre lui et ses frères avec ses cousins germain, fils d'Humbert, 10 décembre 1442 (Arch. Thuyset), (Guillaume de Viry, seigr de Marboz, est arbitre et oncle des contractants) et le 26 septembre 1443 (Ibid.). Après la mort de son père, par P^{re} du 17 mai 1441 (Ibid.), le duc Louis lui confirma, et à ses frères, la châtellenie de Saint-Maurice et vidomnat d'Ollon, que Guillaume et François affermèrent, le 30 août 1447 (Ibid.), à Pierre de Charmota, leur lieutenant, sous la redevance annuelle de 60 florins d'or, deux douzaines de vachers, six pigeons et quatre pots de moutarde (quator bovellas synapii). Il était conseiller ducal, écuyer, maître d'hôtel du duc Louis et châtelain de Flumet, avant 1452 (1), maître d'hôtel des enfants du duc Louis, 1455. Il épousa Bonne de Chamembo, hérière des Chamembo et des seigrs de Concise, près Thonon, où il vint s'établir dans un château qui prit le nom de la Flèche (2). Les Preuves de 1723 par les la Flèche de Bardennuche remontent jusqu'à lui (doubles traits). Il était mort avant 1464 (3).

AMÉDÉE, seigr de la Flèche et Collonges (Thonon),
 cohéritain de Saint-Maurice. Transige, le 5 novembre 1445 (Arch. Thuyset), avec son oncle François, son curateur ou tuteur, et de feu Louis, son frère, à propos de la châtellenie et de l'hoirie Molliens. Il détenait des biens, maisons et revenus aux mandements de Nyon et de Gex et la maison haute de Collonges, rachetée par Amédée, son oncle. Tous ces biens lui furent confirmés et il renonça à toutes réclamations sur l'hoirie Molliens. Il épousa (non Marguerite de Lucinge, comme le dit Comnène), mais Marguerite de Layrieu, fille de Georges, seigr de Culoz, Montverand, etc., contrat dotal du 29 mai 1464 (Arch. Thuyset). Il assigna en préciput au premier mâle à maître de son mariage une tour avec maison à Frangins (Vaud).

V. LOUIS (filleul du duc Louis de Savoie),
 cohéritain de Saint-Maurice pour moitié avec son frère Amédée (1455). Était mort sans descendance, avant 1465. Son frère réclama alors ses biens de leur tuteur et oncle François (Tableau IV) et ses droits sur la châtellenie et sur l'hoirie des Molliens. Voir à l'article d'Amédée, son frère. Il ne paraît pas avoir contracté d'alliance.

GUILLAUME, mort sans enfants.
 Est probablement celui qui épousa, contrat dotal du 23 juillet 1494 (Arch. Thuyset), Claudine, fille de feu N^o et P^{re} Guignes d'Escurieu, seigr dudit lieu.

VI. AYMÉ ou AYMON, seigr de la Flèche et Collonges.
 Il épousa D^{ne} Claudine de Blonay. Il était mort avant le testament de son fils.

(1) Étant châtelain de Saint-Maurice, il avait obtenu, en 1455 (P^{re} du 1^{er} avril, Arch. Thuyset), de faire passer cette charge à ses fils et à son frère François. Comme châtelain de Flumet, étant trop occupé par sa fonction de maître d'hôtel des enfants du duc de Savoie, il afferme et sous-loue la châtellenie de Flumet à N^{os} Pierre Calliat, qui l'affirme, à son tour, à N^{os} Girard de Bieux, pour deux ans, le 25 novembre 1452 (Arch. Thuyset), sous la redevance annuelle de 100 florins d'or, deux douzaines de vachers et deux douzaines d'écaelles de beurre.

JEANNE, femme de N^o Étienne de Gimel, morte avant 1576. Ses filles Françoise et Marguerite, légataires de leur oncle.

VII. LOUIS, seigr desdits lieux, écuyer ducal,
 épousa Louise de Brotty. Il testa le 11 décembre 1576 (communiqué par feu Joseph Dessaix), nommant sa femme tutrice de ses enfants et de leurs biens en Chablais et au pays de Vaud. Mort avant 1580. Les sept fils cohéritiers universels et substitués l'un à l'autre successivement.

BARTHÉLEMI, veuve de N^o Louis Costable. Son frère (1576) lui donne le droit d'habiter dans sa maison de Nyon.

N^o FRANÇOIS, soldat : légataire de son frère, 1576. Est peut-être la souche des la Flèche non nobles qui ont vécu quelque temps à Annemasse.

- PHILIBERT (7^e fils), tige des la Flèche de Nyon, épousa Péronne de Barrat en 1603. Voir sa descendance au Tab. V.
- NICOLAS (6^e fils), dont la postérité fut bientôt éteinte.
- CLAUDE (5^e fils), mort sans descendance avant 1590.
- ÉTIENNE (4^e fils), mort sans descendance avant 1590. Prouvé par la quittance dotale du 1^{er} mai 1590.
- GUY (3^e fils). PIERRE (2^e fils). Leur destinée n'est inconnue.
- PÉRONNE, mortuaire en 1614-1616 (Reg. Par. de Thonon).
- IX. MICHEL, seigr desdits lieux, épousa, le 20 novembre 1617 (Reg. Par. de Thonon), Jeanne-Françoise, fille de N^{os} Charles de Thorens, seigr de Thuyset. Il mourut le 6 janvier 1660 : elle, le 15 avril 1657 (Reg. Par.). Leur contrat de mariage est du 20 nov. 1617 (Arch. Thuyset). Il testa le 2 déc. 1659 (Ibid.). Ne nomme qu'Amé et Clémence parmi ses enfants.
- X. ANTOINE, seigr desdits lieux, baptisé le 27 février 1620. Vivait encore, 1638-1651. Paraît être mort sans alliance avant le testament de son père.
- MAURICE, baptisé le 6 avril, entré le 15 juillet 1628.
- CLAUDE-FRANÇOIS, ANNE, JEANNE-CLÉMENCE, LOUISE-AMÉE
 baptisés le 1^{er} nov. 1630, entrés le 28 mai 1639.
 nées le 25 avr. 1639, baptisée le 22 juillet 1660. Visitandine à Thonon. En entrant en religion nomma sa mère hérière.
 ANNE, enterrée le 2 avr. 1636.
 parait avoir été la dernière survivante de la branche de son nom. Par donation du 25 juillet 1680 (Arch. Foras), elle céda tous ses biens, notamment ceux provenus des Thorens, à sa belle-sœur Aymée de Prez. Elle fut enterrée dans la chapelle de Concise, le 2 mars 1690, ayant testé le 16 décembre 1682 (Arch. Thuyset), en faveur d'Aymée de Prez, sa belle-sœur alors remariée au seigr de Loisinge.
- XI. MICHEL-FRANÇOIS, né le 7 février 1656, enterré le 13 mars 1663.
- HENRIETTE, née le 25 avr. 1639, baptisée le 22 juillet 1660. Visitandine à Thonon. En entrant en religion nomma sa mère hérière.
- LOUISE-MADELINE (la même qu'Henriette?), visitandine. Sa tante Clémence lui fait un legs en 1682.

Registres paroissiaux de Thonon.

- PÉRONNE, baptisée le 6 octobre 1618. Est-ce celle qui fut enterrée le 26 janvier 1655?
- MARIE, cérémonies baptismales du 29 sept. 1619.
- GABRIELLE, baptisée le 4 septemb. 1621, morte le 2 sept. 1624.
- FRANÇOISE, baptisée le 11 janvier 1627, morte en bas âge.
- JEAN-ÉTIENNE, né le 6 août 1633, enterré le 9 décemb. 1654.
- AMÉ, seigr desdits lieux, baptisé le 4 avril 1632, mort le 14 novembre 1664. Il épousa, le 14 juillet 1654, D^{ne} Amédée ou Aymée, fille de N^{os} François de Prez, qui se maria, contrat dotal du 43 mai 1670 (Arch. Foras), avec N^o Louis Marin de Loisinge. Il était lieutenant dans les armées de S. A. R. lors du testament de son père, qui le nomme héritier universel (1659).
- JEAN-GASPARD, né le 29 avril 1629. Paraît être mort sans alliance ou jeune, avant le testament de son père.
- JOSUÉ, baptisé le 11 janv., enterré le 6 septemb. 1624.
- XI. MICHEL-FRANÇOIS, né le 7 février 1656, enterré le 13 mars 1663.
- HENRIETTE, née le 25 avr. 1639, baptisée le 22 juillet 1660. Visitandine à Thonon. En entrant en religion nomma sa mère hérière.
- LOUISE-MADELINE (la même qu'Henriette?), visitandine. Sa tante Clémence lui fait un legs en 1682.
- CLAUDE-LOUIS, seigr desdits lieux, né et baptisé le 28 juillet 1657, épousa, en octobre 1678, Anne de Montfort de Conzié. Il mourut sans lignée, dernier mâle de cette branche des la Flèche, le 19 juillet 1680. Tous ses biens passèrent à Aymée de Prez, sa mère, qui posséda ainsi, et par d'autres actes cités ci-contre, tous les biens des la Flèche et des Thorens, qu'elle laissa à ses deux filles, qui épousèrent deux Foras (Voir ce nom). La veuve de Claude-Louis paraît avoir épousé, en deuxième noces, un Gribaldy d'Évian.

XII. AMÉDÉE (fille),
 née le 17, baptisée le 18 février, morte le 19 juin 1680, un mois avant son père.

(2) Pris d'assaut par les Bernois au XVI^e siècle, qui pendirent la garnison à une poutre de la passerelle qui réunissait le donjon au château. A été vendu par les héritiers de M^{lle} de Lort (Voir ce nom) au C^{te} Faroux de Montex, qui l'a loué aux RR. PP. Capucins, qui ont transformé et élevé sur les ruines de ce château un couvent, violé au nom de la liberté par le Gouvernement de la République française.
 Voir CHAMEMBO AU SUPPLÉMENT.
 (3) La généalogie de Besson ne lui donne que deux enfants : Pierre, prieur de Vion, et François, qui épousa N^o Pierre Desp...
 (1) Pris d'assaut par les Bernois au XVI^e siècle, qui pendirent la garnison à une poutre de la passerelle qui réunissait le donjon au château. A été vendu par les héritiers de M^{lle} de Lort (Voir ce nom) au C^{te} Faroux de Montex, qui l'a loué aux RR. PP. Capucins, qui ont transformé et élevé sur les ruines de ce château un couvent, violé au nom de la liberté par le Gouvernement de la République française.
 Voir CHAMEMBO AU SUPPLÉMENT.
 (3) La généalogie de Besson ne lui donne que deux enfants : Pierre, prieur de Vion, et François, qui épousa N^o Pierre Desp...
 (1) Pris d'assaut par les Bernois au XVI^e siècle, qui pendirent la garnison à une poutre de la passerelle qui réunissait le donjon au château. A été vendu par les héritiers de M^{lle} de Lort (Voir ce nom) au C^{te} Faroux de Montex, qui l'a loué aux RR. PP. Capucins, qui ont transformé et élevé sur les ruines de ce château un couvent, violé au nom de la liberté par le Gouvernement de la République française.
 Voir CHAMEMBO AU SUPPLÉMENT.
 (3) La généalogie de Besson ne lui donne que deux enfants : Pierre, prieur de Vion, et François, qui épousa N^o Pierre Desp...

(1) Le château et juridiction du Vuad (de Vado), près Hauteville, appartenait à Claude de Balleyson et Claudine-Antoinette d'Avanchy (Voir BALLEYSON). Par le décès de ladite Dame, le château et appartenances du Vuad passèrent aux mains de François-Philibert de la Fléchère, seigr de la Fléchère et Molliens, coseigr d'Hauteville, à raison dudit Vuad. Celui-ci, le 5 février 1560 (Arch. Chitry), affranchit un des taillables de Vuad, lequel reconnut tenir de lui, à cause de son château du Vuad, une maison à Vallières, précédemment reconnue en faveur desdits mariés de Balleyson, et auparavant en faveur de Gabrielle de Feillens et de N^o Isabel (*sic*) et Claude d'Avanchy, ses enfants. Ledit la Fléchère « mort depuis Noël dernier », laissa sa veuve, Claudine Maillard, qui, comme tutrice de ses enfants, continua, le 6 mars 1563 (*Ibid.*), une instance judiciaire contre le taillable ci-dessus.

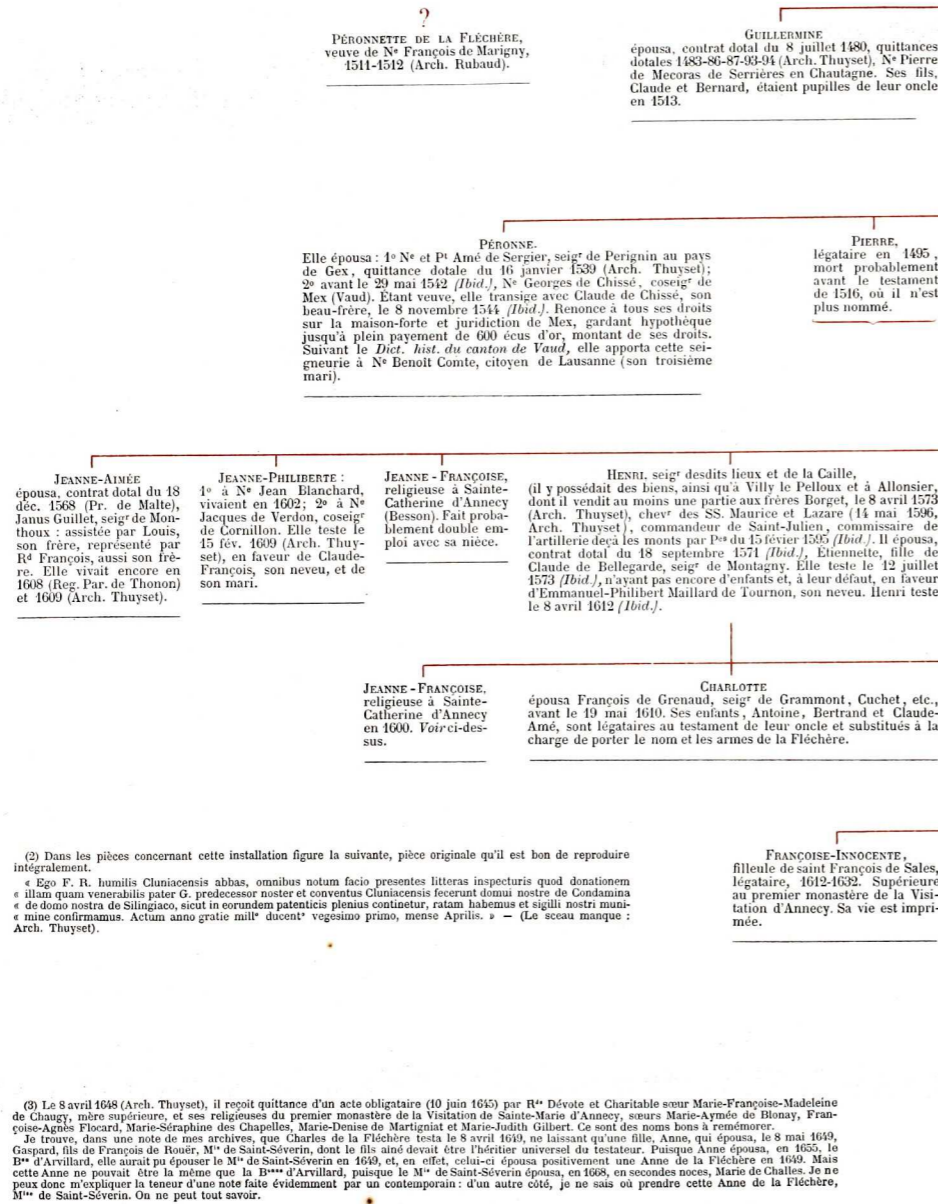


TABLEAU IV.

IV. FRANÇOIS DE LA FLÉCHÈRE.
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU III.
Tige des la Fléchère de Semine, seigr de la Fléchère, Molliens
et Vanzy (ou était la maison-forte dite de la Fléchère), coseigr de
Semine, cohéritier universel de son père en 1439, donataire de sa
mère en 1436, cohéritain de Saint-Maurice en Valais, 1435. Il
épousa, par contrat dotal du 3 janvier 1441 (Arch. Thuyset), D^o
Louise, fille de N^o Guillaume de Pollier, bourgeois d'Anney, et de
Jeannette de Neuvecelle. Il testa le 20 décembre 1479 (*Ibid.*). Vivait
encore en 1483.

V. CLAUDE, seigr et coseigr desdits lieux,
héritier universel de son père (possédait tous les droits de haute
justice à Vanzy, 1505 (Arch. Thuyset). Il épousa : 1^o Pernette de
Cousy-Genissin, qu'il nomma usufruitière dans son testament de
1485 (Arch. Thuyset), par lequel il fonda la chapelle de Notre-
Dame et de Saint-Claude dans l'église de Vanzy. Il n'en eut pas
d'enfants; 2^o Hélène de Châtillon. Il testa encore le 27 juillet 1516
(*Ibid.*) et mourut avant 1519. Hélène, sa veuve, figure avec son fils
dans divers actes de 1519, 1520 et 1534. Besson s'est mépris sur
l'ordre de ces deux mariages.

LOUISE.
Son père lui
laisse 800 florins.

HUMBERT.
Son père, moyennant 100 florins,
l'exclut de son hoirie.

VI. FRANÇOIS-PHILIBERT, seigr et coseigr desdits lieux,
seigr du Vuad (I), près Rumilly, et coseigr d'Hauteville.
Étant prisonnier de guerre à Lyon, il obtint, le 31 août 1536 (Arch.
Thuyset), de Jean de Laval, lieutenant général du Roi en Lyonnais,
la permission, sur sa foi et son honneur, de se rendre en Savoie,
pour ses affaires et de revenir se constituer prisonnier dans dix
jours. Il avait vendu une maison à Anney pour payer les frais de
la reconstruction du château de la Fléchère à Vanzy, brûlé pen-
dant l'occupation française. Il fut nommé maître d'hôtel du duc de
Savoie par P^o du 10 août 1560 (*Ibid.*). Il épousa D^o Claudine de
Maillard. Il était pupille de sa mère en 1524 et il était mort avant
1612.

N^o PHILIBERT,
fils donné, légataire de son père. Son frère lui donne des biens
à Vanzy, 9 janvier 1534 (Arch. Thuyset). Vivait encore en 1539
(*Ibid.*). A-t-il eu postérité?

VII. LOUIS, seigr desdits lieux (fils aîné).
Il était aveugle et vivait cohéritier universel de son père, 1566-1569.
Paraît être mort sans alliance et sans postérité avant 1571.

PIERRE (3^e fils),
cohéritier universel,
sacristain de Nantua.

R^o FRANÇOIS (4^e fils).
nommé, avec ses trois frères, en 1569 (Arch. Thuyset).
Besson dédouble, je crois, par erreur, ce personnage en
François l'aîné et François le cadet. Lettres de tonsure du
8 mars 1553 (Arch. Thuyset, ainsi que tout ce qui suit).
Fait profession comme moine à Contamine, ordre de Cluny, le 6 mai 1560, installé prieur de Sillingy, 4 mai 1561, par R^o François Maillard, prieur de
Contamine (2). Prieur de Notre-Dame de Contamine et de Sillingy, 1574-1575 : laude des ventes de biens mouvant du fief de Sillingy et sceau de son
sceau. En 1578, paraît seulement comme prieur de Contamine. En 1584, docteur en droit, avocat au Sénat et prieur de Vion. Il testa le 3 novembre 1602,
prieur de Vion et Sillingy, en faveur de Claude-François, son neveu : on y voit qu'il avait déboursé pour la famille 22,239 florins.

VIII. CLAUDE-FRANÇOIS,
seigr et coseigr desdits lieux et de Saint-Ours, Villy, la Bruyère, etc.,
héritier universel de son père, etc., chev^o des SS. Maurice et Lazare, gentilhomme de la Chambre de S. A., commandeur de Vions, par P^o du 25 mars
1605 (Arch. Thuyset) ; commanderie résignée, le 18 février précédent, par François-Melchior de Guidebois, à la charge par lui de remplir les charges
du prieuré « tam pro divino cultu quam pro hospitalitate pauperum christi maximi leprosozum advenientium » et unie aux bénéfices ecclésiastiques de
l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. Il épousa, contrat dotal du 29 mai 1602 (Arch. Thuyset), Madeleine de la Forest, fille de Philibert, B^o de la
Bûtie d'Albanais. C'est la vénérable fondatrice du couvent de la Visitation de Rumilly, où elle voulut être enterrée par son testament du 15 août 1632
(Arch. Thuyset). Elle mourut le 17 suivant. Sa vie est imprimée. Voir FOREST (La).

IX. CHARLES,
seigr et coseigr desdits lieux, Crans et Bosse et Pizarasin
(achète cette dernière seigneurie de Jeanne de Ramus, veuve de
Prosper de Bavozy, le 29 décembre 1630, Arch. Thuyset). Capitaine
de cent hommes d'armes, par P^o du 26 mars 1630, conseiller d'Etat
et chev^o d'honneur au Souverain Sénat de Savoie, par P^o du 2 août
1635 (*Ibid.*). Il épousa, contrat dotal du 15 juin 1634 (*Ibid.*), mariés le 25 (Reg. Par. de Chambéry), Gabrielle, fille de Claude-Henri More, sénateur
au Sénat de Savoie, veuve de Charles de Crans, seigr de Bosse. Il aurait testé le 8 avril 1649 (3) : était mort avant le 24 juin suivant (Arch. Thuyset).
Sa veuve testa le 27 novembre 1659 (*Ibid.*), en faveur de la B^o d'Arvillard, sa fille. Testament ouvert le jour de sa mort, 11 juillet 1663 (*Ibid.*).

ANTOINETTE
épousa Louis de Coysia, deuxième président au Souverain Sénat de
Savoie. Elle testa le 24 août 1630 (Arch. Thuyset). Morte le 14 dé-
cembre suivant, à Rumilly, en couches, avant le testam^t de sa mère.

X. JOSEPH,
baptisé le même jour que sa sœur,
26 mai 1635 (Reg. Par. de Saint-
Léger), mort très jeune.

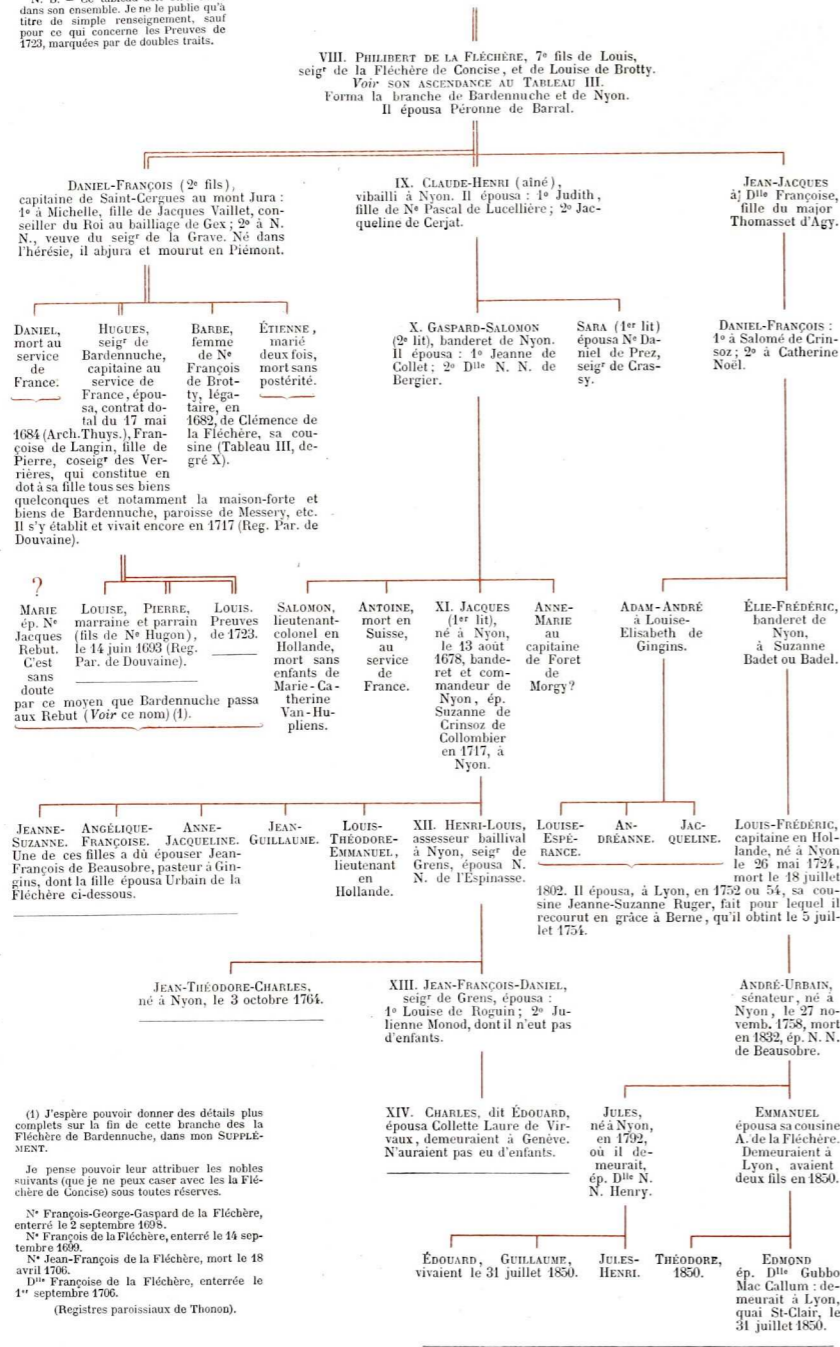
ANNE-MARIE-FRANÇOISE, dame desdits lieux,
héritière universelle de ses père et mère, baptisée le 26 mai 1635
(Reg. Par. de St-Léger), des dames d'honneur de Madame Royale,
épousa, contrat dotal du 28 août 1655 (Pr. de Malte), Silvestre Mil-
liet, B^o puis M^o d'Arvillard, auquel elle apporta tous les biens de
sa famille. Elle testa le 6 septembre 1672.

JEAN-LOUIS-GABRIEL, M^o d'Arvillard,
seigr de la Fléchère en Semine, Pizarasin, le Vuad, etc., etc.
Voir MILLIET D'ARVILLARD.

TABLEAU V.

N. B. — Ce tableau doit être exact dans son ensemble. Je ne le publie qu'à titre de simple renseignement, sauf pour ce qui concerne les Preuves de 1723, marquées par de doubles traits.

VIII. PHILIBERT DE LA FLÈCHÈRE, 7^e fils de Louis, seig' de la Flèche de Concise, et de Louise de Brotty. Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU III. Forma la branche de Bardennuche et de Nyon. Il épousa Peronne de Barral.



(1) J'espère pouvoir donner des détails plus complets sur la fin de cette branche des la Flèche de Bardennuche, dans mon SUPPLÉMENT. Je pense pouvoir leur attribuer les nobles suivants (que je ne peux caser avec les la Flèche de Concise) sous toutes réserves. N^o François-George-Gaspard de la Flèche, entré le 2 septembre 1698. N^o François de la Flèche, entré le 14 septembre 1699. N^o Jean-François de la Flèche, mort le 18 avril 1706. D^{lle} Francoise de la Flèche, enterrée le 1^{er} septembre 1706. (Registres paroissiaux de Thonon.)

FLON (DU) ou DUFLON (DE FLUMINE)



ETTE famille d'Évian était probablement de la même souche que celle dont l'Armorial historique du canton de Vaud nous a conservé les armes : de gueules à la fasce onlée d'argent chargée d'un monde d'azur cerclé et sommé d'or. S'il n'en est pas ainsi, on peut dire, presque à coup sûr, qu'elle devait porter une bande ou une fasce onlée représentant, comme arme parlante, un fleuve ou un ruisseau. Aussi, je crois pouvoir leur attribuer la version : d'azur à la bande onlée d'argent, attribuée à des du Flon, dans un Armorial du M^{is} Costa. Selon un vieux pennon (Arch. Thuyset), Jeanne du Flon, femme de François de Bellegarde, portait d'azur à la rivière passant en pal d'argent. Quoique anciens nobles ou qualifiés tels par noblesse municipale, les du Flon étaient notaires de père en fils, et j'ai déjà indiqué souvent que le notariat a été la source plus ou moins diplomatique de la noblesse.

M^{re} HENRI DE FLUMINE, licencié en lois, témoin à Lugrin, le 11 août 1396 (T^o d'Eschav.).

ANTOINE DU FLON, damoiseau, témoin à Évian, le 4 avril 1429 (T^o d'Eschavannes).

N^o MERMET DE FLUMINE, bourgeois d'Évian. N^o D^{lle} Francoise (sa sœur, sa femme ou sa fille; parchemin rongé) avait fondé, avant le 1^{er} décembre 1488, la chapelle de Saint-Théodule (Theodolli), dans le cimetière de l'église de Lugrin. M^{re} Antoine Carraud, curé de Lugrin, recteur de ladite chapelle, passe des laods pour des biens acquis à Boège par N^o Robert Vuagnard, seig' de Boège, mouvant du fief de ladite chapelle, le 1^{er} décembre 1488 (T^o d'Eschavannes).

N^o JACQUES DE FLUMINE. Il teste le 20 avril 1491 (T^o d'Eschavannes). Veut être enterré dans l'église de Notre-Dame d'Évian, au tombeau de ses prédécesseurs. Alliance inconnue. Il était notaire et témoin à Évian, 18 août 1483 (Ibid.).

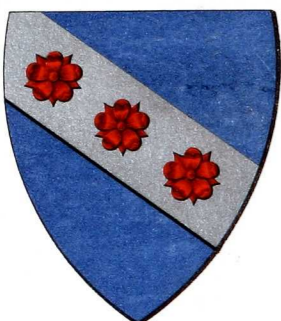
N^o LOUIS DU FLON aura en précipuit certaines vignes et tous les protocoles et minutes de son père, dont il est cohéritier universel. Il testa le 10 avril 1542 (Ibid.), faisant un legs à Andrie, sa fille, et à Catherine de Châtillon, femme de N^o et P^o Guillaume de Blonay. Alliance inconnue.

R^o M^{re} PIERRE, curé de Lugrin, vivait en 1554-1558 (T^o d'Eschavannes). N^o JACQUES, notaire impérial et de l'évêché de Sion, 1548, 1554, (T^o d'Eschavannes), 1570. Après le 15 mars 1570, ses protocoles étaient passés à N^o Jean du Flon, son frère (T^o d'Eschavannes). LOUIS, porté dans de vieilles procédures (T^o d'Eschavannes), 1570. N^o JEAN DU FLON (4^e fils), père et les minutes notariales de son frère, après le 15 mars 1557. Il était châtelain d'Évian et Fêteur pour S. A., le 17 mars 1570 (T^o d'Eschavannes). Peut-être celui que je trouve qualifié à Évian, le 12 mai 1557 (Ibid.). N^o Jean du Flon alias Secretaire. Sans doute celui qui épousa N^o Louise de Genève de Boringe, veuve de Louis de Varax de Neuvecelle, avant le 7 septembre 1580 (Livre de raison Loys, Arch. Thuyset). Il mourut sans tester, ayant fait, le 7 janvier 1549, une donation à sa nièce Marguerite de Châtillon, en son contrat de mariage avec N^o Mermet. ANDRIE DU FLON épousa, contrat dotal du 6 mars 1526, quittance dotal de 13 août 1548 (T^o d'Eschavannes), N^o Jean-François de Châtillon, bisaïeule de N^o François, donataire de R^o Simon ci-dessous. N^o MERMETTE DE FLUMINE, bourgeoisie d'Évian, fait quittance à ses frères Jean, Jacques et Louis de tous ses droits, moyennant la dot qui lui a été constituée le 1542 (charte rongée, Arch. Loex). Elle épousa, contrat dotal du 22 juillet 1542 (T^o d'Eschavannes), N^o Jean, l'ainé, Pochat, d'Évian. La cote de l'acte rongé porte « quittance de la damoiselle du Flon, femme du seig' Pochat, en faveur du seig' du Flon ».

N^o et Généreux FRANÇOIS DU FLON épousa, contrat de mariage du 4 mars 1581 (T^o d'Eschavannes), N^o Jacquemette, fille de N^o Pierre Querlaz et de N^o Étienne Jacqueroed. Il teste le 20 mai 1589 (Ibid.), instituant ses trois fils héritiers universels. Elle était remariée, avant le 5 décembre 1585 (Ibid.), à N^o Benoît de la Frue. Le 25 avril 1621 (Ibid.), elle prête serment après avoir été nommée curatrice de son fils Mathieu. N^o MADELEINE DU FLON, veuve de M^{re} Humbert Christin, conseillée par N^o François du Flon, probablement son frère, mariée après Pâques 1588 (Livre de Raison, Arch. Thuyset).

N^o MATHIEU, Était tous trois, le 5 décembre 1585, sous la tutelle de Jacquemette Querlaz, leur mère. Simple d'esprit et interdit, mort sans enfants, le 3 juillet 1642 (Reg. Par. d'Évian). N^o et R^o SIMON, Prêtre : possesseur du Pas. Avant fait une donation à N^o François de Châtillon, son proche parent. Le 1^{er} sept. 1641 (Arch. Thuyset), considérant sa parenté et les services rendus à lui par ledit Châtillon, il fait donation à N^o Jean, fils dudit François de Châtillon, de tous ses biens, maisons, hommes, fiefs, etc., se réservant l'usufruit et 1,000 florins pour en disposer à sa volonté. Le 6 juillet 1642 (Ibid.), son frère Mathieu étant mort sans enfants, il ajoute à cette donation tous les droits de substitution aux biens de ses prédécesseurs. Il a été le dernier du nom. Enterré à quatre-vingts ans, dans le tombeau de ses prédécesseurs, 2 février 1661 (Reg. Par. d'Évian).

FLOCARD. — Voir au SUPPLÉMENT.



FOLLINET, DE TALLOIRES

EN LATIN : FOLLIETI.

P. d'azur à la bande d'argent chargée de trois roses de gueules (BESSON).

JE sais fort peu de choses sur cette famille, qui doit être différente de la suivante.

N° Jean *Follieti*, de Talloires, épousa, après 1378, Eglène de Pugin, veuve de Jean d'Arlos (Arch. Morand). Ils eurent une fille, Girarde

Follieti, qui testa le 30 décembre 1440 (*Ibid.*), étant veuve de N° Rolet de Noveyrier.

N° Mermet *Follieti* vendit des hommages et servis situés à Veyrier et Menthon à Berthet Vaczonet, dont la veuve

reconnut les tenir en faveur du C^{te} de Genevois, le 22 juin 1368 (Arch. Savoiron).

Jean *Follieti*, de Talloires, prête hommage, avec les nobles du Genevois, à Amédée, C^{te} de Savoie, nouvellement C^{te} de Genevois, le 24 février 1405 (Arch. Menthon).

N° Jean *Follieti*, de Talloires, fidéjusseur, en 1412 (Arch. Thuysset), au contrat dotal Balleyson-Chignin : le même probablement déjà nommé en 1403 (Arch. Menthon).

Jacquemet *Follieti*, de Talloires, damoiseau, témoin en 1399, à Lausanne, au testament de Pierre de Duyn (Arch. Monthouz) : probablement le même qui est témoin, en 1401 (*Ibid.*), au contrat de mariage Menthon-Saint-Amour.

Jean *Follieti*, cité dans une reconnaissance de 1470, de Nicod de Monthouz (Arch. Monthouz), comme vendeur des biens reconnus.

Girard *Follieti*, de Talloires, damoiseau, vend, en 1487 (Arch. Menthon), des fiefs et droits à Antoine de Menthon, seigr de Dingy (est probablement le même Girard que le *Pourpris historique* appelle de Folliet et fait vivre en 1439). Le même Girard Follieti, de Talloires, vendit, le 5 février 1451, les censes, les rivages et une partie du cours du Fier à Philibert de Monthouz, qui les reconnaît en 1470 (Arch. de Cour).

Cette famille a dû s'éteindre à la fin de ce siècle. Il y en avait une autre à Dingy, au XIV^e siècle, exerçant le notariat : une autre, noble, au pays de Gex. Voir au SUPPLÉMENT, FOLLINET, DARDEL.



(FOLLINET DE)

(DE FOLLIETO)

SEIGNEURS DUDIT LIEU, PARROISSE D'ALEX.

P. d'azur au sautoir d'or (BESSON). Je trouve aussi cette version dans un très vieux pennon.

Selon LAIOLO et le *Blason de Savoie* : parti d'or et de sable au sautoir de gueules.

Suivant BESSON, alliance Thoyre (inconnue) : parti pallé de trois, d'or, de gueules et d'azur, parti de même, au sautoir de gueules.

Selon l'*Armorial historique du Genevois* : d'azur à la croix d'or (croix de Saint-André?).

La première version est la plus ancienne et la plus certaine, donnée également par le *Pourpris historique*, f° 297.



TRÈS ancienne famille, de noblesse immémoriale, éteinte vers la fin du XV^e siècle. En 1130 (*Régeste Genevois*), un Guillaume de Folliet ou de Follet fut otage pour le C^{te} de Genevois. Un autre Guillaume de Folliet, chev^r, vassal de Genevois, est nommé en 1225, 1235 (*Ibid.*).

Chacun sait que les noms patronymiques n'étaient pas absolument fixés au XIII^e siècle. On en trouve plusieurs exemples.

Ainsi, dans des reconnaissances de 1298 et 1311, Jean de Folliet se dit deux fois fils de feu Guillaume de Ville, chev^r. En 1292, 1293, Jean et Hugonet de Moyron se disent fils de M^{re} Albert de Ville, chev^r.

Mais dans l'acte plus haut cité, de 1311, Jean de Folliet se dit fils de Guillaume de Ville, chev^r, et de D^{me} Ambroisie de Folliet.

Faut-il admettre l'existence d'une famille de Folliet éteinte dans la personne de cette Ambroisie, qui en aurait porté le nom aux N^{es} de Ville?

Ou bien faut-il rattacher à la souche commune des N^{es} de Ville (*de Villa*) et les N^{es} de Folliet et les N^{es} de Moyron, qui auraient porté, d'abord indistinctement, ou l'un ou l'autre nom (*Voir plus loin*), puis exclusivement un nom de fief?

Quand j'aurai ajouté que Pierre ou Peronet de Ville est ainsi appelé dans un acte de 1295, et Peronet de Folliet, dans des actes de 1294 à 1307, que, passé l'an 1299, je ne trouve plus, dans les chartes qui m'ont passé entre les mains, des N^{es} de Ville, il me sera peut-être permis de supposer une origine commune à tous ceux qui figurent au tableau suivant (1).

Cette famille possédait le château de Folliet, dans la paroisse d'Alex, et des biens considérables sur Ville et Alex, avec juridiction sur leurs hommes, sauf les peines corporelles. Tous ces biens relevaient, du moins en grande partie, des C^{tes} de Genevois (encore en 1307). Mais elle dut subir la suprématie des Menthon — la plus puissante famille de la partie méridionale du lac d'Annecy — qui, avant 1403, avaient acheté des C^{tes} de Genevois l'hommage que les Folliet leur devaient pour le château de Folliet, biens à Folliet, Murat, Veyrier, etc., etc.

Mais encore dans un volume de reconnaissances de 1497 (Arch. de Thuysset), où sont longuement énumérés tous leurs droits et biens relevant du fief des Menthon, les Folliet exceptent plusieurs biens, notamment leur maison (de Ravoyria) avec biens contigus « qui ab antiquo sunt de francho allodio dominorum de Follieto ». Cette localité de Ravoyrie ou de la Ravoyre, nommée une seule fois, était sans doute l'ancien siège de la juridiction de Folliet, qui devait former une seigneurie importante, puisque, concurremment avec les mesures de Menthon, sont citées parfois pour la valeur des redevances féodales les mesures de Folliet « ad mensuram Follieti ».

Les seigrs de Folliet percevaient, en tant que droits de seigneurie proprement dits, les *clames* et *menus-bans* (amendes), droits de greffe judiciaire, les droits de missellerie pour la garde des moissons et même des droits régaliens, tels que les *aides* quand ils mariaient leurs filles. Il m'en résulte authentiquement d'un livre de justice tenu par le châtelain de Folliet, vers la fin du XV^e siècle, et d'un terrier contenant les redevances dues auxdits seigneurs, daté de 1450 environ (2). Les droits de haute justice appartenaient alors aux Menthon.

Quel rapport pouvait exister entre cette famille et une autre famille du voisinage établie à Talloires, dont j'ai parlé au f° 400? Aucun, s'il faut s'en rapporter à la différence radicale de leurs blasons et à l'appellation *Follieti* au lieu de *de Follieto*, qui est certainement intentionnelle. Le *Pourpris historique* paraît les confondre dans le peu qu'il dit des Folliet : il nous assure que de cette maison sont issus d'illustres et grands personnages, comme capitaines, chevaliers dorés, commandeurs de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (p. 299). Il est bien regrettable que Charles-Auguste de Sales n'ait pas nommé ces illustres personnages et ces commandeurs que je n'ai pas eu le bonheur de pouvoir rencontrer.

Cette famille était complètement éteinte dans les mâles avant la fin du XV^e siècle. Les deux dernières du nom se marièrent dans la maison de Vidonne de Nover, chez lesquels passèrent leurs biens.

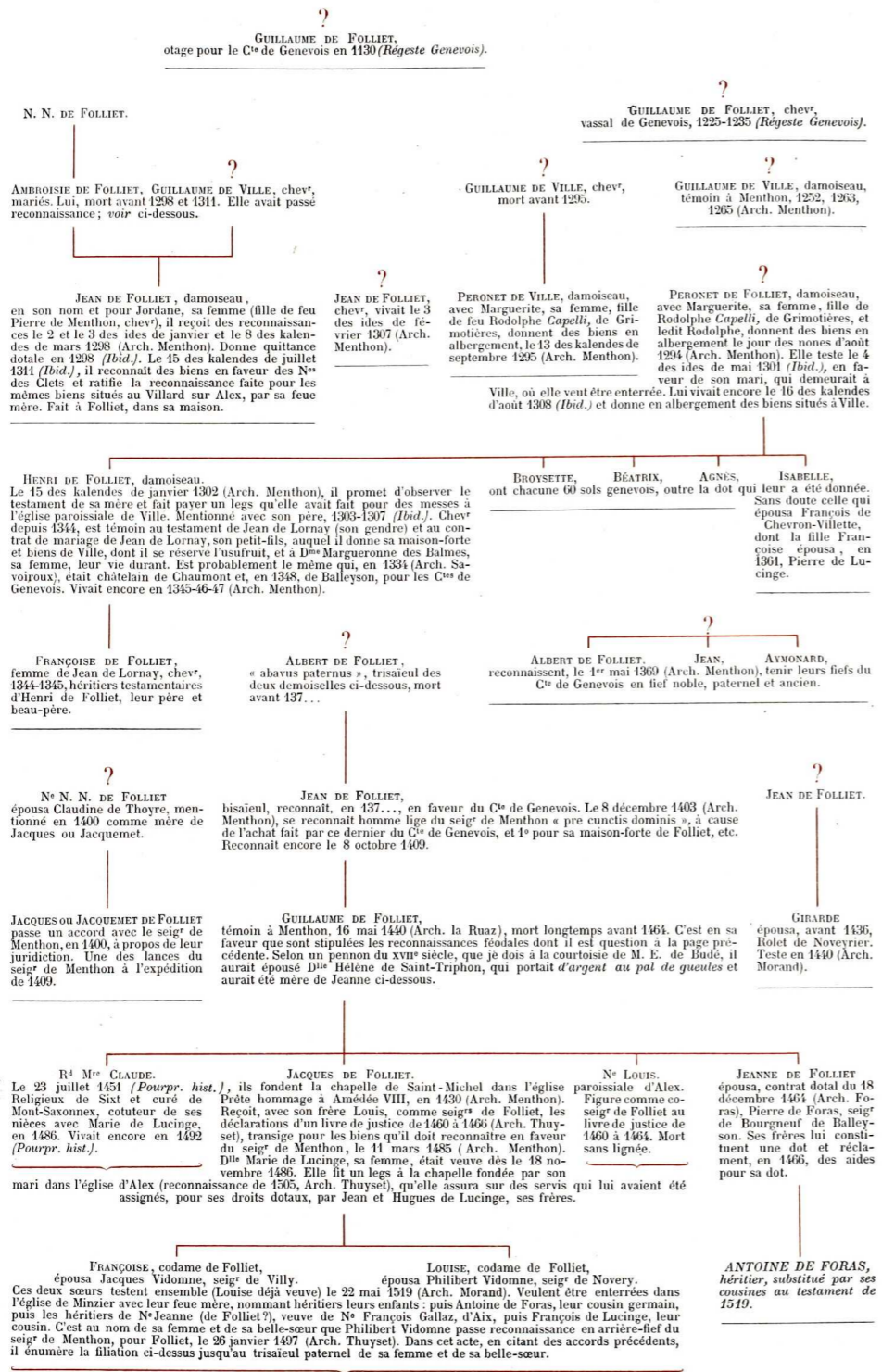
(Suit la généalogie).

(1) Si d'autres documents prouvaient que ma conjecture n'est pas fondée, il sera facile de reporter aux Ville et aux Moiron ce qui les concerne, puisque j'ai conservé à chacun le nom sous lequel je les ai trouvés inscrits dans les chartes.

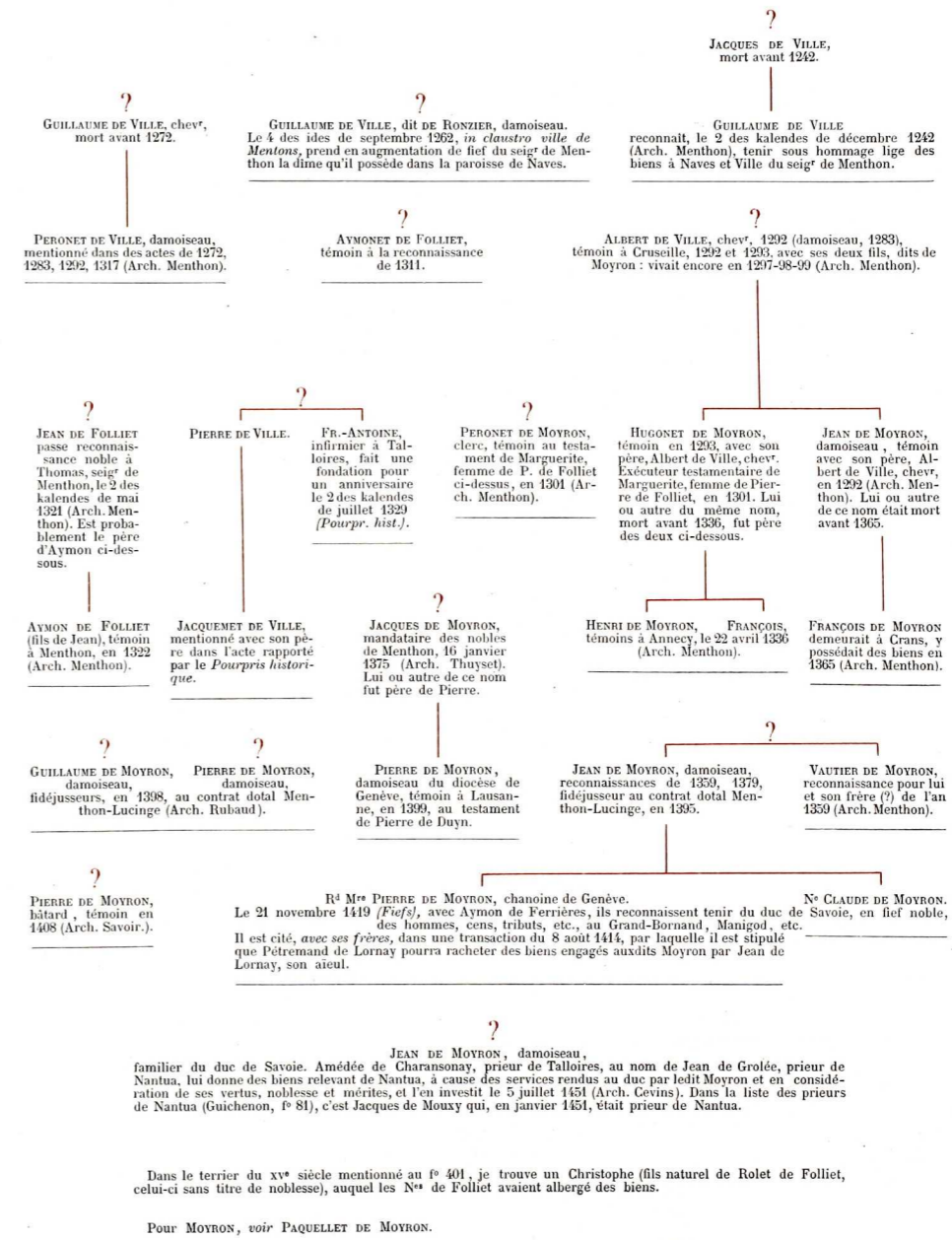
Il s'agit ici de Villaz et Moyron ou Moiron, localités très voisines, entre Menthon et Thorens. On ne m'en voudra pas si, dans un ouvrage archéologique, je ne me sers pas de la ridicule prétendue orthographe espagnole *Villaz*. Le vocable latin est *de Villa* : je ne saurais traduire que par *de Ville*.

(2) Les livres terriers — je ne saurais trop le répéter à ceux qui l'ignorent et même à ceux qui ne s'en doutent pas — sont les seules sources authentiques où l'on peut se renseigner exactement sur la nature exacte des droits féodaux et fiscaux que les seigneurs exigeaient de leurs hommes, en vertu de traités ou actes emphytéotiques notariés librement consentis entre eux. Le *terrier* était un livre où chaque vassal reconnaissait, par-devant le notaire ou commissaire d'extentes du seigneur, TOUTES LES PRESTATIONS RÉELLES ou personnelles auxquelles il était tenu : c'est-à-dire qu'il ne devait pas autre chose, sauf ce qui était porté au *terrier*, reproduisant les conditions — TOUTES LES CONDITIONS — du contrat emphytéotique initial.

C'est dans ce terrier que se trouve la reconnaissance d'un homme taillable « *ad misericordiam et voluntatem domini* » qui, moyennant des prestations en argent et denrées valant au plus 44 fr. de nos jours, payables une fois par an à la Saint-Martin, ou *environ*, tenait en emphytéose perpétuelle, pour lui et ses descendants mâles à l'infini, une propriété de plus de 20 journaux de terres avec maison, jardins, etc. (*VOIR TAILLABLES ET SERVICIABLES*; Actes du Congrès scientifique de Thonon, 1866).



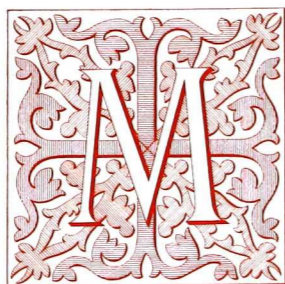
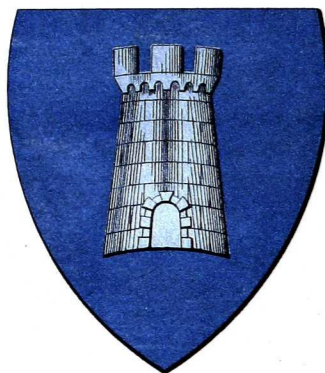
VILLE (DE). — MOYRON (DE) in quantum.



FONCET

COMTES DE MARCOSSEY, BARONS DE MONTAILLEUR
SEIGNEURS DE LA TOUR ET DE DOUCY.

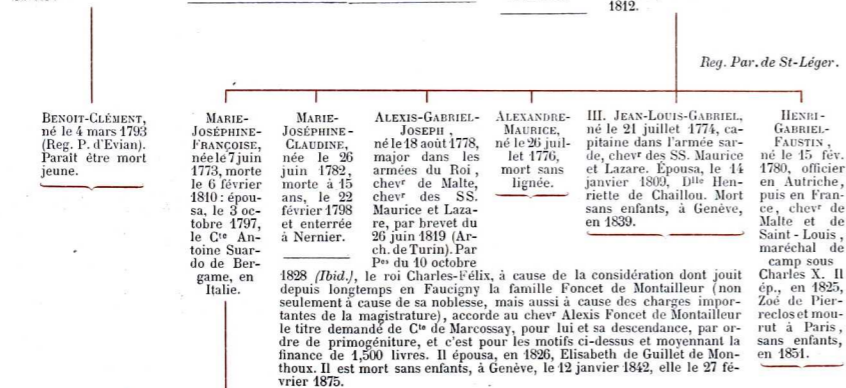
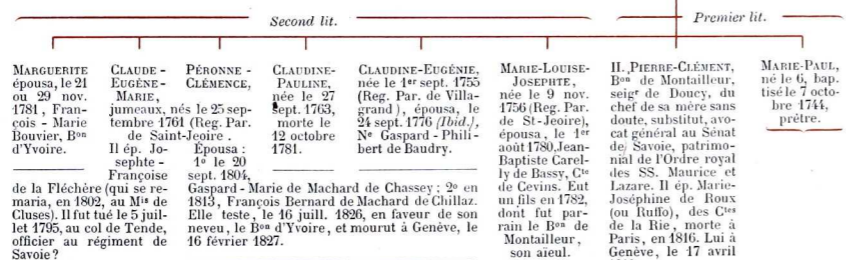
P. d'azur à une tour d'argent.



ESSIRE Jean-Joseph Foncet (fils de Jean et de Claudine Jacquier), né en 1707, à St-Jeoire en Faucigny, conseiller d'État, président et auditeur général des guerres dans le duché de Savoie, est le premier noble de sa famille. Il obtint, par P^{es} du 15 février 1771 (Arch.

S. S. S.), l'agrément de S. M. pour l'acquisition par lui faite de la seigneurie de Saint-Jeoire. Il épousa : 1^o D^{lle} Péronne Baytaz de Doucy, morte le 11 septembre 1744 (Reg. Par. de Saint-Jeoire); 2^o le 29 novembre 1754 (Reg. Par. de Saint-Léger), Catherine, fille de S. Ex. Claude Astesan, premier président au Souverain Sénat de Savoie. — Jean-Joseph fut aussi président et surintendant général des archives de Cour et commissaire plénipotentiaire du roi de Sardaigne, par P^{es} du 1^{er} juin 1754, pour le traité avec la République de Genève, chargé de la délimitation prévue par le traité du 24 mars 1760. Il testa le 10 octobre 1765 et mourut à Saint-Jeoire, le 7 septembre 1783. — Il avait eu deux frères, l'un, R^d Joseph, fut prieur de Peillonex, l'autre, R^d Clément, fut aussi d'église (Notes communiquées par M. le B^{on} Philibert d'Yvoire).

bre 1754 (Reg. Par. de Saint-Léger), Catherine, fille de S. Ex. Claude Astesan, premier président au Souverain Sénat de Savoie. — Jean-Joseph fut aussi président et surintendant général des archives de Cour et commissaire plénipotentiaire du roi de Sardaigne, par P^{es} du 1^{er} juin 1754, pour le traité avec la République de Genève, chargé de la délimitation prévue par le traité du 24 mars 1760. Il testa le 10 octobre 1765 et mourut à Saint-Jeoire, le 7 septembre 1783. — Il avait eu deux frères, l'un, R^d Joseph, fut prieur de Peillonex, l'autre, R^d Clément, fut aussi d'église (Notes communiquées par M. le B^{on} Philibert d'Yvoire).



Le C^{te} JACQUES SUARDO épousa Adèle de la Serraz.

Les dernières dates me sont fournies par le B^{on} Philibert d'Yvoire.

FONTAINE (DE LA)

EN LATIN DE FONTE OU DE FONTANA OU FONTANE, DE CRUET.



ESSON s'est très probablement mépris en attribuant aux N^{es} de la Fontaine de Cruet le blason de sable à la fasce d'or accompagnée en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une coquille d'argent. C'est, sauf une légère variante (deux coquilles en chef au lieu de deux étoiles), le blason des ALBERT, seigrs de la Fontaine, anoblis en 1562 (*Voir* ce nom au premier volume).

Cette famille, qui paraît assez ancienne, a fort peu marqué. Voici les quelques notes rencontrées sur elle dans le cours de mes recherches.

Jacquier ou Jacques Fontane de Croso (de Cruet, près Montmélian), damoiseau, fidéjusseur au contrat de mariage Boège-Miolans, 1367 (Arch. Thuyset).

Pierre de Fonte de Croso, damoiseau, mentionné au testament de Blanche de la Balme de Saint-Jean d'Arvey et témoin le 2 mars 1391 (Arch. la Place).

N^o Amédée de Fonte fait une vente en 1480 (Arch. Morand).

V^{le} M^{re} Pierre de Fonte, docteur ès lois, témoin à Chambéry, le 12 août 1430 (Arch. la Place).

V^{le} M^{re} Pierre de Fonte, alias Mamerii, docteur ès lois, marié à Catherine de Triviers, achète des biens en 1457 (Arch. Morand).

N^{es} Jean et Philippe de la Fontaine, frères, vendent des biens à Saint-Jean d'Arvey, le 11 mai 1459 (Arch. la Place). Ce Philippe, qualifié de noble et puissant, était mort avant 1489. N^o D^{me} Bonne de Beaufort, sa veuve, en son nom et comme tutrice de ses enfants, confesse, le 16 juillet 1489 (Arch. Saint-Jorioz), avoir reçu de Louis de Beaufort des sommes à elle constituées en dot par feu Nicod du Fresnoy, seigr de Chuyt, son premier mari. Les pupilles ci-dessus, N^{es} Maurice et Albert, héritiers universels de Sp^{le} D^{me} Melchide de Rougemont, D^{me} de Montrotier, vivaient dans leur maison à Rumilly, où est passée la susdite quittance. Ledit N^o Albert de la Fontaine, seigr de Rougemont, est arbitre, 10 mai 1516 (Arch. Savoironx) : aborne des biens à Rumilly, le 14 juillet 1524 (*Ibid.*), et y est témoin le 3 mars 1526 (*Ibid.*). Il était mort, et probablement sans enfants, avant le 19 mai 1532 (*Ibid.*), jour où un reçu est délivré par un ayant cause de lui et de ses héritiers.

Hugues de la Fontaine, dit Rimillion (il ne me paraît pas qu'il fût noble), fut père de Jean de Fonte de Vilaro de Croso, qui épousa Jeannette, fille de feu Jean Vachet, dudit lieu. Elle, alors remariée à Jean Buellet, dudit lieu, devait à Jean de Miolans, chev^r, 20 florins à lui légués par ledit feu Jean de la Fontaine et 10 pour un accord fait avec ledit Miolans pour cette hoirie. Le 29 septembre 1411 (Arch. Savoironx), elle reçoit quittance dudit seigneur, ayant payé pour lui 20 florins à V^{le} M^{re} Jean de la Fontaine, docteur ès lois, et à Jean de Lescheraïne, damoiseau.

N^o Jean de la Fontaine vend, le 29 novembre 1480 (Arch. la Place), des servis annuels dus, à Saint-Jean d'Arvey, à N^o Nicod de Salins, seigr de Bley, et le droit de rachat, les 7 et 26 novembre 1489 (*Ibid.*).

N^o Jean de la Fontaine, mort avant 1501, était père d'un autre N^o Jean de la Fontaine, de Saint-Jean d'Arvey, qui achète une vigne audit lieu, le 17 novembre 1501 (Arch. la Place).

N^o Jean de la Fontaine, châtelain de la Bâtie-Seysse, pour III^e D^{me} Françoise de la Chambre, agit en cette qualité dans un acte du 13 octobre 1514 (Arch. la Place), reçu par Jean de la Fontaine, de Tormery, notaire.

N^o Jean de la Fontaine, mort avant le 9 août 1532. Sa veuve, N^o Françoise (de Challes?) est mentionnée par Jean-Philibert de Challes, évêque élu de Maurienne, dans un acte dudit jour, dans lequel il agit en son nom et au nom de D^{me} Jeanne Oriolaz, sa mère.

Nous avons vu plus haut que les N^{es} Albert possédaient une rente dite de la Fontaine. Une autre rente féodale de ce nom, à Saint-Jean d'Arvey, était, en 1631, 1632, possédée par le président de Charpenne; les N^{es} de Chaffardon, Déage, Piochet et de Mouxy y avaient des prétentions.

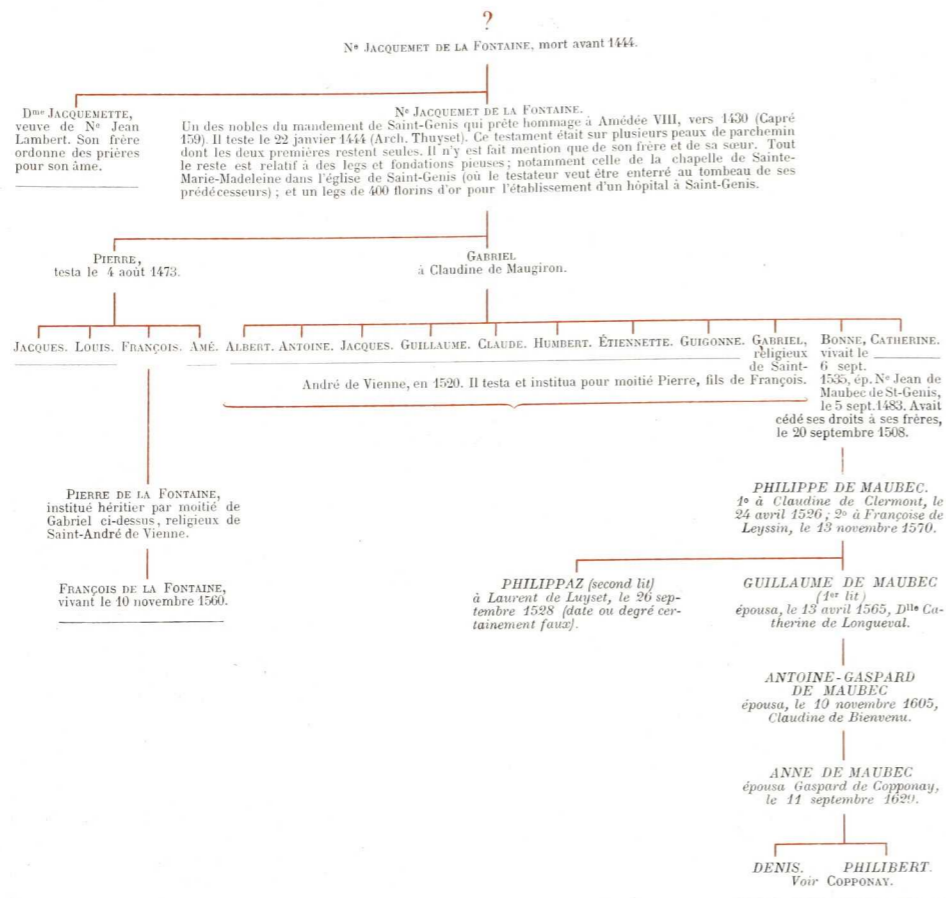
Dans le *Pouillé du Décanat de Savoie* de 1488, on voit que les N^{es} de Fontana avaient fondé dans l'église de Cruet les chapelles de Sainte-Marie et de Saint-Claude, dont le droit de présentation appartenait alors aux N^{es} de Poypon.

Je n'entends pas affirmer que tous les de la Fontaine mentionnés plus haut soient de la même souche. J'ai cru, à cause du voisinage, pouvoir réunir ceux de Cruet et de Saint-Jean d'Arvey, mais sous toutes réserves. Il en est de même pour le fragment qui suivra.

On trouve des N^{es} de la Fontaine à Saint-Rambert et à Saint-Sorlin, voir Capré (Chambre des Comptes, 155, 157). Guichenon mentionne (*Hist. gén.*, I, 311) un Borcard de la Fontaine, témoin à un hommage prêté, en 1272, à Thomas de Savoie; un Jean de la Fontaine, avocat fiscal, l'un des députés d'Amédée VIII, en 1422 (*Ibid.*, 461), pour prendre possession des comtés de Valentinois et Diois, légués au duc par Louis de Poitiers; un seigr de la Fontaine tenant au tournoi donné à Genève, en 1498 (*Ibid.*, 609), par Philibert, duc de Savoie.

Il ne serait pas superflu d'énumérer tous ceux qui ont porté ce nom en Savoie, si l'on pouvait espérer y trouver les aïeux de l'immortel fabuliste.

Voici enfin un fragment de généalogie sur les N^{es} de la Fontaine de Saint-Genix ou Saint-Genis que j'extrai d'un vieux manuscrit de mes archives. Sans être authentique, il me paraît sérieux : bien entendu, je ne le publie qu'à titre de simple renseignement, n'ayant pu contrôler qu'un seul des titres cités dans cette généalogie.



FONTAINE. — Voir au SUPPLÉMENT.

FONTANEL. — Voir au SUPPLÉMENT.

FONTANIL. — Voir PIGNIER (DE).



FORAS (C^{TES} DE)



P. d'or à la croix d'azur (CATAL. DE L'O. DU COLLIER, ETC., ETC.).

Le *Pourpris historique* (p. 176) prétend que les Foras ont pris ces armes, en même temps que la maison de Savoie, les Duyn, les Allinges, les Compey, etc., ont adopté la croix pour emblème héraldique : sous toutes réserves.

Devises : INTVS ET FORAS VNDIQVE CRVCIS AMOR.

EN LA FORCE CÉLESTE ou IN CELESTI FORTITVDINE.

Supports : griffons de sable. — Cimier : aigle de sable.

FORAS (C^{TES} DE)⁽¹⁾

SEIGNEURS DE FORAS D'AMONT, DE FORAS D'AVAL, DE MONTCORNU ET BEAUREGARD EN GENEVOIS :
DE CHAMBUERC (DE CAMBURCIO), MURS ET CHANAZ EN BUGEY :
DE FORAS, DE BOURGNEUF DE BALLEYSON, CHILLY, BOTTOLIER, CHESABOIS, THUYSET,
COSEIGNEURS DE LA BARONNIE DE BALLEYSON EN CHABLAIS :
DE FONCENEX, AUX BAILLIAGES : DE MUSSEL EN FAUCIGNY.



UIVANT un vieil adage, personne ne devrait être juge dans sa propre cause.

L'auteur de cet ouvrage a longtemps hésité sur le parti à prendre relativement à l'article de sa famille. Il avait pensé constituer un comité devant lequel auraient été produits les titres prouvant tous les faits inscrits dans la généalogie et qui l'aurait authentifiée. La grande difficulté, pour un homme très occupé de voyager avec des parchemins à la recherche de paléographes de bonne volonté, disposés à perdre chacun une ou deux journées à un minutieux examen, l'a décidé à faire ce travail lui-même (2).

L'auteur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*, pour essayer d'augmenter le lustre de sa famille en trompant sciemment ses lecteurs, ne s'exposera certainement pas à ternir le renom de probité historique qu'il a conquis au prix de tant d'efforts et de sacrifices (3).

Du reste, pour ce qui concerne l'antiquité et l'illustration des Foras, tout le monde est d'accord. Feu le M^{rs} Costa (4) les place « aux premiers rangs des familles historiques de notre pays ».

Barle ou Berlion de Foras, dont les historiens de Savoie racontent les faits d'armes, notamment à l'expédition d'Orient, a eu l'insigne honneur de faire partie de la glorieuse phalange des Chevaliers du Collier, plus tard dit de l'Annonciade, formée par

le C^{te} Vert, lors de la première création de cet Ordre célèbre, en 1362. Cette rare distinction (5) suffirait à elle seule à assurer aux Foras une place d'honneur dans la haute aristocratie savoyarde.

Que les Foras actuels soient de la même souche que Barle de Foras, personne ne le conteste. A ma connaissance, un seul doute a été formulé sur ce point dans un livre imprimé. Guichenon, dans son *Histoire de Bresse et Bugey* (n^o 69), cite Barle de Foras ou Fournal, chev^r de l'Ordre, première création, et ajoute « d'où se prétendent issus les seigrs de Bourneuf et

(1) L'orthographe du nom patronymique pris ou donné à la seigneurie de Foras en Genevois est des plus variables. Dans les documents latins les plus anciens, exclusivement de Foraz ou de Forasio. En français : Foras, Foraz, Fouraz, Foral, Fournal et, plus récemment, Forax. Je trouve, dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (1^{er} vol., 2^e livr., p. 109), une note sur l'étymologie du nom de Fouras ou Fourras, vieux château, fortifié par Vauban, à l'entrée de la Charente. D'après le *Gallia Christiana*, l'« ecclesia Sancti Gaudentii de Follo raso, Fouras, sita juxta mare prope castellum quod vulgari nomine « vocatur Currasium ». La *Revue* ajoute : « il est clair que Currasium — prononcez Courrasium — est une altération de Furrasium, « Foursasium, ou bien que l'on a fait du latin vulgaire le mot français Fouras. Plus tard on a traduit Fouras par *Follum rasium* au lieu « de Foursasium. Dans le tome XII des Archives, p. 130, dans un acte de 1314, on lit : Castellania de Forrasio ; p. 147, acte de 1315, « de Foursasium. Dans le tome XII des Archives, p. 130, dans un acte de 1314, on lit : Castellania de Forrasio ; p. 147, acte de 1315, « Castellania de Fourraz, et p. 213, acte de 1320, Johanne de Rupeforte, seu de Foras. On voit donc que *Follo raso* est une plaisanterie « moderne ». Sans prétendre à aucune communauté d'origine avec les possesseurs de ce château, elle pourrait exister linguistiquement pour le nom que l'on retrouve avec les mêmes variantes onomastiques en Savoie. Il est possible que l'étymologie véritable de ce nom soit indiquée par l'orthographe Fournal ou Foral. Je livre le fait aux amateurs d'étymologies gauloises ou burgondes, sans chercher par quelle migration de peuplades ce nom aurait été transporté de la Charente à la Morge, ou vice versa.

(2) Talonné par la mise au net d'un manuscrit énorme, il n'a pas, du reste, d'autre parti à prendre pour le moment. Tous les faits inscrits dans les tableaux suivants sont prouvés par des extraits d'archives étrangères ou d'auteurs cités, et surtout par des documents authentiques numérotés. Toutes ces pièces, mises à part, pourront facilement être consultées. Si, d'ici à l'impression de cet article, il me survient des visites d'hommes compétents, ils pourront affirmer la vérité de mes assertions. En tout cas, je suis prêt à produire toute pièce sur laquelle des personnes bienveillantes auraient des doutes.

(3) Je ne me servirai pas, par exemple, d'inventaires et de généalogies faits par un sénateur délégué par l'autorité du Souverain Sénat de Savoie. Pour un autre, je les discuterais ; pour moi, d'emblée, je ne puis admettre des faits qui me conviendraient fort, s'ils me paraissaient fondés en vérité.

(4) *Les Seigneurs de Compey*. Chambéry, 1844. Préface, p. vii.

(5) Mes lecteurs, en se rapportant à la *Liste et catalogue des Chevaliers savoyards* (t. I de cet ouvrage, n^o 410), voudront bien chercher combien de familles, avec l'Auguste Maison Royale, il reste encore de nos jours, ayant fourni un chevalier à la première création de l'Ordre du Collier, puis de l'Annonciade.

de Baleyson en Savoie ». Mais, dans ses *Additions et corrections à l'Histoire de Bresse et Bugey*, publiées par M. Guignes, d'après l'exemplaire original que j'ai vu à la bibliothèque de Bourg en Bresse, à la suite de l'*Histoire de la souveraineté de Dombes* (t. II, p. 6), Guichenon rectifie ainsi cette phrase : « Barle de Foras ou de Fournal de la maison des seigrs de Bourneuf et de Baleyson en Chablais » (1).

Plusieurs généalogistes se sont occupés de la famille de Foras, Boccardi (2), Besson, Luc de Luceing, Charles-Auguste de Sales, Nicolas d'Hauteville (*Maison natur. de saint François de Sales*), le sénateur de Beauvoir (3), l'intendant Pescatore, etc., mais tous assez inexactement, même Besson (Mss. Boijeat et Mss. communiqués par M. Levet). La *Serie dei Cavalieri dell'Ord. Supr. della SS^a Nunziata* (4), Turin, 1845, répétant l'affirmation de Ponza (5), confirme encore l'identité de la famille avec celle de Barle de Foras. Enfin, je produis plus loin la preuve diplomatique de cette identité (6).

Il est certain que, dès le XIII^e siècle, cette famille avait une position féodale relevée dans le *pagus Albanensis*. Ainsi, Turibert de Foras, en 1278 (n^o 1) et 1293 (n^o 4), avait pour vassaux ou clients des nobles, tels que les Vallières, les Syons et les Syonnas. Thomas de Foras, comme coseigr de *Camburcio* (Chambuerc?), recevait, en 1297 (n^o 5), l'hommage des N^{es} de Mareste. Fr. Rodolphe de Foras était chev^r de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de l'hôpital de Saint-Jean, proche Clermont, de 1368 à 1379 (n^{os} 20, 27 et Besson, pp. 144 et 183). Dès 1279 (n^o 3) et en 1308 (n^o 7), les Foras de Genevois prêtaient foi et hommage directs aux C^{tes} de Genevois. Enfin, nous avons déjà mentionné le chev^r du Collier en 1362, Barle de Foras, qui précédemment avait été chev^r du Cygne, 1350 (*Cibario Opuscoli*, Turin, 1841). Comment, ayant une situation semblable, ne trouve-t-on rien d'antérieur à 1278, en Savoie, sur les Foras ? Les titres manquent : il faut laisser cette question, d'ailleurs peu importante, dans la nuit des temps (7).

La branche cadette, établie au Bourgneuf de Balleysion, dès les premières années du XIV^e siècle, relevait directement de la maison de Savoie. Le siège de la seigneurie, qui s'étendait sur Balleysion, Douvaine, Chilly, Loisin, augmentée plus tard de la coseigneurie directe de Balleysion avec le vieux château, dit du Prince, était la maison-forte de Foras, sous Balleysion, existant longtemps avant 1433. Elle était encore debout du temps du *Pourpris historique* (1639), Charles-Auguste de Sales (p. 299), qui, en sa qualité de proche parent des seigrs de Foras, l'avait sans doute visitée, nous rapporte que « la maison d'habitation de la « famille de Forax... et dans la paroisse de Menthonay en Genevois proche de Clairmont et « deux villages en portent le nom (8). La maison du nom de Forax en Chablais, rière la « paroisse de Dovenne qui est secondaire à celle là (9) retient les marques d'une véritable « noblesse : car elle est haute fermée de murailles, avec tours, flancs, double court, pavillons « et autres belles appartenances : libre, seigneuriale et sans redevance qu'au souverain le « duc de Savoie ». [Voir la suite au n^o 419].

(1) La rectification n'est pas conçue en termes exacts : les seigrs de Bourgneuf, coseigrs de Balleysion, établis en Chablais, étaient des cadets de la maison de Barle de Foras, des seigrs de Foras en Genevois.

(2) Mss. de la Bibliothèque du Roi à Turin : il fait éteindre la famille à mon arrière-grand-père ou à mon trisaïeul — je ne me souviens pas bien. A la date récente où cette extinction aurait eu lieu, il n'y a pas besoin d'en relever le mal fondé : je laisse la parole aux contrats de mariage et aux testaments.

(3) Ces précieux manuscrits m'ont été donnés par feu le M^{rs} Costa : Beauvoir devait être de bonne foi, mais je suis loin de pouvoir accepter toutes ses affirmations. Dernièrement, M. de Budé, descendant des anciens coseigrs de Balleysion, m'a gracieusement donné un double presque identique de ces manuscrits avec un précieux pennon héraldique de Charles de Foras (degré VIII, n^o 414).

(4) « Intorno alla persona di questo cavaliere (Barle de Foras) la di cui famiglia nel Ducato di Ciabiese antica sua patria fiorisce tuttavia conservando illesa la nobiltà della propria origine... come attestano le prove fatte dai suoi discendenti per la croce dei SS. Maurizio e Lazaro, altro non mi è riuscito sapere se non ch'egli aveva fatto il viaggio di Terra Santa, motivo per cui si vede in abito da pellegrino nella collezione dei ritratti esistenti nel Real Castello di Moncalieri (*) e che avendo sposata in detto viaggio una discendente di uno dei primi crociati ritorno poi a terminare i suoi giorni nel paese in cui era nato ».

(*) Cette collection, qui existait certainement au château royal de Montcalier (Voir p. 411, art. de BALLEU) et que j'y ai vue, si mes souvenirs ne me trompent pas, en 1818, ne s'y trouve plus. Il en existe une autre plus moderne au château royal d'Aglè.

(5) *Science de l'homme de qualité*. Turin, 1684. En citant, p. 258, « les illustres maisons qui subsistent dans les Etats de S. A. R. honorés du Collier de l'Annonciade », il met en tête : « Première création, 1362. FORAS. Cette maison conserve son ancienne « noblesse dans le Chablez quoique elle n'ait pas tous les biens que la fortune devrait à sa condition ».

(6) Nicod de Foras, propre frère de Barle, dans son testament du 2 janvier 1392 (n^o 32), substitue les Foras déjà établis en Chablais, sans marquer, il est vrai, le degré précis de la parenté, mais ne laissant pas de doutes sur l'existence de la communauté d'origine, puisqu'il substitue à ses héritiers directs et aux siens directs et substitutés, après eux, « propinquiores masculinum in genere et nomine dicti testatoris ».

(7) Faudrait-il accepter la tradition de famille qu'elle descend d'Ottokare, roi de Bohême ? ou bien qu'elle est venue simplement de Bohême, comme le disent les manuscrits Beauvoir ? Je n'ai jamais accueilli à la légère les pompeuses traditions de famille : je n'ai aucun motif pour changer de conduite. Dans une transaction du 14 des kalendes de mars 1311 (*Mém. Soc. Hist. et Archéol. de Genève*, XIV, 361), passée entre Agnès de Chalons et Guillaume, son fils, C^{te} de Genevois, ledit comte s'engage à maintenir et à ratifier les confirmations par elle accordées, dans les terres de sa domination « super laudibus... excepto acquiremento facto per illos de Foraz in Castellania Clarimontis ». Comme les Foras y possédaient, avant 1273, des fiefs de franc alleu, il est probable que cette exception doit être prise en sens très favorable.

(8) *Forasium* près Clermont, *Forasium* près Menthonnex (Foras d'amont et Foras d'aval), sont portés avec *Forasium* en Chablais, par Ph. de Pingon, parmi les châteaux des Etats du duc de Savoie (*Ind. Sab. Princ. Arbor.*, Turin, 1581, pp. 89 et 94).

(9) Secondaire de toute manière. Les possessions chablaisiennes des Foras leur vinrent par mariage (Chilly, Bollet, Balleysion). Quant aux fiefs patrimoniaux du Genevois, en vertu des substitutions apposées au testament de Nicod, fils de Jean (1392), ils passeront à ses filles après la mort de François, son fils, dernier de la branche aînée. C'est ainsi que presque tous les anciens titres se sont dispersés. Nous avons pu conserver pourtant un double authentique du testament plus haut cité, à cause de la substitution en faveur de notre branche et quelques parchemins existant dans nos archives de haute antiquité et datant d'avant la séparation des branches.

2^e vol., 27^e liv., 1^{re} feuille.

N. B. — Les chiffres entre parenthèses indiquent le numéro d'ordre des documents authentiques sur lesquels est appuyée cette généalogie.

GIROD DE FORAS. ?
témoin à l'acte ci-contre de 1278 (1). Les anciens généalogistes en ont fait sans preuves un fils de Turibert et le mari de Thérèse de Seysse.

THOMAS ou THOMASSET DE FORAS. ?
damoiseau, témoin à l'acte ci-contre 1283 (4). Le 3 des kalendes de février 1297 (5). Il passe un accord avec les N^{os} de Maresté à cause du fief de *Camburcio* lui appartenant à cause de N^e Guigonette, sa feue femme, fille ou nièce de Guillaume de *Camburcio*. Thomas reconnaît avoir reçu l'hommage genevois à lui dus pour le mutage du seigneur du fief. Est peut-être le père de Lionnette qui, d'après Guichenon, serait fille d'un Thomas de Foras, damoiseau.

TURIBERT DE FORAS. ?
damoiseau, et Guillelmine, sa femme. Le vendredi après la saint Jean-Baptiste de 1278 (1), ils ordonnent à Amédée de Vallières, leur client, d'obéir à Pierre de Pelly, damoiseau, pour le fief de Prayz qu'ils avaient vendu à Pelly, et l'affranchissent des servis et usages qu'il leur devait pour ce fief (d'alleu). Le 3 des ides d'avril 1293 (4), Philippe de Syons et Jean de Syonaz se portent garants de l'hommage et du mutage dus à Turibert pour les fiefs du Vuad et de Vallières, en leur nom et pour les hoirs d'Amédée de Vallières.

PIERRE DE FORAZ. ?
curé de Motz, arbitre pour les N^{os} de Maresté le jour des kalendes de mai 1295 (Arch. Lucy).

AYMONET DE FORASIO. ?
Un des seig^{rs} qui accompagnèrent le C^e de Savoie auprès de l'Empereur en Italie. Comptes de Martin de Châtillon et Humbert de Clermont de 1310, 1311, n^o 29 (Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

LIONNETTE. ?
femme de Berthet de Chacipol, en 1312, fille de Thomas de Foraz (Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*). Pas d'autres preuves.

NICOLET DE FORAZ, damoiseau. ?
Le 15 des kal. de juillet 1308 (7) (dit fils de Turibert de Foras), il prête foi et hommage à Guillaume, C^e de Genève, en présence de Rodolphe de Pontverre, chevalier, et de Girard de Charansonnay, damoiseau.

JACQUEMET DE FORAS. ?
accompagna le bailli de Savoie, en décembre 1321 (Comptes d'Antoine de Barges, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin), quand il alla à Voyron pour détruire le château de Guillaume de Ruimo ? chevalier.

[a] Comméne dans ses manuscrits (4 bis) consigne le contrat de mariage de M^{re} Jean de Foraz, juriconsulte, avec Nichole de Mouxy, fille d'Hugues, et sœur de Robert et Pierre de Mouxy qui payent un acompte sur la dot de leur sœur, le 9 août 1298. C'est probablement une première alliance de ce Jean. Entre 1321 et 1322, il tient les assises pour Pierre, seig^r d'Arvillard, audit lieu.

FR. RODOLPHE DE FORAZ, ?
chev^r de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur ou commandeur de l'hôpital de Saint-Jean, proche Clermont, en 1378 (Besson, pp. 144 et 183). Il l'était déjà le 19 mars 1368 (20), et encore le 11 novembre 1378 (26) et le 2 décembre 1379 (27). Selon Besson est frère de Barle.

JEAN DE FORAZ, ?
damoiseau. Vivant 1361 (19), 1375 (23) et 1378, 11 novembre (24).

JEAN DE FORAZ, chev^r. ?
Selon Besson serait fils aîné de Rollet de Foras et frère de Jean le cadet. Témoin en 1319 (Guichenon, *Fiefs Bugey*, p. 43) et dit l'aîné à la concession du fief de Cerverieu. Il était mort avant 1349.

PIERRE DE FORAZ, ?
chev^r, accompagna, en 1386 (Comptes d'Amblard Gerbais, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin) le C^e Vert dans la guerre contre Saluces.

I. GOYNES, GOYNES, GOYNET, JAYMES, GOINES, YAYMES ? ? ?
(Hugonet) fit la branche chablaisienne. — Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

ALÉSIF ?
épousa, contrat dotal du 15 février 1349 (Besson, mss.), Guigonet de Châtina. Barle et Nicod, ses frères, lui constituent une dot de 160 livres genevoises.

NICOD DE FORAZ, damoiseau. ?
Il épousa Marie, fille de N^e Perret d'Arloz, avec laquelle il procéda à des partages, le 22 avril 1378 (n^o 25), avec Jean de Lucinge, chev^r, pour des biens indivis entre eux à la Chapelle, où l'acte est passé dans la maison dudit Nicod. Le 7 mai 1389 (n^o 29), N^e et P^{re} seig^r Nicod de Foras, au nom de sa femme (qui était fille d'Agnès, fille de Jean de Soyrier, chev^r), partage des hommes taillables avec Hugonet de Lucinge, fils dudit feu Jean. Il recut des libéralités du C^e de Savoie en 1353 (Comptes de François Nicod, 58) et en 1359 (Comptes Pierre de Gerbais, 72). Il était commandant des galions sur la Saône (*Ibid.*, 1377-1382, p. 88). Bailli du Bugey et châtelain de Saint-Germain de Saint-Rambert (*Ibid.*). Il était, en 1374, vicaire de la ville de Turin (*Cibario, Econ. polit.*, II, 302), avec l'obligation de tenir 15 clients et les gages de 300 florins de bon poids. Il teste, le 2 janvier 1392 (n^o 32), mentionnant sa maison de Montcornu (voir ci-dessus, Jean, pupille, 1340). Veut être enterré dans l'église de Bonnegette, dans la chapelle fondée par ses prédécesseurs. Foute de legs pieux. Legs à sa femme et la substitue à leurs enfants pour tous les biens provenus des d'Artod. Parmi les substitués figurent Pierre, Amédée et les autres mâles de feu Nicod, fils de feu Goynes de Foraz, à leur défaut le mâle le plus rapproché du genre et du nom du testateur. (Voir II^e TABLEAU). Ce testament est fait à Foraz d'aval dans le château du testateur. Marie d'Arloz, sa veuve, donne, le 4 mai 1393 (n^o 33), en albergement des biens situés en Semine.

MERMET DE FORAZ. ?

ROLLETTE. ?
Son père lui légua 250 livres genevoises et son trossel. Substituée à son frère. Elle aurait épousé N^e Pierre de Molliena, ce qui serait prouvé par une donation du 14 juillet 1414. Cet acte n'est pas parvenu jusqu'à nous. Mais le fait est au moins très probable puisque dès 1469, les Molliena étaient seig^{rs} de Foraz. Voir MOLLIENA, BRUNET, PETHOD, BERNARD, AREREX, etc., dans le corps de l'ouvrage ou au SUPPLÉMENT.

FRANÇOIS, ?
héritier universel de son père. Sa sœur Rollette lui était substituée. Il est mort sans descendance. Sa sœur Rollette a dû lui succéder ; les biens sont ainsi sortis de la famille.

PÉRONNETTE ?
aura 200 livres genevoises outre son trossel. Était substituée à sa sœur Rollette.

HUMBERT, ?
2^{es} substitué avec Pierre, fils de Nicod (III^e TABL. II). Est sans doute l'Humbert de Foraz qui, le 15 septembre 1408 (Gr. Pierre Bachelard, n^o 134, Arch. de la Chambre des Comptes), reconnaît tenir en fief du C^e de Savoie la maison-forte et biens de Chanaz sur le Rhône. (Voir note b au p. 420).

TABLEAU I.

PIERRE DE FORAZ, damoiseau, ?
ayant vendu le fief, hommes et hommages de Brenay, paroisse de Vallières, à Pierre de Pelly, damoiseau, celui-ci, le 3 des ides de juillet 1279 (3), est laldé par Robert de Genève, évêque, comme seig^r de Rumilly l'Albanais.

NICOD DE FORAZ, ?
doyen de Rumilly, 1292 à 1303 (Spon, Tr. 26, 31). En 1302 (6), coauteur testamentaire d'Humbert de Dorches, chevalier.

ÉTIENNE DE FORAZ. ?
Un acte fait par Pierre d'Hauteville, clerc, l'an 1292 (11), contient un accord entre ledit Étienne, Pierre d'Hauteville et Girard de Compey, chev^r. L'acte ci-dessous, 1340, prouve qu'il est père de M^{re} Jean, lequel est prouvé frère de Jacques de Foraz, chev^r.

ÉTIENNE DE FORAZ, ?
témoin mercredi après Letare de 1278 (2).

M^{re} JACQUES DE FORAZ, chev^r. ?
Le samedi, fête de saint Silvestre 1329 (11), lesdits frères donnent en albergement des biens à eux commis par la mort de M^{re} Pierre Robert, jadis de Desingy. Il était mort avant 1340.

M^{re} JEAN DE FORASIO, juriconsulte. ?
Il reçoit une donation de Dom Guillaume Biolla, le 10 août 1328 (11). Il achète des hommes taillables le dernier avril 1334 (11). En 1331 (11), le chapitre de Genève ratifie en sa faveur la possession des biens du susdit M^{re} Pierre Robert. Le 17 juillet 1328 (11), le C^e de Genève laude l'acquisition de biens par lui faite de Béatrix de Mons, D^{ne} de Sallenove, et de ses enfants, le 7 précédent. Il est appelé jadis seig^r de Montcornu, en 1358 (17), mais il était mort avant le 21 mars 1340 (11), jour où Hugonet de Foraz fait prendre inventaire de son hoirie. C'est dans cette pièce que sont ténorisés les actes ci-dessus marqués 11. Nicolette de Pontverre, sa veuve, transige, le 20 octobre 1340 (12), avec le tuteur de ses enfants (a).

HUGUES ou HUGONET, ?
damoiseau, tuteur de ses cousins germains, prend, le 21 mars 1340 (11), inventaire de leurs biens : transige, le 20 oct. suivant (12), avec la veuve de Jean, mère de ses pupilles.

GUIGONNE, ?
pupilles de leur cousin germain. L'inventaire de leurs biens prouve qu'ils possédaient notamment la maison-forte de Montcornu, avec hommages, tailles et fiefs, entre Pavully et Doucy, etc. ; pupilles d'Hugonet, 21 mars 1340 (11). Est probablement le Jean de Foraz, seig^r de Montcornu, fils de feu M^{re} Jean de Foraz le jeune, qui vend des biens nobles à Jean Vincent, notaire, le 4 novembre 1358 (n^o 17) et le 15 novembre suivant (n^o 18), des biens féodaux dépendant de son alleu.

JEAN, ?

BARLE ou BERLION DE FORAS (de Forasio), ?
déjà chevalier en 1320. Chev^r du Cigne Noir, ordre de chevalerie créé par le C^e Amédée, en 1350 (le 7^e en ordre (*Cibario Opuscoli*, 77), puis le 11^e lors de la création, en 1362, du célèbre Ordre du Collier, plus tard dit de l'Annonciade. Il prêta hommage au C^e de Savoie vers 1349 (Comptes de Guillaume Bon, 53), prit part aux joutes de Bourg en Bresse en 1353 (*Cibario Opuscoli*, p. 5, édit. 1841) ; commanda avec Gaspard de Montmaieur les secours envoyés au C^e de Namur, en 1358 (Comptes Pierre Gerbais, 6), fit la guerre de Piémont, en 1360 (*Ibid.*, 69), etc., etc. En 1357 (Comptes Aymon de Challant), il était malade à Chambéry, et le C^e de Savoie manda à son châtelain de lui fournir toutes ses dépenses et médecines. Le chev^r de Saluces (*Souvenirs militaires des États Sardes*, 64), en parlant de ce chevalier, « un des guerriers dont le nom honore le plus les fastes de Savoie au XIV^e siècle », dit « qu'il se fit remarquer par sa bravoure pendant l'expédition « d'Orient, aux sièges de Gallipoli et de Messambrie (dont il fut gouverneur avec Guillaume de Chalamont. Voir Datta, *Spedit.*, « in Oriente, 180-192). En partant pour la croisade, il adopta la devise que porte encore la famille et le costume de pèlerin, « comme on le voit dans son portrait existant au château royal de Montcalier. » La *Serie dei Cavalieri della Santissima Annunziata* répète cette affirmation. Pendant ce voyage, il épousa, à Constantinople, la descendante d'un des premiers croisés (Amédée de l'Alexie, suivant Besson), qui fut dame d'honneur de la C^e de Savoie. Si j'en crois une note marginale, faite par je ne sais qui sur un exemplaire de Paradin (édition de Tourmes), ce mariage serait dû à l'aventure narrée par cet auteur, p^{es} 230-240 ; peu probable, vu que Barle avait déjà soixante-cinq ou soixante-six ans au moins à cette époque. Je ne puis accepter les assertions, si flatteuses qu'elles soient pour l'origine de la famille, contenues dans les manuscrits Beauvoir (n^o 140) ; je n'y prends que la date de son testament, fait à Saint-Maurice en Vallais, de Torrente, notaire, l'an 1390. Puisqu'il était déjà chevalier en 1320, il devait avoir alors au moins quatre-vingt-dix ans. Il était mort avant le testament de son frère Nicod, en 1392.

AMÉDÉE DE FORAZ, ?
possédait des biens indivis avec le testateur, 1392. Selon Besson, était frère de Barle et Nicod, et serait le même qu'Amédée, seigneur de Beauregard (TABL. IV), frère de Jean, seig^r de Murs.

D^{ne} GUIGONNE DE FORAS, ?
femme de M^{re} Georges de Marboz, chev^r. Son oncle Nicod (1392) lui légua une tour, située à Foras d'Aval. 1^{re} substituée aux enfants du testateur, in *albergo de Foraz*.

JEAN DE FORAS. ?
Le bâlard JEAN DE FORAS, fiend, avec d'autres nobles de Savoie, la guerre contre le M^{re} de Saluces (Comptes de Guigonnet Mareschal, 1411-1412, p. 233, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

(A) Malgré des efforts acharnés, il m'a été impossible de fixer ce nom qui se trouve dans un pli de parchemin, très usé, autrement que par Goynes ou Goines. Beauvoir, qui l'a vu en 1639, a certainement erré en lisant « Germines ».

(B) Du moins pour ce qui concerne une première alliance, d'où seraient nés Pierre et Amédée qui ne sont pas nommés au testament de Catherine, seconde femme de Nicod. Selon un vieux mémoire du XVIII^e siècle (n° 138), on voyait les armes de Foras « despenites et insculpées escartelées avec celle de Mouxy en l'église de Douvainez et au chasteau de Foras... »

(C) Ces deux clauses ne concernent que les legs faits à ces deux églises et l'institution héréditaire. Ce n'est qu'incidemment que Catherine mentionne deux autres fils, Jacquemet et Marquet. Le testament intégral, qui nous aurait donné certainement de grandes lumières, a malheureusement disparu.

JACQUEMET, légataire de sa mère. 1390.

HUGONIN DE FORAS, damoiseau, héritier universel de sa mère, 1390. Était mort avant 1433. Selon les manuscrits Beauvoir « on collige de la déclaration « des clauses du testateur, de 1390, qu'Hugonin estoit marié « à damoiselle Françoise, fille de N^e Gabriel de Blonay ». Les deux clauses (31 et 31 bis) ne disent pas un mot de cela ainsi, sous toutes réserves. De vieilles généalogies le marient à Gabrielle de Rossillon : pas de preuves.

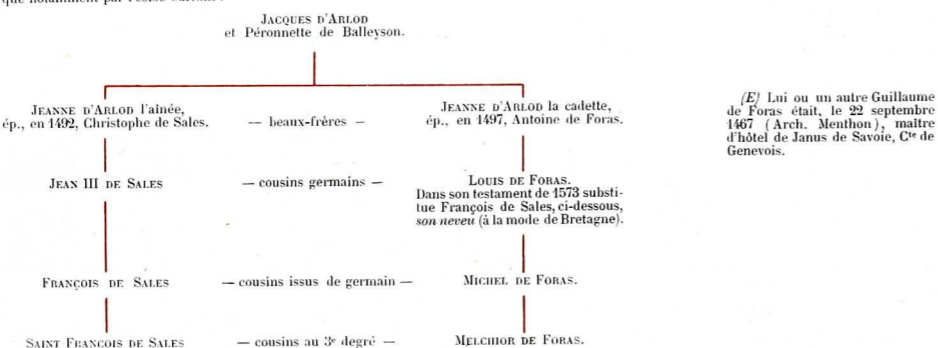
? FRANÇOIS DE FORAS, damoiseau, témoin au testament de 1392 (n° 32).

? N^e M^{re} PIERRE DE FORAS prieur du prieuré d'Anglefort (de Entlafollo), témoin au testament de 1392.

AMÉDÉE DE FORAS, damoiseau. Avec les autres mâles de Nicod, frères de Pierre, ci-contre, ils sont substitués par parts égales à Pierre et à Humbert, eux et leurs mâles « videlicet propinquoem masculum in « genere et nomine dicti testatoris » (32). Amédée est un des exécuteurs testamentaires. Mort probablement sans postérité avant 1433.

(D) Suivant le Pourpris historique et tous ceux qui ont suivi ses trop fréquentes erreurs, Pierre de Foras et Jeanne de Folliet eurent, entre autres enfants, Hugonie, « tres belle, « tres riche et tres sage damoiselle » qui aurait épousé, en 1461, Jean II de Sales, et serait la trisaïeule paternelle de saint François de Sales. Dussé-je même renoncer à un aussi précieux honneur, je dois à la vérité — honneur bien plus précieux — de dire que l'alliance ainsi déterminée n'est pas admissible. Pierre de Foras, dans son testament de 1476, Jeanne de Folliet, dans son testament de 1512, n'auraient pas oublié Hugonie ou les N^{es} de Sales dans l'énumération de leurs enfants et neveux. D'ailleurs, une alliance contractée en 1461 ne peut s'attribuer à une fille de Jeanne de Folliet, dont le mariage avec Pierre de Foras est de l'an 1461. Le Pourpris n'a pas pu pourtant inventer cette alliance avec une Hugonie de Foras, dont l'existence est constatée par quelques titres des archives de Thorens. Il faudrait alors que cette Hugonie fut fille d'Hugonin (III) et sœur de Pierre (IV). Selon Besson (mss.), elle serait fille de Pierre et de sa première femme Sibille d'Arlod, ce qui serait possible chronologiquement.

Cette alliance à part, la proche parenté de notre grand saint avec les Foras s'établit de la manière la plus authentiquement par l'estoc suivant :



(E) Lui ou un autre Guillaume de Foras était, le 22 septembre 1467 (Arch. Menthon), maître d'hôtel de Janus de Savoie, C^{te} de Genevois.

TABEAU II.

I. HUGONET OU HUGONIN DE FORAS, damoiseau (Voir au 1^{er} TABLEAU). Dans son testament, Nicod de Foras, 1392 (TABL. I), substitue « Petrum (III) filium Nicodi (II) filii condam dicti Goynes de Foras domicelli (A). Il est possible que ce soit le même que le fils de M^{re} Jacques, chev^r, et tuteur, en 1340, de ses cousins germaines (Voir TABL. I). Dans une charte du jeudi avant la conversion de saint Paul, 1331 (8), je trouve un « dictus Jaymes », plus loin Yaymes et Yannes « domicellus », lequel, comme mari de Agnlette, fille de feu Dardel de Chilly, damoiseau, vend avec sa femme et ses belles-sœurs un cens annuel, mesure de Balleysou, à Boson Pinard. Ce « dictus Jaymes... domicellus » est certainement le même que le « nobilis dictus Jaymes de Foraz », qui figure comme témoin à Chilly avec N^e Jean de Balleysou, le 29 mars 1333 (9). Ceci posé et étant donné que Chilly, depuis ce moment est dans les avoies féodaux de la famille — ce qui s'expliquerait par l'alliance Chilly — je crois pouvoir émettre la conjecture que ce « dictus Jaymes », de 1331-1333, est le « dictus Goymes ou Goynes » grand-père paternel des substitués au testament de Nicod de Foras, 1392, et mort longtemps avant cette époque. Voir note A.

II. NICOD DE FORAS, damoiseau. « filius condam dicti Goynes (ou Goynes) domicelli. » Selon Besson et plusieurs autres généalogistes, il épousa Catherine de Mouxy, selon d'autres de Cinquantod. Je n'ai aucune preuve directe de cette alliance quoique je doive l'admettre (B). Il épousa Catherine de Bolleto (ancienne famille honorable de Balleysou), veuve de Jean Thorens, et mourut avant 1389. Le 26 janvier 1389, un acte est passé dans la maison de ses enfants, au Bourgneuf, étant eux Hugonin, l'un d'entre eux. Catherine, sa veuve, teste le 8 février 1390. Nos archives contiennent seulement deux doubles (31 et 31 bis) de clauses de legs pieux par elle faits à l'église de Douvaine et à l'église de Balleysou. Sur le dos de ces deux chartes se trouve la quittance des legs payés par Pierre, fils d'Hugonin, ce dernier héritier universel de sa mère (C).

III. PIERRE DE FORAS, damoiseau « filius Nicodi filii condam dicti Goynes domicelli. » Substitué par Nicod de Foraz, frère de Barle, en son testament de 1392, avec Humbert de Foraz, neveu du testateur. Il figure, le 18 mars 1421, comme témoin à Douvaine (Titres d'Eschavannes). A dû mourir sans postérité avant 1433.

MARQUET, légataire de sa mère. Est probablement le R^e Marquet de Foraz, chanoine de Saint-Agricol d'Avignon, à la date du 19 novembre 1389 (Inventaire, Abbaye d'Aulps, n° 3029). Créancier d'un chanoine d'Abondance.

PIERRE DE FORAS religieux d'Ambroinay, prieur d'Anglefort, de 1414 à 1420 (Guichenon, Bresse et Bugy, 2^e part., 7).

IV. PIERRE DE FORAS, seigr^r de Bourgneuf de Balleysou. Le 13 juin 1433 (verso 31 et 31 bis), il acquitte les legs faits par Catherine, sa grand-mère, aux églises de Douvaine et Balleysou. Un des seigneurs cha-blaisiens convoqués par le Prince, en 1443 (Comptes d'Hugonet d'Ossens. Arch. de la Chambre des Comptes); figure parmi les lances savoyardes qui firent la guerre dit Milanais (Costa, Souvenirs du règne d'Amédée VIII). Les 21 et 24 février 1461 (n^{os} 40 et 40 bis), il passe reconnaissance au duc de Savoie en fief noble, sous charge d'hommage franc, de la succession de N^e seigr Hugonin de Foras, son père, des biens, cens, servis, fiefs, direct domaine, maison avec fossés, granges, etc., le tout situé au Bourgneuf : Item, sous le même hommage, il reconnaît tenir des biens au bourg vice de Balleysou, qui furent de Catherine, fille de Jean de Bolleto, son aïeule, abornant les hoirs de Jean de Balleysou, chev^r, plus rentes féodales, etc., etc. Il épousa : 1^e (contrat dotal du 10 avril 1421 : manuscrits Beauvoir) Sibille, fille de N^e Richard d'Arlod, d'Hernance; 2^e (Contrat dotal du 17 juin 1448 (36), Catherine, fille de feu N^e Nicod d'Amancy; 3^e (Contrat dotal du 18 décembre 1464 (41), Jeanne, fille de feu N^e Guillaume de Folliet. Il teste le 7 mai 1476 (43). Veut être enterré au cheur de l'église de Douvaine, au tombeau de ses prédécesseurs; nomme tutrice d'Antoine, son fils, Jeanne de Folliet, mère d'icelui. Le 18 juin suivant (pièce annexe au n° 43), elle est confirmée tutrice. Elle teste le 4 avril 1512 (52) (D).

V. ANTOINE DE FORAS, seigr^r de Foras, Bourgneuf de Balleysou, coseigr^r de Balleysou. (En latin : de Foracio et de Forasio). Le 5 juin 1508 (51), il laude l'achat de biens au Bourgneuf mouvants de son fief fait par les N^{es} Vidome de Villier; il scelle cet acte de son seau : de... à la croix de... Le 4 juillet 1521 (53), il achète des cens et servis avec direct domaine à Massongy des N^{es} d'Estraz. Il fut héritier universel de son père et de sa mère, Jeanne de Folliet (Besson a donc erré en le faisant fils de Sibille d'Arlod). Il épousa, contrat de mariage du 18 décembre 1497 (46), Jeanne (la cadette), fille de feu Jacques d'Arlod d'Hernance et de Péronnette de Balleysou. C'est par ce mariage qu'est venue aux Foras la coseigneurie de Balleysou, mandement, baronnie et la moitié du château vieux dit du Prince. Il teste, le 14 août 1522 (n° 54), nommant tuteur de ses enfants mineurs Claude, B^{ne} et coseigr^r de Balleysou et de Saint Germain, avec Guillaume de Foras, fils du testateur. — Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

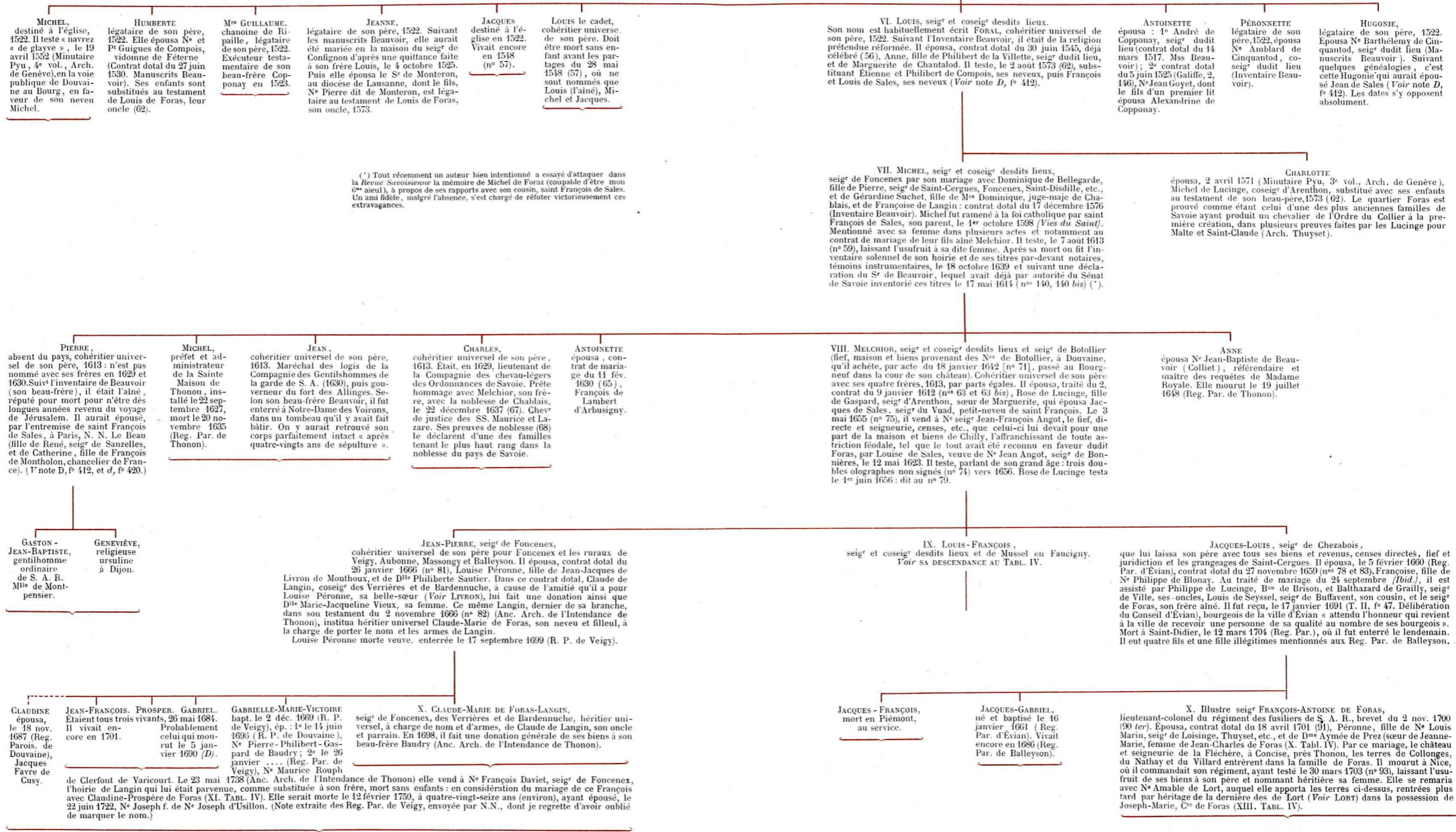
MERMETTE à N^e Pierre de Lugrin, nommée au testament de son père qui substitue les enfants nés de ce mariage.

PÉRONNETTE, femme de N^e Philibert Collat de Bonne dont le fils, N^e Louis, est substitué au testament 1476.

MARIE, femme de N^e Claude Collat de Bonne, dont le fils, N^e Aymon, est substitué au testam^t de 1476.

TABLEAU III.

V. ANTOINE DE FORAS, seigr de Foras, du Bourgneuf de Balleyson, coseigr de Balleyson. Voir SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU II.



(1) Il est, à propos de ce tombeau et du banc d'honneur à l'église de Douvaine, de longs procès avec les Passerat Saint-Séverin, seigneurs de Troches. Les deux seigneurs ayant remis le jugement de ce différend au président d'Onclieu, Jean-Charles reçut une flatteuse lettre de félicitations de Marie-Jeanne-Baptiste, duchesse de Savoie, du 13 février 1682 (n° 85 bis et 90). C'est lui ou l'un de ses frères qui fut, en août 1689, emmené comme otage par les Luzernois avec M. d'Allinges et le châtelain de Nernier (Histoire de la rentrée des Vaudois, par A. Armand).

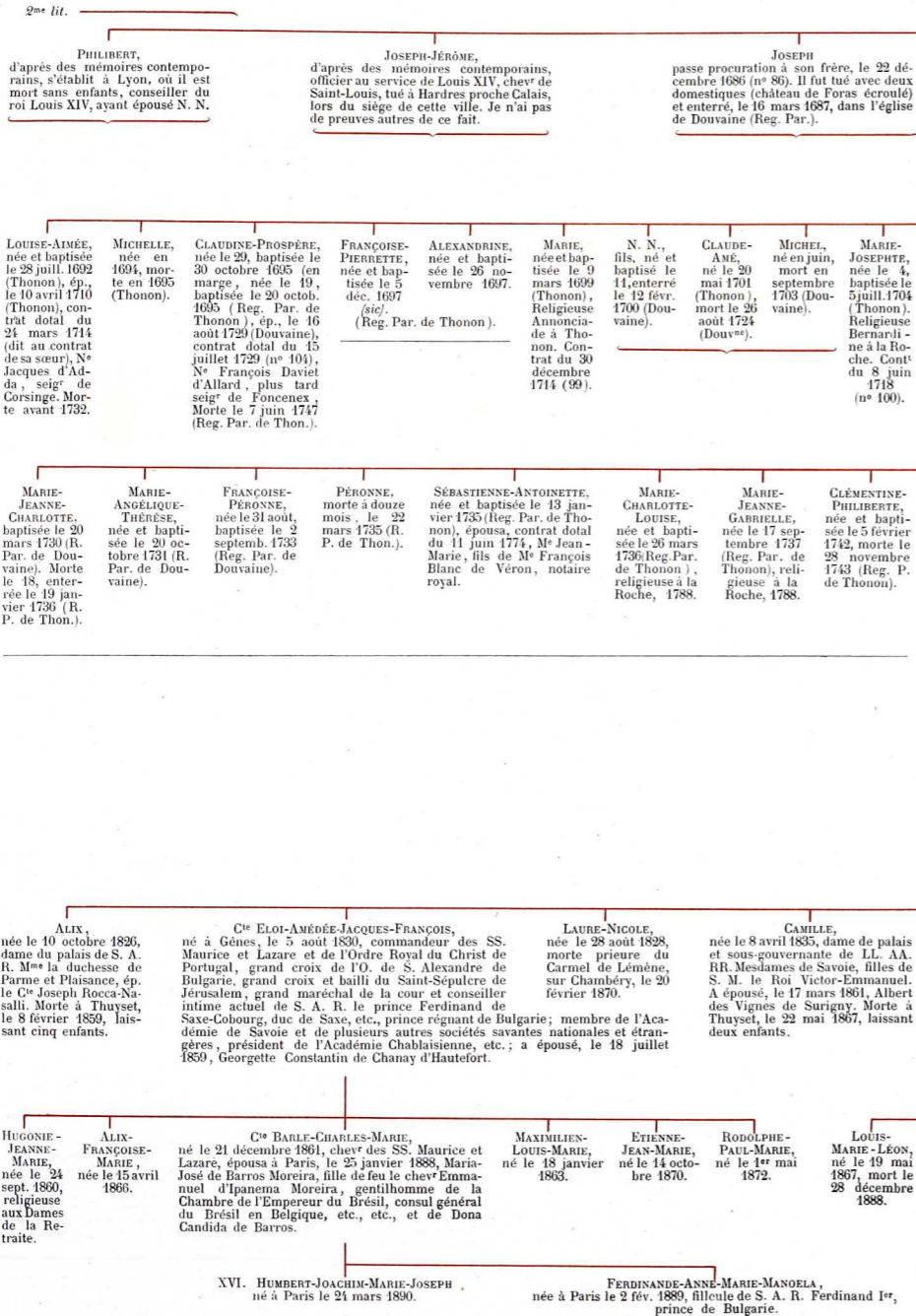
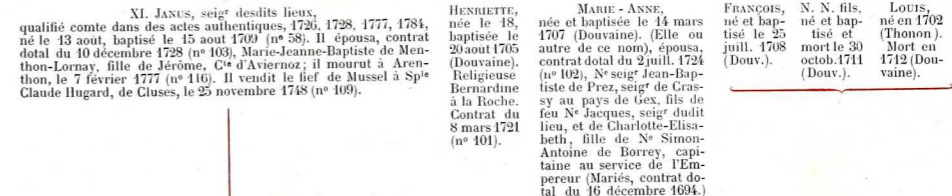


TABLEAU IV.

IX. LOUIS-FRANÇOIS DE FORAS, seigr de Foras, Bourgneuf de Balleyson et Mussel, coseigr de la baronnie de Balleyson. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU III. Cohéritier universel de son père qui lui laissa le château, seigneurie et fief avec juridiction de Foras, avec toutes les censures, rentes directes dépendant de Foras au Bourgneuf, Loisin, Massongy, avec charge d'en faire un fief-commis en faveur de son fils aîné, en vertu de son contrat de mariage du 23 septembre 1652 (n° 73), avec Françoise-Renée, fille de Jean-Charles du Fresnoy, seigr de Chuyt, Esery, Mussel (seigneurie qu'elle apporta à son mari), etc., et de feu D^{US} Renée de Lucinge. Mort avant 1656. Il épousa en secondes noces Guillemine de Menthon-Lornay avant 1678 (Reg. Par. de Balleyson).

X. JEAN-CHARLES, seigr desdits lieux, coseigr de Balleyson, seigr de Thuysel, etc., né le 25 octobre, baptisé le 17 décembre 1657 (Reg. Par. de Douvaine) (Voir note e, n° 421). Venu le premier s'établir à Thuysel près Thonon, après l'éroulement du château de Foras, près Douvaine. Il reçut les plus flatteuses patentes de bourgeoisie noble de la ville de Thonon, en 1687 (Voir n° 419), et de la ville d'Évian, en 1710 (Ibid., note 3). Il épousa, contrat dotal du 30 juillet 1687 (n° 87), Jeanne-Marie Marin, fille de N° Louis, seigr de Loisinge, Thuysel et la Fléchère; mariés le 7 février 1688 (Reg. Par. de Thonon). Il testa le 9 février 1732, codicille le 12 février 1732, et mourut le 13 février 1733, à quatre-vingt-quatre ans (sic: il n'avait que soixante-seize ans), enterré le 16 suivant dans l'église de Douvaine au tombeau de ses ancêtres (1).

PERNOTTON, femme de Jean Pellissier dit Modène. Quittance de sa dot du 9 mars 1638 (n° 106). Morte le 5 décembre 1639 (Reg. Par. de Balleyson).



XII. JOSEPH-AMÉDÉE, C^{TE} de Foras, seigr et coseigr desdits lieux (Voir note a, n° 420). Né le 28, baptisé le 29 juillet 1730 (Reg. Par. de Thonon), officier supérieur au régiment de Tarentaise, en 1781 (Arch. du département du Rhône, H. 498), puis major au régiment provincial de Maurienne, lieutenant-colonel audit en 1790, et effectif le 13 mars 1793 (n° 423), puis, en juillet 1793, colonel des grenadiers commandant les troupes piémontaises au siège de Toulon (n° 425 et 427), Chevr de justice des SS. Maurice et Lazare, 13 juin 1775 (ses preuves de noblesse, n° 119), Second de Vico, 13 décembre 1793 (115 quater), Mort à Borgomanero en émigration, le 8 décembre 1795 (n° 124), ayant testé le 23 juillet 1788 (n° 121). Il épousa: 1° contrat dotal du 22 mars 1769 (n° 112), Louise-Charlotte de Damas, fille de Claude-Charles, M^{RE} de Crux, etc., et de Anne-Claudine de Chaugy; morte le 8 janvier 1775 (Reg. Par. de Thonon), sans enfants; 2° contrat dotal du 8 décembre 1784 (n° 119), mariés le 10 septembre (n° 120), Jeanne-Anne-Josephte, fille de Jean-Antoine, C^{TE} de Menthon d'Aviernoz, et de Jeanne-Baptiste de Clermont Mont-Saint-Jean.

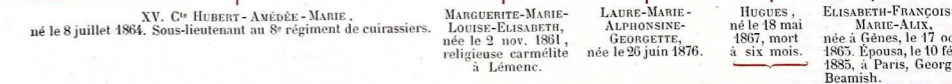
MICHEL - GABRIEL-ANTOINE, né le 24 décemb. 1743 (Reg. Par. de Thonon), garde du corps de Sa Majesté, puis lieutenant de Savoie-Infanterie. Cede tous ses droits à son frère aîné, le 9 avril 1777 (117).

XIII. JOSEPH-MARIE, C^{TE} de Foras, né le 7 décembre 1791 (Reg. Par. de Thonon). Entré avec le grade de sous-lieutenant dans les volontaires savoysards (un des premiers) avant le 19 janvier 1814. Officier aux dragons du roi, 1815, puis baguette noire cornette adjudant-major en second avec le grade de lieutenant-colonel de cavalerie aux gardes du corps de Sa Majesté (1831, n° 430, etc.), puis lieutenant-colonel au 1^{ER} régiment de Savoie, 1832 (n° 432). Colonel audit régiment, 1834 (n° 434). Major général aide de camp de S. M. le roi Charles-Albert, 1843 (n° 435). Chevalier des SS. Maurice et Lazare, 1834 (n° 433). Chevalier profès dudit ordre, 1848 (n° 437). A fait comme aide de camp du roi l'Ordre militaire de Savoie pour les actions d'éclat, 21 août 1848, 5 novembre 1849; de l'Ordre militaire de Savoie pour services brillants en Crimée, 12 juin 1856. Officier de l'Ordre royal et militaire des SS. Maurice et Lazare, 4 septembre 1859. Officier de la Légion d'honneur, 12 août 1859, chevalier de Sainte-Anne de Russie, 10 décembre 1857, décoré des médailles commémoratives italiennes, 48, 49, 53, anglaise de Crimée, Française d'Italie. Nommé colonel commandant supérieur des quatre légions des mobilisés de la Haute-Savoie sur la demande du corps d'officiers, 8 février 1871. Lieutenant-colonel du 40^{TE} territorial, 23 juillet 1873, démissionnaire 9 février 1881. Il a épousé, le 20 octobre 1839, Jeanne des Vignes de Surigny.

JEANNE - BAPTISTE-CHARLOTTE, née le 25 janvier, morte le 11 juillet 1786 (Reg. Par. de Thonon).

XIV. CHARLES-FÉLIX, C^{TE} de Foras, né à Gènes, le 28 janvier 1825, fillet de LL. MM. le roi et la reine de Sardaigne. Officier au 1^{ER} régiment de Savoie, 1842, lieutenant au 2^{ME} régiment, 1848, capitaine, 1851, major, 1860. Officier d'ordonnance de S. M. le roi Victor-Emmanuel, 31 décembre 1851. Démissionnaire lors de l'entrée des armées dans les États du Pape, avril 1860. A fait les campagnes de 1848, 1849, 1859, en Italie: la campagne de Crimée comme volontaire, en 1856. Décoré de deux médailles d'argent, valeur militaire, pour actions d'éclat, 21 août 1848, 5 novembre 1849; de l'Ordre militaire de Savoie pour services brillants en Crimée, 12 juin 1856. Officier de l'Ordre royal et militaire des SS. Maurice et Lazare, 4 septembre 1859. Officier de la Légion d'honneur, 12 août 1859, chevalier de Sainte-Anne de Russie, 10 décembre 1857, décoré des médailles commémoratives italiennes, 48, 49, 53, anglaise de Crimée, Française d'Italie. Nommé colonel commandant supérieur des quatre légions des mobilisés de la Haute-Savoie sur la demande du corps d'officiers, 8 février 1871. Lieutenant-colonel du 40^{TE} territorial, 23 juillet 1873, démissionnaire 9 février 1881. Il a épousé, le 20 octobre 1839, Jeanne des Vignes de Surigny.

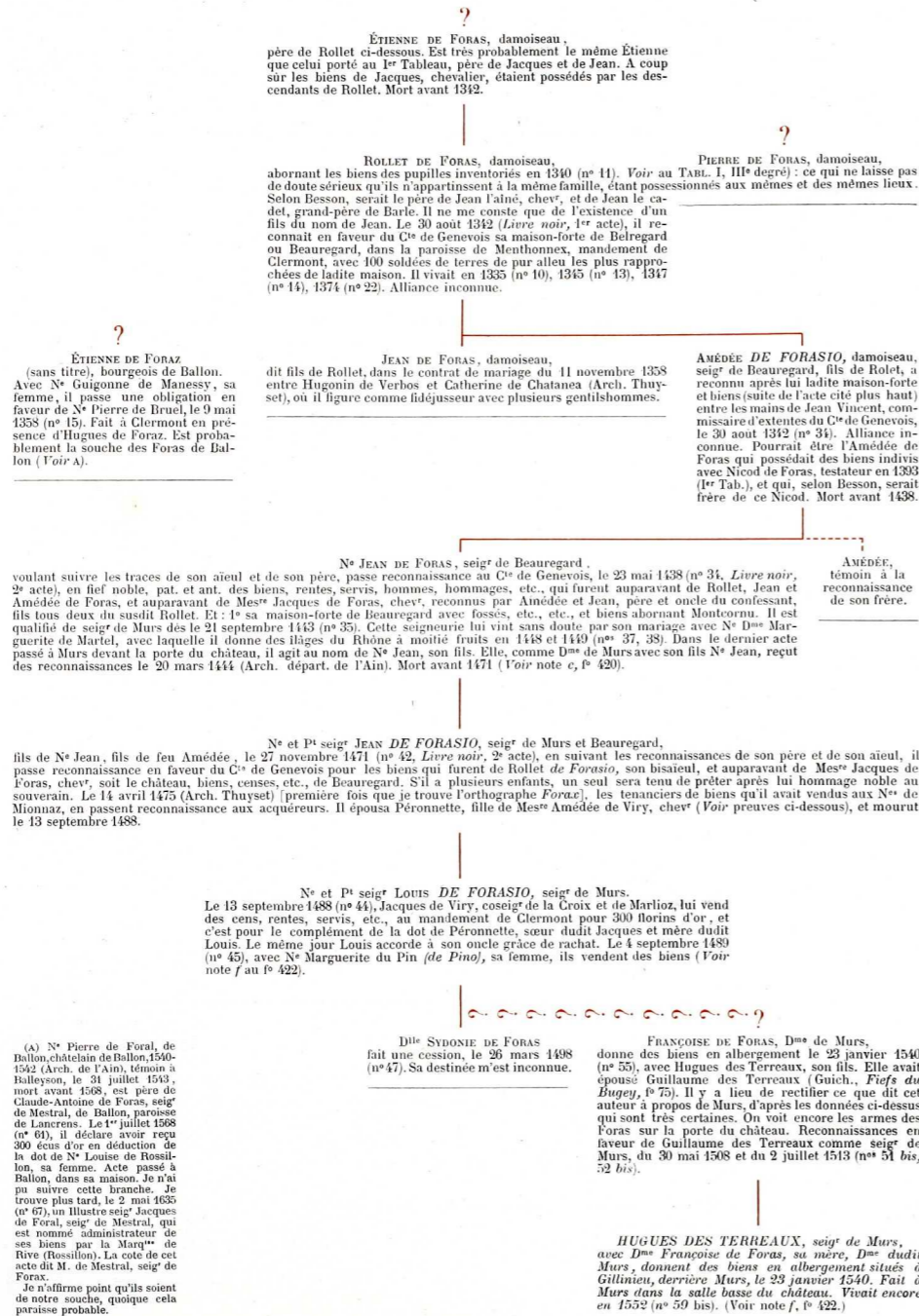
C^{TE} CHARLES-ALPHONSE, né à Turin le 7 février 1833, page de S. M. le roi Charles-Albert, puis officier au 2^{ME} régiment de Savoie. Décoré de la médaille militaire (ruban bleu) pour action d'éclat à la bataille de Solferino, des médailles commémoratives de Crimée et d'Italie, chev de la Couronne d'Italie. A épousé, le 5 novembre 1861, Laure Eitman, veuve de M. Wief.



XVI. HUMBERT-JOACHIM-MARIE-JOSEPH, né à Paris le 21 mars 1890. FERDINANDE-ANNE-MARIE-MANOELA, née à Paris le 2 fév. 1889, filleule de S. A. R. Ferdinand 1^{ER}, prince de Bulgarie.

SEIGNEURS DE MURS ET BEAUREGARD.

TABLEAU V.



(A) N^o Pierre de Foral, de Ballon, châtelain de Ballon, 1540-1542 (Arch. de l'Ain), témoin à Halleyson, le 31 juillet 1593, mort avant 1568, est père de Claude-Antoine de Foras, seigneur de Mestral, de Ballon, paroisse de Lanercos. Le 1^{er} juillet 1568 (n° 61), il déclare avoir reçu 300 écus d'or en déduction de la dot de N^o Louise de Rossillon, sa femme. Acte passé à Ballon, dans sa maison. Je n'ai pu suivre cette branche. Je trouve plus tard, le 2 mai 1635 (n° 67), un illustre seigneur Jacques de Foral, seigneur de Mestral, qui est nommé administrateur de ses biens par la Marqu^{ise} de Rive (Rossillon). La cote de cet acte dit M. de Mestral, seigneur de Foras. Je n'affirme point qu'ils soient de notre souche, quoique cela paraisse probable.

(Continuation du folio 409.)

Le bon Évêque qui savait comme quoi « par divers malheurs de guerres et d'incendies et « j'ose dire de négligence, les titres de la maison de Forax sont en petit nombre (1) », n'a pas dit — probablement par courtoisie — que ce château, soit par vétusté, soit par les guerres — il paraît avoir été ravagé par les Bernois ; il a été incendié avant 1688 (2) — devait être en fort mauvais état, puisqu'il s'est écroulé le 15 mars 1687, ensevelissant sous ses décombres un Foras et deux de ses serviteurs.

La famille s'est retirée alors dans la maison forte de Thuyset, près Thonon ; parvenue aux Foras par le mariage de Jean-Charles de Foras, seigneur dudit lieu, avec Jeanne-Marie Marin de Loisinge. Jean-Charles reçut alors, le 19 octobre 1687 (n° 88), de précieuses lettres de bourgeoisie de la ville de Thonon (3). On y lit : « Les villes se rendent recommandables « non seulement par la multitude des habitants, mais encore par le séjour qu'y font les « personnes distinguées par leurs qualités, et lesquels (sic) avec l'illustre naissance qu'ils « ont de leurs ayeuls en ont encore hérités le mérite et la vertu qu'ils avoient placés dans « les premières dignités auprès de leurs souverains : et comme illustre seigneur Jean-Charles « fils de feu illustre seigneur Louis-François de Foras (sic), seigneur du Bourgneuf et de « Mussel, coseigneur de Ballaison, est issu des ancêtres qu'y après avoir mérités le Collier « de l'Ordre dans le premier établissement qu'en fit Amé sixième, de glorieuse mémoire, « ont eu ensuite des Marques illustres de la grandeur de leur naissance aussy bien que de « leurs propres mérites. Toutes ces réflexions nous invitent à luy donner des marques « sensibles de l'empressement que nous avons de le voir établir dans cette ville... ce que « nous ne sommes pas en estat de faire mieux qu'en le déclarant des nobles bourgeois de « cette ville... sans aucune finance ny régales, etc., etc. »

Il n'est plus nécessaire de poursuivre plus longuement cet historique. Les bases générales sont posées : on trouvera plus de détails dans les tableaux généalogiques. Comme tous les vieux gentilshommes de Savoie, les Foras ont continué, dans leurs terres ou au service militaire, à vivre, si ce n'est toujours avec gloire, toujours avec honneur, en tâchant de maintenir vivaces les anciennes traditions, la fidélité à Dieu et au Roi, et l'attachement inviolable au sol de la patrie.

(1) Menabrea (*Origines féodales*, p. 322) dit : « Quoique les titres qui concernent les sires de Foras soient en très petit nombre, « ces seigneurs n'en remontent pas moins à une antiquité respectable. Il y en eut beaucoup parmi eux qui parvinrent à une haute « réputation : il suffit de nommer ici le sage et intrépide Derlion, etc. »

Quelle valeur pouvait avoir dans l'esprit de Menabrea l'antiquité respectable ? Nous n'en pouvons juger que par comparaison. A la page 313, il dit que malgré les prétentions exorbitantes du *Pourpris*, « il est impossible de ne pas avouer que pour l'ancienneté les « seigneurs de Sales ne marchent de pair avec les plus illustres races de nos contrées. » Les nobles de Sales ont acquis depuis le xv^e siècle une illustration incontestable et absolument hors ligne. Mais l'ancienneté des Foras a au moins deux siècles et demi de respectabilité en plus de ce qui suffit — d'après Menabrea — pour marcher de pair avec les plus illustres races de nos contrées.

(2) Déclaration notariée du 15 mai 1688 (n° 62), par laquelle Jean-Antoine de Lambert, seigneur d'Arbusigny, reconnaît avoir été payé de la dot d'Antoinette de Foras, sa mère (VIII, TABL. III), en 1664 et 1666, et c'est pour suppléer légalement à la perte « des « titres et papiers perdus par l'incendie arrivé au château de Foras ces années précédentes. »

(3) Peau entière de parchemin, entourée d'arabesques en couleur, ornée des armoiries de la ville avec signatures et scel pendant en boîte de bois, attaché par rubans de soie aux émaux de la ville. — Jean-Charles reçut aussi, le 9 novembre 1710 (n° 96), des Patentes de bourgeoisie d'honneur de la ville d'Évian, sans paiement de finances, conçues presque dans les mêmes termes. Il me sera permis de constater qu'à défaut de tous autres titres, ces deux précieuses patentes donnent un suffisant état dans le pays aux descendants de celui qui les a méritées.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

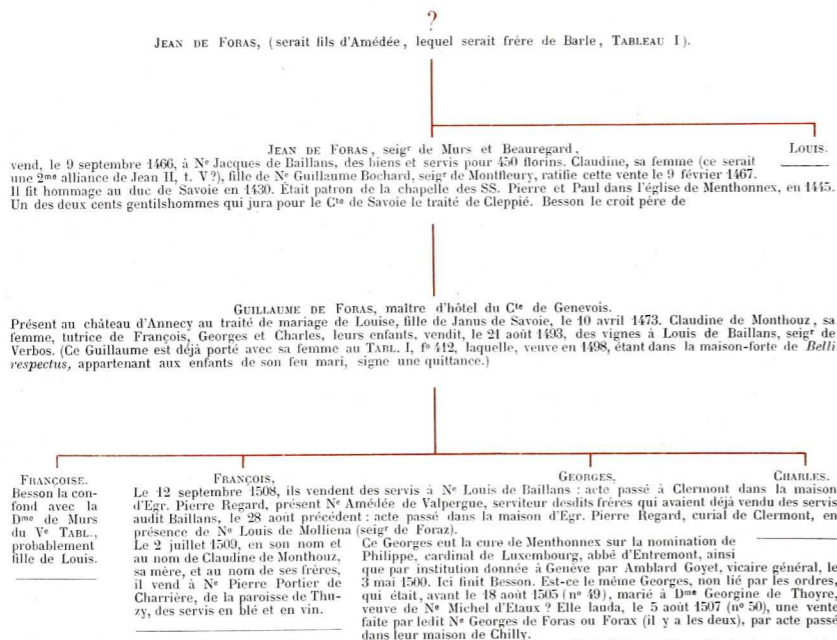
[Renvoi du folio 417.]

(a) J'ai communiqué à mon excellent ami, le M^{re} de Saint-Séverin, des pièces constatant que c'est le colonel C^{te} Joseph-Amédée de Foras qui commandait en chef les troupes piémontaises dans le comté de Nice et au siège de Toulon, et non M. de Revel comme le disent les historiens piémontais. Ces pièces, publiées dans *Un régiment Provincial de Savoie en 1792* (note de la page 168 à 178), sont l'ordre du jour de Lord Mulgrave (n° 126), mentionnant « le brave colonel Foras » et ses brillants services : l'adresse de la Municipalité de Toulon remise avec une couronne de laurier au général commandant les troupes piémontaises, du 2 octobre 1793, l'an 1^{er} du règne de Louis XVII (n° 127) : le brevet de pension accordée à sa veuve où sont énumérés les brillants services du commandeur C^{te} de Foras, commandant le corps piémontais à Toulon. — Je veux ajouter ici une preuve démontrant, avec la dernière évidence — s'il en était encore besoin — l'absolue vérité des assertions de l'auteur plus haut mentionné.

Dans les bulles du 13 décembre 1793 (n° 115 *quarto*), lui conférant la commanderie des SS. Jean et Second (de l'Ordre militaire des SS. Maurice et Lazare) après l'énumération de ses services militaires pendant l'expédition de Nice, nous lisons : « illustriora tamen ac splendidiora in bellica Telone expeditione hæc ipsa existisse nobis conpertum est, maxime vero in conflictu kalendis elapsi Octobris habito, in quo tam strenue fortiterque se gessisti, ut inimice laudis quam copie nostræ illuc a nobis missæ, TUOQUE IMPERIO TUNC CONCREDITE, singulari virtute, ad faustum foelatorum armorum exitum conferentes sibi pararunt particeps merito fueris, majorem adhuc cum his relaturis, nisi justa informæ valetudinis tuæ ratio » (il avait eu un cheval tué sous lui et une jambe cassée) « te à Telona annuentibus nobis revocasset ».

(b) C'est probablement lui qui est le père de N^e Françoise de Foras, qui épousa N. N., et en eut une fille, N^e Antoinette, qui épousa N^e Jean de Glarens, lequel vendit en janvier 1456 (Arch. Lucey), à Guillaume et Jacques Vanellat, de Virieu-le-Grand, des rentes et servis avec direct domaine, au nom desdites nobles dames, lesquelles, le 3 novembre suivant *(ibid.)*, laudèrent cette vente mouvant de leur direct domaine pour des biens situés à Chanaz, le long du Rhône, dans les îles *Geneveysia* ou de la Cour. Ces actes rongés au sommet et à la base, ne permettent pas de voir si ce Jean de Glarens *naturel*, agit en son nom ou au nom d'un autre N^e Jean de Glarens, mari de ladite N^e Antoinette.

(c) Dans les manuscrits de Besson, communiqués par M. Levet, je relève le fragment que je publie *sous toutes réserves*, malgré le haut renom de cet auteur qui s'est trompé souvent et gravement sur ce sujet, mais qui paraît avoir en ici les actes appuyant son dire.



Je n'entends aucunement affirmer qu'à dater de Guillaume, il s'agisse de vrais Foras. Il est fort possible qu'il s'agisse de nobles possesseurs de la terre de Foras, de Foras d'aval ou de Foras d'amont, fiels qui, avant 1470, étaient sortis de la famille. — Voir TABLEAU I, n° 410, *in fine*. Pourtant la possession de Beauregard (*Belli respectus* ou *aspectus*) semble appuyer la croyance de Besson que Guillaume était fils de Jean.

(d) Malgré les plus actives recherches, je suis contraint de laisser bien des points obscurs dans cette généalogie. Il faut attribuer cette difficulté à l'extinction de la branche aînée, à la division du fief de Forax entre plusieurs familles qui, selon le déplorable usage du temps, portèrent de préférence à leur nom patronymique le nom de la terre qu'ils possédaient et en dispersèrent les titres antiques, sans compter « les malheurs de guerres, d'incendies et de négligence ».

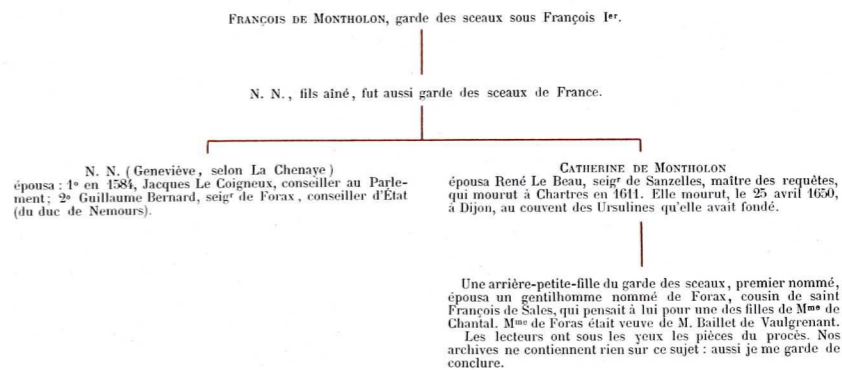
Voici encore un point sur lequel, à mon grand regret, je ne puis suivre les errements des historiens de saint François de Sales. Nous avons vu que Pierre de Foras (VIII, n° 414), lors de la rédaction des mémoires de Jean-Baptiste de Beauvoir, son beau-frère, en 1639 (n° 140 bis), était « réputé pour mort pour n'estre des longues années revenu du voyage de Jérusalem et de Malte où il estoit allé « du vivant de son père ». En effet, il était déjà absent du pays lors du testament de Michel de Foras, son père, en 1613. Cette date est positive : celle de 1639, donnée par son beau-frère, paraît au moins extrêmement probable.

La maison naturelle de saint François de Sales, 1669 (p. 117), en parlant de la famille de Foras — et il n'y a pas de doute qu'il s'agit ici de la nôtre — cite un noble de Forax, descendu de cette tige, mort à Paris en 1667, où il avait épousé M^{lle} Le Beau par l'entremise de saint François. Ils eurent dix enfants, tous morts en bas âge, sauf les deux marqués au n° 414.

Dans son ravissant ouvrage : *Les deux filles de sainte Chantal* (Paris, Didot, 1872, 3^e édition), le noble auteur parle longuement dans son chapitre V d'un gentilhomme nommé de Bernard de Foras (1), gentilhomme de la Chambre du duc de Nemours, ami dès 1614 et parent de saint François, qui l'appela son frère dans les lettres qu'il lui écrivait. Le Saint voulut le marier avec Françoise de Rabutin-Chantal, fille de la Sainte, en 1618. Malgré l'intervention du Saint et les désirs de la Sainte, ce projet de mariage ne souriait pas à Françoise de Rabutin. M. de Foras partit sur ces entrefaites pour accompagner en Flandre le duc de Nemours qui allait épouser Anne de Lorraine. En janvier 1619, Foras était à Paris avec saint François qui reprit les négociations entamées depuis dix mois, qui furent décidément rompues. Saint François de Sales voulant guérir son ami « de l'amour pour l'amour », lui fit épouser M^{lle} Le Beau, fille de René Le Beau, seigr de Sanzelles, maître des requêtes, et de Catherine de Montholon. Ce mariage déplut aux parents : l'affaire fut portée au Parlement et M. de Foras fut mis en prison, etc., etc.

Ces témoignages sont, quant au mariage avec M^{lle} Le Beau, contradictoires. S'il y a une confusion évidente entre un gentilhomme qui portait le nom patronymique de Foras, et un autre, M. de Bernard, qui était seigr de Forax en Genevois, il y a incertitude sur le point de savoir lequel des deux dut épouser Françoise de Rabutin. Il paraît difficile de ne pas admettre le témoignage de Nicolas d'Hauteville qui écrivait, deux ans après la mort de Pierre de Foras, et qui en avait connaissance par les dires de celui qui l'assistait à ses derniers moments. Resterait à expliquer comment, en 1639, son beau-frère Beauvoir ne savait rien de ce mariage contracté à Paris en 1618.

Un article du *Contemporain* (1^{er} septembre 1874), par M. Ed. de Barthélemy, nous donne de précieux renseignements, qui malheureusement ne tranchent pas la difficulté. Il établit cette filiation :



(e) Renvoi du folio 417. — Jean-Charles de Foras (degré X, TABL. IV) est qualifié de C^{te} et seigr de Balleyson dans l'extrait mortuaire de son fils, 1777 (116). Janus, son fils (XI) est qualifié comte dans plusieurs actes authentiques, 1739 (2) (107), 1769 (111, 112, 113), 1784 (119), etc. Ce titre était purement de courtoisie, motivé sans doute par une situation morale plus que suffisante dans le pays (3). Mais il a dû être régularisé dans les dernières années de la vie de Joseph-Amédée de Foras (XII). Il n'aurait pas été nommé comte, notamment dans ses patentes de lieutenant-colonel du régiment provincial de Maurienne (n° 123), et dans le brevet de pension de sa veuve (n° 125) — c'est-à-dire dans des pièces émanant du Ministère de la Guerre, très méticuleux pour les titres — sans y avoir droit. Le titre de concession aura été brûlé, avec les documents modernes que les archivistes de Turin ont eu le bon esprit de livrer comme aliment suffisant aux flammes allumées par 1793, sur la place Château. Joseph-Marie de Foras (XIII) n'a jamais songé à profiter de son rang auprès du Souverain pour demander une confirmation de ce titre, se croyant en possession légitime, héréditaire et incontestée de ce qu'il suffisait à tant d'autres de demander pour obtenir.

Son grand-père Janus n'avait pas daigné faire les preuves de noblesse ordonnées par l'édit de 1723, parce qu'il n'avait pas besoin de prouver une situation immémoriale. Il est bon de noter que dans les preuves capitales pour la Croix de justice des SS. Maurice et Lazare, en 1637 (n° 68), par Charles de Foras (VIII, TABL. III), sa famille est déclarée tenir le plus haut rang dans la noblesse de Chablais. Dans les preuves capitales pour Joseph-Amédée (XII, TABL. IV), en 1775 (n° 115), les témoins, chevaliers assermentés, ne sont pas interrogés sur les articles 12, 13 et 14 du formulaire, concernant la noblesse de ses aïeux, sa vie noble et les armoiries des quartiers du prétendant « par trattarsi di cose pubbliche e notorie ».

La possession plus que séculaire de ce titre dans ma famille, son existence dans les patentes et brevets royaux pour mon grand-père, mon père, mon frère aîné et même pour moi, pouvaient me suffire. A mon avis, la hiérarchie des titres est aussi absurde qu'illégitime (Voir *Dictionnaire du Blason*, article *Titres*), et tout fils cadet de comte a le droit de porter, avec son nom de baptême, le titre de son père. Mais pour éviter toute contestation, j'ai obtenu de Sa Majesté le Roi d'Italie, qui a été jusqu'en 1860 mon souverain légitime, et au service des augustes prédécesseurs duquel ma famille a vécu depuis six cents ans, des patentes *motu proprio*, en avril 1860, confirmant le titre de comte dans ma branche.

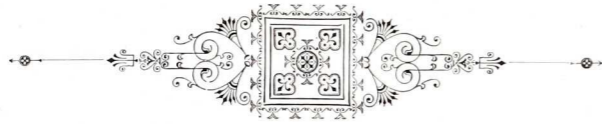
(1) Évidemment il n'appartenait pas à la famille d'Hugonie de Foras, comme le suppose la note 1, page 412.

(2) Cet acte est rapporté dans les preuves des SS. Maurice et Lazare.

(3) Voir n° 419 le paragraphe : La famille s'est retirée, etc.

[f] D'une reconnaissance passée, le 13 mai 1774 (Arch. Troches), par Jacques de Mareschal, seig^r de Saumont et de Murs (Voir LA FOREST, page 439, au TABLEAU VIII), comme héritier de Charlotte de la Forest, sa mere, j'extrais ce qui suit relativement à Murs, qui ne pourrait prendre place aux FIEFS puisqu'il est du Bugey.

On y mentionne une investiture accordée à Jean de Foras, seig^r de Murs, le 26 juillet 1447, reçue par le notaire ducal Pierre Divonne. Autre investiture du 20 novembre 1496, Hugues d'Avril, notaire, pour N^s Louis, fils de feu N^s Jean de Foras, seig^r de Murs. En vertu de ces investitures (non portées au TABLEAU V, n^o 418), Mareschal déclare tenir en lief noble le port et pontonage appelé de Leschaux, situés sur le Rhône, dépendant de la seigneurie de Murs, du Bugey, part de France. A cause de quoi le seig^r de Murs a droit de tenir barques et bateaux pour passer et repasser le fleuve, sans qu'il soit permis à personne d'y tenir barques et bateaux sans son autorisation. Lequel port avait passé tout entier sous la domination de France par le traité de 1601, et se trouve maintenant pour la moitié sous la souveraineté de Savoie depuis le traité de limitation de 1760, attendu que le grand cours du Rhône forme la division entre Savoie et France : le tout parvenu avec la terre de Murs, au consignat, en vertu de la cession faite par Louis de Foras, seig^r de Murs, à Guillaume des Terreaux, par contrat du 14 juin 1499. Guillaume laissa Hugues des Terreaux, son fils, et celui-ci, D^{lle} Philiberte des Terreaux, sa fille, qui épousa Antoine de la Forest, seig^r de Saumont et puis de Murs. Celui-ci a délaissé Antoine, son fils : celui-ci Charles : Charles a délaissé Jean-François de la Forest qui délaissa Louise de la Forest Saumont, sa fille, laquelle épousa Charles de la Forest-la-Barre (Voir LA FOREST, TABL. III, degré IX), d'où naquit Marie de la Forest, qui épousa Marc-Antoine, B^{ne} de Troches, dont est née la femme du consignat qui lui passe ses droits. Plus reconnaît la rente féodale de Murs, jadis reconnue en faveur de Guillaume des Terreaux, en 1531, avec lief et direct domaine s'étendant rière Champagnieux, Saint-Maurice et Grésin.

FOREST (C^{TES} DE LA)

P. de sinople à la bande d'or frétée de gueules. Tournoi de 1348, GUICHENON, *Hist. de Savoie*, p. 183, tome II.

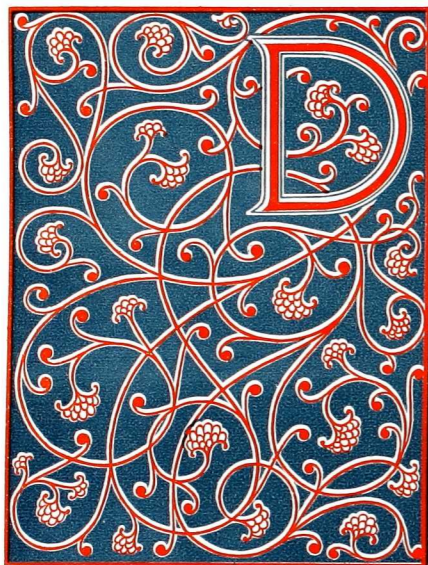
Cimier : Un aigle de sable. — Devise : TOVT A TRAVERS. (*Ibidem.*)

On trouve une quantité de variantes pour le frété ; voir note A, n^o 440.

Les deux pennonneaux rappellent les blasons des SAUMONT et de BONIVARD dont les LA FOREST ont hérité.

FOREST (C^{TES} DE LA)

SEIGNEURS DE LA FOREST PRÈS YENNE, DU CHATELARD, DE RIAN, GRAMONT, CUCHET, MAISON FORTE DE ROSSILLON, SAUMONT, LUCEY, MURS, LA COUR, GRIGNON, NEVAUX, MONTCHARVIN, OUTRECHAISE, MANIGOD, HAUTEVILLE, DE SAINTE-CROIX, MESPILIA ET DE SAINT-PRIEST, DU CREST PRÈS MONTMÉLIAN, DE NERNIER ET VERSOIX, COMTES DE LA BARRE, COMTES DE LA CROIX, COMTES DE VEREL ET DULIN ET DE PONT-BEAUVOISIN, COMTES DE RUMILLY SOUS CORNILLON ET COMTES DE LA BATIE D'ALBANAIS, BARONS D'APREMONT, ETC., ETC., EN PETIT-BUGEY, SAVOIE, TARENDAISE, GENEVOIS, CHABLAIS, VAUD ET DAUPHINÉ, COMTES DE DIVONNE AU PAYS DE GEX.



DANS l'énumération des vingt-sept familles historiques les plus marquantes de l'ancien Duché de Savoie, dont feu le M^{is} Costa comptait écrire la monographie (*Les Comptes*, Préface, p. VIII), il n'a pas compris les comtes de la Forest. Cette omission ne peut être attribuée qu'à un oubli du noble auteur ou plus probablement à l'absence de documents. Pour mon compte, je n'ai point à leur contester ou à leur accorder cette place d'honneur : elle leur appartient historiquement par le droit d'évidence la plus incontestable.

Les comtes de la Forest ne sont plus représentés en Savoie maintenant, mais ils y ont figuré avec distinction depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVII^e (1) ; ils y ont contracté les plus hautes alliances et possédé de nombreuses seigneuries titrées (2) ; chez eux, les avantages de l'antiquité et de la richesse sont rehaussés par l'illustration des services et des charges dans l'Armée et dans l'Église. Je ne peux les énumérer tous ici. Il suffira, pour justifier mon appréciation et fournir quelques preuves irréfutables, de faire une restitution historique à un illustre personnage de cette famille, — fort peu connu pourtant — aïeul direct des comtes actuels de la Forest.

Antoine de la Forest, seigneur de Rian, chevalier, conseiller et chambellan ducal, ambassadeur extraordinaire du duc de Savoie pour épouser en son nom Blanche de Montferrat, en 1485, fut un des personnages les plus distingués de la cour du duc Charles. Il mérita de recevoir les patentes suivantes, et une publication comme la mienne devant être sobre d'éloges, je vais céder la parole au Souverain (3) : « Puisque les princes doivent montrer

« leur munificence... considérant la noblesse du lignage, les grandes vertus, la fidélité
« invincible et la valeur de notre sincèrement cher et féal conseiller, gouverneur de notre
« personne, Antoine de la Forest ; les services éclatants que depuis ses jeunes années il a
« rendus d'abord à nos parents de bonne mémoire et ensuite à notre mère et à nous, quand
« jadis avec elle nous fûmes violemment pris par le duc Charles de Bourgogne, alors que
« tous les nôtres nous avaient abandonnés, au milieu de la nuit, seul et à pied, il osa nous
« suivre dans d'âpres montagnes, au travers des milices bourguignonnes, ne pensant ni aux
« dangers des lieux et des moments, ni au péril de sa vie. Ensuite, par son zèle et ses œuvres
« diligentes, il a procuré notre délivrance et a fait effectivement rendre la liberté à nous et
« à notre mère (4). Plus tard, nous avons été placé sous son gouvernement ; il s'est efforcé de

(1) Voir la note 1, article DUYX du présent volume, page 286.

(2) Par un avantage fort rare et indéniable, trois titres de comte — contrairement à l'usage général qui le réservait à l'ordre de primogéniture — sont concédés à tous les successeurs mâles et femelles, ou successeurs quelconques.

(3) Je traduis servilement du latin le dispositif de cette pièce historique. L'original se trouve à Turin, aux archives d'État, collection des Protocoles, in anno.

(4) Comparez avec Guichenon, tome II, p. 144, et rectifiez. Mieux que personne le duc de Savoie devait savoir qui l'avait sauvé des mains du duc de Bourgogne, lorsque tous les siens l'avaient abandonné. Antoine était alors écuyer de la duchesse Yolande, mère du Duc. Voir ses comptes pendant les événements de Bourgogne, dans la *Chronique d'Yolande de France*, par Menabrea, pages 146 et suivantes.

« nous former aux vertus et aux bonnes mœurs avec un tel dévouement que tout ce que
« nous avons de bon, de qualités et de vertus, nous devons libéralement confesser que nous
« le devons, après Dieu, à ses soins et à ses œuvres (1). C'est pourquoi nous lui inféodons, en
« fief noble paternel et ancien, le château et ville de Versoix, dans la baronnie de Gex, et le
« château et la ville de Nernier, avec leurs châtellenies, appartenances et dépendances. »

Par autres patentes, du 19 juillet suivant (2), où les mêmes glorieux faits sont rappelés, presque mot à mot, le duc de Savoie voulant témoigner à Antoine de la Forest la reconnaissance qu'il lui doit et lui devra perpétuellement égale à la grandeur de ses services, le constitue son lieutenant et gouverneur de la ville et comté de Nice, des comtés de Vintimille, Barcelone, de toute la patrie de Provence et terres adjacentes. Antoine étant retenu par ses hautes fonctions auprès de la personne ducal, fut autorisé, par patentes du 4 août suivant, à substituer dans cette charge Hugues de la Forest, son frère, lequel fut accepté, le 10 août suivant, par le grand conseil de la ville de Nice, pour obéir au duc, mais n'entendant pas pourtant déroger aux franchises de la ville.

Par son mariage avec Claire Bonivard, Antoine de la Forest (3) devint possesseur du château et fief de la Barre ; Louise de Duyn, nièce de Claire Bonivard (par Claudine Bonivard, sa mère), testa en faveur de François et Pierre de la Forest, ses cousins germains (fils dudit Antoine), chez lesquels passèrent ainsi les seigneuries de Fesson, Grignon, Nevaux, démembrées de la seigneurie importante de la Valdisère. Antoine forma une branche, la seule qui existe encore, celle qui a fourni le plus d'illustrations. Cette branche est devenue française par la cession à la France de la Bresse, du Bugey et du pays de Gex en 1601, mais elle garda jusqu'en 1733 des propriétés seigneuriales en Savoie et notamment le comté de Rumilly sous Cornillon. Elle s'établit au pays de Gex dans la baronnie de Divonne (voir Gilbert de la Forest, degré VIII, tableau IV), qui fut érigée en comté par patentes du roi Louis XV en 1749, enregistrées au parlement de Bourgogne, le 24 avril 1765 (Arch. de la Forest), en faveur de Gilbert de la Forest (degré X, tabl. V, voir note 1, page 440). Il est à noter que Divonne fut érigé en comté sous la dénomination de comté de la Forest, commuant le nom de Divonne en celui de la Forest. C'est donc abusivement au point de vue légal, et ce qui est bien plus grave au point de vue historique, que cette maison parait délaissier l'antique nom de la Forest pour celui de Divonne, relativement très moderne, n'ayant d'autre signification que la possession d'une terre.

Une autre branche formée par Hugues de la Forest, frère d'Antoine plus haut nommé, possédant les comtés de Verel et Dullin, la baronnie de la Bâtie-d'Albanais s'éteignit vers la fin du XVII^e siècle.

Une autre branche, celle des comtes de la Barre, s'éteignit également au XVII^e siècle chez les Passerat Roero de Saint-Séverin (*Voir ce nom*).

La branche des seigneurs de la Forest et du Châtelard s'est éteinte au commencement du XVII^e siècle chez les GRENAUD et les SARDE (*Voir ces noms*).

Le berceau de la famille est le château de la Forest, existant encore entre Yenne et Chevelu, au pied du mont du Chat, dans le Petit-Bugey (Savoie). Quatre chevaliers du sang de la Forest figurent, en 1232, aux actes d'aliénation de Chambéry. C'est, sans nul doute, de ce même sang qu'est issue la famille dont je m'occupe ici, quoique je ne puisse l'établir authentiquement par titres (4). Mais à dater de Guillaume de la Forest, par lequel je commence la numérotation des degrés, f^o 427, la généalogie est certaine, appuyée sur des documents dont j'ai pu réunir un grand nombre et parfaitement conforme à celle des preuves de Malte de Louis-Marie-Ferdinand, comte de la Forest-Divonne (1779) (5). Elles remontent diplomatiquement au même Guillaume, citant, comme étant du même nom, les personnages dont j'ai parlé plus haut (1232). Les témoins déclarent que cette maison est illustre, de la plus grande ancienneté, au témoignage de toute la province (Arch. du Rhône, H. 192). J'aime à noter que les comtes de la Forest étaient déjà établis au pays de Gex et qu'ils ne figurent dans ces Preuves que comme gentilshommes savoyards. *(Suit la généalogie)*.

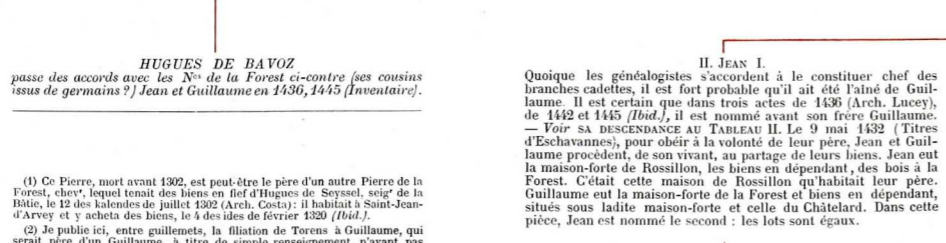
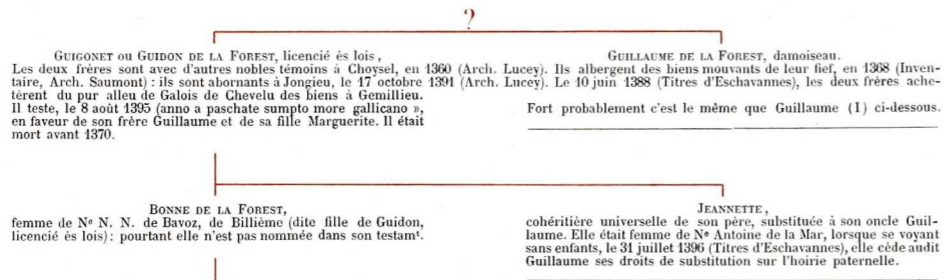
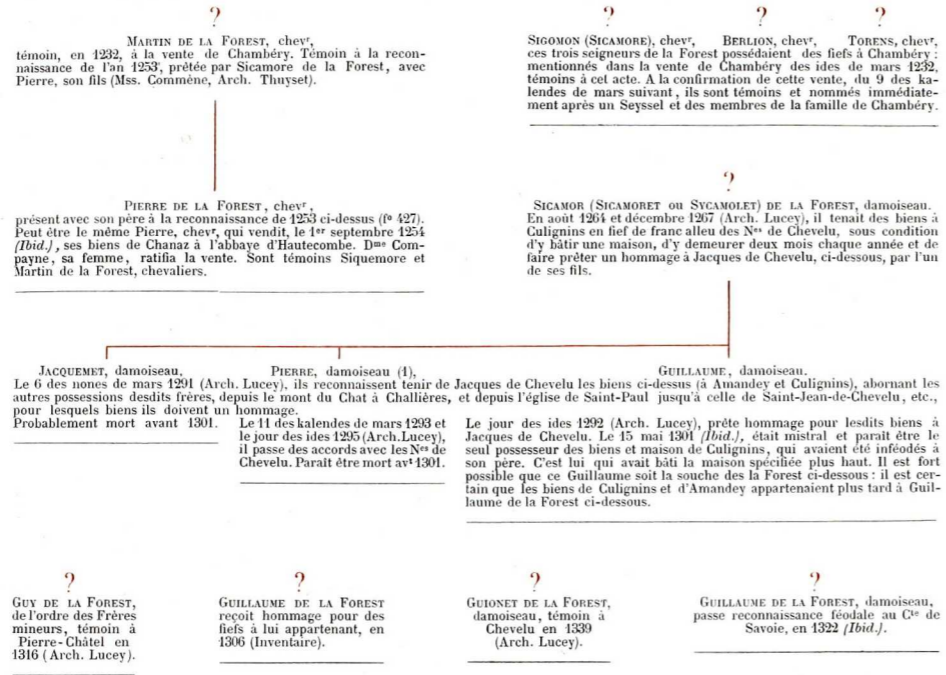
(1) La cour du duc Charles fut un modèle de vertu et d'honneur, où fut élevé page le célèbre Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche.

(2) Originales en latin dans mes archives.

(3) Il est singulier qu'Antoine de la Forest n'ait pas reçu l'insigne honneur du Collier de l'Ordre. Mais il faut remarquer que le règne du duc Charles dura à peine sept ans ; que les deux seules créations (dont la dernière peut même être attribuée à son successeur) portèrent sur Hugues de la Palud, lieutenant général du duché et maréchal de Savoie, et Philibert de Chalant, gouverneur du duché d'Aoste. S'il y avait eu une troisième place vacante, elle aurait sans doute appartenu au fidèle sauveur du Duc, à son sage Mentor, au gouverneur du Comté de Nice.

(4) On remarquera au 1^{er} TABLEAU, f^o 427, un Sicamore de la Forest, dont le fils Guillaume portait le nom de Lucey, fief important passé par ce Guillaume aux nobles de Chevelu. Je profite de l'occasion pour avertir mes lecteurs que j'ai reproduit la filiation des CHEVELU (Tome II, f^{os} 1, 2 et 3), d'après Guichenon, en lui laissant toute responsabilité. C'est un acte de prudence toujours bon à prendre avec cet auteur, bien plus qu'un devoir de loyauté. Des documents trouvés au château de Lucey me forcèrent à rectifier cette généalogie au SUPPLÉMENT.

(5) Ils figurent encore souvent pour les preuves faites par des familles chez lesquelles se rencontrait l'estoc de la Forest. Elles sont citées dans le cours des Tableaux suivants.

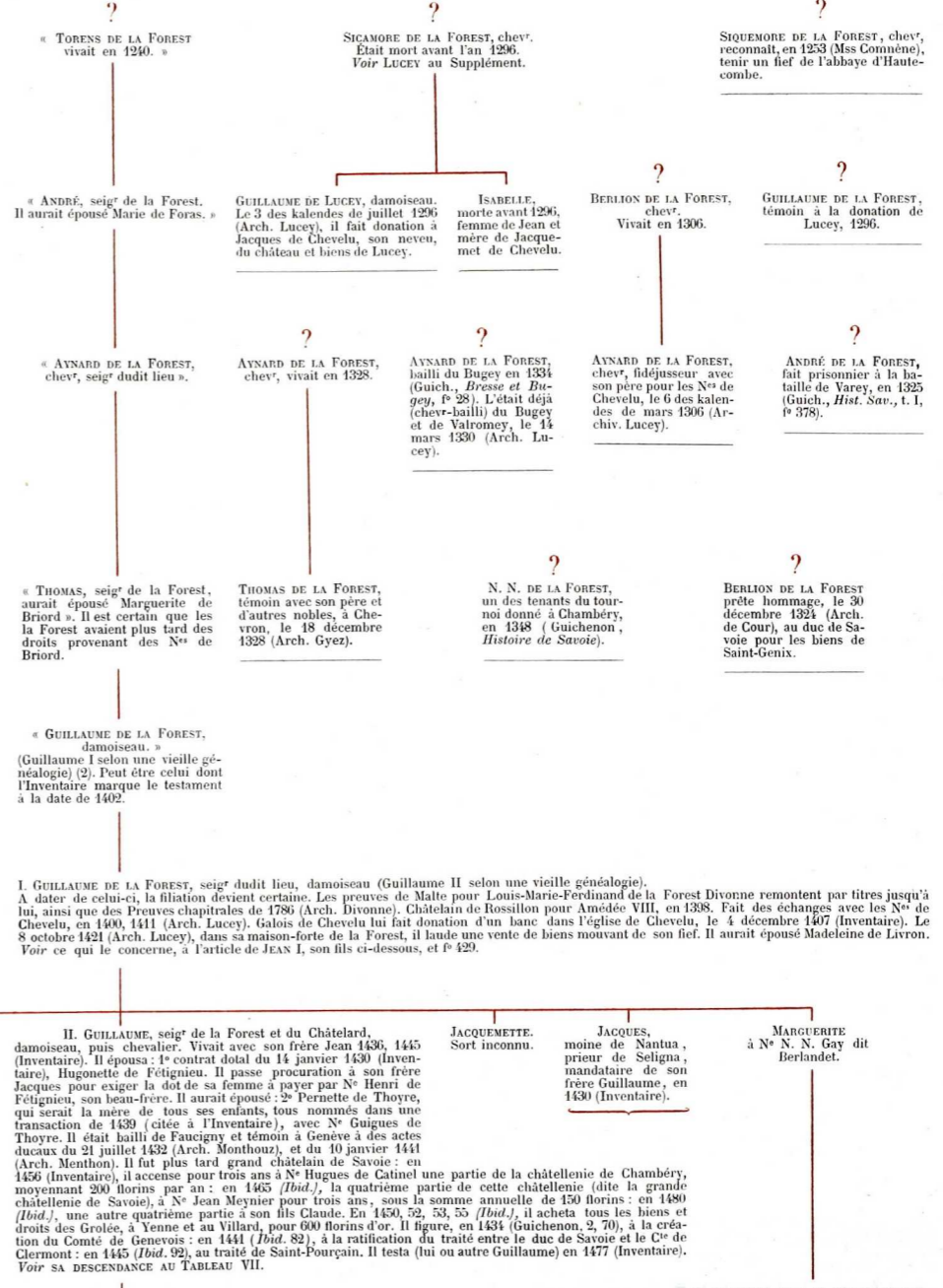


(1) Ce Pierre, mort avant 1302, est peut-être le père d'un autre Pierre de la Forest, chev., lequel tenait des biens en fief d'Hugues de Seyssel, seig^r de la Bâtie, le 12 des kalendes de juillet 1302 (Arch. Costaz) : il habitait à Saint-Jean-d'Arvey et y acheta des biens, le 4 des ides de février 1320 (*Ibid.*).

(2) Je publie ici, entre guillemets, la filiation de Torenz à Guillaume, qui serait père d'un Guillaume, à titre de simple renseignement, n'ayant pas trouvé d'actes l'établissant régulièrement. Tous les personnages qui y sont nommés ont pourtant existé, comme on le voit dans les articles contenus dans ce Tableau. Ce qui m'a décidé à la publier : d'autant plus que cette filiation qui continue sommairement jusqu'au XVII^e siècle, est exacte depuis Guillaume par lequel je commence la descendance, parfaitement authentique et appuyée sur titres.

Ce Guillaume de la Forest, à moins que ce ne soit son fils probable, était, le 12 avril 1352 (Mss. Commené), lieutenant d'Humbert, bâtard de Savoie, chevalier-châtelain du Châtelard en Bauge pour le C^{te} de Savoie.

TABLEAU I.



N^o MICHEL GAY dit BERLANDET donne quittance de la dot de sa mère, le 23 août 1491, à son cousin germain Jacques (Inventaire).

(1) Un Philibert de la Forest (Rev. P. en Christ, Messire), protonotaire apostolique, commandataire perpétuel de la maison des pauvres et hospice de Saint-Nicolas et de Saint-Bernard, reçoit, le 30 mars 1532 (Titres d'Eschavannes), des reconnaissances pour son prieuré conventuel du château et juridiction de Meillerie, membre de la prévôté de Montjoux. Je ne peux fixer de qui il est fils.

ANTOINE I.
Voir son article et sa descendance qui continue encore au TABLEAU III. PARI ses ENFANTS, NOUS N'INSCRIVONS ICI QUE L'AÎNÉ.

PHILIBERT DE LA FOREST (1).
Mort sans postérité.

IV. FRANÇOIS, dit DE MARTEL.
seigneur de Rian, Gramont, Outrechaise, Grignon et Nevaux, nommé avant tous ses frères et cohéritier universel en 1502. Il épousa : 1^o Claudine-Françoise-Louise, D^{me} de Martel ; 2^o Marie d'Anglure, morte avant 1525, léguant 1000 écus d'or à son mari, que celui-ci laissa à N^o Antoine Teste, de Nantua, fils du 1^{er} lit de sa seconde femme. Il testa, le 7 juin 1525 (Arch. Thuyset), substituant à son fils, Pierre, frère du testateur (Voir TABLEAU III), et ses mâles à l'infini.

V. CLAUDE, dit DE MARTEL.
seigneur desdits lieux, héritier universel de son père, 1525. Il épousa, le 10 juin 1538, Marie-Antoinette de Seyssel, fille de Jean, seigneur de la Serraz, grand maître de Savoie ; elle se remaria avec Georges de la Garde. Il avait transigé avec son cousin Charles de la Forest le 15 juin 1545, pour la moitié des biens provenant des Dugn. Ses biens passés à son cousin, issu de germain, Philibert, avant 1550 (Arch. Saumont). Mort sans descendance.

JEANNE-
BOVAVENTURE,
1508.

ANTOINETTE
épousa Nicolas d'Avise, sénateur au Sénat de Savoie (1508), contrat dotal du 22 septembre 1581 (Preuves de Malte). De ce mariage naquit entre autres enfants Marie, baronne de Blonay.

AMÉ-FRANÇOIS,
seigneur de Gramont et Cuchet, épousa Lucrèce de Chabeu. Il testa, le 14 avril 1508, codicille le 16 : dit à la transaction, 1605. Elle se remaria, en 1611, à Philippe Dinet de St-Romain (Guich., Général. Chabeu. Bresse et Bugey).

ENNEMONDE
épousa, contrat dotal du 26 février 1583 (Arch. Thuyset), Emmanuel-Philibert Roero, seigneur de Bressieu.

MADELEINE
épousa, contrat dotal du 29 mai 1602 (Arch. Thuyset), Claude-François de la Fléchère. C'est la vénérable fondatrice du couvent de la Visitation de Rumilly, dont la vie est imprimée. Elle testa, le 15 août 1632 (*Ibid.*) : elle était fille posthume : son père prévoyait sa naissance en son testament.

(3) Du moins en partie, car Philibert acquit, le 3 janvier 1540, les droits d'honneur de Savoie-Tendes. Voir pour plus de détails aux FIEFS. Philibert eut, en outre, en paiement d'un prêt de 100 écus d'or qu'il avait fait à S. A. R., la seigneurie de Loex (*sic*), unie à celle de la Bâtie-d'Albanais, lui fut donnée et inféodée le 14 juillet 1561. L'an 1559 (*Sommaire d'Inféod.*, 1620, Arch. Thuyset), le duc de Savoie lui vendit et inféoda la seigneurie de Loex (il n'y avait d'autres revenus que le bâton de justice), annexée à la baronnie d'Albanais pour récompense de ses services, en paiement de 100 écus d'or que S. A. devait à la Forest, et en compensation des droits de grand châtelain de Rossillon dont le dit la Forest avait été frustré.

(4) Elle était veuve du C^o de Tournon et testa, le 11 février 1608, léguant l'usufruit de ses biens à son mari, nommant héritier universel Prosper Maillard, son fils du premier lit, léguant 1000 écus d'or à Charlotte-Emmanuelle, sa fille du deuxième lit. En respectif de cette somme et d'autres droits, Charles de la Forest obtint la tour et dépendances de Verrens.

(5) Il est à noter que ce titre est transmissible « aux siens tant mâles que femelles et autres de lui ayant droit ».

TABLEAU II.

C^{tes} DE VEREL ET DULLIN, ETC., ETC.

II. JEAN DE LA FOREST, danoisou.
Voir son ascendance au TABLEAU I.

Nommé avant son frère Guillaume. Au nom de Guillaume, son père, reçoit, en 1433 (Arch. de Dijon), reconnaissance pour ses biens féodaux de Rossillon. Il aurait épousé, le 22 octobre 1413 (selon une vieille généalogie), Claudine, fille de Guillaume, seigneur de Cordon et d'Évieu. En tout cas il épousa : 1^o contrat dotal du 25 février 1425 (Titres d'Eschavannes), Pernette, fille de N^o Pierre du Molard, de Grenoble. Le 22 février 1431 (*Ibid.*), son père reconnaît avoir reçu de V^o M^o Frère Hugues Gay, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, oncle de Pernette, femme de son fils, Précepteur des maisons de Lanney et Bellecombe, une partie de la dot de ladite dame Pernette, ainsi qu'il l'a déjà déclaré par un acte du 14 septembre 1430. Il ratifie cet aveu et déclare, en outre, avoir reçu pour le même sujet de V^o M^o Jean Gay, prieur de Conzieu, 100 florins et 65 florins du tuteur de N^o Pierre du Molard, de Grenoble, frère de ladite Pernette. Il assente ces sommes sur des censures qu'il a acquises d'Eynard de Cordon, seigneur des Marches. Il ordonne à Guillaume, son fils, et cohéritier universel, de reconnaître ce que dessus. L'acte est passé à Rossillon, dans la maison du confesseur. Il fut ambassadeur en France auprès du roi Louis XI ; signa le traité de mariage de Louis de Saint-Pol, connétable de France, avec Marie de Savoie ; témoin au mariage d'Agnès de Savoie avec le duc de Longueville (Preuves de Malte, H. 186). Mort avant 1506.

III. HUGUES DE LA FOREST, de Rossillon,
seigneur du Cuchet, maître d'hôtel du duc de Savoie, vivant 1480-1500, épousa Geline de Césarges (Mss. Comègne, Arch. Thuyset). Voir plus bas. Il possédait en fief la cléricature de Saint-Saturnin qu'il avait accessée à Pierre Combey qui, pour le payer des censures qu'il lui devait, lui cède, le 6 mai 1507 (Titres d'Eschavannes), des biens à Saint-Saturnin. Il fut gouverneur de Nice, lieutenant de son frère Antoine, en 1482. N^o D^{me} Geline ou Jeline de Sersage (*sic*), sa femme, testa le 2 octobre 1503 (Titres d'Eschavannes), à Rossillon, dans la maison de son mari, qu'elle nomme avec ses fils héritiers universels. Veut être enterrée dans l'église de Rossillon, au tombeau de ses parents, le long du tombeau de feu Jean de la Forest (son beau-père), du côté d'occident.

IV. GUILLAUME DE LA FOREST,
seigneur de Cuchet et de Rougemont en partie, chev^r, mort en 1500, épousa, le 3 avril 1496, Huguette, fille de Pierre, seigneur de Rougemont, dame en partie de Rougemont. Elle épousa en secondes nocces avec dispenses, le 28 septembre 1508, Gaspard de Rougemont, son cousin. Elle testa le 19 février 1555 (Mss. Comègne). Le 2 avril 1496 (T^o d'Eschavannes), Pierre de Rougemont, seigneur dudit lieu, héritier universel de Jean de Rougemont, quand vivait seigneur dudit lieu, lui vend cette horrie, château, maisons, terres, hommes, fiefs, etc., pour 2,000 florins de Savoie.

LOUISE,
femme de N^o
et Sp^o Antoi-
ne de Mon-
tholo, légai-
taire de sa
mère, 1503.

JEAN DE LA FOREST,
chanoine de Genève (1535), protonotaire apostolique, abbé de Payerne, prévôt de Montjoux, conseiller et grand armurier de Savoie, doyen de la Sainte-Chapelle de Savoie (1503-1533), prieur de Nantua, où il fonda une chapelle en 1522, et où il reçut le roi François I^{er}, en 1536 (2). Était déjà prieur de Nantua en 1513 (Comègne), et doyen de Savoie en 1503 lors du testament de sa mère.

V. PHILIBERT DE LA FOREST,
chev^r, B^o de la Bâtie-d'Albanais (provenue des Bonivard) (3), seigneur de Cuchet, seigneur de Dullin (comme héritier testamentaire de François de Montbel, seigneur desdits lieux par la médiate personne de Philippine de Lannoy, mère dudit Montbel. Transaction, 1546 (Titres d'Eschavannes), de Gramont (par donation que lui en fit, le 11 décembre 1555 (Arch. Troches), Claude de Martel, seigneur dudit lieu (Guichenon, *Fiefs*, Gramont, p. 58). Enseigne de la compagnie d'ordonnance du duc de Savoie, entretenir le duc ; seigneur du château du Crest, près Montmélian, laude en cette qualité une vente de biens mouvant de ce fief, le 25 janvier 1555 (Arch. la Place). Il épousa, contrat dotal du 5 avril 1533 (Titres d'Eschavannes), Madeleine, fille de M^o M^o Jean Flehard, président à la Chambre des Comptes de Dauphiné, coseigneur de Tullins, Moresstel et Pressin, niece de M^o François Flehard, évêque et prince de Grenoble. Il testa, le 26 mai 1508, et mourut avant 1579. Sa veuve passa, le 7 mai 1582 (*Ibid.*), une transaction avec ledit évêque, son oncle, Gaspard Flehard, président au Parlement de Grenoble, son frère, à propos des droits sur les horries de Geoffroy Buatier et Jeanne Guerriere, aïeux maternels de D^{me} François Buatier, mère des parties, de D^{me} Alix Buatier, leur tante ; dame de Saint-Marcel, etc.

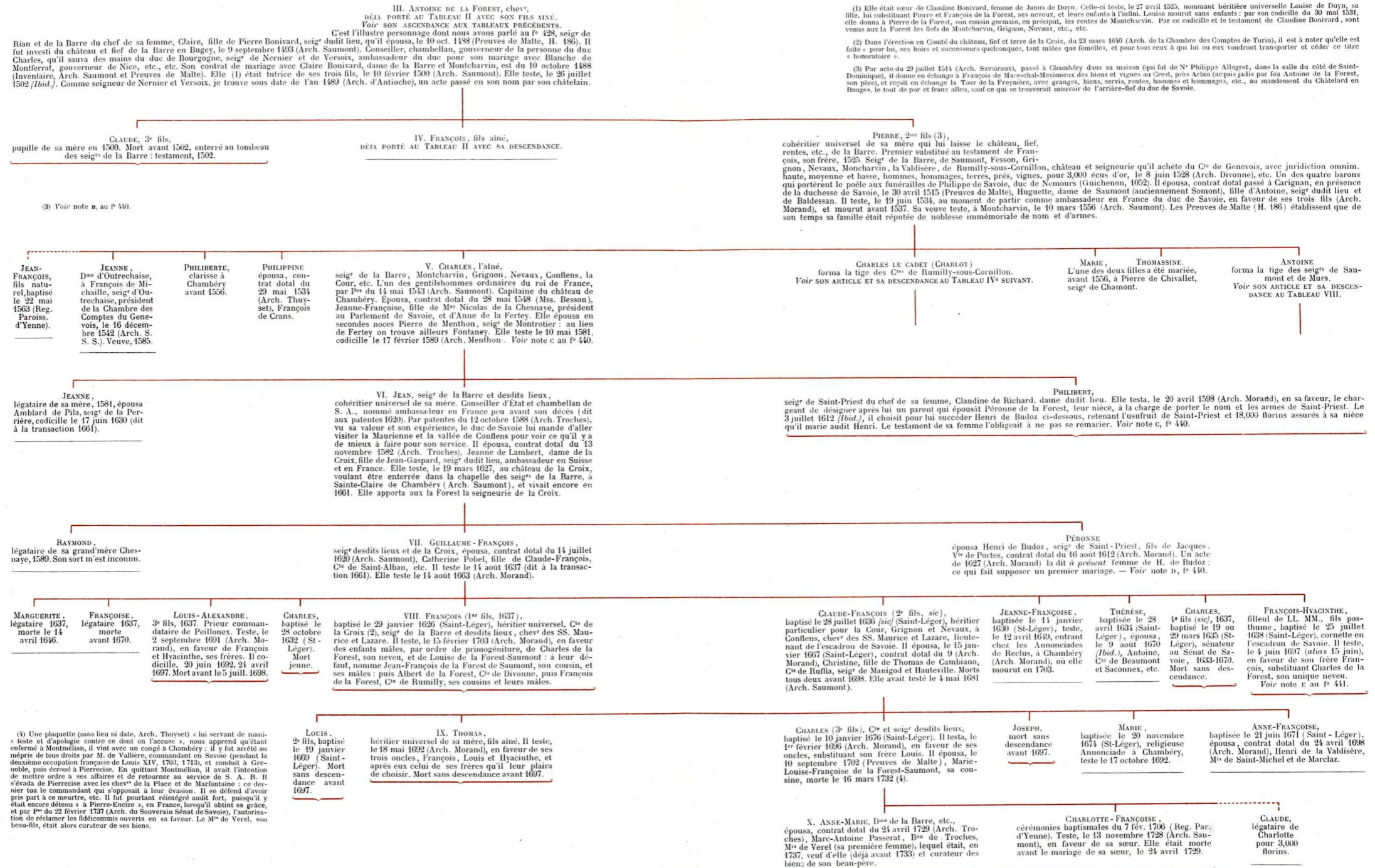
Philibert acheta la seigneurie du Crest, près Montmélian, le 17 février 1542 (Arch. Leusse), de Romain de Syons. Mais antérieurement, le Crest paraît avoir été possédé par Jean de la Forest, oncle de Philibert, je ne sais en quelle qualité : appartenait auparavant aux la Chambre.

VI. CHARLES, C^o de la Forest,
fils aîné et cohéritier universel, a, en préciput, la baronnie de la Bâtie-d'Albanais, B^o d'Aprémont, seigneur de Verel, Dullin et de Pont-Beauvoisin, conseiller d'État et chambellan du duc de Savoie (1594). Il transige avec sa sœur Madeleine, le 20 avril 1605 (Arch. Thuyset). Il épousa : 1^o Claudine de Bellegarde de Montagny (4) ; 2^o avant le 24 avril 1630 (*Ibid.*), Marguerite de Seyssel la Chambre, fille de François, M^o d'Air, et d'Isabelle de la Roche-Landry. Par Patentes du dernier février 1594 (Arch. de Troches), très flatteuses, les seigneuries de Verel et Dullin, unies aux juridictions du Pont-de-Beauvoisin et de la Bridoire, furent érigées en comté en sa faveur (5). Par autres patentes du 20 avril 1595 (*Ibid.*), en récompense de sa belle conduite à la guerre, notamment à la prise du marquisat de Saluces, le duc de Savoie lui donne le régiment qu'avait ci-devant le feu M^o de Treflort, lieutenant général de çà les monts. Le 1^{er} juillet suivant, la duchesse de Savoie lui donne un mandat de 1,000 ducats sur le Trésorier général de Savoie, afin qu'il puisse remettre son régiment en bel équipage.

Il mourut en décembre 1629, ayant institué son héritière universelle, Marguerite de la Chambre, sa femme (Arch. Troches), qui vendit Verel, Dullin, le Pont-de-Beauvoisin et la Bridoire, le 11 mai 1617, à François de Roero, M^o de Saint-Séverin.

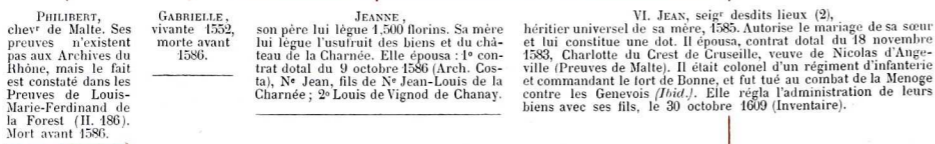
VII. CHARLOTTE-EMMANUELLE,
fille unique du 1^{er} lit, épousa, le 6 mars 1611 (Guichenon, *Bresse et Bugey*, Général. Dortans, Louis, seigneur de Dortans et Messia. C'est à tort que cet auteur dit qu'elle était fille de Claude, C^o de la Forest.

TABLEAU III.



V. CHARLES LE JEUNE (CHARLOT) (1).
Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU III.

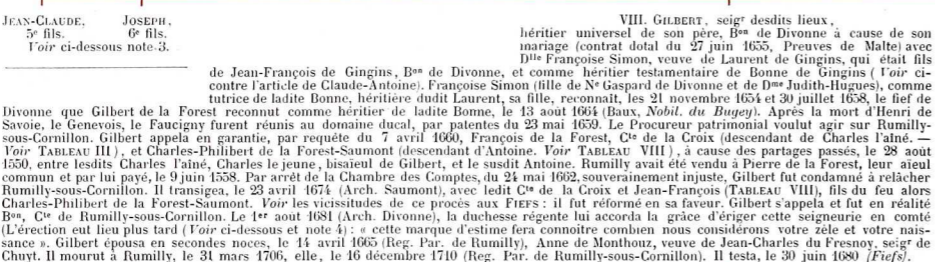
Seigneur de Rumilly-sous-Cornillon (que Pierre, son père, avait acheté du domaine ducal, le 9 juin 1528) et de la tour de Chevêlu que lui compagne de Savoie des orlonnances. Il fut tué devant Vienne en Dauphiné dans une rencontre contre les huguenots (Preuves de Malte). Avait fait des partages avec ses frères, Charles l'aîné et Antoine, le 28 août 1550 (Inventaire). Il fut marié trois fois : je ne connais que la troisième alliance avec D^{me} Françoise de la Charnée, dame dudit lieu, fille de Jean-François et de Humberte de la Balme, dont Charles fixa l'augment dotal, le 7 décembre 1547 (Preuves de Malte), à laquelle, dans son testament du pénultième février 1552 (Arch. Costa), il laisse le soin de ses funérailles. Elle teste, veuve, le 30 août 1585 (*Ibid.*), et assista au mariage de sa fille Jeanne.



VI. JEAN, seigneur desdits lieux (2),
héritier universel de sa mère, 1585. Autorise le mariage de sa sœur et lui constitue une dot. Il épousa, contrat dotal du 18 novembre 1583, Charlotte du Crest de Crusseville, veuve de Nicolas d'Angerville (Preuves de Malte). Il était colonel d'un régiment d'infanterie et commandant le fort de Bonne, et fut tué au combat de la Menoge contre les Genevois (*Ibid.*). Elle régla l'administration de leurs biens avec ses fils, le 30 octobre 1609 (Inventaire).



VII. GEORGES, seigneur desdits lieux (5),
épousa, contrat dotal du 28 février 1622 (Preuves de Malte), Hélène, fille de Jacques, C^{te} de Viry, et de Marguerite de Bouvens. Il teste, le 12 octobre 1639 (*Ibid.*), nommant héritier Gilbert, son fils aîné, substituant ses cinq autres fils successivement (3). Il avait fait avec distinction les guerres de Montferrat (Voir Patentes 1660 ci-dessous).



VIII. GILBERT, seigneur desdits lieux,
héritier universel de son père, B^{te} de Divonne à cause de son mariage (contrat dotal du 27 juin 1655, Preuves de Malte) avec D^{me} Françoise Simon, veuve de Laurent de Gingins, qui était fils de Jean-François de Gingins, B^{te} de Divonne, et comme héritier testamentaire de Bonne de Gingins (voir ci-contre l'article de Claude-Antoine). Françoise Simon (fille de N^o Gaspard de Divonne et de D^{me} Judith-Hugues), comme tutrice de ladite Bonne, héritière dudit Laurent, sa fille, reconnaît, les 21 novembre 1654 et 30 juillet 1658, le fief de Divonne que Gilbert de la Forest reconnut comme héritier de ladite Bonne, le 13 août 1664 (Baux, *Nobil. du Bugey*). Après la mort d'Henri de Savoie, le Genevois, le Faucigny furent réunis au domaine ducal, par patentes du 23 mai 1659. Le Procureur patrimonial voulut agir sur Rumilly-sous-Cornillon. Gilbert appela en garantie, par requête du 7 avril 1660, François de la Forest, C^{te} de la Croix (descendant de Charles l'aîné, — Voir TABLEAU III), et Charles-Philibert de la Forest-Saumont (descendant d'Antoine. Voir TABLEAU VIII), à cause des partages passés, le 28 août 1550, entre lesdits Charles l'aîné, Charles le jeune, bisniet de Gilbert, et le susdit Antoine. Rumilly avait été vendu à Pierre de la Forest, leur aïeul commun et par lui payé, le 9 juin 1558. Par arrêt de la Chambre des Comptes, du 24 mai 1662, souverainement injuste, Gilbert fut condamné à relâcher Rumilly-sous-Cornillon. Il transigea, le 23 avril 1674 (Arch. Saumont), avec ledit C^{te} de la Croix et Jean-François (TABLEAU VIII), fils du feu alors Charles-Philibert de la Forest-Saumont. Voir les vicissitudes de ce procès aux FIEFS : il fut réformé en sa faveur. Gilbert s'appela et fut en réalité B^{te}, C^{te} de Rumilly-sous-Cornillon. Le 1^{er} août 1681 (Arch. Divonne), la duchesse régente lui accorda la grâce d'ériger cette seigneurie en comté (L'érection eut lieu plus tard (voir ci-dessous et note 4) : cette marque d'estime fera connaître combien nous considérons votre zèle et votre naissance ». Gilbert épousa en secondes noces, le 14 avril 1665 (Reg. Par. de Rumilly), Anne de Monthouz, veuve de Jean-Charles du Fresnoy, seigneur de Chyrt. Il mourut à Rumilly, le 31 mars 1706, elle, le 16 décembre 1710 (Reg. Par. de Rumilly-sous-Cornillon). Il testa, le 30 juin 1680 [*Fiefs*].



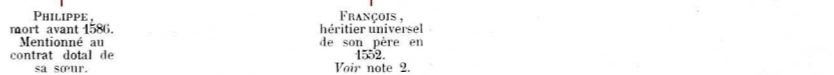
IX. ALBERT-EUGÈNE,
fils aîné du premier lit.
Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE, EXISTANTE DE NOS JOURS, AU TABL. V.

TABLEAU IV.

DES COMTES DE RUMILLY-SOUS-CORNILLON
ET COMTES DE DIVONNE.

(1) On a souvent fait confusion entre ce Charles (le cadet) et Charles l'aîné, son frère, entre leurs femmes dont les noms et prénoms prêtent à l'équivoque, et entre leurs fils, chefs des deux branches, tous deux nommés Jean. Voir ce qui concerne Charles le cadet dans la note c, p. 430.

(2) S'il m'était permis de le faire avec d'autres preuves, je voudrais désigner un seul personnage avec les deux noms de Jean et de François, soit Jean-François. François est nommé héritier universel par son père, avec les fils qui pourraient naître aussi de Françoise de la Charnée, sa femme. Celle-ci, dans son testament de 1552, ne mentionne point de François, et nomme héritier son fils Jean. Les trois actes 1552, 1585, 1586, provinciaient des Archives Mouxy-Reynex : je n'en ai que des analyses faites par le paléographe du feu M^o de Costa.



(3) Dans ce testament, il nomme ses six fils : Gilbert, Claude-Antoine, Jean-Charles, Marc, Jean-Claude, Joseph. — Gabriel, marqué ci-dessous, est certainement l'un d'entre eux, quoique je ne puisse fixer lequel c'est, grâce aux doubles noms si fréquemment portés ensemble ou séparément.

(4) Ces patentes (Arch. de Turin) accordent le titre de C^{te} de Rumilly à Gilbert de la Forest, audit François-Emmanuel, père et fils, et à tous leurs héritiers et successeurs quelconques, avec juridiction omnimode sur le mandement de Rumilly, droits de justice, fourches patibulaires, pilori, etc., etc. L'arrêt qui conta 2,000 florins à l'impétrant, dérangea fortement sa fortune en échange de titres honorifiques. Dans son contrat de mariage, Gilbert de la Forest et Anne de Monthouz avaient fait donation à leur fils, François-Emmanuel (1694), de tous leurs biens de Truaz (Arthaz et Lods), maison de Bonnevill, les laods, servs et droits seigneuriaux du Comté de Rumilly, sans y comprendre pourtant le bâton de justice, le titre et les droits honorifiques qui lui appartenaient pourtant plus tard en vertu des patentes plus haut énoncées, qui donneront le titre honorifique à tous les membres de cette branche des la Forest-Divonne.

(5) De vieilles généalogies ajoutent parmi les enfants de Jean de la Forest et de Charlotte du Crest, un Jacques qui aurait succédé, en 1620, comme prieur de Talloires, à Nicolas de Quozet. La liste donnée par J. Philippe (*Nol. Histor. sur l'abbaye de Talloires*, p. 70) fait vivre Quozet en 1621 et lui donne pour successeur Benoit-Théophile de Chevron. Je trouve aux Registres paroissiaux de Thonon mention d'une Jacqueline Clerc, veuve du seigneur de la Forest, en 1655. Ne doit pas appartenir à cette famille.

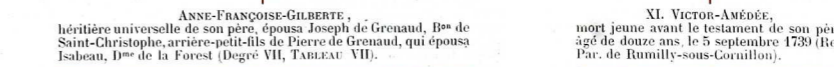
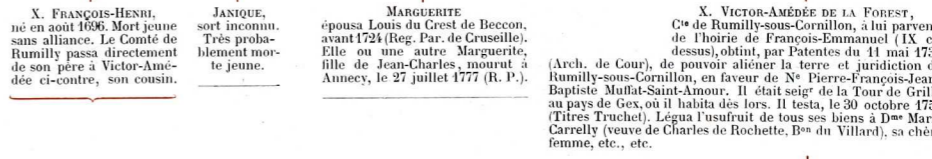
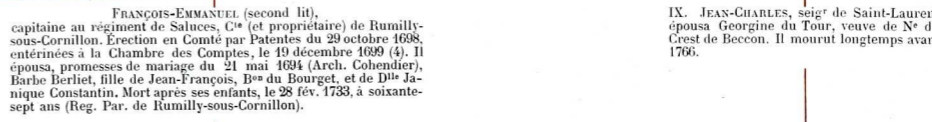
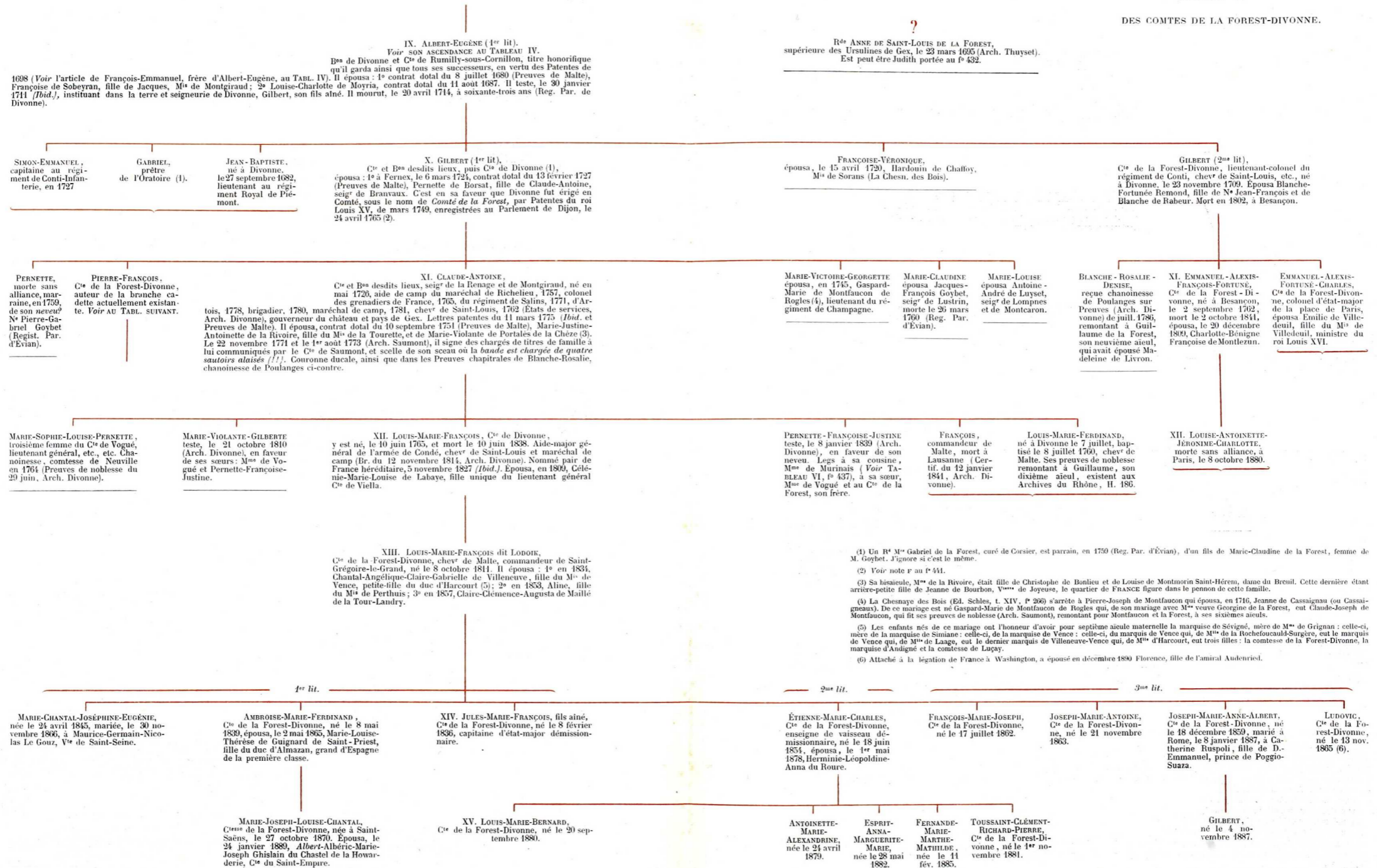


TABLEAU V.
DES COMTES DE LA FOREST-DIVONNE.



(1) Un R^{re} M^{re} Gabriel de la Forest, curé de Corsier, est parrain, en 1750 (Reg. Par. d'Évian), d'un fils de Marie-Claudine de la Forest, femme de M. Goybet. J'ignore si c'est le même.
(2) Voir note F au p^o 441.
(3) Sa bisaïeule, M^{re} de la Rivoire, était fille de Christophe de Bonlieu et de Louise de Montmorin Saint-Hérem, dame du Breuil. Cette dernière étant arrière-petite fille de Jeanne de Bourbon, V^{me} de Joyeuse, le quartier de FRANCE figure dans le pennon de cette famille.
(4) La Chesnaye des Bois (Él. Schles, t. XIV, p^o 206) s'arrête à Pierre-Joseph de Montfaucon qui épousa, en 1716, Jeanne de Cassaignau (ou Cassaigneau). De ce mariage est né Gaspard-Marie de Montfaucon de Rogles qui, de son mariage avec M^{me} veuve Georgine de la Forest, eut Claude-Joseph de Montfaucon, qui fit ses preuves de noblesse (Arch. Saumont), remontant pour Montfaucon et la Forest, à ses sixième aïeuls.
(5) Les enfants nés de ce mariage ont l'honneur d'avoir pour septième aïeule maternelle la marquise de Sévigné, mère de M^{re} de Grignan ; celle-ci, mère de la marquise de Simiane ; celle-ci, de la marquise de Vence qui, de M^{re} de la Rochefoucauld-Surgère, eut le marquis de Vence qui, de M^{re} de Laage, eut le dernier marquis de Villeneuve-Vence qui, de M^{re} d'Harcourt, eut trois filles : la comtesse de la Forest-Divonne, la marquise d'Andigné et la comtesse de Lupay.
(6) Attaché à la légation de France à Washington, a épousé en décembre 1890 Florence, fille de l'amiral Audenriod.

TABLEAU VI.

BRANCHE CADETTE DES COMTES DE LA FOREST-DIVONNE.

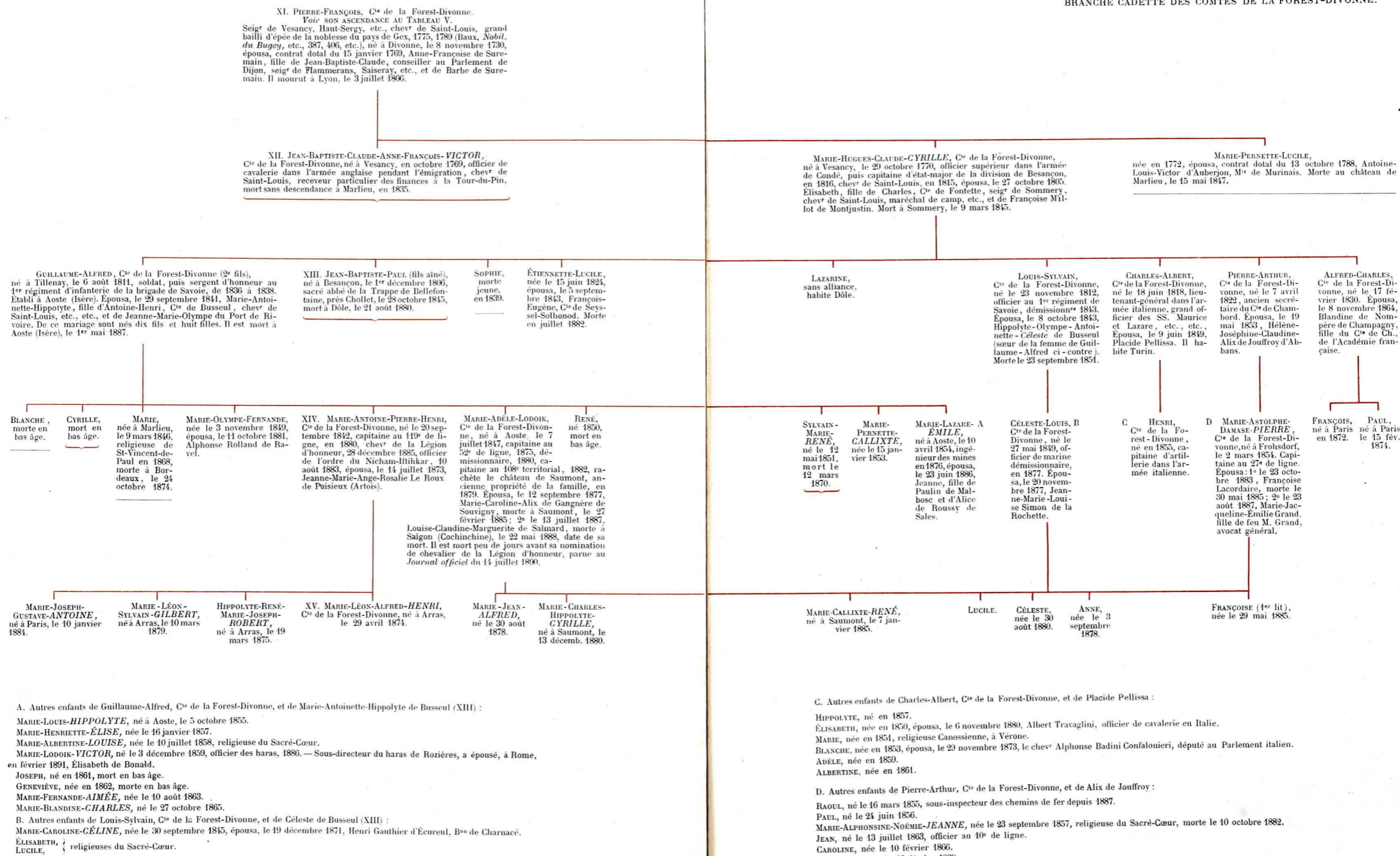


TABLEAU VII.

DES SEIGNEURS DE LA FOREST.

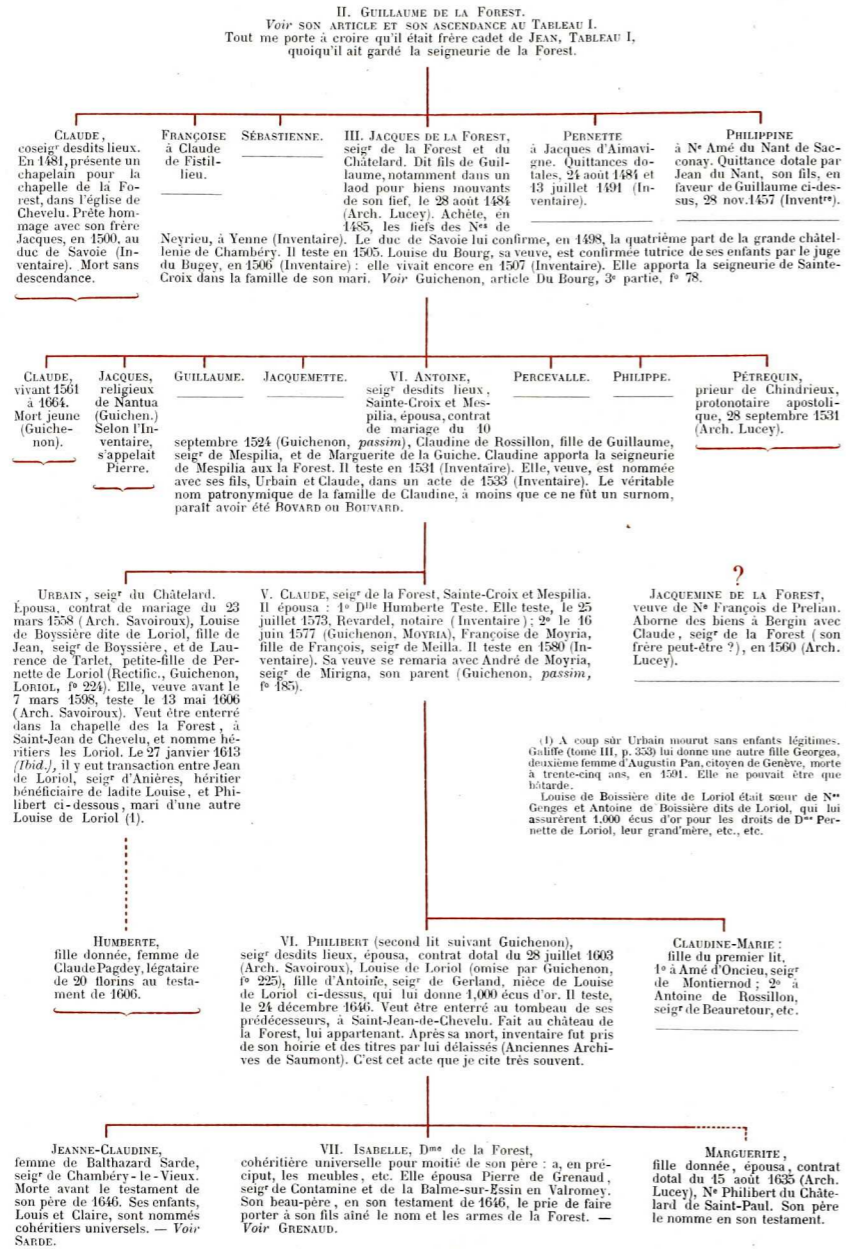
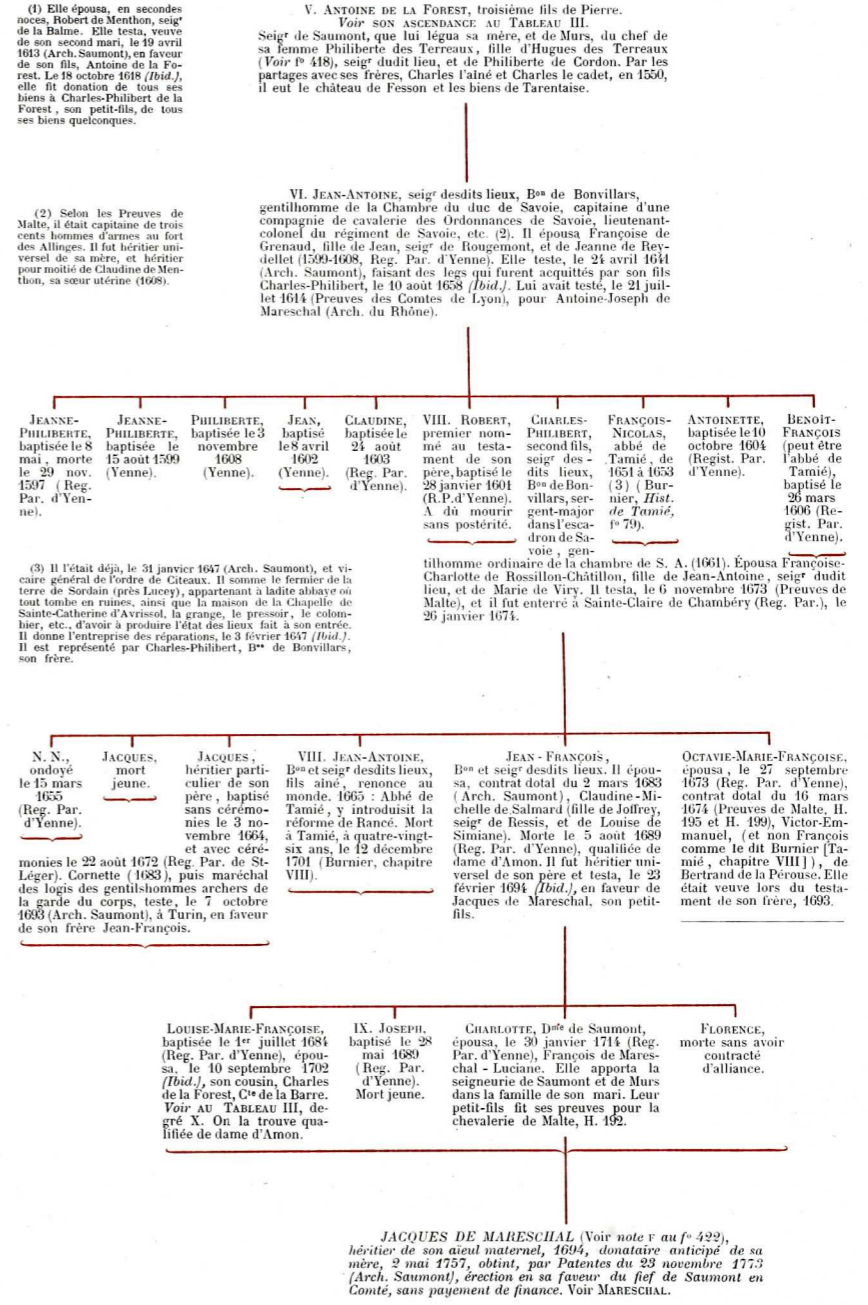


TABLEAU VIII.

DES LA FOREST-SAUMONT.



NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

(A) Renvoi du n° 423. — Ces variantes se trouvent dans les Preuves de Malte — ou l'estoc de la Forest, directement ou indirectement, est souvent mentionné — dans les sceaux de famille, etc. On y trouve la bande diversement *frétée de huit pièces*, habituellement : on trouve même cette *bande, chargée de quatre sautoirs alaisés!* Elles sont dues uniquement à l'ignorance des véritables règles du Blason. Puisque Guichenon nous a conservé le blason du tournoi de 1348, où la *bande* est simplement *frétée*, il n'y a pas de doute qu'il faut la figurer comme je l'ai fait au n° 423. Si elle est *frétée de huit pièces*, il est nécessaire que la description le spécifie.

La branche des seigneurs de la Barre *bristait d'un croissant au canton senestre de chef* (Sceau de Pierre de la Forest, xv^e siècle, Arch. Thuyset).

Dans le dessin des armoiries, j'ai timbré d'une couronne ducal l'aigle du cimier. De vieilles pièces d'argenterie depuis cent cinquante ans, des preuves capitales sont timbrées de cette couronne, portée sans interruption par les membres de la famille. :

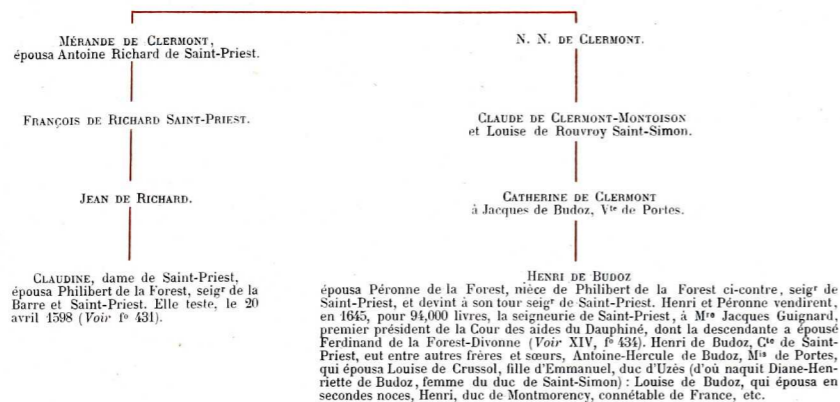
Est-ce une concession faite jadis à Antoine de la Forest qui avait sauvé la *couronne ducal* des mains de l'ennemi? Est-ce le résultat de la tradition fautive, mais adoptée en Cour de France (Voir note F, n° 441), que les la Forest étaient alliés à la maison de Savoie? Bien des choses en ce genre ont échappé à mes longues recherches, par exemple, pourquoi ou comment dans ce même tournoi de 1348, le blason de CANDIE est sommé d'un *bonnet ducal*. Mais il me répugne de croire qu'une famille aussi considérable, ayant à choisir entre plusieurs titres de comte attribué à tous les membres de la famille, même aux femmes, ait usurpé tout simplement cette couronne ducal. Le titre la concédant ou le motif l'expliquant historiquement nous manquent, mais ne fut-ce qu'à titre de prescription, pour un usage bien antérieur à la Révolution, je crois pouvoir conserver cet ornement dans les timbres (*).

(b) Renvoi du n° 431, article de PIERRE. — L'exposé des Preuves de Malte nous apprend qu'il possédait huit juridictions seigneuriales, qu'il fut capitaine gouverneur du château de Chambéry, un des cent gentilshommes du roi François, et employé dans diverses ambassades. Dans des laods pour ventes de biens mouvants de son fief près Chambéry, 1530, 1533 (Arch. Thuyset), il scelle de son sceau avec la brisure indiquée à la note A. Le 9 septembre 1534 (Arch. la Place), il charge Guillaume Bonivard, son mandataire, de vendre la maison-forte de Saint-Jean-d'Arvey, appelée de *Salin* (jadis vendue par N^e Urbain de Salins à Janus de Duyn, seigr de la Valdisère, avec tous les biens féodaux et ruraux en dépendant : l'acte est passé « apud Submontem in castro ipsius loci in camera cubiculari ipsius Magnifici domini Petri ». Le 14 septembre suivant [Ibid.], Salins fut vendu, sous grâce de rachat, à N^e Humberte Brunaz, veuve de N^e Pierre Trolliet. Plus tard, Huguette de Saumont, veuve dudit Pierre de la Forest, avec ses fils, vendirent, le 10 mars 1539 [Ibid.], ce droit de rachat et prévalence à R^e M^e Donat Piochet, abbé de Chassigne, pour 600 écus d'or. Voir PIOCHET et aux *Fiefs*.

(c) Renvoi du n° 430, article de CHARLES L'AÎNÉ. — Charles l'aîné de la Forest, seigr de la Barre, agissant alors au nom de Charlot (Charles le jeune) et Antoine, ses frères, avait passé un accord avec Jean de Duyn (Mareschal, seigr de Combefort, au sujet du mandement de la Valdisère et des autres biens provenus de feu Magnifique, seigr Jean de Duyn, seigr de la Valdisère, et de N^e Louise de Duyn, sa fille : ces biens avaient été partagés en deux moitiés égales, dont l'une depuis le Saix en dessus devait appartenir audit seigr de Combefort, et l'autre partie depuis le Saix en dessous auxdits frères de la Forest, avec compensation pour le lot qui serait moins fort. L'estimation des biens entraînant de grands frais, les parties s'en remettent à la décision de Raymond Pelisson, président de Savoie. Le 24 juillet 1540 (Arch. la Serraz), ledit Jean, seigr de Combefort, d'une part, Charles et Charlot de la Forest, ce dernier majeur de dix-huit ans, mineur de vingt-cinq, et Magnifique D^{me} Huguette de Saumont, dame dudit lieu, comme mère et tutrice de son fils pupille Antoine, s'en tiennent à la décision ci-dessus. Mais le lot de Combefort étant estimé valoir 400 écus d'or de plus, il payera ladite somme aux la Forest dans des délais convenus. Faute de paiement, il est convenu que la juridiction, biens et droits quelconques dans la paroisse de Sainte-Foy et de Villarogier, au mandement de la Valdisère en Tarentaise, depuis le Saix en dessus, seront censés se grouper au lot attribué aux la Forest : Combefort pourra se racheter dans un délai de vingt ans.

Charles l'aîné est probablement le seigr de la Barre dont un fils, Claude-François, mourut le 14 octobre 1609 (Reg. Par. de Cognin).

(d) Renvoi double du n° 431. — Voici quelques détails sur ces alliances, extraits d'actes existants dans nos Archives de Savoie :



(*) Après l'impression de cet article, on me communique des patentes du 2 mai 1889, par lesquelles S. M. le Roi d'Italie reconnaît l'usage de la couronne ducal à tous les membres de cette famille.

(E) Renvoi du n° 431, article de FRANÇOIS-HYACINTHE. — Dans son testament, il lègue : 1^o cinq sols à sa sœur la C^{tesse} de Beaumont (dont la fille avait épousé Jean-Baptiste Millet, M^e de Challes) : il la prie « de considérer la ruine totale qu'elle a valu à sa « famille pour ne s'être pas voulu payer de ce qu'on lui devait en fonds, et d'avoir pitié de la famille dont elle est sortie : j'entends « pitié sur les intérêts, après en avoir déjà beaucoup retiré, étant rude de voir multiplier le millet dans les forêts, et qu'une petite « racine en abatte de si grosses » ; 2^o lui lègue dix pistoles pour porter son deuil, sans quoi elle le porterait en taffetas, comme elle a fait pour son oncle le prieur (oncle de la marquise de Challes).

(F) Renvoi du n° 434. — Les lettres patentes du roi de France, érigeant en comté la baronnie de Divonne (Arch. Divonne) en faveur de Gilbert de la Forest (X, TABL. V), portent : « mettant en considération, l'ancienneté de la noblesse de l'exposant qui, dès le « dixième siècle était considérable en Savoie, où elle a possédé les premières charges de la Cour des ducs de Savoie, qui, par une « grâce singulière, accordèrent le titre de comte aux enfants mâles de cette maison, qui a eu l'honneur de leur être allié (Voir « note A, n° 440) : que depuis le traité de Lyon, du mois de janvier 1601, lors de l'échange du pays de Bresse, Bugey, Valromey et « Gex, avec le marquisat de Saluces, les auteurs de l'exposant ont servi la France avec autant d'attachement que de fidélité dans « toutes les guerres qu'elle a eu à soutenir, et que dans la dernière, l'exposant avait deux enfants et quatre frères au service, dont « l'aîné a été tué à l'affaire de Coni, à la tête du régiment de Conty, et un autre blessé à Pierrelongue..... Par ces présentes, « signées de notre main, érigeons et décorons ladite terre et seigneurie de Divonne, avec tous les fiefs qui la composent que nous « avons joints et unis pour ne composer, à l'avenir, qu'une seule et même terre, en titre et dignité de Comté, sous la dénomination « de Comté de la Forest : à l'effet de quoi nous avons commué et changé, commuons et changeons le nom de Divonne en celui de « la Forest, pour être à l'avenir ladite terre et seigneurie tenue et possédée par le seigr de la Forest et ses enfants, postérité et des- « cendants, nés et à naître en légitime mariage, aux nom, titre et dignité de comte de la Forest... etc. »

On voit combien j'ai été modéré à la fin du second paragraphe du n° 425, en consignait que le nom de C^e de Divonne est abusif, surtout s'il est séparé du véritable nom.

FOREST (DE LA). — Voir au SUPPLÉMENT.



FORESTIER, SEIGNEUR D'YVOIRE.



P. « d'azur, un chevron d'or, une fesse d'argent et trois étoiles d'argent sous ledit chevron. » (P^{es} de noblesse.). Ce qu'il faut traduire :

D'azur au chevron d'or, à la fesse d'argent brochante, accompagné en pointe de trois étoiles de même, mal ordonnées.

Cimier : Un lion naissant d'or « regardant derrière luy » (à la tête contournée), « tenant de la patte droite une estoile de gueules. »

Devise : DU CIEL LA FORCE (*Ibidem*).



EST pendant l'occupation bernoise que N^o et Egr. Jean Forestier, bourgeois de Thonon, secrétaire ou scribe du bailliage de Chablais, commença à être intitulé noble. Les seigneurs de Berne lui inféodèrent les deux parts leur appartenant (à cause d'Amé de Genève, jadis seig^r de Lullin), d'une maison et tour avec places et curtil (indivis pour l'autre tiers avec N^o Amblard Vidomme, et N^o Gasparde, sa femme), situés à Thonon, près de la porte des Lombards, jointe le chemin public du levant et les fossés de la

ville du couchant, par acte du 8... 1537 (Arch. Thuysset). Il est dit N^o et Egr. dans une reconnaissance du 26 mai 1545 (Grosse Quisard, Arch. des Comptes), pour des biens mouvants du château de Thonon, et dans un acte du 27 septembre 1553 (Titres d'Eschavannes), par lequel il achète des N^{es} de Mionnas des biens et revenus à Balleysen et à Massongy, dont il leur accorda le rachat, le 3 novembre 1547. Encore nommé dans des abornements de biens à Collonges, en 1566 (Arch. d'Antioche). Père d'Urbain et très probablement aussi de N^o Aymé ci-dessous.

URBAIN, bourgeois de Thonon, qualifié deux fois noble, une fois honorable. N^o Jacqueline Dumont, sa veuve (remariée à Jean Favre, de Massongy), fait subhaster les biens dudit feu Urbain, situés à Vigny, lieudit au clos de Monjoux, le 31 janvier 1589 (Arch. Thuysset). Parmi ces biens, un pré aborne N^o Claude Forestier.

Honorable URBAIN FORESTIER, En suivant la reconnaissance de feu N^o Jean Forestier, son grand-père, il reconnaît, le 23 juillet 1609 (Arch. Thuysset), des biens en faveur des N^{es} de Genève et Vidomme, situés à Chignens. Sort inconnu.

filles de François de Marest, seig^r d'Apremont, etc., et de Claudine de Chavanes (suivant une note extraite de procédures, il aurait épousé en secondes noces Claudine de Chavanes, sa belle-mère ?); 2^e avant le 10 mars 1594, Françoise de Saint-Joire, dame d'Yvoire, avec laquelle il reconut le château et juridiction d'Yvoire, le 2 mars 1607 (*Fiefs*). Elle était veuve de N^o Nicolas d'Aubonne, seig^r de Luxurier (d'où naquirent N^o Bernard et David d'Aubonne). Il avait acheté, à Yvoire, une maison basse avec tour et une grande *thiollière* (tuilerie), le 11 octobre 1595. Il fut anobli par patentes du 15 mars 1575 (Reg. 14, Patentes de Savoie, f^o 149), ce qui prouve qu'avant lui la noblesse n'était pas régulière. Il fut enterré à Thonon, dans l'église des Augustins, le 2 mai 1629 (Reg. Par.). Elle testa, en 1615, en faveur de ses fils des deux lits. Après lui commencèrent d'interminables procès à propos de la seigneurie d'Yvoire.

AMBLARDE, femme de N^o Marc-Antoine Crispilliani, seig^r ou coseig^r au pays de Vaud. Ils furent pendant quelque temps judiciairement en possession d'Yvoire et en portèrent le titre honorifique.

N. N., fils, mentionné 1615.

ROSE, ép. : 1^o N^o Claude de Prez de Thonon, 1610-1614; 2^o N^o Claude de Quoex, premier collatéral au Conseil de Genevois, lequel était tuteur, en 1626, des enfants de N^o Marc-Antoine Crispilliani, ses neveux, et figure dans les procès d'Yvoire.

FRANÇOISE (1^{re} lit), héritière universelle de sa mère. Veuve de N^o J. J. Jailet. Le 27 août 1633, elle cède tous ses droits sur les biens de sa mère (12,000 florins) au monastère de la Visitation de Thonon. Jean-Jacques, son frère consanguin, nanti des biens, fit aussi cession, à la charge par le monastère de payer ce qu'il devait au s^r de Félicia (Transaction, 23 déc. 1634, Minute Moret, Arch. Th.).

N^o JEAN-JACQUES, seig^r d'Yvoire (lit Saint-Joire), fils unique, émancipé le 20 janvier 1616 (Arch. d'Yvoire), souvent appelé seig^r d'Excenevex. Il transige, le 13 mai 1616 (Minute Moret, Arch. Thuysset), avec son beau-frère Crispilliani, qui, faute d'un paiement de 4,000 florins, avait fait subhaster Yvoire et Rovorée, les 16 novembre et 10 décembre 1615. Le 26 septembre 1626 (Arch. d'Yvoire), ses frères utérins d'Aubonne lui cèdent tous leurs droits sur la seigneurie d'Yvoire. Le 9 août précédent (*Ibid.*), il avait donné hypothécairement à Philibert Favre, B^{is} de Domessin, la seigneurie d'Yvoire, Excenevex, Rovorée, Chevilly, Exerisy et autres villages en dépendant. Il devait, dans le délai d'un mois, débrigrer la tour et maison d'Yvoire, ou il était loisible audit baron de s'établir et faire bâtir, réparer, etc. Passé le terme de quatre ans, Forestier lui en fit cession définitive, le 12 avril 1627, et Favre la vendit, le 31 mai 1634, à N^o Antoine Fornier. Le 28 mai 1635, Forestier céda audit Fornier tous les droits pouvant lui appartenir comme héritier de ses père et mère, et cessionnaire des N^{es} d'Aubonne sur Yvoire, plus sur des vignes à Thonon. Il ne résulte pas de son mariage, et il fut le dernier du nom.

JEAN-PIERRE FORESTIER, fils illégitime, né de Gabrielle Cargnoz, baptisé le 8 février 1635 (Sciez).

(1) Est sans doute le N^o Aymon Forestier qui était châtelain d'Aulps, 15 mars 1532 (Arch. de Cour).

FORESTIER

BARONS DU PREMIER EMPIRE.



ASPARD-FRANÇOIS FORESTIER, né le 14 mars 1762, et François-Louis Forestier, son frère, (dont l'article suit), né le 3 mars 1776, tous deux à Aix-les-Bains, étaient fils de M. Gaspard Forestier (1), notaire et châtelain royal du marquisat d'Aix, et de Marie Domenget, deux familles honorablement connues à Aix-les-Bains et Chambéry.

Illustrés par la plus éclatante bravoure, les deux frères firent de brillantes carrières dans les armées de Napoléon I^{er} et méritèrent d'être inscrits dans les rangs de la noblesse de l'Empire. On trouvera plus loin leurs armoiries.

Voici leurs états de services :

Baron Forestier (Gaspard-François), né le 14 mars 1762.	
1793. 21 janvier.	Soldat aux volontaires du Mont-Blanc.
5 avril.	Élu capitaine.
1795. 22 janvier.	Passé à la 5 ^{me} demi-brigade provisoire d'infanterie légère.
1796. 20 août.	Passé à la 18 ^{me} demi-brigade d'infanterie de ligne.
1797. 9 février.	Adjoint aux adjudants généraux à l'armée d'Italie.
1800. 3 octobre.	Aide de camp du général Frégeville.
1804. 22 juin.	Chef d'escadron.
1807. 16 mai.	Adjoint à l'État-Major général de la Grande Armée.
1808. 25 juillet.	Chef d'État-Major de la 1 ^{re} division d'infanterie (2 ^{me} corps de l'armée d'Espagne).
28 août.	Adjudant commandant.
1811. 1 ^{er} mai.	Sous-chef de l'État-Major général de l'armée du Midi en Espagne.
1813. 1 ^{er} mars.	Chef d'État-Major général de ladite armée.
30 mai.	Général de brigade.
22 octobre.	Commandant la 2 ^{me} brigade de la 1 ^{re} division de l'armée d'Italie.
1814. 1 ^{er} septembre.	En non activité.
30 décembre.	Inspecteur d'infanterie dans la 4 ^{re} division militaire.
1815. 6 juin.	Commandant le département de l'Hérault.
1 ^{er} septembre.	En non activité.
1818. 30 décembre.	En disponibilité.
1825. 16 février.	Retraité.
Campagnes. — 1793, 1794, 1795 : armées des Alpes et des Pyrénées-Occidentales. 1796, 1797 : armée d'Italie. 1801 : Italie. 1805, 1806, partie de 1807 : armées d'Italie et de Naples. 1807 : Grande Armée. 1808, 1809, 1810-11-12 et 13 : Espagne. 1814 : Italie.	
Cinq blessures.	
Membre de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804. Officier, le 4 septembre 1808. Commandeur, le 27 décembre 1814. Chevalier de Saint-Louis, le 29 juillet 1814.	
Naturalisé Français, le 26 mars 1817.	

Nommé Baron de l'Empire, titre transmissible à la descendance directe légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle par ordre de primogéniture, en vertu de lettres patentes du 25 septembre 1813.

Armoiries concédées : « Écartelé ; au premier d'azur, au drapeau en barre d'argent, ferré, « cravatté, bâtonné et frangé d'or, tenu vers le milieu du fût par un dextrochère d'argent « mouvant de senestre qui l'enlève à un autre dextrochère aussi d'argent mouvant de dextre ; « au deuxième, des barons tirés de l'armée ; au troisième, d'or à une forêt de sapins de sinople « terrassée du même ; au quatrième, d'argent à deux montagnes de sable séparées par un « défilé et mouvantes des deux flancs de l'écu. »

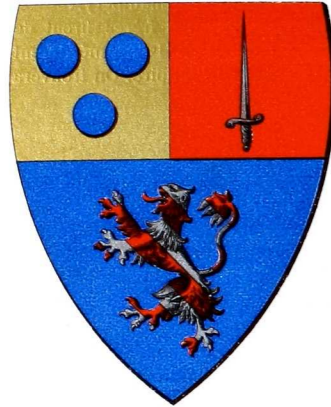
Livrée des couleurs de l'écu : le vert en bordure seulement.

Le général B^{on} Forestier (Gaspard-François), avait épousé, le 28 février 1802, Marie-Marguerite-Eulalie Fabreguettes, veuve Bezard, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut à Paris, le 24 avril 1832.

(1) Il était fils d'Antoine Forestier, lequel, comme Humbert Forestier, son père, était châtelain royal d'Aix.

Baron FORESTIER (FRANÇOIS-LOUIS), frère du précédent, né à Aix-les-Bains, le 3 mars 1776.

Armoiries concédées en 1810.



Coupé : au premier, parti d'or à trois tourteaux d'azur et à senestre *[sic]*, le quartier des barons tirés de l'armée (de gueules à l'épée d'argent en pal); au deuxième, d'azur au lion bandé d'argent et de gueules, de huit pièces *[sic]*.

Livrées : des couleurs de l'écu.

États de service :

1792. 13 août.	Chasseur dans l'infanterie légère de la légion des Allobroges.
7 décembre.	Lieutenant audit corps.
1794. 2 juin.	Capitaine.
1795. 6 novembre.	Passé à la 4 ^{me} demi-brigade d'infanterie légère.
1796. 7 octobre.	Passé à la 27 ^{me} de ladite arme.
1799. 25 janvier.	Adjoint à l'État-Major de l'armée de Naples.
1800. 10 septembre.	Aide de camp du général Duchesne.
1803. 19 août.	Chef d'escadron.
1806. 20 juillet.	Aide de camp du général César Berthier.
1807. 22 juin.	Adjudant commandant, employé aux îles Ioniennes.
1809. Janvier.	— — à l'armée de Naples.
Août.	— — à l'armée d'Italie.
1813. 16 février.	Chef d'État-Major de la 14 ^{me} division d'infanterie de la Grande Armée.
18 juillet.	— 6 ^{me} division d'infanterie du 2 ^{me} corps de ladite armée.
18 octobre.	Commandant provisoire de ladite division.
19 novembre.	Général de brigade.
25 décembre.	Employé à la 3 ^{me} division du 2 ^{me} corps de la Grande Armée.
Campagnes. — 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801 : armées des Alpes, des Pyrénées, d'Italie, de Batavie. 1806, 1807 : armée de Naples. 1808 : îles Ioniennes. 1809 : armée d'Italie. 1812 : armée de Russie. 1813 : armée de Saxe. 1814 : armée de France.	
Quatre blessures. Il reçut glorieusement la cinquième au combat de Brienne, le 29 janvier 1814, et mourut des suites de cette blessure, le 5 février 1814.	
Membre de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804. Officier, le 22 août 1809.	

Nommé Baron de l'Empire, titre transmissible à la descendance directe légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle par ordre de primogéniture, par lettres patentes du 25 septembre 1813. Les armoiries concédées sont portées ci-dessus.

Le général B^{on} Forestier (François-Louis) ne contracta pas de mariage. Nous avons dit que son frère, le général B^{on} Gaspard-François Forestier, mourut sans enfants.

Deux frères des généraux, Jean-Baptiste, notaire, et Jean-Jacques, médecin militaire en chef de l'hôpital de Séville, ont continué une nombreuse et très honorable lignée qui n'a pas demandé à relever les titres accordés à leurs oncles et grands-oncles.

Je suis redevable des états officiels reportés plus haut à l'obligeance de M. le D^r Forestier, petit-neveu des généraux, médecin à Aix-les-Bains.

TABLE ONOMASTIQUE

Les chiffres imprimés en caractères gras sont ceux de l'article spécial d'une famille; les astérisques indiquent que le même nom est répété une ou plusieurs fois dans le même folio.

ACHARD	40, 66, 106, 336, 337.	APEHEY	316.
ACHERIL	13.	APVRL	41.
ADDA	70, 222*, 416.	ARBARETAZ	59.
AGLIÉ	145, 344*, 346.	ARBICIS	299.
AIGUEBLANCHE	79.	ARBIGNON	139, 442.
AIME	13.	ARBONA	97.
AIMONE	198.	ARCINE	Voir Collob. .
ALAMAND	15, 36*, 336.	ARCOLLIÈRES	279*.
ALBERT	262, 314, 314 , 359, 369.	ARCUNCYE	354.
ALBI	14, 16, 17, 29.	ARENTHON	94, 95, 106*, 233, 246, 259, 321, 332, 333*, 334, 336, 351, 365, 377* 391, 392*.
ALBON	50.	AREREX	70.
ALBRIEU	114.	ARESTAN	55, 119.
ALBY	264.	ARGENTERO	266.
ALÉE (l')	55, 96, 138*, 155, 234, 246.	ARLENT	131.
ALEX	91, 92, 115, 264, 365, 387.	ARLUD	105*, 144, 169*, 289, 301, 305, 333, 400, 410*, 412*, 413*.
ALEXANO	18.	ARMAND	406.
ALEXIE (l')	411.	ARMINJON	165.
ALIPRANDI	122.	ARNAUD	296, 386.
ALLAMAN	233, 255, 321*.	ARNAY	127.
ALLEGRET	233, 431.	ARPAUD	164.
ALLEMAN	9*, 18, 39, 158*, 174, 181, 321*, 345, 377.	ARTHAZ	127.
ALLEVIS	109.	ARVEY	34, 78.
ALLINGES	17, 31, 35, 127, 145*, 201, 232, 266*, 316, 332, 333, 407, 416.	ARVILLARD	9, 410.
ALLOIS	175.	ASINARI	71, 72*.
ALLON	13.	ASSENTIO-XIMENES	230.
AMANCY	112, 113, 259, 313, 413.	ASTESAN	256, 404.
AMBLARD	34, 35*, 78, 93, 308, 309*.	ATRISTIN	17.
AMEYSIN	181.	AUBERJON	201*.
AMIDOUX	66*, 100, 254.	AUBESPIN (l')	87.
AMORETTI-OSASCO	72.	AUBONNE	288, 338*, 354, 442*.
ANDANS	56, 191*, 280, 337.	AUDÉ	115, 250.
ANDIGNÉ	435.	AUDOIN	38*.
ANDRÉ	224.	AUGERTE	206.
ANGENNES	27.	AULNAY	24.
ANGEVILLE	88, 256*, 337, 350, 393*, 432.	AUSSENS	243, 257*.
ANGLETERRE	10.	AUXERROIS (l')	316.
ANGLISBERG	129.	AUZANEYS	56.
ANGLOS	50.	AVANCHY	396.
ANGLURE	428.	AVISE	10, 12*, 13, 369, 428.
ANGOT	415.	AVRIEUX	122, 203, 204, 205, 206, 208 , 386, 432.
ANNESSY	129*.	AVRIL	122, 230.
ANSELME	24, 376.	AYE (l')	81.
ANTHON	359, 392, 393.	AYGUES (les)	152.
ANTHONIOZ	106.	BABUTY	276, 292.
ANTIOCHE	38.	BACHELARD	35, 36.
ANTHY	10*, 41.		

BACHET 183, 369.
 BACHOD 84.
 BACHOLET 16.
 BACIN 34, 78, 108*, 109*, 239.
 BADEL 398.
 BADINI 437.
 BAILLANS 37, 302, 420*.
 BAILLARD 275.
 BAILLET 421.
 BALLA 72.
 BALLAND 74, 228, 266.
 BALLEYSON 37, 61, 62, 158*, 159*,
 168, 288, 299, 396,
 412.
 BALLIN 121.
 BALLIOUX 212.
 BALLON 216.
 BALLY 240, 276, 325, 331.
 BALME (la) 78, 81, 105, 180, 206*,
 208*, 259, 325, 334,
 336, 405.
 BALMENS 296.
 BALMES 44, 292, 351*, 402.
 BALTHAZARD 268.
 BARANDIER 360.
 BARBE 107.
 BARBERY 314*.
 BARBIER 112, 176.
 BARD 46.
 BARDONNENCHE 44, 46, 47*, 56, 58, 112,
 158, 189, 276, 335, 340,
 387.
 BARFELLY 106.
 BARGE (la) 365.
 BARMONDIÈRE (la) 266.
 BARILLET 303, 384.
 BARLIE (la) 276.
 BARONNAT 58*.
 BARRAL 271, 380, 394, 398, 412.
 BARROS 416.
 BASCHOD 160.
 BASIN 109.
 BASSET 364.
 BASSIN 35.
 BASTIE (la) 17.
 BATHIANY 27.
 BAUD 139.
 BAUDRY 101, 258, 276*, 277, 374,
 379, 404, 414.
 BAULET 374.
 BAUME (la) 3, 105, 181, 347.
 BAUSSE 233.
 BAVIÈRE 72.
 BAY 46.
 BAYTAZ 54, 70, 155, 246, 296,
 297*, 404.
 BAYOZ 221, 397, 426*.
 BEAMISH 417.
 BEAUFORT 88*, 105, 110, 113*, 131,
 147, 151, 152, 193, 210,
 216, 238, 240*, 243,
 288*, 290, 291*, 292,
 346*, 347*, 405*.
 BEAULIEU 279.
 BEAUMONT (Dauph.) 37* 50**, 83, 143, 180*,
 316, 431.

BEAUMONT-CARRA 108*, 109, 146, 294, 295*.
 BEAUSOBRE 398*.
 BEAUVOIR 17*, 20, 349.
 BECCAT 245.
 BECHIPAN 187.
 BÉCHILLON 268.
 BECKET 237, 238*, 239.
 BELLE 176*.
 BELLEGARDE 27, 40*, 41*, 44, 46* 48*,
 49*, 51, 52, 53, 56, 57,
 74, 95, 102, 138, 189,
 190, 192, 210, 211*,
 212, 217, 233, 243, 245,
 251, 275, 297, 334, 378,
 392, 393, 396, 399*,
 415.
 BELLEGARDE Voir Noyel.
 BELLEMIN 2.
 BELLETRUCHE 36, 37*, 79, 81.
 BELLY 241.
 BELMONT 79, 221.
 BENEVIX 41, 46, 106, 107, 112*,
 336*.
 BENOIST 112.
 BENS 23*.
 BERBEYS 48, 176, 189*, 194.
 BERARD 208, 253.
 BÉRENGER 50*, 51*.
 BERCHAT 112*, 113, 191, 224, 340.
 BERGER 293.
 BERGIER 368*, 398.
 BERGOEN 107, 280.
 BERLIET 154, 228, 311, 433.
 BERLIOZ 262.
 BERMOND 266.
 BERNABÉ 156.
 BERNARD 145, 241, 301, 346, 392,
 421*.
 BERNAZ 245.
 BERSATOVI 48.
 BERT 234.
 BERTA 313.
 BERTELLET 28.
 BERTHELIER 2.
 BERTHIER 362.
 BERTRAND 3, 15*, 23, 24, 87, 100,
 101, 198, 216, 246, 364,
 439.
 BESSON 300.
 BESSONET 182, 235.
 BESSONIS 245.
 BEUGNOT 250.
 BEUVERAND 161.
 BEYVIÈRE (la) 80, 160, 161.
 BEZARD 443.
 BIANZÉ 73.
 BIENVENU 220, 303, 314, 358, 362,
 363*, 406.
 BIGNIN 78.
 BILLENS 146, 334*, 350*, 354.
 BIEUX 44, 56, 59*, 66*, 92, 102,
 103, 152*, 191, 211*,
 262, 373, 394.
 BIOLLA 411.
 BIOLLE (la) 292, 293.
 BIONET 292.

BIRD 156.
 BISCIA 198.
 BISET 45.
 BLANC 54, 102, 416.
 BLANCHARD 396.
 BLANCHECOUR 160.
 BLANCHET 301.
 BLANDRATE 132.
 BLAUD ou BLEAUD 95*.
 BLONAY 20*, 38, 132, 145, 194*,
 266, 283*, 287, 290,
 292*, 293*, 306, 321,
 323, 342*, 343, 382,
 387*, 395, 396, 398,
 412, 415.
 BOCCARD 245.
 BOCCON 160*.
 BOCHARD 105, 111, 224, 303, 420.
 BOCHET 295.
 BOCHU 40, 85.
 BOCZOZEL 105, 286.
 BOÈGE 38*, 39, 56, 100, 101*,
 128, 149, 152*, 233,
 377, 390, 393.
 BOESSE 348.
 BOGETTO 73.
 BOIGNE 365.
 BOIS 111, 112.
 BOISSAT 177.
 BOISSON 115.
 BOJON 235.
 BOLLAND 169.
 BOLLAYE 214.
 BOLLET 412, 413.
 BOLLEY Voir Baullet.
 BOLOMIER 30, 160, 163, 205, 378.
 BON 78, 79, 152.
 BONET 137*.
 BONGAIN 227, 234.
 BONIPARIS 29.
 BONIVARD 93, 96, 108, 180*, 181,
 183, 241*, 254, 291,
 299, 425, 430*, 431.
 BONJEAN 278.
 BONJOUR 265.
 BONNE 63, 335.
 BONNEFOY 191.
 BONS 111.
 BONSTETTEN 134.
 BONVILLARD 20, 62, 96, 97*.
 BORDES 30*, 243*.
 BORELLA 22.
 BORGEOIS 62.
 BORGIA 173.
 BORREY 417.
 BORSAT 434.
 BORSE 78.
 BOSSIER 2.
 BOTHON 305.
 BOTTEGA 355, 356*.
 BOTTOLIER 58, 59, 191, 415.
 BOUBAT 294.
 BOUCHAGE 266.
 BOUCHET 92.
 BOUDET 330.
 BOUILLE 183.

BOULO 373.
 BOULOGNE 91, 96, 232.
 BOURBON 152, 435.
 BOURCIER 311.
 BOURDIGNY 144.
 BOURG 438*.
 BOURGEAS 251.
 BOURGET 294.
 BOURGES 180.
 BOURGEOIS 375*.
 BOURGOGNE 78, 322.
 BOUTEILLER 191, 340, 390.
 BOUVENS 160, 180, 296, 432.
 BOUVERAT 106.
 BOUVIER 138, 139, 191, 200, 392,
 404.
 BOVARD 438.
 BOVET 12, 19*, 150, 151, 239,
 290, 293.
 BOVIER 380.
 BOYSSIÈRE 438.
 BOYSSON 363.
 BRACORENS 74, 256, 257, 302, 358,
 364.
 BRANCION 86.
 BRANGES 349.
 BREHANSON 50.
 BREHERET 365.
 BRET 17.
 BREUL 52*, 180.
 BRÉVANNES 250.
 BREYSAZ 152*.
 BRIANÇON 12, 34, 176, 239, 323.
 BRIANDAZ 234.
 BRIORD Voir Baullet.
 BRISSAUD 271.
 BRON 155.
 BROTTY 138, 395, 398.
 BRUEL 52*, 84, 242, 291, 377*,
 418.
 BRUN 74, 216, 298.
 BRUNAZ 440.
 BRUNEL 181.
 BRUNET 62, 76, 118, 246, 254,
 255.
 BRUNIER 158.
 BRUSSIN 390.
 BRUYERES 176.
 BRUYSSONS 29, 150, 151.
 BUAT 118.
 BUATIER 429.
 BUCIOZ 276, 391, 374.
 BUDÉ 402.
 BUDES 200.
 BUDOZ 431*, 440*.
 BUEIL 355.
 BUELLET 405.
 BUENC 128*.
 BUGNIET 300.
 BUILLY 411.
 BUOBENGERG 134.
 BURDET 340.
 BURDIN 173, 208, 268.
 BURNOD 275.
 BURNET 40, 152*, 377.
 BURNIER 57.

BURTIN	107.	CHALLES	180, 238, 251, 357, 396, 405.
BURZAT	377.	CHALLET	169*.
BUSSEUL	436*, 437.	CHALLUT	182.
BUSSY	30, 130, 145, 161.	CHALONS	105.
BUTHOD	12.	CHAMBOUZ	275.
BUTTET	55, 64, 65*, 162*, 215, 227, 245, 280, 347.	CHAMBÉRY	322, 426.
BUZ	432.	CHAMBRE (la)	14*, 15, 16, 17, 150, 151, 204, 253, 254*, 405, 429*.
CAGNOL	266.	CHAMBRIER	63.
CALUSO	251.	CHAMBUERC	409.
CALVIN	359*.	CHAMBUERC	410.
CAMBIAGUE	55, 235*, 259, 276*.	CHAMBUT	181.
CAMBIANO	431.	CHAMEMBO	395*.
CAMPORA	259.	CHAMONIX	48, 62.
CANDIE	160, 255, 375.	CHAMOSSET	301.
CANIZZIA	197.	CHAMOT	154, 155, 359.
CAPELLA	76.	CHAMP	214.
CAPELLI	402.	CHAMPAGNY	437.
CAPRÉ	54, 119, 149, 208, 312, 362, 363.	CHAMPIER	177.
CAPRIS	224.	CHAMPION	241.
CARDOSA	347.	CHAMPS	266.
CARELLY	404, 433.	CHAMPROVENT	176, 308.
CARGNOZ	442.	CHAMPVENT	288, 289.
CARNEVALE	199.	CHANAY	416.
CARPINEL	68, 106*, 256.	CHANDÉE	255.
CARRA	109.	CHANTAL	364, 369.
CARRAUD	399.	CHANTALOD	415.
CARRIER	262, 296*, 399.	CHANU	303.
CARRIS	363.	CHAPEL	220.
CARRON	311, 337, 362, 364.	CHAPELLES	396.
CARROZ	238.	CHAPPAZ	165.
CARTAL	347.	CHAPPONAY	85.
CARTIER	275.	CHAPPOT	244, 256.
CASTAGNERY	370.	CHAPPUIS	106, 257.
CASTAIGNEAUX	435.	CHARANSONAY	158, 246, 290, 297, 410.
CASTELBORGO	366.	CHARAVEL	212*.
CASTIGLIONE	259.	CHARBONNEAU	346.
CATHON	174.	CHARDON	146.
CATIN	160, 251.	CHARLES	41.
CATINEL	294, 295, 427.	CHARME (la)	161.
CAYN	64*.	CHARMOT	271*, 366.
CENTURIONI	197.	CHARNACÉ	250.
CERISIER	25.	CHARNÉE (la)	122, 314, 432, 433.
CERJAT	398.	CHARNEX	242.
CERVENS	16, 131, 142, 337.	CHARPENNE	177, 227.
CESARGES	428, 429*.	CHARRIÈRE	65, 66, 229, 379.
CEVINS	192, 332*, 333.	CHARROST	268*, 372.
CHABERT	204, 205*, 295.	CHARVIN	13.
CHABEU	234, 235, 308, 428.	CHARVET	74.
CHABOD	2*, 22*, 26, 35*, 37*, 68, 78, 80, 88, 89, 139, 201*, 228, 229, 241, 369.	CHASTEL	59, 243, 244, 290, 378*, 432, 434.
CHABRIÈRE	174.	CHASTELIER	177*.
CHACIPIOL	410.	CHASTELUS	24.
CHAFFARDON	78, 239, 259.	CHATEAUMARTIN	279.
CHAFFOY	435.	CHATEAUNEUF	336, 349.
CHAILLOU	404.	CHATEAUVIEUX	73.
CHAISE NEPHA BEGUM	278.	CHATEL	46, 49, 187, 314, 342, 374.
CHALAMEL	83.	CHATELAIN	245.
CHALAMONT	411.	CHATELARD	48, 105, 225, 438.
CHALANDIÈRE	108, 109, 314, 368, 384.	CHATILLON	20*, 46, 47, 48*, 56, 95, 97, 105, 112, 113, 130, 134, 136*, 142, 152, 158*, 186, 188, 224, 251, 289*, 304, 309.
CHALLANT	16*, 17, 22, 24, 25, 29, 52*, 53*, 131, 290, 425.		

CHATILLON (suite)	313, 338, 344, 345, 369, 375, 397, 399*, 410.	GIRACE	67 à 70, 122, 245, 376.
CHATONAY	81, 136, 143, 146.	CIVIN	112.
CHATRIER	245.	CIZE	71 à 74, 155, 362.
CHAUGY	396, 417.	CLAIR	266.
CHAULNES	58.	CLARAFOND	94.
CHAUMONTEL	146, 373*.	CLARET	262.
CHAUTAGNE	410, 418.	CLAVEL	186, 377.
CHAUVEAU	268.	CLAVESANA	356*.
CHAVANES	113, 228, 257*, 442*.	CLAVEYSON	331.
CHAVANNE (la)	55.	CLERC	146*, 433.
CHAVAUDON	349.	CLERMONT	28, 75 à 89, 109*, 178, 255*, 263*, 264*, 265, 332, 379, 406, 410, 417, 440.
CHAVASSE	173.	CLERT	115*, 156.
CHENEVIÈRE	261.	CLETS	90 à 98, 100, 113*, 128, 151, 188, 210, 217, 263, 264, 265*, 402.
CHESEX	336.	CLOS	40, 41*, 56, 86, 99 à 103, 104 à 107, 111, 122, 136, 214, 228, 233*, 259, 266, 276, 277*, 280*, 336, 359, 364, 386.
CHESAUX	353*, 354*.	CLUSES	25, 240, 241*.
CHESIE	101.	COCALINI	280.
CHESNAY	401, 402.	COCHON	338.
CHESNAYE (la)	430.	COCTET	13.
CHESNE	142.	CODURIER	177.
CHESNEY	235, 366.	COGNIN	80, 81, 108, 109, 379*.
CHESSEL	226, 276.	COHENDIER	46, 52, 97*, 105, 110 à 113, 242*, 320, 332*, 334*, 337, 344*.
CHEVALIER	153, 155, 358.	COL	206*, 208, 280.
CHEVELU	1 à 3, 181, 309, 425, 426*, 427.	COLIGNY	348, 349.
CHEVILLARD	4, 56, 281.	COLLAFFRE	114, 115.
CHEVILLY	Voir Humilly.	COLLAT	100, 116, 413*, 415*.
CHEVRENS	310.	COLLERII	204, 255.
CHEVRIER	4.	COLLET	398.
CHEVRIERS	181.	COLLIET	116, 245, 415.
CHEVRON-VILLETTE	5 à 31, 85, 96*, 128, 149, 150*, 186*, 240, 263*, 265*, 287, 289, 290, 291, 357, 359, 360*, 402, 433.	COLLOMB	116, 301.
CHEYNEL	145.	COLLOMB-ARCINE	25, 116, 117 à 119, 155, 243, 245, 275.
CHEZENAY	360.	COLLOMBIER	116, 145*, 174, 287, 288*, 290, 291.
CHIALVEROTTO	233.	COLMIEU	43.
CHIESA (la)	197.	COLONNE	137*.
CHIESAZ (la)	98.	COMBES	78.
CHIGNIN	31, 32 à 41, 103, 104, 105, 106*, 107, 129, 131, 152, 165*, 171, 173, 193, 216, 288.	COMELIN	359.
CHILLOUX	137.	COMIERS	80, 205.
CHILLY	310*, 413.	COMMÈNE	68, 106, 120 à 122.
CHISSÉ	42 à 60, 101*, 110, 112*, 113*, 131, 155, 186, 188, 189*, 192, 210, 213*, 215, 217, 233*, 240, 242, 259, 334*, 337, 338, 340*, 358, 387, 396*.	COMPASSEUR	86.
CHIVALLET	431.	COMPAGNON	278.
CHOISY	60.	COMPEY	14, 17, 36, 49, 63, 97, 104, 105*, 123 à 134, 145*, 159, 163, 194, 200, 210, 264, 283, 290, 291, 292, 304, 306, 328, 331, 335, 354*, 382, 407, 411.
CHOLAY ou CHOLEX	61 à 63, 251, 296, 375*.	COMPEY-FÉTERNE	125*, 130, 131, 135 à 141, 215, 306, 343, 382, 390*, 414, 415.
CHOLLET	64 à 65, 312, 364.	COMTE	224, 396.
CHOSAL	66.	CONCHE	173.
CHOUVET ou CHAUVET	227.	CONCHES	126.
CHRISTIN	208, 245, 399.		
CHUYT	Voir Faucigny.		
CHYPRE	128.		
CIBO	197.		
CIMAZ	370.		
CIMETIÈRE	119.		
CINQUANTOD	415*.		

CONFIGNON	128, 129*, 141 à 147 , 262, 299, 305, 373, 414.
CONFLENS	19*, 37, 78*, 93, 148 à 152 , 239, 241, 286*, 290, 292*, 299*, 345*.
CONSEIL	249, 250.
CONSTANT	370.
CONSTANTIN	156, 205, 281, 433.
CONSTANTIN-MAGNY	54, 55, 153 à 156 , 189, 192.
CONTAMINE	156.
CONTAMINETTE	156.
CONZIÉ	43, 48, 60, 129, 157 à 163 , 305, 332, 342, 344, 369*.
COPPIER	39*, 163 à 167 , 168*, 169*.
COPPONAY	167 à 169 , 304, 377, 406, 415*.
COQUI	17.
CORBAYS	12*.
CORBEL ou CORBEAU	36, 170 à 178 , 243.
CORBIÈRE (la)	146*, 256*.
CORDON	179 à 184 , 429.
CORENT	105.
CORNILLON	44, 45, 48, 52, 112, 152*, 154*, 185 à 193 , 213, 232, 234, 235, 275, 332, 336, 341*, 359, 368.
CORNUT	102, 103*, 305*.
CORSIER	127, 194 , 387.
CORTOYS	3.
COSTA-BEAUREGARD	100, 184, 195 à 202 .
COSTA-LA-TRINITÉ	25, 202.
COSTABLE	395.
COSTAGUTA	197.
COSTE	224.
COSTE (la)	266.
COSTES	203 à 207 , 208* .
COUDREY	45, 56, 58, 88, 97, 103, 105, 139, 188, 209 à 217 , 226, 232, 266*, 361.
COUDURIER	38.
COURT	301.
COURTARVEL	86.
COURTIVRON	86.
COURTOIS-ARCOLLIÈRES	218 à 225 , 243.
COUSSY-GENISSIA	297, 379, 397.
COUZ (de)	260 à 261 .
COYSIA	65, 226 , 230 , 397.
CRANS	25, 44, 47, 189, 231 à 235 , 251, 259, 291*, 340*, 341*, 397.
CRAUS	191.
CRÉCHEREL	50, 152, 236 , 241 , 255, 330, 369.
CREST-CRUSEILLE	242 à 245 , 302, 371.
CREST	49, 112, 118, 136, 175, 177, 222, 223, 275, 337, 432, 433*.
CRESTAZ	56.
CRESTU	299*, 301.
CRESPIN	230.
CRET	126.
CRINSOZ	398*.
CRISPILLIANI	442*.
CRISTAN	246.
CROCHET	56, 78, 246, 257.
CROIX-CHEVRIÈRES	58.
CROIX (la)	66, 152*, 188, 227, 240 , 251, 289, 300, 341.
CROSE (la)	348.
CROSA	66.
CROSO	17, 31.
CROUSAZ	365.
CROUSOUZ	227.
CROUX	119.
CROYSON	299*.
CRUES	31, 227.
CRUSSOL	440.
CUGNIET	83.
CULLAFROZ	245.
CUPELIN	189, 334, 377.
CURIAL	247 à 250 .
CURTAT	347.
CUSIN	94.
CUSINENS	235, 251 .
CUYNES	77, 83, 84, 85, 88*, 238, 252 à 255 , 265, 292*, 293*.
CYVOCT	221.
DAGAND	262.
DAGUE (la)	348.
DALAMEL	174.
DALLIENS	289.
DALMAZ	246, 256 .
DAMAS	161, 417.
DAMEL	368*.
DAMPIERRE	26.
DAMYENS	336.
DANIEL	212, 338*.
DANTHON	Voir Anthon.
DARD	374.
DARDEL	52, 53, 127*, 400.
DATTON	190.
DAVID	119, 257, 358.
DAVIET	258 , 360, 414, 416.
DÉAGE	52, 55*, 102*, 259 , 275*, 385, 432.
DEAUSSENS	Voir Ossens.
DEBORNAND	374.
DECOMPOIX	128.
DECOUZ	Voir Couz.
DEGALLIS	Voir Gallis.
DELEVAL	Voir Léaval.
DEL BENE	262 , 363.
DEMOTZ	Voir Motz.
DÉPIERRE	137.
DEPORTES	Voir Portes.
DEPREZ	Voir Prez.
DÉRÉE	96*, 97*, 254, 263 à 265 , 290*, 300, 310, 391.
DESBORDES	107.
DESCOTES	363.
DESPINE	267 à 268 .
DESPONTS	208.
DESSAIX	269 à 273 , 366*.
DESSOUS-L'ÉGLISE	126.
DESTRÉS	81, 274.
DEVILLE	Voir Ville.
DIACÈTE	274.
DIAN	67, 68.
DICHAT	146, 274, 373.
DIESBACH	55, 134.
DIEULEFILS	Voir Magnin.
DIMIER	13.
DINET	428.
DINGY	Voir Menthon, Bouteiller.
DISY	49*.
DOMEN	102, 118, 191, 243.
DOMEN-SOUGEY	275 .
DOMEN-CUSY	276 , 277 , 373*, 384.
DOMENGET	243, 250, 443.
DON	274.
DONIER	262, 274, 277.
DONS	274, 296.
DORCHES	411.
DORTANS	164, 210, 215*, 296*, 412*, 429.
DOROZ	119.
DOUHET	86.
DRECBUS	109.
DRAILLANS	130, 274.
DREUX	86, 175.
DROYSIER	274.
DROZ	370.
DRUJON	278 , 279 .
DRUYN	442.
DUBOIN	107*, 280 , 337.
DUBOIS	Voir Bois.
DUBOULOZ	284*.
DUGLOS	Voir Clos.
DUCOL	Voir Col.
DUCREST	Voir Crest.
DUCREST-UGINE	281 .
DUCRET	385.
DUFLON	Voir Flon.
DUFOUG	Voir Foug.
DUFOUR	Voir Four.
DUFRAINE	Voir Fraine.
DUFRESNE	Voir Fresne.
DUFRESNEY	Voir Fresney.
DUFRESNOY	Voir Fresnoy.
DUGAY	Voir Gay.
DUGROS	Voir Gros.
DUIN, DUINGT	Voir Duyn.
DULAC	282.
DULINA	49, 339.
DULIS	100.
DULLIN	54, 173.
DUMAREST	282.
DUMAS	262.
DUMONAL	282.
DUMONT	282, 442.
DUNANT	Voir Nant.
DUNOIS	56, 57.
DUPAS	139, 283 , 284 .
DUPONT	Voir Pont.
DUPORT	Voir Port.
DUPRAZ	268, 395.
DUPUIS ou DUPUY	Voir Puis.
DURAND	282, 293.
DURANDARD	68.

DURFORT	348.
DURIER	300.
DUROUVEZ	Voir Rouvenoz.
DUSOLLIER	Voir Sollier.
DUTOUR	Voir Tour.
DUTRIN	Voir Trin.
DUVERGER	Voir Verger.
DUVIVIER	Voir Vivier.
DUYN	19, 24, 29*, 38, 84, 88*, 89, 128*, 130, 133, 134, 140, 148, 149, 150*, 152*, 180*, 181, 232, 234, 239, 240, 254*, 255*, 265*, 285 à 293 , 377, 400, 407, 425, 431, 440.
DYVONE	97, 240, 241, 274, 294 , 295 .
ÉCHALLON	296 , 297 , 412.
ÉCHAQUET	152, 244, 245*, 251, 265, 298 à 302 .
ÉCHELLES	173.
EDLMANN	417.
ÉMERIC	21.
EMON	45, 125, 129, 265, 303, 373.
EMPEREUR	199, 303 , 362.
ENGLISBERG	133.
ENTREMONTE	19, 233, 303.
ENVIE	366.
ÉPAGNY	129*, 139*, 143, 168, 304 à 306 .
ÉRAARDS	161.
ERLACH	134.
ESPAGNY	394.
ESPERLIN	17.
ESTABLE	378.
ESCORENS	2.
ESCHOT	168.
ESCRIVIEUX	3, 307 à 309 , 394.
ESPINASSE (l')	398.
ESSERTS	239.
ESTAVAYÉ	291, 331*.
ESTAUX	264, 301, 310 , 420.
ESTRAZ	413.
ÉVIEU	311.
ÉVIEUX	Voir Vieux.
ÉVRARD	80.
EXCOFFON	65, 69, 311 , 312 .
EXERTIER	312.
EYMIN	267.
EYNARD ou AYnard	328.
FABREGUETTES	443.
FABRI	13, 45, 96, 136, 211, 313 , 367, 372.
FABRY	266, 314 .
FAGOT	390.
FALCONNET	244*.
FALLETTI	315 .
FALQUET	190, 310, 312.
FANGON	315 .
FAUCHER	61, 301, 302, 316 .

FAUCIGNY-LUCINGE	10, 11, 28, 44, 47, 48*, 49*, 52, 58*, 59, 62, 63, 76, 85, 96, 107, 110, 111*, 112, 113, 127, 130, 139, 140, 144, 151*, 159, 162, 169, 186, 189*, 191, 193, 194, 227, 231, 232, 239, 244, 264, 280, 288, 289, 317 à 354 , 377, 387*, 391, 394, 402, 410, 415*, 417*.	FLÉCHÈRE (la)	23, 40, 59, 139, 229, 234, 304*, 305, 309, 357*, 359, 360, 364, 388 à 398 , 404, 428.
FAULCON	245, 146.	FLEHARD	429*.
FAURE	102, 106, 372.	FLEURY	376.
FAUSSONE	355, 356.	FLOCARD	222, 396, 398.
FAVERGES	93.	FLON	399.
FAVERGE (la)	23, 100, 154, 155, 257*, 357 à 360 , 390, 392.	FOIX	71, 72.
FAVIER	63*, 64, 101, 207, 210, 216, 240, 262, 292, 303, 361 à 365.	FOLLLET	10, 229, 234, 335, 337, 341, 351, 403 , 412, 413*.
FAVRAT	271*, 366.	FONCET	392, 404.
FAVRE	72, 122, 162*, 163, 168*, 169*, 177, 190, 206, 258, 259, 303, 369, 372, 386*, 442*.	FONTAINE	406.
FAVRE-VALBONNE	191, 214, 367 à 369 , 342*, 357.	FONTAINE (la)	105, 107, 295, 405, 406.
FAVRE-MARNIX	370, 371.	FONTANEL	406.
FAVRE (Annecy)	372.	FONTANEY	430.
FAVRE-USILLON	146, 276, 373, 374.	FONTETTE	437.
FAVROT	342.	FORAS	89, 139*, 168*, 169, 181, 222, 258*, 272, 402*, 407 à 422 , 304, 305, 310, 333, 336, 342, 343, 373, 394, 427.
FAY	362.	FOREST (la)	22, 25, 88, 181*, 228, 229, 232, 234, 243, 244, 259, 278, 287, 291, 342, 384, 397, 422*, 423 à 441.
FAYN	255.	FORESTIER (Yvoire)	442.
FÉGELY	154.	FORESTIER (Aix)	443, 444.
FEILLENS	396.	FORNERAT	20, 192.
FERNAY	61, 62, 63*, 374, 375.	FORNIER	53, 442*.
FERNEX	67, 69, 376.	FORNO	197.
FERRAILLON	176.	FORRIER	12, 13, 112, 233, 240, 255, 289.
FERRAND	38.	FORTIS	302.
FERRARIS	64.	FOUDRAS	150.
FERRIÈRES	97, 334, 377, 403.	FOUG	191, 224, 256, 292, 360.
FERRO	107.	FOURMER	
FERT	58, 378.	FRAINE	282.
FERTEY	430.	FRANC	314.
FÈSIGNY	108, 109*, 191, 284, 378, 379.	FRANÇOIS	347.
FESTETICS-TOLNA	65.	FRANCONIS	172.
FESTI	43, 56, 211, 380.	FRANGIA	356.
FETANS	38, 39*.	FRARET	45, 278.
FÉTERNE	126, 137, 381, 382.	FRASSE (la)	41*, 152, 209, 210, 213, 214*, 215, 216, 217, 334, 350, 377.
FÉTIGNY	60*, 427*.	FRÈRE	221.
FEYDEAU	349.	FRESNE	142, 258, 282, 366, 394.
FEUGÈRES	80.	FRESNES	234.
FICHET	245, 246, 275, 383 à 385.	FRESNEY	54, 56, 92, 105, 129, 135, 190*, 191*, 210, 214*, 232, 275, 276, 321, 332, 344*, 358.
FIESCHI	16*, 197.	FRESNOY	17, 40*, 56*, 57, 100*, 105, 111, 134, 275*, 332, 342, 405, 416, 432.
FIGUET	374, 386.	FRESTAZ	208.
FILLIARD	262, 387.	FRIAND	131.
FILLINGE	46, 56, 57, 194, 330, 350, 387.	FROMENTIN	26.
FIQUET	177.	FRUE (la)	399.
FISTILLIEU	224, 278*, 438.	FUGIÈRE (la)	80.
FITZ-GERALD	271.	GAGNEUR	119.
FLAMEN	386.	GAGNIÈRES	371, 386.
FLANDAINE	176.		

GALATERI	223.	GINGINS	398, 432, 433*.
GALATIN	246.	GINOD	212, 220*, 336.
GALLAY ou GALLEY	146, 190, 243, 372.	GIRARD	250.
GALLES	243*, 303, 348, 402.	GIRARDON	12.
GALLIEN	174.	GIRIODI	73.
GALLIER	28.	GIROD	279.
GALLIFET	175, 177.	GLANNAZ	133.
GALLIS	68.	GLARENS	420*.
GANTELET	183, 190, 223, 230, 262, 302.	GLENNE	380.
GAPT	95.	GONDÉ	371.
GARAVAT	176.	GOUDARD	154.
GARBILLON	268, 385*,	GOUDRIT	169.
GARCIN	174, 176*, 178, 206.	GOURGE	245.
GARDE (la)	369.	GOUTTE (la)	200.
GARET	145.	GOY	182*, 183, 279.
GARIOD	174.	GOYBET	138, 221, 392, 434, 435*.
GARNERIN	25.	GOYET	167, 168*, 169, 415, 420.
GARNIER	174, 376.	GRAILLY	97*, 112, 113*, 156, 191, 192, 210, 217, 296*, 415.
GASCON	80.	GRAMONT	39.
GATIN	303.	GRAMMONT	18.
GAUD	73, 371.	GRAND	138, 437*.
GAUDINON	229.	GRANDET	175.
GAUGNIÈRE	436.	GRANDMONT ou GRAMMONT	78* 79*, 81*, 316*.
GAURE	346, 347.	GRAND-FONTAINE	246.
GAUTHIER	436.	GRAND-THORANE	261.
GAVAND	107.	GRANDSON	328.
GAVET	206.	GRANERY	198, 201, 372.
GAY	46, 101, 146, 175, 427*, 429.	GRANGE	37*, 208, 279, 387.
GAZELLI	73.	GRANGE (la)	41, 259, 280*, 369, 371, 392.
GÉMILLY	13, 96*, 97, 240, 264.	GRANGES	89.
GENAUD	304.	GRANIER	52*, 152.
GENÈVE (C ^{tes} de)	10, 11*, 29*, 31, 53, 76, 78, 92*, 93*, 97, 98, 112*, 124, 125, 126, 128, 129, 142, 143*, 147*, 233, 289, 318*, 319*, 320, 322, 323*, 327*, 352, 353, 366*, 375, 399, 442.	GRATET	176.
GENÈVE-LULLIN	61*, 62, 63, 94, 98, 127, 162, 257, 290*, 316*, 392.	GRAVE (la)	69, 275, 346*, 398.
GENÈVE	41, 93*, 94.	GRAVERNEL	45, 48, 333.
GENEVOIS	257.	GRAVIER	115, 208.
GENIN	113*.	GRELIER	161.
GENISSIA	301.	GRENAUD	68, 69, 103, 396, 425, 433*, 438*, 439*.
GENTAZ	271.	GRENATZ	85*, 311.
GENTO	240.	GREPT	138.
GENTON	254, 369.	GRÈRES	143*, 299.
GENVILLE	107, 275.	GREYFIÉ	65, 374.
GERBAIS	68, 79, 81*, 95, 105, 152, 156, 162*, 163, 181, 297*, 302, 313, 316, 336, 342, 344*, 346, 362, 367, 393.	GREYNOD	34, 35.
GERBAT	69.	GREYSIER	22, 36, 128, 130, 136, 137, 251, 324*.
GERES	348.	GRIBALDY	245.
GEX	53, 56, 66, 100, 216.	GRIFFON	160.
GIEZ	15.	GRIGNAN	435.
GILBERT	204, 396.	GRILLET	109.
GILLION	145.	GRILLON	334, 336.
GILLY	12, 20, 88, 107, 144, 193, 216.	GRILLY	394.
GINET	299, 302*.	GRIMALDI	210, 217.
		GRIOTTERAY	24.
		GROGNIET	386.
		GROLÉE	81, 105*, 129, 180, 181*, 255, 265*, 308.
		GROMIS	73.
		GROS	246*, 310, 384, 385, 433.
		GROSSI	28.
		GROSSET	204, 205, 212, 213*, 214, 216, 314.
		GRUEL	63, 109, 140, 189, 192, 257*, 296, 346, 379.

GRUYÈRES	79*, 330, 334.	JOUFFRAY	437*.
GUARAGNIA	71, 72.	JUGE	160, 246.
GUARCO	197*.	JUSSAT	212*.
GUAT	378.	JUTIGNINGE	254, 265*.
GUERRIÈRE	429.	JUYS	345.
GUEYNEZ	346.		
GUICHE (la)	438.	KALDSMITH	64.
GUIGNARD	434, 440.	KERGORLAY	349.
GUILLET	26, 139, 155, 271, 396, 404.	KIBOURG	14, 352.
GUILLOT	256.		
GUINET	177, 368, 369.	LAAGE	435.
GUMOENS	62, 63, 142, 288, 339.	LABAYE	434.
GUY	140.	LABORIES	251.
GUYDEBOIS	397.	LACHAT	245.
GUYMET	279.	LACHENAL	228.
GUYROD	118, 199.	LACORDAIRE	437.
		LAGERET	131, 291.
HARCOURT	434, 435.	LAILOLO	308.
HARQUEVILLE	122.	LAMARE	102.
HATON	190.	LAMBERT	30*, 35, 54, 84, 115, 165, 259, 275, 311, 371, 406, 414, 419, 430.
HAUTEVILLE	141, 144, 145*, 146*, 158, 159, 350, 411.	LANET	177.
HAYE (la)	250.	LANFREY	177.
HEISSMANN	134.	LANGIN	31, 59, 128*, 130, 251, 339, 373, 375, 382, 398, 414*, 415.
HENIN	267.		
HENRY	398.	LANGLOIS	303.
HERTFORD	237, 238.	LANNOY	429.
HERY	379*.	LANZARD	262.
HEYBLOT	262.	LAPROLE	134.
HOPITAL (l')	266.	LARIEU	106, 122, 275*.
HOSTUN	172.	LASTIC	176.
HOTELANS	365.	LATARD	302*.
HUGARD	417.	LAUDES	346.
HULIN	284.	LAUNAY	69, 256, 337, 368*, 373*.
HUMILLY	4, 299*, 302, 342, 372, 374.	LAURENT	54, 64.
		LAUSANNE	354.
ILLEINS	59.	LAVAL	397.
INFERRATO	193.	LAVIGNY	337.
INTROD	53.	LAY	178, 215.
INTRUES	188.	LAZARY	362.
IPANEMA MOREIRA	416.	LÉAVAL	246.
ISLE (l')	96, 193.	LE BEAU	414, 421.
ISSUARD	384.	LE BLANC	54, 281.
IVOLEY	362, 364.	LE MERLE	181.
IVRÉE	354.	LEMENC	78.
		LÉO	55.
JACQUES	89.	LÉONI	356.
JACQUEROD	399.	LE PASQUIER	261.
JACQUET	251.	LÉPIGNY	262.
JACQUIER	301, 325, 404.	LE ROUX	436.
JAILLET	100, 276*, 277, 442.	LESCHAUX	254.
JANET	300.	LESCHERAINÉ	209, 210, 240*, 241, 257*, 361, 364, 405.
JAY	53, 56.	LESTELLEY	280.
JAY DONZEL	311*.	LESTRA	34.
JAY (le)	214.	LESVAUX	188.
JENVILLE	57.	LEVET	385.
JEONZEL	295.	LEVRIER	301, 371.
JOANNIS	224.	LEUGNEY	360.
JOLY	130, 234, 235, 199, 258, 297, 392, 395.	LEYA	290.
JOINVILLE	127, 322*, 333*.	LEYDIER	40*, 242, 336.
JOLEN	256.	LEYSSIN	177, 406.
JONZIER	304.	LIASSE	Voir Lyasse.
JOSSERAND	241, 265.	LHOSTE	88.

LIEDEKERKE	87.	MAISTRE	156, 417*.
LIPERI	223.	MAISTRE (Le)	122.
LIVENNE	278.	MALAGNY	158, 299.
LIVET	54, 183, 191, 367, 392.	MALAIN	52.
LIVRON	24, 25, 54, 63, 87, 95*, 119, 162*, 163, 254, 257, 347, 358, 368, 378, 427.	MALASPINA	23.
		MALAVOTA	188*.
LOCARNO	356.	MALBOSC	437.
LOCATEL	148.	MALET	174, 180.
LOCHE	24, 46, 50, 51*, 59, 66, 69, 70, 85, 100, 103, 139, 155, 183, 189, 192, 246, 380, 393.	MALLET	174, 176, 212, 346.
LOCTIER	2*.	MALLIÉ	250.
LOISY	250.	MALLIOT	62, 63.
LOMBARD	107, 161, 227, 346, 373*.	MALOMONT	161.
LONGET	55, 359.	MALONS	304.
LONGUEVAL	406.	MALSAIN	214, 216, 217.
LONLAY	348.	MALVE	37.
LORENT	227.	MALVENDA	130.
LORIOL	251, 438*.	MANDOLLE	38, 39*, 164, 244*, 256.
LORT	156, 258, 415*.	MANESSY	113*, 192, 310*, 334*, 335, 418.
LOUVIER	214.	MANEY	112, 276, 280*.
LOUYS	72, 121, 122, 228, 266.	MANUEL	162, 217, 254, 264.
LOVAT	176.	MAR (la)	144*, 149, 278, 426.
LOYES	305.	MARC (la)	180.
LOYS	61, 103, 138, 191, 228, 245*, 339.	MARCHAND	146, 191, 244, 256*, 343.
		MARCHIS	173.
LUC	176.	MARCOSSEY	46, 158, 159.
LUCAY	435.	MARESCHAL	24, 39, 82*, 83, 131, 158, 180, 181, 182, 204, 205*, 206, 207, 216, 222, 239, 243, 253, 255*, 279, 287, 291, 315, 331, 342, 343, 363, 368, 371*, 379*, 389, 391, 422*, 439*, 440*.
LUCINGE	Voir Faucigny.	MAREST	92, 278.
LUCENCO	254.	MARESTE	1, 2, 3*, 64, 86, 158, 162*, 180, 220, 221, 224, 240, 281, 296, 308*, 309, 311, 363, 409, 410, 442.
LUCELLIÈRE	398.	MARET	279.
LUGRIN	146, 336, 413.	MARFONTAINE	430.
LUISARD	103.	MARGENCEL	142, 143, 338.
LULLIER	143.	MARI	144.
LUSIGNAN	367.	MARIGNY	40*, 57, 280, 300, 396, 390.
LUXEMBOURG	97, 138, 334, 420.	MARIN	118*, 192, 245, 259, 276*, 280*, 359*, 376*, 394, 415, 417, 419.
LUYRIEU	3, 30, 37*, 39, 80, 83, 105, 180, 219*, 308, 394.	MARLIOZ	129, 143, 145, 158, 159, 411.
LUYSET	281, 309, 371, 406, 435.	MARMOT	35.
LUZERNE	86.	MARNIX	371.
LYASSE	177, 178, 273.	MARONZIER	70.
LYATARD	178.	MARRIGNIENS	306.
LYOBARD	30, 349, 369.	MARROW	160.
		MARSEY	347.
MAC-CALLUM	398.	MARSIER	158.
MACHARD	101, 303, 347, 359, 366*, 404*.	MARTEL	251, 279, 301, 308, 418, 428, 429.
MACHET	102, 199.	MARTEREY	385.
MACOGNIN	174.	MARTIGNIAT	396.
MACOT	12, 29, 169, 240.	MARTIN (Faucigny)	54, 58, 107, 115*, 130, 189, 191, 193, 212, 217*, 280, 309, 313, 332, 334, 337, 340, 368, 371.
MAGDELAIN	56, 57, 190, 229, 368.		
MAGNIN	173, 174, 175, 176, 177*, 242.		
MAGNY	119, 334*, 338*.		
MAILLANS	240, 260, 302.		
MAILLARD	146, 297, 396, 397*, 418*.		
MAILLARDOZ	334.		
MAILLE	177.		
MAILLÉ	434.		
MAILLE (la)	328. Voir Rovorée.		
MAILLY	348.		
MAISINI	175.		

MARTIN (Italie)	73.
MARTIN (Maurienne)	54, 114, 243.
MARTIN-MÉTRAL	216.
MARTIN-TONCE	73.
MARTINEL	259.
MARTINI	336.
MARTINY	170.
MARUFFI	197.
MARVAL	290*, 291.
MAS	155, 175*, 176, 177.
MASCARANI	175.
MASCOT	Voir Macôt.
MASSE	177, 207.
MATAFELON	1, 3*.
MATHEU	94, 258.
MATTER	134.
MAUBEC	83*, 181*, 406**.
MAUGIRON	406.
MAUGNY	Voir Nicod.
MAUMIGNY	183.
MAXIT	165.
MAYOR	289*.
MAZUER	30.
MECORAS	53, 242, 334, 335, 396.
MÉGÈVE	Voir Capré.
MEILLERET	234.
MELA	300*.
MELLET	86.
MENTHON (et branches)	14*, 15, 16, 17, 19, 22, 25*, 28, 30*, 44*, 45, 48*, 49*, 50*, 52, 56, 58, 59*, 62, 80, 82*, 84, 89*, 92, 93, 94*, 95*, 96*, 97*, 105, 110, 111, 112*, 113*, 128, 129*, 131, 133, 145*, 146, 147*, 152, 158*, 160, 161, 164, 165, 168, 181*, 189*, 198, 217, 233*, 238, 241*, 245*, 246*, 257, 261, 263, 264*, 265*, 270, 289*, 290*, 291*, 309, 326, 331*, 333, 336, 339*, 340, 341*, 343, 345, 350, 351*, 354, 364, 365, 369, 372, 375*, 377*, 378*, 390, 391, 400, 401, 402*, 417*, 430, 438.
MENTHONAY	59, 105, 333, 378*.
MERCERIES	354.
MERCIER	279*, 360.
MERME	344.
MERMET	103, 107*.
MERMILLOD	70*.
MESMAY	87.
MESME	235.
MESTRAL ou MÉTRAL	31, 41, 85, 169*, 188, 194, 240, 242, 256*, 299, 341*, 364, 391, 395.
MEYNET	276.
MEYNIER	427.
MEYRIA	54.
MICHAILLE	23, 246*, 430.
MICHAL	100, 281, 376.
MICHAUD	156.
MICHEL	114, 207.
MICHOT	164.
MIGAIN	33.
MIGIEU	223, 309.
MILLIET	100, 200, 201, 216, 241*, 356, 358, 362, 384*, 385*, 397, 441.
MILLION	234.
MILLO	74.
MILLIOZ	175, 251.
MIOLANS	8, 37, 76*, 78, 79, 80, 81*, 150*, 186, 289, 322, 405*.
MIONNAS	48, 63, 96, 264*, 265, 280, 305, 378.
MIRIBEL	2, 181, 331*.
MISSILIER	163.
MOGET	168.
MOILLET	229, 275.
MOINE	144.
MOJONNIER	165.
MOLAN	59.
MOLARD	83, 178, 428, 429*.
MOLARIS	172.
MOLIERE (la)	130, 134.
MOLIN	59, 385.
MOLLIENA	410*, 420.
MOLLIENS	350*, 370, 391*, 393, 394, 395*.
MONAL	154*, 373.
MONIN	215.
MONON	232*, 235.
MONOD	398.
MONS	411.
MONT	11*, 45, 100, 101, 118, 331.
MONTAGNAC	162.
MONTAN	41.
MONTANIER	155.
MONTBEL	15, 16*, 53, 85, 177, 178, 233, 244, 308, 309, 345, 429*.
MONTBÉLIARD	289, 348, 349.
MONTBOIRON	38.
MONTCHABOD	83.
MONTCHENU	128*, 129*, 131, 133, 251*, 290.
MONTERON	414.
MONTENARD	18, 51, 58*, 362.
MONTFALCON	18, 35, 75, 84*, 95, 97, 108, 177, 227, 238, 257*, 262, 299, 302, 308*, 309, 356, 362*, 385.
MONTFAUCON	435*.
MONTFERRAND	3*, 54, 81, 155, 346.
MONTFORT	31, 40*, 95, 96*, 128, 129, 300, 341.
MONTHEY	17, 20*, 21*.
MONTGELAT	34, 79, 82, 109, 146.
MONTGRILLET	181.
MONTJOUVENT	297.
MONTHEOLO	429.
MONTHOLON	414, 421.

MONTHOUZ	23, 37*, 89, 94, 95, 96, 112, 189, 222, 235, 264, 265, 297, 299, 336*, 400, 412, 420, 432, 433.
MONTLEZUN	435.
MONTLOEX	174.
MONTLUEL	49, 80, 106*, 144, 158.
MONTMACON	143.
MONTMAYEUR	14, 16, 17, 22*, 28*, 29*, 35, 76, 80, 81, 84, 113, 130, 187, 206, 241*, 242*, 243, 253*, 255, 355*, 356, 378, 379*.
MONTMORENCY	440.
MONTMORIN	435.
MONTPITON	57.
MONTPON	95.
MONTHON	106.
MONTRICHER	287, 288*, 290*.
MONTROSAT	349.
MONTVUAGNARD	92, 93, 102, 105, 145, 241, 257, 270, 304*, 351, 359, 390, 399.
MONTYON	251.
MORACIN	174.
MORAND	88, 103, 201, 227, 243, 279, 281, 363, 364.
MORARD	72.
MORE	64, 234, 312, 384, 897.
MOREAU	192, 360.
MOREAU-DEGRANGE	154.
MOREIRA	416.
MOREL	177, 182, 194, 238, 250, 254, 301.
MORENS	296*.
MORESTEL	143, 174.
MORIACO	12.
MORILLON	160.
MORIN	96.
MORIONDO	268.
MOTTE (la)	144.
MOTTU	300.
MOTZ	156, 256, 302.
MOUDRY	266.
MOUTHON	245.
MOUXY	3, 9, 18*, 37, 69, 83*, 101, 159*, 172*, 189, 234, 242, 259, 268, 279, 297, 302, 303*, 312, 333, 335, 344, 410*, 412, 413.
MOYRIA	1, 2, 30, 180, 200, 434, 438*.
MOYNE	97, 98, 167, 362.
MOYRON	377*, 401, 403*.
MUFFAT	325, 372*, 392, 433.
MULETTES	390.
MULGRAVE	420.
MULINEN	134.
MURAT	58.
MURES	339*.
MURINAI	435, 437.
MURS	2, 175, 253*.
MUSY	200.
MYEURE	36.
NADAN	161*.
NANCUYSE	393.
NANT	109, 165, 245, 258, 280, 343, 380, 381.
NANTES	177.
NARCILLAC	200.
NASALLI	416.
NASSAPORIS	12.
NAVARINA	72.
NAVES	20.
NAZ (la)	62, 347.
NEMOURS	30.
NERIN	152.
NERNIER	20.
NETHON	177.
NEUFCHATEL	161.
NEUVECELLE	38*, 39, 62, 131, 136*, 139, 296, 340, 397.
NICOD	62, 275.
NICOLE	40, 89, 237, 241.
NICOLIS	243.
NOEL	294, 398.
NOVERY	400, 402.
NOYEL	55, 68, 74, 181, 223, 243, 385.
NOYER	Voir Favier.
NOYRAY	332.
NYELVERNE	346.
ODET	258.
ODINET	30, 43, 379.
OGIER	235, 302, 341, 380.
OGLETORPE	271.
OGNYONS	137, 174.
OLLON	14.
ONGIEU	39*, 259, 281, 362, 416, 438.
OPPINEL	377.
ORCIÈRES	393.
OREGAN	256.
ORON	17, 133, 288, 292, 353.
ORLIER	22, 26, 113, 158*, 159*, 190, 199, 229*, 265, 303, 345, 359.
ORSET	131.
ORSIER	119.
ORSIÈRES	145.
OSSENS	189, 192, 227, 243.
OTTONELLI	115.
OURS	380.
OUVRIER	19, 94, 385.
OZOGNE	275.
PACACHARD	221.
PACCOT	217, 245.
PACTHOD	102.
PACORET	376, 392.
PAERNAT	74, 230.
PAGDEY	438.
PALÉOLOGUE	120.
PALLAVICINO	348.
PALLIN	133.
PALLIO	328, 345.
PALUD (la)	12, 23, 60*, 71, 80, 85, 125, 128, 131, 160, 296, 301, 346, 374, 379.

PANTEREA	354.	PIRO	212.
PAQUELLET	206, 207, 359, 403.	Pis	208.
PARAVYS	37, 39.	PITIGNY	380.
PARISII	354.	PITIT	233.
PARPILLION	227, 345.	PLACE (la)	16, 359, 376, 430.
PAS	139.	PLAETZAERT	223.
PASIN	152*.	PLANCHAMP	119, 154, 336, 364, 392.
PASSERAT	201, 416, 422, 425, 431.	PLANCHE	224, 303.
PASSERIN	393.	PLANELLI	174.
PASSIER	152, 180, 181*, 184, 199*.	PLANS	235.
PATEK	27.	PLASTRE	181, 278, 296.
PATERNIER	62.	PLEISON ou PLAISON	41, 103.
PAULMES	245, 373.	PLESSIS-CHATILLON	202.
PECLET	113, 296.	PLONGEON	297.
PELARD	97, 98, 106, 155, 257* 262, 371, 432.	PLUVIERS	297.
PELLISSIER	2, 417.	POBEL	244, 254, 430.
PELLETTA	308.	POCHAT	245, 399.
PELLIONAY	377.	POINCEY	12.
PELLISSA	437*.	POLLIACT	240.
PELLOT	349.	POLLIER	131, 396, 397.
PELLOUS	337.	POLLUET	205*.
PELLY	38, 111, 243, 310, 334, 335*, 410*, 411.	PONCET	363.
PENNESSIN	106, 178.	PONCETON	205.
PEPIN	13.	PONT	98, 108, 118, 204*, 205*, 239, 251, 254*, 255, 308*, 309.
PERES	72.	PONTET	375*.
PERISSOUD	262.	PONTVERRE	14*, 46, 58, 112, 126*, 132, 245, 289*, 328, 339, 410, 411.
PERNET	103, 234, 235.	PORPORATO	233.
PERON	77, 374.	PORT	182, 225, 436.
PERRACHE	68.	PORTALÉS	434.
PERRATON	229.	PORTE (la)	49, 95, 346, 377*.
PERRRET	87, 301.	PORTIER	12*, 13, 34, 158, 206, 207, 208*, 211, 227, 257*, 337, 389, 420.
PERRETEN	159.	POTERLAT	41, 113*.
PERRIÈRE	379.	POTREMONT	158.
PERRIN	65, 243.	POURROY	201.
PERROD	387.	POYPE (la)	34, 35*.
PERRON	244, 246.	POYPON	95, 240, 243, 255.
PERROUD	233.	POZZO	73.
PERRUCARD	24, 155, 216.	PRADEL	227, 370.
PERTHUIS	118.	PRANDIÈRES	365.
PESMES	251.	PRAROMAN	133.
PETOZ	258.	PRÉ	145.
PEYRIEU	308*.	PRÉLIAN	220*, 224, 279, 314, 438.
PEYS	175, 176.	PRESSY	38.
PEYSSARD	277.	PRÊTRE	99.
PEYSSE (la)	192.	PREVOST	3.
PHELPHANS	189.	PREZ	103, 266, 394, 395*, 398, 415, 417, 442.
PHILIBERT	370, 372.	PRIÈRES	159.
PHILIPPE	370.	PRISINGE	126.
PIC	72, 150.	PRISSIER	38, 39, 41.
PICHOLLET	68.	PROVANA	79, 97, 315*, 356*.
PIERRE (la)	103, 149, 159, 258.	PROVENCE	352.
PIERRECLOS	404.	PRUNELÉ	87*, 200.
PIGNIER	80, 96, 308.	PUCET	10, 12*, 119.
PIGNIÈRE	2.	PUCT	38, 39.
PILA	430.	PUENCET	190, 213, 359.
PILATA	374.	PUGIN	333, 400.
PILLET	222, 356.	PUIS	162, 349, 365.
PIN	418.	PUISGAUTIER	34.
PINARD	62, 334.	PUPLINGE	52.
PINGON	25, 40, 88, 89.		
PINNA-TOLA	74.		
PIOCHET	259, 363, 371, 440.		
PIOLENC	266*.		
PIOSSASCO	343, 355, 356.		

PUSTERLA	103.	RIDDÉS	25, 41, 50, 51, 57, 95*, 102, 107, 152*, 155, 190*, 191, 192, 207, 216, 230, 234, 235, 241, 384, 368*.
PUY	242.	RIEDMATTEN	292.
		RIEU (la)	337.
QUEIGE	187.	RIGAUD	240.
QUERLAZ	399.	RINNIER	168, 169.
QUESTAND	277.	RIVAL	224.
QUESTON	349.	RIVE	131.
QUEYSSON	191.	RIVERIA	306*.
QUINERIT	44, 53, 58*, 94*, 95, 103, 215.	RIVERIEULX	364.
QUINSON	81, 180, 200.	RIVES	176.
QUINTON	294*.	RIVIS	159.
QUISARD	62, 102, 366.	RIVOIRE	18*, 81, 95.
QUOEX	55, 103, 279, 339*, 433, 442.	ROBE	105, 106.
		ROBELLA	356.
RABUTIN	421*.	ROBERT	80, 411*.
RADICATI	355, 356*.	ROBEUR	435.
RAMBERT	106.	ROCH	165.
RAMBION	155.	ROCHE	180.
RAMEL	376.	ROCHE (la)	57, 208.
RAMUS	23, 164, 234, 300, 397.	ROCHEFOUCAULD (la)	435.
RAPALLO	197, 199.	ROCHETTE	213, 336, 433.
RAPIER	80, 109, 294, 295.	ROCHETTE (la)	2, 40, 82*, 94, 96, 108*, 232, 235, 279.
RAPIN	114, 115, 121, 122.	ROCHFORT	348.
RAROGNE	14*, 15*.	ROCHEVIEILLE	174, 176.
RATE	193.	ROCHON	182.
RAVAIS	105*, 130, 292, 306*.	ROCQUA (la) ou ROCCA	344, 345.
RAVEL	436.	ROERO	270, 296, 396, 428, 429.
RAVOIRE (la)	18, 36, 66, 78, 79*, 83, 106*, 107*, 108, 144, 239, 240, 254, 255, 276, 309*, 341.	ROGEMONT	16, 60.
RAVIER	278*.	ROGET	40*, 55, 100, 216, 235*, 244, 276, 277*, 336, 393.
RAYMOND	234.	ROGUIN	398.
RAYNERI	223.	ROILLARD	17.
REBATHIER	224.	ROLLAND	256, 262, 363*, 387.
REBUT	271, 365*, 398*.	RONICCO	144.
REGARD	64, 84, 85*, 138*, 140, 155, 160, 162, 230, 244, 337, 358*, 420.	ROQUEMAURE	336.
REGIS	103, 256.	ROQUEMAUREL	175.
REGNAULD	64, 122.	RORENGO	232, 233*.
RENEVILLE	155.	ROSEY	442.
RENGUIS	264, 265.	ROSIÈRES	87.
REVARDEL	224.	ROSSET	25, 186, 251, 294.
REVEL	94, 106, 304*.	ROSSILLON	62*, 86, 128, 136, 139, 220, 278, 279, 342*, 343*, 375, 412, 418, 438*, 439*.
REVEU	100, 156, 280.	ROUGÉ	201.
REVEYRON	64.	ROUGEMONT	83, 405, 429*
REVILLIOD	165, 268.	ROUPH	103, 414.
REVOL	177.	ROUSE	435.
REY	292, 343, 362, 365.	ROUSSY	437.
REYDELLET	386, 439.	ROUVENOZ	125, 134, 154, 240.
REYDET	22, 137, 162, 190, 227*, 254, 256.	ROUVRAY	440.
REYNAUD	107.	ROUX	243.
REYNOZ	107.	ROVORÉE	18, 20, 21, 35, 38*, 39, 128*, 290*, 291, 292*, 328, 331*, 336, 338, 349, 390, 391.
RHEINFELDEN	323.	ROYARD	175.
RIBIOLLET	372*.	ROYBET	2.
RIBOD	254.	RUBOD	267, 278.
RICCARDI	366.	RUE (la)	306.
RICHARD	53, 96, 175, 176, 190, 358*, 431.		

RUEIX	378.
RUFFIN	34, 73, 108, 122, 243* 358.
RUFFO	404.
RUGER	398.
RUMILLY	159*.
RUPHY	103, 156, 223, 264, 271, 368*.
RUSPOLI	435.
RUSSIN	129, 283.
SABRAN	222.
SACCONAY	31, 49, 53, 94*, 119, 158*, 334, 347, 375, 393.
SACHET	139.
SADOT	49, 111.
SAILLET	228, 230*.
SAINT-ANDRÉ*	359.
SAINT-BONNET	279*.
SAINT-DIDIER	194.
SAINT-GERMAIN	92.
SAINT-INNOCENT	Voir Orlier.
SAINT-JACQUES	10, 239.
SAINT-JULIEN	393.
SAINT-GEORGES	201.
SAINT-JEOIRE	46, 62, 96*, 130, 131*, 160, 189, 194*, 238, 335, 343, 354, 377, 390, 393, 442.
SAINT-LOUP	160.
SAINT-MARTIN	17, 316.
SAINT-MAURICE	126.
SAINT-MICHEL	139, 165*, 343, 347, 360, 380, 391.
SAINT-PERET	182, 183, 184.
SAINT-PRIEST	308, 440.
SAINT-RÉAL	Voir Vichard.
SAINT-REPON	168.
SAINT-SEINE	434.
SAINT-SIMON	440.
SAINT-SIXT	55, 113.
SAINT-TRYPHON	402.
SAINTE-AGATHE	152.
SAINTE-MARIE	202.
SAN GIORGIO	356.
SAIX	39, 40*, 41*, 108, 208, 273, 290, 333, 343*, 345, 378.
SALES	7*, 23, 43, 44, 47, 48, 107, 111, 112, 154, 163, 169, 192, 244, 246, 263, 264*, 298, 299, 310*, 320*, 336, 357, 358, 360, 373*, 374, 381*, 389, 412*, 414, 415*, 419.
SALESSES	40.
SALIGNON	175, 176.
SALINS	291*, 405, 440.
SALLE (la)	76.
SALLENOVE	17, 19*, 143, 152.
SALLIER	364.
SALLION	128.
SALMARD	436, 439.
SALTEUR	64, 65, 88, 257.

SALUCES	36, 314.
SAMOENS	212.
SAMUEIL	68.
SANCY	212.
SANDERSLEBEN	348, 349.
SANIÈRE	208.
SANTONI	223.
SAPPIN	119.
SARDE	64, 73, 182, 216, 217, 227, 229, 230*, 425, 438.
SARPOZ	220.
SARRASIN	220.
SARRAZ (la)	16.
SARSONNEX	337*.
SASSENAGE	50*, 83, 255.
SASSENAY	348, 349.
SAUMONT	278, 431*, 440*.
SAUSSURE	258.
SAUTIER	52, 54, 188, 235, 268, 275, 337, 342, 414.
SAUVAGE	55, 80*, 81, 107*, 205*, 260, 336.
SAVARY	201.
SAVOIE (Maison Royale de)	Voir la note (1).
SAVOIROUX	Voir Bracorens.
SAXEL	Voir Rebut.
SCHARNACHTALL	134.
SÉCHAL	151, 152*.
SENS	206.
SERGY	59, 396.
SERNAY	333.
SEROZ	343.
SERRAVAL	13, 14, 93, 238, 333, 341, 344.
SERRAZ (la)	Voir Salteur.
SERRE	69, 70.
SERRES	177.
SERSONAY	145.
SESMAISONS	349.
SETHENAY	19, 239.
SÉVIGNÉ	435.
SEVOZ	216.
SEYSSSEL	2*, 16, 18*, 19*, 23, 34, 37*, 39, 73, 77, 78*, 79*, 82, 83*, 84*, 88*, 97, 103, 105*, 121*, 122*, 129, 137, 172, 180, 182*, 200, 214, 217, 220, 229, 241*, 266, 276, 278, 281*, 316*, 335, 346, 392, 393, 410, 415, 428, 436.
SEYTURIER	128, 216*, 290, 346, 348, 349.
SILLINON	17.
SILVON	14.
SIMIANE	435.
SIMON	432, 437.
SIONNAS	7, 23, 112*, 263, 265, 391, 409, 410.
SIRCANA	74.
SOBEYRAN	434.

(1) Ce nom étant répété presque à chaque page et souvent plusieurs fois, il nous semble inutile d'en remplir notre Table.

SOCQUET	256.
SOISSONS	25.
SOLARO	86, 356*.
SOLLIARD	23, 57, 142, 214.
SOLLIER	163.
SOMONT	Voir Saumont.
SOSTION	105.
SOUPAT	268.
SOYRIER	94*, 333, 410.
SPINDLER	365.
SPINOLA	197.
STRALLA	154.
STRENG	55.
SUARDO	404*.
SUCHET	415.
SUREMAIN	436*.
SURIGNY	416, 417.
SYBUET	30.
SYONS	2, 70, 158*, 256, 302, 304, 409, 410, 429.
TACHE	240.
TANA	356.
TAPPARELLI	356.
TARDY	227, 359.
TAVEL	20*, 57, 65, 85, 255, 292, 293, 339.
TEMPIER	206, 208.
TERNIER	11, 93*, 111, 127* 128, 129, 134, 168, 304, 333*.
TERRAIL	181.
TERREAUX	18*, 418*, 422*, 439*.
TESTE	428, 438.
TESTUT	204.
THEYS	126, 181.
THIERRY	122.
THIOLLAZ	106, 118*, 359*.
THOLLIER	74.
THOLLON	126.
THOMASSET	150, 398.
THOMASSIN	216.
THOMÉ	358.
THORENS	287, 290, 393.
THOVEX	208.
THOYRE	24, 51, 52*, 57, 61, 63*, 77, 82, 101, 103, 126, 129*, 144, 183, 189, 192, 210, 224, 257, 277, 289, 310, 322, 323, 331, 332, 336, 337, 342, 345*, 350, 351, 354*, 393, 402, 420, 427*.
THURY	56, 57.
TIBALDEO	72.
TIGNAC	255.
TILLION	224.
TONCE	73.
TONDU	150, 204.
TORCHEFELON	105.
TORNIER	245.
TORRE (la)	233.
TOUR	108, 229*, 386, 433.
TOUR (la)	12, 17, 34, 35, 83, 132, 198, 278, 349.
TOURAILLE	86.

TOURNON	146, 376.
TOURS	Voir Rosset.
TOUTE	238.
TRAVAGLINI	437.
TRÉVISE	348.
TRIVIERS	405.
TROLLIET	100, 386, 440.
TROMBERT	164, 296.
TRONEL	206.
TROPT	278.
TROUILLET	266.
TRUCHET	180, 208.
TURBAN	256.
TURCHENT	107.
URBAL	161.
USILLON	Voir Favre.
VACHET	405.
VACHON	188, 215, 175.
VACZONET	98.
VAILLET	398.
VALARD	79.
VALDISÈRE	Voir Mareschal Duyn.
VALENCE	23, 71, 72, 378, 379*.
VALERNOD	199.
VALLAZ (la)	306.
VALLEYSE	21.
VALLIÈRE	331, 430.
VALLIÈRES	409, 410.
VALLINS	181.
VALLON	331.
VALPERGA	18, 23*, 130, 291*, 420.
VANDEL	145.
VAN HUPHIENS	398.
VANIER	57.
VARAX	25, 61, 62*, 150, 227, 245*, 251, 399.
VAREMBON	356.
VAREY	39*.
VARS	39, 145.
VAUDETAR	228.
VAULX	112, 175.
VAUTIER	206.
VEIGIÉ	280, 296, 334.
VEL	277.
VELIÈRES	348.
VERBOS	16, 31, 118, 139, 158*, 160, 233, 235, 251, 297, 344, 418.
VERDON	34, 37, 78, 238, 396.
VERGAIN	262.
VERGER	74, 100, 205, 386.
VERNAY	97, 306, 354.
VERNAZ	385.
VERNEY	144, 206, 217, 237.
VERNEYS	97.
VERSONNAY	234, 235.
VESINS	118.
VEYRIER	145, 299.
VIAL	293.
VIALET	68, 362.
VIALLET	300.

VIARD	156.	VIRY	2*, 17, 27, 44, 47*, 83,
VICHARD	74, 230, 372, 417.		94, 97, 110*, 112, 127,
VIDONNE	304*, 305*, 360*, 402*,		128*, 129, 133*, 134,
	442*.		144*, 145, 146*, 164,
VIÈGE	132.		181, 210, 217, 240, 241,
VIENNE	353.		243, 245, 288, 289
VIENNOIS	7, 168, 242, 333.		291*, 335*, 343, 346*,
VIEUX	53, 55, 57, 100.		395, 418, 432.
VIÉVILLE (la)	294.	VITTON	69.
VIGLIONI	259*.	VIVALDI	197.
VIGNES	132.	VIVIERS	93.
VIGNET	258, 366, 376*.	VOGUÉ	176, 434*, 435.
VIGNIER	293, 380.	VOISIN	152.
VIGNOD	105, 161, 180, 228, 432.	VORZIER	22.
VIGNOLES	197.	VOUGES	118.
VIGNY	53.	VOURAY	109.
VIGUET	109, 312.	VOYRON	109.
VILLARAYMON	12.	VOYSSENC	174, 178.
VILLARD	182, 187, 394.	VOZIER	390.
VILLARS	177, 335*.	VUAD	313.
VILLE	111, 216, 271, 331, 363,	VUAGNARD	Voir Montvuagnard.
	400, 401*, 402*.	VUFLENS	37, 287, 288.
VILLEDEUIL	435.	VULLIARD	194.
VILLENEUVE	80, 109, 173, 434, 435*.	VULLIERME	70.
VILLERSEXEL	289.	VULLIET	224, 228, 362.
VILLETTE	9, 10, 37, 84, 95, 187*,	VULPILLÈRE	59, 96, 97, 391.
	234, 238, 335, 350.	VUY	325.
VILLETTE (la)	343, 415.	WALVICK	337.
VILLIEN	213, 347.	WATEVILLE	49, 134, 347.
VILLIER	30, 97.	WENDEL	174.
VINCENT	97, 165, 182, 257, 264,	WIEL	376, 417.
	265, 290, 299*, 301,	WOOTHEN	271.
	378, 379*, 411.	WURTEMBERG	65, 348, 349.
VIOLLAT	190*, 214, 217*.	YSSOUDUN	349.
VIRIEU	17, 177, 178.	YSSUARD	Voir Issuard.
VIROT	271.		
VIRVAUX	398.		

ACHEVÉ D'IMPRIMER

CE DEUXIÈME VOLUME

Le 31 mai 1892.

JOSEPH ALLIER, imprimeur-éditeur à Grenoble.

Chef des ateliers lithographiques :

JOSEPH GALFRÉ.

Chef des ateliers typographiques :

VICTOR BLANC.